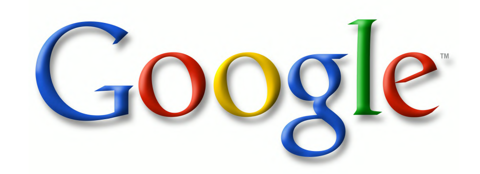
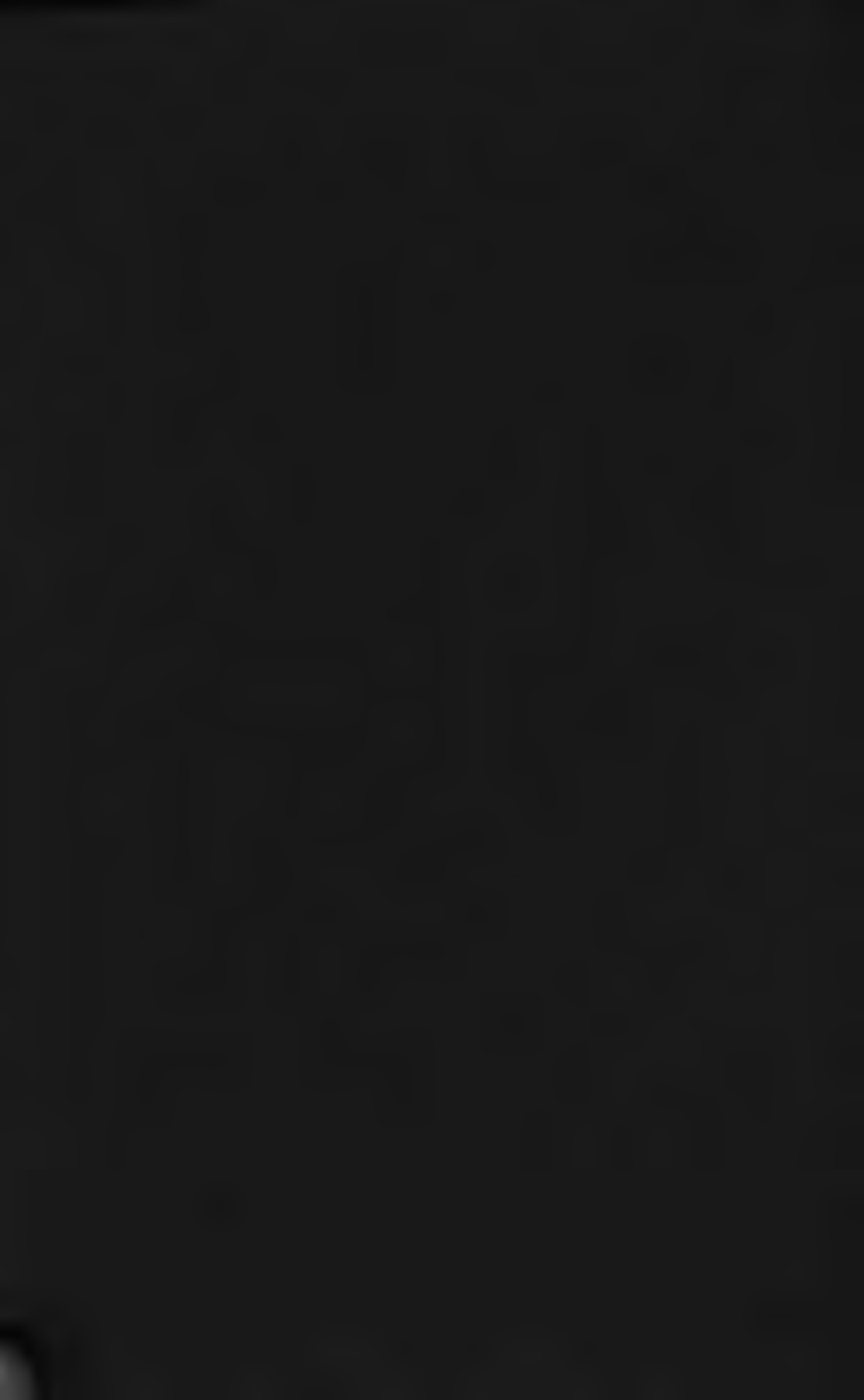






BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE

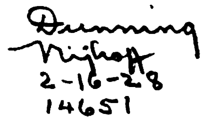
ANNÉES 1897-1898-1899

TOME IV



ABBEVILLE
IMPRIMERIE C. PAILLART
24, rue de l'Hôtel-de-Ville, 24

1900



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE

Séance du 7 janvier 1897

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

M. Ém. Delignières donne lecture d'une étude très approfondie sur Jean-Baptiste Poultier, sculpteur, membre de l'Académie de peinture et de sculpture, né à Huppy en 1653, mort à Paris en 1719. Cet artiste a exécuté de nombreux travaux pour la chapelle et le jardin de Versailles et pour la chapelle des Invalides, la place Vendôme, l'église Notre-Dame, Saint-Nicolas du Chardonnet et Notre-Dame des Victoires à Paris. M. Delignières a relevé, d'après divers documents, les œuvres de Poultier, dont plusieurs sont fort belles.

M. Alcius Ledieu lit une notice sur un navire de guerre acheté par l'échevinage d'Abbeville en 1479 à la demande du roi Louis XI, afin de s'opposer aux courses journalières des vaisseaux flamands et hollandais. L'auteur a puisé les éléments de sa notice dans les registres aux délibérations de l'échevinage et dans les comptes des argentiers de la ville. Ce navire, appelé la *Petite Trésorière*, jaugeant 80 tonneaux et

armé de 6 canons, resta attaché au port de la Ferté-les-Saint-Valery de 1479 à 1484. Ayant été éprouvé par deux tempêtes successives, ce navire fut désarmé et vendu à la criée.

Sont élus membres correspondants : MM. le chanoine GUIGNOT, secrétaire particulier de Mgr l'évêque d'Amiens, et P. LIMICHIN, propriétaire à Reims.

Séance du 4 février 1897

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

M. le PRÉSIDENT rappelle en termes émus la perte que vient de faire la Société en la personne de M. Ch. Wignier, trésorier ; depuis vingt ans, M. Wignier avait pris une part active aux travaux de la Société tant par ses publications artistiques et scientifiques que par ses nombreuses communications et le dévouement qu'il avait apporté dans la gestion des finances de la Société d'Émulation. (V. p. 4.)

M. J. VAYSON présente des moulages qu'il a pris sur un gaufrier aux armes de Bourgogne faisant partie de sa collection.

M. l'abbé J. GOSSELIN lit un article tiré de la *France musicale* du 19 avril 1840 sur le musicien Lesueur ; l'auteur de cet article, l'abbé Tiron, ami d'enfance du compositeur, rectifie les erreurs qui se sont produites dans les premiers articles biographiques consacrés à Lesueur.

La date de la célébration du centenaire de la fon-

dation de la Société d'Émulation d'Abbeville est fixée au mois de juillet 1897.

Est élu membre correspondant : M. le Dr H. Dourier, à Abbeville.

Séance du 4 mars 1897

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

M. l'abbé Danicourt, curé de Naours, membre correspondant, venu pour rendre compte des nouveaux travaux entrepris dans les souterrains du village, rend d'abord hommage à la Société d'Emulation pour les encouragements qu'elle n'a jamais cessé de lui donner. Le résultat le plus important des dernières recherches a été la découverte de trois grandes cheminées à feu et non d'aération qui débouchaient dans les cheminées de maisons de meuniers. M. l'abbé Danicourt a aussi fait déblayer une grande galerie transversale de 150 mètres de long, ainsi qu'une vaste salle creusée à un étage inférieur Il termine sa communication par l'énumération des objets mobiliers trouvés au cours des fouilles, et par une étude sur la faune des carrières depuis les animaux préhistoriques jusqu'aux insectes aveugles et à transformations successives qui habitent aujourd'hui ces galeries souterraines. (V. p. 8.)

M. Alcius Ledieu dépose sur le bureau au nom de l'auteur, M. l'abbé Hoin, curé de Nibas, une monographie consciencieusement écrite de Millen-

court-en-Ponthieu. Acte est donné du dépôt de ce manuscrit qui sera lu à une prochaine séance.

M. le Président rend compte des travaux de la commission du centenaire; elle devra s'occuper de trouver un local pour y organiser une exposition rétrospective.

Est élu membre correspondant : M. Oswald Dimpre, à Abbeville.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

OBSÈQUES DE M. Ch. WIGNIER

Le mardi 26 janvier 1897 avaient lieu les obsèques de M. Charles-Arthur-Achille Wignier, décédé à l'âge de soixante-deux ans. L'assistance nombreuse qui l'accompagna à sa dernière demeure témoignait des regrets que cette mort causa.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Ém. Delignières, président de la Société d'Émulation, P. Blain, membre de la commission des Musées, P. de Vicq, membre de la Société philharmonique, Alcius Ledieu, ami du défunt, Ch. Bellart et H. van Robais.

Au cimetière, M. Ém. Delignières, ami d'enfance du défunt, prononça le discours suivant :

Vous me permettrez, Messieurs, de vous retenir ici quelques instants encore; j'ai, en effet, à payer à la mémoire de M. Charles Wignier une dette bien ancienne déjà, celle de l'ami d'enfance, du camarade des premières années du collège et de l'école de musique; je tiens à rappeler, à ce moment suprême des derniers adieux, les bons sentiments du cœur de celui qui n'est plus. J'ai à m'acquitter d'une autre dette, tant en mon nom, celle-là, qu'en celui de mes collègues de la Société d'Émulation et d'autres Sociétés, en exprimant nos regrets de sa perte et en rappelant ses aptitudes multiples et ses écrits, en même temps que les services rendus.

M. Wignier, depuis nombre d'années, avait pris une part active aux travaux de notre Compagnie. Dès 1876, encouragé par des botanistes distingués, il avait repris et développé ses premières études dans cette branche des sciences naturelles et, à son entrée dans la Société d'Émulation, en 1877, il publiait dans nos mémoires, en collaboration avec M. de Vicq, un *Catalogue raisonné des mousses de l'arrondissement d'Abbeville;* il était membre de la Société botanique de France et de la Société linnéenne du Nord de la France.

Son esprit toujours en éveil, son goût qu'il tenait de son père pour les collections en général l'avaient amené ensuite à s'occuper activement de la céramique; il s'était bientôt attaché à réunir un très grand nombre de spécimens de cette industrie dans notre contrée; sa maison ne tarda pas à se remplir de poteries du plus haut intérêt et il avait appris à en exécuter et à les illustrer de dessins curieux et originaux qu'il composait lui-même. Sa monographie sur *la manufacture de faïences de Vron*, publiée en 1876, et enrichie de planches de M. Ris-Paquot, eut un légitime succès, non seulement à Abbeville, mais aussi à Paris où il était apprécié, notamment par Champfleury avec lequel il correspondait. D'autres ouvrages du même genre se suivirent en 1887 sur *les Poteries vernissées de l'ancien Ponthieu*, illustrées de nombreuses planches de sa main, et en 1890 sur *les carreaux vernissés du Ponthieu du XIIe au XVIIe siècle.*

Plus tard (car il savait varier ses sujets d'études), frappé de la beauté des ouvrages de sculpture d'un artiste étranger, le baron Pfaffenhoffen, venu dans notre pays par suite de circonstances toutes romanesques, il retraça, lors du Congrès

tenu à Abbeville en 1893, toutes les phases de son existence aventureuse, et il nous fit connaître les œuvres de ce sculpteur à Abbeville, à l'abbaye de Valloires et ailleurs. Ayant retrouvé depuis de nouveaux documents, avec cette conscience et cette tenacité dans les recherches qui le caractérisaient, il avait entrepris une édition plus complète de son ouvrage ; il y a peu de jours encore, malgré la maladie cruelle qui le minait, il en corrigeait les épreuves, espérant toujours mener cette publication à bonne fin ; Dieu ne le lui a point permis ! mais son fils, pour lequel il avait tant de sollicitude, et qui a hérité de ses aptitudes, saura, nous n'en doutons pas, achever l'œuvre commencée ; il aura, pour l'aider dans ce pieux devoir, l'appui de notre érudit collègue, M. Alcius Ledieu, l'ami aussi et le confident de son père.

Je ne parle pas, Messieurs, des communications que nous faisait notre collègue de la Société d'Émulation sur des sujets d'histoire et d'archéologie locales ; le relevé en viendra à son heure. Mais là ne se bornaient pas l'intérêt et le dévouement qu'il portait à notre Compagnie ; nommé Trésorier en 1889, nous savons avec quel soin et, je dirai même avec quelle minutieuse exactitude il tenait notre comptabilité ; aussi des remerciements lui étaient-ils encore votés à ce sujet dans notre dernière séance. J'en dirai autant pour l'administration de nos musées dont il faisait partie, également comme Trésorier, depuis trop peu d'années, et dont les belles collections l'intéressaient vivement.

M. Wignier était également bien doué pour les arts ; il avait une réelle aptitude pour le dessin et elle l'aida beaucoup dans ses études sur la céramique. Il était aussi bon musicien ; la Société philharmonique le comptait parmi ses administrateurs depuis sa reconstitution, dès 1862 ; il en était en même temps le Trésorier actif et il fut pendant de longues années l'un des membres assidus de l'orchestre dans les premiers violons où son fils tient aujourd'hui sa place. Aussi, et au nom de M. le comte Sosthène de Valanglart, notre digne et dévoué Président, empêché, bien malgré lui, de se joindre ici à nous, et de nos autres collègues, j'adresse encore à notre bon collaborateur de longue date la sincère expression de nos profonds regrets.

Mais ce que je tiens surtout à rappeler, Messieurs, en terminant, ce sont les qualités morales de l'ami, du collègue que

nous venons de perdre ; il avait profond le sentiment religieux, il l'affirmait hautement, et, en outre de la distinction qu'il en reçut il y a déjà bien des années, Dieu saura le récompenser là-haut de tout ce qu'il a fait pour plusieurs institutions pieuses de notre ville en vue d'y maintenir et d'y raviver la foi. Je mentionnerai enfin son dévouement dont il a donné, je puis le dire, tant de preuves, à moi comme à bien d'autres, dans tout le cours de sa vie. Des amis de cinquante ans, il n'en est plus guère, aussi est-ce avec un grand sentiment de tristesse que je vois disparaître un des derniers !

Adieu donc, mon cher Wignier ; adieu, ces bonnes causeries intimes et de cœur avec toi ; adieu, ces souvenirs d'enfance souvent évoqués entre nous dans un abandon mutuel ; adieu, ces entretiens sur l'organisation et l'avenir des Sociétés locales dont nous faisions tous deux partie. Tu ne verras pas cette fête du centenaire de notre vieille Société d'Émulation toujours active, toujours vivante, toujours renouvelée ; mais ton souvenir n'y restera pas oublié, j'en suis certain, et ton nom y sera rappelé parmi les meilleurs disparus.

Et maintenant, cher ami, il faut se quitter, mais avec la confiance dans une autre vie. Adieu, Wignier, Adieu !

COMPTE RENDU

Des fouilles et travaux exécutés dans les Souterrains-Refuges de Naours depuis que la Société d'Émulation y a amené le Congrès Archéologique de France le 3 Juillet 1893, accompagné du plan complété et rectifié des souterrains, par un géomètre.

Dès cette date de la visite du Congrès s'ouvre une ère nouvelle dans l'exploration et le dégagement des Souterrains.

Lecture faite par M. L'ABBÉ DANICOURT *à la séance du 4 mars 1897.*

MESSIEURS,

La Société d'Émulation fut la première à m'encourager dès le début des fouilles et des travaux que j'ai entrepris à Naours pour le dégagement des Souterrains-Refuges. Elle a continué son rôle d'*émulatrice* en provoquant la visite du Congrès archéologique de France en 1893, visite qui a eu pour effet de donner une sorte de consécration scientifique à nos découvertes, puis une grande renommée à cette merveille de la Picardie; enfin, par voie de conséquence, un puissant encouragement à votre serviteur et aux habitants de Naours. Déjà, ces derniers m'avaient aidé puissamment pendant les six années qui ont précédé la visite du Congrès; mais, après cette visite, devenus fiers de leur pays, ils ont redoublé de zèle et d'activité, si bien que, dans ces dernières années, ils m'ont donné une somme de travail considérable. Chaque année, du 12 novembre au 15 février, trente à quarante hommes et jeunes gens robustes viennent tous les soirs, de sept heures à neuf heures, travailler sous

mes ordres avec une docilité et une ardeur au-dessus de tout éloge. On se croirait, à Naours, aux plus beaux jours du moyen âge. Le compte rendu de nos travaux et de nos nouvelles découvertes vous en fera juge.

Au préalable, la reconnaissance impose, à moi et aux habitants de Naours, un devoir envers M. le Président et MM. les Membres de la *Société d'Émulation* qui justifie si bien sa *dénomination :* les remercier d'avoir tant fait pour le pasteur de Naours et son troupeau.

MESSIEURS,

J'abuserais de votre patience si j'énumérais dans le détail les travaux exécutés à Naours depuis cinq ans. Toutefois, avant d'exposer nos principales découvertes en ces deux dernières années, j'ai besoin de vous rappeler brièvement ce que nous avons fait depuis 1892, et surtout à partir de la visite du Congrès en 1893, 94, 95, 96 [1].

En 1892-1893. — Lors de la restauration du chœur de mon église en 1891, j'ai éprouvé de grandes difficultés pour sortir les blocs de pierre par le grand escalier qui se trouvait, il vous en souvient, à l'entrée principale des souterrains. Nourrissant déjà, à cette époque, le projet d'achever, avec le temps, l'église de Naours à l'aide des pierres choisies dans nos souterrains, je me suis vu obligé de supprimer cet escalier, d'abaisser de quinze pieds, à l'intérieur et à l'extérieur, les abords de l'entrée principale ; ce qui nécessita un

1. Si le lecteur veut bien comprendre les choses exposées au cours de ce rapport, il devra consulter le plan ci-joint.

travail énorme et le transport d'un stock considérable de matériaux. Ce fut l'œuvre de l'hiver 1892-1893. Pendant ce temps-là, des ouvriers experts recueillaient çà et là dans les grands quartiers les blocs de pierre tombés et les mettaient de côté pour l'église.

En 1893-1894. — Lors de la reprise de nos travaux en novembre 1893, les pluies continuelles nous ayant mis dans l'impossibilité de travailler aux abords de l'entrée principale et de sortir les matériaux, j'ai résolu de vider l'immense salle qui se trouve auprès de la place centrale, à l'entrée de la *rue Blanche*. Les matériaux qui l'obstruaient furent conduits dans les grandes chambres, qui n'offraient aucun intérêt, du bout de la *rue Blanche* et du milieu de la *rue Baillon*. Dès que ce vaste compartiment eut été dégagé, une pensée me vint à l'esprit : y ériger un monument commémoratif de la visite du Congrès. Amener là un énorme bloc de pierre de forme circulaire, y placer au-dessus un monolithe en forme de pyramide, ce fut l'affaire de quelques soirées. Sur les quatre faces, un jeune artiste grava tous les noms des membres du Congrès. Vos noms y sont inscrits à tous, Messieurs, et les milliers de visiteurs qui affluent à Naours chaque année les lisent avec admiration. La base du monument fut entourée d'une collection choisie d'empreintes de l'ère paléontologique, d'oursins, d'inocérames, de pyrites, de quartz qui brille comme le diamant. Le tout est sommé d'une sphère également en pierre, symbole de l'archéologie qui embrasse toute la sphère terrestre, depuis les profondeurs des catacombes jusqu'aux flèches des plus hautes cathédrales.

Pour abriter ce monument et empêcher que l'im-

mense voûte qui le surplombe ne l'écrase un jour, j'ai fait construire d'un côté une énorme muraille et de l'autre un pilier robuste sur lesquels la voûte en question s'appuie comme sur deux puissants jambages.

Tandis que ces travaux importants s'effectuaient, des ouvriers experts abaissaient de deux mètres la *rue des Vieux-Moulins* et la *rue de la Hotoie,* galeries qui n'avaient pas plus de 1^{m},10 d'élévation et dans lesquelles on devait passer en rampant; galeries cependant dans les chambres desquelles (au nombre de 10) on s'est réfugié pendant les guerres, notamment pendant la guerre de *Trente ans*, comme le prouvent tous les objets que nous y avons découverts (Voir la *galerie transversale*, rue de la Hotoie).

En 1894-1895, nous avons découvert et dégagé la *galerie Martel* (nom du grand explorateur des grottes et cavernes de l'Europe qui n'a pas peu contribué à donner de la renommée à nos souterrains). Cette galerie offre une particularité, à savoir, qu'elle descend à une profondeur de 20 pieds plus bas que le niveau moyen de toutes les galeries des carrières. Elle nous réserve bien des surprises lorsque toutes les galeries qui lui correspondent seront dégagées. En même temps, un groupe d'ouvriers courageux débarrassaient la montagne de décombres qui s'élevaient au bas de la grotte des *Carriers*, dans l'espoir de tomber sur le passage conduisant au puits de l'ancienne brasserie de Naours qui était située au bas de la grande colline sous laquelle sont creusées les carrières. Une tradition veut qu'il y ait eu une communication entre les souterrains et le puits en question. Nous ne l'avons pas encore rencontrée malgré les travaux opérés en divers endroits, avec une persévé-

rance opiniâtre ; mais, à l'instar de Christophe Colomb qui découvrit l'Amérique en cherchant un nouveau passage pour arriver aux Indes, nous avons découvert une galerie qui a plus d'importance pour moi que la communication avec le puits, attendu que les entrées principales des souterrains étaient sur les bords de la Naourde et qu'à défaut de puits on avait toujours l'eau de la rivière : c'est la *galerie transversale* dont je parlerai plus bas.

Pendant l'hiver 1895-1896, nous avons essayé de trouver le prolongement de la *galerie Martel* au-delà de l'*Etable de Bethléem* dans la *rue Malmontée*. Malgré des travaux importants et remplis de difficultés, nous n'avons trouvé que des remblais dans cette partie de la carrière proprement dite de Naours. En même temps, des ouvriers habiles, procédant de la même manière que dans les mines, traversaient les éboulis accumulés à droite de la galerie Martel, éboulis provenant de l'effondrement de la grande cheminée qui s'ouvrait là où est planté le petit bois qui domine l'entrée principale des souterrains. Puis un maçon y construisait des murailles et une voûte en pierre pour arrêter à jamais ledit éboulement. Le passage voûté est encore une des sections de la galerie transversale.

En ce même hiver, janvier 1896, des carriers vidaient à fond la vaste chambre de la *rue des Clairons*, qui nous a donné tant de pierres de choix pour l'église et au fond de laquelle ils ont découvert l'*ammonite*, à la grande surprise des géologues picards.

Enfin, vers la même époque, je faisais construire deux énormes piliers à l'entrée de la place centrale des carrières, dans le but de soulager la voûte dont

l'arc a une trop grande portée. Désormais, tout danger est conjuré au point central des souterrains, et les touristes ne pourront plus dire comme nos pères les Gaulois : « Nous ne craignons qu'une chose, c'est que le ciel (des carrières) tombe sur nos têtes. »

J'arrive maintenant, Messieurs, au point principal de mon rapport, aux découvertes que nous avons faites pendant les deux hivers 1895-1896 et 1896-1897.

Il s'agit : 1° de la découverte des grandes cheminées des refuges ; 2° du dégagement complet et du raccordement des diverses sections de la galerie transversale ; 3° de la découverte de la carrière proprement dite pour l'extraction de la pierre ; 4° des fouilles opérées en septembre et en octobre 1896 dans une partie des chambres habitées ; 5° d'une étude spéciale sur la faune des souterrains : autant de choses neuves, si je puis dire, qui ont fait faire un grand pas à la question des souterrains-refuges ; 6° enfin, je dirai un mot sur la nouvelle galerie que je viens de faire percer.

I. *Découverte des grandes cheminées.* — Il y avait neuf ans que je faisais exécuter des travaux importants dans les souterrains et que j'y allais conduire des visiteurs. Nous étions habitués à contempler ces sortes de grands puits dont l'orifice inférieur, béant, s'ouvrait au-dessus de nos têtes, et que nous prenions pour des soupiraux ou puits d'aération ; depuis deux ans, divers ingénieurs, que j'avais accompagnés dans leur visite aux carrières, m'avaient fait remarquer que ce n'étaient point des soupiraux, ni des puits d'aération, mais des *cheminées proprement dites,* non seulement à cause de la suie qui en rem-

plissait encore les foyers et en tapissait les parois, mais à cause de la *déviation sensible de l'axe de la cheminée par rapport au foyer.* Il en est ainsi dans toutes les cheminées modernes de haut tirage ; on sait que, sans cette disposition, la pression atmosphérique empêcherait la fumée de monter dans la cheminée à certaines heures et par certaines températures.

Si j'avais eu plus tôt cette notion, j'aurais eu la hardiesse de faire monter jusqu'au haut des grandes cheminées, bien que cette opération présentât quelque difficulté, car je ne pouvais y faire descendre par en haut, dans les champs, ignorant le point précis de l'orifice supérieur et extérieur des cheminées. Mais, résolu d'en avoir le cœur net, comme l'on dit vulgairement, j'ai fait placer au bas de la grande cheminée, voisine des chapelles, par un homme expert habitué à ce genre de travail, des échelles adaptées les unes aux autres et en nombre suffisant pour arriver jusqu'en haut. Bien nous en a pris, car nous avons obtenu un résultat surprenant. Arrivé en haut de la cheminée en question, à une altitude de 80 pieds au-dessus de la belle galerie des souterrains qui a nom *rue de la Croix*, l'explorateur aperçut une voûte en berceau fermant l'orifice de la grande cheminée qui, primitivement, s'ouvrait dans un champ au plan incliné, sis entre deux rideaux boisés, lequel orifice fut, dans la suite des temps, voûté parce que la fumée n'était point suffisamment dissimulée à sa sortie de la grande cheminée et trahissait la présence des habitants de Naours cachés dans leurs refuges. — La voûte en berceau accuse le moyen âge. — Sur le point d'arriver à proximité de cette voûte, l'explorateur aperçut, s'ouvrant à sa gauche, une galerie étroite,

taillée dans la pierre, d'un travail admirable, et s'étendant sur une longueur de 50 pieds sous les champs, dans la direction du *Guet*. (Voir le plan ci-joint.)

Cette galerie étroite, dans laquelle un homme de taille moyenne peut se tenir debout, aboutit à un second soupirail qui se confondait avec la cheminée de la maisonnette voisine du fameux moulin détruit par le prince Thomas, généralissime des armées espagnoles pendant la guerre de Trente ans.

Les objets trouvés dans ce second soupirail et provenant de cette seconde cheminée ne laissent aucun doute à ce sujet. En effet, j'ai recueilli au fond de la galerie supérieure un grand crochet de crémaillère, divers objets tels que tuiles calcinées par l'une des extrémités, absolument semblables à celles qui existent encore actuellement dans les foyers de nos maisons; des fragments de vaisselle; de grosses braises; des instruments en fer noircis; des fragments de pierre meulière : tous objets qui ne peuvent provenir que de la cheminée de la maisonnette en question et qui ont dû en descendre avec les décombres lorsqu'elle fut démolie. Au reste, les fondations de la maisonnette ont été retrouvées dans les champs exactement au-dessus du deuxième petit soupirail, à quelques pas du moulin de la famille Soirant. Enfin, toutes les parois de la galerie supérieure portent des traces de suie, et sur le sol de cette même galerie se voit encore une couche de suie de plusieurs centimètres d'épaisseur, bien que les infiltrations d'eau aient dû, chaque année, surtout à la fonte des neiges (et cela depuis deux cents ans), par des suintements réitérés, amoindrir considérablement le volume de la suie.

Cette belle exploration me conduisait naturellement

à tenter la même expérience dans l'autre cheminée voisine de l'entrée principale. Enhardis par le résultat obtenu précédemment, ce nous fut un jeu de l'escalader, de la dégager et d'arriver par une galerie supérieure à un deuxième petit soupirail, analogue au précédent et conduisant, lui aussi, la fumée par la cheminée de la maisonnette voisine de l'autre moulin assis sur la *butte Bert*.

Ce moulin, entouré jadis d'une enceinte fortifiée dont j'ai mis à nu les larges fondations, avait été construit sur l'emplacement d'une vigie romaine, comme on a pu le constater par les fragments de tuiles romaines et les monnaies à l'effigie de Gordien le Pieux trouvés aux alentours de la butte Bert.

D'aucuns prétendent qu'au moyen âge cette butte, qui domine les environs, a été utilisée pour un télégraphe aérien.

Quoi qu'il en soit, lorsque j'y ai pratiqué des fouilles en 1886 (alors que je ne me doutais nullement qu'un an plus tard je découvrirais au-dessous les souterrains), j'ai mis à nu les fondations d'une petite maison carrée au sud de la dite butte Bert. Il se trouve que le second petit soupirail dont je viens de parler débouchait exactement dans ce carré. Autre détail concluant : lorsque, l'an dernier, nous avons vidé la galerie supérieure de la grande cheminée voisine de l'entrée principale, nous y avons trouvé des miettes de mortier à la chaux, desséchées et mêlées d'un sable jaune qui avait été charrié d'en haut par les eaux et avait trouvé une issue facile au moyen d'une faille ou crevasse existant dans le ciel de la dite galerie. Le mortier au sable provenait des fondations de la maisonnette du meunier.

Quant à cette seconde cheminée, tout visiteur qui a pénétré dans nos souterrains a pu, dès l'accès de la première galerie ou *rue d'Amiens*, en examiner le *double foyer*. Pour ce qui est de l'orifice supérieur, à l'aide d'une lampe éclairée au magnésium, j'ai fait voir cent fois le grès qui traverse la cheminée au-dessus de la galerie, et sur lequel repose la voûte faite de longues pierres non liées par du mortier mais simplement posées sur le grès. Primitivement, la fumée sortait par l'orifice naturel, dissimulé par des broussailles ou des arbustes ; mais ayant, dans la suite, trahi la présence des habitants de Naours cachés dans leurs refuges, on a eu recours au même stratagème que pour l'autre cheminée ; l'on en voûta l'orifice et l'on creusa une galerie à 15 pieds sous la crête de la montagne pour conduire la fumée à 34 pieds plus loin et la faire sortir par la cheminée de la maisonnette du meunier... pour tromper l'ennemi.

A la reprise de nos travaux, le 15 novembre 1896, j'ai commencé par faire vider le grand puits dont l'orifice inférieur apparaissait dans le voisinage de l'*ossuaire*, tandis que l'orifice supérieur et extérieur avait été deviné au pied de la butte Bert, dans les champs, à la suite d'un tassement des décombres qui le remplissaient.

A peine avions-nous commencé à le vider par en haut que nous avons compris qu'il ne s'agissait là ni d'*un puits*, ni d'*un soupirail*, mais bien d'*une cheminée carrée* qui conduisait la fumée, par une galerie supérieure, à un soupirail débouchant en plein champ, à moins qu'à cette époque il n'y ait eu tout autour des broussailles ou un petit bois, chose très possible, puis-

qu'à l'heure qu'il est il en existe encore plusieurs aux alentours, malgré la manie du déboisement dont on commence à revenir.

Toujours est-il qu'il y a là une cheminée de 63 pieds de haut, avec un foyer rempli de suie au bas, une galerie supérieure remplie également de suie, sur les parois de laquelle on lit la date suivante, remplie de patine et de suie : *1639 Jvin* ; galerie supérieure, s'ouvrant dans une seconde cheminée de 15 pieds de haut qui était recomblée, mais dont l'orifice était béant à l'origine. Cette merveilleuse cheminée est presque ronde dans le bas, mais dans le haut elle est carrée comme une cheminée ordinaire ; carrés sont aussi le second soupirail et la galerie supérieure qui y correspond.

J'espère, avec le temps, rendre cette cheminée et sa galerie supérieure *accessibles* aux visiteurs des souterrains, au moyen d'une descente pratiquée dans les champs.

De ce qui précède, il appert que les souterrains de Naours avaient, pour chaque quartier principal, un *grand foyer*, une grande cheminée répartis avec symétrie ; trois seulement ont été jusqu'ici dégagés, deux autres le seront plus tard ; quant au sixième, nous le connaissons, malgré l'impossibilité où nous sommes de le dégager (sous le petit bois). Mais cela nous suffit pour affirmer, une fois de plus, que ce sont de *véritables refuges* où pouvait s'abriter toute une population, même plus grande que celle de Naours actuel.

II. *Galerie transversale.* — Une découverte ne va pas souvent sans une autre : tout se tient, tout s'enchaîne dans notre monde. Tandis que nous découvrions l'an dernier et cette année les cheminées qui

ne sont rien moins que des merveilles, notre légitime curiosité était sans cesse excitée par la présence d'une galerie différant en tout point des autres. Je veux parler de la *galerie transversale.* C'est le hasard d'abord (le hasard est un grand archéologue, a répété souvent l'abbé Cochet), puis l'esprit de suite qui nous la fit découvrir.

Nous désignons sous le nom de *galerie transversale* une suite de rues des souterrains qui mesurent cent cinquante mètres, coupent en biais et d'une façon intentionnelle les galeries principales des carrières et aboutissent par un passage secret au *Grenier à sel.* Tandis que celles-ci se dirigent du midi au nord ou du midi au nord-est, la galerie transversale court de l'ouest à l'est.

Elle offre cette particularité que, non seulement elle coupe transversalement et d'une façon intentionnelle les grandes artères, mais qu'à chaque point d'intersection de cette galerie avec l'une des artères principales, il a existé une clôture que le hasard et l'esprit d'investigation nous ont fait découvrir ; les traces en sont visibles : les rainures creusées dans la pierre où furent logés les encastrements des portes, les encoches dans lesquelles furent fixés les tenons en bois ou en fer de ces mêmes portes en sont autant de preuves à conviction.

Au reste, en fouillant dans le sol, nous avons recueilli les ferrements, gonds, pentures et clefs en fer de ces mêmes clôtures qui ont disparu depuis longtemps ; car le bois ne résiste guère plus de dix ans dans les carrières de Naours. Cette galerie démontre qu'à une époque les souterrains formaient un véritable dédale connu seulement des habitants et dans

lequel les ennemis n'auraient pu se hasarder sans courir les plus grands dangers. Il y a plus, il y a mieux : cet ensemble de rues et de chambres, cette galerie transversale, ces cheminées avec leurs issues dissimulées et inaccessibles, faisaient des refuges de Naours une véritable place forte subterrannée, système auquel le génie militaire des nations civilisées de l'Europe est revenu depuis vingt-cinq ans. La famine seule pouvait forcer les habitants de Naours à se rendre, et encore, en disant cela, nous ignorons les communications secrètes qu'eux seuls connaissaient et par le moyen desquelles ils pouvaient se ravitailler pour ne pas succomber à la famine.

III. *Découverte de la salle du Dôme et de quatre étages superposés.* — En décembre 1896, après avoir complètement dégagé la troisième grande cheminée, j'ai entrepris d'extraire les éboulis qui se trouvaient par derrière l'ossuaire, lieu où devait exister, d'après la tradition et le dire des octogénaires de Naours, le passage conduisant au puits de la Brasserie. Nous avons trouvé dans la direction du nord deux nouvelles galeries dont nous ne connaissons pas les issues recomblées encore à l'heure qu'il est. De nouvelles recherches, de nouveaux travaux amèneront peut-être plus tard la solution tant désirée depuis dix ans.

Bien m'en a pris d'avoir fait enlever les ossements d'animaux et les éboulis sur lesquels ils reposaient, car nous sommes tombés sur une sorte de puits par lequel, au moyen d'une corde, un ouvrier descendit et arriva dans une immense salle, la plus vaste de nos souterrains après celle du Calvaire. Nous l'appelons *salle du Dôme*, en raison de sa forme. Elle communiquait autrefois avec la *salle des Ancêtres* par une galerie

recomblée dans la suite probablement, à cause du peu de solidité qu'offrait sa voûte pratiquée dans une faille mauvaise. Au commencement de janvier 1897, j'ai fait percer dans la bonne pierre une autre galerie qui la met en communication avec la *salle des Ancêtres.*

Désormais, les visiteurs pourront y descendre en attendant qu'elle soit vidée complètement et apparaisse dans toute sa beauté aux regards émerveillés. Je pense la faire vider un jour pour la dégager, car non loin du petit puits dont nous venons de parler, on avait creusé (dans le passage conduisant à la troisième grande cheminée) une sorte de soupirail par lequel on avait jeté dans la vaste salle du Dôme tous les déchets et toutes les matières encombrantes.

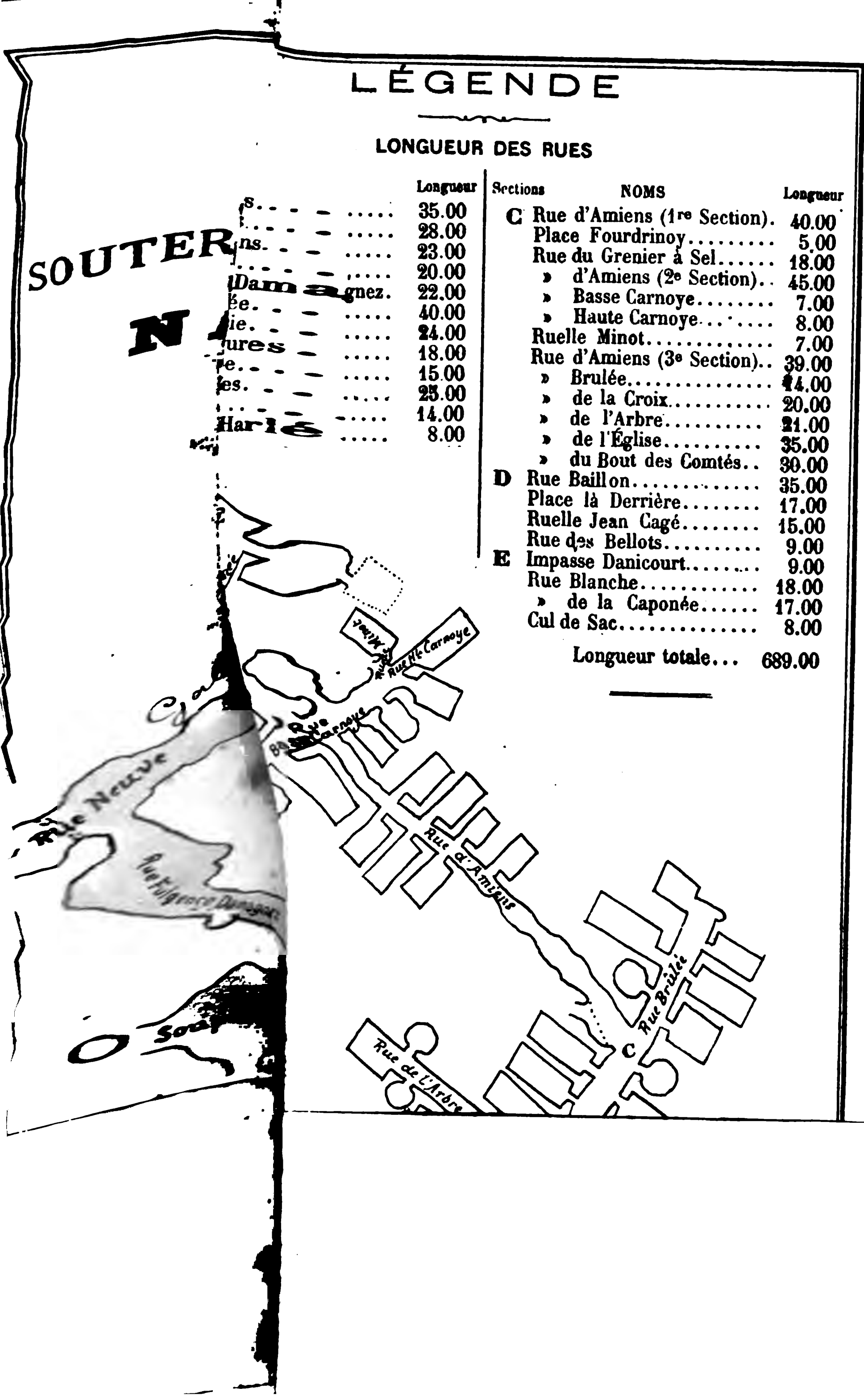
Cette découverte a eu pour conséquence de nous confirmer dans la conviction déjà acquise, que la carrière, pour l'extraction de la pierre, était bien là dans cette immense salle et dans tous les grands quartiers qui l'avoisinent, dont les vastes compartiments ont servi d'étables, de bergeries pendant les guerres. C'est dans la salle du Dôme que se trouve le *banc royal des carrières :* la pierre est plus dure, elle n'a plus de silex et les assises sont beaucoup plus larges. Tandis que dans toutes les galeries supérieures, la pierre est moins bonne, le silex y abonde ; les allées et chambres sont trop étroites pour que des carriers y soient à l'aise. Celles-ci n'ont pas été creusées pour l'extraction de la pierre, mais pour des refuges. D'autre part, les objets trouvés dans toutes les chambres l'ont suffisamment établi.

Une autre conséquence de la découverte de la salle du Dôme et de la galerie supérieure de la cheminée

qui se trouve non loin de là fut de constater qu'il existe dans ce quartier quatre étages superposés. En effet, le visiteur qui a parcouru la *rue des Mazures* et arrive dans la *rue de la Brasserie* a sous lui, à 20 pieds de profondeur, la salle du Dôme : c'est le premier étage ; à sa gauche, la *salle des Ancêtres* dont le sol actuel est beaucoup plus élevé que celui de la salle précédente : c'est le deuxième étage. Le sol de la rue de la Brasserie que notre visiteur foule aux pieds forme le troisième étage ; enfin, à 50 pieds plus haut, s'avance au-dessus de sa tête la galerie supérieure de la troisième grande cheminée : c'est le quatrième étage. Cela est tout simplement merveilleux.

IV. *Fouilles proprement dites pratiquées en août, septembre et octobre 1896.* — Une question qui intéresse au premier chef l'archéologue, dans le genre d'études qui nous occupe à l'heure qu'il est, ce n'est pas seulement le dégagement des galeries et des chambres si vastes soient-elles ; mais celle des témoins du passé, des objets qui viennent parler à nos sens de ceux qui les ont habitées et qui y ont laissé les traces et les vestiges de leur séjour dans ces sombres demeures. Certes, ils ne font pas défaut : les deux mille objets qui remplissent le musée archéologique de nos souterrains en sont autant de preuves à conviction. Toutefois, je dois vous dire que, depuis dix ans que nous y travaillons, je n'avais pas encore commencé les fouilles proprement dites par suite de diverses circonstances.

A part les vingt-sept galeries dont il a fallu nettoyer et abaisser le sol exhaussé par la poussière et les détritus de toute nature qui y avaient été accumulés



LÉGENDE
LONGUEUR DES RUES
Longueur
35.00
28.00
23.00
20.00
22.00
40.00
24.00
18.00
15.00
25.00
14.00
8.00
Sections NOMS Longueur
C Rue d'Amiens (1re Section). 40.00
Place Fourdrinoy......... 5.00
Rue du Grenier à Sel...... 18.00
» d'Amiens (2e Section).. 45.00
» Basse Carnoye........ 7.00
» Haute Carnoye........ 8.00
Ruelle Minot............. 7.00
Rue d'Amiens (3e Section).. 39.00
» Brulée............... 14.00
» de la Croix.......... 20.00
» de l'Arbre........... 21.00
» de l'Église.......... 35.00
» du Bout des Comtés.. 30.00
D Rue Baillon............ 35.00
Place là Derrière........ 17.00
Ruelle Jean Cagé........ 15.00
Rue des Bellots.......... 9.00
E Impasse Danicourt........ 9.00
Rue Blanche............ 18.00
» de la Caponée...... 17.00
Cul de Sac.............. 8.00
Longueur totale... 689.00
SOUTER
Rue Neuve
Rue Fulgence Damagnez
Rue H.te Carnoye
Rue Carnoye
Rue d'Amiens
Rue Brûlée
Rue de l'Arbre
C


UNIV.
OF
MICH.

toutes les fois que, dans le cours des siècles, on avait balayé les chambres en vue d'une autre occupation (nettoyage opéré dans le but de les rendre accessibles aux visiteurs de haute taille) ; à part ces galeries dont le nettoyage nous a donné la plupart des objets qui ornent notre musée, ainsi que quelques chambres et passages qu'il a fallu débarrasser, je n'avais pas encore entrepris jusqu'ici les *véritables fouilles*. La raison principale en est que c'est un travail minutieux qui demande de grands soins, une grande surveillance et la présence continuelle de celui qui entreprend les fouilles. Le savant abbé Cochet le répète à chacune de ses fouilles importantes : « Les gens de la campagne, qui ne comprennent rien à l'archéologie, s'imaginent en nous voyant fouiller que nous cherchons des trésors. » C'est là leur seule préoccupation et voilà pourquoi on ne peut leur confier un travail de ce genre sans les surveiller. S'ils trouvent quelque pièce d'or ou d'argent ou quelque autre objet qui, à leurs yeux, peut leur procurer de l'argent, ils ne vous le donneront pas ; j'en ai fait l'expérience même à Naours (pièce de la régence de Louis XIV trouvée dans la chapelle Saint-Martin). D'autre part, ils ne comprennent pas que, pour l'archéologue, un petit objet très ancien a pour lui plus de valeur que l'or et l'argent. Voilà pourquoi je n'ai fait de fouilles sérieuses que quand j'en ai eu le temps, comme en août, septembre et octobre 1896, et je ne les continuerai que quand je pourrai les surveiller.

(*Voir sur la carte les quelques quartiers fouillés : la Haute et Basse-Carnoye en 1889 ; la rue Brûlée, la rue de la Croix, la rue de l'Arbre, la rue de l'Eglise et la rue de la Hotoie en 1896.*).

Voici d'une manière générale ce que l'on trouve d'abord à l'entrée de chaque chambre qui porte encore les traces, les rainures et les encoches de l'encastrement des portes et de leurs tenons, tant pour les quatre angles du dit encastrement que pour le logement de la serrure en bois avec un long pène en fer : des gonds, des pentures, des pènes, des clous forgés, des clefs, des poignées de porte ou heurtoirs, aux formes variées.

Ensuite, dans le sol de chaque chambre, on trouve les débris de trois vases : une cruche ou amphore pour l'eau ; un couvet ou chaufferette en terre cuite (vernissée très souvent) pour contenir la braise ; une jatte pour le lait, le beurre, la viande ou même le pain ; puis des instruments de ménage, tels que ciseaux, épingles, aiguilles, couteaux ; enfin, des lampes en fer, des crachets avec leur plateau en terre cuite.

Pour la première fois, j'ai observé et supputé l'été dernier la quantité de lampes qui éclairaient nos ancêtres dans leurs refuges. Ainsi, dans la chambre de M. le Président de notre Société il y a cinq logements de lampes avec traînée de suie bien visible sur le plafond. Telle rue qui n'a que 25 mètres de longueur et cinq chambres (dans lesquelles figurent celles de M. Boucher de Perthes et de M. Armand de Crèvecœur, ainsi que celle de M. d'Ault-Dumesnil), il y avait trente lampes ! La noirceur des parois et la patine agglomérée autour de la traînée de suie sont pour l'antiquaire des témoins irrécusables.

Autre observation qui a son importance : la couche de terre qui recouvre le sol de chaque chambre, creusée dans la pierre, n'est guère épaisse ; cependant j'ai observé qu'elle est triple : à la surface on trouve tous

objets et pièces des règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI et de la première République. Dans le milieu ou dans la couche moyenne, ce sont tous objets et pièces du temps de la Ligue, des règnes de Henri IV et surtout de Louis XIII, de la guerre de Trente ans. Enfin, dans la couche inférieure, la plus profonde, ce sont des objets et des pièces des siècles précédents. Cette expérience est basée sur les fouilles pratiquées en 1896.

Commençons par l'extrémité de la *rue de l'Eglise*, au-delà des chapelles. Nous y avons trouvé une pièce de monnaie à l'effigie de Charles Ier, 1637.

En revenant vers les chapelles, une chambre remplie de décombres et qui n'avait jamais été explorée depuis dix ans, nous a donné : 1° une pièce en argent de Henri IV ; 2° une monnaie en bronze Louis XIII, 1638 ; 3° une autre en bronze du duc Frédéric-Maurice de la Tour du Pin, prince de Sedan (1637).

Déjà, en 1888, nous avions trouvé dans la chapelle Saint-Martin une pièce à l'effigie de Louis XIV, enfant, de la Régence, et très belle. Dans la grande chambre qui s'ouvre en face de la chapelle de Saint-Nicolas, un de mes élèves a trouvé un joli poids de deux onces que je puis vous montrer. Je passe sous silence tous les instruments de fermeture, les restes de poterie du Beauvaisis et autres pièces de ménage dont l'énumération serait trop longue.

Le *Bout-des-Comtés* nous avait donné en 1889 une superbe pièce en or de Philippe II (1585) trouvée par-devant six témoins ; une chambre de cette même rue contenait les objets suivants, mis à jour en septembre 1896 : une pièce de monnaie en argent de Philippe le Bel, « *moneta duplex* » ; un cadenas très curieux ; des

pointes de flèches d'arbalète ; une perle en agathe, etc. La *rue de l'Arbre* nous a donné une belle alliance que je puis vous montrer. La *rue de la Croix* nous a donné un méreau, jeton de Tournai, avec la devise « *Ave Maria gratiâ plenâ,* » du commencement du xve siècle. La *rue Brûlée*, qui lui fait suite, nous avait donné, il y a huit ans, une très jolie pièce du duc de Bouillon, prince de Sedan. Je n'ai pas besoin de rappeler tous les instruments de fermeture, ustensiles de ménage et poteries trouvés dans ce beau quartier en 1888 et 1889.

Quant à la *rue de la Hotoie* (nom d'une ancienne rue de Naours donnée à l'une des galeries de nos souterrains, découverte en dernier lieu), elle nous réservait une belle moisson. Bien que cette rue fût très basse puisqu'on ne pouvait y pénétrer qu'en rampant, néanmoins les chambres qui la bordent ont servi de refuges, principalement pendant la guerre de Trente ans. Nous avons trouvé dans la première chambre à droite, où se voit une belle maçonnerie, une queux à rasoir ; dans la seconde, une grande cruche brisée, un plat de sabre brisé et un grand couteau dont le manche est en fer comme la lame ; dans la troisième chambre à droite, une monnaie du Brabant, Philippe IV, roi d'Espagne et des Indes, 1647. Dans la deuxième à gauche, un grand coin en fer et des pentures ; dans la troisième à gauche, une monnaie Louis XIII ; dans la quatrième chambre à gauche, une belle serrure en fer ayant conservé son ressort et son pène. Les serrures en fer sont rares, tandis que les longs pènes provenant de serrures en bois sont très communs. Ensuite, dans la cinquième chambre de la même rue, nous avons recueilli une monnaie de Charles II et un

vase en bronze avec deux pieds dont je ne connais point la destination.

Puis, en creusant le sol pour établir les fondations du gros pilier de gauche, à l'entrée de la place centrale, nous avons découvert, à 15 pieds de profondeur, une chambre avec deux petites armoires et divers instruments en fer, entre autres une main de porte assez curieuse ; enfin, une armature en fer affectant la forme d'une pipe, sorte de clef à l'aide de laquelle on remontait le rouet de l'arquebuse ou fusil primitif. Nous en avions déjà trouvé plusieurs, ignorant à quelle fin ces objets avaient pu servir. Ce n'est qu'après en avoir vu de semblables au musée d'Amiens que nous avons compris leur destination.

V. *La faune des souterrains de Naours.* — Il est une autre question, Messieurs, qui s'impose à tout homme qui tente une étude quelconque sur les Souterrains-Refuges de Naours : c'est *la faune.* L'omettre serait un crime. Le Créateur a répandu partout à profusion les germes de la vie, et là même où la vie paraît être absente momentanément, elle y a laissé des traces sans nombre. *Quatre sortes d'êtres vivants* ont laissé dans nos souterrains des traces de leur passage : les trois premières, par mode de vestige et d'empreinte pour me servir de l'expression employée par les théologiens ; la quatrième, par la présence d'êtres actuellement vivants.

En effet, quatre sortes d'êtres vivants ont habité les souterrains : la première comprend la série des êtres de *l'ère paléontologique*, dont les empreintes et les vestiges ne sont pas l'un des moindres ornements de nos catacombes. Sans doute, ils étaient ensevelis dans les assises de la montagne avant que

les carrières n'y fussent creusées, mais toujours est-il qu'ils ont vécu là avant que divers cataclysmes ou révolutions du globe ne les y aient ensevelis. Écailles et empreintes d'*inocérames* de toute grandeur, *ammonites*, formes d'*oursins* les plus variées, *térébratules*, *spicules* d'éponges et éponges *silicifiées*, *pyrites*, *quartz* de toute nuance, une foule de spécimens vont faire l'ornement de tout un *musée géologique et paléontologique*. Me souvenant de l'industrie à laquelle avait eu recours M. Boucher de Perthes, le créateur de la science des haches taillées et polies, j'ai montré à tous les ouvriers des carrières réunis un spécimen superbe d'inocérame, un autre d'oursin, un autre de quartz en leur disant : Quiconque m'en trouvera un *comme celui-là aura un sou*. Je vous prie de croire, Messieurs, qu'à partir de ce moment-là ils y ont fait attention et qu'avant la fin de nos travaux, j'avais plus de 300 pièces de choix pour faire l'ornement d'un *musée spécial de géologie et de paléontologie*.

La seconde espèce d'êtres vivants qui ont habité nos carrières, ce sont les bestiaux dont les ossements remplissent l'*ossuaire* des *catacombes*.

La troisième espèce, ce sont les hommes qui s'y sont réfugiés : tout ce que nous avons dit précédemment le prouve assez, et notre musée archéologique des souterrains est avant tout et éminemment un *musée anthropologique*.

Enfin, il est une quatrième sorte d'êtres vivants qui *habitent actuellement* les souterrains à laquelle nous allons consacrer, avant de terminer, une étude spéciale.

Au mois de juillet dernier, M. Armand Viré, préparateur au Muséum d'Histoire naturelle à Paris, s'est

rendu à Naours dans le but d'y faire une *étude entomologique* spéciale qui n'avait guère été faite jusque-là en France, sauf dans les grottes du Jura et que ce jeune savant poursuit dans les catacombes de Paris. Il s'agit des insectes vivant dans les grottes, les cavernes, les souterrains. On sait que les animaux, et en particulier les insectes, qui vivent dans des lieux souterrains, étant privés de la lumière du jour, du grand air et d'une nourriture abondante, subissent dans leur être de notables transformations.

Ce qui frappe le plus, au prime abord, chez les animaux cavernicoles, c'est leur décoloration plus ou moins complète. Pas de soleil, pas de couleur; le pigment disparaît et les animaux deviennent blancs et transparents. On peut voir même, par leur transparence, leurs principaux organes ; on peut même entrevoir leur digestion et leur circulation.

Mais là ne s'arrêtent pas les transformations. Leur œil ne leur est plus d'aucune utilité, et, comme tout organe qui ne sert pas, il s'atrophie peu à peu et disparaît.

Lorsqu'on a réuni un certain nombre d'individus, on peut en former une série descendante qui part de l'animal normal voyant parfaitement clair et se termine à l'animal complètement aveugle.

D'abord, l'œil est encore noir, bien que parfois un peu réduit ; puis la couleur noire s'en va et il ne reste plus qu'un pigment rouge qui fait place à une couleur jaunâtre. Le globe de l'œil se rapetisse, se fractionne parfois jusqu'à ne plus se composer que de petits globules dispersés et très pâles ; puis plus rien, et la peau recouvre complètement la place où se trouvait cet organe devenu inutile.

Cependant, nos animaux ne paraissent pas s'en porter plus mal et trouvent leur nourriture aussi facilement que par le passé. C'est qu'en effet, par une curieuse compensation, d'autres organes se sont développés et ont pris, pour ainsi dire, la suppléance de l'œil. L'ouïe, l'odorat et le tact ont acquis une rare sensibilité et le dernier de ces sens surtout a pris une ampleur vraiment remarquable et manifeste son développement au dehors par des organes bien visibles. Les antennes sont particulièrement longues et sensibles ; elles deviennent parfois deux ou trois fois plus longues qu'à l'état normal et se couvrent de poils tactiles très fins, très déliés, à la base desquels vient aboutir un fin ramuscule nerveux qui recueille les moindres vibrations, les moindres frottements et permet à l'animal de se diriger sans hésitation.

Plusieurs de ces formes de passage ont été fournies par les souterrains de Naours, assure M. A. Viré.

Par exemple, on y recueille en abondance des *staphylins*, petits coléoptères noirâtres, des *mouches* qui n'ont guère encore comme caractéristique qu'une atténuation de leur couleur, mais sont encore presque normales ainsi que leurs larves.

Les *arachnides* (araignées) nous fournissent déjà une modification plus marquée. Ils sont beaucoup plus décolorés. Normalement pourvus de huit paires d'yeux, déjà ils n'en ont plus que six, ou quatre, ou deux ; mais la place des yeux disparus est encore entourée d'un pigment rouge.

De même chez les *pseudo-scorpions*, petits animanx parfaitement inoffensifs, malgré leur nom : l'*œil a disparu* et de longs poils couvrent tout le corps.

Les *thysanoures* (podurelles) sont également inté-

ressants. Ce sont des animaux minuscules de 1/2 à 1 m/m, qui sautent sur les vieux boisages et y creusent des galeries. Presque tous sont blancs et *aveugles* et couverts de grands poils raides.

Enfin, M. Armand Viré put recueillir également à Naours de nombreux *myriapodes*, des *polydermes*, qu'il n'avait pas encore rencontrés autre part et que depuis il a retrouvés dans les catacombes de Paris. Ce sont des géants parmi les habitants des souterrains de Naours, puisque l'un d'eux a bien près de 2 cent. 1/2. Ils ne sont généralement pas encore complètement blancs, mais présentent une légère teinte rousse; néanmoins, leur œil a subi déjà ses modifications et quelques spécimens *sont complètement aveugles*. Comme compensation, ils sont extrêmement velus.

J'ai parlé précédemment du *musée géologique et paléontologique* où sont conservés les vestiges et les débris d'êtres disparus. J'ai parlé aussi de l'*ossuaire*, autre genre de musée où sont conservés les débris d'animaux qui ont vécu dans nos souterrains, puis du *musée archéologique et anthropologique*. M. Armand Viré a emporté dans un autre *musée bien autrement important* (le *Muséum*) un grand nombre de spécimens d'êtres vivant actuellement dans nos souterrains et sur la transformation desquels il nous donnera plus tard une étude beaucoup plus complète que celle que je viens d'esquisser.

VI. — Voilà, Messieurs, le résumé de nos travaux, de nos fouilles, de nos découvertes.

En ces derniers temps, nous avions encore entrepris une opération difficile, le dégagement du Grenier à sel, dont l'exploration complète nous réserve bien des surprises. Au Grenier à sel aboutissent, d'une façon

mystérieuse, plusieurs galeries. De plus, à l'extrémité de ce grand quartier se trouvent, sous le flanc sud de la montagne, plusieurs galeries inconnues dont nous avons des indices certains. C'est par ce côté extérieur que nous avions entrepris d'attaquer le Grenier à sel, en ouvrant une tranchée dans la montagne. Mais le manque de temps ne nous a point permis de mener à bonne fin cette entreprise difficile. Ce sera l'œuvre principale de l'hiver prochain.

Enfin, Messieurs, un travail qui ne rentre pas dans l'archéologie mais qui aura une grande utilité pratique, vint couronner nos travaux de cet hiver : c'est le percement d'une galerie mesurant 110 mètres de long et aboutissant au centre du village.

Toutes les entrées des souterrains, connues jusqu'ici, s'ouvraient dans le flanc *sud* de la montagne pour plusieurs raisons : d'abord à cause de la chaleur, car si les portes avaient été au nord (bien que cela eût été plus avantageux pour les habitants du pays, parce que c'était plus au centre), le vent glacial du nord, pénétrant dans les souterrains, les aurait singulièrement refroidis ; ensuite parce que, dans les collines de Picardie (de la région voisine de la Manche), exposées au nord, il faut aller à une grande profondeur pour trouver la belle pierre, tandis que dans celles qui sont exposées au midi ou au sud-ouest, on la trouve de suite. Cela tient à la formation de ces terrains par les eaux de la mer qui, en se retirant, ont sans cesse raviné dans la direction de l'ouest ou du sud-ouest.

Après bien des difficultés et des tentatives diverses, je suis parvenu à creuser la galerie et à ouvrir une sortie au nord-ouest pour m'éviter à l'avenir et éviter aux touristes bien des peines inutiles. Au lieu de

pénétrer dans les souterrains, après avoir fait un détour qui demande dix minutes de marche par des chemins toujours boueux, même l'été, désormais nous aurons une entrée à quatre minutes du presbytère, au centre du village, à côté des premières maisons de la petite rue de Talmas, et vers laquelle on se rendra par un très beau chemin. Cet avantage est apprécié de tout le monde.

L'INFLUENCE A ABBEVILLE DE 1467 A 1470

Lecture faite par M. ALCIUS LEDIEU *à la séance du 13 août 1896.*

Les comptes des argentiers et les registres aux délibérations de l'échevinage d'Abbeville, déposés aux archives municipales de cette ville, font plusieurs fois mention d'une épidémie qui fit un grand nombre de victimes dans la capitale du Ponthieu de 1467 à 1470.

Au mois de juillet et au mois d'août 1467, des processions générales étaient faites dans cette ville pour « prier Dieu, notre benoit createur, qu'il lui pleust preserver le peuple de ceste dite ville de influence et mortalité. » Une épidémie sévissait alors en « plusieurs lieux » ; elle paraît avoir fait son apparition à Abbeville dans le courant du mois de juillet. Le 1er août, l'échevinage désignait un barbier pour saigner les malades et lui allouait jusqu'à Noël 16 sous par semaine pour ses honoraires, plus 60 sous par an pour ses gages comme chirurgien des épidémies; cette somme de 60 sous fut même transformée en

rente viagère au profit du barbier, auquel la municipalité promit un office de sergent à masse en cas de vacance, aux gages de 6 livres par an.

Les Sœurettes, qui furent appelées plus tard Sœurs grises ou Sœurs du tiers-ordre de Saint-François, se distinguèrent par leur dévouement et leur abnégation durant cette épidémie. Aussi, l'échevinage leur fournit à plusieurs reprises du vin et des souliers ; il accorda 4 sous par jour « pour eschevir aux inconveniens qui porroient ensuir aux Frères mineurs (Cordeliers) en alant pourchasser ès maisons qui seroient infectées le pain pour leur vivre » ; il paya également quatre hommes pour enterrer les morts, victimes de l'épidémie, et donna 50 sous à un médecin qui avait découvert un remède préservatif.

Les maïeur et échevins eurent aussi recours aux moyens préventifs ; ils firent remettre un écu d'or à un cordonnier dont la femme et les enfants étaient morts « hastivement » pour qu'il eût à quitter sa maison au plus tôt afin d'aller habiter en dehors d'Abbeville pendant « ung mois ou six sepmaines. »

Dans une réunion des maire, échevins et officiers du roi et du duc de Bourgogne tenue au petit échevinage, il fut décidé que l'on donnerait l'ordre au père d'une jeune fille « malade de l'influence » d'avoir à conduire sa fille hors d'Abbeville.

De quelle nature était la contagion qui sévit à Abbeville à cette époque ? Le nom d'influence, qui revient souvent sous la plume des argentiers et du greffier de l'hôtel de ville désigne-t-il l'épidémie de grippe appelée de nos jours *influenza* dont le nom nous serait revenu italianisé ?

Plusieurs auteurs, s'appuyant sur un ouvrage re-

marquable dû à Saillant [1], prétendent qu'il n'est pas question de cette maladie avant les premières années du XVIe siècle. C'est une erreur profonde. Il suffit de lire le *Journal de Nicolas de Baye, greffier du parlement de Paris* (*1400-1417*), publié pour la Société de l'Histoire de France par Alexandre Tuetey (Paris, 1885-1888), pour voir qu'à deux reprises, en 1404 et en 1414, sévit à Paris une épidémie ayant tous les caractères de l'influenza.

Mais le « mortoire » qui a produit tant de victimes à Abbeville de 1467 à 1470 n'était point une épidémie de grippe comme on pourrait le supposer par le mot sous lequel il est désigné. Cette expression était employée pour désigner une épidémie voisine de la peste, et, plus tard, nous retrouvons le mot *influence* suivi du qualificatif *pestilentielle*. Au reste, la même maladie eut encore cours à Abbeville en 1479, et paraît y avoir causé plus de ravages. C'est peut-être elle aussi qui a sévi vers 1466 et 1467 dans le nord et l'est de la France. On en trouve la mention, pour Paris, dans la *Chronique scandaleuse de Jean de Roye* (édit. Maindrot, pour la Société de l'Histoire de France. Paris, 1894, I, 165); à Dijon, dans l'*Advis des médecins demorans à Dijon rapporté à Messieurs les mayeurs et eschevins dudit Dijon le xiiije jour d'octobre mil IIIJc LXV...* (Bibl. Nationale, fonds fr. 3,887, fol. 19). Une chronique inédite du XVe siècle (Bibl. Nat., fonds fr. 20,354, fol. 191) la signale en 1468 en Flandre et en mentionne divers épisodes [2].

1. *Tableau historique et raisonné des épidémies catarrhales, vulgairement dites la grippe depuis 1519 jusques et y compris celle de 1780...* (Paris, Didot, 1780. In-12).

2. Communication due à l'extrême obligeance de M. J. Vaesen.

Aucun document des archives municipales d'Abbeville ne nous permet de déterminer les caractères de l'épidémie de 1467-1470 contre laquelle l'échevinage abbevillois prit diverses mesures. Mais le compte des argentiers pour 1480-1481 nous fournit une indication précieuse qui autorise à supposer que l'influence de 1467 et celle de 1479 n'étaient autres que la peste.

Nous lisons dans le chapitre des « mises communes » la mention suivante donnant la composition d'un onguent qui ne doit plus figurer dans le *Codex* :

« A maistre Fremin Broulart, cirurgien, la somme de cent huit solz à luy paié, c'est assavoir : pour vng lot d'oeulle d'olive, deux livres de chire, quatre livres de roisine, une livre de poie noire, trois livres d'escieu de mouton, trois livres de sain de porc marle, trois livres d'escieu de bœuf, une livre et demye de terbentine, enchens, vert de gris et aultres choses dont il avait fait de l'onguement baillié aux SSeurs et poures de l'ostel Dieu d'icelle ville pour mettre aux apostumes des malades d'influence, la somme de XLVIIj solz ;

« Et pour miel rosart, vert de gris, alun, copperot et vin aigre dont il avoit fait vng mire dificatif pour lesdits apostumes, la somme de vj s. ;

« Item, aincoires pour autant d'estoffes à faire de l'onguement pour ce que celluy qu'il avoit precedentement fait estoit aloué, pareille somme de LIIIj solz... »

En relevant les extraits qui vont suivre, nous avons cru qu'il est bon de faire connaître toute la sollicitude de l'échevinage abbevillois pour la chose publique ; on verra qu'il sut en outre apprécier les services rendus par de vertueuses filles durant ces années calamiteuses.

Extraits des Comptes des Argentiers de la ville d'Abbeville (1467-1470.)

I. Ausdis argentiers (a été payée) la somme de vingt solz qu'ilz avoient paié pour le despence de vng disner fait en l'ostel de monsieur le maïeur par aucuns eschevins et conseilliers de ladite ville qui le avoient acompaignié à vne procession generale faicte à Sainct-Sepulcre pour deprier Dieu, notre createur, pour la paix, avec qu'il volsist preserver et garder le poeuple d'icelle ville de influence et mortalité, et que l'on peust messonner les biens de terre, sy qu'il appert par mandement seulement dacté du xvj[e] jour dudit mois de juillet (1467)...

(Année échevinale 1466-1467).

II. Ausdits argentiers, la somme de cinquante solz qui deubue leur estoit et qu'ilz avoient paiée pour la despence d'un disner aujourduy fait en l'ostel dudit sieur Hugues Malicorne, mayeur, où furent plusieurs eschevins, conseilliers, procureurs et clers de ladite ville apres ce que l'en feust retourné d'une procession generalle faite ledit jour tout autour d'icelle ville où fu porté le *Corpus Dominy* par monsieur le doyen de Saint-Weulfranc et le messe célébrée et prédicacion faite en l'église Saint-Gille en icelle ville, à laquelle procession furent en belle ordre en grant devocion et humillité, comme tout le peuple de ladite ville, aiant lumière de chiere ardans en leur main, les aulcuns torches et les autres chierges et chandeilles en grant nombre, les piés nus afin de prier Dieu, notre benoit créateur, qu'il lui pleust préserver le peuple de ceste dite ville de influence et mortalité; et du remain desquelles chieres ilz sont demourées à ladite église de Saint-Weulfran et de Saint-Pierre sera faitte une enchainte de la grandeur du tour de ladite ville pour ardoir continuellement esdites églises tant qu'elles seront consommées et aloués; si qu'il appert par mandement desdits maire et eschevins séellé dudit

contre-séel donné en datte le seiziesme jour d'aoust oudit an [mil] quatre cens soixante et sept...

(Ibidem).

III. Aux josnes filz bourgois de ladite ville (a été payée) la somme de cinquante solz à eulx donnée desdits maire et eschevins des graces et courtoisies de ladite ville après ce qu'ilz sont retournez de la procession generalle aujourduy faite à l'église Saint-Gille afin que Dieu, par sa grace, vueille preserver de mortalité et pestilence qui de present règne en plusieurs lieux, à laquelle procession iceulx josnes filz avoient porté le fiertre de monsieur saint Weulfran, si qu'il appert par mandement desdits maire et eschevins... en datte le cinquième jour de juillet oudit an [mil quatre cent] soixante et sept...

(Ibidem).

IV. A Jehan Belliart l'aisné, la somme de cent huit solz qui deubue lui estoit et qui paiée lui a esté pour le vente et delivrance d'un ponchon de vin de Compiengne que lesdits maire et eschevins ont donné et envoyé aux SSeurettes de ceste dite ville de leurs graces et courtoisies pour les aydier à vivre et en remuneracion des paines et travaulx qu'elles ont prins tant de jour comme de nuyt à garder, viseter, admonester de leur salut les malades et à les ensevelir les personnes trespassez en ceste dite ville de la mortalité et influence de present encommenchié, si qu'il appert par mandement desdits maire et eschevins séellé dudit contre-séel... en datte le vingt et vniesme jour d'aoust oudit an [mil quatre cent] soixante et sept...

(Ibidem).

V. A Guerard du Puich, cordewannier, vng escu d'or au pris de xxv s. par. qui donné lui a esté des graces et courtoisies de ladite ville pour et afin qu'il partesist de son hostel et qu'il s'en alast demourer vng mois ou six sepmaines dehors ceste dite ville pour ce que sa femme et ses enffans estoient mors hastivement en sadite maison de l'influence, afin de éviter aux dangiers qui a cause de ce pouroient

ensuir, si qu'il appert par mandement... en datte le xxiij^{e} jour d'aoust oudit an [mil quatre cent] LXVIJ...

(Ibidem).

VI. A Georges Yot, cirurgien, la somme de xvj l. xvj s. qui deubue lui estoit et qui paié lui a esté pour son salaire, paine et travail d'avoir esté en ceste dite ville viseter et saignier les creatures qui, durant ceste presente année, ont esté frappés de la pestillence et mortalité qui a regné en ladite ville, à laquelle visitacion il a esté commis et institué seullement pour tous les autres cirurgiens d'icelle ville, si qu'il appert par mandement... en datte du xxve jour de décembre oudit an [mil quatre cent] LXVIJ...

En marge, on lit d'une autre main :

Le livre aux deliberacions a esté veu et appert que le premier jour d'aoust [mil quatre] cent LXVIJ ledit George a esté commis par les eschevins à saignier les gens infectez deppuis ledit jour jusques au Noël ensuivant et que, pour chacune sepmaine, il lui seroit paié xvj s., et sy appert de mandement et quictance pour ce passé.

(Année échevinale 1467-1468).

VII. Aux argentiers de ladite ville, la somme de IIIJ l. qui deubue leur estoit et qu'ilz ont paié par le commandement et ordonnance desdits maire et eschevins et que des graces et courtoisies de ladite ville donnés et octroiés ont esté à IIIJ hommes ordonnés porter en terre les personnes qui durant ce mortoire sont finés de vie par mort en ceste dite ville, si qu'il appert par mandement... du derrain jour d'octobre oudit an [MCCCC] LXVIJ.

(Ibidem).

VIII. Ausdits argentiers, la somme de vj l. qui deubue leur estoit et qu'ilz ont paié aux Sœurettes de ladite ville et que des graces et courtoisies d'icelles donnés et octroiés leur ont esté, c'est assavoir : chacune sepmaine du mois de septembre derain passé, x s., et chacune sepmaine du mois d'octobre aussi derain passé, xx s. en remuneracion de ce que durant iceulx deux mois elles ont esté viseter et admenistrer

du salut de leurs ames et ensevelir les personnes qui ont esté malades et qui sont finés de vie par mort, si qu'il appert par mandement... en datte le premier jour de novembre oudit an [MCCCC] LXVIJ...

(Ibidem).

IX. Aux frères myneurs de ceste dicte ville, la somme de XIIJ l. XIJ s. à eulx données des graces et courtoisies d'icelle ville pour eulx aidier à vivre pour ce qu'ilz ne se sont point pourchassiés ne courut parmy ladite ville à l'occasion de la mortalité qui a régné ceste présente année depuis le XXV[e] jour d'aoust derain passé jusques au jour de Toussains ensieuvant includ, où il y a LXVIIJ jours, pour chacun desquelz leur a esté ordonné prendre IIIJ s., sont ladite somme de XIIJ l. XIJ s., si qu'il appert par mandement. . en datte le IIIJ[e] jour de novembre oudit an [MCCCC] LXVIJ...

(Ibidem).

X. Ausdits argentiers, la somme de CXIX s. qui deubue leur estoit et qu'ilz ont payé par le commandement et ordonnance desdits maire et eschevins et que des graces et courtoisies de ladite ville donnés et octroyés ont esté aux SSeurettes de ceste dicte ville pour avoir vng ponchon de vin avec XV paires de sorlers eu regard à ce que, durant ladite influence qui a régné en ladite ville ilz ont esté viseter les malades et ensevolir les mors, si qu'il appert par mandement... en datte le vj[e] jour de novembre oudit an [MCCCC] LXVIJ...

(Ibidem).

XI. Aux josnes filz de bourgois de ladite ville, la somme de XL s. à eulx données des graces et courtoisies de ladite ville pour aler boire ensemble apres ce que aujourduy ilz ont esté retournés d'une procession generalle faicte à l'église St-Pierre où ilz avoient porté le fiertre de monsieur saint Weulfran en depriant Dieu, notre benoit créateur, qu'il vueille mectre paix et union entre le Roy, notre sire, et messieurs de son sanc, mesmement preserver ladite ville de la mortalité et influence qui long temps a regné en icelle, si

qu'il appert par mandement... en dacte le xe jour d'aoust oudit an [MCCCC] LXVIJ...

(Ibidem).

XII. Ausdits argentiers, qu'ilz ont payé à maistre Pierre Sentilane, médecin, la somme de L s. à lui donnés pour aucunes médecines conservatives et preservans les personnes à l'encontre de l'influence bailliés tant aux SSeurettes comme à autres personnes, si qu'il appert par mandement... datté du XXIIIJ^e jour de juillet oudit an (1469).

(Année échevinale 1468-1469).

XIII. A maistre George Yot, cirurgien, la somme de quatorze livres huit solz à lui paié pour son salaire d'avoir saignié et visité aucunes personnes malades tant de l'influence comme autrement, et ce pour XVIIJ sepmaines escheues deppuis le XXVJ^e jour d'aoust jusques à aujourdhui, pour chacune desquelles lui a esté ordonné prendre en chacun samedy XVJ s., sy qu'il appert par mandement... en dacte du XXIIJ^e jour dudit mois de décembre (1469).

(Année échevinale 1469-1470).

XIV. Ausdis argentiers, la somme de XXIIIJ s. qu'ilz ont paié à deux hommes qui portent en terre les personnes infectées pour et en remuneracion d'en avoir porté aucuns qui puis nagaires sont alez de vie à trespas à cause de ladicte influence tant en le parroisse Saint-Gille comme ailleurs, si qu'il appert par mandement seulement datté du IXe jour de juillet oudit an (1470).

(Ibidem).

XV. Aux argentiers de ladicte ville, la somme de quarante huit solz par eulx paié, c'est assavoir : XXXIJ s. à vng disner au retour du petit eschevinage là où lesdits maire et eschevins avoient esté assemblez avec les gens et conseil du Roy et monseigneur le duc de Bourgogne pour aucunes besongnes touchans le bien de ladite ville, entre lesquelles fut ordonné que le fille de Jehan de Haynau, canvrier, malade de l'influence, seroit mise hors de le maison de son dit

père; item, aux sergens qui firrent commandement à son dit père de le mener hors, VIIj s., et aux porteurs des corps infectés et leurs compaignons, VIIj s..., comme il appert par mandement... datté du XXIJ^e jour de septembre [MCCCC] LXIX.

(Ibidem).

XVI. Ausdis argentiers et qu'ilz ont paié la somme de XIX livres vng solz sept deniers obole, c'est assavoir : à deux hommes qui ont porté en terre les corps des personnes infectées, à chacun quatre aunes de drapt valissant LXIIIj solz j d. ob., et pour trois cartiers et demi de drap vermeil mis aux manches desdits porteurs au pris de xij s. l'aulne, sont x s. vj d.; et pour avoir porté lesdites personnes depuis la Saint-Berthelemy jusques à present, la somme de xx solz; item aux FFreres et SSeurs et malades de l'ostel-Dieu et Saint-Nicolay pour vng ponchon de vin vj livres, et pour deux muys et deux septiers de carbon à eulx distribué, IIIj livres x solz; à Colin Maulet, sot qui aloit en pellerinage à Saint-Jaque en Galice, XIj solz, avec à vng nommé Pierequin de Maroeul debile en son entendement pour avoir vne chemise, v s. (4 avril 1470).

(Ibidem).

XVII. Jehan Mouton doit vij l. XIIj s. pour le reste du nettoiage du marchié qu'il n'a point paié pour ce que il est mort de influence, et sa femme en allée par pouretté.

(Ibidem).

Extraits des registres aux délibérations de l'échevinage d'Abbeville (1467-1469).

I. Le premier jour d'aoust [mil] IIIj^c LXVIj par plusieurs des eschevins presens, sire Hugues Malicorne, maieur, a esté ordonné et deliberé pour eschever aux inconveniens qui porroient enssuir se tous les barbiers de ceste ville sainoient les personnes qui seroient infectées d'influence, que George Yot, l'un

desdits barbiers, sera commis à ce faire sans ce qu'il puist barbier jusques au jour de Noel prochain, et que pour ce faire ledit George ara chacune sepmaine soit qu'il saine ou non saine jusques audit jour de Noel le somme de xvj s.. Et aussy a esté ordonné qu'il lui sera paié ses gaiges de LX s. par an, lesquelz lui avoient naguères hostez.

(Fol. 53 r°).

II. Le xx[e] jour d'aoust comme dessusdit a esté donné comme dessus aux Seurettes eu regard aux paines et dangiers qu'elles prennent à aler visiter les malades de ladite influence et aultres maladies avant la ville vng ponchon de vin avec chacune sepmaine jusques au jour de Toussains prochain venant le somme de x s. pour aider à les vivre.

(Ibidem).

III. Le xxv[e] jour d'aoust, par tous les eschevins sauf Jehan Carue, qui est de present absent, en le presence de sire Jehan Laudée, maïeur, a esté ordonné et conclud que, pour eschevir aux inconveniens qui porroient ensuir aux freres mineurs en alant pourchasser ès maisons qui seroient infectées le pain pour leur vivre que depuis le jourdui en avant jusques au jour Saint-Remi prochain venant l'en donnera ausdits Cordeliers chacun jour pour leur acheter du pain et autres leurs necessitez le somme de IIIj s., et sy leur seradonné de le cauch pour emploier ès ouvrages qu'ilz feront faire ceste presente année jusques au nombre de quatre muis à le discreption des maistres qui seront commis aux ouvrages de la ville.

(Ibidem.)

IV. Le IIj[e] jour d'ottobre ensuivant [mil] IIIj[c] LXVIj, par pluiseurs eschevins presens, sire Jehan Laudée, maïeur, a esté ordonné, conclud et deliberé que le don derrainement fait aux Cordeliers de ceste ville de IIIj s. pour jour qui fine au jour St-Remi dernier passé leur sera continué et entretenu depuis ledit jour ancores jusques au jour de Toussains prochain venant.

(Même registre, fol. 54 r°).

Item, que l'en donnera aux Seurettes pour à elles aidier eu regard aux grans biens qu'elles font à visiter les malades de l'influence de ceste ville, et aux dangiers où elles se sont mises et mettent chacun jour, le somme de xx s. chacune sepmaine jusques audit jour de Toussains, parmi et y compris les x s. que par avant on leur avoit donné chacune sepmaine.

(Ibidem).

V. Le dernier jour dudit mois d'ottobre, nuict le Toussains, a esté ordonné et conclud que l'en donnera ausdites Seurettes vng ponchon de vin et xv paires de sourlers.

Item, à quatre poures hommes qui ont accoustumé porter les poures personnes qui sont trespassées de l'influence qui a eu cours en ceste ville, à chacun xx s. sont IIIj l. en remuneracion et eu regard aux biens qu'ilz ont fais et au dangiers où ilz se sont mis de leurs personnes.

(Ibidem).

VI. Le XXIX[e] jour de decembre [mil] LIIIj[c] LXVIj, par pluiseurs des eschevins, present sire Jehan Laudée, maïeur, a ęsté ordonné, conclud et deliberé, eu regard aux grans biens que a fait George Yot durant le temps de l'influence qui a eu cours en ceste ville, tant à les saignier et visiter les personnes infectées comme aultrement, et durant lequel temps le dit George avoit esté commis à faire lesdites saigniés sans faire son mestier de barbier pour les inconveniens qui en eussent peu enssuir, et pour ce faire lui avoit esté ordonné paier pour chacune sepmaine jusques au Noel dernier passé xvj s.; que, depuis ledit Noel jusques au dernier jour de mars prochain venant, lui sera ancore donné et paié chacune sepmaine le somme de VIIj s.

(Même registre, fol. 55 r°).

VII. Le XXIIj[e] jour d'aoust, nuit St-Berthelemy mil IIIj[c] LXVIIj, par tous les XXIIIj eschevins, present sire Jehan Laudée, maïeur, a esté ordonné, conclud et deliberé que l'en donnera des deniers de la ville aux Seurettes en oultre les xx l. qu'elles ont chacun an,

et pour ceste fois, le somme de xxxij l. pour aidier à paier les ouvrages qu'elles feront faire ceste année à leur chappelle.

(Même registre, fol. 56 r°).

VIII. Le penultiesme jour d'avril [mil] iiijc lxix, par messieurs maïeur et eschevins, present sire Jehan Laudée, maïeur, du conseil et advis de messieurs les officiers du Roy, notre sire, et des conseilliers praticans au siege de la senechaucée de Ponthieu, voulant subvenir et pourveoir au poeuple et habitans de ceste ville et adfin qu'ilz soient visitez en leur maladie se ilz estoient atains de le maladie pestilencieuse qui aucunement a cours et que Dieu voeulle apaisier en ceste ville, a esté ordonné que George Yot, barbier, aura des deniers de la ville chacune sepmaine xvj s. à commenchier à paier samedi qui sera le vje jour de may prochain venant jusques au jour de Noel, en oultre lx s. qu'il a de pencion comme cirurgien de ladite ville et depuis ledit jour de Noel en avant ix l. avec lesdits lx s. chacun an sa vie durant; et aussi lui a esté donné et accordé le second office de sergent à mache qui escherra et sera vacant aprez le trespas des premier et second sergent à mache d'icelle ville pour le exersser aux gaiges de vj l. comme les autres et sans diminuer sesdits gaiges de lx s.; mais, aprez qu'il sera pourveu oudit office, ladite ville demourra deschargiée desdits ix l. de pencion à lui presentement baillée; auquel George les maitres de l'enseigne des barbiers donneront à pencion une robe de la livrée desdits sergents à mache qui lui a esté et sera prinse à porter et à le Pentecouste et autres années enssuivans; avec aux despens de ladite ville une pareille robe que lesdits sergens, moiennant lesquelles choses ledit George a promis et sera tenu de aler visiter et saignier quant besoing et requis sera les habitans de ladite ville qui seront ou seroient taxez ou malades de ladite influence ou autre maladie sans ce qu'il s'en puist excuser ouquel cas lesdits dons lui seroient et porroient estre revocquiez, en prendant des riches salaires raisonnables, et les poures sans salaire. Et lequel George a fait serment de sur ce faire son devoir, et de ce lui a esté baillié lettres.

(Même registre, fol. 60 r°).

IX. Aujourd'hui iij^e^ jour d'aoust [mil] iiij^c^ lxix, par les eschevins assemblez ou grant eschevinage, present sire Jehan Laudée, maïeur, a esté ordonné, conclud et deliberé que l'en donnera aux Seurettes, qui vont visiter les malades de l'influence pour elles substenter et aider à vivre vng ponchon de vin.

(Même registre, fol. 61 r°).

X. Le second jour de janvier [mil] iiij^c^ lxix, par les deux colèges, a esté conclud, present sire Jaque Journe, maïeur, sur le requeste faite par les Seurettes ad ce que on leur volsist aidier à paier vij^xx^ xiiij l. xj s. qu'elles doivent de reste de l'ouvrage qui a esté fait ceste année à leur cappelle de nouvel encommenchiée à faire à leur hostel, eu regard aux grans biens qu'elles ont fait et font journellement au poeuple de ceste ville; que, pour leur aidier à paier ladite reste leur sera donné, paié et délivré le somme de lx l. en dedens le jour saint Berthelemy prochain venant.

(Même registre, fol. 63 r°).

XI. Le vingtiesme jour de feurier [mil] iiij^c^ lxix, Fremin de Huppy, qui estoit sergent à mache, geolier et cheppier de l'eschevinage, ala de vie à trespas ou lieu duquel George Yot a esté institué oudit office de sergent à mache, et Jehan de Catheux chepier en son lieu dudit eschevinage.

(Même registre, fol. 64 r°).

LE COMMERCE DE LA BOUCHERIE A ABBEVILLE

XVe-XVIIIe Siècles.

Lecture faite par **M. H. Macqueron.**

Les bouchers d'Abbeville étaient réunis en corporation dès la fin du xive siècle; nous voyons leurs

maïeurs de bannière, Adam Tournevaque, Bernard le Grant, Jehan le Fevre et Fremin de Cahon, concourir en 1388 à l'élection du maïeur Guerard Faffelin et dans le registre des statuts des corporations d'Abbeville, nous trouvons quatre articles concernant le commerce de la boucherie et datant de la fin du XIVe siècle :

1. Item, que nulz bouchiers ne aultres soit si hardis que il tue une beste ne conroye char quelle que elle soit, se elle n'est boine et loiele et sans mehaing ou villenie, et que les wardes qui i sont de par le ville les aient anchois veu, et que toutes les bestes soient tuées en le boucherie, et le boucherie soit ouverte très le messe au jour et le char porté dedens pour vendre.

2. Item, que nulz trempeche ses trippes, et que on y mette du sel assés et que elles soient bien cuites, seur perdre le mestier et sur l'amende telle qu'i plaira au maïeur et eschevins.

3. Item, que nulz bouchierz ne aultres ne vende char de truye en le boucherie, si elle n'est castrée de lait, mais se chil le veut vendre, vende le hors de le boucherie, et qui le contraire fera il sera a LX solz et perdera le mestier an et jour.

4. Item, que nulz ne vende ossi point de char soursemée, ne aiant fy, mort mal ne aultre vilaine maladie.

Le même registre contient un autre règlement de boucherie, du 6 janvier 1447, composé de douze articles reproduisant ceux que nous venons de citer et prescrivant quelques autres mesures relatives aux apprentis bouchers. Mais ce ne fut que le 26 septembre 1562 que la communauté des bouchers, sous la seconde mairie de Nicolas Rumet, sieur de Beaucamp et de Beaucorroy, eut de véritables statuts qui se trouvent

insérés aux registres aux délibérations de l'Hôtel de ville d'Abbeville de 1703, d'après deux copies collationnées de 1593 et 1630.

La communauté était alors régulièrement constituée : elle avait des maïeurs de bannière, Jacques Dufour, Nicolas Queneuille, Nicolas Bassée et Jean Besson ; des gardes, Nicolas Petit, Jean de Vuanel, Nicolas Sanson et Galliot Desprès et elle avait délégué d'autres représentants pour, de concert avec les gardes et maïeurs de bannière, obtenir ses statuts.

En 1702, la communauté fit valoir qu'il était non seulement de l'intérêt particulier des maîtres bouchers mais aussi de l'intérêt public que les statuts soient gardés et observés à toujours ; pourquoi désirant leur faire donner toute la force qu'ils pouvaient avoir, elle adressa requête à M. Godard de Beaulieu, maire perpétuel de la ville, pour obtenir lettres patentes d'homologation.

C'était alors une puissante corporation et on a même peine à comprendre comment les « vendeurs de chair » pouvaient être aussi nombreux à Abbeville. Nous voyons, en effet, dans un acte passé devant Desrobert, notaire à Abbeville, le 21 mai 1710 et concernant un emprunt de 4,000 livres contracté pour payer ce que la communauté devait pour les droits d'inspecteurs aux boucheries, nous voyons, disons-nous, comparaître 107 maîtres bouchers ou veuves de bouchers ; il est intéressant de retenir les noms de la plupart des bouchers à cette époque, noms qui se sont perpétués dans le même commerce jusqu'à nos jours : ce sont Jean Hubert, l'un des maïeurs de bannière, Gabriel Leblond, garde, Jean Hubert, bâtonnier, Pierre, Valentin et Philippe Leblond, Charles et

François Josse, Philippe Boubert, François Rumault, André Dufour, Charles Coffin, etc.

Les statuts furent approuvés par lettres patentes du mois de juin 1704 et enregistrés au Parlement le 26 octobre 1716 : ils étaient à peu près les mêmes que ceux de 1562, mais contenaient cependant des modifications et on avait fait subir aux anciens quelques suppressions Nous allons voir à quel régime était ainsi soumis à Abbeville le commerce de la boucherie.

On ne pouvait exercer le métier de boucher avant d'être reçu maître dans la ville et d'avoir payé les droits de confrérie et ceux du métier avec ceux de la halle et étalage appartenant au Roi : on devait aussi s'engager à garder les statuts à peine de 60 sols d'amende portés plus tard à 20 livres et de la confiscation des viandes (art. 37 ancien, 24 nouveau).

Les bouchers devaient aller les dimanches et jours de fêtes solennelles à la messe et aux vêpres paroissiales, incontinent le tiers coup sonné à peine de 60 sols d'amende (ancien article 1er non rétabli en 1704) et il leur était défendu de tuer ni étaler chair les mêmes jours à peine de pareille amende ; cependant, en cas de nécessité, il leur était permis de vendre dans l'intérieur de leurs maisons, en dehors des heures du service divin (art. 3 et 4 anc., 3 nouv.) ; ils ne pouvaient non plus aller les mêmes jours par les champs, ni envoyer leurs commis pour acheter des bestiaux à peine d'une amende de même importance (art. 2 anc., 1er nouv.).

Ils avaient dans la ville et la banlieue le monopole de tuer les vaches, porcs et autres grosses bêtes, mais ne pouvaient refuser leurs services aux habi-

tants qui les mandaient pour aller tuer, saler et accoustrer lesdits bestiaux ; ils ne devaient pas mettre de retard pour se rendre aux lieux où on les réclamait, devaient avertir leurs clients des défauts et maladies des animaux qu'on faisait tuer et, en cas de non avertissement de ces défauts ou de travail mal fait, étaient passibles d'amende arbitraire et de punition corporelle (art. 3 nouv., 5, 6, 7 et 8), peines qu'ils encouraient également dans le cas où ils auraient demandé un prix excessif pour rémunération de leurs services (art. 9 anc.).

Les bouchers étaient bien exclusivement désignés pour tuer les animaux destinés à leur commerce et ceux pour lesquels les habitants les demandaient : ils pouvaient en tuer autant qu'ils en pouvaient vendre (art. 36 anc.), s'associer les uns avec les autres pour faire le commerce à charge de se rendre loyal compte et de faire juste rapport de ce qu'ils avaient négocié ensemble, mais une chose leur était expressément interdite : c'était d'avoir intelligence entre eux « pour pratiquer chéretés et commettre monopole, à peine d'amende arbitraire, punition corporelle et suspension du metier » (art. 14 anc., 6 nouv.). Cette défense est encore confirmée plus loin : il est pareillement défendu auxdits bouchers d'acheter les uns aux autres les chairs mortes et tuées pour vendre en ladite boucherie, ni faire aucunes choses qui tendent à monopole et faire renchérir la viande, à peine d'amende arbitraire et punition corporelle (art. 38 anc., 24 nouv.).

Les maîtres ne pouvaient avoir chacun qu'un seul apprenti dont la durée d'apprentissage était de deux ans. L'apprenti devait dans la quinzaine de son entrée

payer 10 sols à la confrérie de Dieu et de Monsieur saint André dont il était membre et 10 sols pour tous les maîtres bouchers ; il ne pouvait sortir de chez son maître avant d'avoir achevé le temps pour lequel il s'était engagé, ni les autres bouchers ne le recevoir sans le consentement du maître à peine de six livres d'amende (art. 10 et 11 anc., 4 nouv.).

De nombreux articles sont consacrés aux précautions à prendre pour que les viandes débitées soient saines, bonnes et remplissent toutes les conditions nécessaires pour la santé, notamment pour les veaux et pour les pourceaux au sujet desquels les prescriptions sont excessivement minutieuses.

Ainsi, les bouchers ne pouvaient tuer aucuns bestiaux de quelque qualité qu'ils soient qu'ils n'aient été « égardés » vifs par les gardes du métier et que les viandes n'aient été jugées bonnes et saines pour mettre au corps humain à peine d'une amende de 60 sols portée plus tard à 10 livres (art. 12 anc., 5 nouv.). Il leur était expressément défendu d'acheter aucuns bestiaux venant de personnes suspectes tels que barbier, maréchal, lépreux, exécuteur des hautes œuvres, etc., ou qui auraient pris breuvage ou médecine à peine de 100 sols d'amende (art. 15 anc., 7 nouv.).

L'abattage devait se faire en plein jour, non pas avant l'ouverture ni après la cloche sonnée pour la fermeture des portes de la ville, afin que les esgards puissent avoir connaissance de ce qui se tue et punir les abus à peine de 60 sols d'amende (art. 25 anc., 16 nouv.) ; puis les viandes devaient être apportées dans les boucheries et exposées sur les étaux le matin avant 10 heures afin qu'elles puissent être visitées (art. 35 anc., 21 nouv.) et l'on n'en pouvait plus

apporter après que les esgards avaient fait leur tour de visite accoutumé à peine de 10 livres d'amende. Les viandes ainsi placées sur les étaux devaient être mortifiées et reposées de 24 heures après qu'elles avaient été tuées pour éviter les inconvénients qui en pourraient résulter à peine de 60 sols d'amende.

Il était enjoint aux bouchers par les statuts de 1562 (art. 33) de vendre toutes les chairs qu'ils auraient tuées depuis Pâques jusqu'à la Saint-Remi en dedans les vêpres dites le lundi suivant en l'église de Saint-Vulfran et pareillement celles qu'ils vendaient depuis la Saint-Remi jusqu'aux Caresmiaulx devaient être débitées en dedans le mardi suivant, sans attendre davantage, leur étant défendu à peine de confiscation et de 60 livres d'amende d'exposer et vendre plus longtemps les viandes qu'ils étaient alors tenus de mettre en sel.

Défense était faite d'exposer en vente des chairs de taureaux ou de boucs à moins d'y avoir apposé un petit morceau de drap rouge pour en avertir le public à peine d'une amende de 60 sols (art. 34 anc., 22 nouv.). Les veaux ne devaient être tués que s'ils avaient l'âge de trois semaines ou quinze jours au moins à peine de confiscation et 60 sols d'amende (art. 26 anc., 17 nouv.) ; les esgards avaient charge de vérifier si les bouchers ne contrevenaient pas à cette prescription (art. 27 anc., 18 nouv.). Les moutons, brebis et agneaux ne devaient provenir que de troupeaux exempts de clavelée et de toute autre défectuosité (art. 22 anc., 13 nouv.) ; et les statuts de 1562 ne permettaient (art. 30) de tuer les brebis qu'entre la Saint-Remy (3 octobre) et la Saint-André (30 novembre).

La vente des porcs et du lard était très surveillée

et plusieurs articles règlent les conditions exigées pour le commerce de la viande de ces animaux. On ne doit tuer aucun pourceau « soursemé ou ladre » pas plus que les truies pleines ou en bond à peine de 60 sols d'amende et de confiscation des chairs (art. 24 anc., 15 nouv.) ; on peut néanmoins tuer, exposer et mettre en vente les truies qui sont bien « castrées de lait » après les avoir fait égarder préalablement (art. 23 anc., 14 nouv.). Le commerce de la viande de porc, soit fraîche, soit salée, est défendu à peine de 10 livres d'amende et de confiscation depuis la mi-mai jusqu'au jour de la Saint-Remi pour éviter les inconvénients qui en pourraient advenir (art. 21 anc., 12 nouv.). On ne peut exposer en vente la chair de truie ou pourceau écorchée à peine de confiscation et d'amende (art. 29 anc). Le lard ne peut être vendu s'il n'a éte en sel l'espace d'un mois et un autre mois pendu en l'air pour égoûter et pour sécher ; il doit être loyal et marchand et visité par les gardes du métier qui sont responsables de leur visite et qui ne peuvent prendre pour droit d'égardage plus de 2 sols du cent pesant (art. 16 anc., 8 nouv.). Enfin des prescriptions analogues sont prises à l'égard de ceux qui font seulement le commerce de lard, des marchands forains qui en apportent en ville et des habitants qui tuent des porcs et en conservent le lard pour leur consommation personnelle.

Les derniers articles (39 et 40 anc., 26 et 27 nouv.) concernent les gardes du métier ; ils leur recommandent de se rendre soigneux et diligents à visiter les chairs tant vives que mortes, à en dénoncer les défectuosités aux maire et échevins sans en rien receler, ni commettre aucun abus, à peine de punition

exemplaire et leur accordent pour les dénonciations qu'ils feront, un tiers des amendes dues par les contrevenants.

Ces statuts n'étaient cependant pas toujours fidèlement exécutés, notamment l'article 24 relatif aux ententes entre bouchers pour faire hausser le prix de la viande, et, à plusieurs reprises, l'échevinage dut intervenir pour rappeler les bouchers à l'exécution de leur règlement. On avait dû déjà recourir à la taxe en 1704 et en 1710, lorsqu'en 1717, la coalition des bouchers amena de nouveau le conseil de ville à intervenir dans la question. Dans une assemblée qui eut lieu le 8 octobre 1717, le substitut du procureur fiscal exposa qu'il s'était introduit plusieurs abus et monopoles dans le commerce de la boucherie ; pour faire subsister les maîtres qui ne tuaient pas, leurs veuves et leurs familles, les bouchers fournissaient à chacun d'eux une certaine somme par semaine qui était prise proportionnellement au nombre de têtes abattues par ceux dont les étaux étaient bien achalandés : ces derniers convenaient alors de tuer moins de bêtes qu'il n'était nécessaire pour la consommation des habitants et faisaient par ce moyen hausser les prix qui, malgré l'éloignement des troupes et la suppression du droit de quatre sols pour livre, étaient plus élevés que pendant la guerre et un tiers au delà du prix des pays voisins. Le conseil de ville décida alors qu'il serait informé des abus, monopoles et pactes illicites faits par les bouchers et taxa, pour la fin de l'année, la viande à des prix que nous ne comprenons plus guère, c'est-à-dire le veau à 3 sols 6 deniers la livre, le bœuf à 4 sols et le mouton à 4 sols 6 deniers. Les bouchers étaient tenus de se conformer à ces prix à peine de

cent livres d'amende et il était dit quo, s'ils transgressaient la taxe qu'on leur imposait, on permettrait aux bouchers du dehors de venir vendre et débiter leurs viandes dans la ville et même aux particuliers de tuer et abattre pour vendre pour leur propre compte. (Arch. mun., FF. 197.)

En 1776, le corps de ville dut s'occuper de nouveau de la question des bouchers ; et dans une assemblée qui eut lieu le 1er avril, le procureur du Roi exposa les abus et le monopole qui s'étaient introduits dans la corporation. Le prix excessif que les bouchers mettent à la viande malgré la grande diminution dans la valeur des bestiaux, ne provient, dit-il, que de leurs dépenses de cabaret, de sorte que leur conduite devient un impôt très onéreux pour le public, et la preuve en est que les bouchers étrangers offrent de fournir la viande de la meilleure qualité à 6 liards par livre au-dessous du prix réclamé par ceux de la ville. Le maïeur en conséquence prit un arrêté taxant la viande de bœuf et de mouton à 5 sols 6 deniers et celle de veau à 4 sols 6 deniers, à peine aux contrevenants de payer une amende de 50 livres pour la première fois, et en cas de récidive d'encourir la prison et même l'interdiction,

Les bouchers ne se soumirent pas à cette taxe et continuèrent de vendre à leur gré : les syndic et gardes de la communauté appelés à l'Hôtel de ville se gardèrent bien d'y comparaître et le maïeur prit le 10 avril un nouvel arrêté permettant aux bouchers domiciliés hors de la ville et banlieue de venir s'établir à Abbeville pour y tuer, étaler et vendre toutes sortes de viandes, et les autorisant à s'installer soit dans les maisons particulières, soit dans l'ancien

hôpital Saint-Etienne, sur la place Saint-Pierre que la municipalité mettait à leur disposition. (Arch. mun., FF. 287.)

On voit par les statuts que nous venons d'analyser que les bouchers faisaient le commerce de toutes sortes de viandes et que le débit de la viande de porc ne formait pas, comme de nos jours, une industrie séparée. Cependant il existait quelques marchands de lard qui ne faisaient pas partie de la corporation et qui, en 1716, firent une demande pour obtenir la création d'une communauté particulière. Par l'organe de Jean de Bray, leur procureur, ils demandèrent le 2 août 1717 au subdélégué de l'Intendant « comme la chaircuiterie est fort commode au public qui en retirera bien des douceurs et des avantages, » à être admis à exercer le métier de charcutier et que les articles des statuts des bouchers qui regardaient ce métier soient rayés. Les bouchers, bien entendu, protestèrent et se retranchant derrière les articles de leurs statuts qui visaient le commerce de la viande de porc, prétendirent que le métier était libre, qu'ils avaient droit de l'exercer et demandèrent à être reconnus dans le droit exclusif de faire « l'art et métier de chaircuitier. »

Ce furent ces derniers qui eurent gain de cause : une délibération des officiers de police d'Abbeville du 13 août 1717 fut favorable aux anciens maîtres et un arrêt du conseil du 18 octobre 1717, enregistré au Parlement le 9 décembre, accorda aux bouchers d'Abbeville la qualité de « chaircuitiers, » les autorisant à faire l'exercice de ce métier, exclusivement et privativement à tous autres. Une nouvelle tentative faite quelques années plus tard par les charcutiers



SAINT ANDRÉ

Patron des Bouchers d'Abbeville

(Statue du portail de Saint-Wulfran).

qui s'étaient, cette fois, ménagés l'appui de l'échevinage ne fut pas plus heureuse et un arrêt du 21 janvier 1720 confirma aux bouchers le droit de vendre la viande de porc.

Les bouchers demeuraient presque tous dans la rue qui a continué de porter le nom de rue de la Boucherie et où la plupart des Abbevillois ont encore connu de nombreux étaux, ainsi que dans les petites rues adjacentes. L'acte du 21 mars 1710 dont nous avons déjà parlé, après avoir nommé tous les maîtres bouchers, les indique comme domiciliés dans les paroisses de Saint-Georges, Saint-André et Sainte-Catherine. M. Prarond nous apprend cependant qu'au XVIe siècle, il y avait des boucheries installées au coin de la rue aux Pareurs et près du couvent des Cordeliers, entre le couvent et le pont de Talance où il y avait six étaux : elles avaient disparu à l'époque dont nous nous occupons.

En 1762, une ordonnance royale du 9 septembre demanda à toutes les corporations la production d'un état sur la situation générale de leur communauté. L'état que produisirent les bouchers d'Abbeville à la date du 27 octobre est conservé aux archives départementales de la Somme (C. 475) et est signé de Wilbrode Leblond, syndic, Jacques Hubert, Jean-Charles Leblond, Michel Dimpre et Jacques Hubert dit la France, gardes, Charles Leblond, Charles et Victor Josse et Pierre Hubert, maïeurs de bannière. Il nous apprend que la communauté était alors composée de 48 maîtres et 28 veuves de maîtres avec boutiques et étaux, de 7 autres maîtres tant bouchers que charcutiers ne faisant pas de société avec les autres et encore de 20 maîtres et 11 veuves de maîtres indi-

gents. Cette constatation de bouchers indigents à laquelle nous ne sommes plus habitués, s'explique par la quantité de boutiques ouvertes pour la vente de la viande et il est à croire que les bouchers d'Abbeville étaient de bien modestes négociants qui ne devaient pas faire facilement fortune.

Comme toutes les communautés de cette époque, celle des bouchers avait ses finances, ses dettes et ses revenus; c'est surtout à ce point de vue que l'état de 1762 est intéressant.

La communauté ne jouissait d'aucun bien ; nous verrons tout à l'heure qu'elle avait, au contraire, des dettes et des charges assez importantes. Il ne se faisait aucune collecte de deniers sur les membres de la communauté, mais il était d'usage de lever 40 sols par chaque porc tué et pour les autres bestiaux, veaux, moutons ou agneaux, chaque maître payait 10 sols par bête tuée en sus des quatre qu'il avait droit d'abattre par semaine. Quand un fils de maître passait à la jurande il payait 12 livres outre les droits de la ville et du sergent ; et quant aux apprentis, il n'était pas de mémoire de boucher qu'il en fût passé à la maîtrise.

Les charges étaient autrement importantes ; il y en avait de deux sortes, les charges annuelles et celles perpétuelles provenant d'emprunts faits pour subvenir à des besoins urgents.

C'est ainsi que la communauté devait, depuis 1674, 124 livres de rente pour emprunts qu'elle avait faits pour payer les frais, dommages et intérêts d'un procès qu'elle avait eu contre le fermier général des aides, M. François Legendre, et pour payer l'arriéré qu'elle devait des droits d'inspecteurs aux

boucheries ; qu'en 1720 et 1748, elle avait emprunté à l'église Saint-André des sommes pour lesquelles elle payait 137 livres 11 sols de rente pour acquitter la finance demandée à l'occasion du joyeux avènement de Sa Majesté et pour payer les frais de réunion des offices d'inspecteur et contrôleurs jurés de la communauté ; qu'elle devait encore à l'école des pauvres garçons de l'église de Saint-Georges 68 livres pour rente d'une somme empruntée pour payer ce dont elle était redevable et qu'elle ne pouvait solder à cause de sa misère et eu égard au peu de consommation et que, pour des causes analogues, elle devait encore des rentes de 100 livres à M. Lamiré de Caumont, ancien maïeur, de 50 livres à Charles Pharan, maître boucher et de 70 livres à M. Matiffas, cette dernière représentative d'un emprunt qu'elle avait fait pour les réparations que nécessitait la Halle de la Boucherie, soit au total 549 livres 11 sols de rente.

Les dépenses annuelles consistaient en 600 livres que la communauté payait au roi pour le loyer de la Halle de la Boucherie, 300 livres à ses deux bergers, 100 livres à son vacher, 30 livres à celui qui avait soin de la halle et était chargé de l'ouvrir et de la fermer, 198 livres pour les trois vingtièmes deniers d'industrie, 89 livres 15 sols 9 deniers pour les trois vingtièmes des offices et droits, et enfin 3 livres 15 sols au sergent de ville attaché à la communauté pour les quatre courses ordinaires qu'il faisait lors des réunions des maîtres y compris la semonce de la Saint-Barthélemy. Celui-là, au moins, ne volait pas l'argent de la communauté.

Les revenus étaient donc loin de répondre aux charges : aussi la communauté s'endettait-elle tou-

jours et l'état de 1762 finit par cet aveu qu'elle était encore redevable de 2500 livres pour plusieurs années d'arrérages de ces différentes rentes et sommes, preuve évidente qu'il y avait trop de bouchers et pas assez de consommateurs et que les bénéfices étaient insuffisants. On ne pourrait pas en dire autant cent ans plus tard !

M. DE LA RODDE, GOUVERNEUR D'ABBEVILLE

Ses démêlés avec la Municipalité

1693-1698

Lecture faite par M. H. MACQUERON.

Le 22 février 1693, M. de la Rodde, lieutenant-colonel au régiment royal de Comtois, était nommé pour trois ans commandant pour le Roi en la ville d'Abbeville en la place de M. de la Vercantière. Il avait charge d'y commander aux habitants et gens de guerre, tant de cheval que de pied, français et étrangers, pour leur ordonner ce qu'ils avaient à faire pour le service du roi, la défense et la conservation de la ville, comme aussi de faire vivre les gens de guerre en bon ordre et police suivant les règlements militaires, le tout sous l'autorité du gouverneur et lieutenant général du Roi en Picardie.

Cette nomination n'était pas du goût de Messieurs de ville qui avaient adressé un placet au Roi pour être exempts de commandant militaire après la mort de M. de la Vercantière et qui voyaient, dans cette

nomination et malgré toutes les circonlocutions dont étaient entourées les lettres royales, l'établissement définitif d'un commandant militaire à Abbeville et la perte de ce droit si précieux pour le maïeur de commander souverainement en la ville tant aux habitants qu'aux gens de guerre. Un fait, de peu d'importance en apparence, montre à quel point les habitants tenaient encore à leur ancien privilège d'être les seuls gardiens de leurs fortifications.

Il y avait en 1693 deux bataillons du régiment du Roi en garnison à Abbeville. Les soldats avaient commis plusieurs désordres en sortant par les brèches, arrachaient pour faire du feu les fraises et palissades des fortifications, et sous prétexte que les habitants avaient aussi contribué à ces dévastations montant au chiffre respectable de 2,700 livres, on avait fait payer à la ville les deux tiers des dégâts. Arrivant un nouvel hiver, M. de St-Pierre, commandant de la ville et M. de Puységur, lieutenant-colonel du régiment, avaient proposé que les brèches des remparts seraient gardées par leurs soldats au lieu des milices bourgeoises, moyennant quoi ils se chargeraient de tous les dégâts qui pourraient être commis. Mais comme les habitants avaient eu seuls jusqu'alors la garde des portes et des remparts, ces propositions parurent attentatoires aux droits et privilèges de la ville ; le maïeur ne crut pouvoir les accepter sans prendre préalablement l'avis du corps de ville qui, le 28 novembre 1693, délibéra qu'il y avait lieu, pour prévenir les désordres de l'année précédente, d'accepter les offres de MM. de St-Pierre et de Puységur de faire garder par les soldats les brèches des remparts, en stipulant toutefois que les habitants conserveraient

nuit et jour la garde des portes et sans que cette décision puisse préjudicier aux droits et privilèges de de la ville. (Arch. munic., EE. 113).

Le nouveau gouverneur fut donc fort mal reçu dans Abbeville et de graves difficultés ne tardèrent pas à s'élever entre lui et les principaux magistrats.

M[me] de la Rodde fut la cause du premier et du plus grave de tous ces conflits Cette dame que les documents émanés de la municipalité nous peignent comme étant d'un caractère fort difficile, avait eu, dès son arrivée, des difficultés avec M. du Maisniel de Buissy, président du siège présidial, une des premières autorités de la ville. Pour venger sa femme, M. de la Rodde eut recours à un procédé auquel on aurait peine à croire, si le fait n'était consigné dans deux placets adressés au Roi à différentes époques et qui se trouvent aux archives de la ville (EE. 108). Il fit enlever M. de Buissy dans sa maison par un détachement de trente officiers de la garnison et le fit ignominieusement conduire en prison.

Aussitôt la ville tout entière prit, et avec raison, parti contre M. de la Rodde. On envoya au Roi un placet contenant le procès verbal des faits; pareil envoi fut fait avec lettres à l'appui par le procureur de ville à Madame Isabelle d'Orléans duchesse de Guise, à M. le chancelier et à M. le marquis de Chateauneuf. La princesse prit particulièrement l'affaire à cœur.

« La violence faite au premier officier du présidial, écrivait-elle d'Alençon, le 23 septembre 1694, à M. de Chateauneuf, est si étrange que je ne puis me dispenser d'y prendre un fort sensible intérêt. Il me semble que les soldats d'un commandant en une ville ne lui

sont pas donnés pour investir la maison du président et, sous le faux prétexte d'un ordre du Roi, faire déchirer ses habits devant tout le monde, voler son argent et le traîner par force dans la prison ; et tout ce vacarme s'est fait uniquement pour contenter la colère d'une femme. Je suis persuadée que vous me ferez bien la justice d'informer pleinement le Roi de la vérité. J'espère tout de l'honneur de sa protection et je souhaite toujours avec autant d'ardeur les occasions de vous rendre service. »

La réparation fut du reste éclatante. Le Roi ordonna à M. de la Rodde de mettre en liberté M. de Buissy et de se transporter en sa maison pour lui demander excuse en la présence de M. Bignon, intendant de la province.

Dès lors, les rapports commencés sur un tel pied d'hostilité ne firent que s'aggraver et les discussions entre les deux pouvoirs reprirent chaque année sur des sujets d'importance différente et souvent même futile. Nous les trouvons relatées dans un long placet adressé en 1698 par les maïeur et échevins au secrétaire d'Etat, M. le marquis de Chateauneuf :

Depuis quarante ou cinquante ans, il s'était fait, par suite des curages, un atterrissement d'environ quatre pieds de largeur entre le fossé des fortifications et le rempart depuis la porte Saint-Gilles jusqu'à la rivière de Somme ; l'administration municipale avait fait planter sur cet atterrissement des espaliers dont l'entretien avait été d'abord confié à André Lefebure, officier aide major de la ville, puis au s[r] Pierre Sanzel, un des sergents de la ville et elle avait fait pour cela une dépense de 150 livres. Les arbres produisaient bien et jamais MM. de la Vercantière et de

St-Pierre n'y avaient prétendu,« se contentant de l'honnesteté qu'on leur faisait de temps en temps de leur présenter des fruits desdits espaliers, » quand M. de la Rodde eut une autre prétention : à peine les fruits avaient-ils commencé à mûrir qu'il se rendit d'autorité maître de l'atterrissement et les y fit enlever de force. Plainte fut alors adressée à M. de Chateauneuf, dans laquelle on invoqua les meilleures raisons en faisant valoir que ce jardin était l'œuvre de la ville, que les espaliers n'endommageaient pas les remparts qui, au dire de l'ingénieur Robelin, étaient en cet endroit les mieux entretenus de l'enceinte ; que M. de la Rodde prétendait à tort que l'occupeur du jardin avait pour y pénétrer la clef d'une tour par laquelle il pouvait entrer en ville ou en sortir nuitamment ; l'on faisait remarquer enfin (ce qui se trouve invariablement dans tous les documents de cette époque) la pénurie des finances municipales et on suppliait le Roi de remettre la ville en possession de ce jardin productif et de faire defense à M. de la Rodde de la troubler dans sa possession.

La réponse se fit longtemps attendre, ce ne fut que le 10 septembre 1712 que, sur une nouvelle prétention de M. de la Rodde de jouir des herbes du rempart, des chemins couverts et des pièces détachées ainsi que de la pêche des fossés, le Roi répondit que le gouverneur n'y avait aucun droit, mais qu'il pouvait continuer à jouir du jardin et des espaliers en question puisqu'on pouvait le faire détruire quand Sa Majesté le jugerait à propos.

M. de la Rodde venait d'être confirmé pour trois ans dans son commandement (28 mai 1696) quand une nouvelle mesure vint inquiéter les Abbevillois. Un

5

édit du mois d'août 1696 créait des offices de gouverneur dans toutes les villes closes du royaume, parmi lesquelles Abbeville se trouvait comprise. Les maïeur et échevins protestèrent contre cet édit dont le prétexte était, disaient-ils, de donner un commandant aux officiers de milice bourgeoise créés en 1694. Ils rappelèrent, bien entendu et pour la centième fois, toutes les exemptions de gouverneur dont ils avaient été gratifiés depuis l'accord de 1328, firent valoir que l'édit ne s'appliquait pas à une place de guerre telle qu'Abbeville; que le commandant qui y résidait ne devait pas y rester pendant la paix, le maïeur devant être alors rétabli dans ses fonctions de commandant; que l'importance militaire de la ville était trop considérable pour qu'on y établit « des gouverneurs héréditaires parce que la capacité ne se trouve pas toujours au hasard de la naissance »; enfin que le maire était seul, en temps de paix, commandant des milices bourgeoises, « ce qu'on a bien scu luy faire valoir lors de son acquisition dont le prix est de 50,000 livres qu'il a financé pour jouir des fonctions de gouverneur sous le titre de Maire » et que c'était à cause de ces fonctions de sa charge qu'il l'avait achetée « 30,000 livres plus cher qu'il n'aurait fait s'il n'avait pas cru en jouir » (Arch. munic., EE. 128).

Le Roi répondit favorablement à cette requête; sur le rapport de M. Le Peletier de Sousy, il décida qu'il ne serait pas établi de gouverneur dans la ville parce que dans son royaume, disait-il, il y avait trois villes qui avaient le même droit, savoir : Bordeaux, Toulouse et Abbeville, « que la première avait payé beaucoup de finance, mais qu'elle avait eu peu de fidélité; que la seconde avait toujours eu beaucoup de

fidélité, mais peu de finance, mais qu'Abbeville avait l'un et l'autre. »

Le maïeur était délivré de la crainte de voir un gouverneur perpétuel lui enlever ses plus chères attributions, mais M. de la Rodde n'en restait pas moins, et pour longtemps encore, gouverneur temporaire et les rapports devenaient de plus en en plus tendus entre les autorités civiles et militaires. Chaque année voit naître au moins un conflit que nous trouvons exposé dans le placet déjà cité du 23 février 1698 pour demander le renvoi « des s[r] et d[e] de la Rodde. »

En avril 1696, lors du passage du roi d'Angleterre, les maire et échevins avaient mis un corps de garde bourgeois pour garder l'illustre voyageur. Au préjudice des droits et possession qu'ont toujours eu les habitants d'avoir les postes d'honneur sur les troupes, M. de la Rodde fit lever ce corps de garde et le remplaça par un lieutenant des cavaliers du Royal-Allemand qu'il avait fait mettre à pied pour la circonstance. La conduite de M. de la Rodde fut blâmée par le Roi, comme il résulte d'une lettre de M. de Chateauneuf du 3 mai 1696.

A la fin de la même année et pour fatiguer les habitants, le gouverneur fit, à défaut de garnison, escorter quelques charettes contenant de l'argent par un capitaine de bourgeoisie avec trente hommes de sa compagnie jusqu'à cinq lieues de la ville, plutôt que de commander des archers pour ce service, ainsi qu'il se pratiquait toujours en pareil cas; les habitants s'étant plaints au Roi, M. de la Rodde fut blâmé et reçut ordre de ne pas récidiver.

Le 26 décembre 1697, les maire et échevins avaient envoyé à M. le marquis de Barbezieux un paquet de

lettres contenant une information qu'ils avaient faite contre plusieurs officiers du régiment de Zurlauben qui avaient « forcé » la garde bourgeoise. Le gouverneur, au lieu de protéger les habitants dans une occasion « si criante » et voulant au contraire favoriser les officiers envoya faire défense au maître de poste de faire partir le paquet qu'il voulut même se faire remettre. Heureusement le maire eut connaissance de la chose et somma le directeur de la poste de lui remettre le paquet qu'il dut faire envoyer par un exprès à l'Intendant d'Amiens qui le fit tenir à M. de Barbezieux.

Enfin les habitants se plaignaient encore de ce que M. de la Rodde ne leur avait jamais rendu justice sur les plaintes qui lui avaient été portées au sujet des insultes et mauvais traitements qu'ils avaient essuyés de la part des troupes pendant la guerre, quoique c'eut été le principal motif de son commandement ; on faisait enfin valoir qu'il fallait lui payer une indemnité de logement de 500 livres avec d'autres frais et le placet se terminait, en ce qui regardait M. de la Rodde, par l'inévitable exposé de la pénurie des finances de la ville.

Le gouverneur n'était pas seul visé dans les plaintes adressées au Roi ; nous avons déjà vu la fâcheuse intervention de Mme de la Rodde dans l'incroyable affaire avec le président de Buissy, et cinq ans plus tard elle n'avait pas su conquérir le cœur des Abbevillois.

Enfin, dit le placet, « tous les habitants ont tout lieu de se plaindre de Mme de la Rodde qui insulte journellement les personnes les plus sages et les plus distinguées de la ville ; elle en est venue depuis peu à des injures et à des extrémités si grandes avec Mme la

comtesse de Melun, de la maison de Rohan et d'Espinoy et avec Mme de Glisy dont le mari a été maître de camp qu'à l'égard de la première, led. sr de la Rodde a reçu une lettre de la cour qui blâme fortement la conduite de lad. dame, et que Mme de Glisy en a porté sa plainte devant Messieurs les Maréchaux de France qui ont donné ordre au prévôt des Maréchaux d'Amiens d'en informer.

« Ladite dame de la Rodde s'étant fait des affaires toute sa vie avec toutes les personnes qu'elle a vues, on pourrait ici ajouter plusieurs autres sujets de plainte, mais la crainte d'être trop long oblige de les supprimer dans la confiance qu'ont les Maire, Echevins et habitants, que ce qu'ils viennent ici d'observer doit suffire pour faire connaître à Sa Majesté le plaisir sensible qu'elle leur fera en rappelant lesdits sr et de de la Rodde et en rétablissant la ville dans tous ses privilèges et exemptions. »

Une heureuse occasion permit au Roi de satisfaire en partie à la supplique des habitants d'Abbeville. Le traité de Ryswick venait d'être signé et la paix était rétablie. Il rappela M. de la Rodde. Mais ce dernier n'était guère, comme on dirait maintenant, qu'en congé. Quand la guerre recommença, en 1703, M. de la Rodde revint à Abbeville où il fit le bonheur des habitants jusqu'en 1720. Nous n'avons plus guère de documents pour savoir si la paix se fit entre lui et le corps de ville, ce qui laisse supposer que les rapports devinrent moins tendus. La municipalité s'était-elle volontairement résignée ? M. de la Rodde avait-il eu une attitude moins provocante ? Nous ne le savons. Peut-être aussi, la peu aimable épouse du gouverneur était-elle morte dans l'intervalle ?

Le 26 octobre 1720, le Roi nommait M. de Melun, gouverneur d'Abbeville en remplacement de M. de la Rodde : cette nomination, disait-on encore, n'était faite que pour peu de temps. Mais alors la France était en paix et les Abbevillois savaient comment il fallait entendre cette promesse. Le gouverneur faisait maintenant partie de leur ville et le maïeur devait se résigner à l'abandon de ce fameux droit de commandement qui existait encore sur le papier, mais qui en fait n'était qu'illusoire.

Obsèques du Vicomte de MELUN

1789

Le mercredi 21 août, sur les quatre heures du matin, décéda à Abbeville, après une longue maladie de six mois et cinq jours, très haut et très puissant seigneur Monseigneur Gabriel, Vicomte de Melun, né prince d'Epinoy, Connétable héréditaire de Flandre, Lieutenant général des armées du Roi, commandant pour Sa Majesté en la ville d'Abbeville. La nouvelle en fut annoncée par le son des cloches de l'église St-Gilles, sa paroisse, de la collégiale de St-Vulfran et de tous les couvents d'hommes et de filles. Messieurs les Maire et Echevins, après avoir tenu conseil, firent aussi sonner au beffroi, et le soir on sonna également dans toutes les paroisses de la ville et des faubourgs, ce qui fut continué jusqu'au dernier jour du service.

Le 22, le corps après avoir été ouvert fut mis dans un cercueil de plomb et ensuite exposé sous un dais

dans une chambre de son hôtel [1] entièrement tendue de noir et ornée d'écussons ainsi que l'escalier. Le cercueil était élevé de trois à quatre degrés garnis de chandeliers d'argent avec des cierges toujours allumés. Au bas des degrés étaient l'épée du défunt avec son fourreau mis en croix, son Saint-Esprit, son casque, sa cuirasse et son étendard, chacun avec un crêpe. Sur le corps, il y avait une couronne de comte en argent et devant une chapelle couverte de noir avec des cierges constamment allumés. Il était libre à chacun d'y aller voir et prier pour le défunt : la porte de l'hôtel était gardée par ses gardes de bois et par quelques archers.

Toutes les communautés de religieux vinrent séparément avec leurs croix chanter les vêpres des morts dans la chambre où était le corps du défunt, ainsi que deux chanoines de St-Vulfran délégués par le chapitre pour la même cause. Ils étaient reçus à la porte et reconduits par l'Intendant du défunt et celui de Madame sa fille.

Le 25, à six heures du soir, on transporta le corps en l'église St-Gilles, sa paroisse, et la marche du convoi se fit dans l'ordre suivant : les confrères de la Charité avec leur maître des cérémonies ayant un chapeau garni d'un crêpe et les deux recommandeurs aussi vêtus de noir, soixante pauvres de l'hôpital vêtus de noir et portant chacun un flambeau blasonné, les gardes de bois du défunt avec leurs casaques rouges et leurs bandoulières ayant chacun un chapeau et un crêpe, toutes les communautés de religieux, Corde-

1. L'Hôtel de Melun situé rue Boucher-de-Perthes, est maintenant la maison occupée par M. Huré, notaire.

liers, Minimes, Capucins et Jacobins, avec un cierge à la main et précédés de leurs croix. Ensuite venaient tous les bedeaux des paroisses de la ville et des faubourgs, la croix de la paroisse St-Gilles escortée de deux abbés portant des chandeliers; les prêtres et clercs de la ville et des faubourgs formant deux haies au milieu desquelles étaient les tambours de la jeunesse recouverts d'une pièce d'étoffe noire. Comme il n'y avait pas alors de garnison dans la ville, un détachement d'archers et deux compagnies de jeunesse formaient deux haies et escortaient le corps du défunt porté par six manœuvres vêtus de noir; sur le corps pendaient les deux drapeaux de la jeunesse portés par leurs capitaines. Venaient ensuite l'intendant en long manteau noir portant la couronne du défunt et d'autres hommes vêtus de même portant son casque, sa cuirasse, son étendard et son Saint-Esprit; puis, les prêtres et curé de St-Gilles, les chanoines de St-Vulfran et les moines de St-Pierre marchant ensemble et précédés de leurs croix et les gardes de Mgr le duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie. Le deuil conduit par Mgr le marquis de Chepy comprenait les nobles, Messieurs du Présidial et de l'Hôtel de Ville, les Elus et les Consuls avec leurs sergents ayant chapeaux et crêpes.

En entrant dans l'église St-Gilles, les canons des remparts tirèrent trois coups qui furent répétés à la sortie. Le corps fut placé dans le chœur sur un lit de parade tendu de noir couvert d'un ciel de même couleur, le tout orné d'écussons et de larmes et illuminé d'un grand nombre de cierges : après qu'on eut chanté l'office des morts, on porta le corps dans le couvent des religieuses de St-Dominique où il devait

être inhumé. Le cortège formé dans le même ordre qu'à l'aller, sauf que les religieux et ecclésiastiques portaient des cierges allumés, alla par la rue Saint-Gilles et le Marché et comme le pont de Talance était barré, passa par la rue de l'Hôtel-Dieu, la rue de l'Isle, le rempart et la rue de la Portelette.

Arrivé devant l'église des religieuses de Saint-Dominique, le corps fut reçu par les Jacobins revêtus de chapes et, comme à St-Gilles, il fut placé dans le chœur sur un lit de parade; après le *Libera* il fut inhumé dans le milieu du chœur devant le grand autel et on tira dans la tombe un nombre infini de coups de fusil. Le clergé, les religieux et le deuil se retirèrent ensuite au son de toutes les cloches de la ville qui n'avaient cessé de sonner pendant toute la marche de l'enterrement.

Le lendemain eut lieu le second service et la marche du cortège se fit dans l'ordre suivant : les bedeaux, les manœuvres, les gardes de bois, les archers, les tambours, les drapeaux et les compagnies de jeunesse, la couronne du Comte, son étendard, son Saint-Esprit, son épée, son casque et sa cuirasse; le chapitre de St-Vulfran et les moines revêtus de blanc et avec leurs croix; puis les gardes de Mgr le duc d'Elbeuf, le deuil, Messieurs du Présidial et de l'Hôtel de Ville, les Elus de Ponthieu et les Consuls.

M. de Melun a laissé par son testament 120 livres à chaque couvent d'hommes et de filles de la ville, à la charge de dire six messes annuelles. Il a donné son étendard à la plus ancienne des compagnies de jeunesse et la réception en fut faite par M. Duponchel, le plus ancien capitaine, du quartier d'Hocquet. Enfin, il fut si satisfait de l'exhortation que lui fit M. Belle-

gueule quand il lui administra le sacrement de l'Extrême-Onction qu'il lui fit remettre un louis.

On a posé dans le chœur de l'église des religieuses de Saint-Dominique cet épitaphe recouvert d'une glace de Venise : Ci-devant gît le corps de très haut et très puissant seigneur Monseigneur Gabriel, Vicomte de Melun, né prince d'Epinoy, seigneur de la Terre et Pairie de Domvast, Hellencourt, Tours, Cauroy et autres lieux, Connétable héréditaire de Flandre, Lieutenant général des armées du Roy, commandant pour Sa Majesté à Abbeville, dernier mâle de cette très grande [1], très ancienne et très illustre maison, décédé le XXI août M.D.CC.XXXIX, âgé de LXIII ans. Priez Dieu pour lui.

(D'après les manuscrits Siffait.)

Acte d'inhumation du Vicomte de MELUN

Aujourd'hui ce vingt-cinq aoust mil sept cent trente neuf, a été inhumé très haut et très puissant Seigneur Monseigneur Gabriel vicomte de Melun, né prince d'Epinois, connétable héréditaire de Flandres, lieutenant général des armées du Roy, Chevalier de l'ordre Roial et Militaire de Saint-Louis et commandant pour sa majesté en cette ville d'Abbeville, en notre monastère ou plutôt en l'église du monastère des Religieuses

1. Il avait épousé sa nièce, fille unique de son frère ainé dont il n'eût qu'une fille. Louise Elisabeth de Melun. Celle-ci épousa en premières noces son cousin Jean-Alexandre-Théodore de Melun, prince d'Epinoy dont elle eut deux filles et en secondes noces le marquis de Lanjac, gentilhomme auvergnat dont elle eut trois filles.

de St-Dominique de la susdite ville, par moi frère Pierre Dupuis, supérieur dudit monastère, lequel étant mort et décédé le vingt-deux aoust cette inhumation a été faite en présence de très haut et très puissant Seigneur Messire Nicolas de Monchy, marquis de Senarpont ; et de très haut et très puissant Seigneur Nicolas de Blottefrère, Marquis de Vauchelles, lieutenant du Roy en Picardie et mestre de Camp de Cavalerie, de très haut et puissant Seigneur Messire Nicolas de Grousse (*sic*), Marquis de Chepy, maréchal des camps et armées du Roy, Commandeur de l'ordre Saint-Louis, de très haut et très puissant Seigneur Messire Alexandre Comte de Monchy, de très haut et puissant Seigneur Alexandre-René-Louis-Joseph de Monchy, Comte de Senarpont, de très haut et puissant Seigneur Messire Louis de Desessars, Chevalier et de très haut et puissant Seigneur Messire René-Alexandre de Fontaine, Comte de Vairy, de très haut et puissant Seigneur Messire Dubois, Chevalier compte de Boues (*sic*) et de très haut et puissant Seigneur Messire Henry de Raincheval, Chevalier, tous parents et alliez de l'illustre deffunt monseigneur le Vicomte de Meleun, qui ont signés avec nous supérieur du susdit monastère le même jour.

Signé : F. P. DUPUIS, supérieur, MONCHY-SENARPONT, L. M. DE VAUCHELLE, ETC.

L'ÉTABLISSEMENT DES RÉVERBÈRES A ABBEVILLE

Lecture faite par M. Alcius Ledieu *à la séance du 7 mars 1895.*

Les institutions les plus utiles ne s'implantent jamais sans efforts : elles ont toujours à lutter contre l'esprit de routine. L'établissement des réverbères à Abbeville en est une preuve entre mille.

En 1783, l'échevinage d'Abbeville avait fait dresser un état des arbres arrivés à maturité plantés sur la chaussée des Planches et au Pâtis, alors promenade publique; il se trouvait de douze à quatorze cents pieds d'arbres à abattre; le 5 novembre, il prenait une délibération pour en ordonner la vente; en même temps, il statuait sur l'emploi des fonds que produirait cette adjudication, et, entre autres dépenses reconnues urgentes, décidait à l'unanimité que l'on établirait des réverbères pour l'éclairage de la ville pendant les six mois d'hiver.

Un édit de 1697 ordonnait que toutes les villes du royaume fussent éclairées; presqu'un siècle s'était écoulé et Abbeville se contentait jusque-là de ses deux réverbères, placés en 1751, l'un au Bourdois, l'autre à l'hôtel de ville [1], tandis que presque toutes les villes du royaume, d'aucunes mêmes moins importantes qu'Abbeville, s'étaient conformées depuis longtemps aux sages prescriptions de l'édit de 1697.

L'échevinage avait à cœur d'éviter les nombreux accidents qui se produisaient sans cesse; il décida de

1. Ils furent allumés pour la première fois le jour du mardi gras.

faire l'achat de deux cents réverbères, — cinquante par quartier C'était trop pour commencer, ainsi qu'on le verra plus loin.

Mais les échevins, prévoyant que le produit de la vente des arbres serait insuffisant pour l'achat des réverbères et pour leur entretien, et reconnaissant que les ressources de la ville se trouvaient entièrement absorbées par ses charges ordinaires, émirent le projet d'établir une imposition semblable à celle qu'avait obtenue la ville d'Amiens pour le même objet, par arrêt du Conseil d'État du 10 février 1778. En conséquence, ils décidèrent que les habitants devraient payer pendant six ans vingt-cinq sous par cent livres de loyer pour leurs maisons.

Dans la même délibération, les échevins élaborèrent à ce sujet un règlement dans lequel ils avaient tout prévu, et qui prouve leur constante sollicitude pour la chose publique.

Le 8 novembre suivant, les échevins tenaient une nouvelle réunion à l'hôtel de ville au sujet de l'emploi que l'on pourrait faire du produit de la vente des arbres. Ils persistèrent dans leur projet de doter la ville de réverbères, d'autant plus que jamais occasion ne fut plus favorable ; mais ils reconnurent que toute la difficulté résidait dans les frais d'éclairage et qu'il était de nécessité absolue d'établir une imposition sur les habitants ; cette imposition, fixée à trois deniers par livre sur les loyers, « serait un fardeau léger en comparaison de l'avantage qu'elle procurerait. »

Dans cette séance, la question des réverbères fut plus sérieusement discutée que dans celle du 5 précédent, qui n'avait eu lieu que pour échanger les idées. Finalement, les échevins décidèrent de convoquer

pour le samedi suivant 15 novembre tous les corps de la ville afin de sôlliciter leur avis.

Huit jours plus tard, à deux heures du soir, arrivaient à l'hôtel de ville les délégués des corps de la ville, que l'échevinage s'adjoignait dans les cas épineux, comme, plus tard, nos conseils municipaux étaient assistés des plus fort contribuables.

Les corps de la ville étaient le chapitre de Saint-Vulfran, le prieuré de Saint-Pierre, le présidial, les anciens maïeurs de bannière. Mais, le croirait-on, ces personnages éclairés s'opposèrent à l'éclairage de la ville. L'échevinage demeura seul de son avis. Les membres composant le grenier à sel adoptèrent en principe l'achat de réverbères dans une proportion bien inférieure à celle que proposaient les échevins. Quant aux autres corps, ils le repoussèrent avec un empressement unanime ; ils firent valoir que les habitants étaient déjà assujettis à des taxes trop élevées.

Toutefois, l'échevinage tint bon ; il voulut absolument répandre la lumière. Dans une séance tenue à l'hôtel de ville le 19 novembre à cinq heures du soir, il fut décidé que, sur le produit de la vente des arbres, on prélèverait la somme nécessaire pour faire de nouvelles plantations, que l'on distrairait une somme de deux mille livres pour réparer le second pont des Planches et la chaussée des Planches, et que le reste serait consacré à l'achat et à l'entretien de réverbères, qui seraient allumés pendant les mois de novembre, décembre, janvier, février et mars.

A cet effet, les officiers municipaux devaient être autorisés à acheter trente réverbères à un ou plusieurs becs et les feraient suspendre « avec des cordes au milieu des rues ou attacher à des branches de fer

incrustées dans les murailles, selon qu'on y trouvera plus d'économie. » Ils devront être placés « dans les endroits les plus dangereux et les plus nécessaires et, pour fournir aux frais d'entretien et d'illumination, les officiers municipaux seront et demeureront autorisés à placer en constitution de rente ce qui restera du surplus du prix de la vente des arbres. » Les intérêts de la somme placée en constitution de rente « demeureront irrévocablement affectés à l'illumination de la ville, sans pouvoir en être distraits pour quelque raison que ce soit. » En outre, l'échevinage décida que le produit de la location des boues de la ville serait consacré aux frais d'éclairage, et les propriétaires ou locataires qui négligeraient de balayer leur froc paieraient une amende de cinq sous « au profit de la caisse de l'illumination. »

L'établissement des réverbères ne fut pas du goût de tout le monde. Il faut croire que les corps de ville qui avaient repoussé cette louable innovation se créèrent des partisans.

Dans tous les cas, cette question paraît avoir passionné la ville et excité la verve des poètes du crû, car, le 4 janvier 1784, le maréchal de Mailly, commandant pour le roi à Abbeville, écrivait au maïeur et aux échevins : « Je vous prie de faire faire les recherches les plus exactes pour découvrir l'auteur de l'imprimé ci-joint afin que je puisse le faire punir comme il le mérite. »

L'imprimé dont il est ici question était une chanson qui avait pour titre : *les Réverbères*, ainsi que nous l'apprend la délibération de l'échevinage ; il serait curieux de retrouver cette espèce de pamphlet qui, jusqu'ici, a échappé à nos recherches.

Ainsi que nous le voyons par la même délibération, ce libelle, qui jouissait d'une très grande vogue, n'était pas le seul qui fût dirigé contre la municipalité ; on chantait aussi *les Gribannes*, *les Chaloupes* et *le Bal bourgeois*, « que l'indulgence dont l'hôtel de ville a cru devoir user jusqu'ici, ajoute la délibération, ne fait qu'encourager les auteurs de tous ces écrits diffamatoires, et peut occasionner que chaque jour de pareils écrits soient renouvelés. »

D'après les termes de cette délibération, l'échevinage avait eu jusque-là quelque répugnance à sévir contre les pamphlétaires ; il avait fait la sourde oreille ; c'était, du reste, le parti le plus sage, et, sans l'intervention du commandant — que l'on ne s'attendait point à rencontrer en cette affaire, — il est certain qu'il ne se serait point départi de sa réserve.

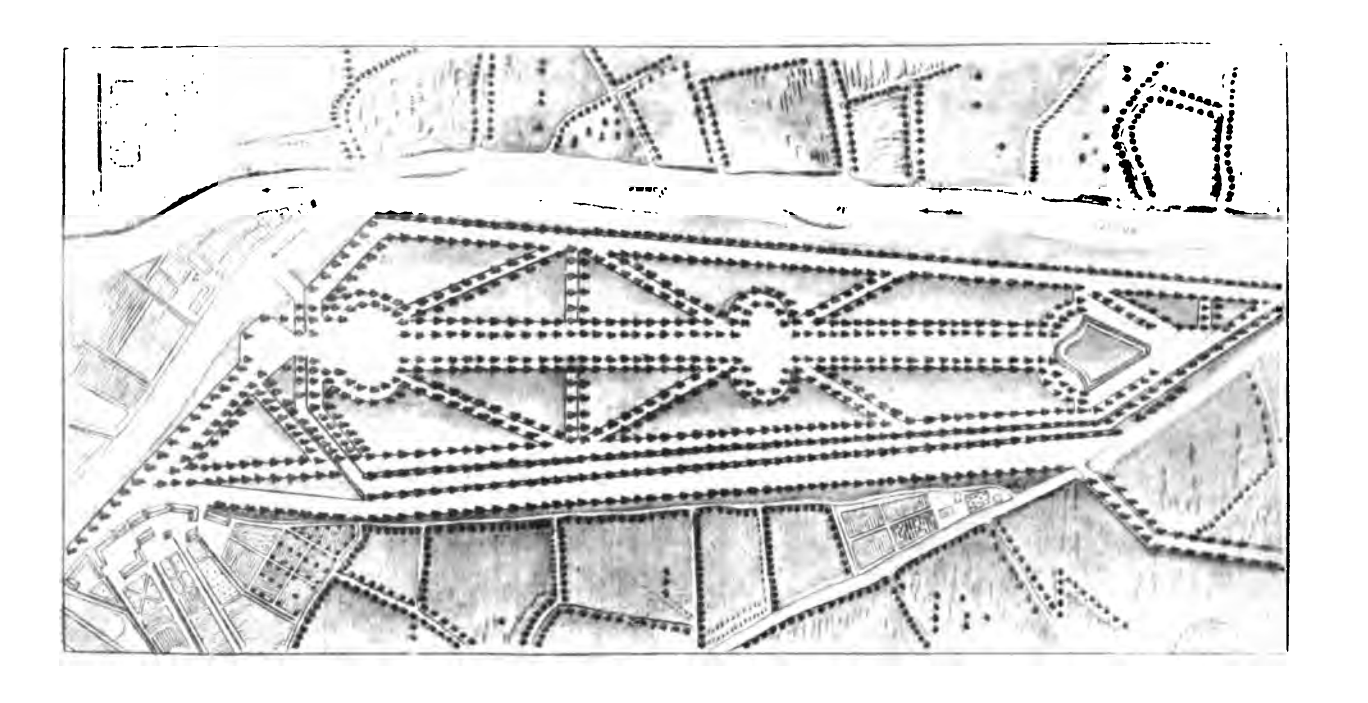
Mais, comme on avait les plus grandes obligations au maréchal de Mailly, dont on connaissait toute la sollicitude en faveur de la ville, les échevins lui donnèrent un semblant de satisfaction en décidant d'autoriser le procureur du roi à poursuivre les auteurs des chansons incriminées ; l'intérêt général l'exigeait. Dès que l'instruction aurait abouti, on en aviserait aussitôt M. de Mailly.

Soit que l'enquête fût mollement conduite, soit que les auteurs demeurassent introuvables, le résultat fut négatif.

Si l'on pouvait retrouver ces chansons, il y aurait un rapprochement amusant à faire entre ces pièces de poésie et celles qui, un siècle plus tard, notamment *la Nestorienne*, ont circulé dans notre ville à propos de diverses créations municipales.

L'échevinage ordonna l'abattage de 1,200 arbres au


UNIV.
OF
MICH.



Plan de la promenade du Pâtis à Abbeville

en 1780.

(Bibl. d'Abbev.; collection Delignières de Bommy.)

Pâtis, mais les malheurs du temps ne lui permirent point de réaliser ses bonnes intentions relativement à l'éclairage. Ce n'est qu'en 1790 que la ville, jusque-là réduite aux deux seuls réverbères du Bourdois et de l'hôtel de ville, en vit apparaître de nouveaux de loin en loin. En 1800, la municipalité affecta une somme de 9,000 francs pour l'achat de 74 réverbères, qui furent placés en 1802 ; leur entretien annuel était de 3,200 francs ; en 1812, les frais d'éclairage s'élevaient à 7,400 francs. On posa de nouveaux réverbères en 1837 ; il se trouvait à cette époque 214 réverbères du système Pradal, c'est-à-dire à un seul bec avec des réflecteurs tournés dans la direction des voies à éclairer. Ces réverbères étaient suspendus au milieu des rues au moyen de cordes goudronnées fixées aux maisons par leurs extrémités ; à l'aide de poulies, on faisait descendre les réverbères pour les nettoyer et les allumer ; leur entretien annuel coûtait 10,000 francs à la ville. Six ans plus tard, la ville traitait avec une compagnie pour l'éclairage au gaz, et ce nouveau mode fut inauguré en 1846.

En terminant, nous dirons un mot du Pâtis, qui, pendant près de deux siècles, fut la promenade favorite des Abbevillois.

A l'origine, cet endroit était une pâture, qui, en 1605, fut entourée de fossés, et deux grandes allées de peupliers y furent plantées ; les habitants du faubourg de la Portelette purent continuer d'y faire paître leurs bestiaux, mais ils étaient responsables des dégâts que leurs animaux pouvaient causer aux plantations nouvelles. Six ans plus tard, cette pâture fut convertie en promenade publique et plantée d'arbres dans toute son étendue.

L'hiver de 1635 causa de graves dommages à Abbeville ; le dégel amena une crue considérable qui bouleversa le Pâtis.

En 1651, l'échevinage agrandit la promenade du Pâtis en y ajoutant les prés de Taillesac, qui s'étendaient au-delà de la Portelette, le long de la Somme ; on réserva un chemin de hallage de dix pieds de large ; un fossé le sépara du Pâtis, et la nouvelle promenade fut plantée d'arbres ; ce travail fut entrepris par trois jardiniers de la Portelette qui, pour salaire, eurent la jouissance de l'herbe pendant six ans.

En 1739, les maïeur et échevins firent procéder à l'abattage des 725 arbres du Pâtis, dont la vente produisit 7,500 livres à la caisse municipale. Cette promenade fut replantée aussitôt sur un nouveau plan par un jardinier d'Amiens établi à Abbeville, et nommé Riquier ; c'est son père, demeurant à Amiens, qui en avait dressé le plan d'après les principes de le Nôtre.

En 1783, on vendit une partie des arbres du Pâtis, ne réservant que ceux de l'allée qui longeait la Somme. Dès lors, cette promenade séculaire cessa d'exister ; on la défricha en partie, et, au mois d'octobre 1790, la nouvelle municipalité ordonnait la vente des 1,800 arbres qui se trouvaient encore au Pâtis, pour le produit être employé aux travaux de la cavée Marcadé. C'était le coup de grâce. La municipalité ayant réservé une allée de dix mètres de largeur qu'elle fit planter d'ormes et border d'un fossé communiquant à la Somme par ses deux extrémités, procéda à la location par lots des vingt-huit journaux de terre qui avaient été la promenade du Pâtis.

LES BIENS DE L'ABBAYE DE SAINT-VALERI-SUR-MER EN ANGLETERRE

Lecture faite par M. le Comte DE BRANDT DE GALAMETZ.

En souvenir de l'hospitalité qu'il avait reçue dans l'abbaye de Saint-Valeri-sur-Mer au moment de son départ pour la conquête de l'Angleterre, Guillaume le Conquérant fit don à ce monastère de divers domaines et autels de son royaume. Ils lui furent confirmés vers 1184 à Rouen par Henri II roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, dont la charte vise la confirmation donnée précédemment par son aïeul Henri Ier. Ces biens auraient été, suivant D. Rupert de Bournonville, auteur d'une histoire restée manuscrite de son abbaye, *Joca, Saca, Vool et Leen in burgo et extra burgum* avec les autels de *Stelehord, Hauton, Twickeham et Hoston* confirmés dans la suite par les papes Urbain III le 6 des calendes de décembre 1185 et Innocent III le 6 des ides de juin 1217.

Le Courrier anglais de la *Revue des Questions Historiques*, janvier 1893, signalait un ouvrage nouveau intitulé ANNALS OF WINCHESTER COLLEGE FROM IST FUNDATION IN A. D. 1382 TO THE PRESENT TIME, par J. F. Kerby, le procureur de ce collège, l'un des plus importans de l'Angleterre. Il spécifiait des détails sur l'aliénation à son profit des biens des abbayes de Saint-Valeri-sur-Mer, de la Trinité près Rouen et de Tirou près Chartres.

Sur la demande de notre zélé Président, l'auteur s'empressa d'envoyer son consciencieux travail accompagné d'une lettre très flatteuse pour notre Société.

Au moment de la fondation du collège de Winchester, les biens de l'abbaye de Saint-Valeri en Angleterre étaient depuis longtemps sans aucun rapport. L'état de guerre avec la France en était la cause, car le droit des gens admettait la confiscation des biens appartenant aux sujets des pays belligérants, mesure au reste momentanée puisque à la conclusion de la paix les biens étaient rendus à leur possesseur. La guerre de Cent-Ans, alors à son paroxysme, avait commencé en 1336 : aussi la bulle pontificale du 9 mai 1380 qui avait autorisé la fondation du collège de Winchester fut-elle complétée par une seconde autorisant entre autres l'abbaye de Saint-Valery encore sous les ruines de la dévastation anglaise de 1360, à aliéner ses possessions d'outremer.

Les *Annals of Winchester college* nous donnent les conditions de cette aliénation. L'abbaye de Saint-Valeri vendit les manoirs de Takely, Easthall, Walles, Wodynton, Birchanger et Lyndeshall, . 17,000 fr.
et ses églises de Isleworth, Heston, Twickenham et Hampton-ou-Thannes, ... 750 fr.

Elle toucha de plus : 1° pour la licence de la bulle papale, ... 200 fr.

2° pour rémunérer le prieur des frais de négociation, ... 550 fr.

3° pour l'ameublement des prieurés, somme réclamée par le Frère Carpentier, trésorier, 200 couronnes.

4° pour les religieux à raison de 10 couronnes chacun, ... 300 couronnes.

(L'abbaye de Saint-Valery comptait donc alors trente religieux).

Le collège ne jouit guère de ces églises ou rectories qui furent prises en 1544 par Henri VIII en échange d'autres biens.

Après une demande à l'auteur de copie des origineaux pouvant exister dans les archives du collège, demande bien accueillie mais sans résultat, nous avons reçu une pièce qui termina cette vente, une charte de 1391 mentionnée au *Gallia Christiana* qu'on trouvera ci-après. Elle constate l'abandon irrévocable fait par le Frère Edmond, abbé de Saint-Valeri, et son monastère du consentement de Richard II, roi d'Angleterre, au gardien du collège de Sainte-Marie à Winchester représenté par Guillaumn de Winckamm, évêque dudit lieu, de tous leurs biens situés dans le comté de Middlesex.

JUIN 1391. — *Cession définitive par l'Abbé et les religieux de Saint-Valeri-sur-Mer au collège de Sainte-Marie de Winchester de tous leurs biens en Angleterre.*

Sciant presentes et futuri quod nos frater Edmundus abbas monasterii Sancti Walarici super mare ordinis Sancti Benedicti Ambianensis diocesis et ejusdem loci conventus, de licencia illustrissimi principis et domini Domini Ricardi regis Anglie secundi, dedimus, concessimus et hac presenti carta nostra confirmavimus custodi collegii Beate Marie Vyntonie (Sainte-Marie-College à Vynchester) prope Vyndoniam vul-

gariter nuncupati, per venerabilem in Christo patrem et dominum Dominum Villelmum de Winckham episcopum Vyntoniensem nuper fundati et ejusdem collegii scolaribus ac de collegio suo predicti advocaciones sive patronatus ecclesie de Iselwath, ecclesiarum sive capellarum de Heston, Tuykenham et Hampton ac porcionum quarumcumque ad nos et monasterium nostrum predictum infra comitatum Myddelsex qualitercumque spectantium et quicquid habemus in Hampton, predicta et omnia nostra, terras, tenementa, boscos, redditus, servicia, pensiones et alias possessiones quascumque cum pertinenciis in Iselwath Heston, Tuykenham et Hampton et alibi in comitatu predicto, simul cum advocacionibus vicariarum ecclesie, ecclesiarum sive capellarum predictarum, quasquidem ecclesiam et ecclesias sive capellas et porciones nobis et monasterio nostro appropriatas et in proprios usus tenemus et possidemus, ac easdem ecclesiam et ecclesias sive capellas et porciones volumus quantum in nobis est et ad prefatos custodem et scolares et eorum successores ac collegium suum predictum melioribus modo ac forma quibus fieri potest transferri.

Seu quod aliàs dicte ecclesie, ecclesiarum sive capellarum et porcionum unio, appropriacio et incoheratio nobis et monasterio nostro priùs facta penetus dissolvantur ac dictis custodi et scolaribus et successoribus suis ac collegio suo predicto de novo appropriantur, uniantur et incoherentur in eorum usus proprios perpetuos perpetuo possidenda cum omnibus libertatibus, privilegiis, quictanciis, immunitatibus, juribus, consuetudinibus et pertinenciis suis universis, Habendum et tenendum dictas advocaciones et patronatus ecclesie et ecclesiarum sive capellarum ac porcionum pre-

dictarum et similiter omnia, terras, tenementa, boscos, redditus, servicia, pensiones et alias possessiones predictas eum pertinenciis ac easdem ecclesiam et ecclesias sive capellas et porciones cum omnibus libertatibus, privilegiis, quictanciis, immunitatibus, juribus, consuetudinibus et pertinenciis suis universis cum advocacionibus vicariarum predictarum . dictis custodi et scolaribus et eorum successoribus et collegio suo predicto in liberam, puram et perpetuam elemosinam imperpetuum plene, integre et libere sicut nos vel predecessores nostri unquam habuimus seu habuerunt vel habere debuimus vel debuerunt de consuetudine vel de jure.

Et nos vero predicti abbas et conventus et successores nostri advocaciones et patronatus ecclesie et ecclesiarum sive capellarum ac porcionum antedictarum et omnia, terras, tenementa, boscos, redditus, servicia, pensiones et alias possessiones predictas cum pertinenciis, cum omnibus libertatibus, privilegiis, quictanciis, immunitatibus, juribus, consuetudinibus et pertinenciis suis universis cum advocationibus vicariarum predictarum prefatis custodi et scolaribus eorumque successoribus et assignatis ac collegio suo supradicto contra omnes gentes warandizabimus, acquictabimus et defendemus per presentes.

In cujus rei testimonium sigillum mei abbatis et eciam sigillum nostrum comune huic presenti carte nostre apposuimus.

Datum tercio die mensis Junii anno Domini millesimo trecentesimo nonagesimo primo et anno regni benedicti domini Domini Ricardi regis Anglie quarto decimo.

(Original dont le sceau est perdu).

ADMISSION D'UN LÉPREUX AU VAL EN 1494

Lecture faite par M. ALCIUS LEDIEU.

L'hospice du Val aux Lépreux, situé à peu de distance d'Abbeville, fut fondé par des bourgeois de cette ville. Au XIIe siècle, des concessions importantes lui furent faites par le comte Jean de Ponthieu et par Robert de Montreuil La maladrerie du Val fut supprimée en 1696 et ses biens réunis à ceux de l'hôtel-Dieu d'Abbeville.

La lèpre, que l'on croit généralement avoir été importée en Europe par les croisés, existait déjà en France au VIe siècle. Cette maladie causa d'affreux ravages durant tout le cours du moyen âge. Des léproseries s'élevèrent sur tous les points de la France.

La lèpre disparut vers la fin du XVIe siècle. Mais cent ans plus tôt un lépreux était admis à l'hospice du Val. En effet, en 1494, Jean Rohault, prêtre, ayant été atteint de lèpre, adressa une requête aux maïeur et échevins tendant à être admis à la léproserie du Val ; il offrait de payer une somme de 60 sous tournois et de faire l'abandon de ses biens à la maison du Val ; dans le cas où un bourgeois d'Abbeville atteint de la lèpre entrerait au Val, Jean Rohault s'engageait à lui céder sa place et à se retirer en un autre endroit de la maladrerie que lui assigneraient les maïeur et échevins. Si sa demande était agréée, Jean Rohault s'offrait à célébrer le service divin à l'intention des magistrats municipaux pendant le reste de ses jours.

L'échevinage, saisi de cette demande, prit une délibération longuement motivée sur ce cas spécial. Après avoir constaté que la maladrerie du Val avait été fondée pour y recevoir les bourgeois d'Abbeville atteints de la lèpre, les maïeur et échevins décidèrent cependant d'y faire admettre Jean Rohault, bien qu'il ne fût pas bourgeois, mais en raison de sa bonne conduite et aussi pour qu'il pût continuer à célébrer l'office divin ; au préalable, l'échevinage avait consulté à ce sujet plusieurs maîtres en théologie et différents ecclésiastiques, de même que les officiers et les conseillers de la ville ; les maïeurs de bannière, convoqués le jour même au son des cloches au grand échevinage, furent également consultés. L'échevinage décida alors que Jean Rohault sera admis à l'hospice du Val aux conditions exprimées dans sa requête, et que si, dans l'avenir, un certain nombre de bourgeois atteints de la lèpre demandaient à entrer au Val, Jean Rohault devrait céder sa cellule à l'un d'eux et se retirer en un autre endroit de la léproserie qui lui serait assigné par l'échevinage. Quant aux 60 sous tournois qu'il avait offerts et qui furent acceptés aussitôt, il fut décidé qu'ils seront employés en rente au profit de la maladrerie, de même que le produit des meubles du suppliant ; à propos de son mobilier, dont l'inventaire devra être fait, Jean Rohault en aura l'usage pendant sa vie, mais il ne pourra ni le vendre ni l'aliéner.

Il fut encore décidé par l'échevinage que Jean Rohault ne devra point participer dans le produit des quêtes en argent et en vin qui se faisaient dans la ville au profit des bourgeois atteints de la lèpre, à moins que ces derniers n'y consentent. Enfin, la délibération se termine par la formule employée en pareil

cas par l'échevinage, c'est que l'autorisation accordée à Jean Rohault ne saurait constituer un précédent pour l'avenir.

« Savoir faisons que, sur ce que messire Jehan Rohault, prebtre, frappé do la maladie de lespre, nous eust nagaires fait bailler par escript la requeste et supplicacion dont la teneur s'enssuit :

A mes très honnorez seigneurs les maïeur et eschevins de la ville d'Abbeville,

« Supplie très humblement votre poure orateur, sire Jehan Rohault, prebtre, lequel par la voullenté de Dieu est escheu en la maladie de lespre, comme, messeigneurs, aultreffois il vous a fait dire et remonstrer adffin que votre plaisir feust lui accorder en l'honneur de la passion de notre seigneur Jésus-Crist, lieu, vivre et demoeure en la maison du Val d'Abbeville, qui est lieu pour les ladres, offrant à vous, mesdits seigneurs, tant par achat que aultrement ou ainsy qu'il vous en plaira ordonner la somme de LX s. t. à la maison du Val, avec tous ses biens moeubles, qui sont de bonne valleur, et il se submettra à vous, mesdits seigneurs, que, toutes et quanteffois que par vous ou voz sucesseurs, il vouldroit estre mis aultre lardre bourgois, de soy retraire en quelque aultre lieu de ladite maison et faire du tout à votre gré et voullenté, messeigneurs ; sa principalle intencion n'est que pour illecq faire service à Dieu pour vous tous, messeigneurs, le résidu de sa vie.

« En obtempérant à laquelle requeste, néantmoins que ledit hostel et maison du Val soit fondé pour y

mettre et recevoir les bourgeois jurez de ceste ville d'Abbeville frappez de ladite maladie et non aultres, toutesvoyes, en considéracion que ledit messire Jehan Rohault est de belle vie et honneste converssacion, et principallement adffin qu'il puist continuer à cellébrer le corpz de Jhésus Crist qui est ung bien et œuvre inestimable, et que ung chacun bon crestien doit désirer estre entretenu et acomply par ceulx qui sont dédiez ad ce faire, ce que bonnement il ne pouvoit faire et furnir en aultre lieu, et eu sur ce conseil et advis à plusieurs maistres en théologie et aultres gens d'église saiges et discrepz, meismement des officiers, conseilliers et maïeurs de bannière, cejourd'hui assamblez en notre grant eschevinage et au son des cloches, avons audit messire Jehan Rohault accordé et accordons, et de fait lui baillie et baillons lieu, vivre et demoeure en ladite maison et hostel du Val soubz les condicions déclareez en sadite requeste pourveu que, s'il y avoit affluence de gens bourgeois d'icelle ville entichiez, que Dieu ne voeulle ! de ladite maladie de lespre qui se vousissent rendre en ladite maison, icellui messire Jehan seroit tenu de soy departir de la maison, chielle et lieu où il seroit se par nous ordonné lui estoit, et de soy retraire en aultre tel lieu de ladite maison et hostel et non dehors qu'il nous plairoit lui ordonner; et aussy que les LX s. t. offers et qui desja ont esté bailliez et délivrez par ledit messire Jehan seront emploiez en bonne rente héritable qui tournera à jamais à l'utillité et hostel de ladite maison et hostel du Val avec ses biens moeubles, qui seront mis par inventoire; desquelz biens moeubles icellui messire Jehan en aura l'usaige sa vie durant seullement, sans ce qu'il les puist vendre

ny allienner. Et lequel messire Jehan ne contribuera en riens aux coeullottes de la maille et vin qui se coeulle pour les bourgeois ladres estans audit hostel avant ladite ville, s'il ne leur plaist, le tout sans préjudice pour le temps advenir audit hostel ne que ce puist tourner à conséquence ne destriment desdits bourgois aucunement. »

(Registre aux délibérations de l'échevinage d'Abbeville de 1493 à 1522, BB 62, fol. Lj v° et Lij.)

Séance du 1er avril 1897

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

M. MACQUERON lit une courte notice de M. DE MARSY sur la collection des gravures de Mellan qui se trouve à la bibliothèque de Bruxelles.

M. MALLET donne lecture d'une étude sur de nombreuses contestations qui s'élevèrent, du XIIIe au XVIIIe siècle, entre les religieuses de l'abbaye d'Epagne et les seigneurs de ce village (V. p. 96).

M. ÉM. DELIGNIÈRES lit quelques pages de l'*Histoire sainte de l'humanité*, par M. L. Leblois, où il est question de l'œuvre de Boucher de Perthes.

La célébration du centenaire de la fondation de la Société d'Émulation aura lieu le samedi 10 juillet; à cette occasion s'ouvrira une exposition d'œuvres d'art et de curiosité à la Halle aux toiles.

M. ALCIUS LEDIEU dépose sur le bureau les brochures suivantes offertes à la Société par leurs auteurs :

Henri Tausin, *Notices historiques sur les personnages et compagnies dont les armoiries figurent sur le monument commémoratif du siège de la ville de Saint-Quentin en 1557*; Saint-Quentin, 1897. In-8°.

E. Charpentier, *Les élections de 1789 à Montreuil-sur-Mer*; Montreuil, 1897. In-8°.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. FERNAND WIGNIER est élu membre titulaire en remplacement de M. CH. WIGNIER, son père.

MM. LOUIS LEBEL et ÉDOUARD RIQUIER sont élus membres correspondants.

Séance du 6 mai 1897

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

M. MACQUERON donne lecture d'un programme de l'excursion projetée à Chantilly et à Senlis.

M. ÉM. DELIGNIÈRES communique une lettre de M. le Maire d'Abbeville annonçant que, dans sa dernière séance, le Conseil municipal de cette ville a voté une somme de 1,000 francs en vue de participer aux frais que nécessitera l'exposition organisée par la Société d'Émulation. Des remerciements chaleureux sont votés au Conseil municipal et à l'Administration de la ville.

M. JULIEN RIQUIER est nommé membre correspondant.

Séance du 3 juin 1897

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

L'excursion à Chantilly et à Senlis étant ajournée, par suite de la mort du duc d'Aumale, il est décidé que la Société se rendra le 21 juin à Noyon, Ourscamp et Tracy-le-Val.

M. le PRÉSIDENT fait part des diverses décisions prises par la Commission du centenaire.

MM. LUCIEN JACQUOT et CHARLES MALLET sont élus membres correspondants.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

DE QUELQUES DIFFICULTÉS
ENTRE LES SEIGNEURS ET LES RELIGIEUSES D'ÉPAGNE

Lecture faite par M. F. MALLET *à la séance du 1er avril 1897.*

En 1614, le seigneur d'Épagne était Philippe de Lavernot-Paschal, qui, dans un aveu qu'il fournissait pour sa seigneurie d'Épagne le 17 septembre 1629 au roi de France, en qualité de comte de Ponthieu, se qualifiait écuyer, vicomte de la Queute, seigneur de Dargnies, Cornehotte, Feuquières, le Hamel, Espaigne et Espaignette, conseiller du roi, président en la sénéchaussée et siège présidial de Ponthieu, intendant des affaires de Monseigneur Charles de Valois, duc d'Angoulême. C'était un personnage considérable.

A cette époque, il existait à Épagne, depuis plus de quatre cents ans, une abbaye de Bernardines, de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1178 par Enguerrand de Fontaines, et qui avait fait de nombreuses et importantes acquisitions et obtenu de fréquentes donations. Cette abbaye, qui possédait aussi une seigneurie sur Épagne, avait acquis une véritable importance.

De nombreuses difficultés se produisirent entre le seigneur et les religieuses, notamment pour la propriété et la jouissance des marais communaux, pour

le droit de pêche dans la Somme, pour l'entretien du pont sur cette rivière, et même pour la chasse.

Un jour, le garde des religieuses chassant sur Épagne ; le garde du seigneur lui fait un procès pour avoir chassé sur les terres de celui-ci. Les religieuses interviennent dans l'instance et prennent le fait et cause de leur garde. Elles soutiennent qu'étant seigneurs en partie d'Épagne, elles ont le droit de faire chasser sur le territoire de ce village. Le seigneur, M. Lamyré de Caumont, maintient sa prétention que les religieuses n'ont pas le droit de chasse, et, parmi les motifs qu'il fait valoir, se trouve celui-ci qui, s'il n'est pas très juridique, ne manque pas d'originalité : « Les religieuses, dit le seigneur, sont en si petit nombre qu'elles n'ont pas besoin de gibier pour la provision du couvent, surtout étant d'un ordre dont la règle les oblige à faire maigre et abstinence pendant plus des trois quarts de l'année. » Et il ajoutait que l'exercice de la chasse n'est que pour les nobles, non pour les paysans, et qu'à Épagne, le seigneur seul avait le droit de chasse.

Que dirait ce bon M. de Caumont si, dans sa demeure dernière, il savait qu'à l'heure présente, dans cette même vallée de Somme, il y a tel village de trois cents âmes où quinze « manants » prennent, tous les ans, un permis de chasse ?

Nous n'avons pu savoir quel a été le résultat de ce petit procès que nous signalons, surtout pour faire voir l'esprit de rivalité qui existait entre les propriétaires des seigneuries d'un même village.

C'est surtout le marais communal qui a donné lieu à de vives et longues querelles. Dès l'année 1295, un différend se produit entre Jehan de Belloy, seigneur

d'Épagne en partie, et dame Adde, abbesse d'Épagne. Le seigneur prétendait avoir le droit de tourber le marais; l'abbesse s'y opposait en disant que ce marais était commun au seigneur, aux religieuses et aux habitants du village. Heureusement, l'arbitrage était déjà chose connue et pratiquée à cette époque. On y eut recours, et l'on nomma deux arbitres qui furent « noble homme et sage Monseigneur Vitasse, seigneur de Long, et maistre Pierre de Pinckigny. » Les parties s'engagèrent à exécuter leur sentence, à peine de payer six livres parisis qui seraient acquises, moitié au seigneur de Ponthieu, et moitié à la partie qui aurait accepté cette sentence. Les deux arbitres statuèrent le lendemain de la fête de saint Nicolas en hiver de l'an de grâce 1295, et ils décidèrent que le seigneur pourrait tourber le marais à la profondeur d'un point seulement (30 centimètres environ), mais que le couvent toucherait une part du produit du tourbage, c'est-à-dire que, si le seigneur faisait tourber 24 journaux par an, il paierait annuellement 400 livres parisis au couvent, et que s'il faisait tourber davantage, le couvent toucherait plus et en proportion de ce qui serait tourbé. Cette sentence a été acceptée par les parties.

En 1301, de nouvelles difficultés s'élèvent entre le seigneur et l'abbaye à l'occasion des marais et de l'usage de l'eau de la Somme, mais une transaction intervient le 1er avril 1302.

Trois siècles plus tard, en 1614, une nouvelle querelle éclate entre le président Philippe de Lavernot-Paschal et les religieuses [1]. Voici en quels termes

1. Pendant ces trois siècles, il s'était élevé d'autres difficultés que nous ne croyons pas devoir indiquer ici.

celles-ci formulent leurs griefs : « Le seigneur d'Épagne, de son autorité privée, aurait fait emparquer et ficheronner sept ou huit journaux de marest communs, lesquels il prétend faire enclore de fossez, pour faire garennes et viviers, et iceuls, joindre à une sienne maison, contigue auxdits maretz, pour son usage et profit particulier. »

Le procédé du seigneur pouvait paraitre un peu vif. En effet, il n'est pas douteux que l'usage des marais était commun aux religieuses et aux habitants, comme à lui-même. Or, il faisait enclore huit journaux de marais qu'il enlevait ainsi au pâturage commun. Les religieuses paraissaient décidées à lutter énergiquement pour la défense de leurs droits. Elles invoquaient leurs titres anciens et authentiques, notamment l'arbitrage de 1295, et la transaction de 1302, dont nous venons de parler. Elles prétendaient aussi que le nommé Pasquier de la Haie, fermier de la pêcherie du seigneur, aurait pêché dans la partie de la Somme se trouvant entre le pont d'Épagne et la pêcherie d'Eaucourt, partie dans laquelle le couvent avait seul le droit de pêche.

Philippe de Lavernot-Paschal résistait et disait qu'on ne pouvait dénier qu'il fût seigneur de la paroisse d'Épagne, pour la terre, le cimetière et le presbytère, de laquelle il lui était dû et payé chaque année, par les marguilliers, dix sols de cens au jour de saint Remy, et un verre de cristal, tenant une pinte, plein de vin, au jour de saint Jean-Baptiste, patron de la paroisse, à l'issue de la messe paroissiale, à peine de soixante sols d'amende, et ce, comme étant aux droits qu'Enguerrand de Fontaines, fondateur de leur abbaye, et ses successeurs avaient sur toute l'étendue

des terres d'Épagne. Qu'en conséquence, il n'avait fait qu'user de son droit en faisant enclore huit journaux de marais. Que la sentence arbitrale de 1295, lui ayant donné le droit de tourber le marais, avait par là même reconnu qu'il en était propriétaire. Que, du reste, le nombre des habitants du village étant présentement de beaucoup inférieur à celui du temps où les donations ont été faites, les religieuses, même déduction faite des huit journaux enclos, auraient encore plus de pâturage qu'anciennement.

Le seigneur ajoutait, qu'au surplus, il consentait que les religieuses fissent enclore aussi huit journaux de marais qui leur seraient attribués, à titre de propriétaires, à perpétuité.

Quant au droit de pêche sur la Somme, Lavernot-Paschal prétendait l'avoir depuis la pêcherie de Mareuil, non seulement jusqu'au pont d'Épagne, mais aussi jusqu'à la pêcherie d'Eaucourt.

Et il terminait en disant que, comme la justification de ses prétentions se trouvait dans les titres mêmes des religieuses, il demandait que celles-ci fussent tenues de produire leur registre terrier et leur cartulaire, soutenant que ces titres établiraient que les religieuses devaient lui payer, tous les ans, au jour de saint Remy, une paire d'éperons de fer, de cens annuel, ou douze deniers pour leur valeur, et, au jour de saint Jean, deux sols parisis avec autant d'aides et de relief.

L'argumentation de Lavernot-Paschal était très développée, nous n'en donnons ici bien entendu que la substance.

Les religieuses répliquaient que si les arbitres avaient, en 1295, permis au seigneur de tourber le marais, ils avaient en même temps décidé que, sur les

deniers à provenir du tourbage, elles prélèveraient 400 livres parisis par chaque 24 journaux de marais tourbés, ce qui n'aurait pas eu lieu si le couvent n'avait point eu quelque droit sur le marais, et qu'elles ignoraient que le seigneur eût le droit d'exiger une paire d'éperons et deux sols parisis ; qu'elles maintenaient leurs prétentions sur la pêcherie, et qu'elles n'étaient nullement tenues de représenter leurs titres et registres.

Philippe de Lavernot-Paschal était pour les religieuses un adversaire redoutable, non seulement à cause de son influence, mais encore à cause de ses connaissances en pareille matière. Il apportait beaucoup d'ordre et de méthode dans l'administration de sa fortune, et spécialement de la seigneurie d'Épagne, qu'il a beaucoup augmentée ; nous avons même pu constater qu'il classait tous ses papiers avec le plus grand soin. Il a laissé un livre de raison que notre érudit collègue, M. Alcius Ledieu, a publié avec son portrait. (Voir le *Bulletin de la Société d'Emulation*, n° 3, de l'année 1889.)

Ce n'était sans doute pas sans une certaine appréhension que les religieuses entraient en lutte avec lui ; au surplus, cette lutte ne paraît pas avoir été bien longue, et, comme on va le voir, elle s'est terminée d'une façon fort avantageuse pour les deux parties. Nous avons sous les yeux l'un des deux doubles d'un acte de transaction qui est intervenu à la date du 1er juillet 1615, et nous voyons dans cet acte que, « pour éviter les longues évolutions d'un procès, et pour maintenir et conserver une bonne et durable paix entre elles, les parties s'étaient mises d'accord, par forme de transaction permanente et irrévocable. »

Le dispositif de cette transaction est assez long, nous n'en ferons connaître que les points principaux :

La pêcherie en litige était attribuée aux religieuses.

Le seigneur conservait les huit journaux de marais qu'il avait fait enclore.

Les religieuses s'engageaient à représenter au seigneur leurs titres et registres, pour qu'il pût en faire faire des extraits et copies authentiques, devant servir à l'avenir d'originaux pour lui et ses successeurs.

Et, comme compensation de l'emprise que le seigneur faisait dans le marais, les religieuses prenaient aussi huit journaux de ce marais, qu'elles pourraient faire enclore de fossés, pour les réunir aux prés contigus qu'elles possédaient.

Le double que nous avons sous les yeux porte les signatures de l'abbesse Françoise Massue, du président Lavernot-Paschal, et de treize autres personnes parmi lesquelles, sans doute, celles de la prieure du couvent et d'un certain nombre de religieuses.

Comme on le voit, l'accord intervenu était également avantageux aux deux parties, puisque, sans plaider, elles gagnaient toutes deux leur procès, en s'adjugeant chacune une portion du marais.

Mais ce procès, que le seigneur et les religieuses gagnaient également, il y avait bien quelqu'un qui le perdait ; ce quelqu'un, c'étaient les pauvres habitants, les manants, comme on disait alors, du village d'Epagne, qui avaient, au même titre que les religieuses, l'usage du marais, et qui, après avoir espéré que celles-ci défendraient jusqu'au bout leurs intérêts communs, n'avaient pas dû voir, sans éprouver une grande déception, un arrangement qui les privait de

la jouissance de seize journaux de leurs marais communaux.

PASSAGE DU DUC DE CHARTRES A ABBEVILLE

3 Juillet 1741

Lecture faite par M. H. MACQUERON.

Sur l'avis que l'on eut que Monseigneur Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres, fils unique de Monseigneur Louis, duc d'Orléans, devait passer par Abbeville à son retour de Flandre, chacun se disposa à le recevoir comme il convenait à sa naissance. Les drapeaux des compagnies bourgeoises qui étaient usés furent remis à neuf, et, outre les quatre que Monseigneur l'Évêque venait de bénir à Saint-Georges, on en bénit deux autres, pour deux nouvelles compagnies, le jour de la Saint-Pierre, dans l'église de Sainte-Catherine.

Le dimanche 2 juillet, à huit heures du matin, se fit sur la place Saint-Pierre l'assemblée générale des huit compagnies de la jeunesse, et à deux heures l'assemblée des seize compagnies de bourgeois.

Le lendemain, 3 juillet 1741, jour de l'arrivée du duc de Chartres, tout le monde prit les armes l'après-midi. Les milices, qui étaient pour lors la seule garnison d'Abbeville, furent placées en double haie à partir de la porte Marcadé, puis les compagnies de jeunesse qui allaient jusqu'à la porte Comtesse ; les compagnies d'hommes formaient la haie jusqu'à la maison de

M. Van Robais, chaussée d'Hocquet, où le duc devait loger, de telle sorte que les hommes avaient le pas sur la jeunesse et celle-ci sur les milices. Les officiers de la bourgeoisie étaient vêtus de leurs plus beaux habits, et les sergents avaient des chapeaux galonnés d'or et l'habillement en proportion. On avait jeté du sable sur le pavé pour empêcher les chevaux de glisser.

Le prince, qui avait couché à Montreuil, arriva à Abbeville sur les sept heures du soir. Dès qu'il fut sur les glacis de la porte Marcadé, il quitta sa chaise de poste et trouva Messieurs de l'Hôtel de Ville, ayant à leur tête M. de Buissy, seigneur de Fontaine, premier échevin, ayant la tasse du maïeur à la place de M. Foucques de Bonval, maïeur, qui était alors à Paris. M. de Buissy lui adressa le compliment suivant : Monseigneur, Votre Altesse Sérénissime nous inspire le respect le plus profond et remplit nos cœurs de la joie la plus vive. Daignez, Monseigneur, regarder la ville d'Abbeville d'un œil favorable et mettre sous votre protection les droits et les privilèges dont les Rois vos aïeux ont honoré et comblé ses habitants.

Ensuite le prince monta à cheval et le cortège se mit en route pour entrer en ville. M. Vaillant, major des portes, marchait le premier à cheval, suivi de M. Gaffé, grand prévôt, avec les archers deux à deux ; M. de Buissy marchait seul en avant du duc de Chartres qui avait à ses côtés le marquis de Boufflers, gouverneur de la Flandre, et le fils du marquis de Senarpont : ils étaient escortés d'une double haie d'archers. Puis étaient les seigneurs de la suite, les archers deux à deux, une vingtaine de chevaux de main et la chaise de poste traînée par huit chevaux.

Sur la porte Marcadé, on voyait les armes du prince surmontées d'une couronne de fleurs et d'un beau bouquet. Quand le prince entra dans la ville, toute l'artillerie fit un bruit merveilleux, ainsi que les cloches de toutes les églises avec leurs carillons. Toutes les fenêtres étaient garnies de monde que le prince saluait quand il y regardait, ce qui le força de tirer son chapeau et d'aller tête nue depuis le bout de la place Saint-Pierre jusqu'à la maison de MM. Van Robais.

Entré dans la cour de la maison, il trouva MM. Van Robais qui le complimentèrent, pendant qu'on faisait une décharge de quatorze pièces d'artillerie placées dans le jardin ; ensuite, il entra dans son appartement où il prit des rafraîchissements et, quelques minutes après, cinquante hommes de la jeunesse arrivèrent pour tenir la garde à la place des archers Le soir, la maison fut illuminée; on voyait à la grille du jardin les armes du prince représentées en lumières. Le lendemain, à deux heures, la garde fut renouvelée par un nouveau détachement de la jeunesse qui établit son corps de garde dans un café vis-à-vis de l'hôtel.

Le 4 juillet, le prince alla à la messe en l'église Saint-Paul à la fabrique de laquelle il donna un louis de 24 livres; puis, étant revenu dans son appartement, il reçut le compliment que lui fit M. Toullet de Maison, chantre et chanoine de Saint-Wulfran, à la tête des chanoines et des chapelains, tous en grands manteaux; il reçut ensuite Messieurs du Présidial, de l'Élection et de la Justice Consulaire. L'après-midi, il devait visiter le Pâtis, ce qui donna l'idée à bien du monde d'y aller, mais il en fut empêché par son gouverneur à cause de la grande chaleur qu'il faisait. Il se con-

tenta d'aller voir travailler les ouvriers de la manufacture, et d'aller au pont Rouge, d'où il rentra pour jouer au billard. Le soir, entre le souper et le dessert, on tira les quatorze pièces de canon : il y eut ensuite un fort beau feu d'artifice, tiré dans le jardin à l'entour du bassin et la maison resta illuminée pendant toute la nuit.

Le lendemain, 5 juillet, il entendit encore la messe à l'église Saint-Paul et, après son repas, monta dans sa chaise de poste pour retourner à Paris par Amiens. M. le maïeur à cheval et un détachement d'archers précédaient et escortaient la voiture du prince. Les milices sous les armes ainsi que la jeunesse formaient une double haie, les milices le plus près de la porte du Bois et la jeunesse à partir de la maison de MM. Van Robais. M. le maïeur et les archers quittèrent le prince sur les glacis.

Il a donné aux sergents de ville 4 louis et à la garde de la jeunesse 12 louis ; aux ouvriers de la manufacture 1,200 livres, savoir : 20 sols pour les hommes, 10 sols pour les femmes et 5 sols pour les enfants.

(*Tiré des manuscrits Siffait.*)

EXÉCUTION A ABBEVILLE

(1749)

Lecture faite par M. H. MACQUERON.

Voici des détails singuliers et quelque peu répugnants sur une exécution faite à Abbeville en 1749.

On y verra la différence des mœurs à cent ans d'intervalle.

Le jeudi 3 juillet, fut exécuté à mort le nommé Jean Housse, natif d'Airaines, âgé de vingt-six ans, pour crime de vol. Il ne voulut se convertir ni se résoudre à la mort, quoique de fervents religieux de plusieurs ordres et de pieux ecclésiastiques l'y aient exhorté ; et comme il ne voulut marcher à pied, on le jeta dans un charrette. Là, on le lia assis, puis le capucin et le bourreau étant montés avec lui, on le conduisit au marché où il fut placé sous la potence, à laquelle il y avait une poulie ; on y mit une corde qu'on attacha à son cou. On mit bien trois heures à l'exhorter à se convertir, ce qu'il ne voulut ; puis, le capucin étant descendu de la charrette, on enleva le condamné en l'air avec la corde et on le redescendit aussitôt. On l'exhorta de nouveau, mais il ne voulut entendre parler de conversion, refusant même d'embrasser le crucifix. Ce que voyant, Messieurs de la justice firent marcher la charrette il se trouva suspendu en l'air et fut aussitôt étranglé.

Son corps fut porté à la justice et attaché ; quelques jours après, des manœuvres le mirent en terre ; mais, comme le trou était peu profond, les chiens le retirèrent et le démembrèrent et on en trouva des débris jusque dans le marais de Ménchecourt.

(*Tiré des manuscrits Siffait.*)

COMPLAINTE SUR LA MORT DE M. DE VALINES

(Air de la Dauphine)

(1764)

Lecture faite par M. H. Macqueron.

Nous ne donnons pas cette complainte, qu'ont conservée les manuscrits Siffait, comme un modèle de poésie. Loin de là, et c'est à peine si on peut donner à son auteur le nom de rimeur. Mais elle ne manque pas d'un certain cachet et vaut peut-être bien les complaintes que l'on fait de nos jours sur certains criminels célèbres et avec lesquelles elle a plus d'un point de ressemblance.

Ah ! que ma douleur est profonde !
Je vais finir ma triste vie ;
Ma cruauté fut sans seconde,
Mais mes tourments sont infinis.
La Cour a parlé ; c'est fini :
Il me faut quitter le monde
Et Messeigneurs du Parlement
Ont prononcé mon jugement.

Tout tremble et frémit sur la terre
De mon effroyable attentat ;
J'ai empoisonné père et mère,
Je suis un perfide, un ingrat.
Ma sœur a devancé leurs pas
Par un poison très amer.
Comment peut-on, ô juste Dieu !
Commettre un crime aussi affreux ?

Pour jouir de grands héritages
Qu'avaient père et mère et parents
Je voulais, d'un cœur plein de rage,
Les mettre tous au monument.

Onze personnes dernièrement
Furent mortes, ah ! quel dommage !
Si le poison bien apprêté
Avait eu son funeste effet.

Mais Dieu, cet adorable maître,
Irrité de tant de forfaits,
Permit bientôt que l'on m'arrête,
Seulement étant soupçonné.
Père et mère furent déterrés ;
On me les fit comparaître
Avec le poison dans le cœur :
Sitôt, on m'en connaît l'auteur.

Que d'affliction, que de peines
J'ai souffert, voyant ces corps morts !
Faut-il me voir chargé de chaînes
Pour avoir désiré leur or ?
Ah ! que m'en eût-il servi alors !
Sinon à ma vie mondaine,
A boire, à courir, à jouer
Et à vivre dans l'impureté.

Hélas ! tel est de la jeunesse
L'affreux et pernicieux penchant !
Qui aime l'amour et l'ivresse
Périra malheureusement.
Je suis jugé au Parlement :
Que mon âme est en tristesse !
Je vais avoir le poing coupé,
Je serai rompu et brûlé.

O Dieu, créateur de mon âme,
Prenez pitié d'un malheureux
Qui va expirer dans les flammes,
Après tant de tourments affreux.
Jeunesse, ouvrez ici les yeux,
Quittez votre vie infâme,
Aimez, honorez vos parents ;
Dieu vous bénira en tous temps.

(Tiré des manuscrits Siffait.)

SERVICES FUNÈBRES A ABBEVILLE

POUR LA REINE MARIE LECZINSKA

(1768)

Lecture faite par M. H. Macqueron.

La reine Marie Leczinska, femme de Louis XV, mourut à Versailles, le 24 juin 1768. En exécution d'une lettre du Roi du 25 juin, Monseigneur l'Évêque d'Amiens prescrivit, par un mandement, que des prières publiques seraient célébrées dans toutes les églises du diocèse pour le repos de l'âme de la reine. Elles eurent lieu à Abbeville comme il est ci-après raconté :

En exécution de ces ordonnances, Messieurs du Chapitre de Saint-Wulfran firent sonner, le 31 juillet au soir, les trois appels de mort ; il en fut de même à Saint-Pierre et au Beffroi de l'Hôtel de Ville. Le lendemain, on recommença les appels à Saint-Wulfran, à Saint-Pierre et au Beffroi, et à cinq heures, Messieurs de l'Hôtel de Ville s'étant assemblés à l'Echevinage, se rendirent à Saint-Wulfran, précédés d'une compagnie de la cinquantaine, la pointe du fusil en bas, avec les tambours et trompettes jouant en deuil. Ils se placèrent dans les stalles, ainsi que Messieurs du Présidial ; Messieurs de la justice consulaire se trouvaient au haut des degrés du côté de l'Evangile. Six sergents de ville, avec des torches allumées, étaient autour de la représentation. On chanta vêpres et vigiles des morts, sans orgue ni musique. Monsieur le doyen officia, et le chœur était régi par Messieurs les chantre et trésorier.

Le portail de l'église Saint-Wulfran était orné d'un drap mortuaire où il y avait trois blasons représentant les armes du Roi et de la Reine avec une couronne au-dessus accompagnés de deux palmiers, plus deux autres petits écussons avec le chiffre de la Reine en or sur fond noir. La nef était toute tendue de noir, comme il se pratique aux plus grandes funérailles, avec quatre blasons de chaque côté. L'autel de saint Nicolas était paré de ses ornements noirs. A la grille du chœur était un drap noir bordé de galons d'argent sur lequel on avait posé une peinture représentant un manteau d'hermine avec les armes de la Reine et une couronne, accompagné de têtes de mort et de larmes de papier argenté.

La représentation du mort était placée dans le chœur entre le lutrin et le chandelier pascal; elle était élevée de trois degrés couverts de noir avec des blasons et éclairée de trente-huit chandeliers garnis de cierges : elle était couverte d'un drap mortuaire semé de têtes de mort et de larmes en broderie d'argent, et garni dans le bas d'une bande d'aumusses de chanoines. Au-dessus était un dais soutenu par quatre piliers garnis de noir avec des parements d'argent, et surmonté d'un plumet blanc et noir. Le chœur et le sanctuaire étaient garnis de noir à la hauteur des anciennes tapisseries, représentant la vie de saint Wulfran, qui se trouvaient cachées. Les corniches et le ciel des stalles des chanoines étaient garnis de cierges, qu'on n'osa allumer de peur d'incendie, et de huit blasons de chaque côté. L'autel de la châsse de saint Wulfran était couvert jusqu'aux châsses avec un drap mortuaire dont la croix était environnée de cinq blasons avec chandeliers d'argent. Le grand autel et le bal-

daquin étaient aussi couverts, à l'exception des quatre anges, ainsi que la corniche, les quatre colonnes et le gradin. Il y avait en tout 800 cierges.

Le lendemain, 2 août, on acheva dès le matin de couvrir de noir les six croisées basses qui accompagnent l'autel de la châsse, et on plaça un lustre de chaque côté du baldaquin. On enleva les cierges qui étaient au haut des corniches autour du chœur et on les mit à des fiches en bois en forme de chandelier, qu'on plaça sur le pavé autour de la châsse, ce qui fit un coup d'œil charmant. A dix heures, on sonna les appels de mort à Saint-Wulfran et au Beffroi : Messieurs de l'Échevinage furent avec le même cortège que le jour précédent à Saint-Wulfran, où s'étaient déjà rendus Messieurs du Présidial et de la Justice Consulaire. On chanta le service solennel, qui fut célébré par M. le Doyen : M. Tillette, le plus ancien chanoine, était en chape et servait de maître des cérémonies. La prose *Dies iræ* fut chantée alternativement par deux enfants de chœur et par le chœur ; les autres chants eurent lieu en musique.

Messieurs du Chapitre ont, de leur propre volonté, fait chanter un autre service solennel pour la Reine ; ils envoyèrent à cet effet un billet d'invitation aux principales personnes de la ville. Ce service fut chanté le 3 août, et il n'y eut rien de changé à ceux des autres jours, sinon qu'il y avait en double haie, depuis le commencement de la nef jusqu'au bout du chœur, 24 pauvres garçons de l'hôpital revêtus de brun, 24 pauvres filles du même hôpital vêtues de blanc, et 24 pauvres filles de l'hôpital Saint-Joseph, ayant tous un cierge à la main.

Les curé, marguilliers honoraires et en charge

de l'église Saint-Gilles firent aussi chanter un service le dimanche 21 août. A quatre heures et demie on commença les appels. M. Leboucher de Richemont, Messieurs les receveur et marguilliers nouveaux et anciens s'étant assemblés rue de Larquet, chez M. Lefebvre du Grosriez, conseiller au présidial et ancien maïeur, furent en l'église Saint-Gilles où étaient 24 pauvres filles de l'hôpital, vêtues de blanc, et les confrères du Saint-Sacrement, avec leurs chaperons et des cierges allumés, faisant la haie depuis les orgues.

L'église était dans une décoration plus belle que n'avait été aucune autre. Le portail de la grande porte était tendu de noir depuis l'arcade jusqu'à la galerie ; au milieu était en peinture un blason d'une grandeur extraordinaire où l'on voyait, dans un manteau d'hermine, les armes du Roi et de la Reine, avec ces mots : *Sta, ora*. La nef et les bas-côtés étaient tendus d'étoffes noires parsemées de larmes, et de distance en distance étaient figurés un dard, un louchet et un pic, croisés et comme liés l'un à l'autre. Dans la nef, la tenture noire allait jusqu'à boucher complètement les arcades, et il y avait à droite et à gauche des blasons à manteaux éclairés chacun de cinq cierges ; plus quatre lustres et deux candélabres de bois doré à six lumières. La chaire était garnie de noir, ainsi que le ciel orné d'un grand blason aux armes de la Reine entouré de cierges ; la corniche de la grille était aussi couverte de noir parsemé de larmes et garnie de cierges.

La représentation était placée dans le chœur, à l'endroit du lutrin. Elle était élevée de cinq degrés parsemés de larmes, de fleurs de lys et de têtes de

mort en papier argenté et illuminée de 44 chandeliers d'argent garnis de cierges ; à chaque coin se trouvait une colonne marbrée, sur laquelle était posée une pleureuse en plâtre de deux pieds de haut ; sur les degrés étaient aussi deux colonnes carrées avec un vase, au-dessus duquel étaient en relief un dard, un pic et un louchet, et quatre autres colonnes supportant les statues en argent de sainte Colette, sainte Catherine et de deux autres vierges ; au milieu, du côté de la grille, un petit enfant pleurait, ayant un mouchoir à la main. Le tout était surmonté d'un dais à quatre parements parsemés de larmes, avec un chiffre en or, et recouvrant la représentation du corps, couverte elle-même d'un riche drap mortuaire parsemé de fleurs de lys. Au-dessus du dais était encore un magnifique pavillon à quatre faces couvert de noir et soutenu à la voûte, orné de blasons à manteau, de têtes de mort, de fleurs de lys et de larmes ; on avait placé à la partie supérieure l'ange jouant de la trompette, qui est ordinairement au haut des petites orgues ; aux quatre coins de ce pavillon étaient des rideaux entrelacés de blanc et de noir dont les bouts étaient attachés aux piliers du sanctuaire.

Tout le sanctuaire ainsi que les deux chapelles, les vitraux, murailles et les trois autels étaient couverts de noir jusqu'à la voûte : le maître-autel était aussi entièrement couvert, le tout orné de larmes, de blasons à manteau et de blasons au chiffre de la Reine.

Le soir on sonna le réveil jusqu'à onze heures et le lendemain 22 août, on recommença à sonner les appels de mort. Le service eut lieu à onze heures en présence de Messieurs les marguilliers et autres personnes qui s'y étaient rendus dans le même ordre que la veille.

Il fut chanté en musique par le maître de chapelle de Saint-Wulfran, tous les musiciens du Chapitre, deux serpents et une basse de viole. La cérémonie ne se termina qu'à une heure et les marguilliers furent reconduits chez M. Lefebvre du Grosriez.

Depuis le matin jusqu'à l'heure du service, l'église était gardée par six archers qui laissaient entrer le bas-peuple venu en foule pour admirer la décoration.

(*Tiré des manuscrits Siffait.*)

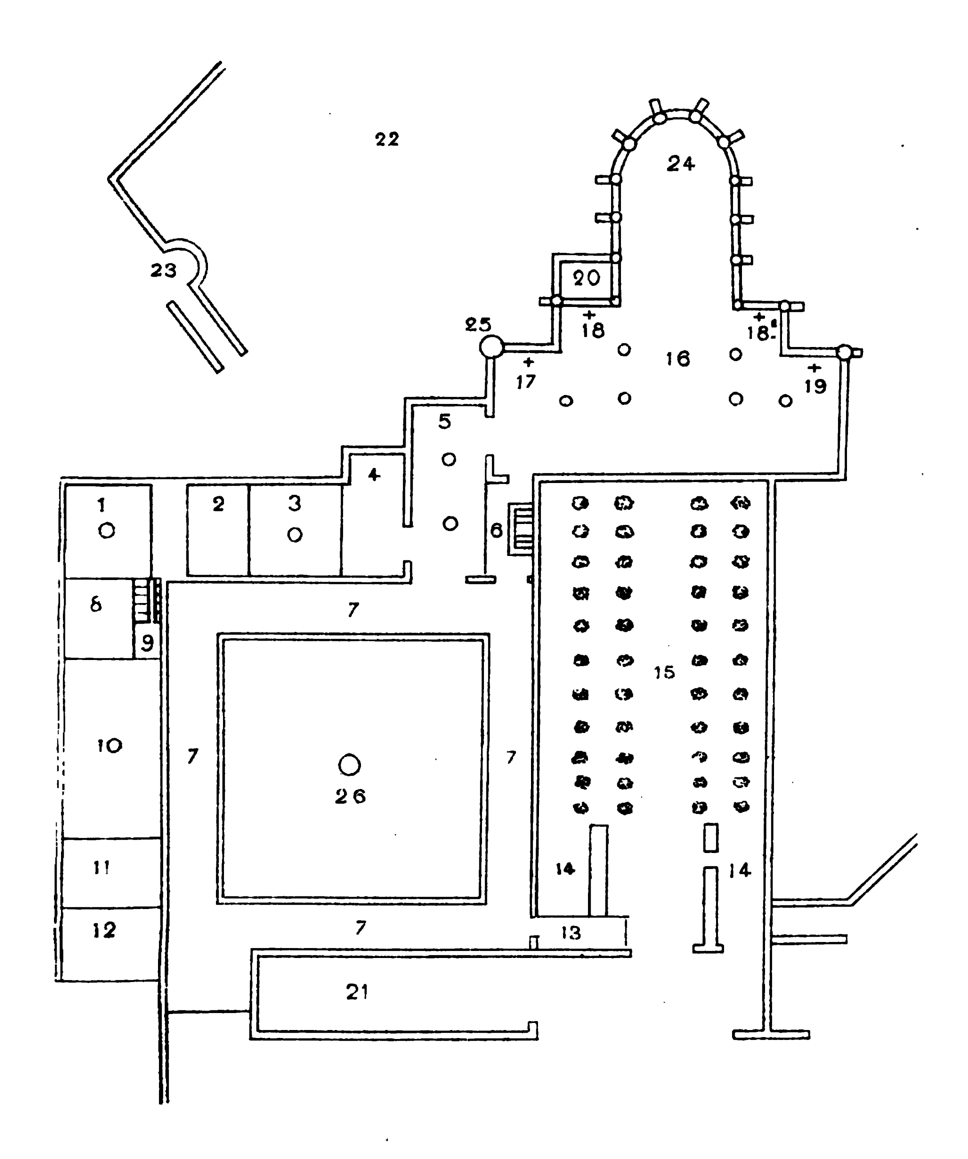
LE PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE

SA RECONSTRUCTION

(1770-1777)

Lecture faite par M. H. MACQUERON.

Des travaux considérables furent faits de 1770 à 1777 au prieuré de Saint-Pierre. L'église s'écroula en partie et on dut la rebâtir complètement, en même temps que la plus grande partie du couvent. Les annalistes d'Abbeville n'ont eu garde d'oublier un fait aussi important, et nous ont conservé pour ainsi dire le journal des travaux depuis l'éboulement du premier pilier jusqu'à la rentrée des religieux dans la nouvelle église, qui est maintenant la chapelle du couvent des Ursulines. Le récit des travaux est précédé de la description détaillée de l'ancien couvent, dont l'abbatiale seule devait rester debout : c'est cette description et ce journal des travaux que nous reproduisons, en conservant autant que possible le style



PLAN DU COUVENT DU PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE D'ABBEVILLE EN 1770.


UNIV.
OF
MICH.

employé par l'auteur des *Manuscrits Siffait*, et en ne le corrigeant que dans ce qu'il a d'obscur ou de trop peu grammatical.

I. — *Description du Couvent.*

Deux parties principales formaient le prieuré de Saint-Pierre : l'église (16)[1] et les bâtiments conventuels. Au centre de ceux-ci se trouvait le cloître (7), ayant 60 pas de longueur sur chaque côté et 8 pas de largeur. Au milieu était une pyramide de pierre de taille (26) où était représenté saint Pierre à genoux, en prière ; le reste était garni de buis en dessin. Tout autour de ce cloître se trouvaient les bâtiments suivants :

Sur la partie qui regardait le jardin potager (22) et la fontaine Saint-Pierre (23), étaient : la place qui servait à mettre les provisions de bois (1) ; une allée de 7 pas de largeur sur 14 de longueur, qui menait du cloitre au jardin (2) ; la salle de 14 pas au carré, dans laquelle on exposait les religieux morts (3) ; la chapelle du Saint-Sépulcre (4), longue de 18 pas et large de 8, qui était, comme les salles précédentes, sous voûtes soutenues parfois par de fins piliers de marbre ; puis ensuite la chapelle de Notre-Dame de Pitié (5). Cette chapelle, longue de 34 pas et large de 14, communiquait avec le cloître et par un escalier de 8 pas, qu'il fallait monter, avec la grande église : elle était voûtée en pierres blanches, soutenues par deux piliers en marbre noir ; au milieu de l'autel adossé contre la muraille, était en relief une Notre-

1. Voir le Plan.

Dame de Pitié, accompagnée de deux tableaux représentant saint Benoît et sainte Scholastique, et de deux statues de saint Jean l'Évangéliste et de sainte Agnès, le tout garni de sculptures dorées ; près de la porte communiquant avec l'église, était une statue de saint Roch, et contre la muraille on voyait plusieurs épitaphes avec tableaux représentant ceux y dénommés ; il y avait de chaque côté deux bancs sur lesquels s'asseyaient les religieux, quand ils chantaient l'office de Notre-Dame de Pitié. A côté de cette chapelle, se trouvait (6) une petite allée où était l'escalier conduisant au dortoir, qui se trouvait au-dessus des pièces que nous venons de citer. Cette partie avait été refaite à neuf vers l'an 1630, par les ordres de M. Louis de Machault, prieur commandataire, dont on voyait les armoiries au haut des fenêtres qui étaient du côté du cloître.

Sur la partie opposée à l'église, et regardant vers la rue Babos, étaient : l'appartement des hôtes ou du Chapitre (8), large et long de 12 pieds au carré, près duquel était un escalier (9) qui conduisait au grand réfectoire (10), haut comme une église, avec vitraux garnis de plomb et une chaire de lecteur, et qui mesurait 28 pas de longueur sur 16 de largeur ; à côté était le petit réfectoire (11), large de 10 pas où mangeaient les religieux, quand ils n'avaient pas de compagnie ; puis la cuisine (12), large de 8 pas, et beaucoup trop petite depuis qu'on l'avait diminuée du petit réfectoire, car avant la création des prieurs commandataires, il n'y avait que le grand réfectoire.

Sur les deux autres côtés du cloître, il n'y avait pas de bâtiments claustraux : on avait seulement adossé une grange (21) contre l'un d'eux ; l'autre était con-

tigu à l'église dont nous allons maintenant parler.

A l'une des extrémités du cloître se trouvait le clocher (14), auquel on arrivait par un petit passage (13), et qui était séparé de l'église par une grande cour (15), plantée de 28 tilleuls, qu'on appelait l'âtre Saint-Pierre.

Les dimensions de l'église étaient les suivantes : depuis le chevet jusqu'à la grande porte en dedans, non compris le porche, 56 pas, dont 28 pour le chœur et 28 pour la nef ; les bas-côtés avaient chacun 28 pas de longueur sur 8 de large ; la largeur de la nef et du chœur était de 18 pas.

Toute l'église, et même les bas-côtés, disent les annalistes, est voûtée en pierres blanches ; la grande allée est très haute ; la voûte en est magnifique, principalement à son chevet où, avec les hautes fenêtres qui l'éclairent, elle passe pour un chef-d'œuvre de l'art. Au milieu de la nef est un petit clocher ou flèche qui sert à sonner l'office aux entrées du chœur, les messes basses et l'extrême-onction. Il est à croire que cette belle église a été jadis couverte en ardoises, mais depuis un temps immémorial elle a été couverte en tuiles, qui n'ont pas peu servi à l'écraser par leur pesanteur ; c'était sans doute pour ménager les dépenses qu'auraient été forcés de faire les prieurs commandataires.

A l'un des coins du chœur (25), est une petite tour avec entrée par l'église et par le jardin, dont l'escalier conduit jusqu'au comble des bas-côtés ; de là on va à une autre tour qui est au portail, entre les deux croisées non achevées, et par un passage sans appui au-dessus de la muraille, on gagne une fenêtre par laquelle on arrive au-dessus de la voûte de la nef.

Au-dessus de la grande porte de l'église est, intérieurement, une galerie en bois sculpté à laquelle on monte par un escalier de pierre pratiqué dans l'épaisseur de la muraille ; au-dessus de cette galerie est un tableau très estimé, représentant le Sauveur attaché à la croix entre deux voleurs, entouré de nombre de bourreaux et de soldats, avec sa mère et saint Jean debout à ses côtés.

Le chœur de l'église est fermé d'une grille de fer, mise vers 1750 par Dom de Buissy, prieur claustral du couvent, dont elle porte les armes ; elle remplace une grille en bois fort simple qui existait auparavant ; aux deux côtés, et pour joindre les piliers, est une boiserie en sculpture, faite par les mêmes ouvriers que ceux qui ont travaillé à la boiserie de l'église des RR. PP. Cordeliers ; au milieu de chaque côté sont des tableaux représentant saint Pierre guérissant un paralytique à la porte du Temple, et la conversion de saint Paul. Derrière ce lambris et le long de la muraille sont les stalles hautes et basses, presque aussi longues que celles de Saint-Vulfran, mais beaucoup plus anciennes ; elles ont un dossier en lambris, mais point de ciel. Puis ensuite est un beau lambris en sculpture qui entoure la muraille derrière l'autel, et qui a été fait à deux reprises, en 1725 et 1745 ; ce lambris couvre un petit endroit, fermé d'une grille de bois, qui devait être autrefois une chapelle, et qui ne sert plus maintenant qu'à ranger les ornements de l'autel.

On monte un pas pour aller au sanctuaire dans lequel se trouve, aux pieds des marches du grand autel, du côté de l'Évangile, l'effigie de Gui II, comte de Ponthieu. Il est représenté en sculpture sur bosse

sur une grande pierre de marbre noir où est son épitaphe en vers latins, faite par un prieur en 1237, plus de 120 ans après la mort du comte. Cette effigie n'aurait pas toujours été là, d'après ce qu'ont rapporté certaines personnes qui l'avaient vue dans le milieu de la nef[1]. Dans le chœur se trouvent encore plusieurs tombes de marbre noir dont les écritures sont en gothique, et notamment celle du prieur Dom Regnault le Fournier, qui vivait en 1340 et avait fait peindre le tableau du grand autel, représentant la vie et le martyre de saint Foillan. On y remarque encore la tombe de Dom Claude de Vert, prieur claustral dudit prieuré, trésorier de l'abbaye de Cluny, vicaire général de Son Éminence Monseigneur le Cardinal de Bouillon, visiteur de la province de France, qui trépassa le 2 mai 1708, et dont l'épitaphe est en caractères latins.

Le maître-autel (24) est à la romaine, mais sans anges adorateurs, orné d'une croix et de six chandeliers de cuivre faits en 1745 par le S[r] Jean-Baptiste Roussel, fondeur à Abbeville. Cette croix et ces chandeliers ont été faits avec la fonte d'un grand chandelier à cinq branches qui était autrefois au milieu de l'église, devant le grand autel. Au bout d'une branche était l'effigie du religieux qui l'avait donné, Pierre de Lesac, prieur vivant en 1488, représentée à genoux, et à l'autre branche un saint Pierre ; entre eux étaient deux écussons avec les armes du donateur ; au-dessous se trouvait un pupitre tournant pour chanter l'épître et l'évangile (Note de M. de Bommy).

Le maître-autel, fait en 1750, en avait remplacé un

1. Voir pour la description de cette tombe, *Topographie d'Abbeville* par E. Prarond, t. II, p. 215 et 216.

autre beaucoup plus ancien, élevé de quatre degrés au-dessus du pavé, et dont voici la description : aux côtés de la table d'autel étaient deux tableaux représentant saint Benoît et sainte Scholastique, le second avec les armes du prieur qui l'avait fait faire ; ils étaient continués par des rideaux de moquette soutenus par des piliers de cuivre et qui allaient jusqu'à la muraille. Au-dessus du gradin de l'autel était une boîte en style gothique qui s'ouvrait, et au-dedans de laquelle étaient sculptés la Passion du Sauveur, le Crucifiement et la Descente aux limbes ; les tableaux intérieurs des volets représentaient la vie de saint Foillan, et quand elle était fermée, pendant le carême, on voyait sur les côtés deux autres tableaux représentant l'Annonciation de la Sainte Vierge. Au-dessus était le chef de saint Fursy, frère de saint Foillan, dans un reliquaire de bois doré, ayant à ses côtés deux châsses contenant, l'une, les reliques de cent saints, et l'autre, deux gros os de saint Prix ; au-dessus encore, était la chasse de saint Foillan, en argent, datant de 1492 [1] et couverte les jours simples de planches peintes en bleu et parsemées de fleur de lys d'or ; à côté se trouvaient deux statues de saint Pierre et saint Paul qu'on plaça aux piliers, près la porte de l'église, quand l'autel fut fait à la romaine ; à la même époque, on mit aussi toutes les reliques dans la sacristie, à l'exception de la châsse de saint Foillan qu'on replaça à la muraille du fond, contre le

1. Cette châsse était faite en forme d'église à croisées, avec un clocher au milieu : elle était couverte aux trois quarts de feuilles d'argent : le reste était en bois argenté. En octobre 1778, des voleurs pénétrèrent nuitamment dans la chapelle et enlevèrent les feuilles d'argent ce qui détermina les religieux à faire une nouvelle châsse.

lambris, sur une tablette soutenue par deux consoles en fer.

Les quatre autres autels qui garnissaient le chœur de l'église étaient : l'autel du Saint Nom de Jésus (18,1), en menuiserie et sculpture non dorées, avec un tableau, dans le haut, du Saint Nom de Jésus et trois autres : un grand, représentant la circoncision de Notre-Seigneur Jésus-Christ et deux autres plus petits de saint Jean-Baptiste et de sainte Agnès ; l'autel de saint Odon (18,2), en menuiserie et sculpture non dorées ; au lieu de tableau du milieu on voyait une Annonciation sculptée en pierre dans un appartement avec une cheminée à crémaillère et un petit ménage, et aux deux côtés étaient des statues de bois hautes de cinq pieds, représentant saint Odon et saint Hugues, tous deux avec la mitre et la crosse ; au-dessus de l'Annonciation, il y avait un petit cadre rond avec un Saint-Esprit ; l'autel de saint Benoît (17), adossé à la sacristie (20) en grande menuiserie avec sculptures dorées, avec un grand tableau représentant saint Benoît ressuscitant un enfant à la porte du monastère, et au-dessus, une statue du même saint, dans une niche ; et l'autel de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle (19), décoré d'une sculpture dorée, avec un petit tableau de l'Annonciation, surmonté d'une statue de la Vierge avec l'Enfant Jésus devant elle, tous deux vêtus de petits damas ; la muraille de cette chapelle était recouverte d'un lambris de bois sculpté rempli de petits tableaux représentant la vie de la Sainte Vierge, et au coin de la chapelle de saint Odon était encore un statue de la Vierge avec l'Enfant Jésus, appelée Notre-Dame de Grâce.

Dans cette description détaillée du prieuré de Saint-

Pierre, les annalistes ont omis de mentionner deux autres bâtiments qui avaient une certaine importance et se trouvaient sur l'emplacement occupé maintenant par le jardin d'Émonville : c'étaient le bâtiment situé sur la place où se trouvaient les deux portes d'entrée, séparées par un pilier où était la statue de saint Pierre, qui fut démoli en 1778 et remplacé par la grand'porte existant encore aujourd'hui, et l'abbatiale qui ne fut démolie que beaucoup plus tard et sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui le musée du Ponthieu.

II. — *Reconstruction du couvent.*

Cette année 1770, Messieurs les moines du Prieuré ayant toutes les approbations nécessaires et les fonds suffisants pour faire rétablir leur couvent qui tombait en ruines, délogèrent après les fêtes de Pâques. Le prieur et le prévôt prirent ensemble leur demeure dans un petit appartement du côté de l'église Saint-Éloy, et firent bâtir une petite cuisine dans le jardin ; le moine porteur de l'extrême-onction et un autre logèrent sur la grande porte d'entrée, et les trois autres religieux, dans un appartement situé entre l'abbatiale et celui de M. Deroussen, receveur du Prieuré.

Ensuite on abattit le couvent sans aucune réserve. On trouva dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié une ancienne tombe au bas de l'autel, et après l'avoir levée, on y découvrit les ossements de deux personnes et une épée. Il n'y avait point de terre, mais un caveau en maçonnerie de moëllons si étroit qu'il n'y avait

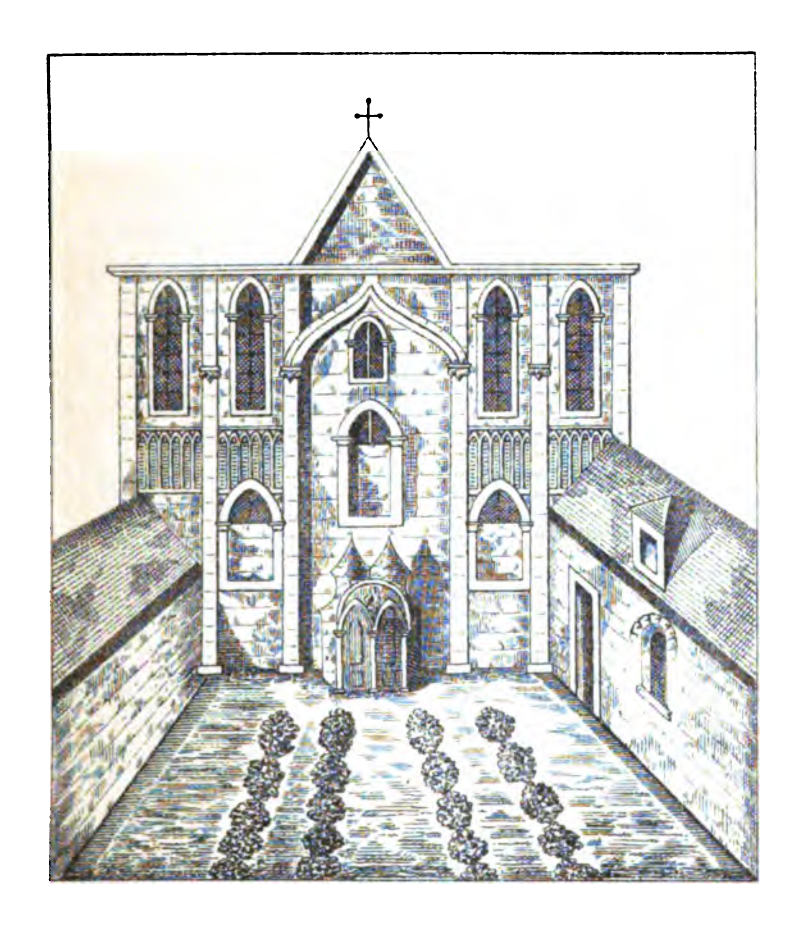
place que pour mettre un corps de front ; et comme on trouva à l'un des bouts deux creux superposés dans la maçonnerie, comme pour mettre deux têtes, on supposa que les deux corps avaient été inhumés de cette façon l'un sur l'autre. Les ossements étaient bien entiers, mais les deux têtes un peu endommagées. C'étaient les corps de Gui I, comte de Ponthieu, qui avait fondé ce couvent en l'an 1100, et de sa fille Agnès ou Mathilde, mais non pas de la comtesse Ade, son épouse, qui était déjà décédée lors de cette fondation et qui avait sa sépulture en l'église ; il est à croire qu'ils avaient été mis dans des cercueils de plomb enfermés dans d'autres de bois, mais on ne trouva ni bois ni plomb, qui avaient sans été doute consumés pendant un si grand espace d'années. Ces ossements, après avoir été plusieurs jours sur le pavé, furent placés dans la sacristie où ils restèrent plusieurs mois, ensuite on les enveloppa dans un morceau de tapisserie et on les déposa dans le chœur, le long du mur.

Quand le tout fut abattu, on creusa les fondations, et la première pierre fut posée le lundi 23 juillet, après la grand'messe. Messieurs les moines étant sortis de l'église en procession, passèrent sous le gros clocher et allèrent dans la cour de l'abbatiale, d'où ils revinrent aux fondations ; là, et à 20 pas environ en deçà du coin du mur qui commence près de la tour de l'église, ils trouvèrent une pierre blanche faite en forme de coffre dans laquelle on mit une plaque de plomb et, après l'avoir posée à l'endroit où devait être sa demeure, M. le prieur claustral y dit quelques prières, puis y jeta de l'eau bénite et y mit du mortier ; ensuite le maçon lui présenta un plat de bouquets ; il en prit un ainsi que M. le prévôt et les autres religieux.

M. le prieur mit dans le même plat quatre écus de 6 livres, M. le prévôt, 15 livres, et chacun des autres 3 livres, ce qui fit en tout 54 livres ; puis, au son de la grosse cloche, ils retournèrent à l'église dans le même ordre, ayant tous leurs bouquets à la main.

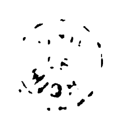
Le toit de tuiles de la grande nef de l'église menaçait aussi ruine à cause de l'ancienneté de sa charpente ; il fut découvert après les fêtes de Pâques et on démolit la charpente et le petit clocher. Les deux petites cloches qui y étaient, avec quatre autres qui étaient dans le gros clocher, pour l'horloge, furent vendues 600 livres ; puis, on posa une charpente de bois neuf, mais qui n'était pas si droite que l'ancienne, et on ne refit pas le petit clocher. Comme il n'y avait pas de trappe à la voûte pour monter les bois, on abattit au portail le pignon sur lequel était posée la couverture, et on les monta par cet endroit ; en même temps on raccommoda au portail les dehors de la maçonnerie, et on remit des pierres où il en était besoin, le tout au rapport des experts qui, après visite, déclarèrent et signèrent au procès-verbal que l'église était encore bonne ; on abattit l'une après l'autre les deux ailes qui accompagnaient le portail, qu'on soutint par deux contreforts.

Celui du côté du couvent n'était pas encore achevé, et on venait de terminer la couverture en ardoises et les autres travaux de maçonnerie lorsque, le 24 octobre, pendant la messe, du chœur, on s'aperçut qu'il tombait des gravois sur le pavé de l'église. On en avertit les religieux et le prieur commandataire, qui était à Abbeville depuis huit jours, et on eut recours aux experts qui déclarèrent que le trumeau au-dessus du pilier de la chaire menaçait ruine et qu'il fallait



PORTAIL DE L'ÉGLISE DU PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE AVANT 1770.

(D'après un dessin des Manuscrits Siffait.)



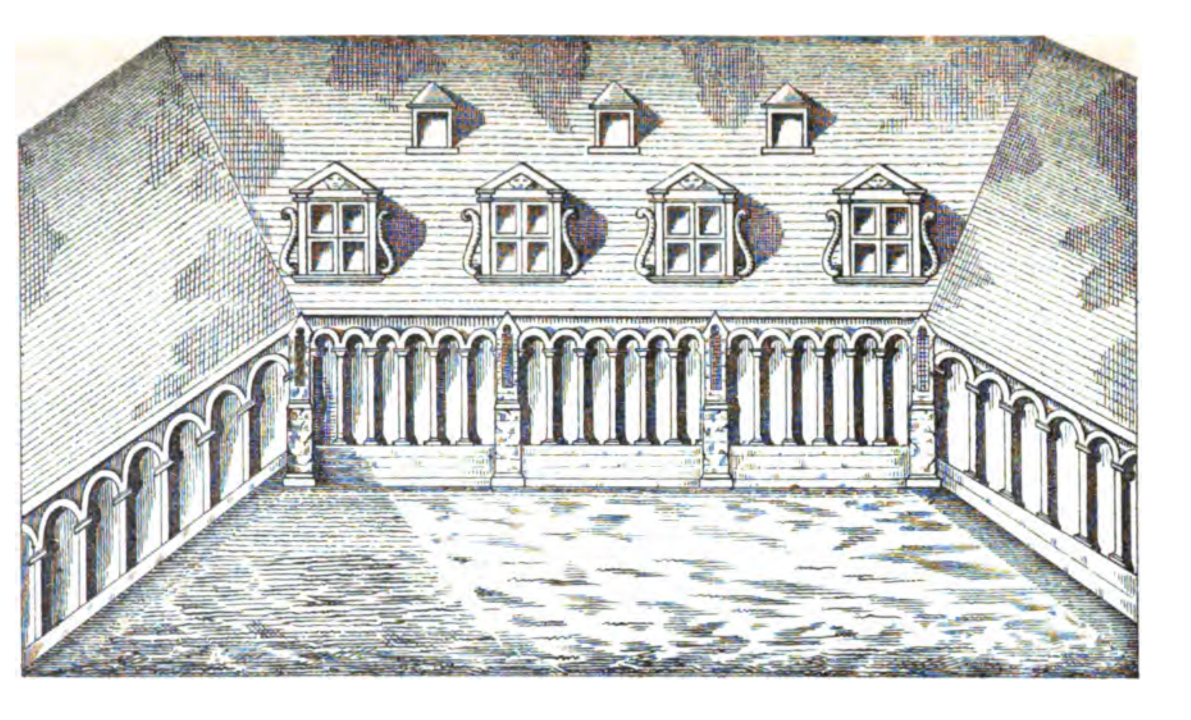
l'ancrer. Aucune ferrure n'était encore posée lorsque ce même jour, sur les six heures trois quarts du soir, peu après que le serrurier Blondel en était sorti, ce trumeau tomba avec la partie de la voûte qui y était adossée et qui était en dehors de l'arc-boutant extérieur. Le bruit de la chute fut semblable à un coup de tonnerre, et on l'entendit de la Bouvaque. Il n'y avait heureusement personne alors dans l'église ; mais, le 26, deux jeunes gens étant venus dans l'église pour emplir une manne des moellons tombés de la voûte, il en tomba de nouveaux qui atteignirent l'oreille de l'un et la tête de l'autre ; on pansa ce dernier et, après lui avoir administré l'extrême-onction, on le conduisit à l'Hôtel-Dieu, où il mourut le lendemain.

Quand on eut retiré tous les décombres, on trouva la chaire entièrement brisée ; puis on perça une porte au chevet de l'église et on retira du tabernacle les saintes Huiles, qui furent portées en l'église de Saint-Éloy ; la châsse de saint Foillan fut descendue et portée, ainsi que les autres, qui étaient dans la sacristie au-dessous du gros clocher ; à partir de ce jour, les religieux allèrent chanter leurs offices dans l'église de Saint-Éloy.

Le dimanche suivant, 28 octobre, jour de la fête de saint Foillan, on sonna à midi une volée de la grosse cloche pour annoncer qu'on allait transporter toutes les saintes Reliques dans le couvent des Ursulines ; et pendant que les religieux chantaient leurs vêpres, le clergé des paroisses de Saint-Sépulcre, de Notre-Dame de la Chapelle et de Saint-Éloy, les Révérends Pères Capucins et la Confrérie des Agonisants s'assemblèrent dans cette dernière église. On en sortit après les complies dans l'ordre des processions générales ;

M. le prieur commandataire officiait et Messieurs les teinturiers suivaient en habits de cérémonie. Quand la procession fut sous le gros clocher, où étaient les reliques, on les distribua, savoir : le chef d'argent où est le crâne de sainte Agnès, au Révérend Père gardien des Capucins, les petites châsses qu'on expose sur l'autel les jours solennels, aux curés de Saint-Éloy et du Saint-Sépulcre, le bras d'un évêque, au curé de la Chapelle. MM. les religieux se partagèrent les autres reliques, et M. le prieur commandataire prit la croix que l'officiant a coutume de porter aux processions générales ; les maîtres teinturiers, au nombre de douze, portaient la châsse de saint Foillan. Sitôt qu'on fut entré au chœur des Ursulines, on posa la châsse sur le grand autel et les autres reliques sur l'autel de Sainte-Ursule, puis on lut le procès-verbal du transport des reliques, qui fut signé des principales religieuses, de M. de Valois, curé de Saint-Jacques, leur supérieur, de M. Brailly, leur directeur, de M. le prieur commandataire, de tous les moines, des curés des trois paroisses et du gardien des Capucins. Quant aux reliques qui étaient sur l'autel avant qu'il fut arrangé à la romaine, elles furent, ainsi que les ornements et vases sacrés, portées aux Ursulines sans cérémonie. En voyant ce transport, les « spéculatifs » disaient qu'il y en avait bien pour dix ans avant qu'on ne rapportât ces reliques au prieuré de Saint-Pierre.

Au moment de cet accident, les religieux avaient eu le dessein de diminuer leur église, et avaient fait fermer de murs le bas-côté de l'autel de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, pour en faire une sacristie, et celui de l'autel de Saint-Benoît pour en faire un



VUE DU CLOÎTRE DU PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE.

(D'après un dessin des Manuscrits Siffait.)

sépulcre. Ces travaux n'étaient pas encore achevés quand le trumeau tomba ; dès lors le travail fut cessé.

On manda de Paris deux experts qui, après visite faite, déclarèrent que l'église n'était pas raccommodable, et qu'il fallait l'abattre, ainsi que le clocher qui menaçait ruine à cause de sa caducité. Cela donna bien de la consternation aux religieux ; car ils avaient déjà dépensé 6 à 7,000 livres, tant pour la couverture en ardoises de la grande nef que pour divers travaux de maçonnerie. Les experts firent alors le plan d'une nouvelle église de 80 pieds de longueur, en une seule nef, et par conséquent sans piliers, avec deux enfoncements en avant du chœur pour mettre des autels et un clocher à côté du portail. Le chevet de cette nouvelle église devait être à l'endroit où était le portail de l'ancienne, et l'église tout entière sur le terrain de la cour plantée de peupliers, pour le portail être à la place de l'ancien clocher, de telle sorte que l'ancienne église devait être complètement démolie, même avec ses fondations.

On décida que la dépense serait faite par tous les couvents de l'ordre de Cluny, au prorata de leurs revenus ; et pendant qu'on attendait l'approbation du Roi pour commencer les travaux, on ôta les autels, stalles et lambris ainsi que les carreaux de pavage, et on fit dans la nef un beffroi de charpente pour de là monter aux combles. On trouva derrière l'autel de Saint-Odon une pierre sculptée, portant la date de 1217, ce qui prouve que, dès cette année, l'église était déjà bâtie, et si le P. Ignace, dans son *Livre des Maïeurs d'Abbeville*, dit que Charles, duc de Bourgogne, prit pour faire bâtir le château du Pont-Rouge, en 1471, les matériaux que le prieur

avait amassés pour achever l'église, cela doit s'entendre que ce n'était pas pour terminer la partie commencée, mais pour achever la nef entre le chœur et le clocher.

Le jour de la Toussaint, une barre de fer cassa en sonnant la grosse cloche et elle ne fut plus sonnée depuis. A la même époque, les fondations des nouveaux bâtiments claustraux furent achevées, et le Roi ayant accordé aux religieux la coupe de réserve de leurs bois, on en fit, le 3 décembre, une adjudication qui monta à 36,000 livres.

En 1771, le nouveau prieur claustral, Dom Decœur, ne trouvant pas l'église commode pour chanter l'office, fut avec ses religieux en la chapelle du Saint-Esprit, à partir du quatrième dimanche de l'Avent; mais il ne tarda pas à la trouver incommode à cause de son éloignement et, au commencement de 1772, on fit recouvrir, blanchir et décorer la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, refaire les vitres et construire un corridor en charpente allant jusqu'à la porte de la rue.

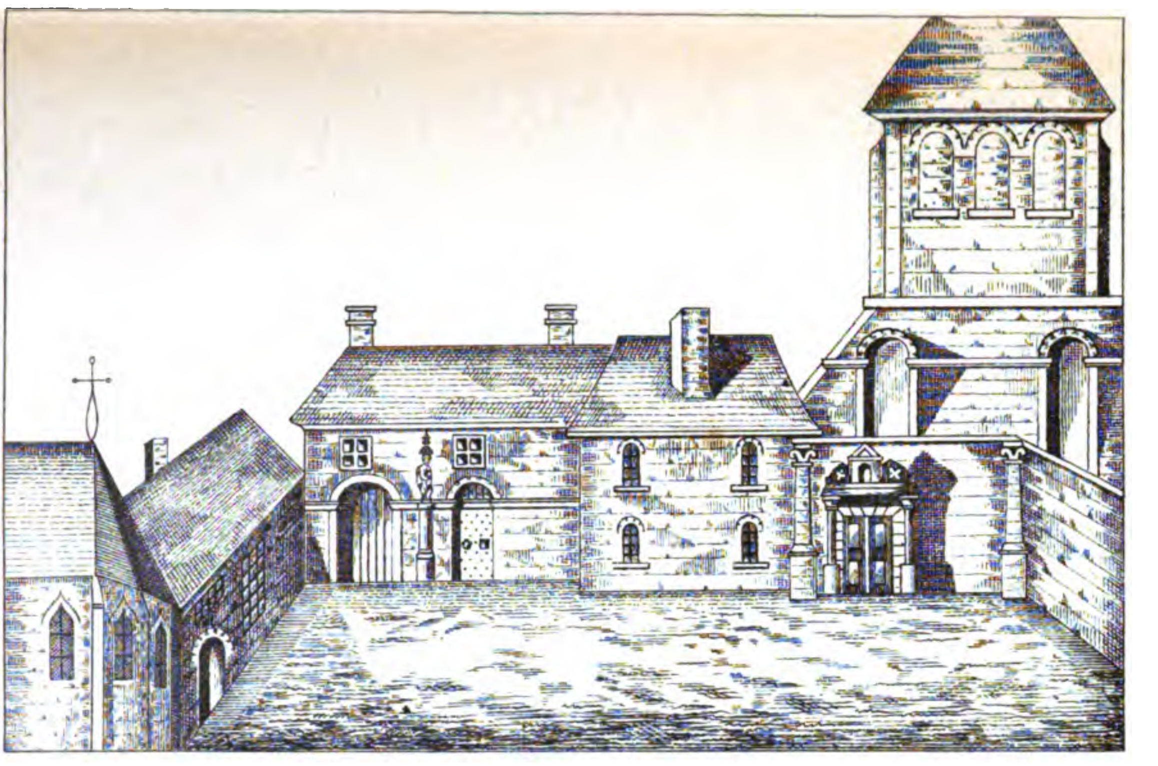
Le vendredi 14 février 1772, pendant que les moines étaient à chanter l'office à la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, il tomba quelque chose du plafond et, dans la semaine du 23 février au 1er mars, deux piliers de la grande nef de l'église, soutenant la voûte du bas-côté de la chapelle du Saint-Nom de Jésus et le coin du chœur, tombèrent en deux fois, ce qui amena la chute des croisées de la nef qui restaient avec leurs galeries, de toute la voûte de la nef, d'une partie de celle du chœur et de celle du bas-côté, de sorte que la nouvelle couverture restait comme en l'air. Le lundi 9 mars, on commença à ôter les ardoises,

et le mercredi 18, la charpente de la nef tomba à trois heures après-midi, plus tôt qu'on ne pensait, car un moment auparavant, il y avait sur cette charpente onze ouvriers charpentiers et couvreurs qui, entendant le bois craquer, descendirent précipitamment. Ensuite on découvrit le chœur et on démonta la charpente ; puis, le 30 avril, on perça des trous à la muraille de la grande allée de la nef, du côté de la chapelle de Bonne-Nouvelle, au-dessus des piliers, et on y mit de la poudre avec une mèche allumée qui y mit le feu peu après ; ce côté étant ébranlé, on le jeta en bas jusqu'au cintre des piliers, au moyen d'un câble qui y était attaché. Le lendemain on mit encore de la poudre dans la voûte du chœur qui tomba entièrement par l'explosion : le reste fut abattu avec des pics, sauf la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, dont on fit détacher la maçonnerie d'avec le reste de l'église et qui, ayant été recouverte à neuf, servit pour chanter les offices et dire la messe, qui y a été célébrée pour la première fois le jour de la Toussaint.

Au mois de mai 1773, on commença à enlever les terres qui étaient contre les fondations, aux endroits où on devait faire les caves, et on fit un grand amas de briques, qu'on n'employa pas cependant tout de de suite, parce qu'on attendait encore quelques approbations avant de commencer les travaux, ce qui n'eut lieu que le 24 mai. Peu après, on afficha aux carrefours de la ville que le mercredi 30 juin, à deux heures de relevée, il serait procédé à l'adjudication des ouvrages à faire pour la reconstruction de l'église, clocher et ténement du prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul d'Abbeville selon le devis qui en avait été fait,

le prix devant être payé un tiers pendant les travaux, un tiers quand les ouvrages seraient finis, et un dernier tiers après la réception des travaux.

L'adjudication eut lieu dans la chambre de l'abbatiale, en présence de M. le prieur claustral, de M. le prévôt, de M. de Saint-Marc et quelques autres religieux, et encore de M. Dargnies de Fresne, avocat, bailli du prieuré, de M. Devismes, notaire, son procureur fiscal, de M. Flaman, greffier, de MM. Machy, Dufestel et Gaillard, procureurs, tous ces derniers revêtus de leurs robes d'audience. Il se présenta douze entrepreneurs tant d'Abbeville que d'Amiens et de Dieppe ; on commença à crier les travaux à 50,000 livres, et ils furent adjugés à M. Gaillard, procureur, pour une somme de 42,500 livres, à la charge de les faire conformes au devis qui avait été montré, de les garantir l'espace de vingt ans et de les livrer finis et parfaits pour le 1er septembre 1775, à peine de 1,500 livres de diminution. L'entrepreneur avait à sa disposition tous les matériaux provenant de l'église et du clocher pour les employer conformément aux avis de l'architecte. On croyait que M. Gaillard était chargé de la procuration d'un architecte étranger ; mais il n'en était rien, il avait agi seulement pour forcer les entrepreneurs à mettre un prix plus bas. Aucune autre offre ne s'étant produite dans les vingt-quatre heures, M. le prieur fit appeler les deux frères Puisson, maîtres maçons et leur proposa de prendre les travaux au prix de l'adjudication de M. Gaillard ; ils demandèrent vingt-quatre heures pour aviser, puis s'étant entendus avec le sieur Coulombel, ils vinrent le lendemain matin accorder le marché et signèrent l'acte tous les trois.



VUE DES TROIS PORTES D'ENTRÉE ET DU CLOCHER DU PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE
DÉMOLIS DE 1773 A 1778.

(D'après un dessin des Manuscrits Siffait)



Le mercredi 21 juillet, les entrepreneurs ont commencé à faire tirer les décombres qui étaient dans l'église et dans la cour, que l'on transporta près de l'abbatiale, et commencèrent à abattre le portail de l'église ; le mercredi 11 août, on fit tomber le pilier du portail, et le second le samedi 21 ; puis on continua d'abattre les autres piliers et murailles qui étaient encore debout. Quelques jours avant la fête de l'Assomption, les moines avaient cessé de chanter leur office à la chapelle de Bonne-Nouvelle pour retourner en l'église Saint-Éloy et, pour leur commodité, avaient fait percer une porte à leur mur qui tient par un bout au portail de cette église ; on abattit ensuite la chapelle de Bonne-Nouvelle.

Le lundi 30 août, on descendit le coq du clocher et on commençait à enlever les ardoises quand, le mardi 7 septembre, on reçut une lettre de Mgr l'Archevêque de Rouen, chef de l'ordre de Cluny, qui n'approuvait point le plan de l'église et voulait qu'elle fût plus grande ; il faisait cela à la sollicitation des religieux qui, sur la représentation de quelques notables de la ville, voulaient agrandir leur église et faire casser le marché. Les entrepreneurs s'étant réunis, firent signifier par un huissier d'Abbevillle, qui alla exprès à Rouen, que Mgr l'Archevêque leur fit connaître et signifier quels droits il avait pour empêcher l'exécution du plan de ladite église et que, faute de ce faire, ils commenceraient les travaux suivant le marché qui avait été fait. Il ne leur fut pas répondu ; les religieux s'abouchèrent avec les entrepreneurs pour augmenter le prix et faire l'église plus grande, mais ils ne purent s'entendre et le marché consenti eut son plein et entier effet.

Pendant toutes ces allées et venues, on continuait toujours la démolition de l'église et du clocher ; pour faire tomber les voûtes du chœur, on avait fait de distance à autre des trous remplis de poudre où on mit le feu, ce qui fit tomber les voûtes d'elles-mêmes. Le jeudi 9 septembre, on descendit la grosse cloche, le lendemain la seconde et le surlendemain la troisième et la quatrième. Sur la grosse cloche, on lisait en écriture gothique : *Me fist Jehan Roussel. Marie Nicolas j'ay esté nommée par Dom Jehan du Tielt, sacristin de Saint-Pierre en Abbeville, qui me donna et fist faire l'an mil V°XXVI. Priez Dieu pour luy.* Sur la seconde était une inscription gothique qu'on ne pouvait lire. Sur la troisième, on lisait ce qui suit : *Sancta Barbara, ora pro nobis.* Enfin, sur la quatrième et plus petite, il y avait écrit : *Messire Pierre du Cambout de Coislin, évêque d'Orléans, premier aumônier du Roy, prieur de Saint-Pierre et Saint-Paul d'Abbeville : honorable homme Jacques Manessier, ancien échevin et ancien consul de cette ville, Françoise Rohaut, femme de honorable homme François Moisnel à présent consul en charge de cette ville... Me fecit Arnulphus Chapperon, vir arte fusoria peritus, 1685.*

Quand les ardoises du clocher furent levées et la croix descendue, on démonta la charpente que l'on descendit aussi au fur et à mesure, mais on ne toucha point cette année à la maçonnerie du clocher. Quant à l'église, elle fut complètement abattue et on enleva même les fondations ; on fit aussi les creux pour les fondations de la nouvelle église, mais on s'arrêta-là, car on était au mois de décembre. Les travaux des nouveaux bâtiments du couvent furent continués avec beaucoup de vigueur ; les corniches furent achevées de poser

pour le jour de la Toussaint et on commença à poser la charpente, travail qui fut continué jusqu'à la fin de décembre. Le travail aurait encore été plus avancé cette année, si, à cause de l'explosion du magasin à poudre, un grand nombre d'ouvriers n'eût manqué

En 1774, on continua les travaux. Au mois de février, les entrepreneurs firent faire dans le chantier un chaufour pour y cuire la chaux, qu'on délayait ensuite avec du sable. Le lundi 7 février, on commença à remplir les fondations qui furent comblées jusqu'à fleur du pavé de l'ancienne église ; il y avait 12 maçons et 20 manœuvres, et pendant ce temps-là on retaillait les vieilles pierres de l'ancienne église. Le jeudi 12 mai, on commença à abattre la tour du clocher jusqu'à la hauteur de 12 pieds en deçà de sa fondation. Le jeudi 3 novembre, le côté qui fait face au couvent fut achevé de couvrir et le portail fut fini quelques jours après. Les travaux du couvent ne marchèrent pas avec la même activité, car on manquait d'argent ; néanmoins on fit la couverture et on ferma ensuite toutes les croisées avec des planches.

En janvier 1775, on déblaya les terres et décombres qu'il y avait dans le jardin, près la fontaine, et on fit là un petit jardin potager clos de haies. Vers la fin de février, on commença à fermer la voûte de l'église et, au mois de mars, on monta la charpente du clocher, quoique la maçonnerie de la tour ne fut encore élevée que jusqu'aux glacis des plus hautes fenêtres. On abattit en même temps ce qui restait du vieux clocher.

La voûte de la grande allée de l'église fut finie le samedi 8 avril, et les hourdages étant enlevés, on la mit à l'air vers le 15 mai. Le 7 juin, la grosse cloche fut montée dans le clocher et on la sonna à la volée

le 28 juin à midi, à l'arrivée du maïeur de trois jours[1] qui venait avec son corps faire compliment aux moines dans l'église de Saint-Éloy. Quand les maçons eurent fini la tour, ils firent un mur mitoyen entre le verger des Capucins et le pré ; on gratta l'église en dehors et en dedans, on fit la sacristie et l'allée conduisant de l'église au couvent, on ferma les voûtes des deux chapelles et on releva la maçonnerie des croisées. A la fin de septembre, les trois pas de la grande porte, à la hauteur du pavé de la grande cour, furent posés. Le lundi 3 octobre, on commença le pavage intérieur ; les derniers piliers du vieux clocher furent abattus et, à la fin de décembre, on rajusta le beau lambris qui était autour de l'ancien maître-autel, pour le placer au même endroit de la nouvelle église.

Les travaux languirent probablement en 1776, car nous n'en retrouvons pas le journal; il est probable qu'on s'occupa surtout de l'aménagement intérieur, et ce n'est qu'en 1777 qu'on acheva de poser les lambris autour du chœur et des stalles, et que le tout fut fini pour le 31 octobre.

Ce jour, sur les dix heures du matin, Dom Clamarest, prieur claustral, fit la cérémonie de la bénédiction de l'église. L'assemblée eut lieu dans l'église de Saint-Éloy et là, le prieur fit la bénédiction de l'eau et d'un bouquet de buis attaché à un petit bâton ; on sortit de

1. Les chanoines de Saint-Vulfran et les moines de Saint-Pierre, jouissaient du singulier privilège d'élire parmi eux un maire qui, sous le nom de Prévôt, s'emparait de l'autorité la veille de la Saint-Pierre et le surlendemain des fêtes de la Pentecôte. Le prévôt des chanoines exerçait tous les actes de cette magistrature pendant cinq jours, et celui des bénédictins pendant trois jours seulement. En 1328, ces moines vendirent leur prévôté à la commune, et cette charge éphémère passa alors à l'un des échevins, élu par ses collègues. (Louandre, *Hist. d'Abbeville.*)

l'église en procession où étaient les curés de Notre-Dame de la Chapelle, de Saint-Éloy et du Saint-Sépulcre et que suivaient Messieurs de l'Hôtel de Ville, Messieurs les Officiers du prieuré et le peuple. Quand on fut arrivé à la porte de la nouvelle église, on entonna le psaume *Miserere* et pendant qu'on le chantait, la procession fit le tour de l'église, le prieur ayant à la main le bouquet de buis avec lequel il jeta de l'eau bénite sur le portail et sur les murs, en haut et en bas. On entra ensuite à l'église dont, pendant les prières, le prieur fit le tour en jetant avec le bouquet de buis de l'eau bénite sur les murs ; puis il retourna à l'autel où il dit une oraison. La croix fut ensuite posée sur le tabernacle et les chandeliers sur les gradins ; l'officiant bénit et consacra la pierre de l'autel et le tabernacle, on célébra la grand'messe et la cérémonie fut terminée par le chant du *Te Deum*.

Le dimanche 9 novembre, on retira les saintes reliques du couvent des Ursulines, où elles étaient depuis sept ans. Ce jour, à trois heures un quart, la procession sortit de la nouvelle église dans l'ordre suivant : la Confrérie des Agonisants, les RR. PP. Capucins, la croix du Prieuré, le clergé de Saint-Éloy, les religieux avec les chantres et Dom Clamarest, prieur, revêtus de chapes rouges (les clergés de Notre-Dame de la Chapelle et du Saint-Sépulcre ne rejoignirent qu'en l'église des Ursulines), Messieurs du Présidial et de l'Hôtel de Ville, les Officiers du Prieuré, Messieurs les Consuls en charge et les anciens Juges, les maîtres teinturiers et tondeurs vêtus de noir avec un manteau de prêtre et un rabat. On resta environ un quart d'heure dans l'église des Ursulines, d'où la procession sortit dans le même

ordre. Après la croix du prieuré, suivaient le chef de sainte Agnès porté sur un brancard par deux abbés revêtus de tuniques rouges, la châsse de saint Foillan, portée par les teinturiers et tondeurs (ceux qui devaient les relever faisant la haie de chaque côté) et le chef de saint Fursy porté sur un brancard par deux abbés. Le prieur portait une petite croix où il y avait du bois de la vraie croix, Dom Darnaux, l'image en argent de saint Foillan, Dom de Saint-Marc, l'image en argent de saint Pierre, le curé de Saint-Éloy, une relique de ce saint, ceux de la Chapelle et du Saint-Sépulcre, chacun un reliquaire ; les religieux du prieuré portaient les autres reliques. La procession fut par la porte Comtesse, la rue Saint-André et les rues des Cuisiniers, des Teinturiers et des Capucins. Pendant toute la marche, les cloches du prieuré furent sonnées et, devant Saint-André, on sonna aussi les deux grosses cloches de l'Hôtel de Ville ; les filles de Saint-Joseph, les Capucins et Saint-Éloy firent de même. La procession étant rentrée, on chanta le *Te Deum* ; le chef de saint Fursy fut exposé dans l'église jusqu'au lendemain, la châsse de saint Foillan pendant neuf jours ; après quoi elles furent mises à leur place, sur l'autel.

L'église était terminée, mais les travaux de sa construction avaient retardé ceux des bâtiments claustraux, et ce ne fut qu'à la fin de novembre 1780 que les religieux purent rentrer dans leur couvent qu'ils ne devaient plus habiter que quelques années. Les travaux avaient duré en tout dix ans et les « spéculatifs » ne s'étaient pas trompés.

(*D'après les manuscrits Siffait.*)

NOTICE

SUR

LA PETITE TRÉSORIÉRE

Navire de guerre acheté par l'échevinage d'Abbeville en 1479.

Lecture faite par M. ALCIUS LEDIEU *à la séance du 7 janvier 1897.*

Le 14 février 1479 (n. st.), les officiers du roi en Ponthieu, convoqués par Jean de Boubers, lieutenant du sénéchal, se réunissaient au petit échevinage avec un certain nombre d'échevins et de maïeurs de bannière. L'objet de cette assemblée était l'achat d'un navire de guerre du port de quatre-vingts tonneaux environ que la ville d'Abbeville, à la demande du roi Louis XI, devait se procurer afin de s'opposer aux courses journalières des vaisseaux flamands et hollandais ; la ville devait être en outre tenue d'armer de canons et d'équiper ce navire à ses frais. Dans cette assemblée, il fut procédé à la nomination de Pierre le Vasseur, échevin, et de Firmin Vuignecte, charpentier de navire et maïeur de bannière, pour se rendre à Eu, à Dieppe et dans d'autres villes afin de trouver un navire à acheter.

Quelques jours plus tard, au mois de mars suivant, l'échevinage faisait l'acquisition d'un navire nommé la *Petite Trésorière*. Pour en acquitter le prix, les magistrats municipaux décidaient de vendre 40 livres de rente viagère moyennant la somme de 400 livres.

Le 8 juin suivant, les maïeur, échevins et maïeurs de bannière, réunis au grand échevinage, délibérèrent

de vendre 100 livres de rente, tant pour acquitter le prix du navire que pour payer d'autres dettes.

L'entretien de la *Petite Trésorière* était fort onéreux pour la ville, ainsi qu'on en a la preuve par les comptes des argentiers, où, chaque année, un chapitre spécial, sous le titre de « mises extraordinaires », était ouvert pour les dépenses nécessitées par ce navire. Durant les cinq années que la ville le posséda, elle dépensa pour son entretien près de 750 livres tournois, soit un peu plus de 16,000 francs de notre monnaie.

La *Petite Trésorière* était armée de six canons ; elle avait six grands avirons et douze petits ; son pavillon était rouge et blanc ; elle fut lestée le 10 juin. Un nommé Lancelot Becquefeve en eut le commandement ; le 3 novembre 1480, la ville offrit à ce dernier une chaîne en argent du poids de 8 onces 5 esterlins destinée à y suspendre son sifflet d'argent, ainsi que le faisaient les maîtres de navires ; ce cadeau, qui avait coûté 12 livres 10 sous à la caisse municipale, fut fait à Becquefeve dans le but de l'engager à bien remplir son devoir au mieux des intérêts de la ville.

L'échevinage payait en outre un matelot attaché à ce navire, que l'argentier qualifie de varlet, et auquel il était servi un traitement annuel de 24 livres ; de plus, il lui était délivré, comme aux officiers, le drap nécessaire pour une robe et on lui accorda en outre une chausse.

Au mois d'août 1480, l'argentier payait une somme de 132 livres 16 sous 3 deniers à un charpentier de navire qui avait travaillé à réparer la *Petite Trésorière* ; il y fut occupé avec cinq ouvriers durant 43 jours. Un sieur Pierre Fare recevait 28 sous pour

avoir placé sur la hune les croix blanches avec les armes et écusson de la ville. Il était aussi payé 4 l. 8 s. à un peintre pour avoir peint vingt-cinq « pavais de blancq et rouge. » Au mois de septembre suivant, un cordier fournissait 837 livres de cordages.

Le 11 décembre, l'échevinage décida d'écrire au bailli de Rouen pour obtenir l'autorisation « d'envoier le navire de ceste ville en marchandise pour le bien dudit navire et le proffit de ladite ville. » Nous ne savons si le bailli de Rouen donna un avis favorable.

Malgré les importantes réparations du mois d'août 1480, la *Petite Trésorière* se trouvait encore fort avariée au mois d'avril de l'année suivante, puisque, dans une délibération de l'échevinage du 27 avril 1481, on voit que les experts chargés de visiter ce navire ont déclaré que les travaux de réparation s'élèveront à 300 livres environ.

Ces prévisions furent dépassées de beaucoup. En effet, au mois d'août 1482, l'argentier payait d'abord 80 livres à un maréchal, puis 342 livres à un charpentier de navire pour travaux faits depuis deux ans. C'est que les câbles s'étant rompus, le bateau s'en alla à la dérive et fut fort endommagé.

Les frais d'entretien de la *Petite Trésorière* étaient considérables. Il fallait payer des ouvriers pour épuiser l'eau, d'autres pour creuser un fossé sous le navire, d'autres pour le garder pendant la nuit par « doubte de la mer », d'autres pour le délester, d'autres pour aller repêcher « aucunes des besongnes de ladicte crevelle qui estoient en la mer », d'autres, au nombre de douze, « pour avoir recouvré deux ancres qui estoient enffouyes en la mer. » La ville avait encore à payer des « dépenses de bouche » faites par les

échevins « assemblez touchant le fait dudit navire », car, pour ces bons édiles, tout était prétexte à dîner au compte de la ville; tantôt, c'était un mât que l'on faisait acheter à Dieppe; d'autres fois, c'était un sergent royal ou l'argentier que l'on envoyait à Hesdin, à Saint-Valery ou ailleurs « pour le fait de ladite nef », et ces divers officiers étaient indemnisés. Les agrès ayant été retirés du bateau furent déposés dans la maison d'un habitant de la Ferté ; il fallut en payer la location et accorder une gratification au propriétaire à qui l'on avait confié la garde de ces agrès.

Ces multiples dépenses effrayèrent quelque peu l'échevinage, d'autant que l'état financier de la ville était alors loin d'être prospère. Aussi, les bons bourgeois qui composaient l'édilité abbevilloise résolurent un jour, en administrateurs pratiques et avisés, de se décharger de ce fardeau d'une façon fort ingénieuse.

Le 11 mai 1482, les officiers du roi en Ponthieu, les échevins et les maïeurs de bannière se réunissaient à l'hôtel de ville, sous la présidence du maïeur. Après avoir constaté les frais nécessités journellement pour l'entretien du navire de guerre acheté par la ville « par l'ordonnance du Roy pour le servir en ses guerres par mer », l'assemblée décida qu'en reconnaissance des services rendus à la ville par Pierre de Blosset, bailli de Caux, et dans l'espoir de services futurs, on lui offrira la *Petite Trésorière* toute gréée et toute équipée, « pour, en ses perilz et fortunes, en servir le Roy en sesdites guerres par mer. » Toutefois, c'était seulement un prêt que l'échevinage entendait faire au bailli de Caux; il fut bien spécifié dans la délibération que si ce dernier acceptait l'offre qu'on devait lui faire, il obtiendrait de M. d'Esquerdes et de

tous autres officiers exemption pour la ville de servir le roi en ses « guerres par mer. » Avant de remettre la *Petite Trésorière*, on en ferait faire l'estimation, et Pierre de Blosset s'engagerait à la rendre à la ville en aussi bon état qu'il l'aurait reçue.

Le bailli de Caux flaira le piège que l'échevinage lui avait tendu et refusa ou fit la sourde oreille. Nous ignorons quelle fut sa réponse, ou même s'il répondit, mais ce que nous savons c'est que la *Petite Trésorière* continua de demeurer amarrée au port de la Ferté. Au mois de juin 1483, l'argentier payait un ouvrier qui avait été occupé à épuiser l'eau de ce navire.

A quelques mois de là, l'échevinage faisait délivrer par « mandement » du 24 octobre 1483 une somme de 4 livres 4 sous pour une « despence de bouche » faite dans les conditions suivantes. Pendant une tempête, les câbles de la *Petite Trésorière* furent rompus une seconde fois, et ce navire dériva en pleine mer à l'aventure. Plusieurs marins bretons et autres matelots alors à Saint-Valery se mirent à la poursuite du navire en détresse, qu'ils sauvèrent et qu'ils ramenèrent à la Ferté. Pour témoigner sa reconnaissance à ces courageux marins, la ville leur fit offrir à dîner.

Le 20 juin 1484, l'échevinage signait l'ordre à l'argentier de payer une somme de 40 sous due à un commissionnaire qui avait été envoyé à Dieppe, au Tréport, à Saint-Valery et au Crotoy pour annoncer que la vente de la *Petite Trésorière* aurait lieu « à la chandeille. » Préalablement, ce navire avait été désarmé, et une partie de son artillerie transportée au grand échevinage d'Abbeville.

A partir de cette date, ni les registres aux délibérations de l'échevinage ni les comptes des argentiers

ne font plus mention de la *Petite Trésorière*; une note informe et sans date, qui se trouve à la bibliothèque d'Abbeville, fait connaître que ce navire fut vendu à la criée en 1484; mais les comptes de la ville sont muets sur la recette produite par cette vente.

Extraits du registre aux délibérations de l'échevinage d'Abbeville.

Le XIIIJe jour de fevrier ensuivant (1479, n. s.), par maistre Jehan de Bouberch, lieutenant de mons. le senechal de Ponthieu, sire Hugues Malicorne, sire Jehan Moppin, contreroleur, et autres officiers du Roy audit Ponthieu, aucuns eschevins et maïeurs de baniere assemblez ou petit eschevinage, a esté conclud que, pour trouver et acheter ung navire de guerre artillié et avitaillié aux despens de ladite ville du port de IIIJxx tonneaux ou environ pour garder les subgetz et marchans du royaume des pilleries, oultrages et grans dommages que font journellement sur eulx par la mer les Flamengs et Hollandois, que sire Pierre le Vasseur, eschevin, et Firmin Vuignecte, maïeur de banière, yront à Eu, Dieppe et ailleurs et feront rapport de ce qu'ilz trouveront et besongneront pour ou sourplus en estre fait par bon advis selon le bon plaisir du Roy.

(Délibérations de 1460 à 1498, BB, 61, fol. 99.)

Par les deux coleges, present sire Jehan de Noielle, maïeur, assemblez ou grant eschevinage le VIIJe jour de juing mil IIIJcLXXIX, a esté conclud que, pour furnir au navire ordonné de par le Roy, notre sire, estre mis sus, acheté, advitaillié, artillié et garny de gens de guerre pour servir ledit sieur en ses guerres par mer, aussy pour recompenser aucuns des habitans d'aucuns prestz qu'ilz ont fais à ladite ville pour aidier à paier l'achat dudit navire et subvenir à autres affaires de ladite ville, on vendera sur le corps et communaulté de ladite ville jusques à la somme de C l. de rente viagiere au pris du denier dix à deux vies

en vertu du mandement sur ce ottroié par le Roy à icelle ville.

(Ibid., fol. 100.)

Le xj^e jour de décembre enssuivant (1480), par les deux coleges, present ledit sire Pierre le Vasseur, a esté conclud... que l'en rescripra au bailly de Rouen adfin qu'il veulle consentir et permectre que on puist envoier le navire de ceste ville en marchandise pour le bien dudit navire et le proffit de ladite ville.

(Ibid., fol. 105.)

Le xxvij^e jour d'avril mil iiij^ciiij^{xx} et ung, après Pasques, par les deux coleges, present sire Pierre le Vasseur, maïeur, a esté conclud faire remectre à point et rediffier le navire de la ville qui est fort empirié et en aventure de tourner à totale ruyne et perdicion et porra couster ladite rediffficacion comme il appert par le rapport et declaracion de ceulx qui le ont visitée environ iii^c l.

(Ibid., fol. 106.)

Le xj^e jour dudit mois (mai 1482), par aucuns des officiers du Roy en Ponthieu, les eschevins et maïeurs de baniere assemblez ou grant eschevinage, a esté conclud present sire Jehan le Sage, maïeur, que, en regard aux grans frais que la ville aporte et perte journellement tant pour l'entretenement, reparacion et advitaillement du navire achetté pour ladite ville par l'ordonnance du Roy pour le servir en ses guerres par mer, comme aussi aux grans biens et plaisirs que mons. Pierre Blosset, bailli de Caux, a fait et puelt faire chacun jour à ladite ville, on lui baillera et delivrera ledit navire artillié et apploictié pour, en ses perilz et fortunes, en servir le Roy en sesdites guerres par mer par sy qu'il en fera tenir deschargié ladite ville dudit service envers le Roy, mons. d'Esquerdes, son lieutenant general, et tous les autres qu'il appartendra, et qu'il rendera à ladite ville ledit navire ensemble ladite artillerie et apploix en aussi bon estat et value qu'ilz lui seront bailliés par inventore et prisée qui s'en fera, or la somme à laquelle ladite prisée montera.

(Ibid., fol. 108, v^o.)

Extraits des comptes des argentiers de la ville d'Abbeville.

Ausdits argentiers, la somme de vingt quatre solz qu'ilz ont paié à mondit sieur le maïeur pour une despence de bouche faicte en son hostel par sire Pierre le Vasseur, maistre Jehan Caudel, Jehan Englart, Jehan Heudain, Henry Cornu et Lancelot Becquefeve au retour desdits le Vasseur et Lancelot, qui avoient [été] à Rouen et Honnefleu enquerre pour trouver et achetter pour ladite ville ung navire de guerre en obeissant aux lettres et commandemens du Roy, nostre sire, de laquelle despence appert par mandement seullement dacté du xxvıj^e jour de mars oudit an soixante dix nœf avant Pasques.

(Année échevinale 1478-1479, registre de 1476 à 1479, fol. 177.)

A iceulx argentiers, la somme de cincquante solz qu'ilz ont paié pour une despence faitte en l'ostel dudit maïeur par pluiseurs des eschevins et conseilliers d'icelle ville à leur retour du grant eschevinaige lau les deux colleges avoient esté assemblés pour savoir comment l'on porroit trouver argent pour paier ung navire de guerre qui avoit esté achetté de par ladite ville pour envoier sur la mer en l'ayde du Roy, nostre sire, à l'encontre des Flamengs et ses annemis...

(Ibid., fol. 177, v°.)

Soit memore que, durant l'an de ce compte, fut acheté par le charge et commandement du Roy ung [navire] à mectre sur la mer pour le tuision du royaume et au moyen que la ville estoit fort à l'ariere à l'ocasion il fut conclud vendre xʟ l. de rente viagère moiennant la somme de ııɪj^c l. à Jehan , maistre Jehan Caudel et de laquelle somme fut acheté ung corps de navire qui fut mis à la furent faites plusieurs mises pour le raperer comme il apert par ung petit compte en pappier rendu en l'an ıııj^{xx} ou mois de mars

et aussi par ce present compte ou chapitle de mises extraordinaires petit compte a esté mis en le laye dudit malet de l'exercice ordinaire et dudit Heudain[1].

(Année échevinale 1479-1480. Fol. 1.)

A iceulx argentiers, la somme de trente solz qu'ilz ont paié à mondit sieur le maïeur pour la despence de ung disner fait en son hostel par sire Jehan de Noielle, maistre Jehan Caudel, Henry Cornu, Phliple Doremieulx et aultres eschevins et conseilliers d'icelle ville, aprez qu'ilz ont parlé et eu advis ensemble touchant certaine somme d'argent necessaire pour emploier ou remparement et reffection du navire de guerre appartenant à ceste dicte ville, sy qu'il appert par mandement seullement dacté du xve jour d'avril l'an mil IIIJ^c et quatre vingtz.

(Ibid., fol. 32, v°.)

A Lancelot Becquefeve, maistre de le crevelle de guerre appartenant à ladicte ville, nommée le Petite Tresoriere, le somme de trente quatre livres six solz à luy paié pour les causes qui enssuivent, c'est assavoir : pour avoir fait tirer hors de l'eaue et mettre à l'atellier ladicte crevelle qui estoit à le Fretté de Saint-Wallery et fut le XIJ^e jour d'avril dernier passé, la somme de C solz ;

Item, à luy, les premier et XIIJ^e jour de may pour le fait de ladicte crevelle la somme de CVIIJ s. ;

Item, le XXIJ^e jour dudit mois, aux compaignons pour remettre ladicte crevelle la somme de vj l. ;

Item, à huit hommes et pour le batel qui sont allez au Hourdel querir du letage pour icelluy navire le xe jour de juing, la somme de XIIJ l. X s. ;

Item, au varlet de ladite crevelle pour l'achat du drap d'une robe et d'unes cauches à luy donné, la somme de XL solz ;

Item, audit Lancelot, pour le louage d'icelluy varlet, la somme de XL s. ;

Item, pour le despence de bouche par luy faicte en

1. Les derniers mots de chaque ligne ont été rognés par le relieur inhabile qui a relié ce compte.

gardant ladicte crevelle par l'espace de huit à noef mois, la somme de IIIj l. VIIj s. ;

Item, à Jehan Malot le Jeune, pour sa paine de avoir allé en ladite ville de Saint-Wallery sçavoir se aucuns de ladite ville vouldroient advitailler ladicte crevelle, lau il a vacquié par deux jours à cheval, la somme de XX s. ;

Comme il appert par mandement et quittance cy rendus en datte du X[e] jour d'aoust l'an mil IIIj[c] et quatre vingtz, pour ce icy, XXXIIIj l. vj s.

A Fremin Herouart, carpentier de navires, et aultres cy aprez nommez, la somme de six vingtz douze livres seize solz trois deniers à eulx paié pour les causes et parties qui enssuivent ; c'est assavoir : audit Fremin, pour sa paine et sallaire de avoir besongnié et reffait le crevelle appartenant à ladite ville nommée *le Petitte Tresoriere*, lau il a besongnié luy siziesme de carpentiers par l'espace de quarante trois jours et de luy seul par deux jours au pris à chacun homme de cincq solz pour jour, sont LXV l. ;

Item, pour l'achat d'un quesne dont l'en a fait deux queues des deux ancres dudit navire, la somme de XIj s. ;

Item, pour pluiseurs pieces de bos mises et emploiés tant aux quennonnieres à faire la teste du castel de devant comme es aultrez ouvrages fais audit navire, la somme de LIIIj s. IX d. ;

Item, à Jehan Lefournier, marenier, pour l'achat à lui fait d'un petit mat mis et servant à laditte crevelle, la somme de vj l. ;

Item, à Pierre Thirant et son homme, soieurs d'aiz, pour avoir besongnié en soierie touchant le fait dudit navire par l'espace de quatorze jours et demy au pris pour eulx deux de sept solz pour chacun jour, sont cj s. vj d. ;

Item, que ledit argentier avoit paié à pluiseurs personnes qui avoient fait le fossé lau ladicte nef avoit esté posée pour le callefetter avec pour foeure à le restaller par dehors pour le braier, et aux compaignons qui ont aidié à le redrechier et lever les ancres, pour tout ce, XXIX s. ;

Item, à Colart le Roy, pour l'achat à luy fait de trois

cens et demy d'estouppes à callefetter ledit navire au priz de xxxiij s. le cent, cxv s. vj d. ;

Item, à Jehan de Ternois, pour six grans avirons et douze petis mis dedens ladicte crevelle, la somme de iiij l. xvj s. ;

Item, à Pierre Fare, pour avoir fait et cousu à le marmoture de le hune d'icelle nef les crois blanches avec les armes et escuchons d'icelle ville, la somme de xxviij s. ;

Item, à Fremin Sansson et autres pour avoir mené en leurs batteaux le tercq, poie, estouppes et des aichelles avec pour le sallaire de ceulx qui ont aidié à les carquier, la somme de xxiiij s. iij d. ;

Item, à Gabriel Carpentier pour le louaige de quatre verins pour rellever ladicte nef et pour les avoir brouté et mené en batel de ceste dicte ville à Saint-Wallery, la somme de xiiij s. vj d. ;

Item, à aucuns brouttiers pour avoir brouté six quennons et cinquante deux cambres radmenées dudit navire ou grant eschevinage d'icelle ville et mené audit navire xxv pavais de bos, la somme de x s. ;

Et à Andrieu le Plettier pour iceulx avoir planés, la somme de x solz ;

Item, à Robinet Facquier pour avoir paint lesdits xxv pavais de blancq et rouge par marchié fait, le somme de iiij l. viij s. ;

Item, à Adam Boulon, maressal, pour unze cens trois quarterons de grant cleu achetté au pris de xxiiij s. le cent vallent xiiij l. ij s. ;

Item, pour trois cens d'aultre cleux pour atacquier les quennonnières au bort du navire au pris de douze solz le cent, vallent xxxvj s. ;

Item, pour douze grandes fiches mises parmy les membres de ladicte nef pesant xxvj lbz demye au pris de dix deniers le livre sont xxij s. j d. ;

Et pour une maille de fer mise à la cayne de hauben avec pour ung anel, et pour avoir reffait et ralongié une queville à ung touret, la somme de v s. ;

Item, pour douze piez de mole bende pour rellier le pouppe de ladite crevelle au pris de douze deniers le piet, sont xij s. ;

Item, à icelluy argentier pour grant nombre de cleux de tillart, de demy tillart de xviij lbz, de

xiiij lbz et x lbz et cleux à manguiere, pour tout, la somme de xiiij l. xix s. ij d.;

Et pour deux lotz d'oeulle et deux lbz et demye d'oingt tout servant et emploié à ladicte crevelle la somme de vj s. vj d.

Ainsy montent icelles parties ensemble à ladicte somme de vj^xxij l. xvj s. iij d. comme il appert par mandement et quictance cy rendus en datte du xxiiij^e jour dudit mois d'aoust.

(Ibid., fol. 60-61.)

A Guiot de Vymes, la somme de noef livres dix huit solz a luy paié tant à Lancelot Becquefeve, maistre de le crevelle d'icelle ville pour avoir querir des compaignons pour le esquipper a aller ou service du Roy, comme pour les despens dudit Guiot à faire faire du pain, bescuit et des cervoises à Saint Wallery et autrement, sy qu'il appert par mandement... en datte du xxvj^e jour de may...

(Année 1480-1481, fol. 116.)

A Lancelot Becquefeve, maistre de le crevelle de guerre appartenant à icelle ville, la somme de huit livres dix solz à luy paié pour son serviteur qui a gardé laditte crevelle ce ce pour le reste et parpaie de son service de ung an escheu au jour de Pentecoustes dernier passé, comme il appert par mandement seellé du contre seel de ladite ville, et quittance cy rendus en datte du xixe jour de novembre l'an mil iiij^c et quatre vingts.

A Geoffroy Brunel, Edmond le Prevost, merchiers, et Pierre le Prevost, cordier, la somme de quarante livres unze solz ung denier ob. à eulx paié pour les causes et parties qui enssuivent, c'est assavoir : audit Geoffroy, pour la vente et delivrance de trois barilz de poie noire achettée au pris de lxiiij solz le bareil, valent ix l. xij s.; et pour ung bareil de tercq achetté lij s.; item, audit Edmond pour l'achat à luy fait de ung bareil de poie et ung bareil de tercq, la somme de cx solz; lesquelz [poie] et tercq ont esté aloués et emploiés à rebraier la crevelle de ladite ville nommée le Petite Tresoriere;

Item, à icelluy Pierre le Prevost pour viij^cxxxvij

livres de cordail mis et servant audit navivre au pris de vj d. ob. chacune livre avec pour cincq aulnes de tissu à faire le marmoture de le hune d'icelle crevelle au pris de noef deniers l'aune vallent en tout la somme de xxij l. xvij s. j d. ob, comme il appert par mandement et quittance cy rendus en datte du xxe jour de septembre oudit an.

A Jehan de Pontieu, demourant à le Fretté lez Saint Wallery, la somme de six livres quatre solz à luy paié pour pluiseurs parties de despences de bouche faictes en son hostel par les carpentiers et caleffecteurs qui ont besongné à reffaire la crevelle de guerre de ladite ville avec par ledit Lancelot, Fouache et aultres personnes, sy qu'il appert par mandement et quittance dattés du xxiij^{e} jour de décembre oudit an.

A Colart le Roy, la somme de quatorze solz huit deniers à luy paié pour la vente et delivrance de xliiij livres d'estoupes mises et emploiés à caleffecter ladite crevelle achettées au pris de iiij d. la livre, vallent ladite somme de xiiij solz viij d. ...

Audit Lancelot Becquefeve, la somme de douze livres dix solz à luy paié pour l'achat d'une cayne d'argent pesant huit onches cincq estrelins à luy donnée par ladítte ville pour pendre son sifflet d'argent, ainsy que maistres de navires ont acoustumé porter, laquelle cayne luy avoit esté donnée affin que tousjours il feist bien son devoir dudit navire et aussy qu'il y garde le pourffit d'icelle ville, comme il appert par mandement et quittance cy rendus en datte du iij^{e} jour de novembre oudit an.

A Fremin Herouart et à icelluy Lancelot Becquefeve la somme de soixante trois solz six deniers à eulx paié; c'est assavoir : audit Herouart, pour avoir besongnié de carpenterie à ladicte crevelle quant l'en le cuida derrenierement mener engnaue (?) par l'espace de sept jours et demy avec pour une vergue mise au boiset qui sert au batel d'icelle crevelle, la somme de xxxix s. vj d.;

Item, audit Lancelot, qu'il avoit paié à quatre hommes qui avoient aidié à callefetter icelle crevelle la somme de xxiiij s.; sy qu'il appert, etc.

A icelluy Lancelot Becquefeve la somme de sept livres dix sept solz à luy paié pour les causes qui enssuivent, c'est assavoir : pour avoir fait deslactier partie de laditte crevelle et pour deffouir les ancres, la somme de xxxiij s. ;

Item, audit Fremin Herouart et son filz, pour avoir besongnié par l'espace de trois jours à desmater icelle crevelle au pris de chacun de cincq solz pour jour, sont xxx solz;

Item, audit Lancelot et aultres pour le avoir desmaté et mis le mat hors de la nef à terre avec pour aultres besongnes par eulx faictes, la somme de lxxiiij solz ;

Item, ausdits Lancelot et Herouart pour avoir vacquié par deux jours à widier laditte nef, quy estoit plaine d'eau, la somme de xx solz comme il appert, par mandement... du xiij^e^ jour de juin (1481).

A Jehan Guiot, varlet du navire de guerre d'icelle ville, la somme de vingt quatre livres à luy paié pour son sallaire et loyel de avoir gardé ledit navire, les engins à pouldre et cordaulx y estans par l'espace de ung an feny au jour de Pentecoustes derrain passé, sy qu'il appert par mandement... du xixe jour de juin (1481).

A ung nommé maistre Brethelemieu, la somme de vingt quatre solz à lui paié pour sa paine de avoir visité en la compaignie de deux carpentiers de navire de ladite ville avec pour avoir mis par escript les repparacions quy y estoient neccessaires, comme il appert par cedulle.... du viij^e^ jour de may (1481).

(Ibid., fol. 127 v° et suiv.)

A Jehan de Lorie, maressal, et Jehan Pappin, aiant cause de Pierre Loiel, la somme de quatre vings livres dix solz huit deniers pour les causes et parties qui enssuivent ; c'est assavoir : audit de Lorie pour grant nombre de cleux à clingnier, cleux à crevelle, fiches, quevilles de fer et aultres choses de sondit mestier mises et emploiés à la crevelle d'icelle estant à la Fretté de Saint Wallery, esquelles choses il a livré mil xxix livres de fer au priz de noef deniers la livre, sont xxxviij l. xj s. ix d. ;

Item, pour sept cens de cleux et vys emploiez au petit batel d'icelle crevelle au prix de dix solz le cent vallent LXX s.;

Et pour deux cens de cleux à guille et deux cens de cleux à quennonnieres, la somme de LX s.;

Item, pour trois milliers de cleux à calfas envoyé querir à Dieppe achettez vingt solz le millier, et pour le sallaire de celluy qui les alla querir, XVJ s., sont LXXVJ s.;

Item, à icelluy Jehan Pappin pour quinze cens et demi de cleux de XIIIJ lbz au priz de XVJ d. le cent, sont XX s. VIIJ d.;

Et pour cincq cens de cleux de dix livres, le somme de V s.;

Item, pour XIXe et XVJ cleux de tillart au priz de six solz le cent vallent CXV s. IIJ d.

Et pour cincq cens de cleux de vingt livres à XXIJ d. le cent vallent IX s. IJ d.

Item, pour cincq cens de cleux de demy tillart, ung millier de cleux à cal'ader, deux milliers de cleux à latte, demi cent de cleux de dix livres et ung quarteron de XIIIJ livres, pour tout ce, XLIIIJ s. X d.;

Item, à lui pour bareil de tercq, le somme de LXXVJ s.;

Item, pour ung bareil de broy, LIJ s.;

Item, pour vingt noef livres de scieu la somme de XXVJ s.;

Et pour deux lotz d'oeulle, V s. IIIJ d.;

Item, pour trois quarterons et six livres de roisine avec pour une pinte d'oeulle, la somme de XX s. IJ d.;

Item, à Guiot de Vimes pour la vente de cinq barilz et demy de broy achetté au pris de XLVIJ solz le bareil vallent XIJ l. XVIIJ s. VJ d.

Tous lesquelz cleux, feraille, broy, tercq et aultres choses cy dessus déclarés ont esté emploiés à ladite crevelle tant en ceste presente année comme en l'année precedente, comme il appert par mandement... du XXIIIJ^e jour d'aoust oudit an (1481).

A Fremin Herouart, carpentier de navires, et autres cy aprez nommez, la somme de trois cens quarante deux livres dix sept solz quatre deniers a eulx paié pour les causes et parties qui enssuivent; c'est assa-

voir : audit Fremin Herouart, pour avoir besongnié luy et ses gens à le crevelle appartenant à ladicte ville nommée la Petite Tresoriere par l'espace de vj^{c}iiij^{xx}xvij jours et demy de ung homme seul, et deppuis deux ans, au priz de quatre solz pour chacun jour, sont vj^{xx}xix l. x s. ;

Item, aincoires à ung des varles dudit Fremin qui le a servy par l'espace de trente jours au priz xviij deniers pour jour, sont xlv s. ;

Item, audit Fremin Herouart, Jehan Campion de Machy, Jehan Manessier de Nouvion et autrez pour pluiseurs bois à navires warangués, courbés, bos tortu, boulars et ung quesne, soiages aichelin, plancques et serres, tout emploié audit navire, la somme de xxxviij l. xij s. x d. ;

Item, à Jehan Flet, Acherot Climent, Jehan Guille, queron de Senlis, Guillemot du Fossé et Jehan Toulet pour voictures de mariens et autrez choses menees de ceste dicte ville à la Fretté de Saint Wallery lau est ladicte nef tant par eaue que par carroy, la somme de xviij l. xviij s. ;

Item, à Colart le Roy, cordouanier, pour sept cens d'estouppes à luy achettées au priz de trente deux solz le cent, sont xj l. iiij s. ;

Et à Jacquet du Fais pour avoir fillé lesdits estouppes lau il a vacquié par l'espace de dix sept jours au priz de deux solz pour chacun jour, sont xxxiiij s. ;

Item, aux calfadeurs qui ont besongnié audit navire par l'espace de cent dix huit jours de ung homme seul au pris de cincq solz pour jour, sont xxix l. x s. ;

Item, à Ancelot Becquefeve et Fremin Vignette, pour avoir vacquié à Saint Wallery avec lesdits carpentiers et calfadeurs par l'espace de cincquante huit jours et demy au priz de cincq solz pour chacun jour, sont xiiij l. xij s. vj d. ;

Item, à aucuns manouvriers pour avoir fait fossez dessoubz ladicte nef lau ilz ont vacquié iiij^{xx}xvj journées avec pour autres ouvrages par eulx fais, la somme de xiiij l. xiij s. ;

Item, à Ancelot Merlot, demourant à la Fretté, pour avoir en garde et mis en sa maison des cordaulx et aultres besongnes dudit navires a lui paié tantmoins la somme de lxvj s. ;

Item, à pluiseurs compaignons pour avoir allé à

laditte Fretté garder de nuyt ledit navire pour doubte de la mer, la somme de IIIj l. xvj s.;

Item, à sire Jehan le Sage, pour une despence de bouche faicte en sa maison par aucuns eschevins qui avoient esté assemblez touchant le fait dudit navire, la somme de LVj s.;

Item, à Jehan de Ternois, pour six navirons par luy livrez pour ladite nef, la somme de XXIIIj s.;

Item, audit Ancelot Becquefeve, pour luy et ses compaignons qui ont deslaitié ledit navire pour mettre hault pour le reffaire, la somme de LXIX s.;

Item, audit Fremin Vignette et autrez compaignons jusques au nombre de douze, pour avoir recouvré deux ancres qui estoient enffouyes en la mer, la somme de XIj l. XVj s.;

Item, à Mymyn Pappe, de Dieppe, pour l'achat d'un mat à luy fait par ledit Ancelot, la somme de XXIj l.;

Item, audit Ancelot pour deux voiages par lui fais audit lieu de Dieppe pour avoir icelluy mat, la somme de XXX s.;

Et à Colin Belart, pour le avoir admené dudit lieu de Dieppe à Saint Wallery, la somme de LXX s.;

Item, à Jehan Lengles, maronnier, pour avoir allé querir en son batel aucunes des besongnes de ladicte crevelle qui estoient en la mer pour luy et ses compaignons, XXIIIj s.;

Item, à Jehan de Pontieu, tant pour bois par lui livré audit navire comme pour argent par lui paié par deux fois aux compaignons qui allerent querir ledit navire qui, par tourmente, s'en alloit en la mer, et estoient les cables rompus, la somme de VIj l.;

Item, à Jehan le Bailli, sergent royal, pour avoir allé à Hesdin par devers mons. d'Esquerdes porter lettres pour le fait de ladite nef, la somme de XX s.;

Et à Jacques Malicorne, pour ung voiage par luy fait à Saint Wallery, XIj s.;

Item, audit argentier, pour pluiseurs voiages par luy fais tant audit lieu de Saint Wallery comme ailleurs et pour les peines par lui prinses touchant le fait de ladite nef, la somme de XIj l.;

Ainsi montent icelles parties ensemble à ladite somme de IIj^c^XLIj l. XVIj s. IIIj d., comme il appert par mandement... du XXIIIj^e^ jour d'aust.

(Année échevinale 1481-1482, fol. 72 v° et suiv.)

A Lancelot Becquefeve et aultrez cy aprez nommez, la somme de douze livres seize solz quatre deniers a eulx paié pour les causes et parties qui enssuivent, c'est assavoir :

Audit Lancelot, pour ung quarteron d'estouppes à calfeter la crevelle de guerre appartenant à ladicte ville estant à Saint Wallery achettées, la somme de viij s.;

Item, pour trente trois livres d'escieu avec demy cent et demy quarteron de rosine, la somme de xliij s. iiij d.;

Item, pour demy bareil de tercq a goudronner deux haussieres, la somme de xx s.;

Item, à Pierre le Noir, pour deux courbes et deux pièces de bois à quennonnieres, la somme de xxxvj s.;

Item, audit Lancelot, pour quatre journées qu'il a vacquié a getter et espuchier les eaus hors dudit navire, la somme de xx s.;

Item, à Fremin Vignette, pour aincoires avoir espuchié les eaues hors d'icelle navire ou mois de juing dernier passé, la somme de xxiiij s.;

Item, à Fremin Herouart et son filz, pour avoir recalfetté et braié ledit navire lau il ont vacquié cincq jour, pour ce xxv s.;

Item, audit Lancelot, pour avoir aidié audit Herouart à faire ce dessusdit et y a vacquié cincq jours et demy à cincq solz par jour, sont xxvij s. vj d.;

Item, à six hommes qui ont mis ladite crevelle hors de sa place et deffouy les ancres avec pour bos à coffer le broy,... la somme de vij s. vj d.;

Item, à Ancelot Merlot, pour la reste et parpaie du louage de sa maison lau l'en a mis les aplois et aultres besongnes servans à ladicte crevelle, en oultre deux escus d'or à luy baillié, dont mencion est faitte en aultre mandement precedent cestuy, la somme de xlv s.,

Comme il appert par mandement cy rendu en datte du iiij^e jour dudit mois d'aoust.

(Compte de 1482-1483; même registre, fol. 146.)

A icellui Colart de Cateu, la somme de quarante deux solz a lui paié pour avoir allé ès villes de Dieppe, du Tresport, de Saint Wallery et du Crotoy porter

aucuns briefvetz en pappier pour seigniffier et faire savoir la vendicion qui se devoit faire à la chandeille de la crevelle nommée le Petite Tresoriere, comme il appert par mandement... du xxe jour dudit mois de juing.

(Année échevinale 1483-1484, fol. 42.)

A Colart Suin, la somme de quatre livres quatre solz qu'il avoit paié pour despence de bouche faicte par pluiseurs Bretons mareniers et aultres compaignons estans à St Wallery qui estoient allez querir en le mer le navire de guerre appartenant à icelle ville, laquelle estoit ancrée à le Fretté et qui, par tourment avoit rompu ses cables et estoit en adventure d'estre perdue n'eust esté la paine et dilligence des dessus nommez qui le ramenerent au lieu la ou elle avoit toujours esté, comme il appert par mandement... du xxiiij^e^ jour d'octobre.

(Ibid., fol. 52.)

A Jehan de Monchaulx, demourant à le Fretté lez Saint Wallery, la somme de quarante huit solz, à lui paié pour le louaige d'une place la ou l'en a mis les cordaulx et habillemens de la nef de ceste dite ville, et ce pour ung an finant au premier jour de fevrier dernier passé, comme il appert par cedulle... du second jour de may a^o^ quatre vingtz et quatre.

(Ibid.)

A Pierre le Noir la somme de vingt solz à lui paié pour deux courbes à lui achectées emploiés au navire de ladite ville sy qu'il appert par mandement...

(Ibid.)

A Colart Descamps et aultres cy aprez nommez la somme de quatorze livres huit deniers a eulx paié pour les causes et parties qui enssuivent. C'est assavoir : audit Colart Descamps pour la vente d'un cable à amarer le crevelle de ladite ville et pour deux lotz de tercq, lvj solz ;

Item, à Guillot Glavet, pour estouppes et sa paine de les avoir mis en œuvre à ladite crevelle, la somme de lviij s. viij d. ;

Item, à Lancelot Becquefeve pour le avoir nectoié

et amaré de ses cables, avecq pour avoir fait brouter partie de l'artillerie ou grant eschevinage, xxiij solz;

Item, à Jehan de Pontieu pour sa paine et aucuns frais par lui supportez à entendre à ladite crevelle, la somme de iiij livres;

Item, à Fremin Herouart, pour avoir allé par deux fois à S[t] Wallery besongnier à ladite crevelle là où il a vacquié quatre jours à cincq solz pour jour, soit xx solz ;

Item, à deux hommes qui ont getté le letage hors, ix solz ;

Et pour le louage d'aucunes paielles et caudieres avecq pour douze livres d'estouppes, la somme de xxiv solz, comme il appert par mandement cy rendu en dacte du vij[e] jour de fevrier.

(Ibid., fol. 53.)

Séance du 1er juillet 1897

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

M. ALCIUS LEDIEU fait le récit, d'après le registre aux délibérations de l'échevinage d'Abbeville, de la première entrée du comte de Charolais dans notre ville le 2 mai 1466.

Le même membre donne lecture d'un important fragment d'une étude qu'il prépare sur les rapports entre le roi Louis XI et l'échevinage d'Abbeville ; ce travail, qui sera de longue étendue, est bourré de faits et de documents intéressants qui, tous, sont puisés aux archives municipales de notre ville.

Sont élus membres correspondants : MM. DE HÉDOUVILLE, ancien magistrat à Abbeville, et le R. P. COURTELLEMONT, supérieur des Eudistes, à Abbeville.

Séance extraordinaire du 11 juillet 1897

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

Célébration du Centenaire de la Société d'Émulation d'Abbeville

Trois réunions avaient été organisées pour ce jour.

A 1 heure de l'après-midi, M. ÉM. DELIGNIÈRES prononce, devant un auditoire nombreux et choisi, l'ouverture de l'exposition d'art et d'archéologie installée dans la partie centrale de la Halle aux Toiles, à

l'occasion du premier centenaire de la fondation de la Société d'Émulation.

Dans l'auditoire, — où se trouvaient beaucoup de dames, — nous avons remarqué MM. Bardon, préfet de la Somme ; Marquet, premier président ; Plantié, sous-préfet d'Abbeville ; E. Coache, député ; C. Bignon, maire ; Hall et Picquet, adjoints ; Berquin, conseiller municipal et plusieurs de ses collègues ; Le Coustellier, conseiller général ; Boucher-Cadart, président de la Fédération des Sociétés de tir du Nord de la France ; Donnet et comte Legrelle, délégués de l'Académie royale de Belgique ; comte de Marsy et comte Lair, de la Société française d'archéologie ; Janvier, Poujol de Fréchencourt, Dubois et de Witasse, de la Société des Antiquaires de Picardie ; Fourdrignier, de la Société d'anthropologie de Paris ; Bled et Decroos, de la Société des Antiquaires de la Morinie ; de Bonnault, de la Société historique de Compiègne ; Molle, de la Société académique de Beauvais ; Brière et Ponthieu, de la Société archéologique de Noyon ; Henriet, de la Société archéologique de Château-Thierry ; Dufour, de la Société historique de Corbeil ; Brandicourt, de la Société linnéenne du nord de la France ; E. Prarond, de Crèvecœur, Macqueron, Alcius Ledieu, F. Wignier, de Galametz, d'Ault-Dumesnil, l'abbé Caron, le docteur Caudron, Déprez, de Florival, Gontier, l'abbé Gosselin, du Grosriez, de la Farelle, F. Mallet, Pajot, de Riencourt, Vayson et de Wailly, membres titulaires de la Société d'Émulation ; Anty, le docteur Cagny, Albert Carette, Charpentier, de Clermont, le R. P. Courtellemont, Crusel, l'abbé Danicourt, Dimpre, l'abbé

GODARD, DE HAUTECLOCQUE, DE HÉDOUVILLE, HODENT, HOLTZAPFEL, JACQUOT, JULIA, LEBEL, Ch. LEMIRE, l'abbé LESUEUR, Ch. MALLET, l'abbé MILLE, l'abbé DE NEUVILLETTE, PASCAL, DE RAMBURES, E. RIQUIER, Roger RODIÈRE, RONDEAU, le comte DE SAINT-POL, TAUSIN, DE VALOIS, VAN ROBAIS, DE WAZIERS, etc., membres correspondants de la Société d'Émulation.

M. ÉM. DELIGNIÈRES prononce un discours dans lequel il rappelle le passé de la Société et les noms de ses plus illustres membres ; puis il énumère les parties les plus intéressantes de l'exposition. Après avoir remercié M. le Maire d'Abbeville et les nombreuses autorités qui ont bien voulu se rendre à l'invitation de la Société, l'orateur déclare que l'exposition est ouverte.

M. C. BIGNON, maire d'Abbeville, prenant ensuite la parole, rend hommage à l'esprit d'initiative et à la ténacité de M. Delignières, qui sut mener à bonne fin l'entreprise qui vient d'aboutir si heureusement ; une part d'éloges doit être aussi accordée à MM. de Crèvecœur, Macqueron et Alcius Ledieu.

M. E. COACHE, député, démontre, avec une grande hauteur de vues, le but élevé poursuivi par la Société d'Émulation, à laquelle il est fier d'appartenir depuis plusieurs années comme membre titulaire. Il termine en exprimant l'espoir que le succès de l'exposition couronnera dignement une tentative qui vient d'être entreprise par des hommes de bonne volonté.

Enfin M. DE MARSY, au nom des délégués des Sociétés savantes, assure la Société d'Émulation des bons sentiments de toutes les Sociétés avec lesquelles elle est en rapport, et lui souhaite longue vie et prospérité.

A 3 heures, la séance est ouverte dans la grande salle de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. E. Prarond, président d'honneur et doyen d'âge. Après une courte allocution de M. Bignon, M. Prarond ouvre la séance par quelques mots et la lecture d'une pièce de vers appropriée à la solennité ; puis il cède la présidence à M. Ém. Delignières.

M. Bignon, maire d'Abbeville, prend place à la droite de M. le Président, et M. Bardon, préfet de la Somme, prend place à gauche ; prennent place au bureau, MM. Coache, Plantié et les délégués des Sociétés savantes.

M. le Président donne d'abord lecture des lettres adressées par un certain nombre de Sociétés correspondantes qui, vu leur éloignement, n'ont pu envoyer de délégués et qui, toutes, témoignent de leur sympathie pour notre compagnie. Puis, après avoir déposé sur le bureau plusieurs ouvrages offerts à la Société à l'occasion de son centenaire, M. Ém. Delignières lit un travail très complet sur les origines de la Société d'Émulation, sur ses différents travaux.

M. Hall lit au nom de M. P. de Caïeu, empêché, un fragment de l'histoire du théâtre à Abbeville au xviiie siècle.

M. Alfred Julia donne lecture d'extraits d'un travail important sur sainte Radegonde.

M. Alcius Ledieu lit une notice sur les jeux et les divertissements publics à Abbeville dans tout le cours du xve siècle.

M. de Galametz donne lecture d'une étude sur Enguerrand d'Eudin, gouverneur du Ponthieu au xive siècle.

A 7 heures, un banquet à l'hôtel de la Tête-de-Bœuf réunit près de soixante convives. M. ÉM. DELIGNIÈRES préside la table d'honneur, ayant à sa droite MM. Picquet, de Marsy, de Crèvecœur, Decroos, de Florival et Henriet, et, à sa gauche, MM. Donnet, Janvier, Alcius Ledieu, Ch. Lemire, Legrelle et Lair. Avaient également pris place au banquet, MM. Poujol de Fréchencourt, Fourdrignier, Dufour, Tausin, d'Ault-Dumesnil, Déprez, de Galametz, Gontier, du Grosriez, Lennel de la Farelle, Macqueron, Mallet, Pajot, de Riencourt, Vayson, de Wailly, Anty, P. Bignon, Dr Cagny, de Clermont, l'abbé Danicourt, de Hauteclocque, Hodent, Holtzapfel, Jacquot, Julia, Lebel, Pascal, E. Riquier, Roger Rodière, Rondeau, de Saint-Pol, de Valois, Van Robais et de Vicq.

Des toasts sont portés par MM. Delignières, Donnet, de Marsy, Janvier, Lemire et Lair.

Dons d'ouvrages :

Végétation comparée de la Somme et du Cher, par M. Duchaussoy.

Le grand pingouin du musée d'histoire naturelle d'Amiens, par le même.

La ghilde de Montreuil-sur-Mer, par M. Charpentier.

Notre-Dame de Monflières, par M. l'abbé Mille.

Mémoires du Comité archéologique et historique de Noyon.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Séance du 6 août 1897

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

La séance est consacrée à l'examen des documents et des notes relatifs aux dépenses nécessitées par l'exposition organisée à l'occasion du centenaire de la fondation de la Société d'Émulation.

La Société académique de Beauvais annonce qu'elle célèbrera le cinquantième anniversaire de sa fondation les 11 et 12 octobre prochain.

Est élu membre correspondant M. BLONDIN DE SAINT-HILAIRE, officier supérieur en retraite à Amiens.

Dons d'ouvrages :

Discours prononcé à l'ouverture de l'exposition, par M. Ém. Delignières.

Notice historique sur le canton de Bernaville, par M. l'abbé Lefevre.

Rapport sur les fouilles de Montignies-lès-Lens, par M. d'Auxi de Launois.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

ERNOUL DELF

Entailleur à Abbeville au XVe siècle.

Lecture faite par M. Alcius Ledieu *à la séance du 2 juillet 1896.*

En compulsant les comptes des argentiers de la ville d'Abbeville, déposés aux archives municipales, nous avons rencontré plusieurs fois, dans le cours de la seconde moitié du xve siècle, le nom d'un artiste dont l'une des œuvres fut exécutée pour la salle même des archives. C'était une *Mater dolorosa* qui a été remplacée depuis par un autre sujet du même genre.

Tout récemment, lors de son passage à Abbeville, M. Ulysse Robert, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives, nous a engagé, avec toute la bonne grâce qui le caractérise, à préparer une notice sur cet artiste. Dès que cette petite étude fut achevée, nous en fîmes l'envoi à M. Robert, qui en donna communication à la Société nationale des Antiquaires de France dans la séance du 15 juillet 1896. Cette lecture fut l'objet d'une observation dont nous parlerons plus loin.

C'est en 1462 que nous trouvons le nom d'Ernoul Delf mentionné pour la première fois ; à cette date, il est reçu bourgeois avec sa femme et ses deux filles,

et paie les seize sous que devaient acquitter ceux qui sollicitaient le droit de bourgeoisie.

Depuis quelle époque Ernoul Delf habitait-il Abbeville ? Nous l'ignorons. Mais ce que nous savons par les comptes des argentiers de la ville, c'est que cet artiste était né à Delft en Hollande. Quant à sa femme, Marguerite Dubos, elle avait un nom bien picard.

La même année, l'échevinage fait payer seize sous à Ernoul Delf, pour avoir sculpté sur pierre une statue de la Vierge et un Christ à la croix d'Epagnette [1].

Les comptes des argentiers pour 1466-1467 portent en recette le produit de deux amendes encourues par Ernoul Delf. Le 7 septembre 1466, il fut condamné à 60 sous d'amende, « modérée » à 20 sous, « pour avoir vendu vin sans aforer ». Mais, au mois d'août de l'année suivante, il commit un méfait beaucoup plus grave. Ayant « navré à sang courant et plaie ouverte » un sieur Richard de Laiens, Ernoul Delf se vit appliquer une peine fort élevée ; il fut frappé d'une amende de 14 livres [2]. Cette fois, il n'obtint aucune remise et dut payer intégralement cette somme considérable (près de 400 fr. de notre monnaie). Comme cela était assez souvent accordé en pareil cas, Ernoul fut autorisé à s'acquitter en sept ans, à raison de 40 sous chaque année. Il versa régulièrement les trois premières annuités ; mais, pour la quatrième, qui devait être payée en 1470-1471, il refusa de remettre les 40 sous au receveur de la ville, attendu qu'il était en

1. Ce hameau, aujourd'hui annexe d'Epagne, est situé à 2 kilomètres d'Abbeville, sur la route de Paris.

2. Vingt ans plus tard, pareille amende était infligée à un armurier et à son « varlet » pour « avoir navré maistre Pierre Viollette, *emprainteur de livres*. »

compte avec celle-ci ; elle lui devait probablement encore le prix d'un lion qu'il avait sculpté pour être placé sur le boulevard nouvellement créé au-delà de la porte Saint-Gilles. C'est l'année suivante, en 1471-1472, que cet artiste s'est libéré entièrement envers l'échevinage, en versant 9 livres entre les mains des argentiers.

Les « battures » et les « navrures » étaient assez fréquentes, on le sait, dans les tavernes picardes à cette époque. A tort ou à raison, les Picards ont toujours passé pour avoir la tête près du bonnet. Ernoul Delf n'était cependant point natif de notre province. Dans les 103 amendes infligées par les magistrats municipaux d'Abbeville pour crimes et délits en 1466-1467, nous en avons relevé 10 à 14 livres pour cas semblable à celui dont Ernoul Delf s'était rendu coupable.

A sa profession d'entailleur, Ernoul devait avoir adjoint celle de tavernier, comme on peut d'abord le supposer par la condamnation qui le frappa en 1466-1467 « pour avoir vendu vin sans aforer ». Mais ce qui doit surtout confirmer cette hypothèse, c'est la mention dans le compte de l'année 1467-1468 d'une somme de 18 sous formant la moitié d'une dépense d'un dîner qui eut lieu chez Ernoul Delf. A ce repas avaient pris part Jean d'Eaucourt, lieutenant général de Jean d'Auxy, sénéchal du Ponthieu, Philippe Bertaut, capitaine d'Abbeville, plusieurs officiers royaux, le maïeur, des échevins, des conseillers et quelques autres officiers municipaux. C'est le jour où ces divers personnages tinrent leur dernière audience à la cour de Ponthieu, avant d'entrer en vacances, qu'ils firent ce dîner chez Ernoul Delf.

Outre qu'il exerçait ces deux professions, notre en-

tailleur-tavernier se livrait au commerce, comme on le voit par les comptes des argentiers pour 1468-1469, où il est qualifié marchand ; il fournit à la ville pour 36 livres 10 deniers de bois d'Irlande, de briques et de carreaux de pavage, le tout destiné sans doute à la salle de l'argenterie. Cette nouvelle construction parait avoir été l'objet de soins tout particuliers de la part de l'échevinage, qui ne négligea rien pour sa décoration, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Avant de parler de l'œuvre exécutée par Ernoul Delf pour la décoration de l'argenterie, nous devons dire un mot de la construction de cet édifice.

Le 26 janvier 1467, les magistrats municipaux d'Abbeville firent établir un devis pour l'édification du « trésor littéral » de la ville, car la conservation des archives de la cité a toujours été l'objet d'un soin pieux de la part de l'échevinage abbevillois. Ce devis, qui est encore conservé [1], porte entre autres choses qu'il sera fait « une queminée... qui aura gambes tailliés de bonnes membrures, basse et soubasse, corbeaux, sommiers, et le jeus d'icelle tout fait de bonnes membrures, et au dessus d'icelluy jus se fera une chambranle revestue de foeules bonnes et souffisans, et au-dessus dudit chambranle aura une custode pour poser et mectre une ymage revestue tout autour de membrures. »

Les travaux paraissent avoir été conduits avec une grande activité, puisqu'en 1468 le receveur de la ville payait les divers fournisseurs : 400 livres à Philippe de Bernay, maçon, « pour avoir fait de son mestier de

1. Arch. mun. d'Abbev, DD. 55. Pap. 1 feuillet en mauvais état, rongé en plusieurs endroits et presque illisible.

machonnerie ou grant eschevinage d'icelle ville l'argenterie de nouvel édiffié auprès du belfroy », plus 91 livres au même pour avoir fait « la montée de pierre de la neufve argenterie » ; 46 livres 10 sous à Guérard le Marescal « pour avoir fait et livré une grande treille de fer mise et posée au devant de le grant fenestre et croisée de le neufve argenterie, icelle pesant vij^c LXiiij l. avec deux autres treilles estans en ladite argenterie [1]... pesans ensemble iij^c Lij livres » ; 242 livres pour la couverture en plomb de la terrasse, etc. Cette salle était lambrissée de bois d'Irlande ; on y voyait deux grands bancs, un bureau couvert de drap vert, quatre armoires à panneaux en verre de couleur portant les armes de France, celles du duc de Bourgogne, celles du Ponthieu et celles d'Abbeville. Cette salle, voûtée en pierre, renfermait une vaste cheminée, que l'on voit encore, et qui, avec celle de l'hôtel-Dieu, est un des rares spécimens des hautes et larges cheminées de l'époque.

Une niche fut ménagée au-dessus de cette cheminée, et l'échevinage fit appel à un artiste de la ville pour en décorer le manteau. Nous voyons, en effet, que, à la date du 30 octobre 1469, il fut payé 72 sous à Ernoul Delf, entailleur, pour avoir sculpté un groupe en bois représentant Notre-Dame de Pitié. Ce morceau fut placé « au dessus du jeus [2] de le queminée. »

1. Le grillage de la grande fenêtre et celui de la fenêtre de la tour qui contient l'escalier existent encore ; les armes du Ponthieu sont figurées un très grand nombre de fois sur ce curieux travail de ferronnerie.

2. Ce mot, qui est encore couramment employé dans le patois picard, désigne le manteau d'une cheminée, et la grosse pièce de bois sur laquelle repose la maçonnerie du manteau est appelée *beud de jeu* ; dans certaines localités, on prononce *ju*.

Nous devons faire remarquer ici que le morceau de sculpture qui se voit aujourd'hui dans la niche de la salle des archives n'est pas en bois, mais en pierre dure. On peut donc supposer que l'on se trouve en présence d'une autre œuvre que celle d'Ernoul.

Nous avions pensé tout d'abord qu'il y avait eu erreur de la part des argentiers de 1469-1470 qui avaient porté sur leur registre que la statue placée cette année sur la cheminée de l'argenterie était en bois au lieu d'être en pierre.

Mais M. Jean-J. Marquet de Vasselot, dont on ne saurait mettre en doute la haute compétence, et qui était présent à la séance des Antiquaires du 15 juillet, fit observer que le groupe reproduit par la photographie qui était jointe à notre manuscrit ne pouvait être de 1469, mais qu'il remontait tout au plus à la première moitié du XVI[e] siècle.

Dès le lendemain de la séance, M. Marquet de Vasselot nous écrivait une fort aimable lettre dans laquelle il nous disait que la *Pieta* conservée dans la salle des archives d'Abbeville constitue un morceau de sculpture tout à fait intéressant et qui mérite d'être étudié avec soin; de plus, il s'offrait fort gracieusement à comparer la photographie de ce groupe avec d'autres œuvres du XVI[e] siècle.

Le 21 juillet suivant, notre savant collègue nous adressait en ces termes le résultat de ses judicieuses observations :

« Votre groupe est certainement une œuvre du premier tiers du XVI[e] siècle. Il est particulièrement intéressant, parce qu'il appartient à cette période de transition où la tradition gothique n'a pas encore été étouffée par l'influence italienne. Or, les œuvres de

cette période ne sont pas, je crois, très nombreuses dans votre pays. Il y en a beaucoup en Champagne, et j'avais cru, au premier abord, que votre *Pieta* présentait quelques-uns des caractères particuliers à la sculpture champenoise du premier quart du XVI[e] siècle. Un examen plus attentif m'a prouvé que cette supposition est absolument erronée. Il n'y a aucune ressemblance entre les draperies des statues champenoises et celles de votre groupe, et le type de la Vierge abbevilloise n'est pas celui des Vierges troyennes. Cela donne à votre *Pieta* un intérêt tout spécial. »

Voilà donc qui lève tous les doutes. On avait cru jusqu'ici que la *Mater dolorosa* qui se trouve dans la salle des archives d'Abbeville est celle qui fut commandée à Ernoul Delf par l'échevinage en 1469. La preuve est faite du contraire. Mais le groupe en pierre qui a remplacé le groupe en bois de cet artiste a-t-il été exécuté sur le même modèle? C'est ce que l'on ne saurait décider en l'absence de tout document.

Toutes nos recherches dans les comptes des argentiers pour découvrir la mention de la pose du second groupe sont demeurées infructueuses ; cependant, les argentiers n'ont pas dû omettre d'inscrire cette dépense ; mais nous devons faire observer qu'il se trouve plusieurs lacunes dans leurs registres à partir du XVI[e] siècle. Il est possible aussi que le groupe exécuté par Ernoul Delf étant tombé de vétusté n'ait été remplacé qu'après la Révolution par un autre groupe à peu près semblable provenant d'un couvent supprimé à la fin du siècle dernier. Ce qu'il y a de certain, c'est que la *Mater dolorosa* actuelle est de trop grandes proportions pour la niche qui la renferme. Elle mesure $0^{m},73$ de haut sur $0^{m},34$ de large.

Pour en terminer avec la construction de la nouvelle argenterie, nous dirons que deux peintres reçurent 48 sous pour avoir peint en vert la cheminée de cette salle. Ajoutons que l'échevinage fit acheter 300 « de grosse laigne » et 100 fagots « pour faire du feu en l'argenterie durant le temps que l'on y besongnera tant aux comptes comme ès autres affaires de ladite ville ». Cette mesure s'imposait d'autant plus que la nouvelle argenterie, élevée sur voûte à la hauteur du premier étage, est excessivement froide, par suite surtout d'une galerie non close qui se trouve au rez-de-chaussée.

En 1470, l'échevinage d'Abbeville fit établir un boulevard en dehors de la porte Saint-Gilles, « au commandement et par la charge de messire Phelippe de Crèvecœur, lieutenant général de Monseigneur le duc de Bourgogne », et des capitaines de la garnison d'Abbeville « pour le bien et seureté d'icelle. » Les dépenses payées par les argentiers en 1471 et en 1472 pour la création de ce boulevard se sont élevées à près de 900 livres.

L'échevinage fit encore appel au ciseau de son entailleur officiel. Ernoul Delf sculpta sur bois un lion qui fut « mis et posé sur un gros quesne » à l'entrée du boulevard de la porte Saint-Gilles. Cette œuvre lui fut payée 6 livres, somme bien inférieure à celle que reçut le peintre chargé de dorer ce lion. Ernoul Delf, qui pouvait sans doute attendre, ne fut payé que le 9 avril 1472, tandis que le peintre avait été soldé le 9 juillet de l'année précédente.

A partir de cette époque, les Archives municipales d'Abbeville ne font plus mention du nom d'Ernoul

Delf, l'échevinage n'ayant sans doute plus eu l'occasion de recourir à son talent.

Disons en terminant que ce sculpteur a fait souche à Abbeville, et que ses descendants y ont conquis une belle situation ; plusieurs d'entre eux furent maïeurs de bannière, d'autres, échevins. Le dernier représentant est décédé dans cette ville il y a quinze ans.

Nous nous sommes demandé au cours de nos recherches comment et pourquoi Ernoul avait quitté la Hollande pour venir se fixer à Abbeville, qui comptait déjà un certain nombre d'artistes de ce genre. En l'absence de tout document relatif à ce sujet, nous en sommes réduit à des hypothèses.

Il faut se rappeler que, par le traité d'Arars, signé en 1435, Abbeville avait été cédée au duc de Bourgogne ; en apprenant cette nouvelle, les Abbevillois se livrèrent pendant plusieurs jours à toutes les démonstrations d'une joie délirante, parce que la paix mettait fin à une guerre dont les effets avaient été désastreux pour eux.

Sous l'administration paternelle de Philippe le Bon, les Abbevillois jouirent d'une douce tranquillité. De nombreuses et importantes demeures s'élevèrent sur divers points de la ville ; les frises et les pièces de charpente apparentes de leur façade étaient gracieusement sculptées ; à l'intérieur, les poutres étaient aussi livrées au ciseau des entailleurs, qui confectionnaient également ces magnifiques bahuts, aujourd'hui l'ornement de nos musées et l'objet des convoitises des collectionneurs.

Les entailleurs d'images formaient alors à Abbeville une importante corporation réunie sous la même

bannière que les peintres, les verriers, les plombiers, les enlumineurs, les brodeurs et les tapissiers; ils avaient pris saint Luc pour patron.

Mais ce qui dut surtout attirer à Abbeville un certain nombre de sculpteurs vers le milieu du xve siècle, ce fut le projet de reconstruction de la collégiale de Saint-Vulfran. Cette église ne fut commencée qu'en 1488, car celle qu'elle devait remplacer, bâtie en 1363, était tombée promptement en vétusté [1]. Malgré ses appels pressants à la générosité des fidèles [2], le chapitre dut mettre un temps assez long pour recueillir la somme nécessaire aux premiers travaux.

On connait toute l'influence de l'art bourguignon dans notre région du Nord. Il est donc fort probable que le projet de construction d'une église de l'importance que devait avoir primitivement la collégiale Saint-Vulfran ait attiré quelques sculpteurs venus de divers points des états du duc de Bourgogne.

Il ne serait nullement téméraire de supposer qu'en ce qui concerne Ernoul Delf, il ait été amené à Abbeville par Jean d'Auxy, l'un des familiers de Philippe le Bon. Pendant la domination bourguignonne, le ber d'Auxy occupait à Abbeville une situation prépondérante. Nommé successivement capitaine général des frontières de Picardie, chambellan et gouverneur du comte de Charolais, sénéchal du Ponthieu et capitaine d'Abbeville, ce brillant chevalier devint enfin amiral des côtes de la Somme et premier chambellan du duc de Bourgogne; il mourut au mois d'août 1473. Il jouissait d'une fortune personnelle considérable qui,

1. E. Prarond, *La Topographie d'Abbeville*, I, 124.
2. F.-C. Louandre, *Histoire d'Abbeville*, 3e éd., II, 419.

jointe à celle de sa femme et aux importants revenus que lui procuraient les charges qu'il devait aux ducs de Bourgogne, lui permettait de s'entourer d'une cour presque princière et de faire un noble emploi de ses revenus.

Nous livrons cette hypothèse pour ce qu'elle vaut et, puisque nous sommes dans le domaine des suppositions, nous émettrons une autre conjecture qui rentre dans le même ordre d'idée que la précédente.

Tous les bibliophiles connaissent les trois incunables d'Abbeville imprimés dans cette ville en 1486 et 1487. En transportant ses presses à Abbeville pour l'impression de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, traduite par Raoul de Presles, Jean Dupré y a sans nul doute été appelé par un grand personnage. Or, ce Mécène ne pouvait être que Philippe de Crèvecœur, plus connu sous le nom de maréchal d'Esquerdes et surnommé le Pyrrhus de son siècle. Ce brillant officier général ayant épousé l'une des deux filles de Jean d'Auxy, avait succédé à son beau-père en qualité de sénéchal du Ponthieu et de gouverneur d'Abbeville. Pendant les séjours qu'il fit à la cour du duc de Bourgogne à Bruges, il dut connaître le célèbre imprimeur de cette ville, Colard Mansion, qu'il a dû faire venir à Abbeville à une époque où cet artisan se vit forcé de quitter sa ville natale. Mais, après le retour de Colard à Bruges, où il mourut en 1484, le maréchal d'Esquerdes a dû s'adresser à d'autres imprimeurs, qui furent Jean du Pré et Pierre Gérard [1]. Si l'on en croit Hermant, auteur d'une

1. Nous avons découvert le nom d'un autre imprimeur qui a dû évidemment travailler avec les deux précédents. Nous lisons, en effet, dans le compte des argentiers pour 1486-1487 au chapitre

histoire manuscrite d'Abbeville, les premiers imprimeurs d'Abbeville étaient Allemands. Rien n'est moins exact. Nous croyons avoir suffisamment démontré ailleurs [1] que l'établissement de l'imprimerie dans cette ville n'est point antérieur à 1486.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Extraits des Comptes des Argentiers de la ville d'Abbeville.

I. De Ernoul Delf et Marguerite Dubos, sa femme, natifz de la ville de Delf ou païs de Hollande, Katerine et Ysabel, leurs filles, furent receulx bourgois de ladite ville ceste dite année, et pour ce ycy (reçu) xvj s.

(Année échevinale, 1462-1463.)

II. A Ernoul Delf, entailleur d'images, et à Baudouin Biset, paintre, la somme de xx s. p. qui deue leur estoit et qui paiée leur a esté ; c'est assavoir, audit Ernoul, xvj s par marchié à lui fait en taque pour avoir taillié en pierre dure vng ymage de Notre-Dame, et vng crucefis à le croix d'Espaignette...

(Ibidem.)

III. De Ernoul de Delft, pour avoir vendu vin sans aforer contre les ordonnances et estatus de la ville, fu

des amendes la mention suivante : « De Jehan Coitart, armurier, et Colenet, son varlet, demourans en le rue du Castel, pour avoir navré maistre Pierre Viollette, emprainteur de livres, fut condempné en amende de xiiij l. à lui aterminée payer à trois ans. »

1. *L'imprimerie et la librairie à Abbeville avant 1789.* (Abbeville, impr. du *Pilote de la Somme*, 1887, in-8°.)

ledit jour (7 septembre 1466) condempné en amende de LX s. modéré à XX s.

(Année échevinale, 1466-1467.)

IV. De Ernoul le Delf, pour avoir navré à sang courant et plaie ouverte Richart de Laiens, a empły le loy le vij° jour dudit mois (août 1467), et pour ce condempné en xiiij l. ; pour ce ycy, xiiij l.

(Ibidem.)

V. Ausdits argentiers (payé) la somme de xviij s. qui deubue leur estoit et qu'ilz avoient paié pour le moitié de la despence d'un disner aujourduy fait en l'ostel de Ernoul de Delft, où furent monseigneur d'Eaucourt, lieutenant général de monseigneur le Séneschal, Phelipe Bertaut et plusieurs officiers du Roy, notre sire, le maïeur, plusieurs eschevins, conseillers et autres officiers de ladite ville, après ce qu'ilz furent retournés de la court de Pontieu, où ilz avoient fermé la court jusques après le Saint-Jehan de colace prochain venant, si qu'il appert par mandement desdits maire et eschevins, séellé comme dessus, donné en datte le xxiij° jour de juillet oudit an [MCCCC] LXVij, cy rendu pour ce icy, xviij s.

(Année échevinale, 1467-1468.)

VI. De Ernoul de Delft, pareillement XL s. sur la somme de xiiij l. aterminée paier à vij ans, pour ce icy pour le second paiement, XL s.

(Année échevinale, 1468-1469.)

(Pareille somme fut payée par le même en 1469-1470 pour le troisième acompte.)

VII. A Ernoul de Delft, marchant, la somme de xxxvj l. x d. à lui paié pour plusieurs bois d'Irlande, bricque et carrel de pavement dont déclaracion est faicte ou mandement cy rendu donné en dacte avec le quictance dudit Ernoul du xxij° jour dudit mois (août 1468), pour ce icy xxxvj l. x d.

(Année échevinale, 1468-1469.)

VIII. A Ernoul de Delf, entailleur, la somme de LXXij solz à lui payé pour avoir fait et entaillé en bos

vne ymaige de Notre-Dame de Pitié mise et posée en la neufve argenterie au dessus du jeus de le queminée, sy qu'il appert par mandement et quictance signée dudit Ernoul, cy rendus en date du pénultième jour d'octobre oudit an [MCCCC] LXIX, pour ce ycy, LXIJ s.

(Année échevinale, 1469-1470.)

IX. Ernoul de Delf doit XL solz pour le iiij^e paiement d'une amende de xiiij l., n'a point paié pour ce qu'il dit que le ville luy doit.

(Année échevinale, 1470-1471.)

X. A Toussains de le Porte, paintre, la somme de xxxiij l. xij d. à lui paié pour son salaire de avoir emprimé et doré de fin or vng lyon entallié en bos mis et posé sur vng quesne paint de blanc et de bleu semé de fusiz d'or estant au coing du bolewercq de nouvel fait au dehors de le porte Saint-Gille, ouquel lyon et fusiz a esté emploié sept cens et demy de fin or, et si a paint de blanc et de bleu xxij barbacquesnes estans autour dudit bolewerc, et sur icelles fait une croix de couleur violet, et trouvé toutes estoffes et couleurs à ce pertinentes comme il est plus à plain déclaré ou mandement cy rendu avec quictance dudit Toussains, tout datté du IXe jour de juillet (1471), pour ce ycy, xxxiij l. xij d.

(Année échevinale, 1470-1471.)

XI. De Ernoul Delf (reçu) la somme de IX l. pour le reste et parpaie d'une amende de xiiij l. qui lui avoit esté aterminée à sept ans, pour ce icy pour tout, IX l.

(Année échevinale, 1471-1472.)

XII. A Ernoul Delf, la somme de six livres à lui paié par marchié fait pour son sallaire de avoir entaillié en bos vng lyon mis et posé sur un gros quesne qui fait cuing du bolvert de nouvel fait au dehors de le porte Sainct-Gille, comme il appert par mandement et quictance dacté du xj^e jour du mois d'avril (1472), pour ce icy, vj livres.

(Année échevinale, 1471-1472.)

VARIÉTÉS

Par le comte DE BRANDT DE GALAMETZ.

I. — *1432. Document sur l'abbaye de Saint-Valery-sur-Somme.*

Le deuxième fascicule du t. III du grand Cartulaire de Saint-Bertin rapporte au n° 2739 un document précieux pour l'histoire de l'abbaye Saint-Valery-sur-Somme, une charte du mois de février 1432 de Baudouin abbé de ce monastère, qui était de la maison de Quiéret l'une des plus illustres du Ponthieu.

Elle nous fait connaître la vente par l'abbé Baudouin au monastère de Saint-Bertin alors gouverné par Jean de Griboval, d'une famille noble du comté de Saint-Pol dont une branche se fixa à Abbeville, moyennant 204 couronnes d'or à 66 au marc de trois statues d'argent, l'une de la Sainte Vierge, l'autre d'un abbé mitré et la troisième d'un hospitalier avec un pied d'argent doré, pesant ensemble 32 livres et 5 onces ; triste nécessité des guerres portées jusqu'à Saint-Valery, des pestes, mortalités et autres calamités longuement énumérées.

Pour donner une idée approximative du prix de cette vente nous dirons que, le poids de la couronne d'or à 66 au marc étant de 3 gr. $\frac{708}{1000}$, les 204 couronnes du poids total de 756 gr. $\frac{432}{1000}$ auraient valu à raison de 3,080 fr. le kilo la somme de 2,275 fr. de notre monnaie et les 32 livres 5 onces d'argent, dont le titre n'est pas indiqué, auraient par conséquent été payées 140 fr. le kilo environ.

La charte est scellée de deux sceaux, le premier très curieux, le 2e d'une hauteur de 70 mm. et d'une largeur de 50 mm. qui est le sceau du couvent présentant le type abbatial, abbé assis, crossé, nu-tête, tenant un livre de la main droite; autour la légende : *S! Conventus MMRII Sci Walerici.*

Le premier d'une hauteur de 75 mm. et d'une largeur de 57 mm. donne dans une composition gothique, vraisemblablement un tableau à volet figurant au centre sous un dais à pinacle un évêque en chasuble, mitré, crossé, bénissant ; à dextre et à senestre les images de saint Paul et de saint Pierre suivant le rang qu'ils occupent dans les bulles pontificales, posées également sous un dais et sur une terrasse au bas de laquelle sont deux écussons l'un figurant *un écusson en abime entouré d'une orle de fleurs de lys* et l'autre *trois fleurs de lys* qui doivent être *au pied coupé,* comme le sont les armoiries des Quiéret. Dans le haut se voient un saint et un priant et autour la légende : *S' Badewini abbatis monasterii sancti Walerici.*

Le contresceau rond de 25 mm. figure un ange tenant devant lui l'écu ci-contre à trois fleurs de lys posé sur une crosse ; la légende est : *S' Badewini abbis S. Walerici.*

Les sceaux de l'abbaye de Saint-Valery sont très rares ; les archives du Pas-de-Calais en possèdent un de l'abbé Gautier pendant à une charte de 1163 et les arch. nat. à une autre de 1287 qui est une demande d'élection d'abbé faite par les religieux.

Ce même fascicule sous la date du 15 février 1416 et le n° 2498 donne la reconnaissance par les gens de

Wizerues qu'ils ont commencé sans droit une caverne, en forme de carrière de pierre, dans la colline de Helfaut, pour s'y procurer un refuge contre les incursions des Anglais, et la permission de l'abbé de Saint-Bertin satisfait de cette déclaration de continuer leur travail.

II. — *Charte contenant accord entre le chapitre de Saint-Vulfran d'Abbeville et le chapitre de Saint-Mathieu de Fouilloy, pour un cens sur maison à Abbeville.* — Décembre 1271.

Cette charte se réfère à un cens de quatre livres quatre sous sur une maison léguée au chapitre de Saint-Vulfran par Me André de Pas, chanoine de cette collégiale, qui l'avait acquise de Thomas de Beaurains : la contestation en question se termina par le partage de cette rente, importante pour l'époque, en deux parties égales au profit de chacun des chapitres.

La topographie de cette maison présente un certain intérêt : la charte en question relate qu'elle est située à Abbeville entre la maison qui fut à la mère de B. (lisons Bernard) évêque d'Amiens, où demeurent les béguines et le tenement que Me Renier dit Coullart acheta à Gillebert dit Cavete

Ainsi les béguines existaient alors à Abbeville et nous rappellerons que l'abbé Buteux attribue leur fondation à Jean d'Abbeville, seigneur de Boubers, père dudit Bernard évêque d'Amiens.

Les historiens d'Abbeville et M. Prarond dans sa *Topographie*, ne parlent guère des Béguines que pour

constater l'époque de leur disparition : la charte de 1271 est donc un document précieux pour leur histoire.

Décembre 1271.

Universis presentes litteras inspecturis J. decanus et capitulum S[t] Wlfranni in Abbatisvilla salutem in domino. Noveritis quod cum inter decanum et capitulum sancti Mathæi Foilliacensis ex una parte et nos ex altera discordia oriretur super eo quod ipsi dicebant eis esse jus adquisitum percipiendi quatuor libras et quatuor solidos parisienses annui census de domo quæ fuit domini Andreæ de Passu quondam concanonici nostri quam ipse emit à Thoma de Belloramo cum apendiciis, quæ sita est apud Abbatisvillam inter domum quæ fuit matris B (ernardi) domini episcopi ubi beginæ manent ex una parte et tenementum quod dominus Renerus dictus Coullart emit a Gileberto dicto Cavete ex altera, ex causa legati a domino Andrea tunc canonico Foilliacensi eis legitime facti nobis contrarium asserentibus et aliquas rationes allegantibus quare indicto annuo censu debemus esse potiores.

Tandem amicis communibus intervenientibus pro bono pacis et concordiæ in hæc consensimus amicabiliter et concordavimus quod dictus annuus census in duas medietates dividatur, ita quod in dicto annuo censu ac arreragiis dicti decanus et capitulum sancti Mathæi Foilliacensis habeant unam medietatem prædicti annui census in perpetuum tenendam, habendam et possidendam et alia medictas penes nos remanebit in perpetuum hereditarié tenenda, habenda et

possidenda, hoc salvo quod quilibet nostrum satisfaciet dominos findorum pro portione ipsum contingente, promittentes bona fide quod contra istam conventionem de cœtero non veniemus sed consilium et auxilium præstabimus ut quælibet pars suam medietatem poterit in perpetuum pacifice retinere, quod omnibus volumus esse notum.

In cujus rei testimonium præsentes litteras munimine sigilli nostri duximus roborandas. Actum anno domini M° CC° lxx° primo mense decembris.

Cartulaire de Fouilloy aux archives départementales de la Somme, f° 30 v°.

VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ

(1774)

Lecture faite par M. H. Macqueron.

L'église Saint-André était une des plus curieuses de la ville : ses vitraux particulièrement étaient très remarquables. En voici une description succincte qui en pourra donner quelque idée.

En 1774, on fit réparer le dommage causé à l'église Saint-André par l'explosion du magasin à poudre. Les deux croisées du chœur du côté de l'épître avaient été entièrement brisées avec leurs montants ; on refit l'une avec des verres blancs et l'autre avec des vitrages de couleur enlevés à la fenêtre en deçà de la chaire.

Cette croisée remise en verres blancs était aupara-

vant en vitraux de couleur représentant le corps de saint André qu'on mettait dans le tombeau ; on y voyait aussi la dame Maximille qui l'embaumait avec des onguents précieux. La deuxième représentait l'évêque André à table en grande compagnie ayant à son côté le diable sous la figure d'une belle courtisane qui l'induisait en péché ; saint André était à la porte du logis déguisé en pèlerin, un bâton à la main et demandant à parler à l'évêque. A la troisième croisée non détruite par l'explosion, était représentée la suite de l'histoire : saint André en figure naturelle avec sa croix était encore à la porte du logis parlant au portier tandis que l'évêque André et ses convives encore à table regardaient avec étonnement le diable s'enfuyant dans les airs.

De l'autre côté du chœur, on refit aussi en blanc une croisée qui était fort endommagée ; elle représentait auparavant saint André prêchant le peuple assis sur des bancs dans un grand appartement soutenu par des piliers de marbre ; les quatre panneaux du bas représentaient un berger dans la prairie gardant ses moutons, un porcher qui gardait des pourceaux mangeant des glands près d'un chêne, un bœuf dans toute sa longueur et enfin un écusson représentant une tête de bœuf avec une croix au-dessus ; c'étaient les armoiries de la communauté des maîtres bouchers qui avait donné le vitrage de cette croisée. Et quant aux autres croisées qui avaient été endommagées, on rassembla les vitrages le mieux qu'on put et on mit des montants de bois en remplacement de ceux qui avaient été brisés.

On obtint de Mgr l'Intendant que la dépense serait payée par les propriétaires et habitants de la paroisse ;

elle se montait, suivant la quittance des ouvriers, à la somme de 1,287 livres. On eut l'année suivante réponse à la requête et en conséquence, les propriétaires payèrent les deux tiers de la dépense et les locataires le dernier tiers Il y a eu des paroissiens tenant boutique ouverte qui, étant à la fois propriétaires et locataires, ont payé 30 livres. L'hôtel de ville a été déchargé de la dépense. M. le commandeur de Beauvoir a donné 100 livres à la condition que le surplus de sa taxe servirait à décharger les pauvres propriétaires et locataires qui n'avaient pas moyen de payer.

(*Tiré des manuscrits Siffait.*)

LES LOGEMENTS MILITAIRES A ABBEVILLE

Aux XVIIe et XVIIIe Siècles.

Lecture faite par M. H. MACQUERON.

Une des plus lourdes charges qu'avaient à supporter aux deux derniers siècles les habitants d'une ville était le logement des troupes de garnison et des troupes de passage. Il n'y avait pas de casernes, à Abbeville du moins, et le logement chez l'habitant était le seul moyen de procurer un gîte à des troupes qui, issues du système de l'enrôlement volontaire, n'étaient pas soumises à la discipline sévère que rend seule possible la vie en caserne.

Aussi ce n'était pas considéré comme un avantage pour une ville d'y avoir une garnison permanente et les municipalités employaient tous les moyens pos-

sibles pour soustraire les citoyens à la présence des régiments. On le comprenait de même en haut lieu.

« La décharge de garnison pendant l'hiver, écrivait le 27 janvier 1650 Michel le Tellier aux maire et échevins d'Abbeville, est le plus grand soulagement que l'on puisse procurer à une ville » ; et, en annonçant que la garnison serait retirée d'Abbeville pendant le reste de l'hiver, il demandait comme compensation que la ville fournisse pour l'infanterie « dont la plupart des soldats sont désarmez et ont un extrême besoin d'habillement » cinq cents mousquets garnis de leurs bandoulières et trois cents paires d'habits complets consistant en pourpoint long en forme de juste-au-corps haut, chausses de drap le plus propre à résister à l'injure du temps et autant de paires de souliers. Il ajoutait que faute de livrer ces fournitures pour le 12 février, la garnison serait renvoyée dans la ville.

On raisonnait de même en 1772 et M. d'Agay, intendant de Picardie, reprochant le peu de soin avec lequel étaient logés les soldats, menaçait la ville d'une augmentation de garnison. Quelques années après, en 1780, lors de la construction des casernes, le corps de ville protestait contre la possibilité de l'envoi d'un nouveau régiment de cavalerie à Abbeville, exposant que l'établissement d'une garnison ne produirait aucun avantage aux habitants en général, que quelques ouvriers et marchands y trouveraient seuls quelque lucre, mais que les vivres y coûteraient plus cher et que ce serait, comme toujours, une charge onéreuse pour les habitants.

Cette garnison était, sous Louis XIV et sous Louis XV, d'un effectif très variable. Ainsi, en 1660,

les habitants d'Abbeville avaient à loger les trois compagnies de chevau-légers de la Reine, de Coligny et de Chamilly auxquelles ils devaient fournir l'ustensile consistant en « un lit garni d'un linceul », placo au feu et à la chandelle selon la commodité de l'hôte. Pendant tout le règne de Louis XIV, dit M. Louandre, la garnison d'Abbeville comportait généralement un bataillon d'infanterie et douze compagnies de cavalerie et quand, en 1710, les désastres de la guerre de la succession d'Espagne eurent presque rendu à Abbeville sa position de ville frontière, une armée de 14,000 hommes y fut réunie pour concourir à sa défense.

C'était, il est vrai, une force militaire toute exceptionnelle et qui n'y demeura que fort peu de temps ; mais, à partir du règne de Louis XIV, nous trouvons à Abbeville une garnison permanente et continue d'infanterie ou de cavalerie, quelquefois des deux armes, les changements en étant très fréquents. C'est, par exemple, en 1722, le régiment de cavalerie de Lameth remplacé en 1724 par celui de Saxe-Infanterie et en 1730 les milices du Boulonnais avec deux compagnies de cavalerie de la Ferronnays qui étaient cantonnées pour faire prendre le vert à leurs chevaux.

L'éternel antagonisme de la cavalerie et de l'infanterie fut alors la cause d'une petite émeute dont les annalistes d'Abbeville nous ont conservé le souvenir. A l'occasion d'une procession à Saint-Georges, les miliciens se rassemblèrent sur le marché pour porter l'image du saint et accompagner la procession qui devait aller à l'Hôtel-Dieu et aux Sœurs Grises. Les cavaliers informés de la cérémonie voulurent aussi

porter la statue du saint et se firent jour jusqu'à l'église, l'épée à la main. A ce moment un aide-major de milice eut l'imprudence de crier : Tirez, messieurs, ce à quoi s'opposèrent les autres officiers, et les miliciens n'étant point en état de résister, se sauvèrent. Quand le tumulte fut passé, Messieurs du clergé crurent qu'en portant eux-mêmes la statue, ils apaiseraient toutes contestations ; mais quand on fut près de la rue du Moulin-du-Roi, on aperçut dans la Poissonnerie nombre de cavaliers manifestant encore l'intention de s'emparer de la statue ; aussi la procession rentra-t-elle à l'église. Quelques jours après, ces milices du Boulonnais firent encore parler d'elles ; il y avait au marché réjouissance avec feu de joie : un milicien ayant manqué son coup le déchargea dans le feu et comme il était chargé de deux balles, blessa un maître perruquier du Pont-Neuf qui en mourut quelques jours après.

En 1746, pendant l'hiver, Abbeville renferme un bataillon de Lally-Tollendal, habits rouges, parements, vestes et culottes vertes ; un bataillon de Dillon-Irlandais, habits, vestes et culottes rouges avec parements noirs, et un bataillon des milices de Bretagne ; en 1755, nous y trouvons douze cents hommes du régiment de Bentheim remplacés peu de temps après par le régiment du Roi composé de quarante-huit compagnies avec un effectif de 2,400 soldats et 3,000 hommes en y comprenant les officiers et leurs domestiques. Ce régiment qui portait l'habit blanc avec veste et culotte bleue avait une musique composée de quatre hautbois et de deux trompettes douces ; les musiciens étaient des gagistes à 700 livres par an et qui pouvaient quitter le régiment en prévenant trois mois d'avance. A la

messe des officiers qui se disait dans l'église des Carmes, la musique jouait pendant tout le temps de la messe et au lever-Dieu, exécutait la marche, accompagnée des tambours. Les régiments changeaient souvent et ne restaient guère plus de six mois : l'effectif et l'arme étaient variables, tantôt infanterie, tantôt cavalerie jusqu'en 1760, époque à laquelle cinq compagnies du régiment de Cornette blanche ou Colonel général vinrent commencer une série désormais ininterrompue de garnisons de cavalerie.

Indépendamment des logis à fournir aux soldats de la garnison permanente, les habitants devaient encore recevoir chez eux les troupes de passage dans la ville ; or, un état conservé aux archives municipales (E. E. 147), nous montre quelle aggravation de charges provenait de ce chef, puisque de 1776 à 1781, la ville eut à supporter le passage de 80 bataillons d'infanterie et 12 régiments de cavalerie : nous donnerons comme exemple les mouvements de troupes du mois d'août 1772 où la ville avait vu passer successivement 4 escadrons des dragons de Monsieur, 4 escadrons des dragons d'Orléans, 4 escadrons du Royal-Dragons, 2 bataillons du régiment d'Anjou, 2 bataillons du régiment de Chartres et le régiment de hussards d'Esterhazy.

Le logement des troupes chez l'habitant suscitait toujours des difficultés de toutes sortes provenant soit de la résistance ou des plaintes de l'habitant, soit des exigences plus ou moins justifiées de l'autorité militaire qui nécessitaient l'intervention continuelle des magistrats municipaux et devenaient une source de conflits et de reproches toujours renaissants.

Venaient en première ligne les demandes d'exemp-

tion. Ainsi, en 1677, la noblesse se plaignait à Charles de Lorraine duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie, que les Maire et échevins « s'étaient ingérés contre ses droits et privilèges en la billetant et en la voulant obliger de loger les gens de guerre ». Le gouverneur se rendit à Abbeville pour informer, et écrivait le 9 mai : « Nous avons obligé lesdits maïeur et échevins de faire leur soumission en demandant pardon à ladite noblesse de la faute qu'ils ont lourdement commise contre les privilèges sacrés de la noblesse, ce qu'ils ont fait et exécuté en même temps »

En 1645, Richard le Vasseur, procureur et notaire royal au siège d'Abbeville, avait obtenu du Roi une lettre défendant de loger ni souffrir être logé chez lui à peine aux soldats de la vie, aux chefs et officiers de désobéissance, aux maire et échevins de répondre en leurs propres et privés de tous dommages, permettant audit le Vasseur de faire mettre et apposer à sa maison ses armoiries, panonceaux et bâtons royaux à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance (Arch. munic. EE. 114).

Puis ce sont des exemptions successives accordées en 1657, au S. Jean Bourdon, receveur héréditaire de la ferme des 9 livres 18 sols de la province de Picardie au bureau d'Abbeville (Arch. mun. FF. 147) ; en 1691, aux matelots d'Abbeville qui sont au service du Roi et aux sieurs Mannessier et Moisnel, receveurs du prieuré de Saint-Pierre ; en 1703, au sieur le Duc, organiste de Saint-Georges, qui en a toujours été dispensé par le bon plaisir de l'Intendant ; en 1723, aux sergents royaux du grenier à sel. Plus tard et successivement on accorde l'exemption aux capitaines des milices bourgeoises, à la veuve du sieur Perrache,

changeur, au syndic de la mairie d'Abbeville, aux employés buralistes de la régie des droits réservés à cause de l'extrême modicité de leurs traitements, à M. de Belleval, lieutenant de louveterie et aux maîtres canonniers en titre d'office de la ville qui exposent « qu'ils font leur service sans rétribution, lequel s'étend non seulement à tirer le canon de la place lors des mariages, naissances et passages des rois, reines, princes et autres seigneurs auxquels ces honneurs sont dus ou lors des réjouissances publiques, mais aussi à travailler dans les magasins aux poudres, boulets et aux effets d'artillerie où ils passent souvent un temps considérable. »

Enfin deux états complets des personnes qui ne logent pas de gens de guerre, datés de 1733 et 1744 (Arch. mun. EE. 113 et 134), nous fournissent une quantité d'exempts, tels que les nobles, les ecclésiastiques, les subdélégués, Messieurs du Présidial, tous les fonctionnaires tels que le lieutenant de l'amirauté, le receveur des amendes de la maîtrise, le greffier des traites, le receveur des aides et des tailles, les gens du grenier à sel, le receveur des épices. Nous y voyons aussi figurer pêle-mêle MM. Hecquet et Homassel, entrepreneurs de la manufacture des Moquettes, les gardiens des portes, les archers et sergents de ville, les gardes du duc d'Elbeuf, les horloger, écrivain et vitrier de la ville, les chirurgiens de la ville et de l'Hôtel-Dieu, le concierge de l'Hôtel de Ville, le S. Lejeune, maître de poste, la veuve Thevenin qui tient le bureau des carosses et enfin Mme Vauchelle, maitresse de M. Van Robais (sic) et Marguerite Robert, chaussée d'Hocquet « dont la maison n'est pas louable ».

L'administration militaire surveillait l'administration municipale dans la distribution des logements et dans la manière dont devaient être installés les soldats. En 1666, le Roi se plaignant des abus qui se commettaient du fait des maïeur et échevins dans la distribution des logements de ses troupes ordonna au maréchal général des logis de ses camps et armées de se transporter à Abbeville pour prendre connaissance de l'état et force de chaque maison de la ville et des faubourgs, se faire représenter le contrôle des logements et après avoir examiné toutes choses de concert avec les maïeur et échevins, affecter aux manufactures les maisons nécessaires et les plus propres auxd. manufactures pour être dorénavant exemptes de logement des gens de guerre; dresser un contrôle de toutes les maisons qui seront sujettes aud. logement sans en excepter aucune autre que celles qui doivent être exemptes d'après les règlements; spécifier dans le contrôle la force de chaque maison pour savoir le nombre des troupes qui pourront être logées dans la ville sans surcharger les habitants; y partager les logements pour la garnison et y réserver le surplus pour les troupes de passage; faire faire enfin en sa présence la distribution des logements entre les hommes de la garnison actuelle et du tout rendre compte à Sa Majesté.

De nouvelles difficultés sur le même sujet reparurent à différentes époques, notamment en 1772. Le 31 octobre, M. d'Agay, à la suite de plaintes continuelles et de réclamations sans fin, prescrit de faire numéroter toutes les maisons de la ville et des fauxbourgs avec indication des chambres propres à loger deux dragons. Ce travail fut fait par le commissaire

du guet accompagné d'un échevin et de M. de Fontaine, major de la place ; il fut fait défense aux propriétaires de déplacer les nunéros à peine de 50 livres d'amende et on plaça en même temps des plaques indicatives des noms à chaque coin de rue. La municipalité aurait bien voulu faire payer aux habitants les frais de cette opération, mais M. d'Agay consulté répondit que la dépense devait être à la charge de la ville ; si vous pouvez, ajoutait-il, engager par la voie de la persuasion les propriétaires à les payer, vous ferez bien ; mais vous ne pouvez les y contraindre (7 mai 1774).

Puis les officiers du régiment de Languedoc se plaignaient (28 novembre 1772) de l'excessive cherté des auberges d'Abbeville [1] où les lieutenants font leur ordinaire quoique, disent-ils, les denrées ne soient pas d'un haut prix dans la ville et M. d'Agay invitait le maire, de concert avec M. de la Noue, major, à faire entendre raison aux aubergistes, sinon à prendre les mesures nécessaires pour fournir aux lieutenants un local convenable où ils puissent faire leur ordinaire. Enfin les plaintes ne cessant pas, M. de

(1) A propos des auberges d'Abbeville, nous avons trouvé un document de 1645 qui e t l'état des sommes dues aux maitres de ces auberges pour logement de soldats ; nous y trouvons les noms, à cette époque, des auberges d'Abbeville dont plusieurs existent encore ou ont disparu depuis peu de temps. C'étaient : le Mouton Noir, l'Echarpe Blanche, *le Berceau d'Or*, l'Echiquier, le Lion Noir, le Petit Saint-Martin, Saint-Roch, le Bois de Vincennes, le Chaperon Rouge, le Chat, la Croix d'Or, le Roi Henri, les Trois Rois, le Cœur Royal, *le Grand Hercule*, la Verte Treille, l'Ecu de Bretagne, l'Image Notre-Dame, les Chasse-Marées, *la Fleur de Lys*, le Miroir, le Grand Paon, le Bar, la Tête Blanche, l'Ancre, l'Ecu de Brabant, le Laboureur, *l'Etoile du Jour*, la Ville d'Hesdin, la Vignette, l'Ecu de Vendôme, les Gobelets et la Pie (Arch. mun. EE. 116).

Monteynard, ministre de la guerre, écrivait le 6 novembre 1772 à M. d'Agay, la lettre suivante qui contient tous les griefs de l'administration militaire (Arch. mun. EE. 131) :

« M. le Comte d'Arnouville vient, Monsieur, de m'informer de l'établissement du régiment de dragons de Languedoc qu'il a été faire lui-même à Abbeville. Je vois par le compte qu'il me rend que les dragons y sont on ne peut plus mal logés, y ayant jusqu'à douze hommes dans un endroit où il pourrait à peine tenir deux lits ; ce qui provient principalement de ce que les bourgeois sujets aux logements et qui pourraient en fournir un convenable se cotisent plusieurs ensemble et louent chez les plus pauvres habitants un lieu quelconque pour loger les dragons, de façon que tous sont placés dans les lieux les plus malsains et que les fournitures de toute espèce sont également des plus mauvaises, les paillasses et les couvertures étant pourries. Je vois aussi que les dragons sont logés pour la plupart à une extrémité de la ville tandis que les chevaux sont à l'autre ; que les écuries sont aussi détestables à tous égards et qu'enfin il n'y a point d'emplacement propre à serrer les différents effets de troupe qui sont exposés à l'humidité et à la rouille. Je n'ignore point, Monsieur, que cette ville est très en état de fournir un établissement plus convenable pour une troupe et que les inconvénients dont je viens de parler ne sont que l'effet du peu de police qui y règne et de la mauvaise volonté d'un certain nombre d'habitants qui n'aiment point les troupes et qui se refusent au bien du service dans l'espérance qu'on cessera de leur en envoyer. Je vous prie de vouloir bien me faire rendre un compte exact de ces abus qui me paraissent

poussés jusqu'à l'indécence relativement aux troupes et de prévenir les officiers municipaux de cette ville que s'ils n'y mettent pas ordre présentement, je ne pourrai me dispenser d'en rendre compte au Roi *qui se décidera vraisemblablement à y envoyer encore un régiment de quatre bataillons pour leur marquer son mécontentement.* Il est très instant, au surplus, que vous chargiez un commissaire des guerres d'examiner les logements du régiment de Languedoc et de changer tous ceux qui seront jugés ne pouvoir pas être occupés ; vous voudrez bien m'informer le plus tôt possible de ce que vous aurez fait en conséquence de cette lettre. »

Nous ne connaissons pas toutes les mesures que prit l'administration municipale pour répondre aux plaintes exprimées dans cette lettre comminatoire ; il paraît pourtant, d'après deux états des 27 novembre 1777 et 20 décembre 1780, qu'elle s'était appliquée à empêcher les logements défectueux dont parlait le ministre et qu'elle avait loué pour son compte des bâtiments indiqués aux états sous le nom de caserne de la Pointe, caserne d'Hocquet, caserne de Saint-Jean-des-Prés où les bourgeois qui ne voulaient pas loger chez eux avaient fourni un lit et en payaient la place à raison de 21 sols par mois.

D'un autre côté les soldats logés chez l'habitant exigeaient souvent plus que ce qui leur était dû. Cette exigence était devenue tellement habituelle en 1696 que M. Le Tonnelier de Breteuil, intendant de Picardie, dut intervenir au sujet des plaintes que les habitants ne cessaient de faire contre les soldats du régiment de la Reine et contre les officiers de ce régiment qui permettaient à leurs hommes de se faire donner des

nourritures et de faire pour cela violences à l'égard de leurs hôtes. On fait savoir à tous les habitants de la ville d'Abbeville, écrit l'Intendant à la date du 4 janvier 1697, qu'en cas d'excès ou d'exactions que voudraient commettre les soldats pour prétendre d'eux autre chose que le feu et la chandelle qu'ils aient à se pourvoir devant M. de Bomicourt, conseiller au présidial, qui, après avoir averti l'officier commandant le régiment et faute par l'officier de constituer aussitôt après l'accusé prisonnier, est délégué pour informer immédiatement des désordres et exactions commis et pour même arrêter et écrouer les accusés qui resteront en prison jusqu'à ce que sur l'avis qui sera donné à l'Intendant, il en soit statué autrement ; le S. Nacart lieutenant du prévôt des maréchaux, M. de Favencourt lieutenant de robe courte et même les officiers du régiment devront prêter main-forte à peine d'être responsables des désordres qui pourraient survenir : et pour prévenir ceux qui pourraient arriver par vol ou autrement, s'il était permis aux soldats de vaguer à heure indue, il leur est fait défense sous peine de la vie de sortir sous quelque prétexte que ce puisse être après l'heure de la retraite ; il est en outre enjoint aux hôtes d'aller à l'Hôtel de Ville le lendemain matin dénoncer les soldats qui ne seraient pas rentrés à l'heure fixée, à peine en cas de convictions de vol contre lesd. soldats, d'être iceux hôtes punis comme recéleurs des choses volées (Arch. mun. FF. 147).

Notre excellent et regretté collègue, M. de Bonnault, lisait il y a quelques années à la Société d'Émulation une très curieuse lettre adressée le 19 septembre 1767 par l'intendant Dupleix à M. Brion, commissaire des guerres à Abbeville, et relative aux fournitures qui

devaient être données aux troupes et aux conditions que devaient remplir les logements des soldats. On ne peut trouver de document plus complet et plus intéressant sur ce sujet et nous pensons que, malgré son étendue, il est opportun de le reproduire ici presque en entier :

« Pour éviter l'embarras et les difficultés qu'occasionne toujours le logement des officiers supérieurs qui sont le mestre de camp, le lieutenant colonel et le major, il est à propos que la ville exécute à leur égard l'ordonnance du Roi du 5 juillet 1765 qui leur attribue savoir, au mestre de camp 50 livres, au lieutenant colonel 40, et au major 30 par mois, à la charge par eux de se pourvoir de logements et de meubles en payant de gré à gré. Cet arrangement ne peut être qu'avantageux pour la ville, en ce que cette ordonnance suspend le traitement pécuniaire quand ces officiers sont absents, sauf par la ville à payer seulement les loyers dont ils resteraient réellement et effectivement chargés pendant leurs absences, sans que cela puisse excéder les sommes fixées pour leurs grades respectifs.

« Le logement des autres officiers savoir : 8 capitaines, 8 lieutenants, 8 sous-lieutenants 2 aide-major, 4 sous-aide-major, 1 quartier-maître, 4 porte-guidon, 1 aumônier et 1 chirurgien major, doit être réparti sur les plus aisés des bourgeois qui sont personnellement sujets à cette charge publique. Ces bourgeois doivent être prévenus à l'avance des fournitures qu'ils auront à faire et vous aurez soin d'en faire une reconnaissance et vérification exacte conjointement avec les Maire et échevins plusieurs jours avant l'arrivée de la troupe, à l'effet d'obliger les habitants qui ne les

auraient pas préparées telles qu'elles doivent être à se conformer sur-le-champ, à ce qui leur aura été prescrit.

« Ces fournitures consistent pour chaque aide-major, sous-aide-major, le quartier-maître, l'aumônier, le chirurgien major et pour chaque capitaine en une chambre honnête, dont les murs seront tapissés ou au moins boisés, peints ou blanchis. Cette chambre aura une cheminée et sera meublée d'une table, trois chaises, un porte-manteau pour pendre les habits, un pot à eau avec sa cuvette, deux serviettes par semaine, un chandelier, deux chenets, une pelle, une pincette, un pot de nuit, plus d'un lit garni d'une housse entière, d'une paillasse remplie de paille, de deux matelas ou d'un seul avec un lit de plumes, d'un traversin, de deux couvertures l'hiver ou d'une seule l'été et d'une paire de draps qui sera renouvelée tous les quinze jours en été et au bout de trois semaines en hiver. Il sera en outre fourni à chacun des officiers sus-désignés dans la maison où il sera logé et plus à portée de lui qu'il sera possible, sans que l'hôte en soit gêné, une chambre avec ou sans cheminée pour son valet, au cas qu'il en ait un réellement ; il y aura dans cette chambre un lit composé d'un chalit, une paillasse, un matelas de crin ou de bourre, une couverture et des draps qui seront renouvelés tous les mois. Je vous observe que les meilleurs logements de cette nature devront être donnés aux capitaines et aux aide-major et qu'au surplus, quoique l'ordonnance n'exige pas d'autres fournitures que celles que je viens de détailler, il convient que vous exhortiez les habitants en général à y ajouter autant que leurs facultés le permettent, afin d'obvier à toutes plaintes, mécontentements ou altercations avec la troupe.

« Les lieutenants, sous-lieutenants et porte-guidon devront toujours être logés deux à deux. Il ne sera fourni qu'une seule chambre pour deux officiers de l'un ou l'autre de ces grades indistinctement; mais il y aura dans cette chambre deux lits séparés comme ceux des sous-aide-major; il y aura aussi les mêmes meubles et il leur sera donné un endroit avec un seul lit pour coucher ensemble leurs valets, s'ils en ont.

« A l'égard des fourriers, maréchaux des logis, brigadiers, appointés, dragons et tambours dont le complet serait de 368 hommes, leur logement doit être réparti entre les plus aisés des habitants des classes inférieures à raison de deux hommes du même grade autant qu'il sera possible dans chaque maison et en choisissant et destinant les meilleurs logements pour les fourriers et maréchaux des logis qui sont les premiers maîtres et bas officiers de la compagnie. Les hôtes fourniront pour deux hommes un emplacement qui soit clos et sain et qui puisse leur suffire, dans lequel il y aura un seul lit d'au moins quatre pieds de largeur, composé d'un chalit, d'une paillasse remplie de paille, d'un matelas de crin ou de bourre, une couverture, un traversin, des draps tous les vingt jours, un banc et une table.

« S'il se trouve dans la ville quelques bâtiments vagues dont on puisse disposer pour caserner les dragons ou une partie, il en résultera un bien pour les habitants qui, par des raisons essentielles, voudront se rédimer du logement personnel; mais vous ne devez pas souffrir qu'aucun particulier fasse sur cela aucun arrangement sans votre participation et sans le consentement préalable de vous et des officiers

municipaux, et il sera important de veiller à ce que les habitants garnissent ces bâtiments des ustensiles prescrits et nécessaires.

« Le logement doit être préparé pour le complet de la troupe et vous voudrez bien m'adresser un double du contrôle qui en sera formé ; mais, comme il y a probablement beaucoup d'officiers et de dragons qui manquent par congé ou autrement, vous ne ferez délivrer les billets que pour l'effectif en commençant par ceux des habitants qui n'ont pas logé lors de la dernière garnison et en continuant parmi ceux qui sont les plus aisés sauf à réserver les billets des habitants les moins aisés ou qui ont logé à la dernière garnison, pour ne les expédier qu'au fur et à mesure du retour des semestriers ou détachements et de l'arrivée des recrues.

« En ce qui concerne le chauffage et la lumière dont la troupe a besoin, je crois qu'on ne peut mieux faire que de continuer ce qui s'est pratiqué de tout temps à Abbeville. La lumière nécessaire sera fournie tant en été qu'en hiver par les hôtes. La ville fera délivrer un sac de tourbes par chacun des cinq mois d'hiver pour chaque homme indiqué dans vos revues comme présent à la troupe, y compris les malades à l'hôpital de la garnison ; et quant aux sept mois d'été, les dragons feront cuire leur viande et leur soupe au feu de leurs hôtes lesquels au surplus seront tenus de supporter à leur tour alternativement l'embarras de l'ordinaire de chaque escouade, sans néanmoins y fournir les ustensiles de cuisine. Comme les dragons qui sont casernés ne pourront pas faire ordinaire chez les bourgeois pour le compte desquels le casernement aura été arrangé, il faudra que ces bourgeois fournis-

sent pendant l'été, soit en nature, soit en argent le tiers de la tourbe attribuée à chaque homme en hiver ; il convient d'ailleurs que la ville fasse disposer des magasins commodes et en nombre suffisant pour les fourrages le plus à portée des écuries qu'il sera possible, en distinguant ceux qui serviront aux approvisionnements de ceux où l'on déposera les distributions journalières. Il est pareillement nécessaire de préparer les corps de garde et les ustensiles et fournitures dont ils doivent être pourvus ainsi qu'un emplacement d'une assez grande étendue pour y placer les effets du régiment et y travailler pendant l'hiver.

« A l'égard des écuries qu'il faudra pour 300 chevaux seulement, il est à propos d'employer d'abord les écuries publiques de la ville de la contenance d'environ 80 chevaux qui sont dans la ville et que les maire et échevins fassent de même occuper par préférence les autres bâtiments publics dont ils peuvent disposer et qui pourront être ajustés à usage d'écuries. Le surplus des chevaux sera réparti dans les auberges et les maisons particulières où il se trouvera des écuries dont les propriétaires pourront absolument se passer, en observant de régler cette distribution de façon que les chevaux d'une compagnie soient à portée des officiers et dragons de cette même compagnie. Les propriétaires des écuries seront indemnisés suivant l'usage de six deniers par jour pour l'attache de chaque cheval et la fourniture des auges et râteliers. »

Les écuries publiques dont parle la lettre ci-dessus et qui appartenaient à la ville consistaient notamment dans un vaste bâtiment sis contre le rempart du bastion de Rambures dans la rue du Haut-Mesnil et qu'on appelait les Ecuries du Roi et dans un autre sis au

Prayel, près la porte Saint-Gilles ; on mettait aussi des chevaux dans des corps de garde extérieurs qui servaient parfois de logements aux indigents, qui y avaient, faut-il croire, un certain droit puisque, dans un compte de 1780, figure une somme de six livres payée pour la part supportée par le quartier du Bois pour l'indemnité accordée à ces familles ; on employait enfin des écuries dépendant du jardin des Archers dans la rue de Larquet et, en cas d'insuffisance, comme on l'a vu plus haut, les auberges et les écuries des maisons particulières.

Il fallait aussi des magasins pour les vivres des troupes et les fourrages des chevaux. Il y avait, en 1763, 2,539 sacs de grains et farines resserrés dans les édifices municipaux, dans les greniers des couvents et de certaines maisons particulières. Des états étaient dressés pour indiquer le nombre de sacs que chaque local pouvait recevoir : ainsi l'Hôtel de Ville était inscrit pour 558 sacs, l'Hôtel consulaire pour 80, les Carmes pour 176, les Capucins pour 300 ; on en mettait aussi aux Jacobins, à Saint-Pierre, aux Minimes, aux Ursulines et chez certains particuliers, tels que M. de Tœuffles, rue de la Pointe, M. ‹ ayeux, rue des Grandes-Ecoles, M. Buteux, rue du Moulin-du-Roi, à la Tête-de-Bœuf et dans une dizaine d'autres maisons. Le logement dans les couvents était gratuit ; chez les particuliers, la ville payait un loyer de six deniers par mois et par sac. Les fourrages étaient placés chez les Cordeliers dans une partie de leur cloître et dans l'aile droite de l'hôtel de la Gruthuse. Enfin, d'après un mémoire de 1725 (Archives du génie), l'artillerie disposait d'un grand magasin à poudre dans le bastion Marcadé, d'un petit à droite et contre

la porte du Bois, ainsi que de deux magasins barraqués contre l'hôpital général et au-dessus de l'entrée des souterrains du bastion de Longueville pour y remiser le gros matériel et les projectiles. La ville fournissait de plus une salle particulière pour recevoir 1,100 armes à feu et des armes blanches.

Enfin, la ville devait encore aux hauts fonctionnaires militaires une indemnité de logement. Nous en trouvons le détail dans un arrêt du Conseil d'Etat du 11 octobre 1718 qui nous donne la composition du haut état-major d'Abbeville à cette date. M. de la Rodde, brigadier des armées du Roi, commandant de la place, recevait 500 livres par an ; M. Lemaire, ingénieur en chef de la ville et M. de Canly, commissaire des guerres de la place, avaient chacun 300 livres ; M. Robelin, directeur général des fortifications des places maritimes, 250 livres ; M. de Launay, commissaire ordinaire d'artillerie, 200 livres ; M. Perrin de Flancourt, commissaire permanent des guerres, 150 livres ; MM. Dupont et Grillot de Predely, ingénieurs de la place et M. de la Rambergue, commissaire des classes de la marine, avaient chacun une indemnité de 100 livres. Ces sommes étaient payées au moyen d'une imposition spéciale. Enfin, les cavaliers de la maréchaussée avaient aussi droit à une indemnité de logement qui était, en 1769, de 250 livres pour le lieutenant, de 60 livres pour l'exempt, de 25 livres pour le brigadier et de 20 livres pour chaque cavalier.

Les choses duraient dans cet état depuis plus de cent cinquante ans, et ce n'était pas, comme on a pu le voir, à la satisfaction générale des parties, quand vers 1780 on entreprit la construction de la caserne actuelle de cavalerie.

Déjà, en 1720, on avait songé à construire un quartier pour les troupes et un arrêt de l'intendant Chauvelin du 3 avril (Arch. munic. EE. 130) donne l'état des paroisses jusqu'à la distance de trois lieues d'Abbeville qui devaient fournir des voitures à trois chevaux pour le transport des matériaux destinés à la construction du corps de casernes. Ce projet fut, du reste, vite abandonné, car nous n'avons trouvé aux archives d'Abbeville aucun autre document y ayant rapport.

En novembre 1768, il vint à Abbeville des ingénieurs pour déterminer l'endroit le plus commode pour établir des casernes et il fut décidé qu'on en construirait un corps dans le Préel Saint-Gilles et un autre dans la plaine au bas du Pont des Près vers le Lillier : les travaux devaient commencer dans deux ans.

L'affaire resta longtemps dans les bureaux et ce ne fut que le 16 mars 1780 qu'on apprit que la construction des casernes était enfin décidée ; le Roi donnait 10,000 livres de ses deniers et accordait 40,000 livres à prendre sur l'octroi d'Amiens pendant six ans.

Le sieur Rousseau, ingénieur de la ville d'Amiens, fut chargé des plans et devis qui comprenaient un corps d'écuries à établir au Préel Saint-Gilles, un autre semblable au précédent qui devait être situé au bas du rempart du bastion de Rambures dans la rue du Haut-Mesnil, un corps de garde sur la place Saint-Pierre pour servir de magasin et de logement aux officiers (c'est ce qu'on appelle maintenant le pavillon du Génie) et un bâtiment appelé le Bourdois sur la place Saint-Georges.

Le devis des travaux ayant été approuvé par l'intendant de Picardie, l'adjudication au rabais eut lieu le

26 mai 1780 par devant M. l'Intendant assisté de MM. Deboileau, échevin, et Duval de Grandpré, procureur du Roi, commissaires nommés par la ville d'Abbeville sur la mise à prix de 360,000 livres. L'adjudication fut prononcée moyennant 240,000 livres au profit du sieur Couture, procureur au bailliage d'Amiens, qui déclara pour command le sieur Jean-Charles Jumel, architecte à Amiens, lequel présenta pour caution le nommé Pierre Moillier, maître jardinier à Amiens et pour certificateur de caution Joseph Mourier, maître tailleur à Caix. Par arrêt du 18 juillet 1780, le Roi confirma l'adjudication en spécifiant que les travaux devraient être parachevés dans le délai de cinq ans, qu'ils seraient payés sur le produit de l'octroi de Picardie et que le corps de caserne ainsi que les autres bâtiments et constructions appartiendraient en propriété à la ville d'Abbeville à la charge de leur entretien.

Le lundi 4 septembre, on commença à jeter les fondements des casernes du Préel Saint-Gilles, et le vendredi 29, M. le comte d'Agay, intendant de Picardie, qui devait poser la première pierre, arriva à Abbeville ; il fut loger chez M. Delegorgue, subdélégué et en attendant la cérémonie, reçut en audience ceux qui se prétendaient exempts de la capitation.

Le lendemain samedi 30, Messieurs de ville s'étant assemblés en l'échevinage, se rendirent en corps précédés de la cinquantaine chez M. Delegorgue où M. d'Agay se joignit à eux et de là ils allèrent à l'église Saint-Gilles où M. Gruel, vicaire, remplaçant M. le Curé absent, bénit la boîte qui devait être placée dans les fondations. Cette boite était en chêne, un peu plus haute que large, et renfermait une plaque de cuivre de

forme ovale fondue par le sieur Roussel et où était écrite, relevée en bosse comme à une cloche, l'inscription suivante : Reg. Lud. XVI, Præfecto civile provinciæ F. M. Bruno, Comite d'Agay, Præfecto militare urbis Comite Aug. J. de Mailly, Majore urbis Gab. Aug. Blondin de Barzonville, Legato Pat. Nicol. Du Val de Soicourt. Scabinis, M. L. J. de Boileau, P. Hecquet d'Orval, F. C. Lefebvre de Cormont, C. A. Aliamet de Martel. Assessoribus, J. P. Lefebvre de Vadicourt, N. Ant. Delf, F. Paschal Delattre, F. M. Champion. Procuratore urbis, Carol. Fr. Duval de Grandpré. Scrib. P. N. Coulombel. Argent. F. L Devismes, Anno MDCCLXXX, xxx septembris, extracta fuere.

On fut ensuite au préel : les fondations n'étaient encore qu'à fleur de terre sauf au coin de l'abbaye d'Epagne où elles étaient un peu plus hautes : c'était là qu'on devait placer la boîte. Monsieur le Maïeur présenta la plaque de cuivre à Monsieur l'Intendant qui en fit la lecture et qui y ayant vu et lu son nom fit un grand salut à Monsieur le maïeur : il la remit ensuite à ce dernier qui la donna à M. de Boileau pour la porter aux dames qui étaient contre la maison de l'abbaye d'Epagne sous une tente où il y avait une bande de violons. Ensuite on la rapporta à M. le maïeur qui la mit dans la boîte avec plusieurs pièces de monnaie et une espèce de poussière pour que le vert de gris n'y prenne point. Alors le maître maçon ayant une cocarde rouge à son chapeau présenta une truelle d'argent à Monsieur le Maïeur qui la remit à Monsieur l'Intendant. Celui-ci garnit de mortier le trou préparé, il y plaça la boîte qu'il recouvrit aussi de mortier et avec l'aide des maçons renversa un grès qui était préparé pour recouvrir la boîte : il cria

ensuite : Vive le Roi et Monsieur le Maïeur cria : Vivent le Roi et Monsieur le comte d'Agay. Ensuite le corps de ville, les assistants et les maçons au nombre de 90 crièrent aussi : Vive le Roi et on retourna à l'échevinage où il y eut un grand dîner que Monsieur l'Intendant honora de sa présence ; après quoi il repartit le soir même pour Amiens (*MM. Siffait*).

Quelques semaines après, les projets de caserne subirent une modification. Les 10 et 11 décembre 1780, il se tint à l'échevinage une assemblée de Messieurs de ville et des députés de tous les corps où il fut résolu que le corps de caserne qu'on avait projeté de faire près le bastion de Rambures ne se ferait pas en cet endroit, mais dans le Préel Saint-Gilles aux lieu et place d'un rang de maisons dont les derrières faisaient face au rempart et que l'on paierait aux propriétaires la valeur des vingt-neuf maisons qu'il faudrait démolir : on décida aussi que pour subvenir à la dépense qui fut de 30,000 livres on aurait recours à l'éternelle ressource, un octroi qui serait mis sur les boissons qui entreraient en ville.

Cette modification fut approuvée et dès lors les travaux furent menés activement. Le 1er août 1783, une partie des écuries fut reçue par l'ingénieur Rousseau : on décida en même temps d'augmenter le second corps d'écurie, ce qui entraîna un supplément de dépense de 10,742 livres et à la fin de l'année les travaux étaient assez avancés pour qu'on mit en adjudication la fourniture des objets mobiliers nécessaires pour la caserne. Ils devaient consister en 210 forts bois de lit à deux personnes, 48 tables, 72 bancs, 24 râteliers d'armes, 24 planches à pains, 410 crochets pour suspendre les selles des chevaux, 410 crochets pour

suspendre les bottes et pistolets, 48 doubles crémaillères, roulant sur une traverse, 24 crémaillères simples, 72 paires de chenets et 72 plaques de cheminée.

Quelque temps après les travaux étaient terminés. La cavalerie prenait possession des casernes qu'elle occupe encore maintenant et la terrible question des logements militaires permanents était close, au grand avantage de la discipline et des troupes et surtout à la grande satisfaction des bourgeois et de l'administration municipale auxquels elle avait causé tant d'ennuis.

UN EXEMPLAIRE DE L'ŒUVRE DE MELLAN

Lecture faite au nom de M. le Comte DE MARSY.

Dans le « Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique sur la situation de la Bibliothèque royale [de Belgique] durant les années 1894-1895 », par M. Ed. Fétis (Bruxelles, Buylant, 1896, in-8), nous relevons dans la section des estampes la mention suivante inscrite par M. Henri Hymans, conservateur de ce département, qui nous paraît devoir être signalée à nos confrères de la Société d'Émulation d'Abbeville et que nous transcrivons littéralement : « ... Nous avons trouvé à des conditions fort avantageuses un œuvre de Claude Mellan, formé en Angleterre et réuni en quatre superbes volumes, 313 pièces, entre lesquelles la plupart des portraits gravés par un des maîtres les plus estimés de l'école française du XVIIe siècle. Jointes aux productions de Mellan appartenant aux collections de l'Etat [belge],

ces épreuves nous forment un œuvre exceptionnellement riche. Il faut noter en effet que si Montaiglon porte à 378 le total des estampes gravées par Mellan, la partie qui nous manque se compose en majeure partie de vignettes, fleurons, têtes de chapitre, et il va de soi que pareilles pièces se trouvent rarement isolées. Plusieurs, au surplus, sont de simples attributions. »

Ce chiffre de 378 gravures ne doit plus être exact, Montaiglon ayant, depuis la publication de son catalogue dans les *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*, relevé un certain nombre de pièces nouvelles indiquées par lui sur un exemplaire interfolié de son travail que nous avons vu autrefois chez lui. Ce volume doit se trouver actuellement, avec la plus grande partie de la bibliothèque de notre ancien et regretté confrère, chez les RR. PP. Bénédictins de la rue de la Chaise, à Paris, auxquels il avait peu de temps avant sa mort cédé une grande partie de ses livres. S'il n'a pas fait partie de cette vente, il devrait alors être à la Bibliothèque de l'Arsenal à laquelle ses héritiers ont offert ses papiers et sa correspondance.

BIBLIOGRAPHIE

Passages et séjours de Charles VI à Amiens, par A. Janvier. — Amiens, 1897. In-8°, 31 pp.

Notre collègue, M. A. Janvier, a relevé d'après des documents inédits pour la plupart différentes circons-

tances d'un très grand intérêt politique, ainsi qu'il le déclare lui-même au début de sa substantielle étude.

Ce sont les registres aux comptes de la ville d'Amiens que l'auteur a compulsés ; il en reproduit de notables extraits relativements aux séjours du roi Charles VI en 1392 et en 1396.

Ce monarque, qui était arrivé à Amiens le 25 mars 1392 et en repartait le 8 avril était venu pour présider une assemblée tenue dans le but de traiter de la paix entre la France et l'Angleterre. Un grand nombre de puissants seigneurs, qui prirent part à cette assemblée, reçurent des présents de la ville ; aussi le budget de celle-ci se trouva-t-il fort obéré et l'on dut recourir à des emprunts. Malgré ces dépenses, le résultat de l'entrevue d'Amiens fut à peu près négatif.

Les différents extraits reproduits par M. Janvier lui ont permis de rectifier quelques erreurs de détail commises par les historiens locaux.

ALCIUS LEDIEU.

Séance du 4 novembre 1897

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

Il est donné lecture de la liste des personnes auxquelles il a été décidé que des médailles seraient décernées à l'occasion de l'exposition organisée par la Société d'Emulation au mois de juillet dernier, savoir:

Médailles d'argent du diamètre de 0,041 à MM. : Bignon, Dr Caudron, Boucher de Crèvecœur, Décamps, Em. Delignières, O. Dimpre, Mme de Florival, de Forceville, Holtzapfel, Alcius Ledieu, O. Macqueron, Paillart, du Passage, E. Prarond, van Robais, Vayson ;

Médailles de bronze de 0,051, à MM. : Anonyme, Anty, Mme Barbieux, la fabrique de Béhen, Ch. Bellart, Mme Béthouart, P. Blain, Blondin-Fontaine, de Boiville, Broquelet, Mme A. de Caïeu, E. de Caïeu, l'abbé Caron, Henri Caron, Champagne, E. Coache, Mme Corn‹t, de Cossette, Crépin, Cottini, le Coustellier, Cuny-Moignet, Dellier, Devimeux, la ville d'Eu, A. de Florival, Mlle Fontaine, de Gantès, l'abbé Gosselin, Griboval, du Grosriez, la fabrique de Gueschart, de Hauteclocque, Hecquet-Bacquet, Mme Labitte, Lebel, Mme Lemaître, Mme Lennel, Leullier, Mme du Liège, E. Lignier-Armand, la fabrique de Longpré, H. Macqueron, Mme J. Macqueron, Marchand, Marcille, Maressal, de Marsy, Moignet-Dupré, de Neuvillette, l'abbé de Neuvillette, de Pelet, la fabrique de Pont-Remy, Rançon, Rinuy, la fabrique de Saint-Gilles, la fabrique de Saint-Riquier, la

fabrique de Saint-Valery, l'hospice de Saint-Valery, la fabrique de Saint-Vulfran, de Clermont-Tonnerre, Trancart, Verain, la fabrique de Vergies, Vinson, Mme Watel, Mme Wattebled, Wignier, Willame.

Médailles de bronze de 0,032 à MM. : Anonyme, Mlle Arcelin, les dames Augustines, Balduc, Mlle Beaurain, Mlle Belin, Bertoux, Birel, Blin de Bourdon, Boinet, Boivin, Brailly, P. de Caïeu, Mme Crépy, Crusel, Darras, Mlle Delignières, Desmarest-Bacquet, A. Dimpre, Mme Diot-Denis, Mme Dubois-Mory, G. Dufour, Dufour-Bailleul, Dupuis-Roger, Durand, les RR. PP. Eudistes, Flamand, de Galametz, l'abbé Godard, Grandsire-Delabroye, d'Hébrard, de Hédouville, Horlaville, Journot, Jouvenet, Lebas, Lefebvre, Lottin-Saguier, Paillart, Parenty, Payen, Potez, Mme Pranger, Richard, E. Riquier, Sagnier, Simonnot, Mme Tailleur, Testu-Gage, Mme Vasseur, Veron, de Vicq.

M. E. Prarond dépose sur le bureau le premier exemplaire du *Cartulaire du Ponthieu* qu'il vient de publier dans la série in-4° des Mémoires de la Société d'Emulation et qui forme le tome II de cette série.

Le même membre fait hommage à la Société des œuvres complètes en 5 vol. in-8° de M. G. le Vavasseur, qui était l'un des membres correspondants les plus anciens et les plus distingués.

Dons d'ouvrages :

Etudes pour servir à l'histoire des noms de lieux, 3e fasc., par M. Ricouart ;

Le choléra à Calcutta en 1894, par le Dr Haan ;

Les orages et les zones à grêle dans le département de la Somme, par M. Duchaussoy ;

Inventaire des archives communales d'Amiens, tome III, par M. G. Durand; offert par M. le maire d'Amiens.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Sont élus membres correspondants: Mlle Louise Blondeau, de Lille, et M. Paul Bignon.

Séance du 2 décembre 1897

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

M. de Florival propose la publication d'un ouvrage consacré exclusivement à tout ce qui se rapporte à l'exposition du centenaire afin d'en perpétuer le souvenir. Cette proposition, qui est favorablement accueillie, est renvoyée à la Commission des mémoires.

M. le Président dépose sur le bureau l'ouvrage suivant dû à la plume de M. E. Prarond: *Le théâtre sous l'orme*. Des remerciements sont votés au donateur.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

NOTE
SUR
UN CHANGEMENT DE GARNISON EN 1688

Lecture faite par M. Ém. Delignières.

Il n'est aucun document, si minime en apparence, qui ne mérite examen, et surtout pour nous lorsque le nom d'Abbeville s'y rattache, même accessoirement.

La pièce dont je vais dire quelques mots m'a été donnée par un de mes amis, M. Louis Ponticourt, entre les mains duquel les hasards d'une vente l'ont fait passer avec d'autres papiers.

Elle est d'une authenticité incontestable, et a ce mérite de porter la signature autographe de Louis XIV et celle du marquis de Louvois (François-Michel le Tellier), alors secrétaire d'État au département de la Guerre ; elle est datée de Fontainebleau le 7 octobre 1688.

C'est un itinéraire fixé pour le transport d'une compagnie de chevau-légers de la Normandie à Abbeville.

Nous croyons devoir, tout d'abord, transcrire textuellement ce document; il y a à gauche, en tête le chiffre 3054, sans doute c'est un numéro d'ordre et

de classement ; au milieu l'indication 4 C, peut-être quatrième compagnie.

« Chemin que tiendra la compagnie de chevau-légers « de Droulin Mesnil Glaize pour aller à Abbeville.

»	logera	à	Falaize.
passé	»	»	Argentan.
»	»	»	Séez où elle séjournera un jour.
Allençon	»	»	Sainte-Colombe.
»	»	»	aux liroirs.
»	»	»	Beaumont le Roger où elle séjournera un jour.
»	»	»	Bourgachard.
»	»	»	Rouen où elle séjournera un jour.
»	»	»	Boulhard.
»	»	»	Neufchastel où elle séjournera un jour.
»	»	»	Senerpont.
»	»	»	Oizemont.
»	»	»	Abbeville où elle demourera jusqu'à nouvel ordre.

« Aux lieux de passage ci-dessus les vivres seront fournis par estappes aux effectifs suivant les règlements du Roy, et ils advertiront de leur marche

« Faict à fontainebleau le VII octobre 1688.

Louis,

Le Tellier.

A la marge et d'autre main, on a séparé par un trait les trois Généralités dont dépendaient les divers lieux d'étapes ; ainsi on a écrit *Alençon* entre Argentan et Beaumont le Roger, *Rouen*, depuis Bourg-Achard jusques et y compris Neufchastel, et en dernier lieu *Amiens*, à partir de Senarpont.

Enfin on lit le mot *passé* en face Argentan et en face Bourgachard ; la même mention se trouve en regard de Beaumont le Roger, mais elle est suivie de deux autres mots que nous ne pouvons lire facilement et qui pourraient bien être trente noyés ! Y a-t-il eu là un accident en traversant peut-être à gué la rivière la Rille ? La mention serait au moins bien sommaire.

La première étape indiquée est Falaize, ce qui laisse supposer que la compagnie de chevau-légers venait de Caen, la seule ville de garnison la plus rapprochée de Falaize. Nous avons observé, enfin, que le trajet en commençant formait un assez long détour en descendant vers le sud avant de prendre la direction de Rouen.

On remarquera avec quel soin l'itinéraire est tracé, les étapes indiquées avec lieu de séjour pour reposer la compagnie ; on s'occupe des vivres, et ordre est donné d'avertir de la marche. C'est un acte complet d'administration militaire.

Il faut dire que les chevau-légers formaient une troupe d'élite, un corps de cavalerie légère souvent commandé par le roi lui-même et qui ne paraissait guère, au moins en temps ordinaire, que dans les grandes cérémonies.

Mais on n'était pas en temps ordinaire en octobre 1688 ; un grand mouvement de troupes se préparait dans toute la France, et on les rapprochait des pays où allait avoir lieu une campagne militaire. Nous voyons dans les manuscrits Siffait que dans les environs du mois d'août, la guerre fut publiée contre l'empereur d'Allemagne et la Hollande.

La France était alors à une époque la plus glorieuse peut-être de tout le règne de Louis XIV ; elle allait

avoir à combattre l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande ; on concentrait des troupes vers les Flandres, sans dégarnir toutefois les places frontières.

Avant de quitter ce document qui se rattache évidemment aux événements qui se préparaient, disons un mot du second signataire de l'itinéraire, François le Tellier, marquis de Louvois. Celui-ci, nommé en 1685 secrétaire d'Etat au département de la guerre, mit de l'ordre dans l'organisation de l'armée et établit sur des bases solides les forces militaires de la France : Henault, dans son *Abrégé chronologique*, parle de lui en ces termes : « Il joignait, dit-il, aux vues profondes et étendues la science des détails, formant des entreprises qui tenaient lieu du prodige par leur exécution subite et dont le succès n'était jamais incertain malgré la foule des combinaisons nécessaires qui devaient y concourir. » — Et d'autre part, nous dit M. Duley : « Partout où se dirigeaient les armées, les approvisionnements étaient prêts, les logements marqués, les marches soumises à un itinéraire régulier... »

Les assertions de ces historiens sont assurément confirmées par le modeste document que nous venons de faire passer sous les yeux. Il témoigne, *de visu*, du soin que prenait, dans les moindres détails, le grand secrétaire d'Etat, plus habile administrateur que politique honnête ; pour le changement de garnison d'une seule compagnie, tout était prévu, tout indiqué. Le roi lui-même ne dédaignait pas de signer ce simple itinéraire ; la pièce était contresignée par le puissant personnage qui avait concentré en ses mains habiles toute l'administration militaire de la France à cette époque.

VENTE DE LA SEIGNEURIE DE TOUTENCOURT

(18 Mai 1510)

Communication de M. A. de Rosny.

A tous ceulx quy ces présentes lettres verront Jacques de Caestre, à présent garde du scel Royal estably de par le Roy nostre S(ir)e en la ville et prevosté de Monstroeul pour scoller et confermer les contractz, convenenches, marchiés, obligacions, et recongnoissances qui sont ou seront faictes, passées et reçeues ès mectes de ladicte prevosté entre parties, salut, Sachent tous que par devant Guilbert de le Porte et George le Boursier audicteurs royaulx manans audict Monstroeul, commis et establis par Monseigneur le bailly d'Amiens pour et ou nom du Roy nostre dict S(ieu)r ad ce oijr, Comparut en sa personne noble et puissant S(ieu)r Messire Adrien de Bournoville, chevalier, S(ieu)r dudict Bournoville, de Lyanne, Liènes et de Toutencourt, de présent demourant audict Leanne prez Monstroeul sur la mer, et a recongnut comme nagueres sadicte terre et seigneurie de Toutencourt, apparten(ences) et appendences, qui avoit esté criée, subhastée et exposée en vente de par le Roy nostre S(ir)e à la requeste de maistre Nicole Fauvel pour certaines sommes de deniers à luy deues, eust esté adjugée par décrêt par Mons(ieu)r le bailly d'Amiens ou son lieutenant au prouffit de feu, lors vivant, noble homme Anthoine Dally, en son vivant S(ieu)r de Varennes, de laquelle adjudicacion de décret ledict S(ieu)r de Bournoville comparans ou procureur

pour luy auroit appellé en la court de parlement : En laquelle ledict comparans avoit esté anticipé, et deppuis par arrest d'icelle court prononcé le xxii[e] jour de mars mil cinq cens et nœuf dernier passé, ledict appel auroit esté mis au néant sans amende et ordonné que par dedens le premier jour de juing prochain venant, ledict S(ieu)r de Bournoville paieroit le pris auquel ladicte terre et héritaiges criez dont estoit question estoient enchéris ou trouveroit homme souffissant qui renciériroit et mecteroit les choses criez à plus haut pris qu'elles ne avoient esté mises, aussy paieroit les frais et despens des criées et de la cause d'appel, alias en deffault de ce avoir faict ledict jour passé la sentence et adjudicacion dudict decret, dont avoit esté appellé, sortiroit son plain et entier effect et seroit mise a exécucion, selon sa forme et teneur, non obstant appellacions quelzconques : Et il soit ainsy que deppuis ledict arrest prononchié ledict S(ieu)r de Bournoville comparant ayt trouvé hault et puissant S(ieu)r Mons(ieu)r Charles Dally, chevalier, Vidame d'Amiens, et Madame Philippes de Crèvecœur, sa femme, pour faire ladicte renchière, lesquelz luy ont offert et fait offrir de renchiérir icelle terre et seignourie de Toutencourt, sesdictes apparten(ences) et appenden(ces) de la somme de mil livres et cent escus pour le vin du coultaige, (oultre et) par dessus le pris auquel icelle terre et seignourie de Touttencourt, sesdictes appartenances et appendences avoit esté adjugié audict feu S(ieu)r de Varennes par mondict sieur le bailly d'Amiens ou son lieutenant, moiennant que icelluy comp(ar)ant se contentast d'icelle renchière, et que pour icelle il accordast icelle terre et seignourie de Toutencourt, sesdictes appartenences et appen-

dences, estre adjugée par ladicte court ou par ledict bailly d'Amiens ou son lieutenant audict S(ieu)r Vidame (et à) Madame Philippes de Crèvecœur, sa femme; pour eulx, leur commant ou aultre telle personne qu'il leur en plairoit faire saisir, et que de ce il leur vaulsist passer lettres pour leur sceurretté, et adfin de faire diligence de trouvér leurs deniers auparavant ledict premier jour de juing prochain venant, finablement icelluy S(ieu)r de Bournoville comparans, apprès soy estre enquis et fait enquerre en pluisieurs et divers lieux, sçavvoir se il sçauroit trouver homme souffissant pour faire ladite renchère ou se il sçauroit recouvrer en quelque lieu deniers pour paier par luy mesmes le pris auquel sadicte terre auroit esté adjugée par ledict decret, et qu'il ne a sceu recouvrer lesdicts deniers ne trouver homme quy ait vollu faire ladicte rencière ne luy en donner autant que luy en ont offert faire ledict S(ieu)r Vidame et Madame Philippes de Crèvecœur sa femme, avoit et a consenty et acordé, consent et acorde par ces présentes que ledict Seign(eu)r Vidame et Madame Philippes de Crèvecœur sa femme, ou procur(eur) pour eulx, soient reçeux à faire ladicte renchère en ladicte court de parlement par devant ledict bailly d'Amiens et par tout ailleurs où il appartiendra, mesmement que icelle terre et seinourie de Toutencourt, sesdictes appartenences et appendences soit et demeure adjugée audict S(ieur) Vidame et Madame Philippes de Crèvecœur sa femme ou leur procureur pour eulx, leur command ou aultre telle p(er)sonne qu'il leur en plaira faire saisir, pour ladicte somme de mil livres et cent escus pour le vin dudict coultaige, laquelle somme ledict S(ieu)r comparant a confessé avoir eu et reçeu et dont il s'en

est tenu pour contens, oultre et par dessus le pris auquel icelle terre avoit esté adjugié audict feu S(ieu)r de Varennes par ledict bailly d'Amiens ou sondict lieutenant, et que les lettres dudict decret luy soient bailliés et délivrées : Ensamble le possession et saizine d'icelle terre et seignourie de Toutencourt sesdictes app(artenances) et appendences pour en joïr par eulx, leurs commans, héritablement et à tousjours, sans ce que jamais icelluy S(ieu)r de Bournoville puisse aller ne venir au contraire ne demander aulcune chose, et que de ce soient bailliés lettres ausd(icts) S(ieu)r Vidame et madame Philippes de Crèvecœur sa femme par ladicte court ou par ledict bailly d'Amiens ou son lieutenant pour leurs sçeuretés et au los de leur conseil, et pour (ce que en) l'arest de ladicte court auroit esté dit que ledict S(ieu)r de Bournoville ne useroit des bois dudit Toutencourt synon comme ung bon père de famille, l(edict Sieur Vi)dame et Madame Philippes sa femme ne porront aulcune chose demander audict S(ieu)r de Bournonville ny à ses hoirs ou aultres (pour ?) la bataige desdits quesnes et bois qui porroient avoir esté abateus jusques à présent. Et pou(r tout ce que) dessus est dict consentir et acorder, passer et recongnoistre (en la) court de parlement par devant ledict bailly d'Amiens ou son lieutenant et par tout ailleurs où il appartiendra, Icelluy S(ieu)r de Bournoville recong(noist avoir esté fa)it, nommé, constitué, ordonné et estably, et par ces (présentes faict) nomme, constitue, ordonne et establist ses procureurs généraulx et c(er)tains messaiges espéciaulx de Maistre Jehan Senin, Pierre Emery, (Franchois Manom), Jehan Garsonnet, Pierre de Monchy, Arthus de la Plançe, Adrien Bigault, Franchois Rohault, Fremin

de Cours, Pierre le Riche, Jehan Chastellet, Nicolas du Priez, Jacques Rachine et du porteur de ce(ste, ausquelz procur)eurs dessus nommés et à chaeun d'eulx portens ces lettres ledit S(ieu)r de Bournoville recongn(ois)t, a donné et donne pooir espécial et inrévocable de ce faire, passer, recongnoistre consentir et acorder et généralle(ment pooir au)tant faire et dire comme ledict Sieur de Bournoville establissant feroit et dire porroit se présent en sa personne y estoit, jà-fust-il que le cas requist mandement plus espécial ; promectant par ledict S(ieu)r de Bournoville com(parant avoir pour) agréable, teuir ferme et estable tout ce que par lesdictz procureurs ou l'un d'eulx sera faict, dit, besoignié touchant ceste matière, soit pour ou contre luy ; Et à ce tenir, entretenir, garandir, faire souffrir et laissier (joïr par le) manière dicte, avoir pour agréable, tenir ferme et estable tout ce que par lesdicts procureurs ou l'un d'eulx sera faict, dict, besoignié, soit pour ou contre luy comme dict est, et de paier le jugie se mestier est, avecq pour tous despens, dommaiges, interestz à l'ordonn(ance) de justice, a ledit Seign(eu)r de Bournoville recongn(u)t, oblegié et obleisge tous ses biens et héritaiges et ceulx de ses hoirs présens et advenir : Renonchans par icelluy comp(arans de) non jamais aller au contraire le teneur de cestes : desquelles choses dessus dictes léaulment tenir et parvenir (de) point en point par la manière dicte, a icelluy Seigneur de Bournoville comparant desdicts (audicteurs) reçeu le commandement du Roy n(ost)re S(ir)e. Tout ce dessus dict nous ont lesdicts audicteurs tesmoingnié estre vray par leurs seaulx, et nous à leur tesmoingnaige avons mis à ces présentes (lettres) ledict seel Royal, sauf les droix du

Roy nostre dict S(ir)e et l'aultruy en tout. Ce fut fait, passé et recongnut à Escuir lez le dict Monstroeul en l'an de grâce mil cincq cens et dix, le dixhuitiesme jour de may.

J. DE CAESTRE. (*Orig. parch.*) *Coll(ati)on f(ai)cte.*

NOTE. Monseigneur Charles d'Ally, chevalier, Vidame d'Amiens, seigneur baron de Picquigny, de Rayneval, Labroye, Vinacourt et Fléxicourt et Madame Philippes de Crèvecœur, sa femme, ne paraissent pas avoir gardé longtemps la seigneurie de Toutencourt : elle n'est, en effet, pas reprise dans l'inventaire des biens leur appartenant en 1515, publié par M. de Beauvillé, p. 258, t. III, *Documents inédits.*

Le Père Anselme nous apprend que Adrien de Bournonville est mort sans enfants en 1510 et que son frère Jean III lui succéda dans tous les biens de sa maison. (*Hist. généal.*, t. v, p. 829.)

Il est probable qu'il aura pu racheter Toutencourt par droit de retrait lignager.

NOTA : *Cette pièce a une forte tache d'encre qui s'étend sur dix lignes : j'ai essayé de les rétablir et j'espère avoir réussi pour tous les mots sauf un que j'ai laissé en blanc.*

A. DE ROSNY.

SEIGNEURS ET FIEFFÉS

DU

COMTÉ DE PONTHIEU

Au XVIe et au XVIIe Siècle

Lecture faite par M. ALCIUS LEDIEU.

Aux archives municipales d'Abbeville se trouve sous la cote JJ, 282, un manuscrit sur papier de 230 millim. sur 340 millim., contenant actuellement 115 feuillets. Originairement, il comprenait 121 feuillets ; il manque aujourd'hui les feuillets 114, 115, 116, 119, 120 et 121. Il paraît être le dépouillement du registre aux dénombrements des fiefs et seigneuries du comté de Ponthieu fournis pendant les XVIe et XVIIe siècles.

L'importance de ce document n'échappera pas à ceux qui s'occupent d'établir la succession des possesseurs de fiefs et de seigneuries pour les monographies qu'ils entreprennent. La publication de cette pièce nous a paru devoir s'imposer parce qu'elle revêt, en quelque sorte, un caractère officiel ; elle est d'une authenticité indéniable. Nous avons constaté qu'elle diffère très souvent quant aux noms et quant aux dates avec l'ouvrage qu'a publié M. de Belleval sous le titre : *Les fiefs et les seigneuries du Ponthieu et du Vimeu* (Paris, Dumoulin, 1870, in-4°) ; en outre, bien des lacunes existent dans ce livre qui, s'il fourmille d'erreurs pendant cette période de deux siècles que nous avons pu ainsi contrôler, ne doit guère être plus exact pour la partie antérieure comme pour la partie postérieure.

Le registre des archives d'Abbeville paraît avoir été exécuté vers 1692 ; il donne, pour chaque fief et seigneurie, le nom du dernier possesseur avec la date du dernier relief, puis il remonte parfois jusque vers 1450 en donnant les noms des seigneurs qui se sont succédé depuis cette époque avec les dates des différents reliefs.

Nous n'avons point cru devoir publier textuellement ce document afin d'éviter des longueurs inutiles ; et, pour plus de clarté, nous avons suivi l'ordre contraire dans la succession des seigneurs en commençant par le plus ancien possesseur.

Le scribe à qui est dû ce registre a commis parfois des erreurs de date que nous avons rectifiées d'autant plus facilement qu'elles ne portent le plus souvent que sur le nombre du siècle ; ainsi, il écrira 1680 pour 1580 et, inversement, 1533 pour 1633.

Mais les noms des possesseurs sont le plus souvent outrageusement défigurés. Ainsi la veuve de Charles de Créquy, comte de Canaples, est appelée Anne du Rome et Anne de Tours pour Anne du Roure ; Just-Joseph-François d'Ancezune de Cadart de Tournon, duc de Caderousse est désigné par Dancesiene Cadet de Tournan, duc de Cadrouze, marquis de Codelet. Toutes les fois que nous avons pu le faire, nous avons rétabli ces fautes de lecture.

Dans son état actuel, ce registre mentionne 224 fiefs et seigneuries. Les six feuillets qui manquent contenaient les fiefs et seigneuries d'Andainville, Becquétoille, Campagne, Dreuil, Cardonnoy, Gorges, Maintenay, les deux fiefs Rumet, Senarpont et Vergies.

BAILLIAGE D'ABBEVILLE

Fief de 50 livres sur le comté de Ponthieu.

Fief noble consistant en cinquante livres tournois de rente, à prendre sur la recette du domaine de Ponthieu.

Henri de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, en fit le relief en 15.. comme mari et bail de Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, veuve d'Antoine de Croy, qu'il avait épousée en 1570.

N... de Lorraine en fit le relief en...

Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, frère puîné du précédent, le lui acheta en 1655 [1].

Joseph-Louis de Lorraine, fils unique du précédent, en fit le relief en 1656.

Fief de 17 livres 10 sols sur le comté de Ponthieu.

Fief noble consistant en 17 livres 10 sous tournois de rente annuelle à prendre sur la vicomté du Pont-aux-Poissons, à Abbeville. Il appartenait aux religieux de Saint-Honoré d'Abbeville, de l'ordre des Chartreux.

Fief de 15 livres sur le comté de Ponthieu.

Fief noble consistant en quinze livres tournois à prendre sur la vicomté du Pont-aux-Poissons ; il appartenait aux mêmes religieux.

1. Il y a erreur de date, puisque Louis de Lorraine mourut à Paris le 27 septembre 1654 d'une blessure qu'il reçut en chargeant un parti d'ennemis près d'Arras.

Fief à Port, Nolette et Hamelet.

Les mêmes religieux possédaient un fief noble sis aux terroirs de Port, de Nollette et du Hamelet.

Fief de 10 livres sur le comté de Ponthieu.

Ce fief noble consistait en 10 livres tournois à prendre sur la recette du domaine de Ponthieu ; il avait été fondé en l'église du Translay par Antoine Mathon, prêtre, chapelain de la chapelle de Notre-Dame de ce village.

Mathieu Malherbe en fit le relief en 1642 ; Nicolas Lucas, en 1645 ; Philippe du Bourguier, au mois de décembre 1654, et Philippe Gallet, au lieu de Mathieu Lescot, le 31 décembre 1661.

Fief des 5/12 du Moulin du Roi.

Fief noble consistant en cinq douzièmes du revenu annuel d'un moulin à l'eau, situé à Abbeville, appelé le *moulin le comte* ou le *moulin du roi* ; les sept autres douzièmes du revenu de ce moulin appartenaient au roi.

Charles de Créquy, chevalier, sieur de Rouvrel, possédait ce fief.

François de Créquy, chevalier, sieur de Langles, son fils, en fit le relief le 10 novembre 1597.

Nicolas Crépy acheta ce fief en 16..

Catherine Asselin, veuve et légataire de Jacques le Roy, sieur de Saint-Lau, fournit relief de ce fief le 12 janvier 1647.

Marie Le Roy, fille de la précédente, transmit ce

fief à son mari, Claude Vaillant, écuyer, seigneur de Favières, qui en fournit le relief le 12 mai 1653.

Fief de 252 livres 13 sous 9 deniers sur le comté de Ponthieu.

Fief noble à Noyelles-sur-Mer, consistant en 252 livres 13 sous 9 deniers à prendre sur la recette du domaine du comté de Ponthieu.

François d'Orléans, marquis de Rothelin, mari de Catherine de Rohan, qu'il avait épousée en 1536, possédait ce fief.

Léonor d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, souverain de Neufchâtel, en fit le relief le 10 avril 1551 comme fils et héritier du précédent.

Le 4 novembre 1587, relief de minorité par Henri d'Orléans.

Le 11 mai 1602, relief de Charles de Bourbon, comte de Soissons, prince de Condé, duc d'Enghien, pair de France, comme fils unique et héritier de Françoise d'Orléans.

En juillet 1645, relief des princesses, héritières du précédent.

Fief de Ronquerolles.

Fief noble consistant en trente-sept livres tournois à prendre sur la vicomté du Pont-aux-Poissons, à Abbeville. Il appartenait à Antoine Damiette, écuyer, sieur de Béthencourt-Rivière en 1510.

Guy Damiette, écuyer, seigneur de Béthencourt, son fils, fournit le relief le 4 octobre 1549; Antoine Damiette, sieur de Béthencourt, le 27 juin 1584, comme frère unique et héritier de Guy; Pierre

Damiette, écuyer, sieur de Béthencourt-Rivière, le 24 septembre 1587, comme fils mineur et héritier d'Antoine ; il fournit le relief de majorité le 2 décembre 1594.

Claude le Blond, écuyer, seigneur d'Acquest, acheta ce fief ; son fils aîné, Simon le Blond, en fournit le relief le 29 mars 1653. François le Blond, écuyer, seigneur d'Acquest, conseiller du roi, lieutenant particulier au Présidial d'Abbeville, en fit le relief le 11 août 1664, comme fils unique et héritier de Simon ; le 3 août 1678, il rendit les foi et hommage pour le fief de Ronquerolles au Bureau des Finances d'Abbeville.

Fief de 25 livres sur le comté de Ponthieu.

Fief noble consistant en une autre somme de vingt-cinq livres tournois à prendre annuellement sur la vicomté du Pont-aux-Poissons. Les possesseurs de ce fief étaient les mêmes que ceux du fief précédent.

Monflières, en deux fiefs.

Jean de Maupin, écuyer, sieur de Bellancourt, contrôleur du domaine en Ponthieu, était en même temps seigneur de Monflières ; son fils, Jean de Maupin, écuyer, sieur de Beaulieu et de Bellancourt, conseiller au siège présidial d'Abbeville et contrôleur du domaine en Ponthieu, fournit le relief de Monflières le 15 septembre 1571 ; son petit-fils et héritier, Jean de Sacquespée, écuyer. sieur de Selincourt, fit le relief de Monflières le 5 juin 1619. Sa fille, Marguerite de Sacquespée, veuve de Jacques du Mesnil, écuyer,

sieur d'Ardoncelle, vendit Monflières le 28 octobre 1668 à Louis de Cacheleu, écuyer, seigneur de Bussuel, qui en fournit les foi et hommage le 5 novembre 1672; son fils, Charles-François de Cacheleu, écuyer, sieur du Mesnil-Domqueur, mousquetaire de la garde du roi, fit les foi et hommage le 20 juillet 1691.

Monflières, en un fief.

Les dates nous faisant défaut au début, nous nous bornerons à donner seulement la suite des possesseurs de ce fief.

1° Jean Soulas, dit Vasseur, demeurant à Monflières ; 2° Jean le Vasseur, son fils ; 3° Philippe le Vasseur, son fils ; 4° Pierre le Vasseur, son fils ; 5° Jean le Vasseur, son fils : 6° Jean le Vasseur qui en fournit relief le 28 octobre, 1550 comme fils mineur du précédent ; il vendit ce fief le 27 janvier 1561 à Paul Daugier ; ce dernier le vendit à son tour le 6 septembre 1563 à Jean Gambier, paveur ; Noël Gambier, son fils, posséda ensuite ce fief ; il le laissa à Claude Gambier, qui en fit le relief le 9 juillet 1580 ; il le vendit le 13 décembre 1600 à Jean de Maupin, écuyer, sieur de Beaulieu et de Bellancourt ; c'est à partir de cette époque qu'ont été réunis sous les mêmes possesseurs les trois fiefs de Monflières.

Bellancourt.

Jean de Maupin, écuyer, sieur de Monflières, contrôleur du domaine en Ponthieu, fit don de la seigneurie de Bellancourt à son fils, qui suit.

Jean de Maupin, écuyer, seigneur de Monflières et

de Beaulieu, conseiller au présidial d'Abbeville et contrôleur du domaine en Ponthieu, fit le relief de la seigneurie de Bellancourt le 15 septembre 1571.

Jean de Sacquespée, sieur de Selincourt, petit-fils et héritier du précédent, fournit le relief le 5 juin 1619.

Jean de Sacquespée, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 21 septembre 1661.

Jean Douzenel, sieur de l'Épine, acheta la seigneurie de Bellancourt le 23 septembre 1661.

Jean Douzenel, sieur de l'Épine, rendit foi et hommage le 7 mars 1671.

La Bouvaque, dit Beaulieu.

Firmin de Maupin, chanoine de Saint-Vulfran, mort en 1535, légua la seigneurie de la Bouvaque à sa sœur, qui suit.

Marguerite de Maupin, femme de François Caudel, en fit le relief le 8 juin 1535 suivant l'arrêt du Parlement portant « ce présent fief luy compéter et appartenir comme seulle héritière de Me Firmin de Maupin. »

Marie Caudel, femme de Jean de Javailhac et fille et héritière de Marguerite de Maupin et de François Caudel, en fit le relief le.....

Claude de Javailhac, écuyer, fils des précédents, fit le relief de minorité le 27 mai 1553.

Jean de Javailhac, écuyer, sieur de Montigny, fit le relief le 24 juillet 1591.

François d'Amerval, écuyer, fournit le relief le 27 juillet 1593 comme mari et bail de Louise de Javailhac ; celle-ci vendit cette seigneurie au suivant.

Jean de Maupin, écuyer, sieur de Bellancourt et de Monflières, conseiller au présidial d'Abbeville et con-

trôleur du domaine en Ponthieu, acheta la seigneurie de la Bouvaque le 31 mai 1600.

Louis de Sacquespée, écuyer, sieur de Selincourt, petit-fils du précédent, fournit le relief le 8 juillet 1619.

Claude de Sacquespée, chevalier, fils et héritier du précédent, fournit le relief le 6 octobre 1645.

Charles de Sacquespée, fils et héritier du précédent, fit le relief le 2 janvier 1663; il vendit cette seigneurie aux RR. PP. Chartreux de Saint-Honoré d'Abbeville par actes des 8 août 1666 et 10 octobre 1670.

La Lagne.

Fief noble à Bellancourt, consistant en 100 journaux de terre tenant d'un côté au chemin d'Abbeville à Ailly, d'autre côté aux héritiers de Jean le Villiot, d'un bout à Jean le Boucher, sieur du Castelet, au sieur Lerminier et au sieur Paschal et d'autre aux sieurs de l'Épine; plus en 50 autres journaux de terre labourable en une pièce au terroir de la Queute près de Pont-Remy.

Jean de Maupin, écuyer, sieur de Monflières et de Bellancourt, était seigneur de la Lagne en pairie.

Louis de Sacquespée, son petit-fils, fournit le relief le 8 juillet 1619.

Charles, Antoine et François Douzenel, fils de Jean, écuyer, sieur de l'Épine, firent le relief les 7 et 14 juillet 1683.

Laviers.

Les terre et seigneurie de Laviers, tenues en pairie, appartenaient à l'église du Saint-Esprit de Rue. Le 10 juin 1692, Louis Tasse, homme vivant et mourant,

versa la somme de dix livres pour les droits de relief.

Une autre partie de la seigneurie de Laviers était aussi tenue en pairie. Elle appartenait au XVIe siècle à Jean Avril, docteur en théologie et doyen de la collégiale de Saint-Vulfran d'Abbeville ; elle passa ensuite à Me N... Berthélemy, puis à son neveu, Me Jean Berthelemy, puis à Me Mathieu Lescot, qui eut pour successeur Jean Noël, reçu à en faire le relief le 2 janvier 1664. Me Jean-Baptiste Mallart, bachelier en théologie, doyen du chapitre de Saint-Vulfran, fournit le relief le 1er février 1687.

Tofflet.

Thierry de Lisques, écuyer, seigneur de Tofflet, de 1538 à 1575.

Nicolas de Lisques, écuyer, son fils, lui succéda.

Oudart de Lisques, écuyer, sieur de la Motte, fils et héritier de Nicolas, fournit le relief le 21 juillet 1609.

François de Lisques, écuyer, son fils, fournit le relief le 22 mars 1628.

Nicolas de Lisques, écuyer, frère et héritier de François, fournit le relief le 4 juin 1647.

François de Lisques rendit foi et hommage au bureau des finances le 30 octobre 1676.

Me François le Sage, avocat en Ponthieu, et demoiselle Anne de Toullet, sa femme, tenaient 40 l. de rente hypothéquées sur la terre de Tofflet le 6 septembre 1597.

Me Jean de Dompierre, sieur de Buigny-Saint-Maclou, conseiller au grenier à sel d'Abbeville, tenait 6 l. de rente en fief noble inféodées sur la seigneurie de Tofflet le 23 octobre 1599.

Jean Pottier, bourgeois d'Abbeville, tenait 50 l. de rente en fief noble hypothéquées sur la terre de Tofflet le 13 juillet 1607.

Fief à Port.

Fief noble à Port avec 20 journaux de terre.

Philbert Vautrique, notaire et procureur en Ponthieu, et demoiselle Antoinette Lefebvre, sa femme, fournissent le relief le 29 mai 1590.

Philippe Vautrique, notaire et procureur en Ponthieu, reçut ce fief de ses père et mère en avancement d'hoirie et en fournit le relief le 30 mai 1590.

Me Nicolas Tillette, conseiller et avocat du roi en Ponthieu, fit l'acquisition de ce fief au précédent le 22 juin 1591.

Claude Tillette, avocat au présidial d'Abbeville, son fils, fournit le relief le 10 novembre 1597.

Les RR. PP. Chartreux de Saint-Honoré d'Abbeville achetèrent ce fief par acte du 11 octobre 1619.

Deux fiefs à Flibeaucourt.

François d'Orléans, marquis de Rothelin, et dame Jacqueline de Rohan, tenaient deux fiefs nobles sis au terroir de Flibeaucourt.

Léonor d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, fournit le relief le 10 avril 1550.

Henri d'Orléans, fils aîné mineur du précédent, fournit le relief le 4 novembre 1587.

Françoise d'Orléans, tante du précédent, fournit le relief le 22 octobre 1598.

Charles de Bourbon, comte de Soissons, prince de

Condé, duc d'Enghien, pair et grand maître de France, fils de Françoise d'Orléans, seconde femme de Louis de Bourbon, prince de Condé, fournit le relief le 11 mai 1602.

Louise de Bourbon, femme de Henri d'Orléans, duc de Longueville et Marie de Bourbon, femme de Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, filles et héritières du comte de Soissons, fournirent le relief au mois de juillet 1645.

Fief d'Argencourt.

Fief noble situé à Sailly-le-Sec.

Marguerite de Calonne, femme de Jean Gaillard, seigneur des Auteux, possédait ce fief en 1530.

Antoine Tillette, sieur de Dructel et de la Motte, petit-fils et héritier de Marguerite de Calonne, fournit le relief le 9 mai 1595.

Pierre Tillette, sieur de Mautort et de la Motte, fils mineur et héritier du précédent, fournit le relief le 10 octobre 1601.

Jean Tillette, écuyer, frère et héritier de Flour Tillette, tous deux fils du précédent, fournit le relief le 25 juin 1664.

Jean Tillette, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 13 juillet 1691.

Fief au Titre.

Fief noble de 7 journaux de manage tenant d'un côté à la garenne et de l'autre au froc.

Pierre Balen, frère et héritier de Louis Balen, fournit le relief le 6 octobre 1579.

L'Équipée.

Fief noble au Titre qui a consisté en 22 journaux de bois appelés le bois de la Vacquerie.

Jean le Sage, sieur de Vauchelles, fit don de ce fief en avancement d'hoirie à sa fille, Antoinette le Sage, femme de Claude de Cacheleu ; ce dernier en fournit le relief le 7 février 1602.

Nicolas de Cacheleu, écuyer, fils de Claude, fournit le relief le 20 septembre 1646.

Autre fief noble du même nom au Titre, consistant en 30 journaux de bois et censives sur huit maisons.

Louis Bernard, écuyer, second fils de Jacques, seigneur de Brailly, et d'Antoinette Dorémieulx, mourut sans alliance, laissant le fief de l'Équipée à son frère puîné, qui suit, par testament du 13 août 1580.

Philippe Bernard, écuyer, seigneur de l'Équipée, laïssa ce fief à son fils, qui suit.

Jacques Bernard, écuyer, quatrième fils du précédent, fournit le relief le 12 juillet 1671.

Pierre-Paul de Riencourt, écuyer, seigneur d'Arleux, fournit le relief le 22 novembre 1681 comme mari et bail de Marie Bernard, fille et héritière du précédent.

Fiefs au Titre.

Fief noble consistant en un manoir et 11 journaux de terre en deux pièces.

Philippe Barat possédait ce fief au XVIe siècle.

François Barat, son fils, le vendit au suivant.

Sébastien de Renthières, écuyer, seigneur de Camp-

val, homme d'armes des ordonnances du roi, acheta ce fief par acte du mois de juillet 1570.

François de Renthières, écuyer, fils et héritier du précédent, fournit le relief de minorité le 13 mai 1624.

Charles de Renthières, écuyer, fils et héritier du précédent, fournit le relief le 4 août 1646.

Nicolas de Cacheleu, écuyer, acheta ce fief au précédent par acte du 26 juillet 1653.

Joseph de Renthières, écuyer, seigneur de Remiaumont, fit le retrait de ce fief sur Nicolas de Cacheleu et en fournit le relief le 30 juin 1679.

Un autre fief noble situé au Titre consistait en une pièce de terre de 8 journaux ; il fut réuni plus tard au fief précédent, qui ne se composait d'abord que d'un manoir et d'une pièce de terre de 3 journaux.

Jeanne de Bacouel vendit ce fief au suivant.

Sébastien de Renthières acheta ce fief par acte du 8 août 1568.

Le Quesnoy-sous-Vauchelles.

Louis de Ribeaucourt, écuyer, et Marie Prévost, sa femme, firent don en avancement d'hoirie des terre et seigneurie du Quesnoy à leur fils, qui suit.

Charles de Ribeaucourt, écuyer, fournit le relief le 23 novembre 1572.

Jacques de Ribeaucourt, écuyer, fils et héritier du précédent, fournit le relief le 30 juin 1584.

François de Ribeaucourt, écuyer, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 3 octobre 1622.

Nicolas-Bernard de Fontaines, écuyer, seigneur d'Étrejust et de Marcelcave, fournit le relief le 21 juil-

let 1656 comme mari et bail de Jeanne de Ribeaucourt, fille du précédent.

Charles de Fontaines, écuyer, et ses sœurs fournirent le relief le 29 avril 1663.

Anne de Fontaines, fille et héritière de Charles, fournit le relief le 15 décembre 1684 et rendit foi et hommage le 3 juillet 1688.

Préville.

Fief noble situé à Epagnette.

Marie le Ver, femme de Thierry de Lisques, fit don de ce fief à son fils, qui suit.

Ferry de Lisques, écuyer, fournit le relief comme fils mineur et héritier de la précédente.

Thierry de Lisques, écuyer, seigneur de Tofflet, fournit le relief comme fils du précédent.

Nicolas de Lisques, écuyer, seigneur de Tofflet, fournit le relief le 15 avril 1564.

Lancelot Manessier, écuyer, acheta ce fief au précédent par acte du 30 mai 1595.

Charles Manessier, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 31 mai 1653.

Joseph Manessier, écuyer, sieur d'Aumatre, fils unique du précédent, fournit le relief le 14 septembre 1682.

Fief à Épagne et Épagnette.

Jean le Flament possédait ce fief noble au XVIe siècle.

Perrine le Normand, nièce du précédent et femme de Jean du Bos, fournit le relief le 16 mai 1563.

André du Bos, leur fils, fournit le relief le 23 avril 1584.

Claude Rohault acheta ce fief au précédent par acte du 14 juin 1594.

Charles Rohault, fils mineur du précédent, fournit le relief le 7 juillet 1597.

Philippe de Lavernot, écuyer, sieur de Feuquières, président au présidial d'Abbeville et lieutenant criminel en la même ville, acheta au précédent le fief d'Épagne par acte du 23 janvier 1607.

François Paschal, écuyer, sieur de Francières, fils et héritier du précédent, fournit le relief le 31 décembre 1652.

Philippe Paschal, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 2 janvier 1665.

Louis Paschal, chevalier, seigneur de Francières, frère et unique héritier du précédent, fournit le relief le 28 octobre 1672.

Jean du Val, écuyer, sieur de Lambert, acheta ce fief aux créanciers du précédent en 1679.

Jean de Lamiré, chevalier, seigneur de Caumont, acheta ce fief au précédent moyennant 34,000 livres, par contrat passé le 27 novembre 1683 par-devant Robert de Lengaigne, notaire à Abbeville ; il en fournit le relief le 29 novembre suivant, et, le 16 octobre 1684, il en rendit foi et hommage.

Fief à Épagne.

Anne Cornu, femme d'Antoine de Monthomer, écuyer, seigneur, de Monthomer et de Frucourt, laissa ce fief à son fils, qui suit.

François de Monthomer, écuyer, seigneur de Frucourt, fournit le relief le 30 janvier 1553.

Oudart de Monthomer, écuyer, seigneur de Fru-

court, fils du précédent, fournit le relief le 3 septembre 1566.

Claude Rohault, bourgeois d'Abbeville, acheta ce fief au précédent par acte du 28 mai 1583.

Charles Rohault, fils mineur et héritier du précédent, fournit le relief le 7 juillet 1597.

Philippe de Lavernot, écuyer, sieur de Feuquières, acheta ce fief par acte du 23 janvier 1607.

François Paschal, écuyer, sieur de Francières, fils du précédent, fournit le relief le 31 décembre 1652.

Philippe Paschal, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 2 janvier 1665.

Louis Paschal, chevalier, seigneur de Francières, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 28 octobre 1672.

Jean du Val, écuyer, sieur de Lambert, acheta ce fief par acte passé au mois de mars 1679 par-devant Jean N..., notaire au Châtelet de Paris.

Jean de Lamiré acheta ce fief au précédent le 27 novembre 1683.

Fief à Épagne.

Jacques de Saint-Fuscien possédait ce fief au commencement du XVIe siècle.

Me Antoine de Saint-Fuscien, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 22 août 1536.

Marie de Saint-Fuscien, sœur et héritière du précédent, femme de Jacques Chevallier, fournit le relief le 24 mai 1548.

Imbert Chevallier, médecin, fils et héritier de la précédente, fournit le relief le 26 octobre 1564.

Charles de Saint-Fuscien, héritier du précédent, fournit le relief le 20 juillet 1579.

Gaspard des Essars, neveu et héritier du précédent, fournit le relief le 13 août 1581.

Claude des Essars, sieur de Vaux, contrôleur en la ville d'Amiens, frère et héritier du précédent, fournit le relief le...

Jean de Dompierre, sieur de Buigny-Saint-Maclou, contrôleur au grenier à sel d'Abbeville, acheta ce fi f au précédent par acte du 2 avril 1598.

Jean de Dompierre, licencié ès lois, avocat au Parlement, sieur d'Yonval, fils aîné et héritier du précédent, fournit le relief le 23 janvier 1609.

Hémart Tillette, petit-fils du précédent et donataire par testament, fournit le relief le 30 janvier 1651.

Hémart-François Tillette, fils du précédent, rendit foi et hommage le 10 juin 1671.

Pont-Remy.

Jean de Créquy, chevalier, tenait la seigneurie de Pont-Remy en pairie en 1546.

Jean de Créquy, chevalier, fils du précédent, fournit le relief le 8 mars 1554.

Antoine de Créquy, cardinal, évêque de Nantes, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 2 janvier 1557.

Antoine de Blanchefort-Créquy, chevalier, prince de Poix, neveu et héritier apparent du précédent, fournit le relief par avancement d'hoirie le 25 novembre 1572.

Charles de Blanchefort-Créquy, prince de Poix, sieur de Domart et de Bernaville, fils mineur et héritier du précédent, fournit le relief le 21 juillet 1576.

Anne du Roure, veuve du précédent, fournit le

relief au mois de juillet 1638 au nom de son fils mineur, qui suit.

Charles de Créquy fournit le relief de majorité le 20 novembre 1664.

Madeleine de Créquy, fille unique du précédent et femme de Charles duc de la Trémoïlle, prince de Tarente, comte de Loudun, premier gentilhomme de la chambre du roi, fournit le relief le 11 août 1667 et rendit foi et hommage le 10 octobre 1691.

Philippe de Lavernot, écuyer, sieur de Feuquières, président et lieutenant criminel au présidial d'Abbeville, tenait la somme de 100 livres tournois de rente en pairie inféodée sur la seigneurie de Pont-Remy par acte du 4 janvier 1607.

Eaucourt.

Charlotte de Mailly, femme en secondes noces de François de Soyecourt, possédait cette seigneurie en 1555.

Charlotte de Thais, fille aînée de la précédente et de Jean de Thais, son premier mari, posséda ensuite cette seigneurie ; son mari, René comte de Sanzay, vicomte héréditaire et parageux du Poitou, fournit le relief le 27 juillet 1595.

Charles de Sanzay, vicomte héréditaire du Poitou, fils aîné de la précédente, fournit le relief le 22 juin 1596.

Alexandre, comte de Sanzay, chevalier, fils aîné du précédent, fournit le relief le 18 août 1653.

Hippolyte, comte de Sanzay, chevalier, vicomte héréditaire et parageux du Poitou, frère du précédent, fournit le relief le 8 juillet 1682.

Messire Philippe de Gaillarbois, chevalier, seigneur de Marconville, tenait une somme de 4,600 livres en fie noble hypothéquée et inféodée sur les seigneuries d'Eaucourt, Liomer et Hallencourt le 7 mai 1605.

Coquerel et Nielles.

Voy. Pont-Remy.

Drucat.

Philippe de Rambures, chevalier, seigneur dudit lieu, Hornoy et Dompierre, laissa la seigneurie de Drucat à son frère, qui suit.

Jean de Rambures, chevalier, seigneur dudit lieu et Hornoy, fournit le relief le 13 juin 1585.

Charles de Rambures, chevalier, seigneur dudit lieu, fils ainé et héritier du précédent, fournit le relief le 24 juillet 1591.

Jean de Rambures, chevalier, conseiller du roi, mestre de camp, gouverneur des villes et citadelles de Doullens et du Crotoy, fournit le relief le 19 novembre 1633.

Charles de Rambures, chevalier, marquis dudit lieu, comte de Courtenay, gouverneur de Bohain, neveu et héritier du précédent, fournit le relief le 6 janvier 1653.

Marie Bautru, veuve du précédent, fournit le relief au nom de ses enfants mineurs le 27 mai 1672.

Messire Just-Joseph-François de Cadart de Tournon d'Ancezune, duc de Caderousse, fournit le relief le 30 août 1680 comme mari et bail de Marie-René de Rambures.

Les enfants de Nicolas Baudelot et de Marguerite de Campagne tenaient la somme de 265 livres tournois

de rente sur les terres et seigneuries de Drucat et du Plessiel hypothéquée le 29 mai 1574.

Charles de Lamiré, sieur de Caumont, procureur du roi en Ponthieu, fils et légataire universel de Jean, sieur de Nouvion, élu en Ponthieu, tenait la somme de 450 livres tournois de rente hypothéquée sur la terre de Drucat ; il en fournit le relief le 24 décembre 1577.

Charles de Lamiré, écuyer, fils mineur du précédent, fournit le relief de 50 livres de rente sur la terre de Drucat le 23 juin 1584.

Le Plessiel.

Cette seigneurie avait les mêmes possesseurs que la pairie de Drucat.

Nesle-l'Hôpital.

Les actes de relief de cette seigneurie ont été fournis aux mêmes dates et par les mêmes seigneurs que ceux des deux seigneuries qui précèdent.

Fief au Mesnil-Cressent.

Fief restreint situé à Drucat mouvant par 6 sols tournois de chambellage.

Nicolas Lourdel, demeurant à Abbeville, reçut ce fief en avancement d'hoirie d'Antoinette Labbé, sa mère ; il en fournit le relief le 18 août 1582.

Nicolas Lourdel, fils aîné du précédent, fournit le relief le 12 avril 1623.

Philippe Lourdel, archer, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 25 juin 1645.

Adrien Descaules, écuyer, seigneur du Mesnil, fils et héritier de Charles, écuyer, conseiller du roi, acheta

ce fief par acte du 15 mars 1664 ; il en rendit foi et hommage le 5 mai 1683.

Fief Boiville.

Fief noble situé sur le terroir de Morival, annexe de Visme.

Antoine d'Aigneville, écuyer, sieur du Caurroy, reçut ce fief en avancement d'hoirie comme fils ainé d'Antoinette le Ver ; il en fournit le relief le 6 janvier 1555.

François d'Aigneville, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 8 juin 1582.

Louis d'Aigneville, écuyer, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 26 novembre 1588.

Jeanne d'Aigneville, sœur et héritière du précédent, fournit le relief le 8 juin 1589.

Quentin d'Aigneville, écuyer, sieur de Flamermont, héritier de la précédente, fournit le relief le 20 février 1590.

Nicolas d'Aigneville, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 30 avril 1633.

Guillaume d'Aigneville, frère et héritier du précédent, en recueillit ce fief.

Charles d'Aigneville, fils et légataire du précédent, posséda ensuite ce fief.

Nicolas d'Aigneville, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 28 février 1650.

Fief au Maisnil-lès-Domqueur.

Fief noble consistant en 13 journaux de terre labourable et 28 sols à prendre sur 7 journaux de terre appartenant à demoiselle Marie de Blottefière.

Jacques le Briois, écuyer, maïeur d'Abbeville, possédait ce fief qu'il vendit au suivant.

Jean le Bel, écuyer, maïeur d'Abbeville, acheta ce fief en 1573.

Philippe le Bel, avocat, maïeur d'Abbeville, fils unique du précédent, en hérita ce fief.

Nicolas le Bel, écuyer, conseiller au siège présidial d'Abbeville, fils aîné du précédent, fournit le relief le 15 juillet 1653.

La Queute.

Louis Bournel, chevalier, sieur de Thiembronne, laissa cette terre à sa sœur, qui suit.

Marie Bournel fournit le relief le 12 février 1549.

Jacqueline de Soissons-Moreuil, fille de la précédente et de Jean de Soissons, fit don de cette seigneurie à son fils aîné, qui suit.

Nicolas Rouault, chevalier, seigneur de Gamaches, fils aîné de la précédente et d'Aloph Rouault, reçut cette seigneurie par donation entre-vifs et en avancement d'hoirie.

Jean de Caux, argentier du magasin à sel d'Abbeville, acheta cette seigneurie au précédent le 10 mai 1560.

Louis d'Ault, écuyer, sieur de Francières, acheta la terre de la Queute au précédent.

Louis d'Ault, écuyer, sieur de Franqueville, acheta la seigneurie de la Queute au précédent le 1er juillet 1604.

Philippe de Lavernot-Paschal, chevalier, laissa la seigneurie de la Queute à son fils, qui suit.

François de Lavernot-Paschal, écuyer, sieur de Francières, fournit le relief le 31 décembre 1652.

Philippe de Lavernot-Paschal, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 2 janvier 1665.

Louis de Lavernot-Paschal, chevalier, seigneur de Francières, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 28 novembre 1672, et rendit les foi et hommage le 5 décembre suivant.

Charles Destailleurs, chevalier, seigneur de Chanteraine, acheta cette seigneurie en 1678 aux créanciers du précédent.

Halloy.

Pierre le Ver, écuyer, laissa la seigneurie d'Halloy à son fils, qui suit.

Jean le Ver, écuyer, fournit le relief le 28 juin 1564.

François le Ver, écuyer, sieur de Caours et de Framicourt, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 5 juillet 1575.

Flour le Ver, écuyer, sieur de Caours, fils mineur et unique héritier du précédent, fournit le relief le 6 octobre 1584, et le relief de majorité au mois de novembre 1602.

André le Ver, écuyer, sieur de Caours, fournit le relief le 11 mai 1648.

Jean le Ver, chevalier, sieur de Caours, fils aîné du précédent, fournit le relief le 5 juin 1665.

Yvrench.

Charles de Belloy, écuyer, sieur de Landrethun, était seigneur d'Yvrench en 1600.

Claude de Belloy, chevalier, fils aîné du précédent, fournit le relief le 17 juin 1664.

Hercule-Louis de Rouville, seigneur de Meux, gou-

verneur d'Ardres, était seigneur d'Yvrench en 1640 du chef de sa femme, Charlotte du Bosc, nièce et héritière du précédent, et fille de Jean, seigneur du Bois-d'Ennebout, et d'Anne de Belloy.

Charles de Rouville fut seigneur d'Yvrench jusqu'en 1683.

Oudart du Hamel, chevalier, acheta la seigneurie d'Yvrench le 16 décembre 1683 aux héritiers du précédent.

Vironchaux.

Les abbé, religieux et couvent de Saint-Sauve de Montreuil tenaient cette seigneurie en fief noble; elle avait été amortie par Charles, duc de Bourgogne et comte de Ponthieu, moyennant la somme de 440 livres tournois.

Messire Henri Testu, conseiller du roi et son aumônier, abbé commendataire de Saint-Sauve, fournit le relief le 10 mai 1647.

Partie du fief Boiville à Morival.

Fief noble consistant en 7 journaux de terre détachés du domaine du fief de Boiville.

Oudart de Saveuse, écuyer, acheta 7 journaux de terre à Charles d'Aigneville, écuyer, seigneur de Boiville.

René de Saveuse, fils du précédent, écuyer, seigneur de Frevillers, fournit le relief le 15 juin 1671.

Gédéon Picquet, écuyer, sieur de Herville, acheta ce fief par un acte passé le 11 janvier 1676 par-devant Charles Papin, notaire à Abbeville.

Ailly-le-Haut-Clocher.

Louis le Boucher, écuyer, acheta la seigneurie d'Ailly le 11 septembre 1676 moyennant 1,800 livres en principal ; il en rendit foi et hommage le 2 juillet 1677.

Fief de 10 setiers 8 boisseaux de froment sur le comté de Ponthieu.

Philippe Gaillard, sieur de Coulonvillers et d'Épagnette, mari et bail de Françoise Maillard, tenait en fief du comté de Ponthieu le droit de prendre 10 setiers 8 boisseaux de froment au moulin du roi à Abbeville ; il en fournit la déclaration le 12 mai 1671.

Autre fief de 10 setiers 8 boisseaux de froment.

Ce fief, qui formait l'autre moitié du fief précédent, appartenait à Mᵉ François Gaignerel, conseiller et avocat du roi et ancien maïeur d'Abbeville.

Fief de 15 livres sur le comté de Ponthieu.

L'église du Saint-Esprit de Rue possédait un fief de 15 livres de censives à prendre sur le comté de Ponthieu.

Fief de 250 livres sur le comté de Ponthieu.

Mesdames les princesses héritières du comte de Soissons possédaient un fief noble de 250 livres de redevances foncières à prendre sur le comté de Ponthieu.

Fief de 6 livres 5 sols sur le comté de Ponthieu.

Ce fief appartenait à Jean Rohault.

Fief de 25 sols sur le comté de Ponthieu.

Nicolas de Rouy tenait un fief de 25 sols à prendre sur le comté de Ponthieu dans le bailliage d'Argoules.

Mautort.

Cette seigneurie, consistant en trois fiefs nobles, appartenait en 1566 à Jacqueline Briet, femme de Jean Avisse.

Jean Calippe acheta cette seigneurie à Jacqueline Briet le 15 décembre 1570.

Claude Avisse fit le retrait lignager sur le précédent et vendit cette terre au suivant par acte du 28 mars 1584.

Pierre Tillette, sieur du Maisnil, président au siège présidial d'Abbeville, laissa la seigneurie de Mautort à son fils, qui suit.

Antoine Tillette, écuyer, seigneur de Druetel, fournit le relief le 16 décembre 1597.

Pierre Tillette, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 18 octobre 1618.

Flour Tillette, écuyer, fils aîné du précédent, mort sans alliance en 1662, laissa la seigneurie de Mautort au suivant.

Jean Tillette, écuyer, fournit le relief le 20 juin 1664.

Fief à Mautort.

Gérard d'Yonval possédait un fief noble à Mautort.

Jacques d'Yonval, fils du précédent, fournit le relief le 1er janvier 1542.

Nicole d'Yonval, sœur et héritière du précédent, fournit le relief le 15 octobre 1545.

Antoine le Tellier fournit le relief le 11 février 1553.

Jeanne le Tellier, fille aînée et héritière du précédent, reçut ce fief en avancement d'hoirie ; elle en fournit le relief le 3 mai 1568.

Nicolas Flourie, laboureur à Mautort, fournit le relief le 2 janvier 1569.

Jean du Flos fournit le relief le 23 janvier 1593 comme mari et bail de Firmine Flourie ; celle-ci épousa en secondes noces Nicolas Ternois, demeurant à Abbeville, qui fournit le relief le 23 novembre 1599.

Jean du Flos, fils et donataire particulier de Firmine du Flos, fournit le relief le 30 juillet 1630.

Jean-Baptiste du Flos fournit le relief le 30 octobre 1681 et rendit foi et hommage le 10 juillet 1682.

Fief à Cambron.

Pierre Tillette, sieur de Mautort et du Maisnil, président au présidial d'Abbeville, fournit le relief le 10 décembre 1583 en qualité de mari et bail de Geneviève Gaillard.

Pierre Tillette, écuyer, petit-fils du précédent et fils d'Antoine, fournit le relief le 17 octobre 1618.

Jean Tillette fournit le relief le 15 juin 1664 comme frère et héritier de Flour Tillette, tous deux fils de Pierre.

Autre fief à Cambron.

Jean de Rambures, chevalier, maître des eaux et forêts en Picardie, laissa ce fief à son fils, qui suit.

Oudart de Rambures, chevalier, fournit le relief le 29 avril 1551.

Philippe de Rambures, chevalier, grand maître des eaux et forêts en Picardie, frère du précédent, vendit son fief au suivant.

Claude de Vendôme, chevalier, seigneur de Ligny, acheta ce fief par acte du 23 juin 1576.

Charles de Rambures, chevalier, petit-fils du précédent, en hérita ce fief, qu'il donna à la suivante.

Antoinette de Rambures, sœur du précédent, épousa Jean de Berghes, seigneur d'Ollehain, qui fournit le relief le 2 mai 1617.

Elie de Bussy, chevalier, épousa Anne de Berghes, fille et donataire de la précédente.

Charles de Bussy, chevalier, seigneur de Selonne, fils du précédent, fournit le relief le 18 juillet 1653 et rendit foi et hommage le 29 avril 1673.

Fief de la Carrière.

Fief noble situé à Cambron.

Jean Boujonnier, d'une famille de brasseurs de Cambron, vendit ce fief le 23 août 1602 à Jean Vaillant.

Maître Jacques Boujonnier fit le retrait lignager de ce fief sur Jean Vaillant.

Mre Philippe Boujonnier, fils du précédent, fournit le relief au mois de mai 1623.

Jacques Boujonnier, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 1er mars 1652.

Mre Jacques Boujonnier, docteur en médecine, fournit le relief le 14 septembre 1654.

Mre Simon Poulletier acheta ce fief par acte du 18 avril 1659.

Nicolas de Serre, écuyer, sieur de Gourdon, allié à Marie Perache, fournit le relief le 17 février 1676.

Demoiselle Françoise Perache fournit le relief le 12 mars 1685 comme créancière et héritière par bénéfice d'inventaire de Marie Perache, sa sœur, femme du précédent ; elle rendit foi et hommage le 9 février 1688.

Fief à Petit-Port.

Fief noble de 40 journaux de terre.

Robert de Saint-Delis, chevalier, sieur de Heucourt, fournit le relief en 1530.

Robert de Saint-Delis, écuyer, sieur de Heucourt, fils du précédent, fournit le relief de minorité le 9 novembre 1563 et le relief de majorité le 5 mai 1583.

Robert de Saint-Delis, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 14 août 1612; sa veuve, Marie Arnoult, mère et tutrice de ses enfants, fournit le relief le 3 mai 1647.

Louis de Saint-Delis, chevalier, seigneur de Heucourt, fils du précédent, fournit le relief le 26 juin 1681 comme frère et héritier de demoiselle Anne de Saint-Delis.

André de Saint-Blimond, chevalier, seigneur et marquis dudit lieu, acheta ce fief au précédent moyennant 290 livres par contrat passé à Abbeville pardevant Charles Papin le 25 février 1684.

Autre fief à Petit-Port.

Fief noble de douze journaux de terre labourable.

Nicolas Lefebure et Renaude le Tellier, sa femme, vendirent ce fief au suivant.

Nicolas de Louppy acheta ce fief par acte du 18 mars 1570.

Jacques de Louppy, fils mineur et héritier du précédent, fournit le relief le 15 novembre 1583.

Autre fief à Petit-Port.

Fief noble consistant en 22 livres tournois de cens à prendre sur le fief précédent.

Nicolas Lefebure et Renaude le Tellier, sa femme, vendirent ce fief par acte du 18 mars 1570 à Girard Pottier.

Mareuil.

Antoine de Créquy, cardinal, évêque de Nantes, légua cette seigneurie à sa nièce, qui suit.

Marie de Blanchefort, fille de Gilbert, seigneur de Saint-Jeanvrin, et de Marie de Créquy, dame de Moreuil, légataire particulière du précédent, fournit le relief le 28 juillet 1574 ; son mari, Gilles de Mailly,

chevalier, baron dudit lieu, gouverneur de Montreuil, fournit le relief le 31 janvier 1576.

Charles de Créquy, prince de Poix, sieur de Domart et de Bernaville, à qui le Parlement avait adjugé la seigneurie de Mareuil le 7 septembre 1583, en fournit le relief le 31 janvier 1584.

François Rouault, chevalier, sieur de Gamaches, à qui le parlement de Rouen avait adjugé la terre de Mareuil, en fournit le relief le 20 février 1588.

Nicolas Rouault, chevalier, sieur de Gamaches, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 21 mars 1596 ; sa veuve, Françoise Mangot, fournit le relief au nom de ses enfants le 24 janvier 164..

Nicolas-Joachim Rouault, fils aîné du précédent, fournit le relief de majorité le 31 juillet 1656.

Jean-Baptiste de Villepeaux, chevalier, seigneur de Villiers, maréchal de bataille des armées, lieutenant de Sa Majesté, gouverneur des ville et château d'Hesdin, acheta la seigneurie de Mareuil par acte passé à Paris le 5 janvier 1684 par-devant Philippe Gallois, notaire au Châtelet ; cette terre avait été saisie sur Joachim Rouault, chevalier, commandeur des ordres du roi, marquis de Gamaches, lieutenant général des armées du roi, comte et gouverneur de Saint-Valery.

Seigneurville.

Fief noble situé au Mesnil-Trois-Fétus.

Jacques Trudaine, écuyer, sieur de Saint-Romain, vendit ce fief au suivant.

Nicolas de Lisques, écuyer, sieur de Tofflet, acheta ce fief le 30 juin 1572.

Pierre de Biencourt fit le retrait lignager sur le précédent ; il fit don de ce fief en avancement d'hoirie à Anne de Biencourt, sa fille, qui suit.

Anne de Biencourt, veuve de Jean Firmin, fournit le relief le 10 avril 1607.

Thomas Firmin, bourgeois d'Abbeville, fils de la précédente, fournit le relief le 30 septembre 1608.

Jean Firmin reçut ce fief en avancement d'hoirie le 15 juillet 1645.

Thomas Firmin, fils du précédent, a fourni le relief le 9 juillet 1674.

Vulfran Firmin, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 26 avril 1683 et rendit foi et hommage le 5 mai suivant.

Autre fief au Mesnil-Trois-Fêtus.

Fief noble consistant en 41 journaux de terre labourable éclipsés du fief Seigneurville, qui précède.

Nicolas de May, écuyer, laissa ce fief à son fils aîné, qui suit.

Jean de May le Jeune, écuyer, fournit le relief le 19 novembre 1576.

Pierre de May, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 27 juin 1634.

Georges de May, écuyer, petit-neveu du précédent, acheta ce fief par licitation en saisine le 20 janvier 1657.

Jean de May, écuyer, fils aîné du précédent, reçut ce fief par testament en date du 20 janvier 1657 ; il fournit le relief de majorité le 3 mars 1671.

Vieulaines.

Jean de Belloy, écuyer, seigneur dudit lieu et de Saint-Blimont, vendit cette terre au suivant.

Louis de Belloy, écuyer, sieur de Landrethun, acheta cette terre le 19 mars 1582.

Jean de Belloy, écuyer, sieur de Landrethun, fils du précédent, fournit le relief le 8 août 1583.

Charles de Belloy, écuyer, sieur de Landrethun, frère du précédent, fournit le relief le 24 mai 1600.

Jean de May le Jeune, écuyer, seigneur de Seigneurville, acheta au précédent le tiers de la seigneurie de Vieulaines le 20 janvier 1605, et les deux autres tiers le 21 juin suivant.

Jacques de May, écuyer, fils aîné et donataire du précédent, fournit le relief le 11 janvier 1621.

Georges de May, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 2 mars 1646; sa veuve, Françoise de Huppy, fournit le relief au nom de ses enfants le 5 juillet 1658.

Georges de May, écuyer, fils du précédent, fournit le relief de majorité le 20 mars 1671.

Jean de May, écuyer, rendit foi et hommage le 11 août 1679.

Fontaine-sur-Somme.

Lamoral, comte d'Egmond, qui eut la tête tranchée à Bruxelles le 4 juin 1568, laissa cette seigneurie à son fils aîné, qui suit.

Philippe, comte d'Egmond, prince de Gavre, che-

valier de la Toison d'Or, fournit le relief de minorité le 23 octobre 1569 et le relief de majorité le 11 octobre 1571.

Antoine de Halluin, chevalier, sieur d'Esclebecq, bailli d'Amiens, achota cette seigneurie par forme d'échange le 2 août 1588.

Charles-Maximilien de Halluin, chevalier, sieur de Wailly, fils du précédent, fut mis en possession de Fontaine par adjudication par décret et en fut saisi le 7 août 1614.

Alexandre de Halluin, chevalier, seigneur de Wailly, capitaine des gardes du corps du duc d'Orléans, fils aîné du précédent, fournit le relief le 3 juillet 1630.

Alphonse de Halluin, abbé de Sery, frère du précédent, fournit le relief le 15 juin 1640.

Marie-Joséphine de Halluin, fille unique et héritière d'Alexandre, fournit le relief le 21 novembre 1664 ; son mari, Ferdinand-Joseph-François duc de Croï et d'Havré, fournit le relief le 11 octobre 1669.

René de Mailly, marquis dudit lieu, seigneur de Toutencourt, Varennes, capitaine au régiment d'infanterie du roi, et Anne-Marie-Madeleine-Louise de Mailly-Nesle rendirent foi et hommage le 17 janvier 1688.

(*A suivre.*)

Séance du 6 janvier 1898

PRÉSIDENCE DE M. DÉPREZ, DOYEN D'AGE, ET DE M. BOUCHER DE CRÈVECŒUR, VICE-PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle l'élection des membres du bureau.

M. DÉPREZ donne lecture d'une lettre de M. ÉM. DELIGNIÈRES, président sortant, par laquelle il décline toute candidature.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. MACQUERON, secrétaire sortant, déclarant renoncer à toute candidature.

Il est procédé à l'élection des membres du bureau pour une durée de trois ans.

Sont élus :

Président, M. ÉM. DELIGNIÈRES.
Vice-Président, M. BOUCHER DE CRÈVECŒUR.
Secrétaire, M. MACQUERON.
Directeur des publications, M. ALCIUS LEDIEU.
Archiviste, M. DE GALAMETZ.
Trésorier, M. WIGNIER.

Les membres présents émettent le vœu de voir MM. DELIGNIÈRES et MACQUERON revenir sur leur détermination, et MM. BOUCHER DE CRÈVECŒUR, DÉPREZ, DE GALAMETZ, ALCIUS LEDIEU, VAYSON et WIGNIER sont délégués pour faire une démarche auprès d'eux.

M. A. Janvier offre un exemplaire d'une brochure intitulée : *Un commentaire de l'almanach des muses de 1775.* (V. p. 299.)

Des remerciements sont votés au donateur.

Séance du 3 février 1898

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHER DE CRÈVECŒUR, VICE-PRÉSIDENT ET DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

Avant de prendre place au fauteuil du président, M. ÉM. DELIGNIÈRES prononce une allocution dans laquelle il déclare que, devant les instances faites par la Société, il continuera de remplir les fonctions de président que la Société lui a renouvelées.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un secrétaire en remplacement de M. MACQUERON, non acceptant.

M. l'abbé J. GOSSELIN est élu secrétaire.

Sur la proposition de M. le Président, M. GONTIER est élu archiviste-adjoint.

En conséquence le bureau est ainsi composé pour une période de trois ans (1898, 1899, 1900) :

Président, M. ÉM. DELIGNIÈRES.
Vice-Président, M. BOUCHER DE CRÈVECŒUR.
Secrétaire, M. l'abbé J. GOSSELIN.
Directeur des publications, M. ALCIUS LEDIEU.
Archiviste, M. DE GALAMETZ.
Archiviste-adjoint, M. E. GONTIER.
Trésorier, M. WIGNIER.

Sont désignés pour représenter la Société d'Émulation au congrès de la Sorbonne, MM. D'AULT-DUMESNIL, ALCIUS LEDIEU et E. PRAROND, et pour le congrès des Sociétés des Beaux-Arts, MM. ÉM. DELIGNIÈRES, MACQUERON et VAYSON.

Il est décidé, après avis favorable de la commission des mémoires, de publier dans la série in-8 des

mémoires de la Société un volume consacré spécialement aux travaux des fêtes du centenaire.

M. Em. Delignières donne lecture d'une étude *sur des panneaux restés presque inconnus et remontant à l'époque flamande primitive.* Après en avoir fait la description détaillée, il fait connaitre que ces peintures, bien conservées, proviennent, à n'en pas douter, de l'ancienne Chartreuse de Thuison. Ils furent offerts par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, sous le priorat de D. Firmin le Ver, prieur de 1437 à 1440. L'auteur croit pouvoir en attribuer quatre à Rogier van der Wayden, le principal élève de Jean van Eyck, dont on ne possède en France qu'un petit nombre de tableaux.

Dons d'ouvrages :

M. F. Wignier, *le sculpteur Pfaff,* par Ch. Wignier de Warre ;

M. E. Charpentier, *les cahiers et les députés du bailliage de Montreuil aux états généraux de 1789.* (V. p. 301.)

M. Ém. Delignières, *Jean-Baptiste Poultier, sculpteur.* (V. p. 292.)

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Séance du 3 mars 1898

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

M. le Président présente, de la part M. E. Prarond, le manuscrit d'une traduction faite par le marquis

Le Ver de la *Chronique d'Hariulphe.* Cette traduction, œuvre d'un homme dont la famille a laissé à Abbeville de si glorieux souvenirs, et connu lui-même pour sa compétence dans les sciences historiques, acquiert, de ce double chef, un mérite incontestable.

La Société, estimant qu'il y a autant d'honneur pour elle que pour son vénéré Président d'honneur à mettre le public à même de profiter de ce travail, accepte à l'unanimité, et avec reconnaissance, la proposition de M. Prarond.

M. F. Mallet lit quelques chapitres de la monographie d'Épagne. Les quatre premiers sont consacrés à l'étymologie, à la topographie, à la commune et à l'instruction publique.

Le chapitre V traite de la seigneurie et du château. Il y avait à Épagne quatre seigneuries simultanées : celle des religieuses et trois autres attachées à autant de fiefs dont un principal et deux restreints. On connaît les noms de tous les seigneurs d'Épagne depuis Enguerrand de Fontaine en 1130.

L'histoire de l'abbaye, fondée en 1178, fait l'objet du chapitre VI.

L'église et la cure, quelques procès entre les seigneurs et les religieuses, des faits locaux et renseignements divers forment les derniers chapitres de cette histoire. Il y a là le récit fort intéressant d'une émeute populaire, survenue en 1838, à l'occasion d'un terrain que les habitants prétendaient avoir été usurpé par M. de Vadicourt.

La lecture de M. Mallet est écoutée avec intérêt par la Société, qui félicite l'auteur de l'abondance de matériaux qu'il a su réunir et de la manière dont il les a mis en œuvre.

M. ALCIUS LEDIEU dépose sur le bureau au nom de l'auteur l'ouvrage suivant dû à M. Tausin, correspondant à Saint-Quentin :

Maison de Moy. Etude sur des pilastres armoriés conservés dans l'église de Saint-Quentin ; notice historique sur ladite maison. Abbeville, impr. Fourdrinier et Cie, 1897. In-8°. (V. p. 304.)

Des remerciements sont votés au donateur.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

SEIGNEURS ET FIEFFÉS DU COMTÉ DE PONTHIEU

Au XVIe et au XVIIe Siècle [1]

Lecture faite par M. ALCIUS LEDIEU.

100 louis d'or en fief sur Fontaine.

Ce fief consistait en cent louis d'or de rente, monnaie de Flandre, hypothéqués sur la terre de Fontaine-sur-Somme.

Antoine d'Auxy, écuyer, légua cette rente à son frère, qui suit.

Louis d'Auxy, chevalier, sieur de la Tour-Bruntel, fournit le relief en 1575.

1. Voir année 1897, n° 4, p. 222 à 256.

Jeanne d'Auxy, héritière du précédent, épousa le suivant.

Antoine de Blecourt, écuyer, sieur de Béthencourt, fournit le relief au nom de sa femme le 15 juillet 1594.

Henri Macquerel, chevalier, seigneur de Quesmy et de Montbochan, fils de Louis et de Françoise de Blecourt, — laquelle était fille du précédent, — légua ce fief à son oncle, qui suit.

Charles de Blecourt, chevalier, seigneur de Béthencourt, fournit le relief le 20 avril 1638.

Henri de Blecourt, fils et héritier du précédent, fournit le relief de majorité le 8 juin 1661.

Claude Foucault, seigneur de Bresgerat, fournit le relief le 28 janvier 1664 comme mari et bail de Marie de Blecourt, fille et héritière du précédent.

Demoiselles Anne et Françoise de Fouquesolles tenaient la somme de 139 l. 5 s. tournois de rente annuelle hypothéquée sur ce fief le 4 janvier 1554.

Mre François de Quevauvillers, sieur de Favières et de Saint-Hilaire, conseiller du roi et bailli d'Airaines et d'Arguel, tenait la somme de 50 livres tournois de rente en pairie hypothéquée sur la seigneurie de Fontaine le 23 août 1594.

Jean Vaillant, bourgeois, marchand à Abbeville, tenait la somme de 158 l. 6 s. 8 d. tournois de rente inféodée sur la terre de Fontaine le 8 avril 1598. « Purgé au moyen du décret en datte du 3e may 1614. »

Fief des terrage, champart et dîmes de Fontaine-sur-Somme.

Jean Vaillant, bourgeois, marchand à Abbeville, acheta le 10 juin 1595 à Antoine de Halluin, che-

valier, seigneur d'Esclebecq, bailli d'Amiens, les terres, terrage, champart et dîmes qui se percevaient sur les terres et seigneuries de Fontaine et autres lieux adjacents.

Charles de Halluin, écuyer, sieur de Wailly, acheta ce fief au fils du précédent par acte du 5 août 1616 et le réunit à la seigneurie de Fontaine.

Fief Malot.

Fief noble situé à Grébaumesnil.

Mathieu Malot possédait ce fief en 1480.

Jean Malot, fils du précédent, vendit ce fief au suivant.

Nicolas Laignel, procureur en la sénéchaussée de Ponthieu, acheta ce fief par acte du 19 octobre 1567.

Jean Laignel, sieur de Buigny, fils du précédent, allié à Jeanne l'Yver, légua ce fief à sa nièce, Marie l'Yver, femme du suivant.

Claude Gaillard, conseiller au siège présidial d'Abbeville, fournit le relief au nom de sa femme le 22 août 1588.

Pierre Gaillard, écuyer, maître d'hôtel du roi, fils du précédent, fournit le relief le 21 juillet 1646.

Antoine du Maisniel, écuyer, sieur de Triconval, acheta ce fief par acte passé le 5 mars 1657 par-devant Pierre Hourdel, notaire à Oisemont; sa veuve, Anne de Huppy, en fournit le relief en qualité de mère et tutrice de Jeanne-Nicole du Maisniel.

Augustin de Grouches, chevalier, seigneur de Chepy, acheta ce fief qui fut vendu par décret.

Charles-Augustin de Grouches, chevalier, marquis de Chepy, a payé le droit de relief le 16 août 1691.

Fief à Grébaumesnil.

Fief restreint consistant en 13 journaux 63 verges de terre labourable en trois pièces tenu par 6 s. 3 d. de relief et 20 s. de chambellage.

Robert Poilvilain vendit ce fief au suivant.

Claude Gaillard, écuyer, seigneur de Limeu, acheta ce fief le 24 janvier 1554.

Claude Gaillard, écuyer, seigneur de Morival, fils du précédent et de Jacqueline Flamen, fournit le relief le 24 avril 1585.

Pierre Gaillard, écuyer, seigneur de Grébaumesnil, fils aîné du précédent, en hérita ce fief.

François Lesperon, écuyer, fournit le relief de ce fief le 2 juillet 1683; il consistait alors en 23 journaux de terre.

François Lesperon, écuyer, fils du précédent, a acquitté le droit de relief le 18 juin 1693.

Fief à Grébaumesnil.

Pierre Thiébault donne en avancement d'hoirie à son fils aîné, qui suit, un fief noble sis à Grébaumesnil.

Colas Thiébault fournit le relief le 13 décembre 1483.

Pierre Thiébault, fils aîné du précédent, en reçoit ce fief en avancement d'hoirie et en fournit le relief le 7 octobre 1496.

Jean de la Chaussée d'Eu, écuyer, seigneur dudit lieu et d'Arrest, vicomte d'Eu, marié à Marguerite d'Anvin de Hardenthun, acheta ce fief au précédent par acte du 20 novembre 1524.

Jacques de la Chaussée, écuyer, fournit le relief

le 20 février 1544 ; il fit don de ce fief à sa fille aînée, Isabeau de la Chaussée, femme du suivant.

Nicolas de Saint-Blimont, écuyer, seigneur de Ponthoile, fournit le relief le 17 mai 1575.

Louis le Normant de Tronville, chevalier, arrière-petit-fils du précédent, fournit le relief le 1er juin 1654.

Augustin de Grouches, chevalier, marquis de Chepy, fit l'acquisition de ce fief.

Charles-Augustin de Grouches, chevalier, marquis de Chepy, fils du précédent, a payé le relief le 16 août 1691.

Fief à Grébaumesnil.

Jean Brunet tenait un fief noble à Grébaumesnil, qu'il légua à la suivante.

Catherine Beaurain fournit le relief le 16 juillet 1450 ; elle fit don de ce fief à Marie de la Trenquie, femme du suivant, à l'occasion de son mariage.

Simon de Saint-Blimont, écuyer, seigneur dudit lieu, chambellan du roi, fournit le relief le 8 juillet 1523.

Nicolas de Saint-Blimont, écuyer, seigneur dudit lieu et de Gouy, fils aîné du précédent, fournit le relief le...

François de Saint-Blimont, écuyer, sieur dudit lieu et de Gouy, fournit le relief le 28 septembre 1544.

Louis le Normant de Tronville, chevalier, fournit le relief le 1er juin 1659.

Augustin de Grouches, marquis de Chepy, paraît avoir acheté ce fief.

Charles-Augustin de Grouches, chevalier, marquis de Chepy, a payé le relief le 18 août 1691.

Huppy en 3 fiefs.

Adrien de la Rivière, chevalier, sieur de Chepy, était seigneur de Huppy du chef de sa femme, Françoise de Teuffles.

Robert de Grouches, chevalier, seigneur de Gribauval, fournit le relief de Huppy le 3 juillet 1600 comme mari et bail d'Anne de la Rivière, fille du précédent.

Jean de Grouches, chevalier, fils du précédent, fournit le relief le 31 juillet 1646.

Augustin de Grouches, chevalier, fils du précédent, fournit le relief le 19 janvier 1661.

Charles-Augustin de Grouches, chevalier, marquis de Chepy, fils du précédent, a payé le relief le 16 août 1691.

Saint-Maxent en 2 fiefs.

Françoise de Teuffles, femme d'Adrien de la Rivière, chevalier, sieur de Chepy, possédait la terre de Saint-Maxent en 1570.

Anne de la Rivière, dame de Huppy, fille des précédents et femme de Robert de Grouches, fournit le relief le 6 juillet 1600.

Les différents reliefs de cette terre ont été fournis aux mêmes dates et par les mêmes seigneurs que ceux de Huppy.

Trenquie.

Hugues Truffier, écuyer, était seigneur de Trenquie, qu'il laissa à son frère, qui suit.

Paul Truffier, écuyer, sieur d'Allenay, fournit le relief le 31 août 1558.

Charles Carpentin, écuyer, sieur du Ménage et de Cumont, fils aîné de Galois et de Jeanne Truffier, et neveu du précédent, fournit le relief le 15 juin 1588.

Jean Carpentin, écuyer, sieur de Belloy et de Cumont, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 22 juin 1591.

Robert de Grouches, chevalier, sire de Griboval, acheta cette seigneurie qui fut vendue par décret sur le précédent le 17 août 1601.

Augustin de Grouches, chevalier, fournit le relief le 31 juillet 1646.

Charles-Augustin de Grouches, chevalier, marquis de Chepy, a payé le droit de relief le 16 août 1691.

Martainneville en 3 fiefs.

Jean de Bristel, écuyer, tenait les terre et seigneurie de Martainneville-lès-Saint-Maxent en 3 fiefs nobles et 2 fiefs restreints en 1532.

Adrien de Bristel, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 30 mai 1552.

Manassès de Milly, écuyer, sieur de Monchaux, fournit le relief le 26 juillet 1592 comme mari et bail de damoiselle Antoinette de Bristel, fille du précédent.

Jacques de Vauldray, chevalier, sieur de Mouy, acheta cette seigneurie vendue par décret sur le précédent en 1600.

Adrien Gaude, écuyer, sieur de Saint-Élier, fit le retrait lignager sur le précédent le 15 décembre 1606.

Jean Gaude, écuyer, sieur de Saint-Élier, fils aîné du précédent, fournit le relief le 15 mai 1624.

Jean-Louis Gaude, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 10 décembre 1664.

Jean-François Gaude rendit foi et hommage le 16 juillet 1688.

Le Translay.

Robert de Hallencourt, écuyer, marié à Jeanne de Conteville, était seigneur du Translay du chef de sa femme en 1570.

Antoine de Hallencourt, écuyer, sieur de Conteville, petit-fils et légataire particulier de Jeanne de Conteville, fournit le relief le 12 juillet 1600.

Louis de Hallencourt, fils du précédent, fournit le relief le 20 juillet 1646.

Françoise de Boufflers, veuve du précédent, fournit le relief au nom de ses enfants le 30 juillet 1649.

Louis-François de Hallencourt, chevalier, seigneur et comte de Dromesnil, vicomte, châtelain et seigneur du Translay, Conteville, Harchies et autres lieux, fournit le relief de majorité le 25 août 1683.

Framicourt-le-Petit.

Pierre le Ver, écuyer, sieur de Caours, eut pour héritier son fils, qui suit.

André le Ver, écuyer, fils cadet du précédent, laissa cette seigneurie à son frère puiné, qui suit.

François le Ver, écuyer, sieur de Caours, Halloy, fournit le relief le 29 février 1558.

Flour le Ver, écuyer, fils unique du précédent, fournit le relief le 6 octobre 1584 et le relief de majorité au mois de novembre 1602.

Henri le Ver, troisième fils du précédent, en reçut la

seigneurie de Framicourt dont il fournit le relief le 21 juillet 1646.

François Forcadel, écuyer, sieur de Blairu, conseiller du Roi et commissaire et receveur général des saisies réelles, fournit le relief le 29 juillet 1682 ; cette seigneurie avait été saisie réellement sur le précédent.

François de Truffier, chevalier, seigneur d'Augecourt, capitaine au régiment de la Reine et gentilhomme du marquis de Louvois, fournit le relief et paya les droits seigneuriaux comme adjudicataire au greffe de la Cour le 19 février 1683 de la terre de Framicourt vendue sur le précédent; il servit les foi et hommage le 2 mai 1685.

Boubers.

Robert de Melun, marquis de Risbourg, troisième fils de Hugues et d'Yolande de Barbançon, laissa cette terre à son frère, qui suit.

Pierre de Melun, prince d'Épinoy, connétable héréditaire de Flandre, sénéchal de Gand, sieur de Domvast, fils cadet de Hugues et d'Yolande de Barbançon, fournit le relief le 22 août 1579.

Guillaume de Melun, prince d'Épinoy, fils aîné mineur du précédent, fournit le relief le 23 août 1594 et le relief de majorité au mois de juillet 1612.

Ambroise de Melun, prince d'Épinoy, fils aîné du précédent, fournit le relief le 24 octobre 1635.

Guillaume de Melun, prince d'Épinoy, frère cadet du précédent, fournit le relief le 17 juillet 1646.

Louis de Melun, prince d'Épinoy, fils aîné du précédent, paya 10 l. de relief de majorité pour la terre et pairie de Boubers le 18 juillet 1691.

François de la Pommeraye tenait la somme de 200 florins d'or, monnaie d'Artois, hypothéquée sur la pairie de Boubers le 20 mars 1551. Georges de la Pommeraye, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 29 avril 1560. Robert de la Pommeraye, sieur du Verger et de Montigny, fils du précédent, fournit le relief le 30 octobre 1571.

Valines.

Pierre de Melun, chevalier, prince d'Épinoy, sieur de Boubers et de Domvast, connétable héréditaire de Flandre et sénéchal de Gand, vendit au suivant les terre et seigneurie de Valines tenues en pairie de la terre de Boubers.

Jacques le Roy, élu en l'élection du Ponthieu, acheta cette seigneurie par acte du 3 décembre 1585.

Jacques le Roy, avocat au présidial d'Abbeville, fils et légataire particulier du précédent, fournit le relief le 13 juillet 1589.

Jacques le Roy, écuyer, fils et donataire du précédent, reçut cette terre par contrat de mariage du 29 août 1626 et fournit le relief le 13 novembre 1631.

Louis le Roy, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 10 octobre 1656.

Louis le Roy, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 7 novembre 1687.

Mons.

Jean de Monchy, chevalier, sieur de Senarpont, devint seigneur de Mons par son mariage en 1500 avec Jeanne d'Abbeville d'Yvergny.

Jean de Monchy, chevalier, sieur de Senarpont, fils cadet du précédent, fournit le fief le 30 décembre 1550.

Antoine de Monchy, chevalier, sieur de Senarpont, fils cadet du précédent, laissa cette terre à son frère puîné, qui suit.

Gédéon de Monchy, chevalier, fournit le relief le 19 juin 1570.

Suzanne de Monchy, fille unique du précédent et de Charlotte d'Orbec, fournit le relief le 26 juillet 1591 comme fille mineure et héritière par bénéfice d'inventaire de Gédéon de Monchy.

Joachim de Bellengreville, chevalier, grand prévôt de France, acheta la seigneurie de Mons vendue par décret sur la précédente ; il laissa cette terre au suivant.

Nicolas Rouault, seigneur de Gamaches, fils de Nicolas et de Claude de Maricourt, femme en secondes noces de Joachim de Bellengreville, laissa cette terre à ses enfants.

Françoise Mangot, veuve du précédent, fournit le relief au nom de ses enfants le 24 janvier 1640.

Louis de Melun paya les droits de relief de majorité le 18 juillet 1691.

Joachim de Bellengreville, chevalier, gouverneur des ville et fort de Melun, tenait la somme de mille livres tournois hypothéquée en fief noble sur cette terre le 3 juillet 1595.

Arrest.

Isambart de Fontaines, écuyer, vivant à la fin du XIVe siècle, tenait les terre et seigneurie d'Arrest en

deux fiefs nobles dont l'un relevait du comté de Ponthieu et l'autre de Long.

Jeanne de Fontaines, fille du précédent, mariée à Guillaume de la Chaussée, fournit le relief en 1400.

Jean de la Chaussée, écuyer, fils de la précédente, fournit le relief en 1451.

Pierre de la Chaussée, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 7 septembre 1489.

François de la Chaussée, écuyer, laissa cette terre à son frère cadet, qui suit.

Charles de la Chaussée, chevalier de l'ordre du Roi, fournit le relief le 22 août 1560.

Antoine de la Chaussée, fils aîné du précédent, fournit le relief le 29 octobre 1583.

Laurent de la Chaussée, écuyer, frère cadet du précédent, fournit le relief le 17 septembre 1584.

François de la Chaussée d'Eu, fils aîné du précédent, laissa cette terre au suivant.

Jérôme de la Chaussée d'Eu, fils aîné du précédent, fournit le relief le 25 novembre 1643.

La Motte et Croix-au-Bailly.

Jeanne de Roussel, femme d'Antoine de Torcy, laissa cette terre à son fils, qui suit.

Robert de Torcy, écuyer, donna cette terre en avancement d'hoirie à son fils, qui suit.

Jean de Torcy, écuyer, fournit le relief le 22 décembre 1562.

Nicolas de Torcy, écuyer, sieur de Bosrocourt, fils aîné du précédent, fournit le relief de majorité le 16 juillet 1588.

Marie de Torcy, fille unique du précédent, fournit le

relief le 19 décembre 1630; son mari, François de Lannoy, chevalier, fournit le relief le 13 novembre 1632.

Charles de Lannoy rendit foi et hommage au bureau des finances à Amiens le 12 février 1677.

Biencourt.

Antoine de Monchy, chevalier, sieur de Senarpont, vivant en 1560, tenait un fief noble séant au village et terroir de Biencourt.

Gédéon de Monchy, chevalier, seigneur de Senarpont, fils aîné du précédent, fournit le relief le 23 décembre 1586.

François de Monchy, chevalier, sieur de Longueval, frère puîné du précédent, fournit le relief le 23 septembre 1606, suivant l'arrêt rendu par le Parlement le 11 février de la même année, à l'encontre de Gédéon de Monchy.

Charles de Belleval, écuyer, sieur d'Aigneville, fils de Paul et de Barbe du Hamel, acheta le fief de Biencourt vendu par décret sur le précédent.

Pierre le Boucher, écuyer, sieur du Castelet, a rendu foi et hommage le 20 juillet 1691 pour le fief de Biencourt vendu par décret en 1675 contre Charles de Belleval, petit-fils du précédent.

Maisnières.

Jacques de Belleval, écuyer, sieur de Rouvroy, fournit le relief le 22 juillet 1588 comme homme vivant, mourant et confisquant de l'abbaye de Corbie.

Henri de Lorraine, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Pierre de Corbie, fournit le relief le 17 juillet 1627.

Fief restreint à Maisnières.

Oudart d'Occoches, écuyer, sieur de Bertinville, demeurant à Framicourt-le-Grand, tenait ce fief par 37 sols tournois de relief.

Tully.

Jean de Domqueur, écuyer, vivant à la fin du xve siècle, possédait cette seigneurie.

Antoine de Domqueur, fils aîné du précédent, fournit le relief le 20 décembre 1503.

David de la Radde acheta cette terre au précédent.

Antoine de la Radde, grènetier au magasin à sel de la ville d'Eu, fils du précédent, fournit le relief le 26 février 1547.

Yde la Radde, fille aînée et héritière du précédent, épousa Nicolas de Frieucourt, qui fournit le relief le 29 janvier 1579.

François de Frieucourt, écuyer, fils mineur du précédent, laissa cette terre au suivant.

François de Frieucourt, écuyer, fils ainé du précédent, reçut cette seigneurie par contrat de mariage le 18 avril 1627, et fournit le relief le 9 août 1636.

Claude de Frieucourt, écuyer, fils du précédent, reçut cette terre par contrat de mariage le 31 mai 1653 et fournit le relief le 30 mai 1660 ; il rendit foi et hommage au bureau des finances à Amiens le 1er juin 1671.

Fief à Tully.

Fief noble éclipsé de la terre de Tully tenu par 6 s. 3 d. de reconnaissance.

Charles de Fontaines vendit ce fief le 11 octobre 1552 au suivant.

Claude de Vaudricourt, écuyer, sieur d'Allenay, laissa ce fief à son petit-fils, qui suit.

Charles de Vaudricourt fournit le relief le 19 mars 1585.

Antoine de Vaudricourt, chevalier, fils et héritier du précédent, laissa ce fief à son fils aîné, qui suit.

Pierre de Vaudricourt, chevalier, seigneur d'Allenay.

Fief de la Porte.

Fief à Martainneville-sur-Mer.

Anselme Trudaine, chanoine de Saint-Vulfran à Abbeville, possédait ce fief, qu'il laissa à son neveu, qui suit.

Martin Trudaine fournit le relief le 19 février 1548.

Jacques Trudaine, écuyer, sieur de Saint-Romain, héritier substitué du précédent, fournit le relief le 3 mai 1567.

Nicolas Tacquet, sieur de Hamel, acheta ce fief au précédent le 14 mai 1567.

. Richard Turpin, sieur d'Assigny, cousin et héritier du précédent, pour la moitié, en fit le transport à la veuve du précédent.

Antoinette de la Berquerie, veuve de Nicolas Tacquet, fit le relief le 21 mars 1578.

Antoine de Serres, écuyer, sieur de Plinguay, neveu et légataire particulier de la précédente, fournit le relief le 14 août 1610.

François de Serres, écuyer, sieur de Beaufort, neveu et légataire du précédent, fournit le relief le 6 juin 1635.

Madeleine de Serres, veuve de Louis de Canteleu, écuyer, sieur de Plantoignon, et héritière du précédent, fournit le relief le 20 juillet 1691.

Visme.

Jean de Monchy, chevalier, sieur de Senarpont, était seigneur de Visme en 1540.

Antoine de Monchy, chevalier, sieur de Senarpont, fils aîné du précédent, fournit le relief le 8 décembre 1560.

Gédéon de Monchy, chevalier, sieur de Senarpont, fils aîné du précédent, fournit le relief le 23 décembre 1586.

Charles de Monchy, chevalier, fils puîné du précédent, laissa la seigneurie de Visme à son fils aîné, qui suit.

François de Monchy fournit le relief le 15 octobre 1662.

Florimond de Biencourt, chevalier, sieur de Poutrincourt, tenait la somme de 571 l. 16 s. 8 d. de rente hypothéquée sur la seigneurie de Visme le 9 août 1572.

André de Bourbon, chevalier, sieur de Rubempré, tenait la somme de 523 l. 2 s. 5 d. de rente, hypothéquée sur la terre de Visme le 18 septembre 1571.

Jean Pecoul, sieur de Soiers, et Marie de la Porte, sa femme, tenaient la somme de 566 l. 13 s. 4 d. de rente hypothéquée sur la seigneurie de Visme le 23 juin 1582.

Fief à Visme.

Fief noble, dit d'Alincourt, consistant en 20 journaux de terre labourable.

Jacques Lenglacié, sieur d'Offouel, possédait ce fief, qu'il laissa à sa fille.

Catherine Lenglacié, fille mineure du précédent et de Marie Malicorne, fournit le relief le 30 janvier 1556; elle épousa Jean le Fuzelier, qui fournit le relief le 19 août 1583.

Nicolas Maillart, sergent royal en la sénéchaussée de Ponthieu, acheta ce fief à la précédente le 7 juillet 1601.

Charles Maillart, vicomte de Caubert, procureur au présidial d'Abbeville, fils du précédent, fournit le relief le 9 septembre 1605.

Jean Maillart, vicomte de Caubert, garde-marteau de la forêt de Crécy, fils mineur du précédent, fournit le relief le 29 avril 1613, et le relief de majorité le 24 juillet 1646.

Feuquières.

Les abbé, religieux et couvent de Saint-Riquier tenaient les terre et seigneurie de Feuquières.

Fief à Brutelles.

Fief noble dit du Hamel, situé au village et sur le terroir de Brutelles.

Charles Tacquet, écuyer, laissa ce fief à son fils, qui suit.

Nicolas Tacquet, écuyer, fournit le relief le 24 décembre 1544.

Antoine de Boulogne, cousin et légataire du précédent, fournit le relief le 12 janvier 1570; il laissa ce fief à son fils, qui suit.

Jean de Boulogne, bourgeois et échevin de Saint-Valery, fournit le relief le 27 février 1573.

Nicolas de Boulogne, contrôleur du grenier à sel de Saint-Valery, maïeur de cette ville en 1592, fils du précédent, fournit le relief le 23 mai 1582.

Hugues de Boulogne, lieutenant particulier en la châtellenie de Saint-Valery, fils du précédent, fournit le relief le 24 juillet 1618.

Marie de Boulogne, fille aînée et héritière du précédent, fournit le relief de minorité le 4 juin 1635 ; elle épousa en 1636 Gilles de Pocholles, écuyer, sieur de Brumancourt et de Boricourt, qui fournit le relief le 24 septembre 1641.

Hugues, Jean-Baptiste et Dominique de Pocholles, écuyers, fils du précédent, fournirent le relief le 3 janvier 1671.

Jean-Baptiste de Pocholles, écuyer, sieur du Hamel, frère et héritier de Hugues, rendit foi et hommage le 1er juillet 1678.

Hélicourt.

Nicolas Rouault, chevalier, sieur de Gamaches, eut pour successeur dans cette seigneurie son frère aîné, qui suit.

Gédéon Rouault, chevalier, sieur de Gamaches, fournit le relief le 20 juillet 1583.

François Rouault, chevalier, sieur de Gamaches, frère et principal héritier du précédent, fournit le relief le 20 février 1588.

Nicolas Rouault, chevalier, sieur de Gamaches, fils et héritier du précédent, fournit le relief le 21 mars 1596.

Françoise Mangot, veuve du précédent, fournit le relief au nom de ses enfants le 24 janvier 1640.

Nicolas-Joachim Rouault, fils du précédent, fournit le relief de majorité le 28 juillet 1655.

Joseph-Emmanuel-Joachim Rouault, chevalier, marquis de Saint-Valery, brigadier des armées du roi, fils du précédent, comme père et tuteur de Joseph-Henri Rouault, son fils unique, et Jean-Baptiste-Hyacinthe-Joachim Rouault, comte de Cayeux, brigadier des armées du roi et inspecteur général de cavalerie, aussi fils du précédent, comme père et tuteur de Jean-Joachim, héritiers bénéficiaires, ont fourni le relief le 10 décembre 1690.

Embreville.

Bernard de Paillart, vivant en 1440, possédait cette seigneurie.

Josse de Paillart, écuyer, fils du précédent et d'Ide de Hodeng, fournit le relief le 5 juin 1486.

Charles de Paillart, chevalier, sieur de Chocqueuse, fils du précédent, laissa cette seigneurie à son fils aîné, qui suit.

Jean de Paillart, chevalier, sieur de Chocqueuse, fils aîné du précédent, fournit le relief le 6 septembre 1550.

François de Paillart, chevalier, sieur de Bonnelles, fils aîné du précédent, fournit le relief le 23 août 1590.

Jean Gaillard acheta cette seigneurie, qui fut vendue par décret vers 1604.

Claude Gaillard, fils du précédent, fournit le relief le 30 novembre 1615.

Jean Gaillard, fils aîné du précédent, fournit lé relief le 7 juillet 1664.

Jacques et Nicolas Gaillard, seigneurs de Lannoy, fils du précédent, fournirent le relief le 24 mai 1683.

Bouvaincourt.

François de Clèves, duc de Nevers, vendit cette seigneurie au suivant.

Louis Olivier, écuyer, sieur d'Avreau, acheta cette seigneurie par acte du 14 septembre 1571.

Antoine Olivier, écuyer, sieur d'Avreau, fils du précédent, fournit le relief le 26 août 1577.

François du Broc, écuyer, sieur de Noizet, fournit le relief de la moitié de cette seigneurie le 22 avril 1583 comme fils aîné de Marie de Lamoignon, femme en premières noces de François du Broc, et en secondes noces de Louis Olivier, père d'Antoine, qui précède.

Claude de Maricourt, veuve de Nicolas Rouault, chevalier, sieur de Gamaches, acheta cette seigneurie par acte du 6 octobre 1584.

Nicolas Rouault, chevalier, sieur de Gamaches, fournit le relief le 19 décembre 1619.

Françoise Mangot, veuve du précédent, fournit le relief au nom de ses enfants le 23 janvier 1640.

Nicolas-Joachim Rouault fournit le relief de majorité le 15 août 1656.

Le marquis de Saint-Valery et le comte de Cayeux fournirent le relief au nom de leurs enfants, héritiers bénéficiaires du précédent, le 11 octobre 1690.

Méneslies.

Jean de Torcy, écuyer, vendit cette seigneurie le 14 septembre 1571 à Louis Olivier, écuyer, sieur d'Avreau.

A partir de cette époque, cette terre fut possédée par les seigneurs de Bouvaincourt.

Guébienfay.

Claude de Wavrans donna cette terre en avancement d'hoirie à son fils, qui suit.

Louis d'Acheu, écuyer, sieur de Foucaucourt, fils de la précédente et de Paul d'Acheu, fournit le relief le 15 février 1569.

Claude d'Acheu, écuyer, sieur de Bienfay, fils aîné du précédent, fournit le relief le 28 mai 1612.

François Lardé rendit foi et hommage le 18 mars 1671.

Fief à Guébienfay.

Fief noble de 16 journaux de terre labourable formant la moitié d'un fief séant à Guébienfay.

Louis d'Acheu, écuyer, sieur de Foucaucourt, vendit ce fief au suivant le 30 juillet 1594.

Gilles Lardé, brasseur à Abbeville, laissa ce fief à sa fille, qui suit.

Marguerite Lardé fournit le relief le 13 septembre 1603.

Marguerite le Vasseur, fille de la précédente, fournit le relief le 27 janvier 1604.

Antoine de Vauchelles, fils de la précédente, fournit le relief de minorité le 2 août 1647.

Philippe de Vauchelles, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 10 juin 1650; il rendit foi et hommage le 7 octobre 1671.

Autre fief à Guébienfay.

Fief noble de 9 journaux de terre formant avec un autre fief de 7 journaux dont il sera question plus

loin la contre-partie du fief de 16 journaux qui précède.

Louis d'Acheu, écuyer, sieur de Foucaucourt, vendit ce fief au suivant.

Gilles Lardé, maitre brasseur à Abbeville, acheta ce fief le 30 juillet 1594.

Marie Lardé, fille du précédent, laissa ce fief à son fils, qui suit

Jean Obry laissa ce fief à sa sœur, qui suit.

Jacques Obry, légataire de la précédente, fournit le relief le 9 août 1647 ; le 14 mai 1655, il acheta 40 verges de terre à Philippe de Vauchelles, possesseur du fief précédent.

Pierre Obry, fils et donataire par testament du précédent, fournit le relief le 2 août 1665. Jacqueline Anguier, sa veuve, fournit le relief le 15 juin 1671 comme mère et tutrice de Jacques, Marie et Marthe Obry.

Jacques Obry, fils du précédent, fournit le relief le 2 octobre 1682 pour 9 journaux 40 verges.

La contre-partie de ce fief formait un autre fief noble de 7 journaux de terre en deux pièces de chacune 3 journaux et demi.

François Lardé, petit-fils et héritier de Firmin Lardé, grand-oncle et héritier de Marie Obry, fournit le relief le 2 août 1647.

Jacques Obry posséda ensuite ce fief, qui eut dès lors les mêmes possesseurs que le fief de 9 journaux qui précède.

Liercourt.

Florimond de Villers, écuyer, laissa cette terre à son fils, qui suit.

Jean de Villers, écuyer, fournit le relief le 3 novembre 1563.

Adrien de Villers, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 16 juillet 1591.

Alexandre d'Arnaud, écuyer, sieur de Boiville, acheta cette seigneurie le 24 mars 1620.

Ézéchias d'Arnaud, écuyer, fournit le relief pour la moitié de cette terre comme neveu et héritier du précédent, le 19 janvier 1656.

François de Sarcus, fils de Gérard, écuyer, sieur de Courcelles et de Liercourt, fournit le relief le 21 mars 1678.

François-Gérard de Sarcus, écuyer, sieur de Courcelles et de Liercourt, rendit foi et hommage le 12 mars 1688 pour la moitié de la terre de Liercourt qui lui était échue au décès de Jeanne de Blottefière, sa mère.

Doudelainville.

Gérard de Croy, sieur de Fromessent, vendit au suivant les terre et seigneurie de Doudelainville tenues en cinq fiefs nobles, le plus important, du comté de Ponthieu, le second de Gamaches, le troisième de Bailleul et les deux autres de l'abbaye de Saint-Valery.

Oudart de Monthomer, chevalier, sieur de Frucourt, acheta cette seigneurie par acte du 26 novembre 1585.

Henri de Monthomer, écuyer, sieur de Frucourt, Doudelainville et Warcheville, fils aîné du précédent, fournit le relief le 30 septembre 1609.

Charles-Michel de Monthomer, chevalier, seigneur de Frucourt, neveu et héritier du précédent, fournit le relief le 25 mai 1650.

Courcelles.

Fief restreint séant à Courcelles, consistant en 49 journaux de terre labourable, tenu par 12 sous 6 deniers de reconnaissance par an

Edme de la Motte, écuyer, sieur de Saint-Maurice, héritier apparent de Louise de la Motte, fournit le relief le 18 juillet 1584.

Jean Tillette, écuyer, sieur de Courcelles et de Brancourt, laissa ce fief à son fils, qui suit.

Jean Tillette, sieur de Courcelles, s'est dessaisi de ce fief le 22 novembre 1670 au profit du suivant.

Jacques Gaillard, sieur de Seronville, conseiller du roi, élu en l'élection de Ponthieu et grènetier au grenier à sel d'Abbeville, fut saïsi de ce fief le 22 novembre 1670 et rendit les devoirs le 12 juin 1671 à cause de partie de la terre de Courcelles.

Par arrêt du Parlement du 4 juin 1674, confirmé par arrêt du conseil d'État du 30 novembre 1675, il fut ordonné que les 49 journaux de terre composant ce fief, y compris une maison, étaient tenus et mouvants des fief et seigneurie de Courcelles par 4 livres tournois de redevance annuelle ; ce fief, autrefois possédé par Edme de la Motte, appartenait alors à Jean de Créquy, chevalier, marquis d'Hémond, qui le tenait immédiatement du comté de Ponthieu.

Fief à Feuquières et Feuquerolles.

Antoine d'Aigneville, écuyer, seigneur de Dreuil, marié à Jeanne de la Garde, vivant en 1530, possédait ce fief noble, qu'il laissa à sa fille unique, qui suit.

Jeanne d'Aigneville, dame de Maigneville, femme

de Guy de Chantelou, chevalier, seigneur de la Bosse, laissa ce fief à sa fille, mariée au suivant.

Louis de Vaudray, chevalier, sieur de Mouy, épousa Jeanne de Chantelou, laquelle avait fourni le relief le 6 mars 1555.

Louis de Vaudray, chevalier, sieur de Mouy, fils du précédent, fournit le relief le 31 janvier 1565.

Arthus de Vaudray, chevalier, sieur de Mouy, fils mineur du précédent, fournit le relief le...

Isaac de Vaudray, chevalier, sieur de Mouy, fils du précédent, fournit le relief le 1er juillet 1583.

Benjamin de Normanville, chevalier, neveu et héritier du précédent, fournit le relief le 29 juillet 1598.

Charles d'Ardres, écuyer, acheta ce fief au baron de Cany le 8 juin 1651.

Claude de Saisseval, chevalier, seigneur de Feuquières et de Feuquerolles, rendit foi et hommage le 6 novembre 1688 comme mari et bail de Marie-Madeleine d'Ardres, fille unique du précédent.

Domaine du Titre.

Antoinette Rohault, veuve de Charles de Rentières, écuyer, mère et tutrice de Claude, Joseph, Marie et Anne de Rentières, fournit le 15 février 1672 la déclaration pour 80 journaux un quartier de terre en deux pièces aliénés à faculté de rachat qui faisait le domaine du Titre au prix de 1,200 livres.

Fief à Morival.

Fief de 7 journaux de terre en une pièce.

Gédéon Picquet, écuyer, acheta ce fief le 11 janvier 1676 et en rendit foi et hommage le 28 juillet 1691.

Le Préel.

Nicolas-Vulfran Gallet, écuyer, sieur de Humbercourt, capitaine au régiment de Piémont, fils de Pierre, écuyer, sieur de Neuilly et Sombrin, maître des eaux et forêts en Ponthieu, et de Marie le Bel, a fourni les foi et hommage le 1er septembre 1684.

BAILLIAGE DE RUE

Nouvion.

Jean de Lamiré, élu en l'élection de Ponthieu, vivant en 1570, laissa cette seigneurie à son fils, qui suit.

Gilles de Lamiré, chevalier, fils aîné du précédent, fournit le relief le 25 avril 1579.

André de Lamiré, écuyer, fils aîné mineur du précédent, fournit le relief le 23 août 1594.

Claude de Lamiré, fils du précédent, fournit le relief le 8 août 1646.

Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, acheta cette seigneurie, qu'il laissa à sa fille, qui suit.

Marie-Rosalie de Brouilly, marquise de Piennes, rendit foi et hommage le 12 décembre 1682.

Jean de Maupin, sieur de Beaulieu, contrôleur du domaine, tenait la somme de 150 livres tournois de rente en pairie hypothéquée sur la seigneurie de Nouvion le 12 décembre 1594.

Suzanne de Halluin, dame des Autels, tenait la

somme de 750 livres de rente par contrat du 12 février 1615.

Jean de Maupin, conseiller au présidial d'Abbeville, tenait 100 livres tournois de rente en 1671.

Charles Maillart, sieur d'Orion, receveur du domaine en Ponthieu, tenait la somme de 150 livres tournois de rente hypothéquée le 18 novembre 1691.

Fief à Ponthoiles.

Fief noble, ci-devant réuni au domaine du Ponthieu et vendu et aliéné à la suivante par les commissaires députés par Sa Majesté le 9 juillet 1574 avec faculté de rachat perpétuel moyennant 166 écus 40 sous tournois.

Isabeau de la Chaussée d'Eu, fille de Jacques, écuyer, seigneur de Grébaumesnil, et de Marguerite Boullain, veuve de Nicolas de Saint-Blimont, écuyer, fit don de ce fief à son fils, qui suit.

François de Saint-Blimont, chevalier, laissa ce fief à sa fille aînée, qui suit.

Marguerite de Saint-Blimont, femme de Jacques du Caurel, chevalier, fournit le relief le 21 juillet 1599.

Marie du Caurel, fille mineure et héritière de la précédente, fournit le relief le 21 juillet 1603.

François de Monchy, chevalier, seigneur et baron de Visme, fils de la précédente et de Charles de Monchy, fournit le relief le 10 juin 1671 ; il rendit foi et hommage le 17 août 1691.

Fief à Ponthoiles.

Antoine de Polhoy, écuyer, laissa ce fief à son fils, qui suit.

Oudart de Polhoy, écuyer, fournit le relief le 28 juin 1605.

Louise de Polhoy, fille et héritière du précédent, épousa Claude de Domqueur, qui fournit le relief le 15 mai 1653.

François de Domqueur rendit foi et hommage le 19 juin 1671.

Noyelles-sur-Mer.

François d'Orléans, marquis de Rothelin, marié à Jacqueline d'Orléans, laissa cette seigneurie à son fils aîné, qui suit.

Léonor d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, fournit le relief le 10 avril 1550.

Henri d'Orléans, fils aîné du précédent, fournit le relief de minorité le 4 novembre 1587, et le relief de majorité le 12 mars 1596.

Françoise d'Orléans, mariée à Louis de Bourbon, prince de Condé et tante du précédent, fournit le relief le 22 octobre 1598, à cause du quittus à elle fait par le précédent.

Charles de Bourbon, comte de Soissons, prince de Condé, duc d'Enghien, pair et grand maître de France, fils de la précédente, fournit le relief le 11 mai 1602.

Louise de Bourbon, mariée à Henri d'Orléans, duc de Longueville, et Marie d'Orléans, femme de Thomas de Savoie, toutes deux filles du précédent, fournirent le relief au mois de juillet 1645.

La Retz.

Jean de Drancourt, écuyer, vendit ce fief au suivant par acte du 20 janvier 1554.

Nicolas Hermel, receveur des tailles en Ponthieu, revendit ce fief au suivant vers 1570.

Charles de Lamiré, sieur de Caumont, procureur du roi en Ponthieu, laissa ce fief à Marie le Roy, sa femme, qui le vendit au suivant.

Jean de Lamiré, écuyer, homme des ordonnances du roi, frère du précédent, acheta ce fief le 30 mai 1586.

François de Lamiré, écuyer, fils du précédent, fournit le relief de minorité le 26 mars 1588.

Claude de Lamiré, écuyer, fils puiné du précédent, fournit le relief le 1er octobre 1671 et rendit foi et hommage le 9 octobre suivant pour ce fief et celui de Beaumanoir.

Charles de Lamiré, frère aîné du précédent, paya, le 6 octobre 1692, 5 livres pour droit de relief au nom d'Antoine-Augustin et de Marie-Charlotte de Lamiré, enfants de Claude.

Beaumanoir.

Ce fief eut les mêmes possesseurs que le précédent.

Pierre de Lavernot, vicomte de Rue et receveur du domaine en Ponthieu, tenait la somme de 33 l. 6 s. 8 d. de rente annuelle hypothéquée le 17 novembre 1552 sur les fiefs de la Retz et de Beaumanoir; elle fut remboursée le 18 mai 1618.

Jean de Lamiré. sieur de Bachimont, tenait la somme de 200 livres de rente annuelle hypothéquée sur les mêmes fiefs le 18 décembre 1554.

Villers-sur-Authie.

Antoine du Bois, écuyer, vivant en 1580, laissa cette seigneurie à son fils, qui suit.

André du Bois, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 12 septembre 1583.

Nicolas de Gouy, chevalier, fournit le relief le 15 juillet 1600 comme légataire de Gilberte de Nibat.

Henry de Goüy, chevalier, fils et héritier du précédent, fournit le relief le 24 octobre 1651.

Pierre de Villeray, chevalier, fournit le relief le 2 octobre 1654 comme mari et bail de Henriette de Gouy, sœur et héritière du précédent.

Jean Truffier, sieur d'Allenay, acheta cette seigneurie le 13 juin 1668 et fournit le relief le 24 août 1669.

La pairie de Villers a été érigée en comté par lettres données à Saint-Germain en Laye le 22 février 1679, vérifiées en Parlement le 6 septembre 1684 et en la chambre des Comptes le 29 décembre 1688 et au bureau des finances à Amiens le 17 octobre 1692, par François Truffier, chevalier, seigneur d'Augecourt, frère du précédent.

La Pasture.

Nicolas le Briois, écuyer, vendit ce fief au suivant.

François Vaillant, trésorier de France, acheta ce fief par acte du 11 octobre 1645.

Jean-Baptiste Vaillant, écuyer, reçut ce fief par contrat de mariage en 1669. Sa veuve, Thérèse Matissart, fournit le relief au nom de ses enfants le 15 mars 1687.

Hugues Brunel tenait la somme de 120 livres tournois de rente annuelle hypothéquée sur ce fief le 15 mai 1591.

Jacques de Belloy, écuyer, sieur de Vercourt, tenait

la somme de 33 l. 6 s. 8 d. de rente hypothéquée le 7 juillet 1595.

Fief à Morlay.

Raulquin Avisse laissa ce fief à son fils, qui suit.

Toussaint Avisse fournit le relief le 14 octobre 1574.

Jean de Berghes, chevalier, acheta ce fief le 26 avril 1603.

Élie de Buissy, mari d'Anne de Berghes, fille et héritière du précédent, laissa ce fief à son fils aîné, qui suit.

Charles de Buissy, chevalier, fournit le relief le 10 juillet 1653.

Philippe d'Arrest, écuyer, seigneur de Sailly-Bray, acheta ce fief par acte passé par-devant Hourdel, notaire à Crécy, le 3 avril 1680. Sa veuve, Françoise de Brouilly, fournit le relief le 10 août 1683 au nom de Philippe d'Arrest, son fils aîné.

Fief en Marquenterre.

Jacques Huardel possédait ce fief noble, qu'il laissa à sa fille, qui suit.

Marie Huardel fournit le relief le 15 avril 1545.

Nicolas le Briois, écuyer, sieur de la Pasture, fils de François, écuyer, et de la précédente, fournit le relief le 21 avril 1571.

La Motte-Poirion.

Jean de Bristel, écuyer, posséda ce fief, qu'il laissa à sa fille, femme du suivant.

Jules-César de Gouy, sieur de la Barre, marié à

Marguerite de Bristel, fournit le relief le 27 avril 1575.

Jean Humbert, sieur de la Chapelle, acheta ce fief le 13 septembre 1583.

Marie Humbert, fille du précédent, épousa Simon Capet, sieur de la Chapelle, qui fournit le relief le 3 août 1605.

Jean Capet, fils du précédent, fournit le relief le 8 mai 1624.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

Par M. Alcius Ledieu.

Depuis quelque temps, un certain nombre de volumes et de brochures ont été offerts en hommage à la bibliothèque de la Société d'Émulation par leurs auteurs, lesquels appartiennent à notre compagnie soit comme membres titulaires soit comme membres correspondants. Nous nous sommes toujours fait un scrupuleux devoir de faire connaître par un compte rendu succinct les ouvrages qui nous sont adressés ; nous croyons ainsi être agréable aux auteurs aussi bien qu'aux lecteurs ; c'est un soin que nous partageons bien volontiers avec M. Ém. Delignières, notre cher Président.

Poultier (Jean-Baptiste), *sculpteur picard, 1653-1719*, par M. Émile Delignières. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897. In-8°, 47 pp. 3 pl.

Chaque année, le laborieux et actif président de la Société d'Émulation d'Abbeville donne lecture aux

réunions des sociétés des Beaux-Arts des départements à l'École des Beaux-Arts, à Paris, d'un mémoire relatif aux artistes de notre ville, dont il s'est constitué le biographe et le critique consciencieux. Jamais il ne manque de donner la primeur de ces lectures à ses collègues de la Société d'Émulation. Nous nous faisons un devoir de constater une fois de plus le tact et la courtoisie dont a toujours fait preuve le président de notre compagnie.

A la séance du 7 janvier 1897, l'auteur nous lisait l'étude qu'il venait de consacrer au sculpteur Poultier et qu'il devait lire à Paris le 22 avril suivant.

Jean-Baptiste Poultier naquit en 1653 au hameau de Poultières, près de Huppy ; ses aptitudes se révélèrent dès sa plus tendre enfance, puisque, d'après MM. Louandre et Prarond, il taillait de petites figures en bois avec son couteau en gardant les vaches. Un sculpteur d'Abbeville lui donna les premières leçons, puis il l'envoya à Paris. Il ne tarda pas à entrer en relations avec Charles le Brun, le grand peintre de Louis XIV, qui lui confia, pour l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet, l'exécution d'un Christ et des statues en bois de la Vierge et de saint Jean, d'après ses propres dessins.

La protection de ce grand peintre valut à Poultier d'être mis en évidence. A trente ans, il était agréé à l'Académie de peinture et de sculpture et, quelques mois plus tard, il était élu membre de cette Académie.

A partir de 1684, Poultier travaille pour la décoration du parc, du jardin et de la chapelle de Versailles ; sa statue de Didon passe pour être l'une de ses œuvres capitales. Il sculpta ensuite plusieurs statues pour l'église des Invalides à partir de 1690. Il travailla

aussi à Trianon, à Fontainebleau, à l'hôtel de Vendôme à Paris et à Notre-Dame ; il exécuta le monument funéraire du marquis de l'Hôpital dans l'église de Notre-Dame des Victoires ; il fit, pour la cathédrale d'Amiens, une statue de saint Firmin et une statue de saint François de Sales et, pour l'église de Huppy, la statue de saint Sulpice, patron de la paroisse.

Dans la notice qu'il consacre à Poultier, M. Delignières n'a pu fournir que peu de détails sur la vie de ce sculpteur ; il s'est attaché surtout à rechercher les pièces qui sont dues à son ciseau, et à décrire avec un soin minutieux celles de ces pièces qui sont encore conservées aujourd'hui.

Cette reconstitution de l'œuvre de Poultier a nécessité des recherches considérables qui, toutes, n'ont pas abouti. Mais nous devons reconnaître que l'auteur a fait preuve d'une très grande perspicacité dans le cours de ses recherches. Nous le féliciterons de nous avoir fait mieux connaître les œuvres d'un artiste picard qui était demeuré jusqu'ici à peu près inconnu ; nous le complimenterons surtout de ce qu'il n'a point exalté son héros qui, certes, n'était pas sans mérite, mais il faut bien reconnaître que son talent ne lui donne point place au premier rang. Sans doute, nous devons être fiers de nos gloires locales, mais gardons-nous bien de céder à un sentiment qui nous porte à exagérer la valeur de nos compatriotes et à les sacrer grands hommes.

La notice consacrée à Poultier est très documentée. Dès les premières lignes, on s'aperçoit qu'elle est l'œuvre d'un critique d'art consommé.

Pour faire suite à cette substantielle et conscien-

cieuse étude, l'auteur reproduit en pièces justificatives des extraits de manuscrits et d'ouvrages imprimés. A ce sujet, nous formulerons une observation. Nous ne voyons pas la nécessité qu'il y a de faire des emprunts à des ouvrages imprimés qui se trouvent partout, tels que la *Description de Paris* de Piganiol de la Force, les *Comptes des bâtiments du roi* de J. Guiffrey, l'*Inventaire des richesses d'art de la France*, etc. ; il y a là une superfétation que l'auteur aurait pu éviter en donnant une analyse suffisante de ces extraits dans le corps du texte ou en note; nous le prions de ne point considérer comme une critique ce qui n'est qu'une simple remarque.

Henri Potez. **L'élégie en France avant le romantisme** (*de Parny à Lamartine*) *1778-1820*. Paris, C. Lévy. In-12, 488 pp.

Sous ce titre, notre érudit collègue, qui n'est pas seulement un historien, mais un littérateur et un poète d'une grande valeur, vient de présenter en Sorbonne sa thèse pour le doctorat ès-lettres.

Dans cet ouvrage, l'auteur, qui fait preuve d'un rare esprit de critique, passe en revue et étudie les œuvres des écrivains qui ont été les précurseurs de « nos plus hauts poètes », et il ajoute fort judicieusement : « J'ai voulu marquer les étapes successives que l'élégie a traversées dans son évolution, depuis l'apparition des *Poésies érotiques* de Parny, dont le succès met à la mode la forme élégiaque, jusqu'au triomphe éclatant des *Méditations*. La matière de

l'élégie est d'abord assez mince. Avec Parny, Bertin, Chénier, elle est la confidence d'une passion. Puis, au lendemain de la révolution, on y fait entrer la religion, la nature, l'histoire, les émotions de la vie publique et celles de la vie intime. »

Sans nier l'influence des étrangers sur les développements derniers de notre littérature, M. Potez fait observer avec infiniment de raison « que notre romantisme est surtout intérieur et national. »

Cet ouvrage débute par un magistral chapitre sur « les origines de la poésie élégiaque au XVIIIe siècle. » D'autres chapitres sont consacrés à Parny, à Bertin, à André Chénier ; chacun de ces poètes est consciencieusement étudié. Dans d'autres chapitres sont groupés une infinité d'autres poètes d'un ordre inférieur et enfin, dans le dixième chapitre, qui est l'avant-dernier, M. Potez s'étend longuement sur Millevoye, qui « mérite, dit-il, parmi les élégiaques, et peut-être parmi les poètes de la période impériale, le premier rang. » Aussi, c'est avec une prédilection toute particulière que M. Henri Potez étudie l'œuvre du doux poète abbevillois. Dans l'étude de ses œuvres, comme dans celle des œuvres des autres poètes qu'il passe en revue, l'auteur fait preuve d'un rare talent de critique. « Millevoye, dit-il, était très bien doué. Son information était vaste, sa curiosité insatiable, son talent souple et de fécondes ressources, son intelligence vive, prompte, nette, ouverte aux idées nouvelles et aux sentiments nouveaux. Son défaut consistait dans le manque de hardiesse. Il était trop respectueux, et l'originalité, en partie, est faite d'insurrection »

Dans ces quelques lignes se trouvent résumés d'une façon concise, mais exacte, les qualités et les

défauts du poète qui a porté l'élégie à un si haut point.

C'est ainsi que M. Potez termine le chapitre qu'il consacre à Millevoye : « Parmi les poètes de l'automne, car c'est vraiment là sa saison favorite, il a une originalité qui lui est propre... Les vers sont comme éteints, enveloppés de ces brumes vaporeuses où murmurent des bruits de chars lointains et de pas étouffés par les plantes mortes, des tintements de cloches et d'enclumes. Ils sont frissonnants de ces souffles légers qui rident les eaux mortes et les rivières grises, et blêmes comme les crépuscules de vieil argent qui s'attardent sur les coteaux du Ponthieu. »

Ces citations donneront mieux l'idée du livre de M. Potez que la meilleure analyse que l'on en pourrait faire. Les hauteurs de vues, les aperçus nouveaux, les hautes envolées abondent dans cet ouvrage, qui met tout de suite son auteur en bonne place parmi nos meilleurs critiques.

Pour juger les poètes, il faut être poète soi-même et, dans ses *Jours d'autrefois*, M. Potez a écrit des vers qui resteront comme un modèle du genre.

Histoire de la commune de Méaulte, par M. G DE WITASSE. Albert, c[te] Jacque de Bréda, 1897. In-4°, 16 p.

La monographie de Méaulte, — village de 817 habitants du canton d'Albert, — débute par une notice fort complète sur la cure et sur les biens d'église ; une liste

de curés commence à 1567 et se continue jusqu'à nos jours, avec des lacunes, il est vrai.

La partie la plus étendue de la substantielle étude de M. de Witasse est celle qui est relative à la seigneurie ; elle a été traitée avec tout le soin que l'auteur apporte dans ses travaux ; il a mis en œuvre les documents originaux et les ouvrages les plus variés ; il s'est attaché avec une attention scrupuleuse, qui l'honore, à citer toutes ses sources. Les archives de la Somme lui ont fourni un apport considérable.

Enguerran d'Encre, vivant à la fin du XII[e] siècle, est le premier seigneur connu de Méaulte. Plus tard, cette terre appartint à la famille de Bussu et, en 1574, l'héritière de cette seigneurie, Suzanne de Bussu, en fit don à sa cousine germaine, Anne de Bournonville, veuve de Philippe de Lameth, écuyer, seigneur d'Hénencourt. Les Lameth ont possédé pendant un siècle environ le domaine de Méaulte, que M. de Witasse croit avoir été acquis ensuite par les marquis d'Albert.

La cense de Conteville, Monchy-le-Vicomte et Neuvirelle, qui formaient autrefois trois écarts de Méaulte, — et qui ont disparu, — était le siège de trois seigneuries distinctes.

A la fin du XIV[e] siècle, Neuvirelle était doté d'une église. Au reste, c'est en 1380 que l'on relève la première mention de la seigneurie de ce hameau, appartenant alors à Robert de Beaumont.

Cette monographie est extraite du *Journal d'Albert*, dans lequel l'auteur a publié d'autres notices sur différentes localités des environs. Nous regrettons bien vivement qu'il n'en ait point été fait de tirage à part. Les amis de l'histoire locale le regretteront avec nous.

Un Commentaire sur l'Almanach des Muses de 1775, par M. A. Janvier. Amiens, Yvert et Tellier, 1897. In-8°, 14 pp.

L'étude que notre collègue vient de publier sous ce titre a fait l'objet d'une lecture à l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens, qui l'a insérée dans ses mémoires.

Le sujet qu'a traité M. Janvier avec beaucoup d'humour est fort plaisant.

Jacques - Nicolas Sélis, professeur au collège d'Amiens, quitta cet établissement à la fin de 1774 pour aller exercer à Paris, où il était né.

Dans l'*Amanach des Muses* pour 1775, Sélis publia sept pièces de vers dont l'une devait produire à Amiens « un scandale sans précédent dans ses annales. » C'était une satire de 13 vers dans laquelle l'auteur avait soi-disant visé M Houzé de Cavillon, receveur des tailles, qui se distrayait de ses fonctions en taquinant les muses.

L'échevinage adressa une plainte au garde des sceaux, une autre au duc de la Vrillière et une troisième au lieutenant général de police, sur l'épigramme de Sélis. L'Académie d'Amiens fut aussi saisie de cette affaire. Une coterie eut le mauvais goût d'emboîter le pas à l'échevinage.

M. de la Vrillière répondit qu'il n'y avait pas de suite à donner à cette affaire, et Sélis se tira à bon compte de son escapade.

Ce petit fait a fourni l'occasion à M. Janvier de faire connaître l'étroitesse d'esprit de quelques-uns de

ces bons bourgeois de la fin du siècle dernier, qui ne pardonnaient point à ceux qui occupaient une situation sociale moins élevée que la leur d'avoir plus d'esprit et plus de talent qu'eux.

E. Charpentier. **Les élections de 1789 à Montreuil-sur-Mer.** Montreuil-sur-Mer, P. Lefort, 1897. In-8°, 19 pp.

Notre laborieux collègue a eu pour but en publiant d'abord cette notice dans l'*Almanach de Montreuil* de donner un résumé de la manière dont furent réunis les électeurs chargés d'élire leurs délégués aux états généraux.

Après un exposé très succinct et très clair de l'élection des membres de la noblesse, du clergé et du tiers état, M. Charpentier donne les noms des délégués des corporations élus à l'hôtel de ville de Montreuil.

Cette nomenclature est fort intéressante pour la ville de Montreuil. « Il n'est pas de famille de ce pays, dit fort judicieusement l'auteur, qui n'y retrouve le nom de ses proches ou de ses alliés ; pas un Montreuillois de cinquante ans qui ne se souvienne de ces noms dont beaucoup ont disparu ou qui n'ait encore eu l'occasion de rencontrer les descendants directs des signataires de cet acte. »

Ce sont ces délégués qui s'occupèrent de la rédaction de leur cahier de doléances, plaintes et remontrances, dont il est question dans la brochure suivante.

Le Même. **Les cahiers et les députés du bailliage de Montreuil-sur-Mer aux états généraux de 1789.** Montreuil-sur-Mer, P. Lefort, 1897. In-8°, 15 pp.

Dans cette brochure, aussi extraite de l'*Almanach de Montreuil-sur-Mer*, notre collègue donne un résumé succinct des travaux des commissaires désignés pour la rédaction des cahiers de doléances.

Des quatre délégués du clergé, l'un était secrétaire de la loge maçonnique du clergé et devait prêter le serment civique, deux autres prêtèrent aussi le même serment, et le quatrième fut élu député de l'ordre. Le cahier qu'ils rédigèrent fut plus d'une fois cité comme un des plus remarquables de cet ordre, dit M. Charpentier.

La noblesse du bailliage de Montreuil avait choisi ses deux délégués parmi les plus libéraux de ses membres, puisque deux d'entre eux étaient francs-maçons. A la fin de leur cahier, ils avaient glissé cette phrase : « Un roi juste ne doit avoir pour sujets que des citoyens. »

Quant au cahier du tiers état, il a été rédigé « dans un sentiment aussi noble, aussi élevé que celui du tiers des plus grandes villes de France. Ce ne sont pas les intérêts particuliers qui dominent : c'est l'amour du bien public dans sa plus haute expression. »

Le député du clergé fut Nicolas Rollin, jésuite, doyen de Verton ; le député de la noblesse, le comte d'Hodicq, et le député du tiers, Jean-Baptiste-Jacques Poultier. Ces trois députés siégèrent parmi les modérés.

Lettres inédites de Marguerite de Valois à Pomponne de Bellièvre, par Ph. Tamizey de Larroque. Toulouse, Ed. Privat, 1897. In-8°, 38 pp.

Notre éminent collègue est un fureteur infatigable, dont les recherches sont toujours couronnées de succès. Il a eu la bonne fortune de découvrir dans différents manuscrits de la Bibliothèque nationale vingt-quatre lettres adressées par la reine Margot de 1579 à 1585 à Pomponne de Bellièvre, qui fut plus tard chancelier de France. « Ces documents, dit l'éditeur, sont pour la plupart remplis d'intérêt; ils jettent une lumière, sinon nouvelle, du moins plus vive, sur une des plus dramatiques périodes d'une vie qui fut si agitée. »

Dans l'introduction, M. Tamizey de Larroque nous donne une fois de plus la preuve de sa haute érudition comme de la sûreté de ses informations. En outre, chacune des lettres qu'il publie est accompagnée de notes parfois très étendues qui jettent un jour tout nouveau sur les personnes et les choses dont il est question dans la correspondance de « la séduisante Marguerite. »

« On trouvera dans cette correspondance, qui complète aussi bien les *Mémoires* de la reine de Navarre que l'ensemble de ses lettres déjà publiées, dit encore l'éditeur, de très curieux détails soit sur elle-même, soit sur divers personnages, parmi lesquels figure en première ligne le futur Henri IV, qui, s'il fut un des meilleurs de tous les rois, fut, il faut bien en convenir, un des plus mauvais de tous les maris. »

En appendice sont reproduites quatre autres lettres de la même reine : l'une à sa mère, deux à son mari et la dernière au marquis de Villars, amiral de France.

Ce « petit recueil » obtiendra « le succès » que souhaite son éditeur et auquel il a les droits les plus légitimes.

HENRI TAUSIN. **Notices historiques sur les personnages et compagnies dont les armoiries figurent sur le monument commératif du siège de la ville de Saint-Quentin en 1557.** Saint-Quentin, Triqueneaux-Devierme, 1897. In-8°, 35 pp.

Par son testament, M. Ch. Picard, ancien maire de Saint-Quentin, légua à sa ville natale une somme de cent mille francs « pour l'érection d'un monument destiné à rappeler le brillant siège de 1557. »

L'admirable œuvre d'art qui décore aujourd'hui la place principale de Saint-Quentin porte sur son soubassement crénelé huit blasons en bronze scellés sur chacun des merlons ; ce sont les armoiries des personnages et des compagnies qui se sont le plus distingués pendant ce siège mémorable.

Notre collègue a eu l'heureuse idée de consacrer à chacun d'eux une notice que sa haute compétence dans l'art héraldique désignait pour cette étude. En outre, l'auteur a pu apporter des documents tout à fait inédits sur deux des six braves défenseurs de Saint-Quentin.

Des tableaux généalogiques et la reproduction des

écussons de Gaspard de Coligny, de Jacques de Lignières, de d'Amerval, de Jean de Caulaincourt, de Louis Varlet, de Catherine de Lallier, des archers et des canonniers-arquebusiers de Saint-Quentin, et celui de la ville, donnent à l'œuvre de M. Tausin un caractère tout spécial d'intérêt.

Le Même. **Maison de Moy.** Etude sur des pilatres armoriés conservés dans l'église de Saint-Quentin ; notice historique sur ladite maison avec un tableau généalogique. Abbeville, Fourdrinier et Cie, 1897. In-8°, 31 pp. 2 pl.

Dans cette seconde brochure, notre collègue étudie avec tout le soin qu'on lui connaît vingt écussons sculptés sur quatre pilastres en marbre noir conservés dans l'église collégiale de Saint-Quentin. Grâce à la découverte faite par lui d'un acte de notoriété dans une étude de notaire, M. Tausin a pu fournir des données précises sur ces pilastres qui formaient l'encadrement d'une fondation faite le 4 juillet 1595 et d'une seconde fondation du 15 décembre 1631 par deux membres de la famille de Moy, le père et le fils.

A la suite, M. Tausin a consacré une notice historique à la maison de Moy, « l'une des plus anciennes et des plus illustres de la Picardie, qui a pris son nom, dès la fin du XIe siècle, de la sirerie de Moy-en-Vermandois. »

Séance du 5 avril 1898

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

M. Alcius Ledieu continue la lecture de son étude sur les rapports entre Louis XI et l'échevinage d'Abbeville, qu'il reprend à l'année 1466. Les événements qui suivirent la mort de Charles le Téméraire forment une partie intéressante de ce travail. Les pourparlers engagés à la porte Saint-Gilles durant plusieurs jours entre M. de Torcy et l'échevinage touchant la rentrée de la ville sous l'obéissance du roi, le démantèlement du château fort élevé par le duc, les processions faites à Saint-Vulfran, les mesures prises par la ville en vue d'une visite du roi à la suite duquel elle envoie ses messagers à Falvy, à Péronne, à Lucheux, tout cela forme une histoire prise sur le vif de la cité à cette époque de trouble.

La soumission successive de nombreuses villes, les succès remportés par les troupes royales continuent cette série de réjouissances dont les processions aux diverses églises, les sonneries de cloches pendant des jours entiers et les dîners de gala sont parties principales et obligées. Le peuple oubliait un peu là les tristesses des déprédations et des excès commis aux environs.

M. Ledieu termine sa lecture à la fin de 1477. Cette partie de son travail est, comme la première, écoutée et suivie avec un grand intérêt par la Société qui, en le remerciant, le prie de vouloir bien continuer plus tard sa communication.

M. LE PRÉSIDENT fait part de la mort de M. Henri Macqueron, ancien professeur, décédé à Abbeville, et de M. l'abbé Martin, décédé à Rouvroy-en-Santerre. L'expression des regrets de la Société est inscrite au procès-verbal.

Dons d'ouvrages :

Par M. Henry Potz, *l'Élégie en France avant le romantisme, de Parny à Lamartine* ;

Par M. Darsy, *A propos du nom d'un village en Amiénois* (Pont-de-Metz) ;

Par M. Ém. Delignières, *Aperçu rétrospectif sur l'exposition d'œuvres d'art et de curiosité en 1897.*

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. PAUL D'AVOUST, à Annoux, est élu membre correspondant.

Séance du 5 mai 1898

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

Au début de la séance, M. BOUCHER DE CRÈVECŒUR demande la parole et, au nom de la Société, félicite M. le PRÉSIDENT de la haute distinction dont il a été récemment l'objet lorsqu'il a été désigné par M. le Ministre de l'Instruction publique pour faire partie de la prochaine promotion à la Légion d'honneur ; indépendamment des autres titres qu'il pouvait y avoir, dit-il, M. DELIGNIÈRES aura aussi trouvé, dans ses études sur nos richesses et nos illustrations artistiques abbevilloises, l'occasion déterminante de

ce témoignage aussi juste qu'autorisé rendu à ses connaissances dans les matières d'histoire et d'art.

M. Delignières remercie ses collègues et en particulier M. de Crèvecoeur des sentiments de vive et cordiale sympathie qu'il veut bien lui donner en cette circonstance.

M. Alcius Ledieu donne lecture d'une étude de mœurs empruntée aux registres municipaux d'Abbeville du xve siècle. C'est tout d'abord une dispute survenue, semble-t-il à l'auteur, entre gens de même métier, peut-être quelques chanteurs de rue. L'un d'eux, un harpeur, qui avait revêtu la livrée de M. de Domart, est dépouillé violemment de sa robe, et, pour échapper aux coups de bâton de ses deux agresseurs, est contraint de se réfugier dans la boutique d'un pâtissier. L'échevinage prononce la punition des coupables. Trois jours après, sur l'intervention de M. de Domart en faveur des inculpés, les magistrats municipaux reviennent sur cette affaire et modifient leur premier jugement. M. Ledieu termine par quelques détails sur les principaux personnages de son récit et apporte comme pièces justificatives tous les extraits des registres municipaux qui lui sont relatifs.

M. Mallet communique à la Société quelques pièces annexes à la lecture par lui faite à la séance du mois de mars dernier. Il y a là une copie du cartulaire et du terrier de l'abbaye d'Épagne collationnée aux originaux en 1630, un aveu passé en 1627 au roi, un aveu additionnel, un cueilloir de Charles Rohault, toutes pièces fort intéressantes qui ont leur place marquée à la suite de la monographie d'Épagne qu'il vient de terminer.

M. Ém. Delignières lit ensuite une note relative à une conférence donnée par M. Alfred Poizat à l'institut Rudy à Paris le 21 mars 1898 sur M. Er. Prarond. Il se fait un devoir de signaler à ses collègues cette étude approfondie de l'œuvre poétique de notre vénéré président d'honneur faite par un critique autorisé ; il relève les appréciations données par l'habile conférencier sur différentes pièces ; par là même, il fait voir la valeur qu'attachent à l'œuvre de notre poète abbevillois les critiques et les lettrés dans le grand Paris intellectuel (V. page 345).

On fait part de la mort de M. Eyssette ; il est décidé que l'expression des regrets de la Société sera mentionnée au procès-verbal.

Dons d'ouvrages :

Par M. Ch. Lemire, six numéros de la *Dépêche coloniale* du mois de décembre 1897 contenant une étude sur l'intervention allemande et le protectorat français des missionnaires en Chine ;

Par M. Mazerolles, le fascicule III de la Société des Études historiques de 1897 renfermant un article de M. Mazerolles relatif aux publications de la Société d'Émulation d'Abbeville ;

Par M. le comte de Marsy, le n° 6 des *Procès-verbaux* de la Société historique de Compiègne dans lequel M. de Marsy rend compte du centenaire de la Société d'Émulation ;

Par M. F. Donnet, *Etude sur les cloches chez nos pères* ;

Par MM. Piette et de la Porterie, *Les fouilles de Brassempouy en 1896* ;

Par M. Duchaussoy, *Le grand pingouin du musée*

d'histoire naturelle d'Amiens et *les orages et les zones à grêle dans le département de la Somme* ;

Par M. X. de Bonnault, *les Francs Archers de Compiègne* (V. p. 347) ;

Par M. Ém. Gallet, *Recherches pour servir à l'histoire d'un grand village ; notes et documents sur Longpré-les-Corps-Saints* (V. p. 350).

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Séance du 2 juin 1898.

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

M. Alcius Ledieu a la parole pour une lecture inscrite à l'ordre du jour. C'est dans le livre rouge, le registre aux délibérations de l'échevinage et dans les comptes des argentiers que l'auteur a puisé tous les éléments d'un infanticide commis à Abbeville au mois de novembre 1510. Une première enquête, faite par le lieutenant général du sénéchal, le procureur du roi et autres officiers de la sénéchaussée, auxquels s'était joint le maïeur, amena la découverte de la coupable, qui fut ensuite, comme sujette de la ville, remise à la justice de l'échevinage. Les dépenses faites chez divers taverniers de la ville par les magistrats instructeurs, les sommes payées aux officiers royaux qui s'étaient dessaisis de l'affaire, les frais de l'enquête ordonnée à Beaurains et à Maresquel sur les antécédents de l'inculpée, enfin les sommes payées pour le prononcé et l'exécution du jugement, tout cela est

minutieusement noté dans les registres municipaux et relevé par M. Ledieu. La peine prononcée contre la coupable était celle du feu. Elle la subit à la Justice le 20 décembre suivant.

M. l'abbé J. Gosselin retrace la vie d'un juge à Péronne au xviie siècle. Le juge dont il s'agit est Jean Gonnet, lieutenant criminel de 1619 à 1642. Il envisage cette belle figure sous tous ses aspects ; et, par de nombreux extraits de son *Journal* et de ses *Chevauchées*, il montre successivement, dans sa vie quotidienne, le magistrat indépendant et éclairé, le bourgeois plein de zèle à défendre les intérêts de sa cité, l'ami toujours égal dans la fidélité et le laisser-aller de ses relations, le paroissien modèle nous initiant aux habitudes chrétiennes de son temps, enfin le chef de famille montrant autant de compétence dans la direction de son intérieur que dans l'éducation de ses enfants. On se plaît depuis quelque temps, dit l'auteur, à exhumer des archives de certaines familles les livres de raison ; ce n'est pas un tort : notre société contemporaine aura toujours quelque chose à gagner à se retourner ainsi du côté de celle qui nous a précédés, ne serait-ce que d'apprendre de ceux qui nous ont laissé ces notes à employer son temps, et, surtout, de se mettre en état de rendre compte de cet emploi.

Cette lecture est écoutée avec un très vif intérêt et unanimement applaudie.

M. Ém. Delignières lit un compte rendu de l'ouvrage de M. de Bonnault sur les *Francs Archers de Compiègne* (V. p. 347).

Le même membre lit un compte rendu de la première partie de l'ouvrage de M. Ém. Gallet ayant

pour titre : *Recherches pour servir à l'histoire d'un grand village* (V. p. 350).

Il est fait part de la mort de M. Ph. Tamizey de Larroque; mention des regrets de la Société est inscrite au procès-verbal.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

NOTICE HISTORIQUE SUR LES TROIS VILLAGES DE MARQUIVILLERS, GRIVILLERS ET ARMANCOURT

De l'ancien bailliage de Roye

Par M. L'ABBÉ J. GOSSELIN.

Les planches qui accompagnent la notice sur Marquivillers, Grivillers et Armancourt, publiée dans le dernier volume des *Mémoires,* n'ayant pas été prêtes au moment du tirage, nous les donnons aujourd'hui dans le *Bulletin.* Il sera facile à chacun de les remettre en leur place respective.

Ces planches sont au nombre de trois ; et, sauf quelques sujets anciens de mobilier ou d'architecture, elles représentent les armes des familles qui ont possédé ces terres ou les fiefs nobles relevant de la seigneurie.

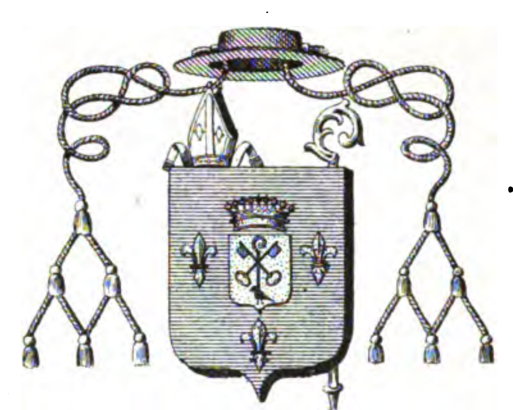
Sur la première se trouvent les armes de l'abbaye de

Corbie à laquelle a appartenu jusqu'à la Révolution le domaine de Marquivillers ; puis celles des familles qui ont tenu successivement la seigneurie en fief. En tête de ces dernières figure l'écusson supposé des Pellerin de Markaisvillers qui ont dû être les premiers seigneurs portant le nom de ce village. A cause de leur nom de Pellerin, on a cru pouvoir leur attribuer les bourdons et la coquille. Viennent ensuite dans l'ordre de succession de ces familles, l'écusson de Laboissière, de Rouy, du Caurel, de Lannoy, de Lorraine et d'Aubert de Rozainville. Ces dernières armes, qui se retrouvent encore sur la deuxième planche au bas de la bannière de Saint-Sébastien, se blasonnent ainsi : de gueules, à 3 hauberts d'argent, 2 et 1, accompagnés de 5 roses feuillées d'or disposées en chevron. Les armes de Martinot de Saint-Sauveur, de Louvencourt et d'Estouilly viennent ensuite, parce que ces trois familles ont possédé temporairement et par indivis la seigneurie de Marquivillers, qu'ils avaient héritée des Aubert.

L'écusson de l'Évêché, qui termine la première planche, ceux d'Hangest, de Belleforière, de Bertin, d'Ailly et de Mouy, qui commencent la deuxième, rappellent les possesseurs des six fiefs nobles situés sur la paroisse, à savoir : le Petit-Hangest, la Motte, Inneville, Marquivillers, la Tombelle et Charlet.

Le Flament et Bosquillon sont le nom et les armes de deux curés de Marquivillers.

Le sceau d'un prêtre originaire de ce village, l'ancienne bannière des archers donnée par les Aubert dont elle porte les armes, et un seau à eau bénite qui se trouve dans l'église complètent cette deuxième planche.



Abbaye de Corbie

Pellerin de Markaisvillers *(supposé)*

La Boissière

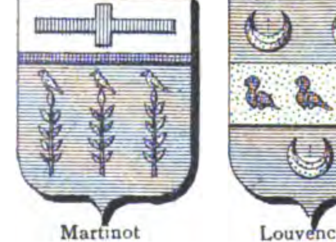
Rouy

du Caurel

Lannoy

Lorraine

Aubert de Rozainville



Martinot



Louvencourt



Estouilly



Evêché d'Amiens

Gosselin del.

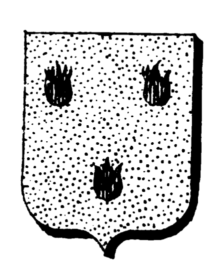
Lith. E. Winckler, Abbeville.


Hangest


Belleforière


de Bertin

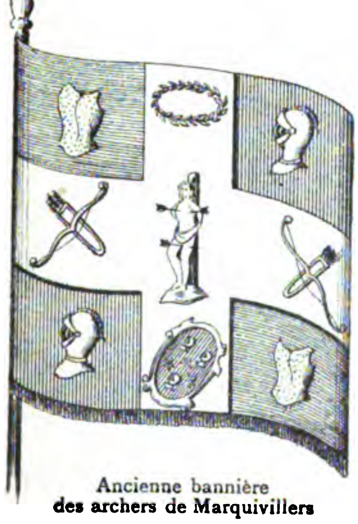

Ailly

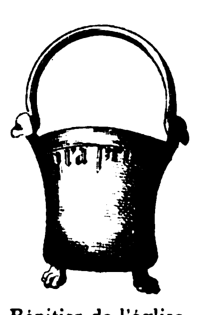

Le Flament


Mouy


Bosquillon


Sceau
de G. Blondel


Ancienne bannière
des archers de Marquivillers


Bénitier de l'église
de Marquivillers

L'Abbé Gosselin del.

Lith. E. Winckler, Abbeville.

Romanet | Racine | Monchy | Sailly

Cauvel | Fourment | Le Clerc | Sorel

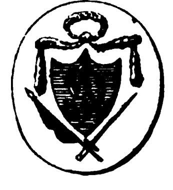
Poix-Séchelles | Donquerre | Festard | L'Aubespine

Trannoy d'Armancourt | Simon de Charlet, Sgr de St-Agnan et de Popincourt (1586) | De la Morlière



Chapiteau de l'église de Grivillers

Galoppe d'Armancourt
d'après un cachet
de la fin du siècle dernier



L'Abbé Gosselin del.

Lith. E. Winckler, Abbeville.


UNIV.
OF
MICH.

Les neuf premiers écusson de la troisième planche se rapportent plus spécialement à l'histoire de Grivillers. Romanet et Racine sont là comme possesseurs du fief de Romanet; Monchy comme possesseur de celui de Beauregard, Sailly, Cauvel, Fourment et Le Clercq, comme détenteurs de celui de Cauvel qui était un démembrement du fief de Grivillers dont il porta primitivement le nom. — Deux autres fiefs, dits *fief de l'Évêque,* parce qu'ils étaient tenus de l'Évêché d'Amiens, y sont représentés par les armes des Sorel qui en ont été les détenteurs. — Enfin, les Poix-Séchelles ont été seigneurs de Grivillers après les Sorel, et c'est d'eux que la seigneurie a passé, avec celle de Marquivillers et de La Boissière, dans la maison de Lorraine, qui l'a vendue quelque temps après aux Aubert de Roye.

Les écussons reproduits sur la dernière partie de la planche sont ceux des familles qui ont détenu les quatre fiefs domaniaux d'Armancourt. Ils sont par conséquent relatifs à l'histoire de ce village. Ce sont ceux de Donquerre, de Festard de l'Aubépine, de Trannoy et de Charlet.

Les armes de La Morlière sont celles d'un curé de cette paroisse.

Enfin, dans l'angle inférieur de la même planche se trouve le dessin d'un chapiteau de l'église de Grivillers dont une moitié seulement est aujourd'hui visible, et qui porte à ses angles les animaux symboliques représentant les évangélistes.

SEIGNEURS ET FIEFFÉS

DU

COMTÉ DE PONTHIEU

Au XVI[e] et au XVII[e] Siècle [1]

Lecture faite par M. ALCIUS LEDIEU.

Fiefs à Faveilles.

Fiefs nobles appelés Faveilles et Bristel.

Charles Carpentier laissa ces deux fiefs à son frère et héritier, qui suit.

Antoine Carpentier fournit le relief le 8 février 1584.

Françoise de Cannesson, fille unique d'Antoine, chevalier, seigneur de Bellifontaine et des fiefs de Faveilles et de Bristel, porta ces fiefs par mariage à Antoine de Mailly, marquis d'Haucourt, qui rendit foi et hommage le 6 septembre 1684.

Antoine Danzel, écuyer, seigneur de Lignières, acheta ces fiefs au précédent par acte passé à Abbeville le 11 janvier 1686 par-devant Charles Lefebvre, notaire.

François Danzel, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 15 juin 1693.

Deux fiefs à Genville.

Nicolas le Roy, procureur du roi en Ponthieu, et Antoinette d'Ault, sa femme, laissèrent ce fief à leur fils, qui suit.

1. Voir année 1898, n° 1, p. 261 à 292.

Louis le Roy, écuyer, sieur de la Mottelette, fournit le relief le 19 septembre 1571.

Philippe le Roy, écuyer, sieur de Genville, fils du précédent, fournit le relief le 3 septembre 1583.

François le Roy, fils du précédent, fournit le relief le 23 mars 1618.

Fief à Agenville.

Jean Descamps, maïeur de bannière à Rue en 1559, échevin en 1560 et 1561, laissa ce fief à son fils, qui suit.

André Descamps, procureur et notaire à Rue en 1590, lieutenant du maire en 1596, fournit le relief de minorité le 12 décembre 1576, et le relief de majorité le 23 juin 1583.

Denis Œuillot, mari de Jeanne Braullet, acheta ce fief, qu'il laissa à son fils, qui suit.

Charles Œuillot, bourgeois, marchand à Abbeville, fournit le relief le 15 février 1602.

Denis de Boicervoise, licencié en la faculté de médecine, fournit le relief le 21 juin 1603 comme mari et bail de Jeanne Œuillot, sœur et héritière du précédent.

Louis de Susleaue, sieur de Baillon, avocat du roi à Abbeville, échevin de cette ville en 1624, acheta ce fief par acte du 30 décembre 1628.

Marie de Susleaue, dame de Romaine, fille du précédent et de Françoise Bello, épousa François de la Garde, sieur de Cumont, qui fournit le relief le 4 septembre 1645.

François de la Garde, seigneur de Cumont, Fontaine et autres lieux, ecclésiastique, fils unique du précédent, fournit le relief le 14 juillet 1671.

Éloy Lamirant acheta ce fief au précédent le 4 août 1671 et rendit foi et hommage le 15 juin 1672.

Garenne de Tourmont.

Jean de Miannay, chevalier, sieur de Berneval, vivant en 1550, acheta le fief noble des dune et garenne de Tourmont aux commissaires députés par Sa Majesté moyennant la somme de 311 écus 16 sous 8 deniers tournois.

Emery de Boulainvillers, chevalier, fournit le relief de ce fief comme mari et bail de Jeanne de Miannay, dame de Berneval et de la Motte-en-Marquenterre, fille unique du précédent et de Jeanne Blondel.

André de Boulainvillers, fils du précédent, fournit le relief de la moitié de ce fief le 13 octobre 1583.

Samuel de Boulainvillers, chevalier, sieur de Berneval, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 9 septembre 1593.

Charles de Bourbon, chevalier, sieur de Rubempré, acheta ce fief aux députés du roi qui le revendirent sur le précédent le 1er février 1595 moyennant 849 écus 12 sols.

Jean de Monchy, chevalier, sieur de Montcavrel, fournit le relief le 5 août 1606 comme mari et bail de Marguerite de Bourbon, sœur et héritière du précédent.

Louis de Mailly, chevalier, marquis dudit lieu, de Montcavrel et de Nesle, fournit le relief comme mari et bail de Jeanne de Monchy, héritière d'André-Bertrand, fils du précédent.

Fief à Herre.

Claude de Vendôme, écuyer, vendit ce fief au suivant.

Adrien d'Aboval, écuyer, laissa ce fief à Marie d'Aboval, sa fille, mariée au suivant.

Adrien de Flocques, écuyer, sieur de Tillençourt, fournit le relief à cause de sa femme le 14 septembre 1583.

Artus de Calonne, écuyer, cousin germain et héritier de Charles de Calonne, écuyer, fournit le relief le 15 juin 1649.

Arry.

Jean de Gourlay, écuyer, bailli de Rue, fils cadet de Philippe, donna cette seigneurie en avancement d'hoirie à son fils, qui suit.

Claude de Gourlay, écuyer, fournit le relief le 4 avril 1572.

Jacques le Fuzelier, écuyer, sieur de Montois, prévôt du Vimeu, fils aîné de Nicolas, procureur du roi en Ponthieu, acheta cette seigneurie le 18 avril 1572.

Christophe le Fuzelier, écuyer, sieur de Montois, fils aîné du précédent, fournit le relief le 30 novembre 1585.

Nicolas le Fuzelier, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 11 mai 1602.

César de Halluin, sieur de Noirbois, fils de François et de Claude de Bécourt, acheta cette seigneurie au précédent le 31 juillet 1618.

Claude de Halluin, écuyer, fils aîné du précédent, laissa cette seigneurie à l'un de ses fils, qui suit.

Jean de Halluin, écuyer, fournit le relief le 22 février 1661.

Fief à Arry.

Fief noble de douze journaux de terre labourable éclipsés de la seigneurie d'Arry.

Jean de Gourlay, écuyer, sieur d'Arry, vendit ce fief au suivant le 4 mars 1570.

Martin le Comte, écuyer, sieur de Tarteron, laissa ce fief à son fils, qui suit.

Charles le Comte, écuyer, sieur de Tarteron, fournit le relief de minorité le 12 mars 1593.

Geoffroy le Comte, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 31 août 1634.

Charles le Comte, écuyer, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 4 octobre 1645.

Arry en 3 fiefs nobles.

Anne de Vaudricourt, dame d'Aussenne et de Nempont, fille unique de Jean, écuyer, et d'Hélène de Monchy, fournit le relief de majorité le 30 juin 1568.

Louis de Monchy, chevalier, sieur d'Inquessen, mari et bail de la précédente, fournit le relief le 8 novembre 1570.

François de Soyecourt, chevalier, acheta ces trois fiefs au précédent le 20 juin 1579.

Françoise de Soyecourt, femme de Thibaut de Mailly, et fille aînée du précédent, fournit le relief le 31 juillet 1597.

Maximilien de Belleforière, chevalier, comte de Tilloloy, baron de Soyecourt, conseiller du roi, fils ainé de la précédente, fournit le relief le 4 novembre 1620.

Maximilien-Antoine de Belleforière, seigneur de

Soyecourt, comte de Tilloloy, fils aîné du précédent, fournit le relief le 29 octobre 1649.

Fief à Rue.

Fief noble qui eut les mêmes possesseurs que les trois fiefs nobles d'Arry qui précèdent.

Fief à Mayoc.

Fief noble qui eut les mêmes possesseurs que le précédent.

Beauvoir-lès-Rue.

Fief noble appelé la Vicomté de Beauvoir.

Martin le Comte, écuyer, sieur de Tarteron, laissa ce fief à son fils, qui suit.

Charles le Comte, écuyer, sieur de Tarteron, fils mineur du précédent, fournit le relief le 13 février 1595.

Geoffroy le Comte, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 31 août 1634.

Charles le Comte, écuyer, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 4 octobre 1645.

Gapennes.

Fief à Rue.

Antoinette d'Ault, femme de Nicolas le Roy, procureur du roi en Ponthieu, laissa ce fief à son fils, qui suit.

Louis le Roy, écuyer, sieur de la Mottelette, fournit le relief le 19 septembre 1571.

Martin le Comte, écuyer, sieur du Tarteron, acheta ce fief le 5 octobre 1571.

A partir de cette époque, il eut les mêmes possesseurs que le précédent.

Darnata.

Fief noble à Rue; il eut les mêmes possesseurs que le précédent.

La Cuisine.

Fief noble à Rue consistant en 20 setiers de blé froment à prendre chaque année sur la recette du domaine de Ponthieu.

Antoinette d'Ault, femme de Nicolas le Roy, procureur du roi, laissa ce fief à son fils, qui suit.

Louis le Roy, écuyer, sieur de la Mottelette, fournit le relief le 19 septembre 1571.

Martin le Comte, écuyer, sieur de Tarteron, acheta ce fief le 5 octobre 1571.

Charles le Comte, écuyer, sieur de Tarteron, fournit le relief le 2 mars 1593.

Geoffroy le Comte, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 31 août 1634.

Artus le Comte, écuyer, sieur de Tarteron, fournit le relief au mois d'avril 1653.

Jean de Vaudricourt, écuyer, sieur de Laleu, fils d'Oudart et de Claude le Comte, rendit foi et hommage le 6 mai 1678 comme neveu et héritier du précédent.

Fief de 16 setiers de froment à Rue.

Fief noble consistant en 16 setiers de blé froment, mesure d'Abbeville, à prendre sur le revenu du domaine de Ponthieu.

Sidrac de Monchy, chevalier, sieur de Moismont, fils de Jean, seigneur de Senarpont, vendit ce fief au suivant.

Maitre Jean Maillart, sieur d'Augecourt, acheta ce fief le 17 décembre 1579.

Charles Maillart, sieur d'Orion, receveur du comté de Ponthieu, fils aîné du précédent, reçut ce fief en avancement d'hoirie et en fournit le relief le 31 décembre 1583.

Charles Maillart, fils du précédent, laissa ce fief à sa fille, mariée au suivant.

François Truffier, écuyer, fournit le relief comme mari et bail de Jeanne Maillart le 25 juin 1627.

Louis Truffier, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 29 janvier 1655.

Marie, Claire et Françoise Truffier, sœurs du précédent, fournirent le relief le 30 septembre 1659 comme donataires de Jeanne Maillart, leur mère.

François Truffier, chevalier, sieur d'Augecourt, frère des précédentes, rendit foi et hommage le 21 février 1685.

Fief de 19 setiers et demi de froment.

Fief noble à Rue consistant en 19 setiers et demi de froment, mesure d'Abbeville, à prendre chaque année sur le revenu du comté de Ponthieu.

Émery de Boulainvillers, chevalier, possédait ce fief du chef de sa femme, Jeanne de Miannay, dame de Berneval et de la Motte-en-Marquenterre ; il en fournit le relief le 13 octobre 1583.

Charles Maillart, receveur du domaine de Ponthieu, acheta ce fief au précédent le 29 octobre 1587.

A partir de cette époque, ce fief eut les mêmes possesseurs que le précédent.

Fief de 19 setiers et demi de froment.

Fief noble à Rue, consistant en 19 setiers et demi de froment à prendre chaque année sur le revenu du domaine de Ponthieu avec la charge de la moitié des frais d'entretien des catiches et des chaussées de l'étang de Rue.

Godefroid d'Amerval, écuyer, fit don de ce fief à son fils aîné, qui suit.

François d'Amerval, l'aîné, écuyer, seigneur de Fresne et de Montigny, fournit le relief le 1er avril 1596.

Charles Cocquerel acheta ce fief au précédent le 15 juillet 1597.

Jean du Bourguier acheta ce fief en 1615 à Françoise Gorré, veuve et légataire universelle du précédent.

Maximilien du Bourguier, fils aîné du précédent, fournit le relief le 18 juillet 1642.

Jean du Bourguier, frère et héritier de Michel du Bourguier, fournit le relief le 19 juillet 1665.

Fief de 19 setiers et demi de froment sur le moulin de Rue.

Fief noble consistant en 19 setiers et demi de froment à prendre sur un moulin à eau sis à Rue avec la charge du quart des frais d'entretien des catiches et des chaussées de l'étang de Rue.

Godefroid d'Amerval, écuyer, laissa ce fief à son fils puîné, qui suit.

François d'Amerval, le jeune, écuyer, fournit le relief le 7 août 1607.

Pierre du Bourguier laissa la moitié de ce fief à Philippe du Bourguier, chanoine, son neveu, et l'autre moitié à Jean du Bourguier.

Marie du Bourguier, veuve de François Coulon, écuyer, sieur de Hanchies, sœur et donataire de Pierre du Bourguier, chanoine de Saint-Vulfran, fils de Jean du Bourgier, fournit le relief de la moitié de ce fief le 10 février 1671.

Madeleine du Bourguier, légataire particulière de Philippe du Bourguier, fournit le relief de l'autre moitié le 20 septembre 1681.

Fief de 19 setiers et demi de froment sur le moulin de Rue.

Fief noble consistant en 19 setiers et demi de froment, mesure d'Abbeville, à prendre sur un moulin à eau sis à Rue chargé du quart des frais de réparations et d'entretien des catiches et des chaussées de l'étang de Rue.

Émery de Boulainvillers, chevalier, sieur de Berneval, fournit le relief le 13 octobre 1583.

André de Boulainvillers, chevalier, sieur de Berneval, fils aîné du précédent et de Jeanne de Miannay, dame de Berneval et de la Motte-en-Marquenterre, laissa ce fief à son frère, qui suit.

Samuel de Boulainvillers, chevalier, sieur de Berneval, fournit le relief le 9 septembre 1593.

Antoine de Sericourt, écuyer, sieur d'Esclainvillers, acheta ce fief au précédent le 25 juillet 1594.

Jacques de Cacheleu, écuyer, sieur de Popincourt, acheta ce fief au précédent le 31 décembre 1616.

François du Val, bourgeois d'Abbeville, acheta ce

fief à Mademoiselle de Cacheleu, dame de Popincourt, au mois de septembre 1659.

René Héruy acheta la moitié de ce fief vendu par décret au mois de décembre 1689. L'autre moitié appartenait à Louis-Paul du Val.

Fief de 19 setiers et demi de froment sur le moulin de Rue.

Fief noble consistant en 19 setiers et demi de froment à prendre sur un moulin à eau à Rue à charge du quart des frais de réparations et d'entretien des catiches et des chaussées de l'étang de Rue.

Émery de Boulainvillers, chevalier, sieur de Berneval, fournit le relief le 13 octobre 1583.

Jeanne de Miannay, sa femme, vendit ce fief, qui lui appartenait.

Jean Duflos, veuf d'Isabeau Verlin, acheta ce fief à la précédente au nom de ses enfants mineurs, Périne et Nicole Duflos.

Fief à Sailly-Bray.

Nicolas de Saint-Blimont, écuyer, sieur dudit lieu et de Gouy, laissa ce fief à son fils aîné, qui suit.

François de Saint-Blimont, écuyer, sieur de Ponthoile, fournit le relief le 17 mai 1575.

Marguerite de Saint-Blimont, fille aînée du précédent et femme de Jacques du Caurel, laissa ce fief à sa fille, qui suit.

Marie du Caurel, femme en premières noces de Pierre de Chaumont, chevalier, seigneur dudit lieu, et, en secondes noces de Charles de Monchy, seigneur

et baron de Visme, laissa ce fief au suivant, l'aîné de ses vingt-deux enfants.

François de Monchy, chevalier, seigneur et baron de Visme, Ponthoile, Sailly, Flibeaucourt et autres lieux, paya les droits de relief le 10 juin 1671, et rendit foi et hommage le 17 août 1691.

Retz-à-Coulon.

Les Sœurs de l'hôtel-Dieu d'Abbeville vendirent ce fief noble au suivant le 23 août 1641.

Jean de Grouches, chevalier, baron de Chepy, laissa ce fief à sa fille, femme du suivant.

Abraham d'Ozanne, chevalier, seigneur et patron de Grigneusville, Haucourt et autres lieux, capitaine au régiment de Picardie et l'un des ingénieurs des camps et armées du roi, fournit le relief le 19 août 1672 comme mari et bail de Marie-Gabrielle de Grouches de Chepy.

Fief à Nempont-Saint-Firmin.

Fief à Nempont consistant en une maison et 6 journaux de terre tenu par 13 deniers de reconnaissance et 5 sous de relief. Il appartint successivement à : 1° Jean Capellier ; 2° Jean Capellier, son fils ; 3° Marie Capellier, sa fille, femme de Jacques Blaré ; 4° Jean Poissant, fils de Jean et de Madeleine Capellier, sœur et héritière de Marie, femme de Jacques Blaré.

BAILLIAGE DE WABEN

Bellebrone.

Jacques d'Étampes, chevalier, baron de Bellebrone en Ponthieu et de Bellebrone en Boulonnais, fournit le relief le 2 avril 1601 comme mari et bail de Louise de Blondel-Joigny.

Charles d'Ailly, chevalier, seigneur de Montgeroult, acheta cette seigneurie au précédent le 12 juin 1610.

Étienne de Roussé, chevalier, seigneur de Saint-Cler, posséda cette seigneurie comme mari et bail de Françoise d'Ailly, fille aînée du précédent.

François-Jacques de Roussé, chevalier, baron de Bellebrone, seigneur d'Escarbotin, vicomte et seigneur de Waben, fils aîné du précédent, fournit le relief le 16 mai 1671.

Charles de Roussé, chevalier, seigneur et baron de Bellebrone, oncle et héritier du précédent, fournit le relief le 21 novembre 1692.

Waben.

Antoine de Blondel, dit de Joigny, chevalier, baron de Bellebrone, fils de Jacques, bailli d'Étaples, gouverneur et sénéchal du Ponthieu en 1524, et de Catherine de Marles, laissa ce fief à son fils, qui suit.

Oudart de Joigny, chevalier, sieur de Bellebrone, marié à Louise de Villiers-l'Isle-Adam, fournit le relief le 26 août 1572.

A partir de cette époque, Waben eut les mêmes possesseurs que Bellebrone.

Fief à Waben.

François d'Orléans vendit ce fief au suivant le 28 novembre 1549.

Jean d'Estouteville, chevalier, sieur de Villebon, lieutenant général en Normandie et en Picardie, fils de Charles, échanson du roi, et d'Hélène de Beauveau, n'eut qu'une fille, qui n'eut pas d'enfants.

Anne de Montmorency, connétable de France, reçut ce fief par donation du précédent; il en fournit le relief le 30 octobre 1554.

Charles de Montmorency, chevalier, sieur de Damville et de Méru, maréchal de France, fils puiné du précédent, fournit le relief le 19 mars 1584.

Henri de Montmorency, amiral de France, frère du précédent, en hérita ce fief.

Charlotte de Montmorency, duchesse d'Angoulême, fille du précédent et d'Antoinette de la Marck, et femme de Charles de Valois, duc d'Angoulême, échangea ce fief le 6 avril 1627.

Greffe de Waben.

Louis le Bon tenait le greffe du bailliage de Waben en fief noble à faculté de rachat perpétuel par les commissaires du roi moyennant la reconnaissance de 15 deniers par an.

Marie le Bon, fille du précédent, épousa Pierre Guéroult, qui fournit le relief de ce fief.

Charles Lescot, demeurant à Montreuil, acheta ce fief le 3 octobre 1598.

Claude Lescot, fils du précédent, laissa ce fief à son fils, qui suit.

Antoine Lescot laissa ce fief à Marguerite Lescot, sa fille, femme de Léonor de Beauvais.

Nicolas de Beauvais, petit-fils du précédent, fournit le relief le 7 janvier 1665.

Fief Baret.

Fief noble à Waben.

Denis le Brun laissa ce fief à sa fille, qui suit.

Marguerite le Brun fournit le relief le 12 novembre 1555 et laissa ce fief à son cousin, qui suit.

Hugues le Vasseur, écuyer, sieur de Hiermont, fournit le relief le 19 août 1583

Maître François Sallé, demeurant à Montreuil, acheta ce fief au précédent le 22 avril 1608.

Charles d'Ailly, écuyer, sieur de Montgeroult, acheta ce fief au précédent le 7 novembre 1619.

Françoise d'Ailly, fille du précédent, épousa Étienne de Roussé. A partir de cette époque, ce fief eut les mêmes possesseurs que Bellebrone.

Fief noble à Waben.

David Regnault laissa ce fief au suivant.

Jean Regnault fournit le relief le 15 mai 1584.

Nicolas Bavin, cousin et héritier du précédent, fournit le relief de ce fief.

Pasquier Bouret acheta ce fief.

François de Bresdoul, qui avait acheté ce fief, le laissa à son fils aîné, qui suit.

François de Bresdoul, écuyer, fournit le relief le 27 mars 1653.

Gabriel-François de Bresdoul, fils du précédent, rendit foi et hommage le 24 juillet 1679.

Bours.

Fief noble au terroir de Temple et Conchil.

Jean de Bours, chevalier, sieur de Montgeroult, laissa ce fief à sa sœur, Jeanne de Bours, femme du suivant.

Henri-Robert aux Épaules, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur et grand bailli de Rouen, Valognes et Carentan, lieutenant pour le roi en Normandie, sieur de Sainte-Marie du Mont, fournit le relief comme mari et bail de Jeanne de Bours le 28 mai 1585.

Louis de Bresdoul, écuyer, sieur de Neuvillette, fut ensaisiné le...

François de Bresdoul, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 27 mars 1643.

François de Bresdoul, fils du précédent, fournit le relief le 4 janvier 1673.

Gabriel-François de Bresdoul rendit foi et hommage au bureau des finances le 24 juillet 1679.

Le Hourdel.

Fief noble à Conchil-lez-Waben.

Nicolas Hourdel laissa ce fief à son fils puîné, qui suit.

Nicolas Hourdel fournit le relief de minorité le 26 juin 1553.

François Hourdel, écuyer, sieur de Saint-Aubin, héritier du précédent, laissa ce fief à son fils, qui suit.

Antoine Hourdel, écuyer, vendit ce fief au suivant.

Louis de Bresdoul, écuyer, sieur de Neuvillette, acheta ce fief le 1er avril 1593.

A partir de cette époque, le Hourdel eut les mêmes possesseurs que le fief précédent.

Merlimont.

Fief noble à Groffliers.

Isabeau de Werchin, femme de Jean de Trazégnies, laissa ce fief à son fils, qui suit.

Jean de Trazégnies, chevalier, fournit le relief le 5 mars 1559.

Marie de Sacquespée, cousine et héritière du précédent, fournit le relief en 1590 ; elle vendit ce fief en 1593 à Claude Rambures, de Groffliers.

Les Juifs.

Fief noble à Airon.

Jean de Bours, chevalier, seigneur de Gennes, laissa ce fief à sa sœur, qui suit.

Jeanne de Bours, dame de Gennes et de Baillerel, fournit le relief le 14 mars 1581. Son mari, Henri-Robert aux Épaules, fournit le relief le 28 mai 1585.

A partir de cette époque, ce fief eut les mêmes possesseurs que le fief de Bours.

Nempont-Saint-Martin.

Jean de Vaudricourt, écuyer-tranchant du roi, laissa cette seigneurie à sa fille unique, qui suit.

Anne de Vaudricourt fournit le relief de majorité le 30 juin 1568 ; elle épousa Louis de Monchy, seigneur d'Aussennes et d'Inquessen, gouverneur de Laon, et

en eut deux enfants, qui suivent et qui possédèrent successivement cette seigneurie.

Nicolas de Monchy, écuyer, fournit le relief de minorité le 4 juillet 1585.

Claude de Monchy, sœur et héritière du précédent, fournit le relief le 6 août 1597 ; elle épousa son cousin, Georges de Monchy, chevalier, seigneur d'Hocquincourt, et en eut un fils, qui suit.

Charles de Monchy, chevalier, seigneur d'Hocquincourt, fournit le relief le 7 août 1649.

Georges de Monchy, fils aîné du précédent, fournit le relief le 18 juillet 1659.

Le quint de Nempont.

Anne de Vaudricourt avait légué à son mari, Louis de Monchy, chevalier, sieur d'Inquessen, un quint de la seigneurie de Nempont-Saint-Martin, dont il fournit le relief le 23 mai 1586.

Charles de Monchy, chevalier, réunit plus tard ce quint à la seigneurie.

Fief à Nempont.

Jean de Crésecques et demoiselle Adrienne Clabaut vendirent ce fief au suivant.

Jean le Vieil et Yolande Danel, sa femme, achetèrent ce fief le 14 septembre 1577.

Josse le Vieil, bourgeois d'Abbeville, échevin, puis argentier de cette ville, fils du précédent, fournit le relief le 5 septembre 1583.

Les de Monchy, seigneurs de Nempont, possédèrent ensuite ce fief.

Nempont-Saint-Firmin.

Les terre et seigneurie de Nempont-Saint-Firmin étaient tenues en 7 fiefs nobles, dont 3 du comté de Ponthieu, 1 de l'abbaye de Saint-Sauve de Montreuil, 1 de Maintenay, 1 du seigneur de Saint-Aubin et le dernier de Campigneulles.

Jeanne de Miannay, dame de Berneval et de la Motte-en-Marquenterre, épousa Émery de Boulainvillers, qui fournit le relief le 13 octobre 1583.

André de Boulainvillers, chevalier, sieur de Berneval, fils du précédent, laissa cette seigneurie à son fils, qui suit.

Samuel de Boulainvillers, chevalier, sieur de Berneval, fournit le relief le 9 septembre 1593.

Sidrac de Boulainvillers, écuyer, fils du précédent, vendit cette seigneurie au suivant le 30 décembre 1617.

Georges de Monchy, chevalier, sieur de Hocquincourt, acheta cette seigneurie, qui eut dès lors les mêmes seigneurs que Nempont-Saint-Martin.

Fief sur les moulins de Tigny.

Nicolas Regnault tenait un fief consistant en un muid de baillart, sept setiers et demi de seigle, dix setiers de froment et deux cents anguilles à prendre annuellement sur les moulins de Tigny.

Pierre de la Cauchie, neveu et légataire particulier du précédent, fournit le relief au mois de décembre 1577.

Autre fief sur les mêmes moulins.

Jean Regnault tenait un fief noble consistant en six setiers de froment, sept setiers huit boisseaux de

seigle, douze setiers de baillart, mesure de Montreuil, et deux cents anguilles à prendre chaque année sur les moulins de Tigny.

Nicolas Bavin, cousin germain et héritier du précédent, fournit le relief le 9 août 1574.

Pasquier Bours acheta ce fief au précédent le 26 décembre 1577.

Adrienne Bours, fille unique du précédent, épousa en premières noces Pierre de Lamiré, sieur d'Allery, qui fournit le relief le 19 janvier 1595 et, en secondes noces, Pierre Raoult, sieur de Caux, qui fournit le relief le 11 mai 1602.

Charles de Lamiré, fils de la précédente et de son premier mari, fournit le relief le 24 juillet 1647.

Françoise de Lamiré, fille du précédent, épousa Antoine Desmarest, écuyer, sieur de Lannoy, et en eut deux filles, Marie et Charlotte. Leur père vendit ce fief tant en son nom qu'au nom de ses enfants aux religieux de Saint-Josse-au-Bois.

Les Prés le Comte.

Fief noble situé au Temple-lez-Waben, consistant en sept ou huit mesures.

Claude d'Ailly, chevalier, sieur de Montgeroult, acheta ce fief, dépendant du domaine du comté de Ponthieu, qui lui fut vendu moyennant 89 livres 12 sous à faculté de rachat perpétuel par les commissaires du roi.

Charles d'Ailly, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 10 février 1595.

Jephté de Rambures, écuyer, sieur de Poireauville. acheta ce fief, qui fut vendu par décret sur François de Rambures en 1668.

Charles de Rambures, écuyer, sieur de Poireauville, Suzanne, Élisabeth et Madeleine de Rambures, enfants du précédent, fournirent le relief en...

La moitié des avoines de Waben et de Saint-Josse-sur-Mer.

Fief noble vendu par les commissaires du roi avec faculté de rachat perpétuel.

Oudart d'Ailly, chevalier, sieur de Montgeroult, acheta ce fief en 1570.

Charles d'Ailly, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 10 février 1593.

Charles, comte de Lannoy, fit don de ce fief aux religieuses de l'hôpital des orphelines de Montreuil le 13 septembre 1643.

La seconde moitié des avoines de Waben et de Saint-Josse, formant aussi un fief noble, fut achetée le 5 avril 1570 par Philippe Hurtault, bourgeois d'Étaples, moyennant 1095 livres. Le comte de Lannoy ayant réuni plus tard ces deux fiefs en fit don au petit hôpital de Montreuil.

Les Granges.

Jean de Hodicq laissa cette seigneurie à son fils, qui suit.

Pierrequin de Hodicq fournit le relief le 1er août 1453.

Jean de Hodicq, frère du précédent, fournit le relief le 6 juin 1482.

Adrien de Hodicq, fils du précédent, fournit le relief le 18 décembre 1501.

Troilne de Hodicq, sieur d'Hénocq, fils mineur du

précédent, fournit le relief le 11 janvier 1577, et le relief de majorité le 19 mars 1584.

Marguerite de Hodicq, fille du précédent, fournit le relief de minorité le 15 juin 1599 ; elle épousa Claude de Hangest, écuyer, sieur de la Taule et de la Rivière, demeurant à Hénocq, qui fournit le relief le 27 avril 1612.

Marie de Hodicq, qui était peut-être sœur et héritière de Marguerite, épousa Louis de Bresdoul, écuyer, sieur de Neuvillette.

Charles de Bresdoul, écuyer, fils et héritier de la précédente, fournit le relief le 22 février 1619.

Antoine de Thubeauville, écuyer, sieur de la Rivière, fils de Guy, seigneur de Batinghem, et de Marguerite de Hodicq, cousin et héritier du précédent, fournit le relief le 12 septembre 1643.

Florent de Thubeauville, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 30 juin 1654.

Wailly.

Jean de Brimeu laissa cette seigneurie au suivant.

Adrien de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, comte de Meghen, fournit le relief en...

Eustache de Brimeu, frère et héritier du précédent, laissa cette seigneurie à son fils aîné, qui suit.

Charles de Brimeu, comte de Meghen, seigneur d'Humbercourt, chevalier de la Toison d'Or, fournit le relief le 24 juillet 1548.

Marie de Brimeu, dame de Humbercourt, comtesse de Meghen, fille unique de Georges, et nièce et héritière du précédent, femme de Claude de Berlaimont — *aliàs* Lancelot de Berlincourt, — fournit le relief le 9 février 1575.

Jean du Bus, écuyer, sieur et vicomte de Wailly, acheta cette seigneurie à la précédente le 12 février 1575.

René du Bus, écuyer, sieur et vicomte de Wailly, fils aîné du précédent, fournit le relief le 7 juillet 1609.

Jean-François du Bus, écuyer, sieur de Wailly, petit-fils du précédent, rendit foi et hommage le 29 avril 1682.

Fief à Wailly.

Geneviève du Bus, fille de Jean du Bus, fournit le relief de minorité de ce fief noble le 4 octobre 1571.

Airon-Saint-Vast.

Louis de Benserade, écuyer, sieur de la Motte, laissa cette seigneurie à son fils, qui suit.

Pierre de Benserade, écuyer, sieur de la Motte et Petit-Chemin, maître des eaux et forêts du bailliage de Gisors, fournit le relief le 12 septembre 1605.

Jean du Bosquel, sieur de Gadinetz, acheta cette seigneurie au précédent le 29 novembre 1653 ; sa veuve, Isabeau de la Haye, se remaria à Antoine de la Villeneuve et mourut en 1679.

Henri du Bosquel, sieur de Gadinetz, prêtre, curé d'Argoules, frère et héritier du précédent, rendit foi et hommage le 14 août 1681. Cette seigneurie ayant été saisie réellement, Antoine de Lespine, commissaire aux saisies réelles, en rendit foi et hommage le 1er juin 1685.

La Folie.

Fief noble à Airon-Saint-Vast.

Girard de Bersin fournit le relief en 1400 au nom de Marie de Fontaines, sa femme.

Josse de Bersin, fils du précédent, fournit le relief le 8 septembre 1483.

François de Bersin, fils du précédent, fournit le relief le 25 janvier 1496.

Jean de Bersin, fils et héritier du précédent, fournit le relief le...

Suzanne de Bersin, fille du précédent, épousa Jean-Jacques de Macon, écuyer, sieur de Monval, qui fournit le relief le 4 septembre 1615.

Charles de Macon, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 11 juillet 1665.

Airon-Notre-Dame.

Claude d'Ailly, chevalier, sieur de Montgeroult, acheta la vicomté d'Airon-Notre-Dame vendue par les commissaires du roi avec faculté de rachat perpétuel par acte passé à Amiens par-devant notaires royaux le 12 juin 1579.

Charles et Louis d'Ailly, écuyers, et Antoinette, Renée et Gabrielle d'Ailly, frères et sœurs du précédent, fournirent le relief le 10 février 1595.

Jean du Bosquel, écuyer, seigneur de Gadinetz, acheta cette vicomté aux précédents.

Antoine de la Villeneuve, marié à Élisabeth de la Haye, veuve du précédent, décédé en 1678, posséda ensuite cette vicomté.

Buire-le-Sec.

Cette seigneurie était tenue en deux fiefs nobles appelés l'un le fief de Lianne, l'autre le fief de l'Échevinage.

François d'Orléans, marquis de Rothelin, vendit

cette seigneurie au suivant par acte du 28 novembre 1549.

Jean d'Estouteville, chevalier, seigneur de Villebon, fit don de cette terre au suivant.

Anne de Montmorency, connétable de France, fournit le relief le 30 octobre 1554.

Charles de Montmorency, chevalier, sieur de Damville et de Méru, maréchal de France, fils puîné du précédent, fournit le relief le 19 mars 1584.

Henri de Montmorency, connétable et maréchal de France, frère aîné du précédent, en hérita cette seigneurie, qu'il échangea avec Charlotte de Montmorency, femme de Charles de Valois, duc d'Angoulême.

Fresnes.

Jean de Miannay, écuyer, sieur de la Motte, vendit au suivant la seigneurie de Fresnes tenue par une paire d'éperons dorés ou 12 sous 6 deniers tournois.

Pierre Blondel, marié à Antoinette du Bois, acheta cette seigneurie en 1560.

Louis Blondel, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 21 février 1587.

Jean de Fléchin écuyer, sieur de Wamin, tuteur des enfants du précédent, laissa vendre cette seigneurie au suivant.

François d'Amerval l'aîné, écuyer, sieur de Montigny, acheta cette seigneurie vendue par décret le 2 décembre 1600.

Claude d'Amerval, écuyer, reçut cette terre par contrat de mariage ; il en fournit le relief le 13 janvier 1622.

Charles d'Amerval, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 15 juin 1648

Flixecourt-lez-Nempont-Saint-Martin.

Adam Lorisse laissa cette seigneurie à sa sœur, qui suit.

Françoise Lorisse fournit le relief le 12 juillet 1570.

Nicole du Moulin, fille de la précédente et femme de Liénard de la Planche, fournit le relief le 3 mars 1572.

Nicolas de la Planche, fils aîné mineur de la précédente, fournit le relief le 13 décembre 1576.

Jeanne de la Planche laissa cette seigneurie à sa sœur, qui suit.

Anne de la Planche fournit le relief le 27 novembre 1593; son mari, Jean du Maisnil, écuyer, fournit le relief le 28 septembre 1599.

Dagobert Taffin, écuyer, fournit le reliet le 27 juillet 1647 comme mari et bail de Claude du Maisnil, fille de la précédente.

Jean Taffin, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 14 juin 1671; ayant été condamné à mort par jugement rendu à Limoges le 16 avril 1674, il fut exécuté et ses biens furent confisqués au profit de la duchesse d'Alençon, douairière de Guise et comtesse de Ponthieu.

Antoine Héruy ayant acheté cette seigneurie à la duchesse d'Alençon paya les droits seigneuriaux moyennant 1000 livres, et rendit foi et hommage le 6 juillet 1678.

Vicomté de Flixecourt.

Jean le Prévost, écuyer, sieur du Saulchoy-lez-Saint-Valery-sur-Mer, acheta la vicomté de Flixe-

court, qui lui fut vendue en 1570 à faculté de rachat perpétuel par les commissaires du roi.

Adam Lorisse posséda ensuite cette vicomté, qui eut les mêmes possesseurs que la seigneurie précédente jusqu'à Jean du Maisnil, qui en fournit le relief le 28 septembre 1599.

Georges de Monchy, chevalier, paraît avoir acheté cette vicomté au précédent.

Charles de Monchy, seigneur d'Hocquincourt, fils du précédent, fournit le relief le 7 août 1649.

Georges de Monchy, fils aîné du précédent, fournit le relief le 18 juillet 1659.

La Madeleine.

Fief noble à Caloterie-lez-Montreuil.

Pasquier Bouret laissa ce fief à sa fille, qui suit.

Marie Bouret reçut ce fiet en avancement d'hoirie.

Jacques Ullart, fils de la précédente, fournit le relief le 23 décembre 1583.

Louise et Austreberthe Ullart, filles et légataires de Jacques Ullart, ont fourni le relief le 10 septembre 1683 et rendu foi et hommage le 6 avril 1686.

Vicomté de Ponthieu à Montreuil.

Jean le Carpentier acheta en 1570 la vicomté de Ponthieu en Montreuil, membre dépendant du comté de Ponthieu, tenu en fief noble, vendu par les commissaires du roi avec faculté de rachat perpétuel.

Charles le Carpentier, fils aîné du précédent, reçut cette vicomté en avancement d'hoirie et en fournit le relief le 9 novembre 1579.

Antoine le Carpentier, sieur de Waconne, frère et héritier du précédent, laissa cette vicomté à son fils, qui suit.

François le Carpentier fournit le relief de minorité le 13 février 1590.

Gabrielle de Senlis, mère du précédent et veuve d'Antoine le Carpentier, épousa en secondes noces Jacques Belin et en eut une fille, qui suit.

Anne Belin ayant hérité cette vicomté l'apporta par mariage à Jean Postel, écuyer, sieur de Haut-Broutel.

Jean le Noir, écuyer, sieur de Dignopré, avocat, acheta cette vicomté le 13 mars 1659 à Jean Pastel, agissant au nom de ses enfants ; il rendit foi et hommage le 17 juin 1671.

Dominique le Noir, écuyer, fils cadet du précédent, fournit le relief le 13 avril 1682.

Bertronval.

Fief noble à Maintenay.

Jacques de la Porte vendit ce fief au suivant.

François de Bersin, vivant en 1496, laissa ce fief à son fils, qui suit.

Antoine de Bersin fournit le relief le 24 juillet 1548.

Suzanne de Bersin, sœur aînée et héritière du précédent.

Gédéon de Bersin, écuyer, demeurant à Montreuil, fils et héritier de Martin, fournit le relief le 12 décembre 1612.

Philippe de Longaigne, écuyer, lieutenant au bailliage de Montreuil, fils de Louis, procureur et notaire à Montreuil, et de Marie de Bersin, hérita ce fief du

précédent, qui était son oncle; il fournit le relief le 23 juillet 1645.

Claude d'Urre, écuyer, sieur de Meserac, acheta ce fief au précédent le 7 août 1653.

Claude d'Urre, chevalier, seigneur de Clenleu, fils du précédent et de Marthe d'Ostove, fournit le relief le 6 octobre 1687.

Wailly.

François d'Orléans, marquis de Rothelin, vendit cette seigneurie au suivant par acte du 28 novembre 1549.

Jean d'Estouteville, chevalier, fit don de cette terre au suivant.

Anne de Montmorency, connétable de France, fournit le relief le 30 octobre 1554.

Charlotte de Montmorency, femme de Charles de Valois, duc d'Angolême, échangea cette terre avec Henri de Montmorency.

Vicomté de Tancarville.

Fief dépendant de Wailly et de Maintenay.

François d'Orléans, marquis de Rothelin, vendit cette vicomté au suivant.

Jacques Hermant, sieur de Souville, vendit cette vicomté au suivant le 28 novembre 1549.

Jean d'Estouteville, chevalier, sieur de Villebon, fit don de cette vicomté au suivant.

Anne de Montmorency, connétable de France, fournit le relief le 30 octobre 1554.

Henri de Montmorency, duc et connétable de France, héritier de Charles de Montmorency, pair et

amiral de France, fournit le relief le 11 février 1614.

Charlotte de Montmorency échangea cette vicomté avec Henri de Montmorency.

Fiefs à Buire-le-Sec.

Ces fiefs, au nombre de deux, consistaient en censives.

Adrienne Clabaut vendit ces fiefs au suivant le 21 décembre 1558.

Jean Foinel laissa ces fiefs à sa fille, mère du suivant.

François Gédoyn, écuyer, fils et héritier de Marie Foinel, fournit le relief le 3 janvier 1653 ; il rendit foi et hommage le 31 janvier 1690.

Monville.

Fief à Buire-le-Sec consistant en censives.

Claude Postel, comandant de la citadelle de Monaco en 1665, possédait ce fief.

Fief de 43 livres 15 sous.

Maître André le Sueur, prêtre, chapelain de la chapelle du Portugal fondée dans l'église paroissiale de Rue, dans la chapelle du Saint-Esprit, dont les maïeur et échevins sont patrons suivant la donation qui en fut faite par Isabeau de Portugal, — a donné au chapelain 43 livres 15 sous à prendre sur le domaine du comté de Ponthieu.

Fief de 24 setiers d'avoine.

Le même Me André le Sueur fit don à la même chapelle de 24 setiers d'avoine, mesure de Waben.

BAILLIAGE DE CRÉCY

La Tour.

Fief noble sis à Crécy.

Jacques de Rochebaron, écuyer, sieur du Lignon, vendit ce fief au suivant.

Jacques de Gouy, écuyer, sieur du Château-Thomas, bailli de Crécy, acheta ce fief au précédent, son beau-frère, le 22 décembre 1580.

Gédéon de Charlet, écuyer, sieur de Saint-Aignan, fournit le relief le 13 décembre 1600 comme mari et bail de Suzanne de Gouy, fille et héritère du précédent ; celle-ci fournit le relief le 11 septembre 1619.

Charles de Charlet, écuyer, sieur de Saint-Aignan, fils aîné du précédent, fournit le relief le 4 janvier 1650 ; il rendit foi et hommage pour ce fief et celui de Château-Thomas le 14 août 1671.

Château-Thomas.

Fief noble sis à Crécy.

Antoine de Gouy, écuyer, laissa ce fief à son fils, qui suit.

Jacques de Gouy, écuyer, fournit le relief le 21 janvier 1569.

A partir de cette époque, ce fief eut les mêmes possesseurs que le précédent.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

Par M. Ém. Delignières.

Note relative à la Conférence donnée par M. Alfred Poizat, à l'Institut Rudy à Paris, le 21 mars 1893, sur M. E. Prarond.

L'œuvre poétique si importante de notre vénéré Président d'honneur vient d'être l'objet d'une étude approfondie de la part de M. Poizat, le critique autorisé dont un ouvrage, *Avila des saints,* a été couronné par l'Académie Française.

C'est presque par l'effet du hasard que nous avons entendu parler de cotte conférence qui n'a peut-être pas été connue à Abbeville, et nous nous faisons un devoir de la signaler à nos collègues, car notre poète abbevillois, aussi discret que modeste, l'avait laissé ignorer.

A plusieurs reprises, le talent littéraire de notre éminent collègue a été l'objet de recherches critiques; dès 1876, et depuis, à plusieurs reprises, je vous en avais entretenu sous forme plutôt de bibliographie raisonnée; en 1892, son digne ami, M. Gustave le Vavasseur, un disparu, hélas! lui avait consacré un bien intéressant article dans la *Revue de la poésie.* Enfin l'année suivante, M. Alexandre Blanchard, professeur au lycée d'Amiens, avait étudié son œuvre poétique dans une notice bien approfondie publiée dans les *Mémoires de l'Académie d'Amiens*; il y avait fait ressortir, avec grande raison, la richesse de son vocabulaire, sa sensibilité vive et délicate, son

intelligence prompte et pénétrante unie à une vaste érudition.

M. Alfred Poizat a fait revivre sous un jour un peu différent et tout particulier le talent poétique de notre vénéré collègue, en procédant par comparaison avec celui d'autres poètes contemporains : « Il est, dit-il, tour à tour Théophile Gauthier, Théodore de Banville, Paul Verlaine, Gérard de Nerval, quelquefois Leconte de l'Isle, et un peu les poètes symboliques. » Soulignons, en passant, avec le conférencier, cet anagramme qui lui semble dissimuler *Ronsard*, et l'idée fantaisiste est d'autant plus piquante que M. Prarond, comme il le dit très bien, « doit penser fréquemment en latin, avec un appareil intellectuel peu commun. On dirait qu'il fait sa langue de toutes pièces à peu près comme durent faire les poètes de la Renaissance; » — « son âme d'archéologue, dit-il encore plus loin, palpite avec l'âme des vieux âges. » L'appréciation est charmante et bien vraie.

M. Poizat a cru reconnaître en M. Prarond un grand poète comme « lui livrant à nu, dans ses grandeurs et ses faiblesses, l'esthétique du romantisme... »

Puis viennent, un peu à bâtons rompus, et suivant la pensée un peu vagabonde de l'habile conférencier, des citations multiples où se manifeste l'esprit non moins que le cœur du poète abbevillois. Comme l'a dit *M. Anatole France*, dont la citation vient bien à point dans cette étude, « M. Prarond a l'âme grande et l'esprit charmant et c'est un poète rare. Pour ma part, ajoute-t-il, je mets certains vers de ce vieux maître plus haut que bien des pièces fameuses et maintes fois récitées. »

Plus loin, et à propos des *Idylles de chambre* qui,

selon le conférencier, et avec grande raison à notre humble avis, « renferment les choses les plus rares que M. Prarond ait composées », et après la citation d'une pièce, *au bois des Aïauts,* « ce sont là, dit-il, fantaisies d'un esprit charmant qui se joue avec les images de ses rêves. Je crois que nous touchons là au vrai Prarond, tendre, facile, indulgent et ingénieux, une sorte de Fénelon ou de Renan de la poésie... C'est le Prarond de derrière les fagots... »

Je m'arrête, sous peine, en étendant ce simple aperçu, de commettre un véritable plagiat et de faire perdre à l'étude de M. Poizat toute sa saveur. Il m'aura suffi de vous faire voir comment est apprécié notre maître à tous, à la fois homme de lettres, historien et archéologue, et la valeur qu'attachent à une grande partie de son œuvre poétique les critiques et les lettrés dans le grand Paris intellectuel.

Les Francs Archers de Compiègne, 1448-1524, par le Baron Xavier de Bonnault d'Houet, ancien élève de l'École des Chartes. Paris, Alphonse Picard, 1897.

Voici un de ces bons ouvrages d'histoire locale qui dénote chez son auteur une véritable érudition, un sincère amour du pays et une réelle conscience dans les recherches.

M. de Bonnault a eu la bonne pensée, — et ses fortes études à l'École des Chartes lui en facilitaient l'exécution, — de tirer de l'oubli, en lui rendant justice, cette modeste milice locale qui, à l'exemple d'autres insti-

tuées dans les villes de Picardie, contribuaient non seulement à la garde de la cité où elles étaient organisées, mais encore parfois à la défense du pays tout entier dans les grandes occasions. N'a-t-on pas vu, dans le cours de ce siècle, les gardes nationales dont on a peut-être trop médit, qu'on a cherché parfois à ridiculiser à tort, et dont l'histoire sera à faire plus tard, rendre en de graves circonstances de réels services, porter secours à la capitale dans des moments de trouble, et y affronter de véritables périls ?

L'auteur, dans sa préface, est trop modeste quand il veut ne considérer son étude, qui est bien approfondie, que comme l'un de ces simples matériaux destinés à l'histoire générale. Il ne se contente pas en effet, dans un premier chapitre, d'esquisser à grands traits l'origine de ces milices locales qui portaient le nom de *Confréries d'Archers et d'Arbalétriers*. Au cours de son ouvrage, il fait non seulement la relation des faits locaux appuyés sur de nombreux documents, mais encore celle des faits généraux qui se déroulent en France à l'époque troublée dont il s'occupe, sous les règnes de Charles VII et de ses successeurs. Il nous montre que la royauté s'occupait de l'organisation des Francs Archers dans plusieurs villes de notre région, telles que Noyon, Laon et Reims, sans oublier Compiègne, et que ces derniers jouèrent un rôle non sans importance, notamment à la bataille de Formigny et à celle de Castillon, en Normandie, contre les Anglais, en 1450, sous la conduite de leur principal chef, Joachim Rouault, sire de Gamaches. L'auteur suit particulièrement les Archers de Compiègne, en nous faisant connaitre par le menu leur habillement, leurs armes, leur solde et en rappelant à la mémoire,

en diverses occasions, leurs noms et ceux de leurs chefs.

Louis XI se préoccupa de ces milices dans toute la France, notamment par son ordonnance de 1467, où il porta leur nombre à 16,000, répartis en quatre corps de 4,000 archers; ce fut le premier essai de nos grandes divisions militaires.

La milice de Compiègne seule se composait alors de vingt-trois hommes qui reçurent un drapeau.

Nous ne saurions suivre M. de Bonnault dans tous les détails de leur réorganisation à cette époque et de leur équipement qui était une lourde charge pour la ville. Il nous les fait voir prenant part aux luttes de Louis XI contre Charles le Téméraire, puis contre les Anglais, et, là encore, il entre dans le domaine général de l'histoire pour laquelle les registres de la ville lui fournissent des récits fort intéressants pour notre contrée. Les Francs Archers de Compiègne devaient jouer un rôle non effacé dans la campagne de Picardie en 1475 dont l'auteur nous rapporte la relation d'après un curieux journal de l'époque. On les voit rentrer de nouveau en campagne en 1479 et aller dans les Flandres et dans la Bourgogne.

Il semble que la milice de Compiègne ait disparu vers la fin du règne de Louis XI, mais elle réapparait, en nombre assez restreint, il est vrai, sous le règne de Charles VIII, en 1487, où elle figure au siège de Coucy, puis dans les guerres en Flandre.

L'auteur suit encore les archers sous les règnes de Louis XII et de François Ier, époques où ils sont appelés à concourir à la défense du pays. On les voit enfin disparaitre ou plutôt se transformer en légion, et plus tard, sous Louis XIV, en milice.

M. de Bonnault, dans un court résumé, rappelle les services obscurs, mais pénibles et dévoués, que les Francs Archers de Compiègne ont rendus à la royauté à laquelle ils ont toujours été fidèles.

On peut se rendre compte de la patience, de l'esprit d'investigation et du soin avec lequel l'auteur a composé et écrit son ouvrage, en parcourant à la suite, dans un appendice volumineux, les nombreux documents qu'il a extraits dans les archives communales de Compiègne. Une table des noms vient utilement compléter ce travail, et elle sera consultée avec fruit.

Nous dirons en terminant qu'il serait à désirer que, dans chacune des villes où ces modestes mais utiles auxiliaires étaient organisés, il se trouvât un historien qui fît sur eux une semblable étude; ce serait le moyen de reconstituer ainsi les divers éléments qui composaient à ces époques nos forces militaires alors trop disséminées.

Recherches pour servir à l'histoire d'un grand village. *Quelques notes et documents sur Longpré-les-Corps-Saints*, avec appendices, par M. Émile Gallet, Juge honoraire au Tribunal civil d'Abbeville, Membre titulaire de la Société des Antiquaires de Picardie et correspondant de la Société d'Émulation d'Abbeville. 1er fascicule, Amiens, 1898, in-4°.

Sous ce titre trop modeste, notre honorable collègue, dans son amour pour son pays natal, vient de commencer la publication d'une série considérable de

pièces de toute nature concernant la commune de Longpré-les-Corps-Saints. Avec une ardeur qui paraît augmenter avec l'âge, M. Émile Gallet a cherché partout, dans les bibliothèques publiques et privées, dans les archives, dans des papiers de famille, etc., en s'aidant de ses souvenirs personnels, de ceux de ses parents et d'autres, tout ce qui pouvait s'y rapporter à des points de vue divers. Rien ne semble lui avoir échappé, et c'est avec une patience de bénédictin qu'il paraît avoir tout compulsé ; on peut s'en rendre compte, au surplus, par le résumé qu'il en a fait dans le cours de ce premier travail sous le titre : *Bibliographie et sources.* Son discours de réception à la Société des Antiquaires de Picardie, par lequel il a commencé ce premier fascicule, indique le programme très vaste que l'auteur s'est tracé et qu'il saura, nous en formons le vœu, mener à bonne fin ; il y a déjà passé en revue tous les hommes notables (et il est du nombre ainsi que bien des personnes de sa famille), qui ont reçu le jour à Longpré ; il a relevé un certain nombre de faits marquants, les anciens usages, les jeux, les chansons, et, dans un appendice, une liste de tous les noms composant la population de Longpré-les-Corps-Saints en 1792. La suite de son ouvrage nous promet encore bien d'autres révélations. Quant à présent, M. Émile Gallet, dans la partie principale de ce volume, partie qui comprend 77 pages en dehors du discours et des appendices, nous fait connaître, et c'est l'objet du premier chapitre compris dans le premier fascicule, *l'ancienne importance de Longpré et ce qu'il était sous l'ancien régime* ; il s'y occupe notamment de l'église, de sa crypte fort curieuse et qui renferme un tombeau du Christ, puis de la fonda-

tion des prébendes pour le chapitre des chanoines qui existait à Longpré, en transcrivant *in extenso* les actes qui y sont relatifs. L'auteur, au surplus, dans tout le cours de son travail, n'avance rien sans fournir et donner copie textuelle des actes, notamment en ce qui concerne les cloches, les statues, etc.

Cet ouvrage, dont nous ne saurions relever ici tous les détails, est rehaussé de diverses planches hors texte, et de nombreux dessins intercalés reproduisant les sceaux, les vues prises pour l'église, d'autres dans le village, etc. ; ces reproductions donnent plus d'intérêt encore aux relations et aux documents si nombreux que l'auteur produit. Des tables générales des noms de lieux, de personnes, comme aussi des faits, s'imposeront évidemment à notre collègue à la fin de cette importante publication ; elles permettront de retrouver plus facilement dans le corps de l'ouvrage ce qui peut intéresser particulièrement les historiens et les archéologues pour leurs recherches.

Quoi qu'il en soit, et telle qu'elle est, l'œuvre à laquelle M. Émile Gallet s'est attaché avec une conscience et un dévouement dignes d'éloges sera un véritable monument élevé par lui à son pays natal, et nous ne pouvons que l'en féliciter.

Séance extraordinaire du 30 juin 1898

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

Suivant convocation faite par le Bureau de la Société, une séance extraordinaire a été tenue le jeudi 30 juin, à quatre heures de relevée.

L'objet de cette réunion était la remise qui devait être faite solennellement à M. le Président d'une décoration dont, sur la proposition de M. Vayson, elle avait adopté le principe dans sa séance du 5 mai dernier.

Etaient présents : MM. DELIGNIÈRES, DE CRÈVECŒUR, ALCIUS LEDIEU, GONTIER, GOSSELIN, PRAROND, DESPREZ, HALL, VAYSON, MALLET, MACQUERON, DE LA FARELLE, DE WAILLY, CARON, DE FLORIVAL et PAJOT.

S'étaient excusés, regrettant de ne pouvoir, en cette circonstance, s'unir à leurs collègues, MM. COACHE, DE RIENCOURT, DE GALAMETZ et WIGNIER.

La séance étant ouverte, M. de Crèvecœur, vice-président, se fait l'interprète de la Société et adresse à M. Delignières les paroles suivantes :

MON CHER PRÉSIDENT,

A la séance du mois de mai dernier, je vous adressais les compliments de la Société d'Émulation à l'occasion de la décoration de la Légion d'honneur qui vous avait été solennellement annoncée au congrès des Sociétés savantes et des Beaux-Arts ; aujourd'hui, que la promesse est accomplie, permettez à vos collaborateurs, qui sont aussi vos amis, de vous offrir une marque plus tangible de leur estime et de leur sympathie.

Vous êtes nommé chevalier de la Légion d'honneur comme Président de la Société d'Émulation d'Abbeville ; cela est d'autant plus flatteur que vous savez mieux que personne avec quelle parcimonie cette haute distinction est accordée aux savants de province, trois ou quatre seulement chaque année. Dans une existence aussi bien remplie que la vôtre, ce ne sont pourtant pas les titres qui font défaut : près de quarante ans d'une profession exercée avec un dévouement auquel tous rendent hommage et que vos confrères ont honoré à diverses reprises du bâtonnat, les divers mandats que vous ont conférés vos concitoyens, la part que vous avez prise à l'administration de notre cité, bien des services enfin rendus dans les divers conseils et commissions dont vous avez fait partie, voilà certes des titres sérieux, mais, je le répète, et j'insiste sur ce point, c'est le savant seul, l'érudit, le critique d'art que l'on a voulu récompenser ; en même temps que c'est un grand honneur pour vous, c'est aussi un titre de gloire pour la Compagnie à laquelle vous appartenez depuis plus de trente-six ans.

C'est, en effet, le 24 avril 1862 que, tout jeune encore, vous y êtes entré sous l'égide du président Boucher de Perthes, qui se connaissait en hommes, et, dès votre admission, vous prenez dans les délibérations un rôle actif, souvent même important ; aussi, en 1866, on vous confiait les délicates fonctions de secrétaire. Avec vous, les procès-verbaux deviennent plus détaillés et plus littéraires ; pour ma part, c'est avec un véritable plaisir que j'aime à relire ces anciens compte rendus émanés soit de votre plume, soit de celle de votre successeur, le regretté Armand van Robais : ils reflètent si exactement la physionomie des séances d'alors qu'on croit y assister. Aujourd'hui, la Société a cru devoir supprimer la publication *in extenso* des procès-verbaux, permettez-moi de le regretter, d'autant plus que les compte rendus de notre secrétaire d'hier, M. Henri Macqueron, comme ceux de notre secrétaire d'aujourd'hui, M. l'abbé Gosselin, méritent d'être portés à la connaissance de tous nos collègues titulaires ou correspondants.

Pour revenir à vous, en 1879, après treize ans de secrétariat, vous êtes appelé à seconder, en qualité de vice-président, M. Lefebvre de Villers qui, déjà âgé et n'habitant pas Abbeville, se décharge sur vous de toute la partie administrative de la

Société, souvent même vous dirigez les réunions, et ces diverses fonctions vous vous en acquittez tellement à la satisfaction de tous que, lorsque, en janvier 1888, le fauteuil de président devient vacant, naturellement, sans qu'il y ait même besoin d'entente préalable, tous les suffrages se portent sur votre nom.

Depuis plus de dix ans que vous êtes à notre tête, vous avez su conserver à notre Compagnie le renom si honorable que lui ont acquis vos éminents prédécesseurs ; spécialement dans deux occasions mémorables, vous avez eu à la mettre en relief : d'abord en 1893, quand vous avez dû recevoir la Société française d'archéologie tenant à Abbeville son soixantième congrès, tous ceux qui y ont pris part se rappellent encore votre gracieux accueil ; puis, en 1897, au moment de la célébration de notre centenaire pour lequel vous avez organisé avec tant de soin et de compétence notre jolie exposition d'objets d'art et de curiosité, dont la réussite doit pour la plus grande part vous être attribuée. Enfin, le plus bel éloge que l'on puisse faire de votre présidence, n'est-ce pas cette unanimité avec laquelle tous, au mois de janvier dernier, nous vous avons supplié de rester sur ce siège que vous aviez la mauvaise pensée de vouloir abandonner.

Pour vos travaux littéraires et artistiques, la liste en est si longue qu'il m'est impossible d'en faire ici l'énumération. D'abord, ces nombreux compte rendus d'ouvrages toujours exacts et consciencieux, insérés soit dans nos bulletins, soit dans divers recueils et revues ; puis ces monographies sur des peintures, des sculptures, des objets d'orfèvrerie du moyen âge, qui ont attiré sur vous l'attention du monde savant et ont motivé la récompense d'aujourd'hui ; enfin vos études remplies d'aperçus nouveaux sur les graveurs abbevillois du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, dont vous vous plaisez à faire connaître les belles estampes trop souvent ignorées ; dans cet ordre d'idées, les catalogues de Daullé, de Levasseur, de Beauvarlet, d'Aliamet, ce dernier travaillé avec un soin tout spécial. Vous vous attachez aussi aux artistes modernes, qui n'ont pas démérité de leurs devanciers. Rousseaux, Bridoux, sans oublier ceux comme Auguste Boucquet que vous tirez de l'oubli immérité dans lequel ils étaient tombés.

Votre œuvre est déjà considérable, mon cher Président, votre nom est maintenant connu de tous ceux qui s'adonnent à ces études spéciales, mais vous êtes encore dans l'âge de l'activité, du travail, de la pensée; nous ne pouvons que vous exhorter à persévérer dans la voie où vous vous êtes engagé et où vous avez réussi; bien des catalogues d'artistes abbevillois sont encore à faire, nous les attendons de vous avec confiance; c'est, en vous offrant ce modeste présent, le vœu que vous nous permettrez d'exprimer en même temps que celui de vous voir présider encore longtemps aux délibérations de la Société d'Émulation.

Après ces paroles, qui sont accueillies par d'unanimes applaudissements, M. de Crèvecœur remet à M. Delignières la croix en diamants que lui offre la Société.

Touché de la marque de cordiale sympathie que lui donnent en ce moment ses collègues, M. Delignières les remercie par quelques paroles que nous sommes heureux de pouvoir reproduire dans ce procès-verbal.

Mes bien chers Collègues,

Je suis pénétré d'une vive émotion, et je ne sais comment vous exprimer toute ma gratitude.

Dès la séance du 5 mai dernier, et après des paroles trop flatteuses pour moi de M. Armand Boucher de Crèvecœur, notre vice-président, vous m'avez manifesté d'une manière toute cordiale vos félicitations à l'occasion de la proposition dont j'avais été l'objet de la part de Monsieur Rambaud, Ministre de l'Instruction publique, dans la séance de clôture de la session des Sociétés savantes au grand amphithéâtre de la Sorbonne.

J'avais été profondément touché de cette manifestation de vos sympathies à mon égard, et je vous en conservais une bien sincère reconnaissance.

Mais vous avez voulu faire plus encore, et voici qu'à l'occa-

sion du décret présidentiel du 9 de ce mois, qui a ratifié la présentation de Monsieur le Ministre en me conférant la croix de la Légion d'honneur, vous témoignez d'une manière encore plus éclatante vos sentiments de véritable affection pour votre président.

A la suite d'une proposition due à l'initiative de mon excellent collègue et ami de longue date, M. J. Vayson, dans la même séance, proposition acceptée par vous à l'unanimité, vous m'offrez aujourd'hui l'insigne brillant et diamanté de ma décoration ! J'en reste absolument confus ; je me demande comment j'ai pu mériter de votre part un si grand et si durable témoignage de votre sympathie et comment je pourrai jamais assez le reconnaître. Déjà notre vénéré président d'honneur, M. Ernest Prarond, par une attention touchante et délicate, m'avait envoyé le ruban rouge, et c'est lui qui, sur ma demande, a bien voulu en orner ma boutonnière.

Permettez-moi, mes bien chers Collègues, de ne m'attribuer, à moi personnellement, qu'une part dans la distinction qui m'a été accordée, pour en reporter une autre, non moindre, à notre chère Société et à tous ses membres sur lesquels rejaillit le prestige de ma nomination.

Je ne me dissimule pas, en effet, que c'est surtout à mon titre de votre président que je dois à vos suffrages depuis plusieurs années, plutôt qu'à mes simples mérites personnels, que je crois devoir attribuer la décoration dont j'ai été honoré.

Vous savez le dévouement que je porte à vous tous, mes chers collaborateurs dans l'œuvre commune, et vous avez voulu le reconnaître d'une manière vraiment exceptionnelle ; croyez bien que je ferai tous mes efforts pour continuer à me rendre digne de toute votre confiance.

Plus que jamais, en présence de cette preuve si manifeste de vos bons sentiments à mon égard, vous me verrez toujours attaché à vous par les liens d'une vive reconnaissance, suivant vos travaux avec intérêt, toujours porté à maintenir notre Compagnie, grâce à votre concours, dans la large voie qu'elle s'est tracée ; elle continuera de la suivre progressivement, j'en ai la confiance, en reprenant sa marche vers un nouveau centenaire !

Merci, mes bien chers Collègues, merci dans toute l'effusion

de mon cœur ; ce n'est pas sans une profonde émotion que je reçois de vous ce joyau que vous m'offrez d'une manière si aimable ; il me comble d'une bien douce joie, et, venant de vous, il vient doubler pour moi, croyez-le bien, l'honneur qui s'attache à la haute distinction dont j'ai été l'objet.

D'unanimes et chaleureux applaudissements accueillent également le discours de M. le Président.

En ce moment, M. VAYSON attache la croix sur la poitrine du nouveau légionnaire, et, après échange de quelques paroles inspirées par cette fête quasi familiale, la séance est levée vers cinq heures.

Séance du 7 juillet 1898

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

Sur la proposition de M. DE LA FARELLE, il est décidé que le procès-verbal de la séance extraordinaire et les deux allocutions qui y ont été prononcées formeront la matière d'une plaquette spéciale.

A l'occasion du don de la fin de l'*Album Caranda*, M. ALCIUS LEDIEU lit un article du *Journal de l'Aisne* sur M. Frédéric Moreau, le savant et vénérable centenaire, auteur de cet ouvrage remarquable.

M. ÉM. DELIGNIÈRES rend compte de vive voix de l'excursion archéologique faite à Compiègne par la Société des Antiquaires de Picardie et à laquelle il a pris part.

Le même membre propose à la Société de choisir Chantilly pour lieu d'excursion cette année. Adopté.

M. Alcius Ledieu continue la lecture de son étude sur les rapports de Louis XI avec l'échevinage d'Abbeville. Dans la période où l'auteur est arrivé, on ne voit plus la ville prendre sa part de certains faits d'histoire locale dans lesquels les municipalités du temps jouaient toujours un rôle utile, parfois même nécessaire. Les luttes de la royauté sont à peu près finies, et il n'y a plus qu'à prendre la vie de la cité dans son terre à terre et au jour le jour. Pourtant, même dans ce journal quotidien tenu par les argentiers, beaucoup de petits détails sont encore à glaner. A plusieurs reprises, de brillants préparatifs sont faits à la nouvelle de l'arrivée du roi ; une autre fois, c'est le récit de la réception faite au nouveau capitaine de la ville ; viennent ensuite quelques menus faits relatifs à des acquisitions de vivres et à des charrois d'artillerie destinées à l'armée du roi à Arras ; enfin, les réjouissances publiques auxquelles donna lieu au mois d'octobre 1478 la conclusion de la trêve avec l'Espagne.

MM. l'abbé Billoré, Léon Ledieu, sont élus correspondants.

Dons d'ouvrages :

Par M. Aug. Janvier : *Tableaux pour exportation* ;

Par M. l'abbé Blandin : *Aux victimes de la guerre*, poésie ;

Par M. Thieullin : *Véritables instruments usuels de l'âge de pierre* ;

Par M. Frédéric Moreau : Fin et supplément de l'*Album Caranda*.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Séance du 4 août 1898

PRÉSIDENCE DE M. DE GALAMETZ, DOYEN D'AGE.

M. MACQUERON fait l'éloge de M. H. VAN ROBAIS, récemment décédé. Il est décidé que l'expression des regrets de la Société sera mentionnée au procès-verbal.

Le même membre rend compte verbalement de l'excursion archéologique à Chantilly.

Après quelques communications d'ordre intérieur, il est procédé à l'élection de MM. le Dr VIGER et LÉON DUFLOS en qualité de membres correspondants.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

SEIGNEURS ET FIEFFÉS

DU

COMTÉ DE PONTHIEU

Au XVIe et au XVIIe Siècle [1]

Lecture faite par M. ALCIUS LEDIEU.

(Suite et fin.)

Fief à Crécy.

Fief dit des Bons, du nom d'un de ses possesseurs, Aubert des Bons, qui le vendit à Firmin de Renty.

1. Voir année 1898, n° 2, p. 314 à 344.

Jean de Renty laissa ce fief à son fils, qui suit.

Firmin de Renty fournit le relief le 1er mai 1534.

Jean de Labie et Jacqueline de Malot, sa femme, achetèrent ce fief au précédent le 28 octobre 1542.

Jean de Labie ou Labbeye, fils du précédent, fournit le relief le 11 novembre 1560.

Claude d'Argnies acheta ce fief le 11 août 1572.

François d'Argnies, greffier au bailliage de Crécy, fils aîné du précédent, fournit le relief le 13 septembre 1583.

Claude d'Argnies, fils du précédent, fournit le relief le 11 septembre 1619.

François d'Argnies, fils du précédent, fournit le relief le 2 septembre 1645.

Fief Grambus.

Fief noble sis à Crécy, ainsi nommé de ses premiers possesseurs.

Jean de Mussen, qui succéda aux Grambus, vendit ce fief au suivant.

Gabriel Briet acheta ce fief le 5 juin 1519.

Gabriel Briet, neveu et légataire du précédent, fournit le relief le 18 janvier 1531.

Antoine Briet, fils du précédent, laissa ce fief à son fils aîné, qui suit.

Nicolas Briet, procureur et notaire royal en Ponthieu, fournit le relief le 17 juillet 1595 ; sa veuve, Anne Boujonnier, fournit le relief au nom de Philippe Briet, son fils, le 5 mai 1612.

Nicolas Boinet, bourgeois d'Abbeville, héritier de Philippe Briet, fournit le relief le 30 décembre 1666.

Papiot.

Fief noble sis à Crécy.

Jacques de Rochebaron, écuyer, sieur du Lignon, laissa ce fief à sa sœur, qui suit.

Anne de Rochebaron, dame du Lignon, fournit le relief le 20 mars 1581.

Jean de Neuville, écuyer, sieur de Belleau, cousin et héritier de la précédente, fournit le relief le 25 octobre 1595.

Robert Gaillard, écuyer, acheta ce fief en 1612.

Jacques Gaillard, écuyer, fils du précédent, fournit le relief de minorité en 1634.

Philippe Gaillard, écuyer, frère et héritier du précédent, laissa ce fief à sa fille, qui suit.

Marie Gaillard, fille du précédent, en hérita ce fief.

Robert Gaillard, sieur et vicomte d'Hocquincourt et d'Applaincourt, acheta ce fief par acte passé à Abbeville par-devant François Michaut le 3 novembre 1685.

Bournel.

Fief noble à Crécy.

Nicolas du Hamel, écuyer, seigneur de Canchy, laissa ce fief à son frère cadet, qui suit.

Antoine du Hamel, écuyer, seigneur de Marcheville, fournit le relief le 18 mai 1577.

Nicolas le Bel, écuyer, sieur de Canchy, acheta ce fief au précédent le 4 juillet 1577.

Oudart le Bel, écuyer, sieur de Canchy, fils du précédent, fournit le relief le 25 mai 1583.

Oudart le Bel, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 10 novembre 1620.

Honoré le Bel, fils mineur et héritier du précédent, laissa ce fief à sa sœur, femme du suivant.

François de Gédoyn, écuyer, sieur de Carnetin, marié à Françoise le Bel, fournit le relief le 21 avril 1656.

Fief à Crécy.

Fief noble qui n'était qu'une dépendance des fiefs du Fayel et de Largeville sis au même lieu.

Marie de Blottefière laissa ce fief à son oncle, qui suit.

Pierre de Blottefière, écuyer, sieur d'Yonval, fournit le relief le 17 octobre 1563.

Adrienne de Blottefière, fille et héritière du précédent, fournit le relief le 4 juillet 1589.

Anne de Blottefière, tante et héritière de la précédente, fournit le relief le 7 juin 1598.

Le Fayel.

Fief noble à Crécy.

Il eut les mêmes possesseurs que le fief Papiot.

Largeville.

Fief noble à Crécy.

Il eut les mêmes possesseurs que le fief précédent et le fief Papiot jusque vers 1681.

Marguerite le Bel, veuve de Pierre Macqueron, acheta ce fief, qu'elle laissa à son petit-fils, qui suit.

Antoine Macqueron fournit le relief le 19 mai 1683 et rendit foi et hommage le 14 juin 1684.

Caumartin.

Jean le Fèvre, trésorier général des finances en Picardie, laissa cette seigneurie à son fils, qui suit.

Louis le Fèvre, conseiller au Parlement, fournit le relief le 24 janvier 1580.

Louis-François le Fèvre, conseiller au Parlement, fournit le relief le 11 octobre 1645.

Ponches.

Adrien de Boufflers, chevalier, sieur dudit lieu et de Cagny, laissa cette seigneurie à son fils cadet, qui suit.

Adrien de Boufflers, chevalier, sieur dudit lieu et de Cagny, fournit le relief le 30 décembre 1582.

François de Boufflers, chevalier, fils aîné du précédent, fournit le relief le 6 mai 1619.

François de Boufflers, chevalier, fils aîné du précédent, fournit le relief le 20 juin 1645.

François de Boufflers, chevalier, comte de Cagny, fils aîné du précédent, fournit le relief le 6 avril 1668.

Ligescourt.

Cette seigneurie eut les mêmes possesseurs que celle de Boufflers.

Froyelles.

Deux fiefs nobles dont l'un consistait en 32 journaux 9 verges de terre, et l'autre, en une pièce de 29 jour-

naux 9 verges de bois, tenu par un chapeau de roses ou 7 deniers obole tournois.

Jacques d'Aigneville, écuyer, laissa ce fief à son fils.

Jacques d'Aigneville, écuyer, fils mineur du précédent, fournit le relief le 26 avril 1564.

Hélène d'Aigneville, sœur et héritière du précédent, fournit le relief le 24 novembre 1569; elle épousa Antoine de Boubers, écuyer, sieur de Houdancourt, qui fournit le relief le 17 août 1574.

Pierre de Boubers, écuyer, sieur de Prouville et Houdancourt, fils aîné de la précédente, fournit le relief le 17 avril 1612.

Antoine de Jacomel acheta ces fiefs le 13 juillet 1613.

Nicolas de Jacomel, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 30 mars 1647.

Charles de Jacomel paya 10 livres pour droit de relief de ces deux fiefs le 19 juillet 1691.

Froyelles.

La seigneurie de ce lieu était tenue en deux fiefs nobles.

Jean de Blottefière, écuyer, laissa cette seigneurie à son fils aîné, qui suit.

Pierre de Blottefière, écuyer, fournit le relief le 31 octobre 1498.

Jean de Blottefière, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le 7 juillet 1515.

Marie de Blottefière, fille du précédent, fournit le relief de minorité le 12 mars 1516.

Jean de Blottefière, écuyer, sieur d'Yonval, oncle et héritier de la précédente, fournit le relief le 27 octobre 1563.

Pierre de Blottefière, écuyer, sieur d'Yonval, fils du précédent, laissa cette seigneurie à sa fille, qui suit.

Adrienne de Blottefière fournit le relief le 4 juillet 1589.

Anne de Blottefière, tante et héritière de la précédente, fournit le relief le 7 juin 1598.

Louise de Blottefière, veuve de Philippe de Postel, écuyer, sœur et héritière de la précédente, fournit le relief le 1er juillet 1623.

Charles Postel, fils de la précédente, laissa cette seigneurie à sa fille, qui suit.

N... Postel laissa cette seigneurie à son oncle, qui suit.

Charles Bourdin laissa cette seigneurie à son fils, qui suit.

Claude Bourdin, écuyer, fournit le relief le 22 février 1642.

Pierre Haché, écuyer, fournit le relief le 29 février 1647.

Valbonnement.

Marie de May, femme d'Antoine de Saint-Delis, laissa cette seigneurie à son fils, qui suit.

Robert de Saint-Delis, chevalier, sieur de Heucourt, fournit le relief le 2 novembre 1555.

Robert de Saint-Delis, écuyer, sieur de Heucourt, fils du précédent, fournit le relief de minorité le 7 août 1572 et le relief de majorité le 5 mai 1583.

Louis de Saint-Delis, chevalier, marquis d'Heucourt, Havernas, Soyecourt, Wargnies, le Valbonnement et autres lieux, fils du précédent, fournit le relief le 25 novembre 1682 et rendit foi et hommage le 3 juillet 1684.

Faveilles.

Seigneurie tenue en deux fiefs nobles.

Nicolas de Cannesson, écuyer, laissa cette seigneurie à son fils, qui suit.

Jacques de Cannesson, écuyer, sieur de Bellifontaine, fils mineur du précédent, fournit le relief le 17 juillet 1571, et le relief de majorité le 17 mars 1584.

Antoine de Cannesson, écuyer, seigneur de Bellifontaine, fils unique du précédent, fournit le relief le 8 novembre 1611.

Antoine de Mailly, chevalier, seigneur marquis d'Haucourt, seigneur d'Assigny, Brouville, Guillencourt et autres lieux, fournit le relief le 30 août 1684 comme mari et bail de Françoise de Cannesson, fille et héritière du précédent.

Dominois.

Antoine d'Ausse, écuyer, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts du Ponthieu, laissa cette seigneurie à son petit-fils, qui suit.

Timoléon Gouffier, chevalier, seigneur de Thoix, fils aîné de François et de Jeanne d'Ausse, — laquelle était fille d'Antoine et de Françoise du Biez, — fournit le relief le 15 juillet 1645.

Nicolas de Fremont, seigneur d'Auneuil, conseiller du roi et grand audiencier de France, acheta cette seigneurie au précédent.

Fief à Dominois.

Fief noble sis à Dominois, faisant partie de la terre et seigneurie de Merlimont.

Antoinette Poullain, veuve en premières noces de Claude Benault, procureur et notaire royal à Montreuil, — dont elle eut deux enfants, Charles et Jacqueline, — et femme en secondes noces de Nicolas Billart, procureur du roi au bailliage de Waben, vendit ce fief au suivant.

Antoine d'Ausse, écuyer, acheta ce fief le 30 juin 1604.

A partir de cette époque, il eut les mêmes possesseurs que la seigneurie de Dominois.

Wavans.

Charles de Tiercelin, chevalier, sieur de Saveuse, fils d'Adrien et de Barbe Rouault, fournit le relief le 26 novembre 1590, comme héritier de sa mère.

François de Bigars, chevalier, sieur de la Londe, fils et héritier d'Anne de Tiercelin, — fille du précédent, — fournit le relief le 10 mars 1613.

François de Bigars, fils du précédent et de Renée Rouxel de Médavy, fournit le relief de minorité le 13 novembre 1628.

Nicolas de Beaubois, écuyer, sieur de Villerville, acheta cette seigneurie au mois de mars 1651 au frère du précédent, qui s'appelait aussi François de Bigars, héritier de son aîné.

Esther de Beaubois. fille mineure et héritière du précédent, fournit le relief le 28 juin 1661.

M. Lucas, commissaire aux saisies réelles, paya les droits de relief le 19 novembre 1691.

Bernâtre.

Jean de Boubers, écuyer, vivant en 1520, laissa cette seigneurie à son fils, qui suit.

Jean de Boubers, écuyer, vivant en 1550, laissa cette seigneurie à son fils, qui suit.

Jacques de Boubers, écuyer, fournit le relief le 16 août 1567.

Daniel de Boubers, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 24 mai 1614.

Daniel de Boubers, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 16 juillet 1656.

Henri-Louis de Boubers, chevalier, fils cadet du précédent, paya les droits de relief le 4 juillet 1692.

Hiermont.

François d'Orléans, marquis de Rothelin, marié à Jacqueline de Rohan, laissa cette seigneurie à son fils, qui suit.

Léonor d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, fournit le relief le 10 avril 1550.

Henri d'Orléans, fils du précédent, fournit le relief de minorité le 4 novembre 1597.

François d'Orléans fournit le relief le 22 octobre 1598.

Charles de Bourbon, comte de Soissons, prince de Condé, duc d'Enghien, pair et grand maître de France, fils unique de la précédente, fournit le relief le 11 mai 1602.

Marie d'Orléans de Longueville et de Bourbon, et la princesse de Carignan, filles du précédent, fournirent le relief au mois de juillet 1645.

Fief à Hiermont.

Pierre le Vasseur, marié à Claude de Boubers, laissa ce fief à son fils aîné, qui suit.

Charles le Vasseur, écuyer, servit le relief le 27 décembre 1551.

Hugues le Vasseur, fils aîné du précédent, fournit le relief de majorité le 8 septembre 1573.

Marie le Vasseur, fille et héritière du précédent, fournit le relief le 19 octobre 1618.

André de Brestel, écuyer, fils aîné d'Oudart et de la précédente, fournit le relief le 17 novembre 1655 et rendit foi et hommage le 19 mai 1683.

Fief à Hiermont.

Pierre de Bresdoul, chevalier, sieur de Neuvillette, laissa ce fief à son fils cadet, qui suit.

Scipion Bresdoul, écuyer, sieur de Neuvillette, fournit le relief le 18 août 1578.

Louis de Bresdoul, écuyer, sieur de Neuvillette, fils du précédent, fournit le relief le 31 août 1602.

François de Bresdoul, écuyer, fils aîné du précédent, fournit le relief le 27 mars 1653.

Gabriel-François de Bresdoul, écuyer, seigneur de Conchil, Authie et le Temple, fils aîné du précédent, fournit le relief le 22 août 1683.

Fief à Hiermont.

Fief noble consistant en 9 journaux de terre labourable en 2 pièces, faisant partie du fief précédent.

Thibaut Huarache acheta ce fief à Scipion de Bresdoul le 27 avril 1583.

Fief à Hiermont.

Fief noble consistant en 10 journaux de terre labourable.

Nicolas Pichon et Jean Bardeal achetèrent ce fief à Scipion de Bresdoul le 27 avril 1583.

Conteville.

Cette seigneurie et la suivante eurent les mêmes possesseurs que celle d'Hiermont.

Le Maisnil.

Voy. Hiermont.

Domvast.

Maximilien de Melun, chevalier, vicomte de Gand, laissa cette seigneurie à son cousin, qui suit.

Robert de Melun, chevalier, sieur et marquis de Richebourg, fournit le relief le 7 août 1574.

Pierre de Melun, prince d'Épinoy, sieur de Boubers, connétable héréditaire de Flandre, sénéchal de Gand, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 27 avril 1585.

Guillaume de Melun, prince d'Épinoy, sieur de Boubers, fils aîné du précédent, fournit le relief de minorité le 23 août 1594.

Ambroise de Melun, prince d'Épinoy, fils aîné du précédent, fournit le relief le 24 octobre 1635.

Alexandre-Guillaume de Melun, prince d'Épinoy, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 17 juillet 1646.

Charles de Melun, chevalier, reçut cette terre en partage et en fournit le relief le 8 janvier 1663 ; il rendit foi et hommage le 27 juillet 1682.

Douriez.

Jean VII de Créquy, chevalier, fit don de cette seigneurie à son dernier fils, qui suit.

François de Créquy, chevalier, fournit le relief le 22 juin 1551 ; il mourut sans postérité, laissant cette seigneurie à l'un de ses frères, qui suit.

Antoine de Créquy, évêque de Thérouanne, fournit le relief le 23 mars 1555.

Jean IX de Créquy, chevalier, neveu et héritier du précédent, fils ainé de Jean VIII, fournit le relief le 30 mars 1556.

Antoine de Créquy, cardinal, évêque de Nantes, frère cadet du précédent, fournit le relief le 2 janvier 1557.

Antoine de Blanchefort-Créquy, chevalier, neveu et héritier du précédent, fournit le relief le 25 novembre 1572.

Charles I de Blanchefort-Créquy, chevalier, prince de Poix, fils du précédent, fournit le relief de minorité le 20 juillet 1576 et le relief de majorité le 8 avril 1595.

Anne du Rouro, veuve de Charles II de Créquy, fils du précédent, fournit le relief le 13 juillet 1646 au nom de son frère aîné, qui suit.

Charles III de Créquy fournit le relief de majorité le 20 novembre 1664.

Madeleine de Créquy, fille unique du précédent, femme de Charles de la Trémouille, prince de Tarente, premier gentilhomme de la chambre du roi, fournit le relief le 11 août 1687.

Villeroy.

Claude de Montmorency, fils cadet de Gabriel, seigneur de Bours, laissa cette terre à son frère aîné, qui suit.

Jean de Montmorency, chevalier, sieur de Bours, Gueschard, Acquest, le Hamel, fournit le relief le 12 août 1559.

Josias de Montmorency, chevalier, sieur de Bours, fils cadet du précédent, reçut cette terre par donation entre vifs et en avancement d'hoirie ; il en fournit le relief le 2 décembre 1594.

Robert de Grouches, chevalier, beau-père du précédent, qui avait épousé en premières noces Marie de Grouches, fournit le relief au nom des enfants mineurs de Josias de Montmorency le 4 juillet 1619.

Daniel de Montmorency, chevalier, seigneur d'Équancourt, lieutenant général des armées du roi, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, neveu de Josias, fit don de la terre de Villeroy à son fils aîné, qui suit.

Alexandre-Benjamin-César de Montmorency, chevalier, seigneur de Bours, Gueschard, reçut la terre de Villeroy par acte passé à Abbeville par-devant Charles Lefebvre le 23 décembre 1664.

Quint de Villeroy.

Ce quint appartenait aux enfants du second mariage de Josias de Montmorency.

Vitz-sur-Authie.

Jean Lefebvre, sieur de Caumartin, trésorier général de Picardie à Amiens, vendit cette seigneurie à la suivante.

Marie de Neuvillers, veuve de Jean de Brestel, écuyer, sieur de Martainneville, acheta cette terre le 15 juillet 1574.

Adrien de Brestel, écuyer, sieur de Martainneville, fils de la précédente, fournit le relief le 4 septembre 1577.

Jean de Bours, chevalier, sieur de Gennes, acheta cette seigneurie au précédent le 18 mai 1580.

Jeanne de Bours, dame de Gennes, sœur et héritière du précédent, fournit le relief le 14 mars 1581 ; elle épousa en premières noces Henri-Robert Aux-Épaules, chevalier, sieur de Sainte-Marie-du-Mont, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre, gouverneur et grand bailli de Rouen, Valognes et Carantan, lieutenant pour le roi en Normandie, qui fournit le relief au nom de sa femme le 28 mai 1585.

Daniel d'Aumale, chevalier, seigneur de Haucourt, fournit le relief au mois de septembre 1630 au nom de sa femme, Françoise de Saint-Paul, fille de la précédente et de François de Saint-Paul, son second mari.

François de Boubers, écuyer, sieur de Bernâtre, acheta cette seigneurie au précédent en 1628.

Girault du Fay, écuyer, acheta cette seigneurie au précédent en 1630.

Nicolas de Barles, chevalier, seigneur dudit lieu, ingénieur ordinaire du roi, directeur des fortifications

des places d'Artois, acheta cette seigneurie moyennant 21,000 livres par acte passé le 3 mai 1683 pardevant Louis Caron, notaire à Amiens; sa veuve, Madeleine de Boubers, fournit le relief le 21 juillet 1691 au nom de ses enfants, Daniel, Nicolas et Jean-Élie de Barles.

La Broye.

Antoine d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens, laissa cette terre à son fils aîné, qui suit.

François d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens, fournit le relief le 22 septembre 1548.

Louis d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens, frère cadet du précédent, fournit le relief le 1er avril 1561.

Françoise d'Ailly, sœur et héritière du précédent, et femme d'Antoine de la Garde, chevalier, sieur de Tranchelon, gentilhomme de la chambre du roi, laissa cette seigneurie à son fils, qui suit.

Charles de la Garde, chevalier, sieur de Tranchelon, fournit le relief le 23 novembre 1569.

Françoise de la Garde, sœur et héritière du précédent, fournit le relief de minorité le 9 mai 1573; elle épousa Robert de Ravenel, chevalier, seigneur de Sablonnières en Brie, qui fournit le relief le 8 octobre 1583.

Philibert-Emmanuel d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens, sieur et baron de Picquigny, Vignacourt, Flixecourt, cousin et héritier de la précédente, fournit le relief le 10 novembre 1586.

Louise d'Ongnies, comtesse de Chaulnes, veuve du précédent, fournit le relief au nom de Charlotte d'Ailly, sa fille unique, le 4 avril 1619.

Charlotte d'Ailly, fille du précédent, épousa Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, maréchal de France, lieutenant général au gouvernement de Picardie, et en eut plusieurs enfants, entre autres le suivant.

Charles d'Albert d'Ailly, chevalier des ordres du roi, duc et pair de France, fournit le relief le 7 décembre 1668 ; il vendit cette seigneurie au suivant, son beau-frère.

Alexandre-Albert-François-Barthélemy, prince de Bournonville, comte d'Hénin, marquis de Richebourg, baron de Caumont, guidon des gens d'armes de la garde du roi, acheta cette seigneurie le 9 janvier 1683 moyennant 30,000 livres et rendit foi et hommage le 22 août 1684.

Fief à Labroye.

N... d'Imbleval, écuyer, sieur de Villettes, laissa ce fief à son fils, qui suit.

Antoine d'Imbleval, écuyer, fournit le relief le 19 janvier 1544.

Jean de Lamiré, élu en l'élection de Ponthieu, acheta ce fief au précédent le 1er septembre 1557.

Claude de Lamiré, sieur de Caumont, procureur du roi en Ponthieu, fils du précédent, fournit le relief le 21 août 1578.

Philippe de Lamiré, écuyer, fils cadet et légataire particulier du précédent, fournit le relief le 6 juin 1584.

Jean de Lamiré, écuyer, seigneur de Caumont, fournit le relief le 15 juin 1682 et rendit foi et hommage le 16 octobre 1684.

Auxi-le-Château.

Françoise de Luxembourg, femme de Jean, comte d'Egmont, laissa cette seigneurie à son fils, qui suit.

Lamoral, comte d'Egmont, fournit le relief le...

Philippe, comte d'Egmont, prince de Gavre, fils du précédent, fournit le relief de minorité le 23 octobre 1569, et le relief de majorité, le 11 octobre 1571.

Lamoral, comte d'Egmont, prince de Gàvre, frère et héritier du précédent, fournit le relief le 4 juin 1590.

Nicolas de Lannoy, chevalier, seigneur de Dameraucourt, acheta du précédent la seigneurie d'Auxy par acte du 29 septembre 1617.

Jossine de Lannoy, sœur et héritière du précédent, femme de Robert de Fleury, chevalier, sieur des Prés, fournit le relief le 19 décembre 1631.

Charles de Lannoy fournit le relief le 23 juillet 1683.

Romaine.

Seigneurie tenue en pairie et membre dépendant de la seigneurie d'Auxi.

Jeanne du Hamel, fille de Nicolas et de Marie Sanson, veuve en secondes noces d'Octavien de Bosse, acheta ce fief à Lamoral, comte d'Egmont,

Longuet.

Fief noble au Mesnil-lez-Domqueur.

Arthus de Damiette, écuyer, seigneur du Mesnil, laissa ce fief à son fils, qui suit.

Charles de Damiette, écuyer, sieur du Mesnil, fournit le relief le 6 août 1569.

Artus de Damiette, écuyer, fils du précédent, fournit le relief le ....

Claude de Damiette, écuyer, fils mineur du précédent, fournit le relief le 24 juillet 1585.

Antoinette de Damiette, sœur et héritière du précédent, fournit le relief le 4 juillet 1628.

Claire de Maillefeu, fille de la précédente et de Joachim de Maillefeu, épousa Anne de Bommy, qui fournit le relief le 4 juillet 1628.

Louis de Cacheleu, écuyer, sieur de Bussuel, acheta ce fief vendu par décret, et en rendit foi et hommage le 5 décembre 1681.

Charles-François de Cacheleu, écuyer, sieur du Mesnil, mousquetaire de la garde du roi, rendit foi et hommage le 20 juillet 1691.

Ellecourt.

Fief noble à Noyelles-en-Chaussée.

Paul Truffier, chevalier, sieur d'Allenay, laissa ce fief à son neveu, qui suit.

Charles Carpentin, écuyer, sieur de Cumont et du Ménage, fils aîné de Galois et de Jeanne Truffier, fournit le relief le 15 juin 1588.

Jean Carpentin, écuyer, sieur de Belloy, frère cadet et héritier du précédent, fournit le relief le 22 juin 1591.

Jacques Carpentin, fils aîné du précédent, fournit le relief le 15 mai 1646.

Marie Tillette, veuve du précédent, fournit le relief le 22 janvier 1669 au nom de son fils, Louis Carpentin ; ce dernier fournit le relief le 18 août 1683 et rendit foi et hommage le 24 décembre 1687.

La Tulotte.

Seigneurie sise à Longvillers.

Jacques Trudaine, écuyer, sieur de Saint-Romain, laissa cette seigneurie à son fils, qui suit.

Jacques Trudaine, écuyer, sieur de Saint-Romain, fournit le relief le 18 juin 1571.

Jean de Lamiré, sieur de Nouvion, élu en Ponthieu, acheta cette seigneurie au précédent le 1er décembre 1572.

Jean de Lamiré, écuyer, fils et légataire du précédent, fournit le relief le 27 mai 1579.

Paul Fayel acheta cette seigneurie au précédent.

Marguerite Patte, veuve de Porhus Fayel, fils aîné du précédent, fournit le relief de la moitié de cette seigneurie, l'autre moitié appartenant à ses beaux-frères, Philippe et Antoine Fayel.

Jacques Manessier, élu en Ponthieu, acheta cette seigneurie à ses possesseurs le 3 juillet 1598.

Marie Manessier, fille aînée du précédent et de Jossine Michault, et femme de Gédéon d'Acheux, seigneur du Plouy, laissa cette seigneurie à son fils, tué jeune à la guerre.

Marie d'Acheux, fille de la précédente et femme de Claude le Roy, seigneur de Valenglart, vendit cette seigneurie au suivant.

Jean Michault, bourgeois d'Abbeville, acheta cette seigneurie le 14 juillet 1650.

André Michault, fils du précédent, fournit le relief le 15 juin 1669 et rendit foi et hommage le 14 mars 1671.

Machy.

Henri Roussel, écuyer, fournit le relief le 5 juillet 1548.

Pierre Blondel, écuyer, sieur de Fresnes, gendre et légataire universel de Marie de Glisy, veuve de Henri Roussel, fournit le relief le 28 mars 1583.

François de Soyecourt, chevalier, seigneur dudit lieu et de Regnière-Écluse, acheta cette seigneurie au précédent le 22 mars 1584.

Françoise de Soyecourt, fille aînée du précédent et femme de Thibaut de Mailly, chevalier, fournit le relief le 31 juillet 1597 ; elle avait épousé en premières noces Pontus de Belleforière et en avait eu plusieurs fils, entre autres le suivant.

Maximilien de Belleforière, chevalier, comte de Tilloloy, baron de Soyecourt, conseiller du roi, fournit le relief le 4 novembre 1620.

Maximilien-Antoine de Belleforière, chevalier, marquis de Saucourt, comte de Tilloloy, fils aîné du précédent, fournit le relief le 29 octobre 1649.

Miannay.

Fief noble sis à Machy, consistant en 7 journaux de pré.

Jacques Menu vendit ce fief au suivant.

Pierre Blondel, écuyer, sieur de Fresnes, acheta ce fief le 18 juin 1591.

Valeran Halloches fournit le relief le 29 novembre 1610 comme curateur à la succession vacante du précédent.

Henri Cornu, écuyer, sieur de Belloy, Hamicourt,

marié à Françoise de Grouchet, fournit le relief le 13 août 1659.

Maximilien-Antoine de Cornille acheta ce fief au précédent.

Pierre le Bel, écuyer, sieur d'Hédauville, mari et bail de Marie de Cornille, laissa ce fief à sa fille, qui suit.

Marie-Françoise le Bel fournit le relief le 11 novembre 1685.

Hesdineux.

Fief noble à Froyelles.

Anne de Blottefière laissa ce fief à sa sœur, qui suit.

Louise de Blottefière, veuve de Philippe Postel, écuyer, fournit le relief le 7 juillet 1623.

Charles Postel, écuyer, fils et légataire de la précédente, fournit le relief le 19 juillet 1624.

Mathieu Tillette, bourgeois d'Abbeville, acheta ce fief en 1629 ; Marie Warré, sa veuve et légataire universelle, fournit le relief en 1644.

Jacqueline Tillette, fille du précédent, fournit le relief le 27 novembre 1664 ; son second mari, Jean d'Isques, écuyer, sieur d'Hermerengues, fournit le relief le 15 juin 1660 et rendit foi èt hommage le 7 novembre 1682.

Le Quesne.

Jean de Rambures, chevalier, laissa cette seigneurie à son fils, qui suit.

Oudart de Rambures, chevalier, fournit le relief le 29 avril 1561.

Jean de Rambures, chevalier, frère et héritier du précédent, laissa cette seigneurie à son fils, qui suit.

Charles de Rambures, chevalier, fournit le relief le 24 juillet 1581.

Jean de Rambures, chevalier, conseiller du roi, mestre de camp du régiment des gardes, gouverneur de Doullens et du Crotoy, fils du précédent, fournit le relief le 19 novembre 1633.

Charles de Rambures, frère et héritier du précédent, épousa Marie Bautru, qui fournit le relief au nom de ses enfants le 27 mai ....

Louis-Alexandre sire de Rambures, fils du précédent, laissa cette seigneurie à sa sœur, femme du suivant.

Just-Joseph-François d'Ancezune-Cadart, duc de Caderousse, marquis du Thor et de Codolet, marié à Marie-Renée de Rambures, fournit le relief le 30 août 1680.

Liomer.

Charlotte de Mailly, femme en premières noces de Jean de Tais, et, en secondes noces, de François de Soyecourt, laissa cette seigneurie à sa fille aînée, femme du suivant.

René comte de Sanzay, vicomte héréditaire et parageux de Poitou, marié à Charlotte de Tais, fournit le relief le 17 juillet 1595.

Charles comte de Sanzay, vicomte héréditaire de Poitou et de Tupigny, chevalier de l'ordre du roi, fils du précédent, fournit le relief le 22 juin 1596.

Claude Poultier acheta cette seigneurie au précédent le 21 février 1612.

Artus de Moreuil, chevalier, sieur de Caumesnil,

gouverneur de Rue, devint seigneur de Liomer par adjudication par décret faite au parlement de Paris le 29 décembre 1629; sa veuve, Charlotte de Halluin, fournit le relief au nom de ses enfants le 2 janvier 1646.

Henri de Moreuil, chevalier, fils aîné du précédent, fournit le relief le 20 août 1646.

Alphonse comte de Moreuil, brigadier des armées du roi, frère du précédent, fournit le relief le 20 juillet 1682 en qualité de donataire de Charlotte de Halluin, sa mère.

Philippe de Gaillarbois, chevalier, sieur de Marconville, tenait la somme de 3.600 livres tournois en fief noble hypothéquée et inféodée sur les terres de Liomer, Eaucourt et Hallencourt le 7 mai 1605.

Hallencourt.

René, comte de Sanzay, fournit le relief le 17 juillet 1595.

Charles, comte de Sanzay, fournit le relief le 22 juin 1596.

François de la Fontaine, chevalier, sieur d'Oignon, acheta cette seigneurie au précédent et en fut saisi le 4 août 1618.

Nicolas de la Fontaine, chevalier, seigneur de Verton, fils du précédent et de Charlotte de Soyecourt, fournit le relief le 22 juillet 1633.

François de la Fontaine, chevalier, fils aîné du précédent, fournit le relief le 18 décembre 1662.

Hubert-François de la Fontaine, fils du précédent, fournit le relief le 6 juin 1669 ; il rendit foi et hommage le 7 août 1684.

Fresnoy-Andainville.

Josse de Bellengreville, écuyer, laissa cette seigneurie à son frère, qui suit.

Antoine de Bellengreville, écuyer, fournit le relief le 2 février 1568.

Jean de Bellengreville, écuyer, frère aîné des deux précédents, fournit le relief le 4 janvier 1582.

Antoine de Bellengreville, écuyer, fils unique du précédent, fournit le relief le 4 août 1593 ; sa veuve, Marie de Fontaines, fournit le relief au nom de son fils, Nicolas de Bellengreville.

Simon Ternisien, écuyer, sieur de Fresnes, acheta cette seigneurie, qui fut vendue par décret vers 1650.

Séance du 3 novembre 1898

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

Au début de la séance, M. le PRÉSIDENT fait part de la mort de M. Frédéric Moreau, membre correspondant, qui avait bien voulu comprendre la Société d'Émulation dans le petit nombre des Sociétés auxquelles il a fait don des fascicules de son remarquable *Album de Caranda.*

Il est décidé que l'expression des regrets de la Société sera mentionnée au procès-verbal.

M. E. PRAROND soumet à la Société un projet de dédicace qu'il veut lui faire d'un nouveau volume sur l'histoire d'Abbeville, s'étendant de 1426 à 1482.

La Société félicite vivement son Président d'honneur de la nouvelle et importante assise apportée par lui au monument qu'il élève au prix de si laborieuses et si patientes recherches à la gloire de sa ville natale.

M. DE GALAMETZ fait un rapport verbal sur une sorte de crypte découverte à Mesnil-Eudin, dans la cour d'une ferme, tout près de l'église; cette petite chapelle en pierres est voûtée en arêtes; ses dimensions ne sont que de $1^{m},80$.

Le même membre lit une note donnant les détails de certaines cérémonies usitées aux funérailles des grandes familles d'Abbeville à la fin du siècle dernier; en l'espèce, il s'agissait de celles de Jean de Lamiré, seigneur de Caumont, décédé en son hôtel, place Saint-Pierre, et enterré le 11 mars 1766 dans le chœur de l'église Saint-Éloi, sa paroisse ; entre autres

dépenses, il est question dans le compte d'une somme de 36 livres pour 6 douzaines de blasons peints par le sieur Choquet.

M. H. MACQUERON lit une étude sur Auguste Bouquet d'après une brochure éditée en 1889 par Champfleury sous le titre : *Le peintre ordinaire de Gaspard Debureau.* Dans l'analyse qu'il fait de cette brochure, M. Macqueron montre l'artiste abbevillois arrivant à Paris en 1823, à 23 ans et le suit dans ses travaux jusqu'en 1846, date de sa mort.

M. ÉM. DELIGNIÈRES signale un important travail de M. F. Donnet, secrétaire de l'Académie royale de Belgique, qui a pour titre : *Documents pour servir à l'histoire des ateliers de tapisserie de Bruxelle, Audenarde, Anvers, etc., jusqu'à la fin du* XVIIe *siècle.*

Est élu membre correspondant : M. l'abbé VATINELLE, curé de Renancourt.

Séance du 1er décembre 1898

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

M. VAYSON rend compte de l'exposition d'art ancien qui a eu lieu à Tournai du 7 au 20 septembre dernier ; il passe en revue les différentes sections et signale les pièces les plus curieuses ; il parle de tout avec compétence, spécialement des tapisseries, qui le remettent sur un chapitre aimé.

M. ALCIUS LEDIEU lit une notice très complète et fort étendue sur la réception faite par la ville le

19 décembre 1531 à la reine Éléonore d'Autriche, seconde femme de François Ier. L'auteur a compulsé les registres municipaux, où rien n'a été omis. Souhaits de bienvenue, intermède à la porte Saint-Gilles, théâtres, fontaines « gectant eaue », salamandres « gectant feu » et autres figures symboliques, tout cela donne une idée parfaite des magnificences déployées par nos pères dans ces réceptions. La cour séjourna pendant trois semaines à Abbeville, et les frais occasionnés en cette circonstance par la ville s'élevèrent à 978 livres, — soit environ 12,000 francs de notre monnaie.

M. Ém. Delignières lit une note relative aux premières dépenses faites pour la construction de l'église collégiale de Saint-Vulfran. A la demande de l'auteur, M. Alcius Ledieu a compulsé les archives municipales ; il n'a rien trouvé dans le registre aux délibérations de l'échevinage, mais il a relevé dans les comptes des argentiers plusieurs mentions de paiements par la ville pendant les années 1488, 1489, 1492, 1494, 1501, 1502 et 1504 ; d'autres pièces relatives au même objet ont été découvertes par lui dans la série GG (V. p. 390).

Le même membre rend compte d'une visite faite par lui au musée Carnavalet à Paris (V. p. 388).

M. Alcius Ledieu donne lecture au nom de M. Léon Duflos d'une pièce de vers intitulée : *Hymne à la nature.*

Don d'ouvrage :

Notice sur le Harivel-Durocher, par M. de Chennevières.

Des remerciements sont votés au donateur.

Il est fait part du décès de M. Alfred Decrept, ancien conseiller d'arrondissement à Poix, et de M. Paul Haan, médecin des hôpitaux au Havre, tous deux membres correspondants.

Mention des regrets est faite au procès-verbal.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

SUR UN DESSIN AU MUSÉE CARNAVALET

Lecture faite par M. ÉM. DELIGNIÈRES *à la séance du 1er décembre 1898.*

Visitant en septembre dernier le Musée Carnavalet, consacré aux œuvres d'art et de curiosités se rattachant exclusivement à l'histoire de Paris, j'y ai remarqué un admirable dessin au crayon de Cochin qui m'a vivement intéressé ; il se trouve dans la salle XVIII ou salle de Liessele. Le titre porte : *le concours à l'école de dessin* ; c'est la représentation d'un atelier où sont groupés les élèves de l'École de Paris, dans des attitudes diverses, dessinant, d'après nature, le portrait de la cantatrice alors en vogue, Mademoiselle Clairon, de l'Opéra ; celle-ci est assise sur une table élevée et se présente de profil avec sa tête un peu altière et d'une belle allure. Ce dessin a pour nous cet intérêt particulier qu'il a été reproduit avec une grande perfection par un graveur, Jean-Jacques Flipart, un des vignettistes bien con-

nus du XVIIIe siècle et qui se rattache à notre pays par son père *Jean-Charles Flipart,* né à Abbeville en 1684. La gravure faite en 1763 par son fils porte le titre, un peu différent de celui du dessin : *concours pour le prix de la tête d'expression* ; elle ne le cède en rien, comme fini dans l'exécution et comme reproduction très fidèle, au charmant dessin de Cochin ; aussi sommes-nous heureux de vous signaler la trouvaille que nous avons faite de cette œuvre originale au Musée de l'hôtel Carnavalet, si bien réorganisé dans ces derniers temps par son distingué conservateur, M. Cain, un artiste de grande valeur. Nous ne saurions trop engager nos collègues à aller voir ce musée dont toutes les salles sont admirablement aménagées et où ont été réunis des documents de toute nature, peintures, dessins, gravures, objets de toute sorte et de toutes époques, qui tous se rattachent à l'histoire, au passé, aux souvenirs se rattachant à la ville de Paris et qui donnent à ce musée installé dans un bel hôtel historique un attrait tout spécial. Le Musée Carnavalet a été l'objet d'une étude très captivante sous forme de guide sommaire dans le n° 44 (n° du 20 août 1898) de la *Revue populaire des Beaux-Arts*, qui poursuit avec succès depuis son programme toujours attrayant, et qui est l'organe accrédité de la *Revue Populaire des Beaux-Arts*, si bien dirigée par M. Levy. Nous avons cherché en vain au Musée Carnavalet deux œuvres d'un autre de nos bons graveurs abbevillois du XVIIIe siècle, François Dequevauvillers : *l'Assemblée au Concert* et *l'Assemblée au Salon*, d'après Lawreince, qui s'y trouveraient bien placées comme donnant une idée exacte des salons du XVIIIe siècle à Paris.

NOTE

RELATIVE AUX PREMIÈRES DÉPENSES DE 1487 A 1504

Pour la construction de l'église de Saint-Vulfran à Abbeville

Lecture faite par M. ÉM. DELIGNIÈRES *à la séance du 1er décembre 1898.*

Rien de ce qui se rattache à notre beau monument abbevillois ne saurait nous être indifférent. Notre érudit conservateur de la Bibliothèque, des Musées et des Archives d'Abbeville, M. Alcius Ledieu, a bien voulu, sur notre demande, compulser à ce sujet les archives municipales ; il n'a rien trouvé dans les registres aux délibérations de l'Echevinage ; mais il a pu relever, en véritable paléographe, dans les comptes des argentiers, plusieurs mentions de paiements relatives à l'édification de Saint-Vulfran.

Nous sommes heureux de pouvoir donner, sur les extraits que M. Ledieu en a tirés, quelques renseignements relatifs à la participation de la ville et des habitants dans les premières dépenses de fondation et de construction de notre belle collégiale, au moins de 1487 à 1504.

Déjà M. Ernest Prarond, dans son ouvrage : *Quelques faits de l'histoire d'Abbeville tirés du registre de l'Echevinage*, etc., publié chez Dumoulin en 1867, avait indiqué sommairement des chiffres à leurs dates dans la même période ; il avait aussi mentionné quelques particularités intéressantes. C'est ainsi qu'il nous apprend, page 114, parmi les faits qui se sont passés d'abord pendant la magistrature du maïeur Nicolas

Portel, en 1487 et en 1488, que deux processions générales eurent lieu les 8 et 9 juin 1488, dans lesquelles fut porté le Saint-Sacrement. On employa quarante-sept livres de cire pour torches portées le jour où l'on mit les premières pierres de la fondation *de nouveau faite* pour faire les clocher, portaux et devanture de l'église collégiale de Saint-Vulfran, ce qui laisse supposer que la fondation eut lieu en deux fois, et que la première se rapportait aux murs extérieurs et à ceux de la nef, et peut-être aussi du chœur dont on a retrouvé les substructions, et que ce n'est qu'en second lieu qu'on fit les fondations du portail.

Dans les extraits qu'il a relevés *in extenso* sur le registre aux comptes des argentiers, M. Ledieu mentionne d'abord à la date du 7 juin 1488, comme l'avait fait plus sommairement M. Prarond, un premier don par les maïeur et échevins de dix livres à l'Eglise le jour où l'on commença la fondation des « clocquiers, deventure et portaux ; à cette cérémonie furent appelés et évoquiez les lieutenants de Mons. le séneschal et officiers du Roy, nostre sire, les dits Maïeur et Eschevins et grand nombre de notables gens et habitans d'icelle ville qui, cedit jour, y firrent de grands dons... »

C'était sans doute avec intention de provoquer leurs libéralités qu'on avait ainsi convié ces personnages et les notables à cette solennité, car on a soin, comme on le voit, de consigner leurs dons sans toutefois en indiquer le chiffre. Les habitants s'intéressaient ainsi dès la fondation, à la construction de notre église.

Un an après, le 4 juillet 1489, nouvelle subvention de la ville, qui cette fois donne aux Doyen et Chapitre de Saint-Vulfran, sur leur demande, la somme de

cinquante livres, pour employer à la « reffection des portaux et clocquiers d'icelle église. » Reffection signifie sans doute construction et c'est ainsi que l'a compris M. Prarond quand il parle de la « batisse ».

Le monument s'élève, et sous forme d'aumône cette fois, et sur la requête des chanoines de l'église collégiale, la ville leur remet la somme de vingt livres, toujours encore pour la « réédification des tours et portaux d'icelle église ». Les portaux étaient probablement les contreforts, au nombre de quatre, qui étaient destinés à maintenir les tours. Puis le 10 septembre 1492 (quatorze ans après la fondation), le registre porte un mandement de quarante livres données « aux Doïen et Chappitre pour emploier à la édifficacion du portail et clocquier ». On est alors en pleine construction. Deux ans après, en 1494, requête du Chapitre et don de cinquante livres par « deliberacion des deux Colliegcs de ladicte ville pour employer et aidier à faire le clocquier de nouveau encommencié d'icelle église. »

Et ici l'on peut se demander s'il ne s'agissait pas alors du fait qui s'est trouvé révélé il y a quatre ans ; en creusant les puits de sondage, on a trouvé des crevasses ou cassures produites par un tassement qui avait dû se produire en cours d'élévation des tours et du portail, et qui ont, au dire des architectes, provoquer un tassement et des hors d'aplomb ; on a dû alors peut-être démolir une partie de construction déjà élevée au-dessus de la première galerie et dans tous les cas on a modifié l'aplomb des murs. On a remarqué en effet, avant la construction de l'arc triomphal, que les petites arcatures d'ornement qui garnissent les murs intérieurs des tours avaient été légèrement

déviées à la hauteur de la première galerie et ne se présentaient plus dans le même axe que celles inférieures, ce qui a fait admettre qu'une légère modification avait été faite dans l'élévation des murs pour les mettre d'aplomb selon les règles de la statique. Les termes du mandement de 1494 « aidier à faire le clocquier de nouveau encommencié » sont différents de ceux précédemment employés et ils devaient se rapporter à ceux de la requête ; ils permettent de supposer qu'il s'agissait d'un travail recommencé ; il y a là, dans tous les cas, une coïncidence qui rend le fait vraisemblable et qui viendrait confirmer le dire des architectes éminents de la Commission des monuments historiques.

M. Ledieu n'a rien trouvé, pas plus que M. Prarond, dans les registres, pour la période entre 1494 et 1501.

En 1501 et en 1502, on est encore en plein travail et dans la mention de deux quittances de vingt livres chacune, l'une du 13 janvier 1501, de Jehan Lorfèvre, chanoine et trésorier de la Collégiale, l'autre du 7 juin 1502, de Simon Brunel, nous voyons que ces deux sommes venaient se joindre à d'autres déjà données pour former celle de cent livres « aumonées aux ouvrages et réparacions de ladite église ». C'est ainsi du reste que l'avait compris M. Prarond qui a fait figurer la somme totale en bloc dans son ouvrage.

On ne voit plus enfin figurer au registre des argentiers qu'une dernière somme de cinquante livres donnée en 1504 par Messieurs de la Ville pour « convertir et emploier à la grande et belle repparacion et édifficacion d'icelle église, sur la requête des doïen et chanoines. »

L'œuvre paraissait alors *grande et belle*, ce qui

laisse supposer qu'elle était déjà presque achevée et se présentant dans sa splendeur [1].

Il résulte des documents relevés que la ville avait donné, de 1488 à 1504, la somme totale de 320 livres qui représenterait de nos jours celle de 12 à 15,000 francs, et, aux prix des matériaux et de la main d'œuvre alors peu élevés, on peut croire que cela aurait pu faire actuellement près de trois millions ; et nous ne comptons pas les « grands dons » faits lors des fondations en 1488 par « le grand nombre de notables, gens et habitants de la ville. » Il y aurait à ajouter encore les statues qui décorent le portail et qui ont été données, pour la plupart, par les corporations et par les différentes paroisses de la ville.

Enfin, nous voyons dans l'*Histoire de Saint-Vulfran* de Gilbert, que le portique latéral gauche aurait été construit aux frais du cardinal d'Amboise et celui du milieu serait dû la munificence du roi Louis XII, ce que témoignaient les écussons armoriés sculptés dans les frontons qui les surmontaient et dont les emblèmes ont été grattés à la révolution.

Comme nous l'avons dit dans une précédente étude (Conférence sur Saint-Vulfran, en mars dernier), nous n'avons pas, malheureusement, le nom des architectes et entrepreneurs de notre beau monument abbevillois. On les trouvera dans le premier contrefort de droite du grand portail, suivant une note de M. Delignières de Bommy et la mention de M. Gilbert

1. L'église, malheureusement, ne devait pas être achevée selon le plan primitif et il semble que les Chanoines le pressentaient car dans une de leurs requêtes datée d'août 1488, ils demandent des secours suffisants « afin, disent-ils que scandale ne derrision n'en puist advenir de avoir entreprins telle et somptueuse besongne et ouvrage d'avoir encommenchié et non povoir parfaire. »

dans son *Histoire de Saint-Vulfran* ; ce ne sera que lors de la ruine et de la démolition, mais les récents travaux de restauration assurent la conservation de ce portail pour un long temps encore, nous en avons la confiance.

Toutefois, M. Prarond, dans ses *Quelques faits de l'Histoire d'Abbeville*, nous apprend que c'est un *Jean Ricquier*, peintre, qui a peint le blason de la ville au portail en 1504. D'autre part, M. Gilbert nous apprend aussi, d'après un registre des délibérations du Chapitre, à la date du 4 avril 1530, qu'un nommé *Cretel*, maître maçon de Tours, avait été commis par les gens du roi pour conduire l'œuvre de cette église. Nous avons aussi relevé ailleurs, à la date de 1892, d'après un ouvrage de feu M. le Chanoine Dehaisnes, *La vie et les œuvres de Jean Belgambe de Douai*, les noms de quelques sculpteurs qui ont travaillé aux parties sculptées du grand portail ; ce sont : *Jean Lefebvre*, dit l'Entailleur, né à Bellifontaine (sic) en Vimeu ; *Pierre Lefebvre, Pierre Lheureux, Simon Lheureux* et son fils *Jean*, et peut-être enfin *Ernotil Delf* dont M. Alcius Ledieu nous a parlé il y a quelque temps.

Plus tard peut-être le hasard des recherches fera-t-il découvrir encore d'autres noms.

Il nous aura suffi, quant à présent, grâce à l'obligeance de M. Alcius Ledieu, dont les recherches sont venues confirmer les premières indications plus sommaires de M. Ernest Prarond, de faire connaître la très large part prise par la ville et les habitants à la construction de Saint-Vulfran.

Extraits des comptes des argentiers.

A l'église collégiale saint Wlfran en icelle ville, la somme de dix livres à icelle église donnée par messieurs maieur et eschevins de ladicte ville le jour que l'en commencha à faire et machonner le fondacion des clocquiers, deventure et portaulx d'icelle église à laquelle fondacion faire furrent appellez et évocquiez les lieutenant de Mons. le Seneschal et officiers du Roy, nostre sire, lesdits maïeur et eschevins et grant nombre de notables gens et habitans d'icelle ville qui cedit jour y firrent de grans dons... VIJ^e jour de juing l'an mil IIIJ^c IIIJ^xx et huit...

(Compte de 1487-1488, fol. 37.)

Aux doien et cappitle de Saint Wlfran, la somme de cinquante livres à eulx donnée et paié pour ceste fois par l'advis des deux collieges de ladicte ville pour convertir et employer en la reflection des portaux et clocquiers d'icelle église ainsi qu'il est contenu en la requeste cy rendue... (mandement du 4 juillet 1489).

(Compte de 1488-1489, fol. 95.)

Aux chanoïnes de l'eglise collegial Saint Wlfran en icelle ville, la somme vingt livres à eulx donnée et aumosnée pour convertir et employer en le reedifficacion des tours et portaulx d'icelle eglise comme il est contenu en leur requeste (mandement du 25 juin).

(Compte de 1489-1490, fol. 28. — Le compte de 1490-1491 manque.)

Aux doien et chappitre de l'eglise collegial Saint Wlfran et (sic) ladicte ville, la somme de quarante livres à eulx donnée par le deliberacion des deux collieges de ladite ville pour emploier a le edifficacion du portail et clocquier d'icelle eglise... (mandement du 10 septembre 1492).

(Compte de 1491-1492, fol. 82 v°. — 1492-1493 manque.)

Aux doyen et chanoines de l'eglise collegial Saint Wlfran en icelle ville, la somme de cincquante livres donnée et aumosné à ladicte église par la deliberacion des deux colliéges de ladicte ville pour employer et aidier à faire le clocquier de nouveau encommencié à icelle église comme il est déclaré en leur requeste cy rendue... (mandement du 30 juin 1494).

(Compte de 1493-1494, fol. 24.)

Dans les comptes de 1494 à 1499, il n'y a aucune mention ; le compte de 1499-1500 manque, et celui de 1500-1501 ne porte aucun don pour aider à la construction de l'église Saint-Vulfran.

A maistre Jehan Lorfevre, chanoine et trésorier de l'eglise collegial Saint Wlfran en Abbeville, la somme de quarante livres tournois à luy payée par ledict argentier par l'ordonnance de messrs. sur et en tant moins de la somme de cent livres données et aumosnées aux ouvrages et reparacions de ladicte eglise par les deux colliéges d'icelle ville, comme il appert par la quictance dudit Lorfevre et montant [à] xx livres, dactée du vij[e] jour de juing mil v[c] deux et par la quictance de Simon Brunel portant pareille somme de xx livres, dactée du xxiij[e] jour de janvier mil v[c] et ung.

(Compte de 1501-1502. — Le compte de 1502-1503 manque.)

Aux doien et chanoines de l'eglise collegial Saint Wlfran, la somme de cincquante livres à eulx donnée par mess[rs] pour convertir et emploier à la grande et belle repparacion et edifficacion d'icelle église, comme il est déclaré en la requeste par eux baillié... (mandement du 10 janvier 1504).

(Compte de 1503-1504.)

A partir de cette époque, les comptes des argentiers ne font plus mention de dons par l'échevinage pour la construction de l'église Saint-Vulfran.

Quant aux registres aux délibérations, ils restent muets sur ce point.

(Il n'y a rien dans les reg. aux délibérations.)

A honourables et saiges seigneurs les maïeur et eschevins de la ville d'Abbeville,

Supplient humblement les doyen et chanonnes de l'eglise collegial de Saint Wlfran, comme il soit ainsy que nagaires et depuis aulcun tamps il est convenu faire pluseurs rèparations neccessaires en ladicte eglise qui ont monté a grandes et sumptueuses sommes de deniers qu'il a convenu prendre sur les revenues appartenans au droit de la fabricque d'icelle eglise, et il soit aincoire neccessaire de faire mettre certaine quantité d'achelin es alées qui sont es cremaux nouvaux fais autour du clocquier de ladicte eglise la ou se tient et circuite celuy qui est commis de par vous à faire le guet pour la seurté et protection de la ville et du bien de la chose publicque, lequel ne se porroit boinnement tenir et continuer à faire et excerser yceluy guet ne ossy circuir autour dudict clocquier se ledict aisselin n'estoit mis es alées d'iceux cremaux. Que il vous plaise de vostre benigne grace supporter ladicte eglise d'icelle mise et despense, et de trouver yceluy aisselin et le faire mettre en œuvre et approprier esdictes alées, attendu que c'est une chose neccessaire et laquelle est seulement requise pour iceluy guet, et, en ce faisant, vous ferés œuvre très charitable, et iceux supplians prieront Dieu pour vous.

(Pas de signatures.)

En marge et en tête, on lit :

Veu le contenu en ceste requeste, il a esté ordonné que l'on donra aux supplians la somme de cent solz pour tout. Fait le second jour de janvier a° LXIX.

(Signé :) CORNU (greffier).

(Arch. d'Abbeville, GG, 25, n° 1.)

De par les maire et eschevins d'Abbeville,

Jehan Heudain, argentier de ladicte ville, nous vous mandons que vous paiés et delivrés aux doien et chanoines de l'eglise collegial Saint Wlfran en ladicte ville, la somme de cent solz a eulx donnée par l'advis des deux colleges pour les emploier ainsy que en la

requeste par eulx à nous baillié est contenu parmy laquelle ces presentes sont annexées. Et laquelle somme par rapportant cestes [presentes] par devers nous avec ladicte requeste seullement sera alouée en voz comptes entre voz aultres mises. Donné soubz nostre contre seel le dixme jour de janvier l'an IIIJ^{c} soixante neuf.

(Signé :) De Saint-Éloy.

On lit en note d'une écriture du XVIIIe siècle :

Plus, du 17 octobre 1478, a été ordonné, conclu et délibéré par MM. les maïeur et échevins d'Abbeville que l'on donneroit à MM. de Saint-Vulfran 600 des vieils ploncqs d'icelle ville pour aidier à faire les buhos des nouvelles orgues qu'ils faisoient alors faire à ladite église.

(Ibid., GG, 25, n° 2, parch.)

Tres honorez seigneurs, vous estez assez advertiz et recordez que, par l'advis et deliberacion de messieurs lez officiers et conseil du Roy, de vous et de l'esglise ont esté misez bas et abbatues les deux tours de nostre esglise. Et depuis entreprinse a esté faite de lez reedifier et ont esté ordonnez commissairez ad ce conduire et faire, lesquelz jusquez a present en ont fait leur possible, ce que bonnement n'a peu estre fait ne se poeult parfaire sans enprins et vendicion d'aucuns calices de l'esglise. Pour quoy, sans vostre ayde, confort et dresche ne se poeult faire. Sy vous supplions que y voeulliez eslargir et donner quelque somme d'argent pour acquittier l'esglise et dreschier maniere pour le tampz advenir qu'elle se puist entretenir et parfaire, affin que scandale ne derrision n'en puist advenir de avoir entreprins telle et sumptueuse besongne et ouvrage d'avoir encommenchié et non povoir parfaire.

(Au-dessous, on lit :)

Le dernier jour d'aust IIIJ^{xx} VIIJ, il a esté ordonné par les deux coleges de donner aux supplians L l. pour ceste foiz, assavoir le moitié à le Toussain, et l'autre à Pasques et pour les bienvenues des Messieurs.

(Ibid., GG, 25, n° 3.)

Ordre donné à l'argentier de payer 50 livres au chapitre le 4 juillet 1489 par de Saint-Eloy, après versement fait par Jean Malot, argentier.

(Ibid., GG, 25, n° 4, parch.)

Jean Lorfevre, prêtre, maître ès arts, chanoine et doyen de Saint Vulfran, donne quittance d'une somme de 50 l. qui lui a été remise par Jean Malot le même jour 4 juillet 1489.

(Ibid., GG, 25, n° 5, parch.)

A Messieurs les maire et eschevins de la ville d'Abbeville,

Supplient humblement les doyen et chanoines de l'eglise collegial mons. Saint Wlfran, glorieux patron et protecteur d'icelle, que, de vostre grace especial et singuliere bonté, il vous plaise aumosner, impartir et donner à l'œuvre et reparacion de ladicte esglise des biens de la ville pour iceulx applicquer et emploier à la grande et très sumptueuse reparacion et reedification d'icelle vostre esglise en ordonnant et assignant une certaine somme et cotte de deniers estre delivrée et distribuée par vostre argentier, et sans laquelle ayde ne nous est point possible y pourveoir ne remedier comme bien et notorement le povez sçavoir et congnoistre obstant la grande chiereté [1] ad ce necessaires et le nombre des ouvriers et retenus (?) esperant l'an qui est a venir clorre le grant portal et aussi le des aumosnes du poeuple qui sont pour le tamps present de bien petitte valeur. Et en ce faisant ferés œuvre meritore et très agreable à Dieu et a vostre benoit patron et glorieux protecteur et grant honneur et reverence à la ville, s'y priront lesdicts supplians Dieu pour vous et la manuteneuse et conservacion d'icelle ville.

(Pas de signatures.)

(En tête on lit :)

Le xxiij[e] d'aust mil v[c] et deux a esté conclud que l'expédition de ceste requeste jusques à le reddicion des comptes.

(Ibid., GG, 25, n° 6).

1. Le papier est rongé en divers endroits.

A nosseigneurs les maire, eschevins et collegez d'Abbeville,

Supplient humblement les doyen et chanoines de l'esglise collegial monsieur Saint Wlfran, glorieux patron de ceste ville, que de vostre [grace] singuliere et especial vous plaise aumosner, impartir et donner des biens de ladicte ville pour iceulx emploier à la grande et sumptueuse reediffIcacion d'icelle vostre esglise en assignant une certaine cotte et somme de deniers estre delivrez par vostre argentier, sans laquelle ayde ne nous est point possible satisfaire ne furnir aux misez et despens ad ce convenablez et necessairez comme bien vous le poez sçavoir et congnoistre. Et en ce faisant ferez oeuvre meritoire et agreable a Dieu et au benoit patron et grant honneur à ladicte ville. Et lesdicts supplians prieront Dieu pour vous et la manuteneuse de ladicte ville.

(Pas de signatures.)

(En marge, on lit :)

Le xxviję jour d'aoust vc et trois, par les deux coleges a esté donné aux supplians cincquante livres à paier à deux foiz...

(Ibid., GG, 25, n° 7.)

Ordre donné par le sieur de Saint-Éloy à Nicolas de Nouvillers, argentier, de payer 50 livres pour la construction de l'église Saint Vulfran. 9 novembre 1503.

(Ibid., GG, 25, n° 8, parch.)

Reçu donné par Jean de le Loe à Nicolas de Nouvillers, argentier, d'une somme de 50 livres à la fabrique de Saint Vulfran pour aider à la construction de l'église. Le 10 janvier 1504 (1505).

(Ibid., GG, 25, n° 9.)

P. c. c.

ALCIUS LEDIEU.

ACTES DE VIOLENCE

Commis sur la place du Marché à Abbeville le 21 mai 1463.

Lecture faite par M. ALCIUS LEDIEU *à la séance du 5 mai 1898.*

Le lundi 23 mai 1463, les officiers du roi en Ponthieu, le maïeur et les échevins se réunirent à l'hôtel de ville d'Abbeville pour s'occuper de la peine à appliquer à trois individus qui avaient commis l'avant-veille des actes de violence sur la personne d'un nommé Hostelet de Tourmegnies.

Voici ce qui s'était passé.

Le samedi précédent, à la sortie des vêpres à Saint-Georges, Martinet Tamburin et Renaudin le Sage s'avancèrent sur la place du marché, située au-devant de l'église Saint-Georges ; ils aperçurent, à l'endroit où se tenait le marché aux volailles, Hostelet de Tourmegnies, « harpeur », qui avait revêtu la livrée de M. de Domart ; ils se précipitèrent sur lui, le dépouillèrent violemment de sa robe et, tout en blasphémant, ils le menacèrent de le frapper de quarante coups d'un court bâton qu'ils tenaient chacun à la main. Le harpeur parvint à s'enfuir ; il alla se réfugier dans la boutique d'un pâtissier et put se mettre ainsi à l'abri des mauvais traitements de ses agresseurs, qui l'avaient poursuivi jusque-là.

Le lieutenant du bailli ordonna à un sergent royal de se saisir de Tamburin et de le mener à la prison de la cour-Ponthieu.

En passant devant l'hôtel de la Coupe, le sergent fut interpellé par Jeannet, bâtard de Fosseux, qui lui demanda où et pourquoi il conduisait Tamburin. Le

sergent répliqua qu'il le menait à la prison de la cour-Ponthieu, conformément à l'ordre qu'il en avait reçu du lieutenant du bailli, son maître.

Le bâtard de Fosseux engagea le sergent à laisser aller Tamburin, qui se rendrait bien seul à la prison.

En cet instant arriva le lieutenant du bailli. Le bâtard de Fosseux l'ayant abordé aussitôt lui posa la même question qu'au sergent, ajoutant que, si Tamburin avait tué Hostelet et le lieutenant du bailli, il aurait bien fait. A là suite de cette discussion, qui paraît avoir eu lieu sur la place du marché et qui dut se prolonger jusque dans la rue Saint-Gilles, le sergent laissa aller Tamburin.

Jeannet de Fosseux s'avança ensuite jusqu'au petit échevinage, situé en face de la place, et où se trouvaient le lieutenant général et autres officiers du roi, le maïeur, des échevins et des conseillers de la ville, qui s'entretenaient précisément de l'attentat qui venait d'être commis. Interpellant aussitôt ces magistrats, le bâtard de Fosseux déclara publiquement qu'il avait ordonné lui-même l'acte de violence qui venait d'être commis et qu'il regrettait que l'on n'eût point coupé les joues du harpeur.

Le maïeur, Pierre Catine, répondit que c'était bien mal agir que de se comporter de la sorte ; ce à quoi son interlocuteur répliqua qu'il faisait de bien grandes admirations pour peu de chose et qu'il faisait d'une mouche un bœuf, ajoutant au surplus que cette affaire ne le regardait point.

Catine protesta contre cet affront, disant que cette affaire le regardait, au contraire, puisqu'il était le maïeur de la ville et que ce qu'il venait de dire « estoit pour justice. »

— Et quand vous seriez maire, qu'est-ce que cela me fait ? dit aussitôt le bâtard de Fosseux en injuriant Catine.

Tous ces faits furent ainsi rapportés à la séance de l'échevinage qui se tint le 23 mai. L'assemblée décida qu'une enquête devra être faite, qu'elle sera mise par écrit et envoyée au duc de Bourgogne. Jeannet de Fosseux et Tamburin seront appelés aux droits du roi et de la ville. Quant à Renaudin, prisonnier au château de Ponthieu, il sera battu de verges par les carrefours et banni du comté de Ponthieu, s'il n'est point clerc; mais, s'il est réclamé comme clerc par l'évêque d'Amiens, le procureur du roi devra interjeter appel.

Trois jours plus tard, le 26 mai, une nouvelle assemblée était tenue au grand échevinage ; elle avait été provoquée par une requête adressée par M. de Domart en faveur des trois délinquants. Il fut délibéré que, « pour paix et amour entretenir » avec ce seigneur, le bâtard de Fosseux devra se constituer prisonnier au château de Ponthieu avec Renaudin le Sage; quant à Martinet Tamburin, il devra se rendre en face de l'hôtel de la Coupe, où il avait été laissé en liberté par le sergent royal et, en cet endroit, ledit sergent s'emparera de lui pour l'emmener en prison à la cour-Ponthieu.

Enfin, il fut délibéré que les trois coupables seront condamnés solidairement envers le roi à une amende de quatre-vingts livres tournois.

A sa sortie de prison, Tamburin sera banni de la ville et de la banlieue pour une durée de trois ans. Le bâtard de Fosseux et Renaudin seront renvoyés, comme clercs, devant la juridiction de l'évêque d'Amiens.

En dernier lieu, l'assemblée décida que si M. de Domart était mécontent du jugement rendu contre ses protégés, on se conformera à la délibération prise le 23 mai précédent.

Le seigneur de Domart dont il est question dans la seconde délibération et auquel l'échevinage d'Abbeville tenait à être agréable, était Antoine de Craon, bailli d'Amiens pour le duc de Bourgogne, dont il avait embrassé la cause ; c'est pour cela que Louis XI lui confisqua ses biens plus tard. Ce seigneur, né en 1434, était fils de Jacques, seigneur de Domart-en-Ponthieu, mort à Rhodes en 1440, et de Bonne de Fosseux, fille puînée de Jean, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur de l'Artois. Antoine de Craon mourut en 1480 sans laisser d'enfants de Claude de Crèvecœur.

Philippe de Fosseux, dit le Borgne, dont deux des serviteurs avaient commis l'acte de violence du 21 mai, servit avec distinction dans les rangs de l'armée du duc de Bourgogne ; les chroniqueurs le Fèvre de Saint-Remy et Monstrelet parlent assez souvent de cet officier. Il était fils de Jean et de Catherine d'Ailly, dame d'Ailly-le-Haut-Clocher, et oncle de Bonne de Fosseux, mère d'Antoine de Craon ; il avait épousé en premières noces la grand'mère de ce dernier, Guye de Longroy, veuve de Jean II de Craon. Le Borgne de Fosseux, qui se qualifiait seigneur d'Ailly-le-Haut-Clocher, épousa en secondes noces Marguerite de Châtillon ; il mourut sans enfants de ses deux unions, laissant tous ses biens à Bonne de Fosseux, sa nièce.

Quant à Jeannet, bâtard de Fosseux, nous n'avons rien pu découvrir sur sa parenté avec le Borgne de Fosseux.

Hostelet de Tourmegnies, la victime de cet attentat, est qualifié harpeur. Godefroy, dans son *Dictionnaire*, fait ce mot synonyme de harponneur ; mais Lacurne de Sainte-Palaye donne une autre acception à ce mot, qui signifiait joueur de harpe ; Hostelet devait être une sorte de ménestrel et non un matelot jetant le harpon. Quelques années plus tard, ce harpeur devenait sergent royal à Abbeville. En effet, nous avons rencontré plusieurs fois son nom, suivi de cette qualité, dans les comptes des argentiers, notamment dans celui de 1479-1480, fol. 48.

Le registre aux délibérations demeure muet sur la profession des agresseurs de Hostelet ; mais ce n'était point des hommes de guerre, d'abord parce qu'ils n'étaient porteurs que d'un court bâton et que deux d'entre eux, s'étant réclamés de leur qualité de clercs, furent renvoyés devant l'official d'Amiens. Il n'est peut-être pas téméraire de supposer que ces trois personnages, — deux tout au moins, — étaient également des ménestrels ou chanteurs en place, comme on disait alors, et que l'acte de violence dont ils se rendirent coupables n'eut d'autre cause qu'une jalousie de métier.

I

Aujourdui xxiij^e jour dudit mois de may [1463], par les officiers du Roy, nostre siré, en Pontieu, et maïeur et eschevins de ceste ville d'Abbevılle, ensemble pour le cas advenu et commis en ceste dite ville par Jenet, bastart de Fosseux, ung nommé Martinet Tamburin et ung aultre nommé Regnauldin le Sage, serviteurs de monseigneur le Borgne de Fosseux, lequel cas est tel que samedi derrain passé à l'issue des vespres dictes à Saint George s'aprocharrent lesdicts Tam-

burin et Regnauldin ou marchié et lieu la ou on vend le poulaille en icelle ville de la personne de ung nommé Hostelet de Tourmegnies, harpeur, auquel ilz despoullèrent une robe qu'il avoit vestue de la livrée de monsieur de Dompmart violentement contre son gré et volenté, et lui dirrent plusieurs fois, chacun tenant ung court baston en sa main et en regniant le nom de Dieu, qu'il aroit avec ce quarante cops de baston. Et quant il ot ainsy esté despoullé s'en fuy en son pourpoint et se bouta à refuge en l'ostel Jehan Calihoche, patichier, jusques auquel lesdicts Tamburin et Regnauldin le poursuirent, tenant lesdicts bastons. Pour lequel cas et l'esclandre qu'ilz avoient fait en ladicte ville, Jehan Bourset, lieutenant du bailli de ceste dicte ville, et Jehan le Bailli, sergent roial, fist prendre et commanda mener prisonnier ledit Tamburin à le court de Pontieu, et, en le menant, icellui sergent trouva au devant de l'ostel de le Couppe ledict bastart de Fosseux qui lui demanda où et pourquoy il menoit ledit Martinet. A quoy ledict sergent respondi qu'il le menoit prisonnier à le court de Pontieu au commandement dudict Jehan Bourset, son maistre. Et lors, ledict bastart dist audict sergent qu'il lessat aler ledict Tamburin et qu'il yroit prisonnier sans ce que on lui menast. Et ad ce survint ledict Jehan Bourset, duquel s'aprocha ledict bastart et lui dist pourquoy il faisoit mener prisonnier ledict Tamburin et que s'il avoit tué ledict harpeur et ledict Jehan Bourset avec qu'il en feroit bien. Et tellement y fu procédé que ledict sergent laissa aler ledict Tamburin. Et depuis, ledict bastart s'aprocha ou petit eschevinage de ladicte ville de la personne de Guillaume Bournel, lieutenant général de monsieur le Senechal de Pontieu et autrez officiers du Roy audict Pontieu, de sire Pierre Catine, maïeur, pluiseurs eschevins et conseillers de ladicte ville qui estoient assemblez et parloient touchant le cas dessusdict. Lequel Jenet dist et declara publiquement que ledict cas il avoit fait faire et le avouoit et si lui desplaisoit que on ne avoit coppé les joes audit harpeur. A quoy fu respondu par ledict sire Pierre Catine, maïeur, que ce avoit esté mal fait de faire telle esclandre. Sur quoy ledict Jenet lui dist qu'il faisoit de grans admiracions et d'une mouche un bœuf pippe et que lui, comme Pierre Catine, il n'estoit point

homme pour en parler. Et ledict maïeur lui respondi qu'il estoit maïeur de ladicte ville et que ce qu'il en disoit estoit pour justice Et ledict Jenet lui dist ces mos : « Et quant vous seriez toudis maïeur, qu'en seroit? » et autres parolles inreverentes. A esté ordonné que l'informacion dudict cas sera faite, redigiée et escript et icelle envoiée et portée devers mon tres redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgogne pour ou sourplus y estre pourveu selon son bon plaisir. Que lesdicts Jenet et Tamburin seront appellés aux drois du Roy, nostre sire, et de ladicte ville comme criminelz non cappitaux. Et ledict Regnaudin, qui est prisonnier oudict chastel de Pontieu, ou cas qu'il ne sera clerc, batu de verges par les carfours et bany de ladicte conté de Pontieu; et s'il est clerc que, pour eschevir qu'il ne soit rendu à monseigneur l'evesque d'Amiens, si le requiet, que le procureur du Roy oudict Pontieu entergetera appellacion dudict lieutenant de mondict sieur le seneschal.

(Archives municipales d'Abbeville, BB. 61, registre aux délibérations de l'échevinage, fol. 19.)

II

Le xxvj^e^ jour dudit mois de may, par lesdicts officiers du Roy, maïeur et eschevins, sur la requeste faite par monsieur de Dompmart en la faveur desdicts Jenet, Martinet et Regnauldin, denommez cy devant, a esté conclud que, pour paix et amour entretenir avec ledict sieur de Dompmart, ledict Jenet se rendera prisonnier oudict chastel de Pontieu avec ledict Regnaudin, et que ledict Martinet se venra remectre et rapotir ès mains dudict Jehan le Bailli, sergent roial au devant de l'ostel de le Couppe la ou il le avoit laissié aler, comme il est cy devant declaré, et de là le menra prisonnier à ledicte court de Pontieu. Et ce fait seront condempnez eulx trois ensemble et chacun pour le tout envers le Roy en amende de iiij^xx^ l. t. Et sy sera ledict Martinet bany de ladicte ville et banllieue jusques à trois ans sur telle paine et pugnicion qu'il appartendra selon ledict cas et à le discrepcion de

justice. Et, au regard desdits bastart et Regnaudin, apres ladicte condempnacion, emprisonnement ainsy fais, seront rendus comme clers à mondict seigneur d'Amiens pour estre pugnis et corrigiez par sa juridicion ainsy qu'il appartendra. Et ou cas que de ce mondict sieur de Dompmart ne sera content, sera contre lesdicts delinquans procédé selon le deliberacion precedente.

(Ibid., fol. 20.)

NOTES

Ecrites par BONNARD, Notaire à Picquigny (actuellement chef-lieu de canton de la Somme) en 1730 et années suivantes et par MONTIGNY, Notaire au même lieu, en marge d'un exemplaire de la Coutume de Paris, communiquées par M. Ed. Pilastre, Membre correspondant de la Société.

Lecture faite à la séance du 4 août 1898.

Page 4. Eustache, seigneur de Picquigny, vidame d'Amiens, l'an 1066 érigea Saint Martin de Picquigny en Eglise collégiale ; c'est lui qui a fondé les huit chanoines capitulaires. Ce seigneur a sa sépulture dans la dite Eglise. Sa représentation en chevalier de ce temps est d'une seule pierre couchée de son long ; elle est contre la muraille du chantre. Gérard fils de Guermant premier a fondé l'abbaye du Gard ; les Religieux sont tenus de sortir de leur Eglise avec croix et l'eau bénite, au devant du vidame d'Amiens, la première fois qu'il va à la dite Abbaye du Gard. Gérard, second fils de Guermant second a sa sépulture dans le cloître de la dite abbaye.

Page 6... Suivant les Recueils de la maison d'Ailly,

Charles d'Ailly dernier de ce nom, descend originairement de Jacqueline de Béthune, épouse de Jean de Béthune, qui fut épouse de Robert duc de Bar, comte de Soissons, desquels après neuf degrez serait venu Louis XIV roi de France, ce quy prouve la grande noblesse de la maison d'Ailly, parent au Roy.

Page 11... Un Cottement natif de Picquigny, diocèse d'Amiens, homme simple et craignant Dieu, fut élu patriarche de Hierusalem l'an 1125, ce quy est glorieux pour Picquigny et pour sa famille qui y subsistait encore en 1720.

Page 112... Au mois de may 1705, la cave où est inhumée Madame Despaux dans l'Eglise de Riencourt a fondue ; cette dame y avait été mise il y avait près de cent ans. Cette dite cave a fondue encore au mois de mai 1720. Le nommé Noël Ponche dudit lieu mit dans la main de cette dame une branche de tint que l'on a trouvée encore vert au mois de mai 1735 dans la main d'icelle dame quy est entière belle et sans corruption sauf une joue qui se trouve mangée. Cela provient qu'en 1705 on avait rempli le cercueil de chaux vive pour consumer le corps, ce que Dieu n'a pas permis, pour manifester la sainteté de cette dame, delaquelle il est rapporté qu'elle a consommé presque tous ses biens à soulager les pauvres ; de sorte que cette cave a fondue au mois de may 1705, encore au mois de may 1720, et encore au mois de mai 1735.

Page 172. Le 28 thermidor an VIII il fut créé et établi un camp près d'Amiens. Le 29 dudit mois 3000 hommes d'infanterie i campèrent sous environ 500 tentes.

Le général Murat qui commandait le camp était

venu en visiter le terrain quatre jours auparavant et les troupes qui arrivoient fort bien équipées le 29, étaient sous le commandement du général Sarrazin. Le camp était situé entre Amiens et le Pont de Metz au-dessus de la route d'Amiens à Rouen, et se nommait le camp des Grenadiers et des Eclaireurs.

Page 247. Le 27 septembre 1799, trois cents haumes de la collonne mobille d'Amiens sont allés à Vignacourt afin d'accellerrer le départ des requisitionnaires et conscrits.

Page 254. Le mercredi onze juillet 1792, la vente fut foite du mobilier qui existoit dans l'Eglise Saint-Jean-Baptiste de Picquigny et les cloches furent transportées au district par Morvillez, et de ce moment l'Eglise fut fermée et va être démembrée jusqu'à ce qu'elle tombera en ruine.

Page 301. Le quatrième jour complémentaire an VII le Prince Charles a donné bataille à nos troupes, il les a batue et les a poursuivies dans Manheim où il s'est fait un carnage affreux, étant mitraillé de part et d'autre dans les rues. Enfin la victoire est resté au Prince quoyque nous lui ayons pris 1200 hommes et tué 4000. Nous avons fait à peu près la même perte et 20 pièces de canon. La misère est très grande, les grandes levées d'impôts et de troupes anéantissent tout à fait le commerce; la plupart des marchands faisant banqueroute ou fermant leurs boutiques ruinent tout le monde.

Pages 330 et 331. La feuille du vingt-trois vendemiaire an VIII annonçait la reprise de toute la Suisse jusqu'au-delà du Lac de Constance et la déroute des

Russes ainsi que leur fuite, et un grand avantage dans la Hollande.

Le 17 vendemiaire an VIII Bonaparte est revenu de l'Egypte avec divers autres généraux et est débarqué à Frejus, d'où il est parti pour Paris où il était attendu le 23 dudit mois.

A l'arrivée de cette nouvelle, le 24 à midi on a sonné les 2 cloches qui restent dans le clocher de Saint-Martin. Ledit jour 24 à deux heures d'après-midi sont arrivé douze gendarmes et deux compagnies de la collonne mobille d'Amiens, venant du canton de Flixecourt, afin de faire partir les requisitionnaires et conscrits ; ils sont presque tous partis les premiers pour Amiens et les autres pour Péronne. Tous ceux de La Chaussée sont venus prendre, le lendemain 25, jour du départ de ceux de Picquigny, leurs feuilles de route afin d'éviter la force armée s'il se pouvait.

Page 334. Le marquis de Cornwallis, ministre d'Angleterre au congrès d'Amiens, avoit à sa suite son fils, son beau-fils, deux chefs de corps et un secrétaire ; une voiture à 6 chevaux, trois à 4, une à 3, et en avant 10 à 12 courriers tant en avant qu'en arrière. Il est descendu à Amiens chez M. Ladame, où il a été étalé une magnificence extraordinaire ; il avait à sa suite 3 charriots et deux charettes de roulage, chargés de meubles, vaiselle, liqueurs, vins, bière et autres effets précieux. Il venait presque tous les jours promener jusqu'à Picquigny avec son fils et plusieurs domestiques.

Page 344. 27 fructidor an VII. Le fils de Jean François Fanchon est parti comme réquisitionnaire en 1793 et n'est pas revenu comme tous les autres de l'Italie. Il est allé avec Bonaparte dans l'Egypte il y a

2 ans. Les nouvelles disent que Bonaparte doit sous peu traiter avec le Grand Turc et se porter ensemble contre la Russie, mais ce n'est pas sûre. Il est arrivé de ce pays 2 frégates chargées de soldats et matelots français à qui le sable et l'air a fait perdre la vue.

Page 369. En 1709 Concille des Roys. La gelée a commencé et fut sy forte que les Rivières ont glacé et les bleds sont morts tottalement. Il a valu 15 francs le septier et la pammelle pour resemencer a valu 28 francs le septier. L'on a été obligé de nourrir les pauvres.

Page 384. La paix a été signée par les ministres anglais, espagnols, hollandais et français en un Congrès tenu à Amiens le germinal an X.

Page 585. Le 24 germinal an X, la sœur du Roi d'Angleterre Georges premier, est passé ici allant à Paris.

Page 388. Au mois de vendemiaire an VII, j'ai vu fusiller à Amiens 4 personnes convaincus d'avoir volé, chauffé, et fait plusieurs effractions. Cette oppération et execution s'est faite dans le Mail, un peu plus loin que la rue Saint-Dominique, vers la Porte Paris.

Quoyque l'on ne soit pas pénétré des crys de ces sortes de supliciés, le suplice ne fait pas moins horreur à ceux des spectateurs qui ont le cœur un peu humain; puis-t-ils ayant payé de leur vie en ce monde les fautes qu'ils avaient commises voire Dieu en Paradis; ils sont morts à 4 heures et avaient été condannés la veille par une commission millitaire et passés en révision deux heures avant de mourir. Ils ont été au suplice avec de grandes marques de repentir accompagnés de leurs confesseurs.

Page 394. Messire Jean de Tourmel, seigneur de

Tourmel de Templeux, du temps du siège de Péronne, cette ville étant dépourvue de vivres, y a fait amener tous ses grains en gerbes de toutes ses terres, et les bestiaux, et tout ce qu'il avait de plus précieux, pour faire vivre les habitants quy étaient en grandes nécessités ; et par sa grande valeur fit lever le siège, par le comte de Navare pour l'Empereur. Cela est arrivé du Règne de François Ier.

Page 395. Le 26 mai 1793 l'on a demandé de la milice en quantité, de manière que étant assemblés en la Chambre du commerce le lendemain au soir 27 dudit mois et cherchant le moïen de faire un fonds raisonnable aux miliciens tombant au sort, le citoyen Bonnard chirurgien dit : « Citoyens, il reste un moyen pour nous aider à former notre masse c'est de se transporter dans l'Eglise de Saint-Martin, et là de faire ouvrir les caveaux où sont les Barons de Picquigny et duc de Chaulnes, là de faire l'ouverture de leurs cercueils pour en vendre le plomb. »

Aussitôt cette motion fut exécutée, le monde s'y porte en foule toute la nuit ; l'on entre dans l'église, l'on ouvre la sépulture, l'on vide lesdits cercueils et on les emporte. Le lendemain on les fond et on les vend. Le prix de leurs ventes a été employé à former un sort pour chaque milicien.

Ce caveau est à peu près de la grandeur de 15 pieds carrés ; il renfermait 17 corps et 2 cœurs entre les corps. Parmi ces corps étaient Charles d'Ailly et son épouse ; damoiselle Fréron et son époux. On a laissé les ossements encore tout sanglants dans les caveaux qu'on a renfermés aussitôt à cause de la puanteur que ces corps donnaient.

(Ici la signature de Montigny.)

Le pain vaut en ce moment 34 sous les 8 livres, la viande 9 sous, le sucre trois livres, le miel 24 sous, le porc 15 sous.

Page 414. Le 25 septembre 1799 la collonne mobille d'Abbeville est passée à Picquigny, pour aller à Amiens, afin de faire partir tous les Requisitionnaires et conscrits ; celle d'Amiens doit passer pour aller, pour le même sujet, dans les environs d'Abbeville.

La collonne mobille est une partie de la garde nationale qui change tous les 6 mois. Elle est mise chez les péres et mères des jeunes gens, jusqu'à ce qu'ils ayent rejoint la Ville de Péronne, lieu du rassemblement du Département.

Page 421. Le 27 vendémiaire an VIII, Charles Bernard capitaine au 4e régiment de Dragons est arrivé, en passant de la Bretagne pour aller en Hollande. Il n'est resté ici que depuis ledit jour 27 heure de midy jusqu'au 29 qu'il est parti à midy juste. Il y avait à peu prés 13 ans qu'il n'était venu voir ses parents qui ont été agréablement surpris.

Jean-Baptiste Bernard, capitaine à la 109e demy-brigade de ligne est retourné rejoindre son corps à Metz d'Amiens, le 25 germinal an X. Il était arrivé depuis 6 mois, il n'était revenu à Picquigny, depuis environ 22 ans.

Son frère Charles est arrivé à Amiens vers son régiment pendant ce tems et a reçu sa nomination de commandant du Fort Vauban.

Page 437. En l'année 1790 et 1791 grande défaillance d'argent en France. On fut obligé de faire des acignats et des mandats. On en a fait jusqu'à deux souls et même moins pour faciliter le comerce.

Page 462. Vendredi 18 nivose an X. Le 8 janvier 1802 à 5 heures 1/4 du soir est mort et a été enteré dans l'Eglise de St-Jean-Baptiste le surlendemain Pierre-Antoine Levasseur curé de Picquigny. Il était de retour depuis la veille de Noël de l'année dernière (1800), de l'Allemagne où il a été déporté avec tous les Prêtres qui n'ont pas fait le serment qui leur était demandé par la Convention nationale. Requiescat in pace.

Page 481. — A la mi-fructidor an VII, il c'est rendu aux Anglais une flote de la République batave sans combat, composé de 12 vaisseaux qui portaient 632 pièces de canon et 3690. Les officiers de la flotte qui ont voulu s'opposer et qui ont commandé de faire feu ont été jetés à la mer. Cette prise et plutôt cette reddition nous est très préjudiciable, car elle va singulièrement renforcer nos ennemis.

Page 485. Le 24 floréal an VII je suis tombé au sort pour le nombre d'hommes demandé pour le Contingent, après la levée de la première circonscription ; et ayant la faculté de me faire remplacer dans 5 jours, j'ai acheté un homme qui est le petit Charles Choveau, fils d'Adrien. Il est parti pour Bredat quelques 20 jours après et depuis est passé en Hollande. Il était à Meidelbourgt lors de la déroute des Anglais dans la République Batave ; dans les environs il y eut une terrible bataille où nos Français ont perdu beaucoup de monde et en ont fait perdre beaucoup aux Anglais, quoyque ces derniers aient eu le dessus.

(*Nota* : Signé A. Montigny.)

Séance du 12 janvier 1899

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

MM. de Crèvecœur et J. Vayson sont réélus membres de la Commission des primes Boucher de Perthes.

MM. Coache, de Caieu et Gontier sont réélus membres de la Commission des mémoires.

M. Ém. Delignières soumet à l'examen de ses collègues un *Icon* en forme de tryptique, en cuivre, représentant, dans la partie centrale, le Sauveur bénissant, sur le volet gauche une Vierge byzantine, et sur celui de droite un personnage ailé tenant, devant lui, par ses deux extrémités, un drap sur lequel un petit enfant est couché. Sauf quelques mots qui sont en grec, les légendes sont en caractères russes. Le type des figures est ancien, mais le travail ne paraît pas remonter au-delà des premières années du XVIII[e] siècle.

Dons d'ouvrages :

M. H. Tausin : 1° *La maison de Moy ; étude sur des pilastres armoriés de l'église de Saint-Quentin* ; 2° *Les villes décorées de la Légion d'honneur.*

M. A. Janvier : *Domart-lès-Ponthieu* (V. p. 468).

M. E. Charpentier : *Montreuil-sur-Mer pendant la Révolution* (V. p. 470).

M. le comte d'Auxi de Lannois : *Description d'une pierre tumulaire trouvée à Warelles* (V. p. 471).

M. le docteur Charvin : *Démosthène était-il bègue ?* (V. p. 472).

M. H. Dabot : *Souvenirs et impressions d'un bourgeois du quartier latin de mai 1854 à mai 1869* (V. p. 473).

MM. l'abbé J. Gosselin et P. de Wailly : *Cantiques et chants divers en l'honneur de saint Gilles* (V. p. 472).

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Séance du 2 février 1899

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

M. DE GALAMETZ fait une communication sur quatre revues ou montres des années 1488, 1491 et 1494 faites à Oisemont, Bertheuil et Aire-sur-la-Lys (V. p. 440).

M. J. VAYSON donne lecture d'un aperçu historique complet sur ce qu'il peut appeler la Picardie maritime. Il s'attache de préférence à retracer la conformation primitive du littoral, surtout de l'estuaire de la Somme. Le rôle du Crotoy et de Saint-Valery dans les incursions des Normands, dans l'expédition de Guillaume le Conquérant et à toutes les époques de notre histoire, y est raconté de manière à intéresser non seulement ceux qui auraient besoin de connaître le passé de notre pays, mais ceux-là mêmes qui, déjà, en auraient fait une étude spéciale.

M. ÉM. DELIGNIÈRES, dans un de ces comptes rendus aussi alertes que substantiels dont il a le

secret, fait connaître le dernier ouvrage de M. E. Prarond : *Abbeville aux temps de Charles VII, des ducs de Bourgogne, maîtres du Ponthieu, Louis XI* (1426-1483) (V. p. 476).

Sont élus membres correspondants : MM. E. PLANTIÉ, sous-préfet d'Abbeville, et DE CHABALEYRET.

Séance du 2 mars 1899

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

M. le Président fait part en ces termes de la mort de M. O. Macqueron, membre correspondant, décédé le 16 février :

J'ai le regret sincère de vous rappeler, au début de cette séance, la mort de l'un de nos membres correspondants les plus recommandables, M. Oswald Macqueron, décédé le 16 février dernier à Abbeville après une pénible maladie.

Vous savez tous combien remplie fut l'existence de M. O. Macqueron, le collectionneur patient, éclairé, érudit même, qui connaissait si bien l'histoire de notre ville et de ses environs.

Notre collègue, qui n'avait jamais voulu, par modestie, et malgré nos sollicitations, être admis comme membre titulaire, avait fait de lui-même à l'aide du crayon et du pinceau qu'il maniait avec une grande facilité, une collection des plus complètes et des plus remarquables de vues prises, soit sur nature, soit d'après des documents, tant à Abbeville que dans l'arrondissement et même dans le département.

Ces vues, au nombre de plus de quatre à cinq mille, ont été classées par lui dans de nombreux cartons et elles forment un ensemble unique, on peut le dire, dans la France entière pour une seule contrée.

M. Oswald Macqueron maniait non moins facilement le ciseau et l'ébauchoir, et tous les meubles de son riche cabinet et de sa bibliothèque, très nombreux, ont été ornementés par lui de sculptures d'effet décoratif qui en avaient fait un véritable musée. Nous pourrions citer également bien d'autres meubles rehaussés par lui de motifs ingénieusement trouvés et exécutés. Pour revenir à son musée, nous dirons qu'il était souvent consulté avec fruit, par suite de sa grande complaisance, par tous les amateurs de la localité et du dehors, et il a fourni aux chercheurs et aux travailleurs bien des indications utiles sur nos monuments. Son cabinet heureusement sera conservé, nous avons tout lieu de le penser, au grand profit pour notre histoire locale, par l'un de ses fils, notre collègue, M. Henri Macqueron, qui a hérité des goûts et des aptitudes de son père, et qui possède déjà notamment une magnifique collection de numismatique.

Vous vous associerez, j'en suis certain, Messieurs et chers Collègues, aux regrets que j'ai tenu à présenter avant tous travaux de cette séance.

M. d'Ault-Dumesnil ayant été nommé officier de l'Instruction publique, la Société lui adresse ses félicitations pour une distinction si justement méritée.

M. Alcius Ledieu ayant fait récemment l'acquisition, pour le compte de la bibliothèque communale d'Abbeville, d'une liasse de lettres de Lacépède à Mademoiselle Mélanie de Boileau et d'une autre liasse de lettres de J.-Ch.-N. Dumont, père d'André Dumont, à son fils aîné, donne lecture d'une analyse de ces lettres et d'une biographie de mademoiselle de Boileau et de Dumont père.

M. Gossellin, de Rue, est élu membre correspondant.

Dons d'ouvrages :

M. de Chabaleyret : Le *poème du rêve.*

M. L. Plancouard : 1° *Les origines préhistoriques*

de Crécy ; 2° *Les cloches de Vi, dit Joli Village* ; 3° *Description et histoire des châteaux d'Artie-la-Ville* ; 4° *Monographie de l'église de Berck-sur-Mer* ; 5° *Scènes et coutumes de la vie berckoise.*

M. H. Tausin : *Notice historique sur Quentin de Goussencourt* (V. p. 475).

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Séance du 13 avril 1899

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

Au début de la séance, M. le Président fait connaitre en ces termes la mort de M. de Riencourt, membre titulaire de la Société :

La mort vient de frapper l'un de nos membres titulaires les plus anciens en date, M. le comte Anne-Honoré-Olivier de Riencourt, ancien secrétaire d'ambassade, secrétaire de l'Œuvre des Pensions Militaires, dont il était l'âme et à laquelle il consacrait une grande partie de son temps et aussi, on peut le dire, une partie de sa fortune. M. de Riencourt est décédé à Paris en son hôtel de la rue Montaigne, à l'âge de 73 ans, encore plein de vitalité ; ce fut l'homme dévoué par excellence à cette société des Pensions militaires qui perd en lui l'un de ses plus fidèles soutiens. Si M. le comte de Riencourt n'a pas marqué sa place parmi nous par ses écrits sur notre localité, il n'en honorait pas moins notre compagnie par sa personnalité des plus recommandables, par le souvenir de son père, qui a légué à notre musée des toiles d'une réelle valeur ou d'un grand intérêt local. Nous ajouterons que notre collègue était la bonté et la bienveillance même, et qu'il s'intéressait à toutes les œuvres de bienfaisance dans notre ville, bien qu'il n'y revint que rarement depuis la mort d'un fils ; la restaura-

tion de Saint-Vulfran notamment peut le compter parmi ceux qui ont contribué à la faire réussir. Nous croyons être votre interprète, mes chers Collègues, en demandant que l'expression de nos regrets soit consignée *in extenso* au procès-verbal.

M. le Président lit ensuite une notice nécrologique parue dans le *Journal des Arts* sur M. de Chennevières, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 2 avril. La Société, qui s'honorait de compter M. de Chennevières au nombre de ses membres correspondants, s'associe aux regrets causés par sa mort.

Au nom de M. F. WIGNIER, M. le Président donne lecture d'une étude intitulée : « Le Clocheteur » rédigée sur des notes laissées par son père. A la suite d'une peste qui sévit à Abbeville en 1596 et qui a enlevé plus de 8,000 personnes, Thomas Mathon, curé de Saint-Georges, à Abbeville, obtint du roi l'autorisation d'établir une Confrérie de la charité dans le but de visiter les malades et les prisonniers et de donner la sépulture aux morts. Lorsque l'un des confrères venait à décéder, le clerc de la confrérie, appelé le *Clocheteur*, parcourait la ville, tenant à la main une clochette qu'il agitait de temps en temps, et s'arrêtait sur les places, aux carrefours et à la porte des confrères pour annoncer le décès et demander des prières pour l'âme du défunt. C'est M. l'abbé Dairaine, aumônier de l'hôpital général, mort le 5 décembre 1864, chapelain de cette confrérie, qui fut la dernière personne recommandée par le dernier clocheteur d'Abbeville.

M. ÉM. DELIGNIÈRES donne lecture d'une étude sur le petit sépulcre ou mise au tombeau de l'église de

Saint-Valery-sur-Somme, bas-relief en pierre du XVIe siècle. Il se compose de trois parties superposées : au bas, dans une niche cintrée, le sépulcre proprement dit ; au-dessus, la scène de la résurrection, et, dans la partie supérieure, un fronton qui se compose d'un demi-cercle, en forme de coquille entouré de guirlandes soutenues par un oiseau et par des anges.

Ce petit monument a dû être donné vers 1554 par Joachim Rouault, seigneur de Gamaches et gouverneur de Saint-Valery, après la mort de son fils. Ce personnage et sa femme, tous deux agenouillés devant des prie-Dieu, avec leur fille à côté, figurent au bas du sujet principal.

M. l'abbé SACQUESPÉE, curé-doyen de Rue, est élu membre correspondant.

M. LÉON LEDIEU, membre correspondant, fait don de son ouvrage : *Notice sur Bachimont.* Des remerciements lui sont votés.

Séance du 4 mai 1899

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

Après le dépouillement de la correspondance, M. le PRÉSIDENT fait connaître la mort de M. O. Gaudechon, membre correspondant à Péronne. Il est décidé que mention des regrets de la Société sera inscrite au procès-verbal.

M. J. VAYSON dit un mot de quelques pierres tombales trouvées dans le département d'Ille-et-Vilaine ;

elles ont ceci de particulier qu'elles sont plates, à double face et, par conséquent, destinées à être placées debout.

M. Mallet donne lecture de quelques extraits d'un contrat du 22 décembre 1659 par lequel François Paschal, seigneur de Francières, Épagne et autres lieux, et dame Suzanne de Monchy, sa femme, ont vendu à François de Monchy, baron de Vismes, deux fiefs à Ponthoile. D'après ce contrat, comme les biens vendus appartenaient en propre à la femme du vendeur, on convient qu'il sera fait remploi à son profit du prix de vente ; et la somme payée étant provenue à la baronne de Vismes de ses deniers dotaux, il est stipulé que les biens acquis feront partie des propres de cette dame. Ces stipulations démontrent qu'à cette époque, on apportait des modifications au régime de la communauté, et le remploi de la dot de la femme était expressément énoncé.

M. Ém. Delignières lit une note relative à une vue d'Abbeville dont il a retrouvé l'original au musée du Louvre (V. p. 457).

M. Alcius Ledieu donne lecture, au nom de M. A. de Clermont-Tonnerre, membre correspondant, de quelques extraits fort intéressants d'un livre de raison tenu par un bourgeois d'Abbeville de 1746 à 1785. Il y a là, dans une centaine de pages, sur la paroisse Saint-Georges, sur les désastres qui ont frappé la ville, sur certaines mesures fiscales, sur le supplice du sieur de Valines, sur l'affaire du crucifix, sur les missions, entre autres celle de 1776, des détails qu'un lecteur, curieux de connaître à fond le passé d'Abbeville, rechercherait encore avec bonheur.

Séance du 1er juin 1899

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

M. A. DE FLORIVAL donne lecture d'une fort intéressante étude sur le passage de Jeanne d'Arc en Picardie. En quelques lignes d'introduction fort bien écrites, l'auteur retrace la mission libératrice de l'héroïque jeune fille ; et, au moment où tant d'esprits paraissent revenir vers elle, il trouve qu'il n'est pas sans intérêt de rechercher les traces qu'elle a pu laisser dans notre Ponthieu.

La lecture de M. de Florival, est écoutée avec un vif intérêt. Elle fournit à M. l'abbé CARON l'occasion de signaler deux traditions concernant le passage de la Pucelle à Saint-Valery.

M. ÉM. DELIGNIÈRES, à qui toutes les œuvres des vieux graveurs abbevillois sont si familières, n'a garde de négliger celles des artistes contemporains. Il signale donc en deux mots la gravure sur pierre de M. Broquelet, admise et récompensée au salon de cette année.

Le même membre donne, en quelques lignes, l'analyse d'une réclamation des échevins et habitants d'Abbeville contre un arrêt du roi du 19 avril 1723 concernant les vendeurs de grains.

M. le PRÉSIDENT fait part, au nom de la famille, de la mort de M. GIRARD, membre correspondant. Il est décidé que mention des regrets de la Société sera inscrite au procès-verbal.

Il est procédé à l'élection d'un membre titulaire en remplacement de M. le comte DE RIENCOURT, décédé. A l'unanimité des suffrages, M. le capitaine PAUL DE BRÉCOURT est élu.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

LES MUSÉES D'ABBEVILLE

Lecture faite par M. ÉM. DELIGNIÈRES *à la séance du 3 novembre 1898.*

Il est en France peu de villes, croyons-nous, surtout de faible importance relative comme celle de l'ancienne capitale, au passé glorieux, du comté de Ponthieu, en Picardie (environ 20,000 âmes), qui puissent présenter aux amateurs des collections aussi riches et aussi variées que celles renfermées dans ses musées. Il y a aussi des collections particulières, plusieurs importantes, et qui ont figuré pour partie l'an dernier à l'exposition d'œuvres d'art et de curiosité organisée à l'occasion du centenaire de la Société d'Émulation.

Les musées publics sont au nombre de deux : l'un porte le nom de son illustre fondateur, *Boucher de Perthes,* qui l'avait légué en 1861 à sa cité d'adoption avec le vaste hôtel renfermant toutes les collections amassées par lui. Ce musée est devenu, à sa mort, en 1868, propriété de la ville. L'autre, appelé *Musée d'Abbeville et du Ponthieu*, a été créé dès 1833

par la Société d'Émulation et il a pris successivement de grands développements par suite de dons et d'achats, et aussi par des envois de tableaux par l'Etat.

M. Boucher de Perthes n'était pas seulement un grand collectionneur. En dehors de ses nombreux ouvrages littéraires et philosophiques, sans oublier ses fondations philanthropiques, il a été, on le sait, par ses recherches persévérantes, par ses découvertes et surtout par ses savantes et ingénieuses déductions, l'initiateur de cette science relativement nouvelle de l'archéologie préhistorique qui, depuis, a fait tant de progrès. On peut, du reste. consulter avec fruit pour sa biographie l'ouvrage très complet que lui a consacré, il y a déjà plusieurs années, M. Alcius Ledieu, conservateur de la bibliothèque et des musées, sous ce titre : *Boucher de Perthes, sa vie et ses œuvres.*

Dans le cours de son existence qui fut longue, utile et laborieuse, ce savant et cet homme de bien avait su réunir, en dehors des pierres taillées, une grande quantité d'objets, la plupart de grand intérêt, tels que tableaux, anciens dessins, pièces de céramique, etc., etc. Il avait notamment collectionné beaucoup de meubles de toutes formes, de tous pays et de toutes époques, si difficiles maintenant à trouver bien authentiques et en bon état.

Mentionnons d'abord une immense armoire hollandaise du XVIIe siècle, en bois de palissandre et d'ébène, avec ses pilastres surmontés de chapiteaux sculptés en bois de poirier, sa frise et sa corniche également sculptées, le tout reposant sur trois grosses boules ; puis de riches cabinets flamands et italiens avec leur décoration en marqueteries, glaces, incrustations sur

plaques d'ivoire, cuivres ouvragés, etc. L'amateur trouvera aussi dans le grand vestibule, au milieu duquel a été placé le buste en marbre du donateur, œuvre de M. G. de Forceville, et dans les deux salles à gauche, bien d'autres meubles, tels que coffres, coffrets, crédences, buffets, etc., des xve, xvie et xviie siècles, tous bien conservés et dignes d'attention.

Sur les parois du vaste escalier à la belle rampe en fer forgé et dont les abords sont garnis de divers objets parmi lesquels se remarquent des statues et statuettes, quelques-unes fort curieuses, ont été appliqués de très beaux panneaux en chêne sculpté, des bas-reliefs dont plusieurs peints ou dorés représentent des sujets religieux de diverses époques ; on voit aussi dans les chambres un beau lit du xviiie siècle et plusieurs commodes Louis XIV et Louis XV, avec leurs encoignures et leurs poignées de cuivre ouvragé ; puis tout un mobilier de Chine recouvert de soie jaune à fleurs. Une pièce d'un des pavillons d'entrée, celui de gauche, est presque entièrement remplie de meubles picards : bahuts, armoires, huches, avec panneaux et frontons sculptés en chêne, tous dus au talent naïf et consciencieux de nos modestes « huchiers ou entailleurs » des siècles derniers ; on peut admirer encore bien d'autres meubles fort curieux, de tous genres et de toute époque, ainsi que des bas-reliefs peints, en visitant le pavillon de droite. Là se trouve le petit cabinet de travail, conservé absolument dans le même état qu'à la mort de l'illustre donateur, avec le bureau où il a écrit ses ouvrages, et où il a préludé à la science à laquelle son nom restera attaché.

Dans l'ancien salon de l'hôtel, à droite du grand ves-

tibule, ont été classés sous vitrine, dans un ordre méthodique et selon les âges successifs, par les soins de M. Geoffroy d'Ault Dumesnil, le géologue bien connu et l'un des administrateurs des musées, les plus beaux spécimens de cette belle collection de silex taillés, découverts et observés avec une persévérance merveilleuse par M. Boucher de Perthes qui ne s'est jamais laissé détourné de sa voie par les discussions et les contradictions dont il a été l'objet. Une autre partie de la collection remplit une galerie au premier palier du grand escalier.

L'art de la céramique est largement représenté au musée Boucher de Perthes par de nombreuses pièces, les unes surmontant la plupart des meubles, d'autres plus nombreuses, disposées dans les élégantes vitrines de la seconde salle du rez-de-chaussée dans le corps principal de l'hôtel, à gauche ; il y a aussi des pièces de verrerie très délicates. Nous n'en ferons pas l'énumération, elle nous entraînerait trop loin ; elle a été faite, du reste, sommairement, mais d'une façon assez précise pour les objets principaux par un homme expert en la matière, M. Ris-Paquot, dans sa *Visite au musée Boucher de Perthes*, Paris, Simon, 1881. Il nous suffira de dire que les amateurs trouveront là tous les spécimens, pour ainsi dire, de fabrication, depuis une série de poteries lustrées, étrusques, grecques et campaniennes, jusqu'aux plus beaux produits des fabriques anciennes de Rouen, de Nevers, de Sinceny, de Moustier, de Delf, etc., même quelques Palissy. Nous signalerons seulement, parmi les faïences de Rouen, un magnifique plat, à fond bleu et rouge, du style rayonnant le plus pur (deuxième époque), et qui n'a d'égal, comme beauté et similitude

de décor, selon M. Ris-Paquot, que celui du musée d'Amiens ; cet auteur l'a représenté dans son ouvrage *Histoire des faïences de Rouen.*

Les nombreux appartements de l'hôtel, aussi bien dans le pavillon d'entrée que dans la construction principale, sont entièrement garnis sur leurs parois, sans ordre bien déterminé et, en général, tels que les avait placés le collectionneur, de tableaux de toutes écoles, généralement anciens, mais dont la valeur ne répond pas toujours, à vrai dire, à la quantité ; toutefois, les amateurs pourront y découvrir, au hasard de leur visite, plusieurs toiles de mérite. Nous citerons, dans une des chambres, un grand tableau en largeur, *Le lever de l'aurore*, attribué au Guide, un petit sujet d'intérieur signé *Eisen* ; dans le vestibule et dans les salles latérales, plusieurs toiles des écoles flamande et hollandaise, d'un véritable intérêt ; un assez grand nombre de portraits, dont l'un, dans le pavillon de gauche, est attribué, non sans vraisemblance, à Rembrandt ; dans le même pavillon, une série assez nombreuse de peintures sur cuir de Cordoue, représentant des sujets de chasse d'une exécution médiocre, mais fort curieuse ; les portraits, assez bien exécutés par un peintre picard vraisemblablement, peut-être même abbevillois, de *Jehan Mourette* et de sa femme, riches bourgeois d'Abbeville au XVI[e] siècle ; il n'y a pas à s'y méprendre, car le philactère qui sort de leurs bouches porte précisément la même inscription que celle qui figure sur les admirables portes sculptées du grand portail central de l'église de Saint-Vulfran : *Vierge aux humains, la porte d'Amour estes*, 1551. Or, nous savons, d'après la liste des princes ou bâtonniers de la confrérie du Puy à Saint-Vulfran, qu'à

cette époque Jehan Mourette était bâtonnier et que ces portes ont été données par lui à l'occasion de sa nomination ; ces portraits présentent donc, pour l'histoire de Saint-Vulfran, et, par là même, pour Abbeville, en dehors de leur certain mérite comme exécution, un réel intérêt. Nous signalons enfin, pour terminer avec le musée Boucher de Perthes, quatre belles et grandes toiles du peintre François Le Moine, qui ornent les parois de droite du grand vestibule : *Une baigneuse et sa suivante ; Persée délivrant Andromède ; Hercule et Omphale ; Le Temps et la Vérité.* Ces peintures paraissent absolument originales ; elles sont fort belles, d'un chaud coloris en même temps que d'une grande pureté comme dessin. Toutes les quatre ont été gravées par Laurent Cars et les estampes se trouvent à la Bibliothèque nationale. D'après une mention au bas de la quatrième, *Le Temps et la Vérité*, ce tableau serait le dernier peint par Le Moine. Ces quatre peintures faisaient originairement partie du cabinet de M. Bouret, fermier général, suivant l'indication qui se trouve à la marge de la même estampe.

L'autre dépôt public, appelé maintenant *Musée d'Abbeville et du Ponthieu*, renferme des collections non moins importantes que celles du Musée Boucher de Perthes, mais elles sont d'un ordre un peu différent et elles comprennent notamment diverses branches de l'Histoire naturelle ; ce musée a été créé, dès 1833, par la Société d'Émulation qui en a fait don quelques années après à la ville.

Après avoir occupé divers locaux que l'accroissement des collections rendait successivement trop restreints, le Musée d'Abbeville et du Ponthieu a été

transféré, en 1883, dans un grand hôtel qui se trouve à l'extrémité de la place Saint-Pierre, le plus grand de la ville. Sur cette place s'élève la statue de *Jean-François Lesueur*, musicien-compositeur, né en 1763 au hameau du Plessiel, canton nord d'Abbeville; Lesueur fut le maitre de chapelle de Napoléon Ier, puis membre de l'Institut, professeur de composition au Conservatoire où il forma de nombreux élèves dont plusieurs obtinrent le grand prix de Rome; il était le petit-neveu du grand peintre Eustache Lesueur. Parmi ses compositions, trop oubliées aujourd'hui, on peut citer dans le genre lyrique : la *Caverne*, *Paul et Virginie*, *Télémaque*, et surtout sa grande œuvre, *Ossian ou les Bardes* qui eut un réel succès, sans compter ses compositions religieuses, messes, oratorios, etc., et un *Te Deum* écrit par lui pour célébrer la bataille d'Austerlitz et qui fut encore chanté à Notre-Dame de Paris le 1er janvier 1852. Sa statue, œuvre de Louis Rochet, a été inaugurée la même année.

L'hôtel qui renferme aujourd'hui les collections municipales appartenait à M. Fouques d'Émonville, d'une ancienne famille d'Abbeville, qui l'avait fait bâtir vers 1860 au milieu d'un vaste parc, sur les plans et sous la direction de Lefuel, l'un des architectes du Louvre; c'est une belle et vaste construction. A la mort du propriétaire, en 1881, elle a été achetée par la ville sous la mairie de M. Carette, ancien député, et, bientôt après, l'hôtel a été converti en musée.

En dehors de la partie purement scientifique qui y occupe une large place, ce musée comprend également des œuvres d'art en assez grand nombre,

tableaux, statues, etc., des pièces d'archéologie, des souvenirs locaux et autres, sans oublier une collection considérable et d'un intérêt tout particulier des œuvres de nos nombreux graveurs abbevillois.

Pour donner une idée de la richesse du musée d'Abbeville et du Ponthieu au point de vue des sciences naturelles, il nous suffira de dire qu'il renferme, dans une vaste galerie du second étage, sous d'élégantes vitrines, une collection d'ornithologie, donnée par M. Duchesne de la Motte, et qui est une des plus belles de nos provinces de France ; elle ne comprend pas moins de cinq mille deux cents espèces ou variétés, de toutes provenances et de tous pays, dont plusieurs fort rares, depuis l'autruche, les rapaces, les oiseaux fluviatiles, marins et autres, jusqu'à ces brillants oiseaux des îles, aux couleurs d'émeraude et de saphir ; il faut noter particulièrement parmi les pièces de haute valeur un spécimen rarissime de l'*Alca impennis*, espèce aujourd'hui disparue du globe, et dont la possession a été souvent convoitée par des savants étrangers.

La collection d'entomologie, don de M. Lefébure de Cerisy, se compose de trente mille sujets, placés tout dernièrement au second, sous vitrines ; les œufs, réunis par M. Baillon, s'élevent à plus de quatre mille.

La conchyliologie est représentée par près de quinze mille pièces, parmi lesquelles nous ne comptons même pas celles données par la famille de l'amiral Courbet, le glorieux enfant d'Abbeville dont le monument, œuvre de MM. Falguière et Mercier, se dresse au milieu de la place centrale ; ces spécimens rares et brillants avaient été rapportés par lui de ses nombreux voyages.

Mentionnons encore les riches herbiers légués par MM. Boucher de Crèvecœur (père de M. Boucher de Perthes), Tillette de Clermont-Tonnerre, Éloy de Vicq, Blondin de Brutelette, qui se sont fait un nom dans la botanique. Puis encore une collection de minéralogie, d'autres de géologie, de fossiles, de spongiaires, de poissons et de reptiles, le tout comprenant plus de cinq mille pièces ; à noter encore des panoplies d'engins de chasse et de pêche, d'armes, etc., venant des diverses contrées reculées; ces dons proviennent tous de naturalistes abbevillois. Les chiffres que nous donnons ci-dessus ont été relevés par M. P. Labitte, ancien député et sénateur d'Abbeville, l'un des anciens administrateurs des Musées, dans un *Mémoire sur la Bibliothèque et les Musées* publié en 1869.

Le rez-de-chaussée de l'hôtel a été presque entièrement consacré aux Beaux-Arts. Parmi les sculptures, nous signalerons, dans le grand vestibule, un beau groupe : *Chien attrapant un lièvre*, œuvre et don de M. le vicomte Charles du Passage ; toute une série de statues, bustes et médaillons représentant les personnages, en grand nombre, qui figurent dans le monument élevé à Amiens, il y a déjà plusieurs années, aux *Illustrations Picardes*, par le sculpteur amiénois M. G. de Forceville ; les bustes de *Gambetta*, d'*Alexandre Dumas* fils, par Ringel d'Isbach, dons du journal l'*Art* ; dans le petit salon, *le Nègre aux fers*, de Nadaud, d'une touchante expression ; dans le grand salon et ailleurs, les bustes de l'académicien Sanson de Pongerville, par Ed. Levêque ; de l'ornithologiste Duchesne de la Motte, par Nadaud ; plusieurs autres, par P. Sauvage, neveu de l'inventeur de l'hélice, Frédéric Sauvage, tous personnages

d'Abbeville reproduits par leurs compatriotes. Puis encore les bustes du poète abbevillois Millevoye, exécuté en marbre blanc par Coinchon, en 1862 ; du graveur Beauvarlet, pièce charmante, en terre cuite, par Boisot ; d'autres sculptures qui garnissent les paliers du grand escalier sont des œuvres de Lévêque, de Nadaud et d'Emmanuel Fontaine, tous enfants d'Abbeville. Enfin M. Hirou, à qui l'on doit l'un des meilleurs portraits sculptés de l'amiral Courbet, a exécuté tout dernièrement pour le Musée, sur la commande et aux frais de M. Alexandre de Poilly, ancien maire d'Abbeville et ancien conseiller général, le buste, en terre cuite, de l'un de ses ancêtres, le graveur abbevillois François de Poilly, d'après la gravure de Roullet, faite en partie par ce dernier sur le dessin de l'artiste lui-même ; cette œuvre, placée sur la cheminée du grand salon, est d'un effet magistral, et nous sommes heureux de la faire connaître, car elle fait grand honneur à M. Hirou.

Parmi les peintures, on peut signaler une *Sainte Thérèse* fort belle, de l'école espagnole, attribuée à Ribeira ; un portrait de Lépicié, par lui-même ; un portrait, largement traité, du graveur abbevillois J.-Ch. Levasseur, par Greuze, son ami, dont il a reproduit plusieurs compositions ; un autre de Beauvarlet, par Roislin. Et comme œuvres modernes, les *Préparatifs de la pêche aux Ceylans*, à Cayeux-sur-Mer, par Jules Caudron, peintre de marine, qui demeurait à Abbeville, où il était professeur de l'école de dessin ; une belle toile de M. Albert Décamps, compatriote de nos environs, élève et tout dernièrement gendre de M. Vollon, membre de l'Institut ; l'attention se concentre sur cette figure de la vieille

veuve éplorée, *Seule !* d'un sentiment pénétrant, sous un effet de lumière parfaitement rendu; une *Pénélope devant les prétendants*, grande composition bien étudiée, œuvre d'un prêtre, peintre convaincu, M. l'abbé Dergny, de regrettée mémoire, originaire de Cayeux-sur-Mer, et qui voulut rester jusqu'à sa mort simple vicaire à l'église Saint-Gilles d'Abbeville, qui renferme plusieurs de ses tableaux. Et parmi les envois de l'Etat, l'*Enterrement d'un fermier picard*, par Brispot (Salon de 1865), d'une profonde réalité et d'une bonne couleur locale; *Le dimanche matin*, qui présente l'un de ces paysages d'Alsace si chers au peintre Gustave Jundt, dont la carrière a été si tristement brisée; cette toile représente un retour de la messe d'un village; les trois jeunes filles, au frais minois, accompagnant leur mère dans la prairie qui s'étend à perte de vue, sont tout à fait gracieuses dans leur costume printanier qui se détache dans la brume matinale. Citons encore une *Sainte Elisabeth de Hongrie* pansant un jeune blessé, par Aviat, de couleur bien fondue; d'autres encore, tels que l'*Hommage à l'amiral Courbet*, de Ruel, peinture dans le genre décoratif qui a figuré à l'Exposition universelle de 1889...

Le musée renferme aussi des pièces d'archéologie en certain nombre; on remarque notamment sur les marches du vestibule un grand cercueil gallo-romain en pierre, aux parois d'une grande épaisseur; la pierre tombale d'un échevin (1538); les restes d'une pirogue gauloise, etc. Dans la salle à manger et dans une pièce contiguë, ont été classés bien en ordre sous vitrines de nombreux objets d'antiquités : armes, vases, fibules, ustensiles, fioles en verre, etc., etc.;

des amphores de toutes dimensions, dont une très grande. Signalons enfin comme pièce très curieuse et fort rare, une statuette en bronze représentant un *Dieu Panthée*, sur lesquels sont réunis les divers attributs des divinités antiques, depuis la foudre de Jupiter jusqu'au nimbe d'Apollon, à la corne d'abondance de Cérès et d'autres ; tous ces objets ont été découverts en ville ou dans les environs.

Au bas du grand escalier ont été placés plusieurs bois sculptés qui ornaient des façades d'anciennes maisons d'Abbeville ; une frise notamment représentant le triomphe de Titus, appelle l'attention par la beauté de son exécution qui paraît de facture italienne ; à noter aussi une statue en marbre blanc de *Charlemagne* provenant d'un tombeau de la famille de Rambures et qui est attribuée à Blasset, le sculpteur amiénois ; un grand tableau de Choquet, estimable peintre abbevillois de la fin du siècle dernier ; dans cette toile, par un louable sentiment de patriotisme local, l'artiste a groupé d'une manière assez ingénieuse, au-dessous et au-dessus d'un portique grec à colonnes devant lequel se dresse une pyramide, tous les personnages marquants de la contrée, littérateurs, géographes, artistes, hommes d'épée, etc., au nombre de cent cinq, sous ce titre tracé sur une banderole : *Aux hommes dignes de mémoire nés à Abbeville ou aux environs.* On y voit même, ce qui, au premier abord, peut paraître assez étrange, le portrait d'Henri IV ; en voici l'explication : le Béarnais, de passage à Abbeville, avait déclaré qu'il avait été conçu dans cette cité, pendant un court séjour de Jeanne d'Albret, et le peintre s'est cru par là autorisé à le faire figurer parmi les grands hommes d'Abbeville !

Les différentes pièces du Musée renferment d'autres souvenirs locaux d'un certain intérêt, notamment trois tableaux curieux provenant de l'ancienne confrérie du Puy, qui a été florissante à Abbeville pendant plusieurs siècles ; des tasces, sortes d'aumônières en velours brodées aux armes de la ville et que le maïeur portait dans les cérémonies pour y déposer les placets ; le sceau, en bronze, du maïeur au XIIe ou au XIIIe siècle (la charte de la commune d'Abbeville est de 1184). Une vitrine spéciale renferme le costume, les armes, les insignes de l'amiral Courbet ; elle est surmontée du buste de ce glorieux enfant du pays, exécuté par un Abbevillois, M. O. Dimpre.

Nous ne pouvons donner ici qu'une idée sommaire de ce musée, non moins important, comme on le voit, que celui de Boucher de Perthes. Il vient d'être l'objet de divers remaniements auxquels le zélé et érudit conservateur, M. Alcius Ledieu, a pris la plus large part, secondé d'ailleurs dans sa tâche par les membres du Conseil d'administration.

Il nous reste à parler, pour terminer ce simple aperçu, de la galerie consacrée au second étage aux œuvres des graveurs abbevillois qui sont nombreux, comme on le sait (41 au moins nés à Abbeville, sans compter ceux qui s'y rattachent par leur famille). Sur les parois ont été placées, par ordre chronologique, des épreuves choisies de chaque œuvre ; des dessins originaux de quelques-uns de ces artistes garnissent l'un des panneaux à l'extrémité ; parmi ces dessins se trouve un portrait de Claude Mellan à lui attribué par M. A. de Montaiglon, de regretté souvenir, qui a publié en 1856 dans les *Mémoires de la Société d'Ému-*

lation d'Abbeville la biographie et le catalogue raisonné de l'œuvre de ce premier graveur abbevillois ; M. Louis Gonse lui a consacré à son tour trois articles d'une haute valeur de critique et d'érudition dans la *Gazette des Beaux-Arts* (numéros de juin, septembre et octobre 1888). A l'autre extrémité de la galerie, l'on peut admirer aussi trois de ces grandes thèses que faisaient exécuter au XVIIIe siècle des étudiants de distinction sur les dessins des Le Brun et des Mignard par des graveurs de talent, et où nous retrouvons nos Abbevillois Mellan, François de Poilly et d'autres. Dans cette pièce assez vaste se coudoient, exposés dans des cadres, quelques-uns mobiles et sous des vitrines, de belles épreuves et quelques planches de cuivre des œuvres de Jean Lenfant, des de Poilly (François, Nicolas et Jean-Baptiste), de Daullé, d'Aliamet, de Beauvarlet, de Dequevauvillers, de Gaugain, de Delattre, de Dennel, de Le Vasseur et de bien d'autres... et parmi les plus modernes d'Emile Rousseaux et de Bridoux. Le reste de la collection, qui ne comprend pas moins de trois mille pièces, plusieurs d'états différents, provenant de dons et d'achats, se trouve renfermé dans des meubles placés à chaque bout de la galerie ; l'œuvre de Mellan notamment y est presque complet. Enfin un meuble tourniquet, pareil à celui du cabinet des estampes à Paris, a été placé récemment au milieu du grand salon, ce qui permet d'exposer encore aux regards du public près de cent vingt pièces de choix. Le total des estampes et dessins exposés sous cadres et vitrines dans toutes les parties de l'hôtel, s'élève à 482.

Cette collection des œuvres de ces artistes dont

Abbeville est justement fière n'est pas un des moindres attraits de ce musée de province.

Comme on le voit, les deux musées d'Abbeville, par leur importance et par la variété des objets de toute nature qu'ils renferment, méritaient d'être signalés ou tout au moins d'être rappelés à l'attention des savants, des archéologues, des artistes et des amateurs; en le faisant, nous aurons rempli en même temps un devoir envers notre ville natale.

MONTRES ET REVUES INTÉRESSANT LA PICARDIE

Lecture faite par M. le comte DE BRANDT DE GALAMETZ *à la séance du 2 février 1899.*

Ces montres de la fin du XVe siècle présentent certain intérêt à mon sens par les localités où elles eurent lieu, les capitaines de ces compagnies et aussi les picards qui formaient celles-ci.

L'une d'elles du 17 mars 1488 comprend les archers et autres gens de morte-paye ès pays de Picardie ayant pour capitaine Jean de Bournonville, gentilhomme boulonnais, sous les ordres de monseigneur de la Gruthuse à qui appartient l'hôtel de la Gruthuse de la rue Saint-Gilles.

Deux autres passées à Oisemont et à Bertheuil les 2 et 7 aout 1491 se composent l'une de 232 hommes de guerre sous Antoine de Yaucourt, seigneur du Quesnoi, et l'autre de 262 hommes sous Pierre Quiéret, deux capitaines picards; elles font partie des 1,977 hommes de pied nouvellement levés au pays de

Picardie pour le renfort de l'armée du Roi sur les marches et lisières de Bretagne.

La quatrième enfin commandée par Raoul de Lannoy seigneur de Morviller est passée en revue le 9 avril 1494 à Aire-en-Artois ; parmi les trente hommes d'armes nous signalerons les noms de Picquigny, St-Martin, Hallencourt, Saucourt et de Boffles.

(Extrait du man. 4219 de la bibliothèque de l'Arsenal).

I

Extrait de la Monstre et Reveue des archers et autres gens de guerre de morte-paye [1] ès pays de Picardye soubz la charge et conduite de Mgr de la Gruthuse faite par Guyot du Mesnil, chevalier et maistre d'ostel du Roy, le lundi 17e jour de mars l'an mil 1488 (Original en parchemin endommagé par le feu).

Messire Jean de Bournonville, chevalier, seigneur de Hourecq, capitaine des dites mortes-payes sous Mgr de la Gruthuse,

Antoine de Sempy,
Jacques Marchant,
Jehan d'Origny,
Charles de Disquemue,
Guillaume de la Croix,
... rnet le Mareschal,
Jehan Griette,

Jehan Acary,
Phelippes de Marques,
Jacques de Larris,
Pierre de Licques,
Guillebert le Grant,
Marquet Roussel,
Jehan Desprelecque,

1. *Morte-paye*, soldat qui ne faisait pas de service et que le roi ne laissait pas de payer, par exemple les invalides de l'hôtel.

Jehan le Leu,
Motin le Brocq,
Bertran du Moulin,
Jehan de Bauroy,
Le Brun
Jehan Bertin
Lancelot Lambert
Jehan Larbalestrier
Mathieu Sauvaige
Morant Henault,
Andrieu de Clusos,
Pierre Santhumes,
Petit Jehan Benault,
Jehan le Veneur,
Martin le Febvre,
Jehan Maufaicteur,
Jehan le Merchier,
... rnet le Vacquier,
Baudechon de le Pierre,
Henry Cauchon,
Jehan Blondel,
No...mer le Pappe,
Huon Cacheleu,
...nes de Formasve,
Colin Aurelain,
Jehan Ancel,
Mahieu Maillart
Jehan de Lespault
Le bastard de le Porte
Coppinet Roche
Jehan de Flacques
Rasset le jeune
Pierrot Fremin
Gaviot Duval, etc .

II

La Monstre et Reveue faicte à Oisemont le 2e aoust 1491 de 232 hommes de guerre à pié soubz la charge et conduite de Monsieur Anthoine d'Yaucourt, chevalier, seigneur du Quesnoy, leur capitaine, du nombre de 1977 hommes de guerre à pié nouvellement mis sus au pays de Picardie pour le renfort de l'armée que le Roy notre sire tient en et sur les marches et lizières de Bretaigne, par nous Philippe de Crèvecœur, chevalier, seigneur des Querdes, maréchal de France et lieutenant général pour lui desservir ès-dits pays de Picardie et Artoys, ledit roolle servant à l'acquict de sire Jehan le Gendre, conseiller et trésorier des guerres du Roy.

III

Autre faicte à Bertheuil, le 7e aoust 1491 de 262 hommes de guerre à pié soubz la charge et conduite de Pierre Quiéret, escuier, leur capitaine, du nombre de 1977 hommes de guerre à pié... etc. (*Voir le reste ci-dessus*).

IV

Roolle de la Monstre et Reveue faicte à Aire le 9 avril 1494 avant Pasques de 30 hommes d'armes et 60 archers qui sont 30 lances fournies de l'ordonnance du Roy notre sire estans soubz la charge et conduite de messire Raoul de Lannoy, chevalier, seigneur de Morvillers, par nous Antoine seigneur de Gapanes, chevalier, bailly et capitaine d'Aire et commis par messieurs les Maréchaulx de France à faire ladite Monstre et Reveue pour le quartier d'octobre, novembre et décembre derrain passé servant à l'acquit de sire Jehan le Gendre conseiller et trésorier des guerres du Roy.

Hommes d'armes :

Messire Raoul de Lannoy, chevalier,

le bastard de Picquigny	Brunet de St-Aubin
Pierre de Harbonier	le bastard de Bournonville
Jehan de Mortemer	Jehan de Héronval
Robinet Pecoul	Guillaume de Lago
Jehan de Blicque	Pierre Habart
Fedric de Bailleul	Guillaume Champion

Jacques de Thœuffles
Philippe Gargant,
Jacques de S[t] Martin
Jehan d'Héricourt
Jehan Malot
Loys de Roncourt
Waleran de Mons
François Fleury
Jehan d'Hallencourt
Pierre de Savary
Loys de Saucourt
Jacques de Bourniseau
Giles de Cerisay
Loys de Mammez
Pierre de Moncheaulx
Jehan Gouy,
Pierre de Boffles

Archers

. . . .

(Bibl. de l'Arsenal, man. 4219, f[os] 87, 124, 131 et 151.)

UN INFANTICIDE A ABBEVILLE EN 1510

Lecture faite par M. ALCIUS LEDIEU *à la séance du 2 juin 1898.*

Le livre rouge, le compte des argentiers de la ville d'Abbeville pour 1510-1511 et le registre aux délibérations de l'échevinage contiennent d'abondants détails sur un crime commis dans cette ville au mois de novembre 1510.

Le procureur de la ville, Antoine Cornu, avait découvert un matin deux enfants nouveau-nés dans la Sotine, petit cours d'eau passant près de l'église Saint-Jacques ; ils étaient arrêtés par un pieu situé en face de la maison du sieur Adrien de Courteville. Le procureur donna l'ordre d'enlever ces deux cadavres et de les porter à l'hôtel-Dieu pour qu'ils y fussent inhumés.

Émus par la gravité de ce crime, le sénéchal du Ponthieu, le maïeur et les échevins se réunirent aussitôt et décidèrent de rechercher les coupables ; ils ouvrirent en commun une enquête, qui fut conduite avec toute l'activité et toute la discrétion possibles.

A la suite de cette réunion, les membres qui y assistaient entrèrent chez un tavernier pour boire et manger au compte de la ville ; ils y dépensèrent 48 sous.

La première enquête fut menée par Me Nicole Maupin, lieutenant général du sénéchal, par Nicolas de Nouvillers, maïeur, par le procureur du roi et par plusieurs conseillers de la sénéchaussée, qui s'étaient fait assister par un « grand nombre de sergens. »

En se livrant à cette information, les magistrats entrèrent chez le sieur Adrien de Courteville ; ils remarquèrent dans le coin de la cheminée une jeune femme qui paraissait souffrante. C'était une nommée Jeanne Tieullier, dite Lefebvre, servante du sieur de Courteville ; son « estat doutable » leur fit naître des soupçons ; ils l'interrogèrent ; elle s'embarrassa dans ses réponses, qui varièrent plusieurs fois.

A la suite de ce premier interrogatoire, elle fut arrêtée et conduite à la prison de la cour-Ponthieu comme justiciable de la justice du roi. Le même jour, il fut procédé à l'arrestation de son maître.

La conscience satisfaite sans doute du résultat obtenu, les bons magistrats entrèrent chez un autre tavernier pour s'y faire servir à boire et à manger ; leur écot fut de 46 sous 2 deniers.

Les officiers du roi interrogèrent seuls et à plusieurs reprises Jeanne Tieullier dans sa prison ; de plus, ils

la confrontèrent avec son maître ; mais ce dernier fut bientôt réclamé par l'évêque d'Amiens ; on fit droit à cette réclamation et, dès lors, il n'est plus question d'Adrien de Courteville dans ce procès.

Le maïeur, les échevins et les conseillers de la ville se réunirent à quelques jours de là, le 27 novembre ; ils décidèrent de charger le siéger et le procureur de la ville de solliciter du sénéchal la remise de l'inculpée à la justice de l'échevinage, comme sujette de la ville, à la condition que le maïeur et les échevins continueraient les poursuites.

Le sénéchal prit cette requête en considération et renvoya Jeanne Tieullier devant les juges municipaux, sous l'obligation que la ville rembourserait aux officiers royaux le montant des frais qu'ils avaient faits pour instruire cette affaire, ce qui fut accordé ; en conséquence, les argentiers remirent aux officiers du roi une somme de 11 livres 16 sous 2 deniers.

A l'issue de leur réunion, les magistrats municipaux se rendirent chez un troisième tavernier, où ils firent une dépense de 26 sous.

De leur côté, les officiers du roi, qui venaient d'être déchargés de l'instruction de cette affaire, se réunirent à l'hôtel et taverne de l'Ecu d'Or pour y festoyer aux frais de l'échevinage ; les argentiers réglèrent en effet leur écot, qui fut de 4 livres 2 sous.

Me Nicole Maupin, lieutenant général du sénéchal, qui avait interrogé plusieurs fois l'inculpée, reçut 7 livres 10 sous des argentiers. Gilles Lamiré, greffier de la sénéchaussée, toucha 6 livres pour avoir fait le double du procès commencé par le sénéchal.

Jean de Bourgogne, geôlier et gardien de la prison de la cour-Ponthieu, reçut 4 livres 10 sous de l'éche-

vinage pour la nourriture et l'entretien de l'accusée pendant son emprisonnement; l'ordre avait été donné au geôlier d'avoir les plus grands soins de cette femme, qui « estoit fort fleibe et debille », d'autant qu'elle s'était « peu paravant delivrée d'elle seulle sans aucune ayde des deux enffans » pour lesquels on l'avait arrêtée.

Quelques jours après, Nicolas le Roy, sergent à masse et geôlier des prisons du grand échevinage où elle avait été transférée, recevait des argentiers une somme de 6 livres pour avoir nourri plusieurs prisonniers, entre autres Jeanne Tieullier ; l'état de santé de cette dernière exigeant des soins tout particuliers, il lui avait été accordé du vin et de la viande.

Pendant son emprisonnement à l'échevinage, cette femme fut interrogée plusieurs fois par les maïeur, échevins et conseillers de la ville et, fidèles à leurs habitudes, ces bons magistrats se rendirent, à la suite du dernier interrogatoire, chez un tavernier, où ils dépensèrent 48 sous 6 deniers. Il faut ajouter à leur décharge que leurs vacations furent nombreuses et que l'accusée variait souvent dans ses déclarations. Enfin, elle avoua qu'elle était accouchée seule, le samedi précédant son arrestation, vers onze heures du soir, et que, après qu'il eut déposé les deux enfants dans un chaudron, son maître alla les jeter dans la rivière.

Bien qu'elle fût expéditive, la justice municipale n'en était pas moins rendue d'une façon équitable, consciencieuse. Les magistrats procédaient toujours à une enquête minutieuse. C'est ainsi que Pierre Yver, greffier de l'argenterie, reçut 56 sous pour avoir été prendre des informations sur la conduite, la répu-

tation, la vie et les mœurs de Jeanne Tieullier à Beaurains, où elle était née, et à Marcsquel, où elle avait longtemps résidé avant de venir habiter Abbeville. Yver avait été absent pendant deux jours, « lui deuxiesme et à deux chevaulx. » Pour l'enquête qu'il fit, il chargea deux sergents de Beaurains de convoquer différentes personnes ; six témoins furent entendus, qui reçurent chacun 2 sous ; les sergents touchèrent le double.

Les argentiers remirent 60 sous au siéger pour avoir rédigé le procès de Jeanne Tieulier après l'instruction faite par les magistrats municipaux.

Avant de rendre leur jugement, les maïeur et échevins convoquèrent au grand échevinage les officiers de la ville et les notables, pour avoir leur avis sur la peine encourue par l'inculpée. L'assemblée décida que Jeanne Tieullier devait être brûlée et son corps réduit en cendres à l'endroit où avaient lieu les exécutions criminelles ; de plus, on prononça la confiscation de ses biens.

Cette sentence fut aussitôt rendue et l'on en donna lecture à la coupable, qui « acquiesça vouluntairement » ; on la plaça sur un chariot et on la conduisit à la Justice.

A la suite de cette réunion, Nicolas de Nouvillers, maïeur, sire Arthur de Franqueville, Antoine des Groseillers, Jean Gaude, Jean Papin et Nicolas Bouly, échevins, les officiers de la ville et plusieurs notables conseillers et praticiens, qui avaient donné leur avis aux magistrats municipaux, entrèrent chez un tavernier et y firent une dépense de 78 sous.

Le maitre du chariot qui servit à conduire Jeanne Tieullier reçut 6 sous, et celui qui fournit la pièce de

bois sur laquelle fut attachée la condamnée toucha 4 sous.

Le bûcher fut formé de cent gros fagots secs, de cent petits fagots également secs, de cent bûches sèches et de paille ; le tout coûta 48 sous.

Un prêtre, nommé Antoine de la Cauchie, fut chargé d'assister cette malheureuse à ses derniers moments ; il lui fut accordé 5 sous. Le maître des hautes œuvres, Nicolas Bertrand, toucha 60 sous pour avoir mis à exécution la sentence prononcée par l'échevinage. Dix hommes sonnèrent les cloches de l'échevinage durant l'exécution ; ils reçurent chacun 2 sous.

Le maïeur, les échevins, les officiers municipaux, les sergents à masse et les sergents de la vingtaine assistèrent à l'exécution, suivant l'usage, et, suivant l'usage aussi, « ainsi que de tout tempz ancien a esté acoustumé faire », — comme ont bien soin de le faire observer les argentiers, — au retour ils entrèrent chez un tavernier ; la dépense qu'ils y firent monta à une assez forte somme, puisqu'elle s'éleva à 10 livres 5 sous.

Cette exécution eut lieu au mois de décembre 1510, mais le quantième est demeuré en blanc dans le livre rouge ; le compte des argentiers ne donne point de date ; toutefois, on peut conjecturer qu'elle est du 20 décembre si l'on s'en rapporte à la date du « mandement » qui permit aux argentiers de payer la somme totale des frais qu'entraîna ce procès, et qui s'éleva à 70 livres 11 sous 10 deniers, — soit un peu plus de 1,400 francs.

Un crime semblable avait été commis à Abbeville le jeudi 23 février 1383, et la même peine fut appliquée à la coupable. Un enfant nouveau-né fut décou-

vert à l'abreuvoir du Pont-aux-Poissons ; on le retira aussitôt de l'eau et on le porta à l'église Saint-Georges pour lui administrer le baptême ; il mourut quelques instants après.

Les magistrats municipaux ouvrirent immédiatement une enquête, qui se continua pendant trois jours. On examina « plusieurs joules femmes d'onneur et bien nées de le ville et autres auxquellez, pour le dit examen faire, on fist saquier leur mameles pour savoir et ateindre le vérité du cas. »

Le samedi suivant, vers le soir, les échevins découvrirent la coupable : c'était une nommée Ysabelot de Lourmel, de Vismes-au-Val, et femme d'Ancel de Lourmel, « laboureur de bras. » Le jour du crime, cette femme habitait chez Hues Maullet ; elle quitta ensuite cette maison pour aller demeurer chez un serrurier nommé Bertaut Coquet. Interrogée par les magistrats municipaux, elle avoua être accouchée et avoir porté son enfant au « puchoir. » Le même jour, elle était « condempnée à estre arse [1]. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Comme il soit ainsy que, dès le jour de décembre l'an mil V^{c} et dix il soit venu à la congnoissance de justice qu'il y avoit deux enffans nouveaulx nez estans en une petite riverette passant par devant l'eglise et paroisse de Dieu et de mons^{r} Saint Jaques en icelle ville et qui y avoient estez jettez de la nuyt et demourez arestez à ung estocq au devant de la maison ou estoit demorant ung nommé mes^{e} Adrien de Courteville... Comme ilz ont estez trouvez par Anthoine Cornu, procureur de ladicte ville, au com-

1. Livre rouge, fol. CXLVI. (Bibl. com. d'Abbev., ms n° 115.)

mandement duquel ilz ont estez levez et emporté enterrer à l'ostel Dieu d'icelle ville. En la maison duquel sire Adrien estoit demourante une nommée Jehennette Tuilliere, au moyen de quoy il feust deliberé atendu la pitte enormitté et cruauté du cas advenu par les officiers de mon^{r} le senechal de Ponthieu, bailli d'Abbeville, et mes^{s} maïeur et eschevins d'icelle ville que l'on yroit de par les rues d'icelle dicte ville pour soy enquetter et sçavoir se l'on porroit trouver le malfaicteur et coupable dudit cryme. Ce qui avoit et feust fait, et, en faisant la deligence et soy enquerant tousjours de savoir et congnoistre la vérité pour averer le cryme et en faire justice, l'on trouva en la maison dudict sire Adrien icelle Jehennette estant au cornet de l'ettre de ladicte maison. Et pour ce que l'on veist icelle Jehennette estre en estat doutable, elle feust examyné sur ledict cryme. Et depuis oy aucunes variacions par elle tenue, feust menée prisonniere en le court de Ponthieu, auquel lieu feust examinée de rechief. Et depuis feust requise icelle Jehennette Tuilliere par le procureur de ladicte ville, laquelle feust rendue par lesdicts officiers royaulx atendu qu'elle estoit subgette et demorant en ladite ville, et que le cas et cryme y estoit advenu. Et elle estant en l'eschevinage a esté examyné par plusieurs foys par mesdicts sieurs sur le cas et cryme dessus dict. Laquelle aroit confessé volontairement qu'elle s'estoit delivré des deux enffans ainsy trouvez en ladicte riverette le samedi avant le preencion d'elle environ xj heures de la nuyt en la maison dudict sire Adrien ; lesquels furent mys en ung cauderon et portez par ledict messire Adrien en ladicte riverette et gettez dedens ainsy et par la forme et manière que plus à plain est declaré et poeult apparoir par son procez qui a esté veue par les consellıers. Et le tout veu, a esté ladicte Jehennette Tuillere condempnée par mesdicts sieurs maïeur et eschevins a estre mené hors des prisons dudict eschevinage et de là estre mené au lieu auquel l'on a coustume faire la justice pour y estre arse et consommée ; et sy ont estez ses biens declarés conficqués. Faicte et prononché en la personne d'icelle Jehennette Tuilliere le   jour de decembre l'an dessusdict. Laquelle sentence feust ledict jour mise à execucion.

(Livre rouge, fol. CCLXIIj.)

A Nicolas le Roy, sergent à masse et garde des prisons du grand eschevinage de ladicte ville, la somme de six livres qui lui a esté donnée et octroyée par mesdicts sieurs en outre son temps et sallaire ordinaire pour avoir pensay et garday long tempz tant de jour comme de nuict ung nommé Anthoine Morel dit Blanchuys, Jehennet Testu, dit Guedault, acusez du peché de sodomye, et Jehanne Tieulier pour certain criesme dont son proces fait mencion ; esquelz prisonniers escheoit grant garde et dilligence, mesmes subvenu à ladicte Jehanne de tout ce qui lui estoit neccessaire tant vin, char que autres choses que l'en lui avoit ordonné baillier et delivrer à cause qu'elle s'estoit delivrée tout de nouveau de deux enffans, dont elle avoit fait mal...

(Compte des argentiers de 1510-1511, fol. 117.)

Audict argentier, la somme de soixante-dix livres unze soulz dix deniers qu'il a payé aux personnes et pour les causes cy aprez declarez C'est assavoir :

A Thomas Sanson, tavernier, la somme de XLVIIJ s. qui lui estoit deue pour une despence de bouche faicte en sa maison par M[e] Nicole Mauppin, lieutenant general de mons. le seneschal de Ponthieu, mondict sieur le maïeur, le procureur du Roy et aucuns conseilliers du siege de ladicte seneschaucée aprez avoir eu advis qu'il estoit expedient à faire pour sçavoir et enquerre la vérité de cellui ou ceulx qui, le jour precedant et de la nuict, avoient mis et gecté deux petis enffans de nouveau venus sus terre en ung petit flux et cours d'eaue estant au devant de l'eglise paroissial monsieur sainct Jaques de ceste dicte ville à l'endroit et assez prez de la maison où se tenoit lors sire Adrien de Courtevillle, prestre, à ce tempz vice gerent d'icelle paroisse. Lesquelz deux enffans avoient illec esté trouvé mors et depuis tenuz par la justice de mesdicts sieurs maïeur et eschevins, où fut conclud et deliberé que, par les offices de mondict sieur le seneschal, bailly d'Abbeville et de mesdicts sieurs et par commune main seroit procedé à l'inquisicion dudict cas le plus dilligemment et secrectement que faire se pourroit pour en faire la justice et pugnicion selon que le cas le requeroit.

Item, à Anthoine Darrestz, aussi tavernier, la

somme de quarante six soulz deux deniers, pour une autre despence faicte en sa maison par les officiers dessus nommez et grand nombre de sergens aprez ce qu'ilz eurent vacqué à toute dilligence au parfait d'icelle inquisicion; en quoy faisant fut prins et aprehendé par suspicion une jeune femme nommée Jehennecte Tieulier dit le Feuré, serviteresse et demourant avec ledict sire Adrien, vice gerent dessusdict; laquelle fut envoyé prisonniere à la court de Ponthieu, comme aussi fut assez tost aprez et le jour mesmes icellui sire Adrien.

Item, pour plusieurs despences faictes par lesdicts officiers du Roy en besongnant par eulx au procès d'icelle Jehennecte tant en l'interrogant par divers jours comme à la confrontation faicte d'elle à l'encontre dudict sire Adrien, lequel a esté depuis requis et rendu à tres reverend pére en Dieu monsieur l'evesque d'Amiens, la somme de xj l. xvj s. ij d.;

Item, à Jehan Œulye, tavernier, la somme de xxvj s. pour une despence faicte en sa maison par mondict sieur le maïeur, plusieurs eschevins et officiers de ladicte ville aprez avoir deliberé et ordonné au sieger et procureur d'icelle pour tousjours garder la justice et jurisdicion de mesdicts sieurs maïeur et eschevins de requerre à l'office mondict sieur le seneschal ladicte Jehennecte Tieulier estre rendue à mesdicts sieurs comme leur subgecte et soubz manant, pour parfaire son procès ainsi que de raison seroit en ensuivant et obtemperant, à laquelle requeste aprez icelle faicte fut et a esté ladicte Jehennecte rendue et renvoyée par l'office de mondict sieur le seneschal pardevers mesdicts sieurs maïeur et eschevins pour congnoistre et determiner du cas et criesme à elle imposé selon et ainsi qu'ilz verroient estre à faire à la charge toutes voies de payer par ladicte ville les mises de justice sur ce faictes et encourues jusques au jour de ladicte reddition; aprez lequel appoinctement rendu fut fait une despence par lesdicts officiers du Roy et plusieurs conseilliers du siège de ladicte seneschaucée à l'ostel et taverne de l'Escu d'Or, montant iiij l. ij s.

Item, à Me Nicole Mauppin, lieutenant dessusdict, pour plusieurs journées qu'il a vacqué à examiner ladicte Jehennecte en faisant son proces audict

lieu de la court de Ponthieu, a esté payé vij l. x s. ;

A Gilles Lamiré, greffier de ladicte seneschaucée, pour le double du procès d'icelle Jehennecte encommencé par l'office de mondict sieur le seneschal comprins ses vaccacions, vj l.;

A Jehan de Bourgoigne, geolier et garde des prisons de ladicte court de Ponthieu, pour avoir gardé, substenté et alimenté icelle Jehennecte de toutes choses à elle necessaires et convenables durant qu'elle a esté prisonnière audict lieu, et laquelle l'en avoit chargé audit geolier de bien penser à cause qu'elle estoit fort fleibe et debille de soy estre peu paravant delivrée d'elle seulle sans aucune ayde des deux enffans dont dessus est fait mention, a esté payé pour toutes choses, la somme de iiij l. x s.;

Item, à Anthoine Darrestz, tavernier, pour une despence faicte en sa maison par mondict sieur le maïeur, plusieurs eschevins et les officiers de ladicte ville au retour d'avoir oy et examiné ladicte Jehennecte sur le cas et criesme à elle imposé et dont elle estoit chargée, ensemble de sa vie et gouvernement, aprez la reddicion qui en avoit esté faicte à mesdicts sieurs par l'office de mondict sieur le seneschal comme dit est, en quoy faisant fut vacqué longue espace de tempz à cause des confessions et variacions par elle faictes contenues en son procès, a esté payé xliij s. vj d.

A Pierre Yver, greffier de l'argenterie de ladicte ville, pour ung voiage fait par lui par l'ordonnance de mesdicts sieurs en la ville de Beaurains soy informer de la fame et renommée d'icelle Jehennecte, laquelle estoit natifve et avoit fait residence pour la pluspart de sa vie au villaige de Maresquel lez ledict Beaurains [1], où il a vacqué lui deuxiesme et à deux chevaulx par deux jours, a esté payé au prix de vingt-huit soulz par jour, lvj s.

Item, et qu'il a payé au lieutenant du bailly dudict Beaurains pour son sallaire d'avoir assisté et esté present avec ledict Yver à faire ladicte enqueste et informacion d'icelle Jehennecte, viij s.

Item, à deux sergens dudict Beaurains pour avoir

1. Beaurains et Maresquel, autrefois du comté de Ponthieu, sont aujourd'hui deux villages du canton de Campagne-lès-Hesdin, arrondissement de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

fait les adjournemens et commandemens aux tesmoingz oys en ladicte enqueste à chascun d'eulx quatre soulz, sont VIIj s.

Item, à six tesmoingz par lui oys sus ladicte fame et renommée, la depposicion desquelz icellui Pierre Yver a mis et reddigé par escript, à chascun deux soulz, sont XIj s.

A maistre Jaques Briois, conseillier et sieger de ladicte ville, a esté payé pour son sallaire d'avoir veu et rapporté au conseil le procès criminel fait par mesdicts sieurs à l'encontre de ladicte Jehennecte Tieulier, la somme de LX s.

Item, a esté payé audit Jehan Œulie, tavernier, la somme de LXXVIIj s. pour une despense faicte en sa maison par mondict sieur le maïeur, sire Arthur de Franqueville, Anthoine des Groiselliers, Jehan Gaude, Jehan Pappin, Nicolas Bouly, eschevins, les officiers de ladicte ville et plusieurs autres notables conseilliers praticiens, aprez avoir eu leur advis ou grand eschevinaige d'icelle ville auquel ilz avoient esté evocquez et assemblez par mesdicts sieurs sur la decision du proces de ladicte Jehennecte Tieulier en ensivant lequel advis fut et a esté condempnée par mesdicts sieurs maïeur et eschevins, icelle Jehennecte Tieulier pour les cas et criesmes par elle commis au long contenus et declarez en son procès à estre arse, bruslée et consommée en cendres au lieu acoustumé à faire et executer les sentences et execucions criminelles de cestedicte ville ; laquelle sentence fut lors prononcée à la personne d'icelle Jehennecte, à quoy elle acquiesça voluntairement ; et, à ceste cause, fut mise sus un chariot et conduicte hors la ville au lieu de la Justice de mesdicts sieurs, auquel fut exécutée ladicte sentence criminelle selon sa forme et teneur ; pourquoy a esté payé au maistre dudict chariot vj s.

Item, a aussi esté payé à cellui qui moia l'atache de bois à ladicte justice à laquelle fut mise et lyée ladicte Jehennecte, IIIj s.

A Gabriel Pruvost, pour ung cent de gros fagotz secqz, ung autre cent de petis fagotz secqz, ung cent de gloes seiches et le feurre par lui delivrez et menez à la justice pour faire ladicte execucion, a esté payé XLVII js.

Item, a esté donné à sire Anthoine de le Cauchie, prebtre, lequel a admonesté de son salut ladicte Jehennecte, v s.

A maistre Nicole Bertrand, maistre des haultes œuvres de ladicte ville, a esté payé pour son sallaire d'avoir mis à execucion ladicte sentence, XL s.

Item, a esté payé à dix hommes lesquelz ont sonné les cloches du beffroy dudict grand eschevinaige pendant et durant que ladicte execucion s'est faicte, à chascun d'eulx deux soulz, sont xx s.

Et audict Jehan Œulye, tavernier, la somme de x l. v s. qui lui estoit deue pour une despence faicte en sa maison par mondict sieur le maïeur, les eschevins, officiers, sergens à mache et de la vingtaine et autres officiers de ladicte ville au retour d'avoir esté presens et assisté mondict sieur le maïeur durant l'execucion de ladicte sentence, ainsi que de tout tempz ancien a esté acoustumé faire.

Font ensemble les parties dessus declareez ladicte somme de LXX l. xj s. x d., comme il appert par mandement cy rendu dacté du vingtiesme jour du mois de decembre cinq cens dix.

(Ibid., fol. 120 v° à 122.)

Le XXVIJ[e] jour dudict moys (novembre 1510), par devant sire Nicole de Nouvillers, maïeur en sa IIJ[e] marye, es presencez de Guillaume Postel, Anthoine des Groseliers, Jehan Gaude, Jehan Papin, eschevins, M[e] Jaques le Brioys, sieger, Anthoine Cornu, procureur, et Jehan de le Fresnoye, greffier, asamblez au mandement dudict maïeur en la chambre du conseil pour avoir leur advis comment on se à conduire touchant certain emprisonnement fait de la personne de une nommé Jehennete, prisonniere en la court de Ponthieu pour ung cas enorme et cruel dont ladicte prisonniere est acusé, c'est d'avoir murdry deux enffans que l'on dist qu'elle a eu de une porté et qui ont estez trouvez en l'eaue qui passe au devant de l'église de Dieu et monsieur saint Jaques d'icelle ville, et sçavoir se atendu qu'elle est subgette de ladicte ville et que le cas et cryme y a esté commys, meismes que la prehencion s'y est fait et que l'on estoit allé futer les rues et maison de ung commun consentement des offices l'on ne doit point faire la requesecion

de ladicte prisonniere à l'office de monsieur le senechal de Ponthieu.

Lesquelz dessus nommez ont estez d'avis que l'on voit devers l'office de monsieur le senechal de Ponthieu requerre ladicte prisonniere pour faire et parfaire son procez, et icellui faut en faire la raison et justice aussy avant qu'il appartendra ; et se aucun refuz en estoit fait, le procureur de ladicte ville s'en doit tenir pour appelant. Et ainsy en a esté ordonné.

Ladicte Jehennette, prisonniere, aprez la requesecion faicte par ledict procureur à l'office de mondict sieur le senechal de Ponthieu, a esté rendue et amenée es prisons du grand eschevinage, auquel son procez a esté fait et parfait, tellement que, pour le cryme par elle commise, feust condempnée estre arse et brullé, ainsy que plus applain pœult apparoir par sa sentence et procez enregistré au livre des sentences.

(Registre aux délibérations de l'échevinage de 1493 à 1522. Archives municipales d'Abbeville, BB. 62, fol. 141.)

UNE VUE D'ABBEVILLE

PARMI LES DESSINS DU MUSÉE DU LOUVRE

Lecture faite par M. Ém. Delignières *à la séance du 4 mai 1899.*

La collection considérable de dessins qui sont exposés dans notre grand musée national est une mine d'une grande richesse pour les amateurs d'art et elle n'est peut-être pas suffisamment exploitée ; toutes les Ecoles en effet y sont représentées et on y trouve notamment des œuvres exquises des grands maitres italiens.

Dans une de nos dernières visites au Louvre, nous

avons eu la bonne fortune de découvrir, dans la galerie étroite, peu fréquentée, qui longe la rue de Rivoli, un joli dessin de Bonnington représentant le coin le plus pittoresque de la place du Marché, aujourd'hui place de l'Amiral-Courbet. La vue comprend l'entrée de la rue de la Haranguerie avec deux ou trois maisons de la place de chaque côté et elle se prolonge assez avant dans la rue ; au dernier plan se dresse, un peu estompé par la perspective, et au-delà des maisons, tout le côté nord de l'église Saint-Vulfran, avec ses anciens contreforts si élégants avant la restauration d'il y a trente ans, et le charmant clocheton qui surmonte la tour Saint-Firmin. Les maisons du premier plan à droite et à gauche de la rue de la Haranguerie sont toutes à pignon sur la place, et elles se présentent avec leurs avancées en auvent à chaque étage, leurs charpentes ornées de sculptures, etc. Ce dessin au crayon ordinaire (H. 0,237 ; L. 0,178) est signé *Richard Pasquer Bonington* ; il porte le n° 2482. Il a dû être exécuté vers 1830.

Cette vue, bien intéressante, de notre vieil Abbeville a été lithographiée et nous la retrouvons relevée sous le n° 2512 par notre collègue patient et travailleur, M. Henri Macqueron, dans son important ouvrage si complet : *Iconographie du département de la Somme*, Abbeville, Paillart, 1886, gr. in-8°, avec cette indication : « 2512, *Abbeville, Saint-Vulfran vu du marché, from a Drawing by R. P. Bonington London. Published by J. Mc Cornick 147 Strand, on stone by M. Moy, Ferd. A. Ducoter, lithogr. 70, Saint-Martin's Lane, lith. H. 0,236 ; L. 0,185. Collect. de M. O. Macqueron.*

La découverte du dessin original dans notre prin-

cipal musée de France nous a paru présenter, pour nous Abbevillois, un intérêt particulier et c'est à ce titre que nous avons cru devoir le signaler.

LA PREMIÈRE ENTRÉE

DU

COMTE DE CHAROLAIS A ABBEVILLE

(2 Mai 1466)

Lecture faite par M. ALCIUS LEDIEU *à la séance du 1er juillet 1897.*

Après le traité de Conflans, Abbeville et les autres villes de la Somme furent cédées par le roi Louis XI au comte de Charolais. Le 7 novembre 1465, MM. de Torcy et de Mouy, commissaires du roi, vinrent en apprendre la nouvelle aux Abbevillois. (Registre aux délibérations de l'échevinage d'Abbeville. Archives municipales, BB, 61, fol. 37.)

Le 1er mars suivant, l'échevinage, informé de l'arrivée prochaine du jeune comte de Charolais à Abbeville, s'occupa des mesures à prendre pour la réception à lui faire à l'occasion de sa première entrée. Il fut décidé que l'on se rendrait au-devant de lui, qu'on lui demanderait de prêter serment de maintenir les privilèges de la ville, et qu'il lui serait offert trois pipes de vin [1]. (*Ibid.*, fol. 39.)

Le 4 avril, nouvelle délibération de l'échevinage, portant que le prince sera reçu « en plus grant joieuse honneur et reverence que l'on porra », et que le clergé

1. Voir Aug. Thierry, *Monuments du tiers-état*, IV, 279.

de Saint-Vulfran et les religieux du prieuré de Saint-Pierre seront invités à se rendre en procession jusqu'en dehors de la ville. Il fut encore décidé que les cloches seraient sonnées, que des feux de joie seraient allumés et qu'il y aurait des jeux et des divertissements publics. Des délégués furent ensuite désignés pour préparer les fêtes. (*Ibid.*, fol. 41.)

Huit jours plus tard, l'échevinage, réuni de nouveau à l'hôtel de ville pour la réception à faire au comte de Charolais, décidait que l'on planterait des *mais*, et que l'on étendrait de l'herbe dans les rues si le prince « vient que ce soit en saison de ce faire » ; s'il arrivait pendant la nuit, on allumerait cent torches au compte de la ville, et il serait reçu au cri de *Noël !* (*Ibid.*, fol. 41 v°.)

Le 17 avril, les maïeur et échevins étaient réunis au petit échevinage ; il fut procédé à la nomination de deux délégués qui devront aller trouver le comte à Boulogne, « luy faire reverence, offrir faire obeissance et lui recommander la ville et les subgetz, excuser la ville d'aucunes parolles que l'en a fait courir à l'ostel dudict seigneur à le charge des habitans de ladicte ville. » (*Ibid*) C'est que le changement de maître qui venait de se produire n'était pas du goût de tout le monde ; ce ne fut pas sans amertume que les Abbevillois se soumirent à la domination bourguignonne.

Le 23 avril, les délégués vinrent rendre compte à l'échevinage de leur voyage à Boulogne et remirent les lettres écrites par le comte de Charolais aux Abbevillois. Par ces lettres, le prince annonçait à ses nouveaux sujets qu'il ne tarderait pas à se rendre au milieu d'eux. (*Ibid.*, fol. 42.)

En effet, le fils du duc de Bourgogne fit son entrée

le 2 mai 1466, au soir. Il venait de Rue, et arriva par la porte Marcadé. Tout le monde officiel et une grande partie de la population se rendirent au-devant de lui, — les uns à cheval, les autres à pied, — jusqu'au-delà de Saint-Nicolas des Essars, hameau situé sur la route de Boulogne à 3 kilomètres d'Abbeville. Avant de franchir la porte, le comte prêta serment aux maïeur et échevins de maintenir « les droix de l'Eglise, du Roy et de la ville » ; il jura en outre que, comme ses prédécesseurs les comtes de Ponthieu, il maintiendra ses nouveaux sujets en tous leurs droits, usages, franchises et libertés. (*Ibid.*, fol. 42 v°.)

La réception faite par les Abbevillois au comte de Charolais fut des plus brillantes ; le détail des frais occasionnés par cette réception en a été transmis jusqu'à nous par le compte des argentiers de la ville ; c'est cet état que nous analysons et que nous reproduisons plus loin, car il offre un réel intérêt.

Sur le passage du cortège avaient été dressés onze hourts, sortes de théâtres en plein air où se jouèrent différents mystères, entre autres les histoires de Gédéon, de Joab, de l'Annonciation, du Crucifiement, du Jugement. Le nombre des acteurs qui jouèrent ces différents drames fut de 120 à 140 ; ceux qui représentaient les diables du mystère du Jugement, qui fut joué sur le marché, s'étaient sans doute consciencieusement barbouillés de noir, puisque, à la suite de la représentation, ils « s'en allerrent netoier et estuver » aux frais de la ville, ce qui coûta six sous.

Pour la construction de ces onze hourts, l'échevinage avait acheté deux voitures de pièces de bois à deux marchands de Beaucamp ; il fut aussi acheté une certaine quantité de corde et de ficelle. Plusieurs

peintres furent employés à décorer ces hourts et à colorier les costumes des acteurs. Trois chapeaux de boutons vermeils furent confectionnés pour servir l'un à un ange et les deux autres à deux personnages du mystère de l'Annonciation. Des courtines, des tapisseries et autres étoffes furent empruntées à différentes personnes de la ville pour tendre les hourts. Quelques-unes de ces pièces furent perdues ou tachées, et l'échevinage dut remplacer les premières et confier les autres aux soins d'une lessiveuse, « bueresse ». Une somme de quarante-huit sous fut accordée à deux prêtres chargés de surveiller la représentation des mystères ; il leur fut aussi offert à dîner en plusieurs tavernes de la ville, ainsi qu'à ceux qui avaient organisé les hourts. Les acteurs furent également nourris aux frais de l'échevinage. Les maire, échevins et officiers de la ville dînèrent aussi aux frais de la cité en raison de ce qu'ils étaient allés à la rencontre du prince le jour de son arrivée et qu'ils l'avaient reconduit le jour de son départ. Le trompette de la ville parcourait les rues à cheval pour « assembler à sa trompette les jueurs. » Pendant deux nuits, les hourts furent surveillés par deux gardiens.

Vingt-quatre bouleaux en feuilles, payés un sou pièce, furent plantés dans les rues que traversa le cortège.

L'échevinage avait fait confectionner soixante torches, qui furent allumées plusieurs fois et portées par les sergents de nuit tant en l'église Saint-Vulfran, le jour de l'arrivée du prince, que pendant les nuits suivantes « à son retour des champs. » Un écusson en papier aux armes de la ville était attaché à chacune des torches.

Des feux de joie furent allumés en face de la maison de Toison d'Or et en face du grand et du petit échevinage ; on employa à cet effet deux voitures de fagots.

Les magistrats municipaux, qui firent bien les choses en cette circonstance, offrirent des présents en argent aux pages du comte de Charolais, à ses valets de pied, à ses huissiers d'armes et à son fou, qui s'appelait Jean Waillet.

Il fut acheté au compte de la ville trois pintes d'étain, dans lesquelles fut offert au comte le vin de la ville ; les trois pipes de vin qui lui furent données — et qui étaient ensuite, suivant l'habitude, distribuées entre les officiers de sa suite, — consistaient en une pipe de vin de Beaune vieux, une pipe de vin de Beaune nouveau et une pipe de vin de Saint-Jehangon ; cette dépense fut de 52 livres 16 sous.

Le total des frais occasionnés par la réception qui fut faite au comte de Charolais s'éleva à 133 livres 13 sous 4 deniers.

Le prince était descendu à l'hôtel de Jean le Fèvre, écuyer, seigneur de Saint-Remy, dit Toison d'Or, de ce qu'il était premier roi d'armes de la Toison d'Or ; il était en même temps conseiller et chambellan du duc de Bourgogne ; on sait que cet officier a laissé des mémoires estimés sur l'histoire de France de 1407 à 1436 ; issu d'une famille originaire du Ponthieu éteinte au XVIe siècle, il habitait Abbeville et demeurait dans la rue de l'Ecole en 1437, et près de la porte Comtesse en 1466 ; il mourut le 16 juin 1468.

Le lendemain de l'arrivée du comte de Charolais à Abbeville, le maïeur et les échevins allèrent lui rendre visite en l'hôtel de Toison d'Or ; maître Jean Postel,

conseiller de la ville, prit la parole pour « recommander la ville » au prince.

Le surlendemain 4 mai 1466, le comte se rendit à l'échevinage, dont le sol avait été jonché d'herbe ; il monta sur les plombs, c'est-à-dire sur la terrasse où le nouveau maïeur se plaçait pour haranguer le peuple après son élection ; le prince déclara aux assistants qu'il était venu principalement pour instituer des officiers dans le comté de Ponthieu, « qui feroient bonne justice », ce que confirma à son tour l'un de ses conseillers, le juge de Beaujolais ; puis, le peuple fut invité à prêter serment à son nouveau souverain. (Reg. aux délib., AA, 61, fol. 43.)

La réception que les Abbevillois firent au fils du duc de Bourgogne fut peut-être brillante, mais ils ne devaient point tarder à en être bien mal récompensés.

Les documents qui vont suivre et que nous venons d'analyser, sont complètement inédits. Dans son *Histoire d'Abbeville* (2e éd., 1844, I, 372), Louandre consacre quelques lignes à l'entrée du comte de Charolais le 2 mai 1466 ; il en a trouvé les éléments dans les registres aux délibérations de l'échevinage, mais il semble avoir ignoré le chapitre du compte des argentiers relatif aux dépenses que nécessita la réception faite au prince bourguignon.

De son côté, Aug. Thierry, dans les *Monuments inédits de l'histoire du tiers état* (IV, 278), s'est borné à reproduire deux fragments de délibérations concernant l'arrivée du comte de Charolais à Abbeville ; ces fragments, qui se composent de quinze lignes, ont été empruntés à D. Grenier ; ce dernier les avait extraits du registre aux délibérations de l'échevinage.

Il nous a paru intéressant de donner l'état détaillé

des dépenses occasionnées par cette réception tel que nous l'avons trouvé dans le compte des argentiers.

Extrait du compte des argentiers.

Autres mises faites et payées par lesdis argentiers pour raison et à cause de la venue de monseigneur le conte de Charolois depuis le transport fait par le Roy, notre sire, à mondict seigneur le conte de Charolois des pais naguaires rachettés par le Roy, notre dict seigneur à monseigneur le duc de Bourgongne, pour le tamps et an de ce compte, en laquelle ville mondict seigneur entra le ij^{e} jour de may [mil] IIIj^{c} LXvj.

Et premierement.
A Jehan Hoeudain, argentier d'icelle ville, le somme de six vings treize livres treize solz quatre deniers qui deue lui estoit et qui paié lui a esté pour le causes et parties qui enssievent. C'est assavoir : le somme de trente cincq solz qu'il a paié à Baudechon Gaudeffroy et Guillaume de Buigny, marchans de bos, demourans a Beaucamp, pour vente et delivrance de deux carées de queverons et aultres mairiens de blancq bos et par marchié à eulx fait par les maistres des ouvrages de ladicte ville, et lequel mairien a esté employé à faire onze hours sur lesquelz ont esté joués plusieurs misteres et histores au joyeulx advenement et entrée de mondict seigneur de Charolois ;
Item, à lui et qu'il a paié la somme de chinquante deux solz, à Fremin Cordieu, cordier, pour saize pièce de tille, quatre blancqs licolz, quarante deux braches de menus finchelles, quatre pieches et huit braches de blancq cordel, une pièce et sept braches de bis cordel, douze braches de menu finchelle qui mises et employées ont esté à lier lesdis hours ;
Item, à lui, la somme de quatre livres traize solz six deniers qui deue lui estoit et qui paié lui a esté et qu'il avoit paié à Pierre Quesnel pour sa paine et sallerre d'avoir fait iceulx onze hours et les mis jus, et avoir trouvé aucunes reelles, cercles et quartiers servans ausdis misteres, et ce par compte fait audict Pierre Quesnel par lesdis maistres des ouvrages ;

Item, à lui, la somme de vingt quatre solz qui deue lui estoit et qui paié lui a esté pour le vente et delivrance de vingt quatre arbres de boul vers et foeullus qui furrent plantés avant ladicte ville et qu'il avoit paié à Jacques Lot de Vin ;

Item, à lui, la somme de cincq solz qui deue lui estoit et qui paié lui a esté et qu'il avoit payé à Jaquot Fustaillier pour cincq hausses dont ont esté enhaussés cincq falos ;

Item, à lui et qu'il a paié à Guerard Marescal pour vente et delivrance d'un grant falot, huit solz ;

Item, à lui et qu'il a paié à Bastien Gente, Marant du Crocq, Guillaume Guille et aultres manouvriers pour leur paine et sallere d'avoir fait et planté lesdis arbres sur le cauchie, fait les fosses où les estancques desdis hours ont esté entichiés et afustés, le somme de vingt quatre solz ;

Item, à lui et qu'il a paié à Peret Lorel, merchier, pour vente et delivrance de canevais, or, cliequant, cole blancque et noire, orpel, ocre, pappier blancq et gris, cleux de pluseurs sortes, finchement, espingles, mine, machicot, esponge, terre noire, bougren, bergil, oing, gros alung, gomme raisine qui mises et employées ont esté à faire les histores, tendre les hours desdis misteres, et par compte fait par lesdis maistres le somme de cent quinze solz cincq deniers obole ;

Item, à lui et qu'il a paié à Pierre de Moncheaulx, Colart Petitpain et Guillaume le Roux, tendeurs, pour leur paine et sallere de avoir tendu et detendu lesdis hours, le somme de vingt quatre solz ;

Item, à lui et qu'il a paié à Henry du Puch, plommier, pour sa paine et sallere de avoir fait pluseurs cuisines servans aux ystores de Gedeon, au cruxifiement et à l'istore de Joab, le somme de soixante solz ;

Item, à plusieurs compaignons qui ont veillié par deux nuytz lesdis hours apres qu'ilz avoient estés tendus, a esté paié et que avoit paié ledit Hoeudain, le somme de douze solz ;

Item, audit Hoeudain et qu'il a paié à Colart du Bos, paintre, pour pluseurs habillemens, affullemens, escripteaux et paintures servans ausdis misteres et par compte à lui fait, le somme de trente deux solz ;

Item, à lui et qu'il a paié à Jehan Hachette, aussi

paintre, pour sa paine et sallere de avoir fait pluseurs ouvrages de sondict mestier et par compte à lui fait par lesdis maistres des ouvrages, le somme de quarante huit solz ;

Item, à lui et qu'il a paié à Jehan de le Plancque, cirier, pour soixantes torces qu'il avoit faictes par le commandement et ordonnance des maire et eschevins de ladicte ville, pesans ensemble nœuf vings deux livres de cire qui ont servies et estés alumées par les sergens de nuyt et aultres personnes de ladicte ville en l'église sainct Wlffrain en le compaignie et en le deschente que fist en icelle eglise mondict seigneur de Charolois le jour de sa venue à le convoier et mener à l'ostel Thoison d'Or, où il fust logié, et par pluseurs nuyties à le convoier et esclairier par lesdis sergens de nuyt à son retour des champs où il est allé pluseurs fois à l'esbat au dehors de ladicte ville, et aussi à lui conduire ceulx qui lui firrent les presens dont cy après sera faicte mencion, meismes les presens de vins par quennes qui ont estés fais de par ladicte ville aux seigneurs qui en icelle estoient venus en la compaignie dudict seigneur pour l'onneur de ladicte ville, desquelles torces ont estés arsses vingt cincq livres quarteron et demy de cire au pris de trois solz huit deniers le livre, sont quatre livres traize solz ob. ; et pour le façon du sourplus desdictes torces montans à sept vings saize livres et demie et demy quarteron à quatre deniers le livre, sont cincquante deux solz deux deniers ob. ; ainsi montent à le somme de sept livres cincq solz trois deniers ;

Item, à lui et qu'il a paié à Jean Hachette, paintre, pour soixante escuchons de pappier armoiés des armes de ladicte ville qui ont estés atachiés ausdictes torces deppuis le partement de mondict seigneur baillé en garde à Jehan de Beaurrains au pris chascun desdicts escuchons de nœuf deniers, sont quarante cincq solz ;

Item, à lui et qu'il a paié à Jehanne, femme de Fremin Coutant, pour trois cappeaux de vermaulx boutons qui ont servi les deux aux personnages qui ont fait les ystores de l'Anunciacion au hourt de le porte Marca .é et l'autre d'un angle au hourt du marchié, le somme de huit solz ;

Item, à lui et qu'il a paié à Enguerrain le Potier,

Jehan le Merchier et Colart de Cateux pour leur paine et sallere de avoir emprunté à pluseurs personnes de la ville les courtines, tapisseries et aultres besongnes servans à tendre lesdis hours, le somme de saize solz ;

Item, à lui et qu'il a paié aux sergens de nuyt pour leur paine et traveil de avoir esté querir lesdictes tentoires avecq lesdis sergens à mache, les porté aux hours là où elles ont servi et icelles reportées à ceulx à qui elles appartenoient, meismes porté lesdictes torces alumées au retour de sondict esbat, et aultres paines par eulx prinses, lui estant en ceste dicte ville, le somme de saize solz ;

Item, à lui et qu'il a paié à Milet le Seble, trompette, qui ala avant la ville à cheval assembler à sa trompette les jueurs qui firrent lesdictes mistères à la venue d'icelui seigneur, le somme de huit solz ;

Item, à lui et qu'il a paié pour deux carées de laigne montans à sept cens et demy dont on a fait les feux devant les hosteux de Thoison d'Or, où ledict seigneur estoit logié, et des eschevinages d'icelle ville, au pris de cincq solz quatre deniers le cent, sont quarante solz ;

Item, à lui et qu'il avoit paié à Colart de Cateu pour avoir fait reffaire une sarge bleue, ung couvertoir et une courtine, et à le buerresse, lequelle avoit bué et nettoié aucunes courtines qui avoient estés honnies ausdis hours, le somme de douze solz par.,

Item, à lui et qu'il avoit paié à messire Enguerrain le Caron et maistre Jehan Copehart pour leur paine et salere de avoir vaquié à le conduite de toutes les misteres faictes à ladicte venue et que donné leur a esté des graces et courtoisies de ladicte ville, le somme de quarante huit solz ;

Item, à lui et qu'il a paié à Pagot pour plusieurs bennes à hourder le hourt du marchié et qui ont estés despechiés de compte fait avecq lui, le somme de saize solz ;

Item, à lui et qu'il a paié pour pluseurs despences de bouche faictes par messire Enguerran le Caron, maistre Jehan Copehart, prebtres, Nicolas des Marès et aultres qui ont vaquié et entendu ausdis mistères, preparer lesdis hours aussi par les compaignons qui ont representés les personnages desdis misteres qui

estoient jusques au nombre de six à sept vings personnes tant es hosteulx de Jaques Clabault, Jaques Waitrée comme es aultres tavernes, le somme de vingt quatre livres ;

Item, à lui et qu'il a paié à Waitier de Vimes, estuvier, pour ceulx qui firrent l'istore des deables à l'istore du jugement qui fut fait au hourt du marchié, lesquelz s'en allerrent netoier et estuver aux estuves dudict Waitier, le somme de six solz ;

Item, à lui et qu'il a paié tant aux pages de mondict seigneur de Charolois comme aux varlés de piet d'icelui seigneur, quatre ob. postulas chascune de traize solz six deniers, sont cincquante quatre solz ;

Item, à lui et qu'il a paié et que des graces et des courtoisies de ladicte ville donné a esté aux huissiers d'armes d'icelui deux guillers (?) de vingt et ung solz la piece, sont quarante deux solz ;

Item, à lui et qu'il a paié à Jehan Waillet, fol d'icelui seigneur, à lui donné comme dessus demy escu d'or de douze solz quatre deniers ob. ;

Item, à lui et qu'il a paié à Ysaac, serviteur de Miny Boileaue, marchant de vins, demourant à Paris, et à Jehan de Maisons, tavernier, c'est assavoir, audict Ysaacq pour vènte et delivrance de deux pippes de vin, l'une de Beaune vielz, et l'autre de Beaune nouveau à lui achettée l'une au pris de quatorze escus et l'autre de traize escus, et à Jehan de Maisons, tavernier, pour le vente et delivrance d'une pippe de vin de saint Jehangon à lui achetée le somme de dix sept escus vingt quatre solz pour l'escu qui presentées et données ont estés de par ladicte ville à mondict seigneur de Charolois, montent ensemble à le somme de cincquante deux livres saize solz ;

Item, à lui et qu'il a paié à Pierre Rabache pour trois pintes d'estain à lui achetées esquelles ont estés presentées les trois pippes de vin à mondict seigneur de Charolois, le somme de quinze solz ;

Item, à lui et qu'il a paié à Jehan du Fossé pour herbe par lui livrée et qui fust esparce en le sale de l'eschevinage le jour que mondict seigneur y fust, le somme de nœuf deniers ;

Item, à lui et qu'il a paié pour pluseurs despences de bouche faictes par messieurs maïeur et eschevins, procureurs, clercqs et aultres officiers d'icelle ville,

lesquelz allerrent à l'encontre d'icelui seignour à sa venue et le reconvoierrent à son partement, et aller devers lui et ceulx de son conseil, lui estant en icelle ville pour le bien et honneur d'icelle, le somme de six livres.

Ainsi montent toutes les parties dessusdictes à le somme de six vingt treize livres treize solz quatre deniers, sy qu'il appert par mandement séellé du contre séel de ladicte ville et des seaulx de sire Jehan Laudée et sire Hugues Malicorne, ad ce commis, donné en dacte le second jour de may l'an mil quatre cens soixante six.

Extrait du compte des argentiers d'Abbeville de 1465-1466. — Archives municipales, CC, 190-273.

BIBLIOGRAPHIE

Par M. Ém. Delignières.

Étude sur Domart-lès-Ponthieu, par MM. A. Janvier et Ch. Bréard.

Parmi les ouvrages et études qui ont été offerts à la Société depuis notre dernière séance, je dois vous signaler avant tout comme le plus important celui sur *Domart-lès-Ponthieu*, que les auteurs MM. A. Janvier et Ch. Bréard, tous deux membres de la Société des Antiquaires de Picardie, viennent de publier sous le titre trop modeste d'*étude*, alors que c'est une véritable histoire, fort approfondie, de cette importante localité de notre Picardie. L'un des auteurs, M. A. Janvier, bien connu de tous et qui a publié de nombreux ouvrages locaux d'histoire, d'art et d'archéologie, est

l'un des membres les plus anciens et les plus érudits, comme aussi des plus sympathiques de la Société des Antiquaires de Picardie.

Cette histoire de Domart-lès-Ponthieu ne comprend pas moins de 144 pages dans un format in-8° ; elle a été faite et publiée avec le plus grand soin, et les auteurs dans un appendice de 84 pages, ont annexé un grand nombre de pièces justificatives d'un grand intérêt historique tirés pour la plupart de deûx précieux manuscrits de l'église et de l'hôpital de Domart que M. Gustave Macquet, ami de M. Janvier et à qui le livre est dédié avec remerciements, a bien voulu lui communiquer. Ajoutons que M. Pinsard, architecte à Amiens et membre de la Société des Antiquaires de Picardie, a apporté à son tour tous ses soins à l'illustration de ce bel ouvrage, par des reproductions de sceaux très richement rehaussés en couleur, et par des vues, etc., d'après des dessins de M. L. Duthoit ; on connait, du reste, tout le dévouement apporté par M. Pinsard aux travaux des membres de cette Société et à d'autres auteurs.

Après avoir étudié d'une manière développée l'étymologie et la topographie de ce lieu, avec plan à l'appui, en remontant aux époques les plus reculées, les auteurs ont mentionné l'abbaye de Saint-Riquier dont Domart dépendait à l'origine, puis la maison de Saint-Valery, celles de Dreux, de Craon, de Soissons, de Moreuil, de Créquy et de Wargemont qui en acquirent la seigneurie par héritage ou par cession depuis 1210 jusqu'en 1789, et enfin par le comte d'Artois dont la révolution le dépouilla bientôt.

L'histoire de Domart a été rapportée en même temps que celle de ses seigneurs ; elle se déroule

ensuite avec les pairs, les vicomtes, les baillis, les sénéchaux et les lieutenants généraux. De nouveaux éléments viennent la compléter dans les études qui suivent, avec les faits qui s'y rattachent, le château, l'Echevinage, les comptes en 1746, la maison dite des Templiers, bien qu'il ne paraisse pas qu'il en eût existé à Domart, les Maires, le prieuré et les prieurs dont plusieurs nous sont relevés jusqu'à la révolution.

Puis viennent les descriptions de l'église Saint-Médard avec l'indication de ses cloches, la biographie de plusieurs de ses curés, des dons faits à l'église, et enfin l'histoire de l'hôpital ou de la maladrerie et de leurs ressources.

Nous aurons ainsi passé rapidement en revue les parties principales de cet ouvrage qui a été consciencieusement étudiée par leurs auteurs à l'aide de nombreux documents.

Montreuil-sur-Mer pendant la Révolution, 1789-1790, par M. E. Charpentier.

Dans une monographie substantielle publiée dans l'almanach de Montreuil-sur-Mer dont elle est un extrait, l'un de nos membres correspondants les plus actifs, M. E. Charpentier, a relaté les divers faits de l'histoire de la ville à cette époque tourmentée. On voit tous les efforts faits et toute l'activité déployée par les municipalités d'alors pour l'approvisionnement et la gestion des finances de la ville, l'enthousiasme avec lequel les délégués de la garde nationale de Montreuil-

sur-Mer s'unirent à ceux des villes du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme pour participer à la fédération d'Arras et à celle de Lille en juin 1790 et ensuite à la grande fête de la fédération au champ de mars à Paris le 14 juillet, et que célébrèrent par des sermons patriotiques plusieurs prêtres de Montreuil et des environs ; l'enthousiasme éclatait partout. Puis vinrent des difficultés entre Montreuil et Hesdin lors de la division des départements en districts, et plus tard pour la délimitation de la commune de Montreuil. M. Charpentier nous donne ensuite les noms des administrateurs du district de Montreuil et des officiers municipaux en 1781 lors des évènements qui entrainèrent la France vers la République. C'est là une étude consciencieusement faite et d'une lecture facile ; cette étude ajoute une nouvelle page, fort intéressante, à l'histoire de cette ville voisine de la nôtre.

La pierre tumulaire de Warelles près d'Enghien, en Belgique, par le comte ALBÉRIC D'AUXI DE LANNOIS.

M. le comte Albéric d'Auxi de Lannois nous a adressé sous forme de plaquette de 7 pages in-8° publiée à Braine-le-Comte, sans date, la description d'une *pierre tumulaire à Warelles* près d'Enghien en Belgique ; elle est en calcaire bleu, malheureusement brisée en plusieurs morceaux, mais l'auteur, après l'avoir fait reproduire dans son état en fragments, est parvenu dans un second dessin, à nous la donner reconstituée. Il nous fait la biographie des person-

nages, homme et femme, qu'elle représente, Jean et Marie d'Auxy de Warelles, couchés sur leur tombeau les mains jointes à plat, et il y ajoute l'histoire, probable, de cette dalle qui selon lui n'aurait jamais servi.

Démosthène était-il bègue? par M. le Docteur Charvin.

La légende dit oui, et prétend qu'il s'était corrigé de son bégaiement en se mettant des cailloux dans la bouche et en parlant à haute voix sur les bords de la mer. Dans une étude assez curieuse offerte à la Société, M. le docteur Charvin, à l'aide de textes, mais surtout en s'appuyant sur ses observations personnelles dans le traitement de cette sorte d'infirmité, arrive à détruire la légende; il établit péremptoirement que les cailloux dans la bouche n'ont jamais guéri du bégaiement que Démosthène n'était pas bègue, et que son professeur dans l'art de la déclamation, le comédien Satyror, n'a fait intervenir les cailloux que comme un des modes d'entrainement dans l'éducation oratoire.

Cantiques et chants divers en l'honneur de Saint-Gilles.

Je ne saurais passer sous silence une petite brochure due à la collaboration de deux de nos excellents

collègues titulaires, M. l'abbé Gosselin, curé de Saint-Gilles, chanoine honoraire et M. Paul de Wailly : c'est *un cantique et des chants divers en l'honneur de Saint Gilles*. Ce cantique, en vingt strophes, a été composé et élégamment versifié par notre dévoué secrétaire, doublé d'un érudit, et la musique en a été faite par M. Paul de Wailly, dont la compétence en matière de composition musicale comme en matière de critique artistique est bien connue et appréciée par des œuvres nombreuses dont quelques-unes sont importantes.

Souvenirs et impressions d'un bourgeois du quartier latin, de 1854 à 1869, par M. Henri Dabot.

Un de nos meilleurs et de nos plus sympathiques correspondants, M. Henri Dabot, un picard, originaire de Péronne, avocat à la Cour d'Appel de Paris, vient de publier un nouvel ouvrage qui ne le cède en rien à ses précédents de même genre et de même allure, écrits d'une manière toujours simple, d'un style facile sans prétention, empreints de la même saveur et de la même bonne humeur communicative, parsemé, comme les autres, de pensées heureuses et de mots spirituels. Après ses *registres, lettres et notes d'une famille Péronnaise*, de la fin du siècle dernier à 1847, puis *les lettres* d'un lycéen et d'un étudiant, de 1847 à 1854 ; après ses *griffonnages quotidiens d'un bourgeois du quartier latin*, du 14 mai 1869 au 2 décembre 1871, qui sont ses *souvenirs*, poignants parfois, *du siège de Paris*, sans oublier ses *allocutions fami-*

lières aux ouvriers de 1858 à 1870, M. Henri Dabot continue la série de ses impressions aux différentes époques de sa vie avec ses *Souvenirs et impressions d'un bourgeois du quartier latin,* de mai 1854 à mai 1869. On y retrouve, comme dans ses précédents ouvrages, réservés modestement à ses amis et à ses collègues de différentes sociétés savantes dont l'auteur fait partie, cette facilité de style, cette sincérité si vraie dans l'expression des sentiments et des impressions que nous avons déjà eu l'occasion de remarquer. M. Henri Dabot nous rappelle brièvement, mais d'une manière toujours intéressante, les évènements politiques, les faits grands et menus de l'histoire de Paris dont il a eu connaissance ou auxquels il s'est trouvé parfois mêlé, comme aussi les circonstances particulières, parfois douloureuses, de sa vie de famille, puis aussi celles de sa profession. Il fait passer ainsi sous les yeux, d'une manière toujours attachante et comme dans un véritable kaléidoscope, tout ce qui, de près ou de loin, lui a paru digne d'intérêt, les hommes et les choses. C'est, on peut le dire, une véritable histoire par les côtés anecdotiques qui lui donnent par là même plus d'attrait. Mais on ne saurait analyser ce livre, sous peine d'être entraîné trop loin ; il nous aura suffi de le signaler comme œuvre utile, agréable et digne des sincères compliments que nous sommes heureux d'adresser à son auteur.

Notice historique sur Quentin de Goussencourt, par M. Henri Tausin. Abbeville, Fourdrinier, 1898.

Ce personnage joua un certain rôle en Picardie et la notice que lui a consacrée le laborieux et érudit M. H. Tausin l'a heureusement tiré de l'oubli. Né à Saint-Quentin en 1502, il mourut à Péronne et y fut inhumé en 1557 ; à en juger par ses nombreux titres de seigneurie, il était d'une maison assez illustre, la seule de ce nom en France ; elle remontait au XIIe siècle, et divers de ses membres suivirent la carrière des armes. M. Tausin a puisé plusieurs des éléments de sa notice dans une généalogié manuscrite et inédite de cette famille qui a été relevée par M. Alcius Ledieu dans son *Catalogue analytique des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Roye* parue au tome XI du *Cabinet historique*, p. 332. L'auteur s'est en outre aidé de nombreuses pièces originales compulsées par lui au cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale, et il a pu ainsi éclaircir certains points douteux de la carrière de ce personnage. Il nous apprend notamment que Quentin de Goussencourt fut élu gouverneur pour le roi des villes, prévôtés et châtellenies de Péronne, Montdidier et Roye et que c'est par ses soins que la ville de Péronne, dont il fut plus tard le mayeur en 1546 et 1547, obtint de François Ier en février 1537 la concession d'une couronne royale surmontant ses armoiries en considération du siège mémorable soutenu l'année précédente. M. Tausin a été assez heureux pour retrouver le portrait de Quentin de Goussencourt, gravé, et qui parait être de

la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe et il l'a fait reproduire en tête de sa notice. Le personnage, de fière allure, est finement représenté à mi-corps dans un médaillon ovale, entouré d'un encadrement formé de deux pilastres avec armoiries dont l'auteur nous a donné à la fin les noms des titulaires. L'étude biographique et historique de M. Henri Tausin, pour être relativement courte, n'en est pas moins bien complète et substantielle, tant sur les actes du personnage qui en est le principal objet, que sur différents membres de cette nombreuse famille laquelle notamment, depuis le père de Quentin jusqu'à son petit-fils, n'a pas compté, comme il le dit dans une note, moins de 50 enfants en quatre générations !

Histoire d'Abbeville. *Abbeville aux temps de Charles VII, des ducs de Bourgogne maîtres du Ponthieu, de Louis XI (1426-1483),* par E. PRAROND. Paris, A. Picard, 1899.

S'il est un enfant d'Abbeville qui ait, plus que tout autre, l'amour de sa ville natale et qui l'ait manifesté de la manière la plus durable par ses actes et par ses écrits, c'est M. Ernest Prarond, notre vénéré Président d'honneur.

Louandre père, après Devérité, avait posé les premières assises de l'histoire de notre vieille et chère cité. M. Prarond a poursuivi leur œuvre d'une manière encore plus approfondie et non moins durable ; ses nombreux ouvrages sur Abbeville, publiés dès 1849, sont là pour l'attester. Il nous en

promet encore d'autres que sa verte vieillesse, toujours au service du passé de notre capitale du Ponthieu, lui permettra, nous l'espérons, de mettre à jour.

En attendant, voici qu'après, notamment, *la ligue à Abbeville*, après la *topographie* si étudiée et si complète de nos rues, de nos places, de nos édifices, puis *Abbeville après la guerre de Cent ans*, et bien d'autres ouvrages, il nous présente aujourd'hui son *histoire* au temps de Charles VII, des ducs de Bourgogne maitres du Ponthieu, de Louis XI, dans une période, aux phases parfois lamentables, qui s'étend de 1426 à 1483. Puis viendra *Abbeville dans le XVI[e] siècle*, en préparation, sans préjudice de la *Chronique d'Hariùlfe* qui va être publiée dans nos mémoires in-4°.

Et M. Prarond ne se contente pas, vous le savez, d'être, pour l'histoire d'Abbeville, un véritable bénédictin fervent et assidu ; il se complait encore, entre temps, dans des œuvres d'imagination poétique ou de haute littérature qui ont été appréciées par des maîtres : nous n'avons pas à en parler aujourd'hui.

Revenons donc au volume d'histoire publié tout récemment ; l'auteur a bien voulu, comme toujours, nous en donner la primeur ; mais, ce qui doit nous toucher particulièrement, c'est que, se rappelant la fête de son cinquantenaire que nous avons tenu à célébrer il y a quatre ans, notre vénéré doyen d'âge a eu la délicate pensée de dédier cet ouvrage à notre Compagnie ; nous devons lui en être reconnaissants.

Ainsi qu'il l'a fait précédemment pour d'autres parties de notre histoire locale, et particulièrement dans *Abbeville avant la guerre de Cent ans*, M. Prarond, toujours avec la conscience parfaite de l'écrivain, a

tenu, dans son avertissement, à rappeler les sources nombreuses auxquelles il a puisé. Puis, sachant que parfois le temps peut manquer aux lecteurs pour le suivre page à page, ligne par ligne, dans cet amoncellement de documents de toute nature compulsés et relevés chronologiquement, il a eu le soin, à la fin, de nous donner un relevé succinct très détaillé pour faciliter les recherches à d'autres écrivains futurs : c'est plus qu'une table, bien que trop modestement il l'ait appelé ainsi ; c'est un résumé très approfondi et qui permet dans une suite de 31 pages d'embrasser d'un coup d'œil plus rapide les faits si nombreux qui se déroulent dans le cours de l'ouvrage.

Nous n'entreprendrons pas d'analyser cette histoire de notre ville pendant cette longue période de 1426 à 1483, nous serions entraîné trop loin : nous nous contenterons de vous la signaler, de vous dire toute l'abondance des faits que, dans ce volume de 412 pages, l'auteur fait dérouler de 1426 à 1483, d'appeler plus particulièrement l'attention sur la période lamentable qui se rattache à Jeanne d'Arc.

Ce livre est un fleuron de plus à ajouter à la couronne déjà si brillante de notre historien abbevillois ; il a, à côté des autres, sa place marquée dans la bibliothèque de ceux qui s'intéressent à notre ville et qui sont heureux de connaître ses annales à toutes les périodes de sa vie publique.

Séance du 6 juillet 1899

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président adresse ses souhaits de bienvenue à M. DE BRÉCOURT, élu membre correspondant.

M. DE BRÉCOURT remercie de son admission.

M. GELLÉ, député, et membre correspondant, donne avis à la Société qu'une sépulture, que l'on croit mérovingienne, vient d'être mise à jour dans le cimetière de Pendé ; aux côtés des deux squelettes — homme et femme, — découverts dans le sarcophage, il y avait une épée, un scramasaxe, une francisque, une plaque de ceinturon et un vase en terre noire.

M. ALCIUS LEDIEU, qui avait eu connaissance de cette découverte, s'était rendu immédiatement à Pendé pour faire l'acquisition des objets trouvés pour le compte du musée ; il donne quelques détails sur cette trouvaille et pense que cette sépulture date de la dernière période mérovingienne.

M. ÉM. DELIGNIÈRES donne lecture de deux comptes rendus sur les ouvrages suivants : *Jacques Grévin, étude biographique et littéraire,* par Lucien Pinvert, et *Notice sur Bachimont,* par M. Léon Ledieu (V. p. 542).

M. DE CRÈVECOEUR rend compte verbalement d'une excursion faite à Mâcon lors du congrès tenu dans cette ville par la Société française d'archéologie.

Séance du 10 août 1899

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

M. E. Prarond donne lecture d'une pièce de vers inédite sur Gisèle, femme de Hugues d'Abbeville.

M. Ém. Delignières fait un compte rendu verbal du congrès tenu à Arlon au mois de juillet précédent, et auquel il a assisté. Il y fit une communication sur le culte de saint Willibrod, évêque d'Utrecht, qui ouvrit le chemin à saint Vulfran dans l'évangélisation des Frisons ; et, suivant nos historiens du Ponthieu, ce fut l'un de nos comtes qui aurait enlevé aux Pays-Bas les restes de l'apôtre pour les réunir à ceux de l'évêque de Lens, dont un autre comte de Ponthieu devait enrichir notre cité.

M. le chanoine Boivin est élu membre correspondant.

Séance du 9 novembre 1899

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

M. A. Dubois, membre correspondant à Amiens, communique à la Société une note sur le monument des Rambures, que l'on voyait autrefois dans l'église des Minimes d'Abbeville. C'est en 1643 et 1644 que les marchés furent passés ; le sculpteur Blasset en fut l'entrepreneur et le principal sculpteur. « Dans un

acte du 31 décembre 1657, intervenu entre les parties, il est dit que M. de Rambures fut condamné par arrêt du Parlement du 18 mars de ladite année à payer à Blasset la somme de 8,600 livres avec les intérêts de ladite somme. »

M. E. PRAROND lit quelques extraits d'une correspondance de l'abbé de Féletz, inspecteur de l'Université, avec Mademoiselle Mélanie de Boileau.

M. le comte D'ETCHEGOYEN est élu membre correspondant.

Séance du 7 décembre 1899

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES, PRÉSIDENT.

M. le PRÉSIDENT dépose sur le bureau un numéro du *Journal de Péronne* contenant un compte rendu fort bien écrit de M. H. DABOT de la traduction de la *Chronique d'Hariulphe* que vient de publier M. E. PRAROND dans la collection in-4° de nos *Mémoires*.

M. le Président fait part de la mort de M. J.-B. JOUANCOUX, membre correspondant à Cachy. Il est décidé que l'expression des regrets de la Société sera exprimée au procès-verbal.

Sont élus membres correspondants, MM. : A. BROQUELET fils, à Paris, et l'abbé VIMEUX, curé d'Hérissart.

Dons d'ouvrages :

Par M. Duchaussoy : *Almanach météorologique à l'usage des cultivateurs* et *l'Homme préhistorique*.

Par M. Joseph du Theil : *Les missions catholiques françaises et les raisons de leur participation à l'exposition de 1900.*

Par M. le comte d'Auxy de Launois : *A propos d'une promenade à Havay et Givry.*

Par M. le comte de Galametz : *Les Fondateurs du collège de Dainville, à Paris.*

Par M. Plancouard : *M. Louis-Emile Defosse* et *Verton-Bourg.*

Des remerciements sont votés aux donateurs.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

LE PEINTRE ORDINAIRE DE GASPARD DEBUREAU

Par CHAMPFLEURY

Paris, Imprimerie de l'Art, 1889 : 47 p. in-8° avec fig.

Lecture faite par M. H. MACQUERON *à la séance du 3 novembre 1898.*

En terminant son intéressante étude sur le peintre et graveur Auguste Bouquet, lue à la séance du 7 décembre 1893, M. Delignières exprimait le regret de n'avoir pu citer que de rares productions de cet artiste : peut-être, ajoutait-il, en découvrira-t-on de nouvelles. Trouvera-t-on jamais ce qu'il a dû peindre, dessiner et peut-être graver en Italie où il est mort?

Un heureux hasard nous permet de répondre au

vœu exprimé par M. Delignières et de venir vous entretenir de nouveau de notre artiste abbevillois. Nous avons eu, il y a quelques semaines, la chance de découvrir dans le catalogue de la librairie Rapilly, une brochure éditée en 1889, sous le titre : « Le peintre ordinaire de Gaspard Deburau » et dans laquelle l'historien d'art bien connu, Champfleury, nous fournit de nombreux documents sur la vie et les travaux d'Auguste Bouquet. C'est de cet ouvrage que nous venons vous donner un compte rendu succinct.

Bouquet était arrivé à Paris avec sa famille en 1823 ; il avait alors 13 ans. Cinq ans plus tard, il donnait sa première production, le portrait lithographié de Mazurier, artiste de la Porte Saint-Martin ; quelques autres travaux suivent, et en 1831, nous le trouvons tout à coup arriver, à l'âge de 21 ans, à la période de travail la plus active de sa vie.

Il s'était trouvé en relations avec les romanciers, les auteurs dramatiques et les hommes politiques de la période romantique qui l'introduisirent à la *Caricature* et au *Charivari*, deux journaux fort en vogue alors, où, dans une collaboration constante de plusieurs années, il produisit une quantité d'œuvres (on en a relevé plus de 60) de valeur et de genre différents.

Son crayon, dit Champfleury, qui se montre grave et harmonieux en un certain nombre de pièces non politiques, semble indécis lorsqu'il s'agit de caricature. Les sujets sont traités avec irrésolution, c'est-à-dire avec des parties graphiques qui parfois rappellent la main d'un peintre et aboutissent trop souvent à des pauvretés d'exécution que ne supporte pas l'art satirique. Citons, comme spécimens du genre de travail

de Bouquet à cette époque, les portraits de Cavaignac, Guinard et Trélat en groupe ; à quatorze millions la poire ; grand combat des navets de Compiègne et deux parodies politiques du Christ au Mont des Oliviers de Delacroix et de la Jane Grey de Delaroche.

Sa plastique au contraire se retrouvait puissante quand il lithographiait les œuvres si difficiles à reproduire de Decamps ou celles du sculpteur Préault dont les audaces étaient rendues à merveille par le jeune artiste, notamment dans les Paria et dans Misère.

Un des premiers compagnons de Bouquet à Paris avait été Jules Janin, qui lui confia des dessins pour l'Histoire du Théâtre à quatre sous. La personnalité de Deburau était bien dans la note du genre de cet artiste : c'est elle qui l'a, en grande partie, tiré de l'oubli, et en dehors des pièces déjà signalées par M. Delignières, Bouquet peignit un grand portrait de Gaspard Deburau, qui appartient à la belle-fille de celui-ci, et le repas de Pierrot aujourd'hui perdu. Il reproduisit encore Deburau dans quatre lithographies le représentant dans des rôles différents et dont les épreuves uniques furent trouvées dans ses cartons après sa mort.

Bouquet avait travaillé à ses débuts dans l'atelier d'Ary Scheffer ; lithographe et graveur plutôt que peintre, il mania cependant le pinceau avec une certaine habileté : lié avec les chefs du parti révolutionnaire, il fit un grand portrait en pied de Félix Pyat, celui d'Étienne Arago et un autre tableau qui devait être d'une certaine originalité : c'est une enseigne peinte en 1833 d'après un dessin de Gavarni pour le compte d'Étienne Arago, alors directeur du Vaudeville et qui voulait installer un magasin de costumes

et travestissements: « Ce magasin, disait le prospectus, sera ouvert rue des Colonnes ; un tableau peint par M. Bouquet d'après une des plus gracieuses lithographies de l'*Artiste*, l'annoncera à tous les regards. » Tous ces ouvrages sont maintenant perdus.

M. Delignières nous a fait connaître deux gravures de Bouquet, l'Ange gardien et l'Alchimiste : mais là ne se bornent pas ses œuvres gravées. Le Larmoyeur, d'après le tableau de Scheffer, parut au salon de 1834 ; le Caravansérail, de Decamps, dans l'*Artiste* de 1836 ; et nous pouvons encore citer une Sainte Famille et un Tobie d'après Rembrandt ainsi que le portrait de Jules Janin, gravés tous trois à la manière noire.

Le travail de Bouquet fut opiniâtre pendant les années 1831 à 1836 ; mais tous ces ouvrages maigrement payés n'enrichissaient pas le malheureux artiste : il était tellement pauvre à cette époque qu'il se servait d'une robe de moine pour se vêtir, ce qui l'empêchait de sortir du jardin de l'avenue de l'Élysée des Beaux-Arts, au pied de Montmartre, où il demeurait avec les peintres Lessore et Sabatier. Nous savons du reste que Bouquet aimait les costumes originaux : celui sous lequel il s'est représenté lui-même en est la preuve. De plus sa santé s'était profondément altérée et, attiré par de fidèles amis, il se décida à quitter la France. M. Delignières nous l'a montré à Venise en 1838, à Rome en 1839 et à Florence en 1841. Il avait été conduit dans cette dernière ville qu'il ne devait plus guère quitter, par son voisin de l'avenue des Beaux-Arts, François Sabatier, qui, devenu riche, avait fait construire à Florence un palais qu'il voulait faire décorer par ses camarades d'art et par ses coreligionnaires fouriéristes. Bouquet était en train de peindre

le salon du palais, quand, vaincu par la maladie, il alla aux bains de Lucques où il mourut le 21 décembre 1846. Il laissait une fille en bas âge auquel son protecteur Sabatier s'intéressa, que sa femme adopta même par la suite et qui épousa M. Amari, sénateur du royaume d'Italie.

Sabatier vivait encore quand Champfleury travaillait à sa brochure sur Bouquet puisqu'il lui envoyait la lettre suivante, non datée (mais postérieure à 1870), qui nous donne bien des renseignements inconnus sur notre artiste et que nous croyons devoir reproduire en entier :

« D'abord et avant tout, permettez-moi, Monsieur, de vous remercier, au nom de la fille de mon ami Bouquet et au mien, de la bonne pensée que vous avez eue de vouloir retirer d'un injuste oubli le nom d'un artiste de mérite qui fut un homme de cœur, d'infiniment d'esprit, très ingénieux et fin, chercheur infatigable que les circonstances n'aidèrent pas, et qui succomba à la peine après avoir longuement et péniblement lutté, au moment peut-être où il pouvait espérer d'arriver.

« Bouquet mourut de la poitrine, en effet, à l'âge de trente sept ans, au mois de décembre 1846, mais non pas précisément chez moi, comme vous semblez le croire, quoique dans mes bras. Ce fut aux bains de Lucques où il était allé passer les mois chauds pendant qu'avec notre ami commun Dominique Papety, nous étions en Grèce. Son état s'étant aggravé, il ne put revenir à Florence. C'est là qu'il repose sur une montagne isolée.

« La maladie de poitrine de Bouquet s'était développée par suite des souffrances, des privations et des

misères d'un travail continu et forcé. Pour obéir à son père, entrepreneur aisé de serrurerie qui a construit la galerie vitrée du Palais Royal, il étudiait la gravure à l'École des Beaux-Arts : pour suivre son instinct, il travaillait la peinture à l'atelier Hersent avec Poterlet, Chenavard et tant d'autres. Tout d'un coup, il perdit son père, et ce fils de famille, qui jusque-là n'avait eu à s'inquiéter de rien, se trouva du jour au lendemain avoir à nourrir sa mère, ses deux sœurs et à subvenir à ses propres besoins. Il fallut renoncer à la grande peinture et travailler pour vivre. Copies et brillantes esquisses au Louvre dont plusieurs furent achetées par Ary Scheffer (qui plus tard le prit pour aide dans son atelier l'année où il faisait la Françoise de Rimini), portraits à l'huile, en miniature et au crayon : gravures au burin, à la pointe sèche et à l'eau forte : lithographies, illustrations volantes, caricatures enfin, il fit flèche de tout bois, mit tout en usage pour soutenir les siens et en vint à bout. Mais le labeur fut rude. Ce fut lui qui fit pour Philippon les trois fameux dessins de la poire dont le procès fit alors tant de bruit, et il resta attaché à la *Caricature* tant qu'il vécut Quand il renonça à la position que lui avait offerte M. Scheffer, il voulait se remettre à la gravure.

« Ce fut alors que je fis sa connaissance par l'intermédiaire de son ancien camarade d'atelier, Émile Lessore. Nous prîmes une maisonnette et un atelier en commun à l'allée de l'Elysée des Beaux-Arts, au pied de Montmartre, près la barrière Pigalle. L'illustre penseur Chenavard était un de nos commensaux habituels. Bouquet devait graver son beau dessin du Dépouillement des votes pour le jugement de Louis XVI,

aujourd'hui, si je ne me trompe, au Musée de Lyon.

« Bouquet s'étant empoisonné fortuitement à cette époque en faisant mordre une planche de cuivre, notre docteur déclara qu'il était perdu s'il ne renonçait à ce métier. Quelques amis et moi avions résolu de faire un voyage d'études en Italie. Nous le décidâmes à venir nous rejoindre. De 1838 à la fin de 1840, il parcourut avec nous Venise, Florence, Rome et Naples, faisant partout de très belles études. Après un court séjour à Paris, il me rejoignit à Florence en 1841. Il devait peindre plusieurs salles d'un palais que ma femme possédait à Florence, et il s'y installa dans un atelier fait pour lui. Les projets furent arrêtés entre nous...

« Bouquet s'occupait activement de l'exécution des tableaux du salon quand la mort le surprit. Sur les huit tableaux qui devaient composer la décoration de cette pièce, cinq étaient terminés dans l'atelier, les trois autres en préparation. Ces peintures ne devaient être achevées que sur place. En effet, étant faites sur fond d'or, comme des mosaïques, elles ne pouvaient, à cause des reflets divers que renvoient les feuillets métalliques, être mises à l'effet que sur place. C'est ce qui fait qu'aucune d'elles n'a pu être entièrement terminées. Mais, telles qu'elles sont, elles ont grand aspect, et conçues dans un aspect original, elles lui font grand honneur à mon sens. Elles existent encore dans l'ancien palais Ungher (le nom de ma femme), autrefois palais Pitti qui appartient aujourd'hui à sa fille adoptive Madame Amari, femme de l'illustre historien et homme d'état M. Michele Amari, sénateur du royaume d'Italie.

« Un portrait en pied de moi, de fort belle allure,

est à ma maison de campagne. Celui de ma femme est resté à l'état d'ébauche.

« Quant aux peintures terminées qu'a faites Bouquet avant de venir en Italie, je ne puis vous donner aucune indication. J'en ai vu partir un grand nombre, mais qui sait où le vent les a dispersées.

« J'ai de lui une fort belle esquisse de Sara la baigneuse. Deux ou trois tableautins sont chez moi à Florence, et plusieurs esquisses remarquables de couleur et de sentiment juste d'après les maîtres vénitiens. Madame Amari a de lui à Pise une magnifique copie du tryptique de Jean Bellin qu'on admire à la sacristie des Frari, grandeur naturelle. Bien que j'aie travaillé aussi à cette copie (je n'ai fait que préparer les dessous), je puis dire que cette copie a une véritable valeur. On la prend souvent pour une peinture de l'école et elle pourrait figurer avec honneur dans un musée.

« Bouquet fut aussi un des premiers qui se soient occupés de la question de la chromolithographie. Avec son ami Lessore et l'Anglais Thomas Boys, il avait fait quelques essais qui faisaient espérer un résultat plus satisfaisant et plus artistique que ceux que d'autres ont obtenu depuis. Il avait fait également des recherches intéressantes sur le daguerréotype et la galvanoplastie alors dans leur nouveauté. »

Le catalogue de l'œuvre de Bouquet dressé par Champfleury et qui termine le travail dont nous venons de donner un aperçu ne comprend pas moins de soixante-quinze lithographies, sept gravures et neuf dessins qui furent gravés ou lithographiés par d'autres artistes, presque tous exécutés de 1831 à 1835. Joignons-y la collaboration à l'atelier d'Ary Scheffer,

les peintures que nous avons signalées et les multiples travaux exécutés en Italie ou mentionnés par Sabatier, et on pourra voir combien fut remplie l'existence de l'artiste que nous ont fait connaître Champfleury et M. Delignières.

Il n'est pas étonnant que la brochure de Champfleury ait passé inaperçue pour nous tous en 1889 ; personne à Abbeville n'aurait songé à trouver un compatriote dans le « peintre ordinaire de Deburau » et dans une plaquette où le mot d'Abbeville n'est pas écrit une seule fois. Il était réservé à M. Delignières qui nous a déjà fait connaître tant d'artistes ignorés que nous pouvons revendiquer comme nôtres, il lui était réservé, dis-je, de nous apprendre que Bouquet était un Abbevillois, qu'il faisait partie de la grande famille artistique picarde et nous terminerons ce compte-rendu en remerciant notre sympathique président d'avoir ajouté un nouveau nom au catalogue de l'histoire de l'art à Abbeville.

UN LIEUTENANT GÉNÉRAL A MONTREUIL ET SA FAMILLE

Au XVIe siècle.

Par M. ROGER RODIÈRE.

I

C'était un grand personnage dans notre bonne ville Montreuilloise, vers la seconde moitié du XVIe siècle, que le « lieutenant général du Baillage d'Amiens

estably à Monstrœul » ; la Prévôté de Montreuil avait été abolie par lettres de Charles IX du mois de juin 1561[1] ; les droits de l'Echevinage étaient déjà fort diminués par les empiètements successifs de la Couronne, en attendant que Richelieu les réduisît à leur plus simple expression ; la juridiction du vicomte de Ponthieu et celle de l'abbé de Saint-Saulve n'étaient plus guère que des souvenirs. Sur les ruines de toutes ces justices féodales se dressait, représentant du pouvoir central et suprême magistrat de notre frontière, le lieutenant-général, qui n'était plus que de nom le subordonné du Bailly d'Amiens[2], car Montreuil formait dès lors, en fait sinon en titre, un Baillage indépendant, dont les sentences ressortissaient en appel au présidial d'Amiens, comme celles de toutes les juridictions de première instance en Picardie. Il faut ajouter qu'aux attributions actuelles de notre président du tribunal civil, ce personnage joignait une bonne partie de celles que remplit aujourd'hui le sous-préfet.

Ces importantes fonctions étaient dévolues vers le milieu du XVIe siècle à un personnage bien connu dans l'histoire du Ponthieu, Nicolas Rumet, écuyer, sieur de Buscamp, Beaucorroy, Beaumetz, que je trouve qualifié lieutenant-général à Montreuil dans un

1. On doit la publication de ces lettres de suppression à M. Georges de Lhomel, qui les a trouvées aux Archives Nationales, X1a 8624, p. 110. (*Liste des Prévôts de Montreuil*, p. 18 ; ext. du *Cab. hist. de Picardie*, 1899.)

2. L'*immensité* (ce sont les termes du Roi Jean) de la juridiction du Baillage d'Amiens obligea ce prince à créer en 1360 un lieutenant du bailli d'Amiens à Montreuil, qui résidait dans la deuxième de ces villes. Ce droit du bailly d'Amiens d'avoir ainsi deux lieutenants généraux était unique en France. (Dusevel, *Hist. d'Amiens*, p. 247.)

acte du 20 octobre 1552[1]. Devenu plus tard maître des requêtes et intendant en Picardie en 1556, mayeur d'Abbeville en 1560 et 1562, bailly de Saint-Riquier en 1574, mort en 1595, ce magistrat, érudit comme tous ceux de sa race, a laissé des manuscrits précieux pour l'histoire du Ponthieu[2]. Dès le 9 juillet 1554, il était remplacé à Montreuil par un gentilhomme boulonnais, « Jehan de Coulomby, escuier, licencié ès lois, seigneur dudit lieu, Bourthes, et Monteswis-dessoubz[3], » qui avait été auparavant, en 1550, lieutenant-général de la Prévôté non encore supprimée[4]. Jehan de Coulomby resta en fonctions une dizaine d'années ; son testament, conservé aux vieux minutiers de Me Plesse, est du 23 juin 1564 ; il dut mourir très peu après.

Son successeur fut François d'Ostrel, écuyer, seigneur de Lincres (fief à Frencq) et de Tourteauville (fief à Sorrus), d'une célèbre famille d'Artois. Celui-ci avait été auparavant lieutenant particulier à Montreuil, c'est-à-dire subordonné immédiat et substitut du lieutenant général ; c'est en cette qualité qu'on le

1. Minutes des notaires. — C'est par erreur que Lefils a dit qu'il fut lieutenant général de 1559 à 1563. Ses lettres de provision de maître des requêtes, du 23 mars 1556, le qualifient *cy devant* lieutenant général à Montreuil. (Communication de M. G. de Lhomel.)

2. E. de Rosny, *Rech. gén.*, p. 1310 ; mss. de Baizieux ; et mss. de François Rumet, son fils, à la Bibliothèque d'Abbeville.

3. Min. des notaires. — *Id.* les 29 octobre et 18 février 1554. (Vieux style.) — Bail à métairie (très curieux au point de vue de l'histoire du régime de la propriété) de la ferme et cense de Monthuys-dessous, du 23 sept. 1550 ; Jehan de Coulomby n'y prend aucune qualification judiciaire.

4. E. de Rosny, p. 398. Il était lieutenant général du Baillage en 1561, lors de la suppression de la Prévôté. Une note du Marquis Le Ver le donne dès 1551, 13 avril, comme lieutenant général *du Baillage*, mais ce doit être une erreur. Il était alors lieutenant de *la Prévôté*.

trouve cité en 1551 et les 20 novembre 1554, 28 septembre 1562 et 21 mai 1563[1]. Sur le siège de la lieutenance générale, il ne fit que passer ; dès le 20 décembre 1564 on dressait l'inventaire après son décès. A peine avait-il occupé son poste quelques mois[2].

Le siège resta vacant assez longtemps. Un acte notarié du 1er septembre 1565 établit qu'il n'était pas encore rempli[3]. C'est peu après, sans doute, qu'arriva dans nos murs, comme lieutenant général, le personnage qui fait l'objet de cette étude ; on le voit cité en cette qualité, pour la première fois, le 30 mars 1568[4].

II

Je ne sais pas grand'chose sur les antécédents de Jehan Le Charpentier. J'ignore à quelle famille il se rattachait, car il y en a plusieurs de ce nom, et je n'ai jamais pu retrouver ses armoiries. Il devait être

1. Minutes des notaires.

2. *Ibid.* — Le 20 sept. 1567 est citée « Françoise Le Seigneur, vefve de feu noble homme François d'Osterel, en son vivant licencié ès loix, seigneur de Lincres, et lieutenant *général* pour le Roy au Baillage d'Amiens à Monstrœul. » C'est seulement par cet acte et d'autres postérieurs que l'on sait que F. d'Ostrel a occupé la place de lieutenant général. Il avait été mayeur de Montreuil, en 1547-1548. (Comptes des argentiers) — M. Georges de Lhomel se prépare à publier une liste des officiers du Baillage qui rétablira la série exacte de ces magistrats d'autrefois.

3. Le compte d'argentier de 1564-1565, nous apprend que l'Echevinage paya 15 sols « à un messager envoyé à Abbeville à M. Rumet (l'ancien lieutenant général de 1552) pour avoir son avis sur le fait des comptes, parce qu'il n'y avoit ni lieutenant général ni particulier. » (Mss. de la bibliothèque Henneguier, communiqué par M. Quenson de La Hennerie.)

4. Jehan Le Carpentier, licencié ès loix, consr du Roy et son lieutenant général civil et criminel au Baillage d'Amiens à Monstrœul, procureur de noble homme Simon des Essars, procureur au présidial d'Amiens, etc. (Minutes Allard et Postel. — 30 mars 1568.)

de bonne maison, car il avait épousé damoiselle Catherine de Sarcus [1], d'une grande famille des plus illustres de Picardie. Ils étaient mariés dès 1557, et le mari se qualifiait alors tout simplement Jean Carpentier, avocat au présidial d'Amiens [2]. Plus tard, trouvant sans doute patoise et trop peu relevée la forme picarde de son nom, il la francisa, et signa : Le Charpentier [3]. Il était, dès avant 1569, seigneur de Wacongne, petit hameau situé sur la rivière de Maye, entre Regniérécluse et Machy. C'est probablement de sa femme que lui venait ce bien, car je trouve en 1551 Gabrielle de Sarcus, damoiselle, veuve de Pierre de Droncourt, sieur de Wacongne [4], et dont Catherine était sans doute nièce et héritière. En 1577, 1580 et 1581, il se qualifie en outre seigneur de Campsart [5]. Si je voulais relever ici tous les actes que j'ai vus dans les vieux minutiers, et où figure notre héros, j'ennuierais inutilement ceux qui me feront l'honneur de lire ces pages : à chaque instant, Jehan Le Charpentier achète, entre 1569 et 1583, des pièces de terre ou des rentes foncières à Wacongne, à Faveilles, à La Calloterie, etc., etc. Le 16 août 1569, il baille à ferme « la maison, grange, estables, lieu, pourprins et tenement du lieu seignourial de Wacongne, terres labourables, patich y appendans [6]. »

1. Sarcus porte : de gueules au sautoir d'argent cantonné de 4 merlettes du même.

2. E. de Rosny, *Rech. gén.*, t. III, p. 1360.

3. Toutes les signatures que j'ai vues de lui jusqu'au 4 mars 1577 portent : Le Carpentier. Dès le 15 juin même année, et toujours depuis, on lit : Le Charpentier.

4. E. de Rosny, *ibid.*

5. Min. des not.

6. A la date du 4 novembre 1576, le fermier lui devait, pour cinq années échues, 90 livres tournois et 72 pots de beurre. (Min.

III

En 1570 (je n'ai pas la date du jour), Jehan Le Charpentier acheta des commissaires du roi Charles IX, sous faculté de rachat perpétuel, la Vicomté de Ponthieu en Montreuil, qui faisait partie intégrante du domaine royal à cause du Comté de Ponthieu. Autrefois juridiction importante, la Vicomté n'était plus, au XVIe siècle, qu'un fief comme un autre, consistant en rentes et censives sur des maisons et autres *tenements* en la ville de Montreuil [1]. Depuis longtemps, le Vicomte ne rendait plus la justice « sur la motte le Comte, du costé le chatel [2] ; » il se contentait de toucher ses revenus. Jehan Le Charpentier dut, aux termes de l'acte d'engagement, tenir la Vicomté en fief du Roy par 60 livres parisis de relief et 20 livres parisis de chambellage [3] ; relief énorme dans un pays où les

Courtret.) C'est la seule indication que l'on ait sur le prix du fermage, qui, d'après cette note, parait d'un bon marché presque dérisoire.

Le 14 juin 1577, est cité « Nicollas Tricquet, controlleur de l'Amiraulté de Calais, Païs Reconquis, demt en la maison de noble homme Jehan Le Carpentier, seigneur de Wacongne,... lieutenant civil et criminel..., comme estant encoire son clerc. » (Min Allain.)

1. L'histoire de la Vicomté (ou plutôt des Vicomtés, car il y en avait plusieurs) de Montreuil est à faire ; elle sera très difficile à débrouiller, à cause de l'enchevêtrement des mouvances féodales, vrai labyrinthe. Je l'entreprendrai peut-être un jour. Consulter Rumet, chronique manuscrite, bibl. d'Abbeville, p. 47-48 ; A. Ledieu, *Fiefs du Ponthieu*, Bull. de la Soc. d'Émul. d'Abbeville, 1898, p. 310 ; Prarond, *Histoire de Cinq Villes, etc.*, t. I, p. LXI-LXII.

2. Rumet, loc. cit.

3. *Ibid.* — M. Prarond qualifie ici Jean Carpentier : sieur de la Vicogne ; Lefils (p. 213) ne manque pas cette occasion de reproduire une erreur, et l'aggrave au centuple en datant de *1370* ; E. de Rosny (p. 1027) est plus correct.

plus belles seigneuries ne payaient souvent que 10 livres en « mutation d'homme. »

Cet achat jeta la perturbation parmi les « hommes féodaux et cottiers » de la Vicomté, c'est-à-dire parmi ceux qui tenaient des maisons ou des terres de cette seigneurie, soit en fief soit en roture. Il est probable que les gens du Roi avaient perçu fort négligemment les rentes et les droits seigneuriaux ; on sait qu'au bout de quelques années de désuétude, ces droits mal définis devenaient l'objet de litiges et de querelles interminables. Jean Le Charpentier dut rechercher quels étaient ses débiteurs pour faire reconnaître ses prérogatives. C'est en conséquence de cette enquête que furent passés les cinq actes suivants, dont l'intérêt au point de vue montreuillois n'échappera pas au lecteur.

Je ne ferai pas de longs commentaires sur ces documents ; ils sont très intelligibles et ne demandent pas d'explication. Toutefois quelques notes ne seront peut-être pas superflues.

On remarquera tout d'abord que l'Hôtel-Dieu et la corporation des Tanneurs présentent au Vicomte un « homme vivant et mourant. » Comme les associations religieuses et les corps de métiers ne meurent jamais, ils échappaient aux droits de mutation en cas de décès. Pour les y assujettir, l'ancien droit coutumier avait imaginé d'obliger les personnes de mainmorte à désigner un homme qui les représentait, « vivait et mourait » pour leur compte, et au décès duquel on percevait le relief et les autres droits. Cette fiction ingénieuse et équitable aurait bien dû être maintenue dans le droit moderne ; elle nous aurait évité, dans ces dernières années, les fastidieux et ridicules

débats auxquels a donné lieu l'établissement des droits dits « d'accroissement » et « d'abonnement. »

L'acte n° 2, qui concerne l'Hôtel-Dieu, constitue une pièce justificative à ajouter à la savante histoire de nos Etablissements hospitaliers, du regretté Auguste Braquehay, dont M. Henri Potez nous donnera bientôt une édition définitive. Le « maître et gouverneur » André de La Place administra l'Hôtel-Dieu de 1562 à 1583 [1].

L'acte n° 3 nous apprend que la corporation des tanneurs possédait alors un moulin pour l'exercice de son métier. Ce document ne donne que quelques noms de tanneurs montreuillois. Un acte du 12 avril 1576, qui est le bail à ferme du moulin en question, nous fournit une liste bien plus longue des maîtres de la corporation, à savoir : honorable homme Antoine Pasquier, seigneur du Rieu, premier mayeur de la ville, Simon d'Enguinehault, Barthélémy de Baillon, Pierre de Berry, Nicolas Hurtrel, Simon Queval, François Prévost, Jehan Camortel, Anthoine Pasquier le jeune, Nicolas Queval, Philippe Lambert, Guillaume Pasquier, Marc Pasquier, Robert de Conteval, Fremin Esgret, Nicolas Cornille, Simon Hurtrel, Philippe de Berry, Marguerite Esraul, veuve de Jehan Queval, Marguerite Le Viel, veuve de Philippe Vaillant, Firmin Vaillant, Toussaint Havet, Pierre d'Enguinehault, Nicolas Le Roy et Anthoine Le Roy, en tout 25 ! On peut remarquer que le prévôt de 1576 était Toussaint Havet, que je trouve cité pour la première fois dans un texte du 28 octobre 1572. Saluons en passant ce vieux nom des Havet, porté depuis le milieu

1. Voir Braquehay, *Hist. des Établissements hospitaliers de Montreuil*, p. 112.

du XVIe siècle jusqu'à ce jour, sans aucune interruption, par neuf générations de tanneurs montreuillois.

Les deux derniers actes nous parlent de francs-alleux. L'alleu était, selon la définition de la coutume du Boulonnais, « une terre sans justice, pour laquelle le détenteur ou possesseur ne doit cens, rentes, ventes ni autres droits. » De toutes les formes de propriété consacrées par l'ancien droit, l'alleu était certainement la plus libérale ; très répandue dans le midi, cette tenure était rare dans nos contrées, car elle s'accommode mal du régime féodal qui avait jeté chez nous de si profondes racines. C'est donc une exception et un fait digne de remarque, que l'existence à Montreuil d'un grand nombre d'alleux. L'auteur des « Raisons pour le procureur du Roy de France nostre sire contre le procureur du Roy d'Angleterre [1] » avance même « que toute ou la plus grant partie des maisons situées en la première forteresse de la ville de Monsteroel soient tenues en allœux. » Toutefois, dès le XIVe siècle, ces alleux étaient soumis à la juridiction du mayeur et des échevins ; mais ils continuaient, selon leur nature, à ne payer aucun cens ni rente, et n'étaient assujettis qu'à un droit de mutation très modique envers le vicomte de Montreuil : les *Raisons* précitées nous disent que ce relief n'était que de 12 deniers, c'est-à-dire un sou, alors que les héritages tenus d'autres seigneurs en la ville de Montreuil payaient, en cas de mutation, huit lots de vin [2].

Les deux alleux dont il est question dans les actes

1. Mss. Archives nationales, J 807, datant de 1366 environ, publié *in extenso* par M. Pol Tierny, à la suite de son travail sur *la Prévôté de Montreuil et le Traité de Brétigny*. Paris, Picard, 1892.

2. *Raisons*, paragr. 267-268. Tierny, op. cit., p. 189-190.

qui suivent payaient au Vicomte, pour relief, l'un 12 deniers, et l'autre un denier seulement, ou la douzième partie d'un sou. Cette prestation dérisoire n'avait évidemment d'autre objet que d'affirmer la suzeraineté du Comte de Ponthieu, dont le Vicomte était le représentant, sur tous les immeubles compris dans les limites du comté.

Bientôt, du reste, l'alleu se confondit avec le fief ; la coutume de Montreuil, rédigée en 1507, n'en fait aucune mention. M. Tierny a remarqué très justement que, dès 1366, le mot *alleu* commence à tomber en désuétude et semble étonner les contemporains : « Tous les biens *que il appelle alleus*, » disent les Raisons [1].

Notons enfin que les anciens possesseurs d'alleux cités dans nos actes, Jehan de Hodicq dit Le Fée, Robert de Le Porte ; les hommes vivants et mourants Jehan Le Viésier et Jehan de Le Retz, et les propriétaires de moulins Hues Le Melleton et Gillard Lespicier, sont des noms de Montreuillois des XIVe et XVe siècles. Leurs successeurs n'avaient pas été enregistrés aux registres de la Vicomté. Ce fait démontre bien, comme je le disais plus haut, que les officiers du Roi avaient fort négligé l'exercice des droits du Vicomte de Ponthieu à Montreuil.

1°

1°. — Le 26 may 1576, « Jehan de Camousson, escuier, s^{r} de Thubeauville, dem^{t} à Parenty, s'est aproché de noble homme Jehan Le Carpentier, seigneur de Wacongne, cons^{er} du Roy nostre sire, et son lieut^{nt} civil et criminel au siège du Baillage d'Amyens estably aud. Monstrœul, Viconte hérédital

1. *Ibid.* — Tierny, p. 85.

de la Viconté dudit Monstrœul, membre dépendant de la séneschaucée de Ponthieu ; auquel s^r^ de Wacongne icelluy s^r^ de Thubeauville a dict et déclaré que dès le dixiesme jour de mars mil V^c^ soixante quatorze il auroit acquis de ad-présent deffunct Maistre Nicole Regnault, oncle et héritier de défunct Jehan Regnauld: une maison, court, jardin, pourprins et tenement scituée aud. Monstrœul devant l'église St Pierre, tenant d'une liste à Martin Berssin, d'aultre à une petite ruelle quy est entre lad. maison et le magazin d'icelle vile, d'ung bout pardevant supz rue et d'aultre parderrière à la Rue Beutinoise ; — à la charge de trois deniers de cens tant seullement vers lad^te^ vile de Monstrœul. Et d'aultant que lad^te^ maison et lieu susdict est tenue d'icelle viconté par 6 deniers tz. de cens et non de lad. vile, comme icelluy s^r^ de Thubeauvile a déclaré bien sçavoir, led^t^ s^r^ de Thubeauvile a requis aud. s^r^ de Wacogne de luy voulloir acorder la saisine réelle fonssière et propriétaire d'icelle maison, et à ceste fin luy en voulloir bailler ou faire bailler lettres en forme deube. Lequel s^r^ de Wacongne, aprez avoir veu le contract de lad^te^ vendicion en dacte dud^t^ 10e mars 1574, et aprez que led^t^ sieur de Thubeauville a déclaré qu'il le recongnoissoit pour seigneur d'icelle maison à cause de lad^te^ viconté, et aprez aussy qu'il a déclaré estre satisfaict des droictz seigneuriaulx et arriérages à luy doubz à cause de lad. acquisition, a déclaré qu'il tenoit led^t^ s^r^ de Thubeauville à son homme et tenant pour lad^te^ maison au lieu dud^t^ feu Me Nicole Regnault, à la charge de luy paier chacun an les d^ts^ six deniers tz. de censsive au jour et terme de Noël. Dont et desquelles déclarations et choses susd^tes^ led^t^ s^r^ de Thubeauvile et icelluy s^r^ de Wacongne ont requis acte. »

LE CARPENTIER. DE CAMOUSSON. COURTRECT. ALLAIN.

2°

23 juin 1576.

Cejourdhuy vingt troiziesme jour de juing mil cincq cens soixante seize, Frère André de Le Place, prebstre, m(aistr)e et administrateur ; Sœur Perrine des Gardins, sœur Catherine Pérache, sœur Margue-

ritte Le Porcq, sœur Jehenne Pérache, et sœur Perrine Cornu, Relligieuses de l'Hostel-Dieu et Sainct Nicollas en la vile de Monstrœul, se sont aprocheez de la personne de noble homme Jehan Le Carpentier, seigneur de Wacongne, conseiller du Roy nostre sire et son lieutenant civil et ciminel au seige du Bailliage d'Amiens estably à Monstrœul, viconte héréditai de la viconté de Monstrœul, auquel icelluy de Le Place a dict et remonstré que dudict Hostel-Dieu sont tenuz surcentièrement les maisons et terres cy après déclarées, lesquelles sont tenues funssièrement de ladicte viconté : Assçavoir le logis du Lion d'or, scéant au grand Marché dudict Monstrœul, que tiennent dudict Hostel-Dieu les héritiers Jacques de Lhommel par 12 s. p., tenant d'un costé au run qui est entre ledict logis et la maison de la Teste d'or, d'aultre au logis de l'Escu de Bertaigne, parderrière au Thorin et pardevant audict grand marché, dont est deubt à lad. Viconté aux termes de sainct Jehan et sainct Remy 5 s. p. Item 9 journeulx de terres, scéans entre la Croix de Saincte Austreberthe et les Carrières, tenant d'un costé à Anthoine Blaud, d'aultre costé à Crestien Chenel, d'un bout à Pierre Caron et Franchoise de Le Rue, et d'aultre bout au chemin quy maisne du Val-le-Roy à la dicte Croix, quy tient dudict Hostel-Dieu Liévine Normant, dont est deubt de censsive à ladicte Viconté aux quattre termes de ladicte vile de Monstrœul 6 s. p. Item pour une maison et jardin scéant vers le Balotte, que tient dudict Hostel-Dieu Nicollas de Warans (Wavrans ?), et soubz lequel Crestien Cenel est occupeur, tenant d'un bout au jardin St-Julien, d'aultre bout à la rue qui maisne de ladicte Ballatte (*sic*) à la Poullie, et pardevant à la rue quy maisne de la Porte du Chasteau à Le Magdalaine, dont est deubt chacun an au jour de Noël à ladicte Viconté nœuf deniers et ung chapon. Item pour 3 journaulx et demy d'aultres terres scéans au Mont-Griffon, que tient dudict Hostel-Dieu Anthoine Labitte par 14 s. p., tenant aux héritiers David de Buires. d'aultre aux héritiers Anthoine Meignot, d'un bout à Crestien Cenel et d'aultre à damoiselle Margueritte Le Brun et aux héritiers Me François d'Osterel, dont est deubt chacun an à ladicte Viconté 7^s. p. Et pour 14 journeulx de terres ou environ, scéans à Sor-

rus, nommé le Buisson Payelcque, que tient dudict Hostel-Dieu Anthoine de Gouy, tenant d'un costé et d'un bout à Anthoine Blaud à cause de sa femme, et à Anthoine Tellier dict Descordes, d'aultre et d'un bout aud. Descordes, et d'aultre bout aux héritiers de Me Franchois d'Osterel ; est deubt à ladicte Viconté chacun an 28 s. p., et que pour les deux premières parties Jehan Le Viésier estoit à homme, pour la troiziesme Jehan de Le Retz, lesquels estoyent décédez ; et quand aux aultres, que Franchois Hourdel, seigneur de Sainct-Obin, avoit esté baillé pour homme vivant et mourant ; requérans à ceste cause audict seigneur de Wacongne oudict non de viconte de vouloir recepvoir les reliefz à luy deubz et escheuz par les décedz d'iceulz Le Viésier et de Le Retz, et en ce faisant en leur lieu recepvoir pour homme vivant mourant Pierre Allain, filz de Pasquer Allain, procureur aud. Monstrœul, et icelluy tenir pour homme desdictz immœubles. Sur quoy, et après que ledict sieur de Wacongne a esté payé desdictz droictz, reliefz, emsemble des arriéraiges de tous lesdictz immœubles, jusques et comprins le jour de Noël dernier passé, et qu'il s'est tenu content desdictz reliefz et arriérages ; déclare qu'il recepvoit ledict Pierre Allain à homme et tenant pour ledict Hostel-Dieu d'icelles trois premières parties immœubles cy dessus déclarez, à la charge de luy paier par an les censsives deubes à cause desdictz immœubles avecq telz droictz signouriaulx et relief qu'il est porté par la coustume quand le cas y escherra, et de bailler par adveu et dénombrement lesdictz immœubles endedens le temps à ce introduict, et saouf et sans préjudice audict sr Viconte de soy faire payer desdictes censsives et redevances soit par les occupeurs ou propriétaires desdictz immœubles, ainsy que bon luy semblera, et à plus grande redebvance s'il s'en trouvoit estre deube à cause d'iceulx immœubles ; et saouf aussy ausdictz Me et sœurs augmenter ou disminuer ladicte déclaration s'il se trouvoit que faire se deubt. Le tout sans préjudice dabondant aux autrez droictz du Roy et de ladte Viconté et autrez sy aucuns en sont deubz. Dont et desquelles déclarations, etc.

LE CARPENTIER. A. PLACE. DE LEAUE. ALLAIN.

3°

31 août 1576.

Furent présentz et comparantz en personnes noble homme Jehan Le Carpentier, seigneur de Wacongne, cons^er du Roy nostre sire et son lieut^nt civil et criminel au siège du Baillage d'Amyens estably en ceste vile de Monstrœul, d'une part; et Toussains Havet, Pierre d'Enguinehaut, prévostz pour ceste année du mestier de tanneur aud. Monstrœul ; Anthoine Le Roy, Jehan Camortel, Phles Lambert, Firmin Esgret, faisans et représentans le corps de la congrégation (*sic*) dud. mestier de tanneur de lad. ville, d'aultre part. Et recongnurent que en vertu de certaine commission donnée de Monsr le Sén(esch)al dud. Ponthieu, commissaire en ceste partie, auroit esté saisy ung corps de molin à eaue, de présent à usaige de mouldre escorche, et quy parcidevant portoit deux roues et estoit à usaige de mouldre bled, tenu de lad^e viconté par 4 septiers de bled, 60 solz parisis d'argent et deux cens d'anguilles pour les avalloir d'iceulx mollins, de l'un desquelz anciennement jouissoit Hues Le Melleton et de l'aultre jouissoit Gillart Lespicier; scitué supz la rivière de Canche en la Basse Vile dud. Monstrœul, du costé tirant vers Brimeur, tenant de présent aux marestz, d'aultre au mollin Jehan Roussel au lieu de la vefve Huchon Morel, et deux deux boutz (*sic*) supz lad^te rivière, et ce par faulte d'homme, arriéraiges non paiez et aultrez droictz et debvoirs non faictz. A laquelle saisie et establissement de commissaire iceulx m^es tanneurs se seroient opposez et pour causes d'oppositions auroient maintenu qu'ilz n'avoient acoustumé paier pour led. mollin que deux septiers de bled, 30 solz d'argent et ung cent d'anguilles, et que dès a long temps ilz jouissoient d'icelluy. Néantmoings ayans eu communication des anciens livres où est porté le revenu de lad^te viconté, par lesquelz apert la redevance prétendue par led. s^r de Wacongne estre deube ; et pour mectre fin aud. procez et esviter aux despens qu'ilz y eussent peu fraier, se sont acordez avecq icelluy s^r de Wacongne par forme de transaction et ap(ointemen)t permanent et inrévocable en la

forme et manière quy sensuict : C'est assçavoir que lesdictz m^es^ tanneurs susnommez, représentans le corps comme dict est, eulx faisans et portans fort des aultres m^es^ dud. mestier, ont promis et eulx submis, sont et seront tenuz paier par chacun an à l'advenir héritablement et à tousjours aud. s^r^ de Wacongne et ses successeurs vicontes de lad. Viconté, lesd^ts^ quatre septiers de bled et 60 solz parisis au jour et terme de Noël, et lesd^tz^ deux cens d'anguilles au jour et terme de Toussains. — Et aussy moiennant la somme de vingt escutz d'or sol, que icelluy s^r^ de Wacongne a eu et receu comptant. présent lesdictz notaires, d'iceulx m^es^ tanneurs, — led^t^ s^r^ de Wacongne a tenu et tient quicte iceulx m^es^ tanneurs de tous les droictz seigneuriaulx, reliefz et arriérages qu'il eust peu prétendre et demander — à cause dud. mollin, jusques et comprins le jour de Noël dernier passé ; — mesmes les a tenu et tient quicte des fruictz et levées et des despens qu'il eust peu prétendre et demander à cause de lad^te^ saisie, de laquelle par ces présentes il a baillié et accordé main levée ausd^tz^ m^es^ tanneurs, et pour lesquelz il a receu à homme vivant et mourant pour led. mollin icelluy Toussains Havet comparant ; acordant par led. s^r^ de Wacongne que lesd^tz^ m^es^ tanneurs puissent faire rendre compte aud. Le Roy de ce qu'il a receu et faict dud. mollin durant le temps qu'il a esté estably commissaire à icelluy mollin. — Et sans préjudice à soixante solz parisis deubz par la Communaulté desd^tz^ tanneurs chacun an à lad. Viconté, au jour et terme de la Magdalaine, qu'ilz sont et seront tenuz paier led. jour endedens le soleil couchant, à paine de pareille somme d'amende au lieu de quatre cuirs de génisse, pour les bouteilles le Conte que l'on appelle Boussaux, et aussy sans préjudice aux autrez droictz deubz à lad^te^ Viconté, soit par les dessusdictz particulièrement ou d'autrez tanneurs à cause de leurs avalloirs particuliers et pour leurs estalz où ilz vendent au marché cuirs tannez. Et ad ce que dessus est dict tenir, entretenir, paier, livrer, furnir — iceulluy s^r^ de Wacongne a submis et obleigé tous ses biens, terres et seig^ries^, et iceulx m^es^ tanneurs comparantz, représentans le corps et communauté dud. mestier, — ont submis et obleigé tous leurs biens et héritages. — Faict, passé et recongnut aud. Monstrœul le der-

nier jour d'aoust mil V[c] soixante seize, pardevant les notaires royaulx aud. Monstrœul soubzsignez.

LE CARPENTIER. A. LE ROY. F. EGRET. Marque dud. HAVET. P. LAMBERT. J. CAUMORTEL. D'ENGUINEHAULT. ALLARD [et ALLAIN].

4°

15 juin 1577.

En la présence de Jehan de Leaue et Pasquier Allain, notaires roiaulx à Monstrœul soubz signez, honnorable homme Jehan de Poilly, bourgeois et adprésent mayeur tiers de ladicte ville de Monstrœul, s'est aproché de la personne de noble homme Jehan Le Carpentier, seigneur de Wacongne, Viconte héréditai dud. Monstrœul, membre deppendant du domaine de Ponthieu, lieutenant général civil et criminel au siége du Baillage d'Amiens estably aud. Monstrœul, auquel il a déclaré qu'il avoit acquis de Gérard Boucher, marchant demourant audict Monstrœul, un droict de francq alleux en valleur de vingt deniers chacun an de rente, que parcidevant paioit Jehan de Hodicq dict Fée, pour raison et à cause de une maison et tenement séant audict Monstrœul, en la paroisse Sainct Firmin, lequel fut à Robert de Le Porte, joignant en temps passé d'un costé et d'un bout à ung flégard par lequel on va à l'hostel Jehan Le Clercq, quy est auprès des anciens murs de ladicte ville, d'aultre costé au tenement d'icelluy Robert et d'aultre bout pardevant au flégard quy est devant la Porte Yauuresche[1] de ladicte ville, pour le pris et aux charges plus au long contenues ez lectres de vendition faictes et passées pardevant Anthoine de Hèghes et Claude Bennault, notaires roiaulx audict Monstrœul, le dixiesme jour de décembre dernier passé. Et que icelluy Alleux se rellève de ladicte Viconté par douze deniers seullement. Requérant à ces causes audict s[r] Viconte luy voulloir bailler la saisine dudict Alleux, pour en jouïr par luy aux charges et sellon qu'il est

1. Ou Eauresse; c'est la porte nommée aujourd'hui Porte de Boulogne.

porté esdictes lettres. Lequel s[r] Viconte, après avoir veu et leu lesdictes lettres d'acquisition faicte par ledict de Poilly, et qu'il a esté paié par icelluy de Poilly, en la présence desd. notaires, des droictz signouriaulx de ladicte acquisition, ensemble des droictz signouriaulx deubz par ledict Boucher, à cause de la donnation à luy faicte par Regnauld des Essars, mary et bail de damoiselle Marie Ricart, héritière en ceste partie do feu noble homme Jehan de Coulomby, s[r] dudict lieu; a déclaré qu'il tenoit icelluy de Poilly à son homme et tenant pour ledict Alleux, au lieu dudict Boucher, et d'icelluy en a baillé et par ces présentes baille la saisine et possession à icelluy de Poilly ce requ[érant], pour en jouïr par luy sellon et aux charges [qu'il] est porté esdictes lettres de vendition, à la charge desdictz douze derniers (*sic*) parisis de rellief et aultres plus grandz droictz s'il se trouve en estre deubz à ladicte Viconté, et sans préjudice aux aultres droictz de ladicte Viconté et ceulx d'aultruy. Faict et expédié le 15[e] jour de juing 1577.

LE CHARPENTIER. DE LEAUE. ALLAIN.

5°

13 mars 1580.

En la présence et pardevant les notaires roiaulx résidens en la ville de Monstrœul sur la mer soubzsignez, noble homme Charles Le Charpentier[1], s[r] de Wacongne, Viconte héréditel de la Viconté de Monstrœul, menbre deppendant du domayne de la Conté et Séneschaucée de Ponthieu, a confessé avoir heu et receu comptant de Anthoine Wllard, s[r] de Romond, filz et héritier de deffunct Hues Wllard, les droictz de reliefz par luy deubz aud. seigneur Viconte par le trespas et succession dud feu son père, pour raison de ung denier parisis de rente que prendoit chacun an en francq alleux led. feu Hues Wllard de lad. ville de Monstrœul pour l'Hospital Nostre Dame estant en icelle ville, et ce à cause de la maison et tenement où

1. Fils ainé de Jehan, à qui son père avait donné la Vicomté en avancement d'hoirie, comme on le verra plus loin.

est présentement demourant Jehan Lamy, cordonnier, faisant le coing de la Rue du Bachin et au devant des boucheryes de ceste d. ville, tenant des deulx costez (*en blanc*), d'aultre sur lad. rue du Bachin, et d'aultre (*en blanc*). Desquelz droictz et deniers dud. relief led. s^r de Wacongne s'est tenu pour content, et en a quicté et quicte led. Wllard, le tenant à homme et tenant de lad. Viconté au lieu dud. feu son père. A la charge, et à quoy s'est submis led. Wllard, de bailler rapport et dénombrement et faire tous aultres droictz et debvoirs portez par lad. coustume de Ponthieu. Faict et passé aud. Monstrœul le XIIIe jour de mars 1580.

C. LE CHARPENTIER. DE LEAUE. DUMONT[1].

IV

A Montreuil, on le voit, Monsieur le Lieutenant-Général agissait en seigneur féodal, décidé à faire valoir ses droits et à les faire respecter par ses vassaux. Ce n'est pas sans surprise que nous le retrouvons, à Wacongne, dans une posture qui n'a rien de fier. La curieuse correspondance qui va suivre, et dont j'ai eu la bonne fortune de retrouver les originaux dans l'étude de Me Plesse, est matière à une précieuse étude de mœurs et de caractères. L'interlocuteur de Jehan Le Charpentier n'est pas un inconnu pour les érudits de notre région : c'est François de Soyecourt, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, seigneur dudit Soyecourt, Grand-Manoir, Goussencourt, Gouy, Bavincourt, Offin, Verton, Regniérécluse, Tilloloy, Laucourt, Buverines, Conchy-aux-Pots, Corem-

1. Les quatre premiers de ces actes font partie du minutier d'Allain ; le dernier de celui de De Leaue. (Etude actuelle de Me Plesse.)

puis, la Motte-Verlincthun, Mazinghem, Machy, Arry, etc., etc. M. Alcius Ledieu a bien curieusement mis en relief la figure de ce brave gentilhomme, dans la notice qu'il lui a consacrée [1] ; aussi je pense que tous ceux qui ont lu cette étude retrouveront avec intérêt, dans les pages qui suivent, la personnalité énergique et tranchée du vainqueur de Mons.

Le ton mâle et digne des lettres de François de Soyecourt contraste singulièrement avec l'attitude humiliée et prostrée de Jehan Le Charpentier ; il est visible, pour qui sait lire entre les lignes, que les manières patelines et les protestations de dévoûment exagéré du lieutenant-général agaçaient le rude soldat ; aussi celui-ci ne peut-il s'empêcher de représenter à celui-là qu'un magistrat investi d'importantes fonctions n'a pas à se ravaler de la sorte. Mais rien n'y fait : en réponse même à cette lettre, le sire de Wacongne renchérit encore sur son humilité antérieure, il épuise les formules de la plus basse obséquiosité. Il est regrettable que nous n'ayons pas la réplique de M. de Soyecourt [2].

Je n'ai pas à entrer en de longs développements sur le sujet de cette correspondance. Le texte des lettres est assez explicite par lui-même. Qu'il me suffise de dire que le domaine de Wacongne et celui de Regniérécluse étaient voisins et limitrophes, et que cette

1. *Un Grand Seigneur Picard au XVIe siècle, documents annotés* ; Paris, Picard, 1892, 52 p. — Cette brochure contient, entre autres documents intéressants, le testament de François de Soyecourt (10 avril 1591) et la déclaration de ses biens (16 janvier précédent).

2. Nous n'avons pas non plus la première lettre de Jehan Le Charpentier, celle du 6 mai 1581, à laquelle répond François de Soyecourt à la date du 11 mai.

mitoyenneté était, comme il arrive souvent chez nos processifs Picards, l'objet de fréquents litiges. A ceux qui s'étonneraient de voir ainsi deux gentilshommes échanger des lettres par-devant notaire, je rappellerai qu'au XVI[e] siècle des actes de toutes sortes se passaient dans les études de nos vieux tabellions ; j'y ai relevé des capitulations de places de guerre, des professions de vœux de religion, des réceptions de bourgeois de la ville, des baux de cures à ferme, etc., etc.

Voici donc le texte des documents dont il s'agit :

20 may 1581.

« En la présence des notaires roiaulx à Monstrœul soubzsignez, M[e] Jehan Courtrect, procureur au siège du Baillage d'Amiens à Monstrœul, et procureur de hault et puissant seigneur Messire François de Soiecourt, ch[er] de l'ordre du Roy, sieur dud. Soiecourt, Tilloloy, Regnierescluse, Verton, Offin, etc., a présenté et baillé à noble homme Jehan Le Charpentier, sieur de Wacongne, certain escript soubzsigné dud. s[r] de Soiecourt et Garde, dont la teneur enssuict :

« Monsieur de Wacongne, — En la responce par vous faicte le samedy sixiesme may mil V[c] quatre vingtz et ung devant Bellin et Benault no[res] roiaulx à Monstrœul, aux lettres miennes inscriptes en l'acte, il i a de vostre part tant d'excessives courtoisies que je vous prie croire n'en requérir de semblables d'homme de la terre de la moindre qualité, et moy de vous quy exercés magistrat roial qu'ay acoustumé d'honorer. En la fin dud[t] acte, vous requérés que je vous baille coppie des tiltres en vertu desquelz je prétends droict de widenge de mes bois par vostre haiure ; et combien que pour les causes cy après déclairées n'en soit besoing, touteffois en celà vous veulx complaire, et vous l'ouvriray. Et sont lesd[tes] causes, que de toute ancienneté le viel chemin de Hesdin passe depuis Campigneulles [1] jusques au champs, travers

1. Campigneulles, hameau de Regnlérécluse. Ne pas confondre avec les deux villages de ce nom, voisins de Montreuil.

de mes bois et de vostre haiure ; aultres chemins depuis led[t] chemin de Hesdin jusques au Périot passent au travers des bois de mes voisins et des miens, qui sont nommez la Voie du Long Bourgue, la Voie à Manier, la Voie des Bouilletz ou Hallotz, Voie des Calenges, et sont toutes lesd[tes] voie congnues de ceulx du païs par ces noms. Sans que mes voisins ayans bois derrière y puissent charier sans ma permission, dont le s[r] de Verron me paie quarante soubz par an tant qu'il me plaira pour la widanges de ses bois. Et pour vous monstrer que les previllèges de mes bois ne sont comungs, je vous ay faict estraire par coppie le previllège que j'ay de wider mes bois au travers de la forestz de Cressy. Davantages lesd[tes] voies nommées de l'autre part, une ou deulx desquelles passent au travers de vostre haiure, ont les ourdières sy vielles et sy proffondes, et les chesnes quy sont sur le bort desd[ts] chemins de toute ancienneté sy usez du moyeulx des roues des chariot et charettes, que quand les aurés visitez, serés hors de toutes diffiqultez, vostre œul y servant de juge. Priant Mons[r] Courtrect, nostre procureur à Monstrœul, présenter ceste à M[e] Jehan Charpentier, s[r] de Wacongne, lieutenant de Mons[r] le Bailly d'Amiens à Monstrœul, et d'icelluy en prendre acte devant notaires, comme j'ay requis Anthoine Garde, notaire roial au Bailliage de Rue, de soubzsigner avecq moy la présente. Faict le unziesme jour de may mil V[c] quattre vingtz et ung ; signé Franchois de Soiecourt et Garde.

« Copie desquelz tiltres led[t] Courtrect a aussi baillé audit seigneur de Wacongne ; lequel sieur de Wacongne auroit requis avoir copie de lad. sommation pour en bailler sa responce ainsi qu'il advisera bon estre. Laquelle responce icelluy seigneur de Wacongne auroit délivré audict Benault notaire soubz sa signature, aprez luy avoir baillé copie de lad. sommation. De laquelle responce la teneur enssuict mot aprez aultre :

« Monseigneur, j'ay receu ung extrême regret et desplaisir, quand par les lec[tres] en dacte du unzeiesme de ce mois qu'il vous a pleu m'escripre, je me suis percheu que la responce par moy faicte le sixiesme de cedict mois à vos précédentes lectres n'avoit réussy tel effect que je désirois, et qu'au lieu de l'avoir pour

agréable comme je m'estois efforcé la vous rendre, vous l'aviez trouvé facheuse et ennuieuse et plaine de excessives courtoisies; et plus encoire suis-je marry de ce qu'il semble qu'en vœulliez colliger que je vous aye en oppinion d'estre cuppide d'honneur, ce quy ne m'advint jamais; vous suppliant humblement croire que tout le contenu de madicte responce est proceddé d'un bon zelle que j'avois, comme jay encoires, de vous faire congnoistre que moy ny mon filz n'eusmes jamais envie (tant s'en fault) de commectre, seullement de penser les menaches et aultres choses contenues en vosdictes précédentes lettres, dont nous avons esté injustement accusez devant vous; et que entre mes plus curieulx et songnieulx désirs, l'un des principaulx est que je soie tenu de vous pour vostre fidel vassal et treshumble serviteur, et que une sy bonne occasion se présente que j'aye le moien de vous faire quelque bon office, par lequel vous m'en trouviez digne. Au reste, je vous remerchie humblement de l'honneur que me faictes sans l'avoir mérité, de m'envoier une coppie de vos tiltres, mais je ne trouve pas qu'elle conclue mon faict particulier, ni de ma terre de Wacongne : trop bien faict mention d'un previlège que les marchands de voz bois prétendent avoir de passer par la forest de Cressy, ce que je n'ay jamais vollu revocquer en doubte, et moings encoires que voz bois n'aient des previlègez quy ne sont commungs, ce que je croiois bien sans voir ladicte copie. Et pour la fin je nay jamais vollu et ne vœuls empescher la voie des chemins royaulx ou vicontiers ausquelz d'anciennetté mon fief porroit estre subject ; bien est vray que m'estant cy devant perchou que à mon préjudice aulcuns particulliers y en ont vollu establir de nouveaulx et entreprendre de passer sur mon fief et bois dudict Wacongne, auquel jay toute justice, comme sçavez, jay essaié pour la conservation de mes droictz de y remédier par justice, et voirement faict dire à mon bailly par mon filz qu'il ne permit telle entreprise, et de y garder mes droictz. En quoy faisant je nay pensé vous offenser et crois que quand vous aurés bien entendu la vérité du faict, vous estes seigneur tant raisonnable que vous ne m'en scaurez maulvais grey, congnoissant qu'il n'y a celluy quy ne vœulle conserver son bien. Et à ceste fin je prie Dieu,

« Monseigneur, que par sa grace le tout vous soit pattent et manifeste, et qu'il vous conserve en longue et heureuse vie. Dud^t jour et an par

« Vostre treshumble et obéissant vassal
et perpétuel serviteur :

LE CHARPENTIER.

« Dont et desquelles choses led. Courtrect oudict nom, ensemble led^t s^r de Wacongne ont requis acte que leur avons octroié pour leur servir et valloir ce que de raison. Faict à Monstrœul, ce xxe jour de may mil V^c IIII^xx I.

BELLIN. BENAULT.

8 juillet 1581.

« En présence des notaires soubzsignez, dem^s à Monstrœul, Me Jehan Courtrect, procureur à Monstrœul et aussy procureur de hault et puissant seigneur Messire François de Soiecourt, ch^er de l'ordre du Roy, seigneur dud. Saucourt (sic), Tilloloy, Verton, Regnierescluse, etc., garny de lettres missives dud. s^r en dacte du VIIIe de juillet an présent, soubzsignée Soiecourt, a déclaré par forme d'advertissement, et faict communication de lad. lettre dud. seigneur à noble homme Jehan Le Charpentier, seigneur de Wacongne conseiller du Roy et son lieutenant civil et criminel du Baillage d'Amiens à Monstrœul ; et en ce faisant, qu'un sien serviteur quy pense des chevaux estans aux herbes en sa maison de Wacongne tire au long des rues avecq harquebouze toute la nuict, et court lesd. rues portant harquebouze et une pistolle ; et comme une partie des gens dud. seigneur couchent en sa vielle maison où sont ses chevaux, comme sy les guestoit le trouvent sur leur chemin ; priant aud. s^r de Wacongne de luy en faire raison. A quoy led. sieur de Wacongne a faict responce qu'il remercie trèshumblement led. sieur son seigneur de l'honneur et affection amiable qui luy monstre par l'advertissement susdict, le suppliant néantmoins plus que humblement de croire et tenir pour certain que celluy qui a commis tel maintenu acte n'est à luy ny à son ser-

vice et gaige, et que s'il le trouve ou aultre soy disant son advoué commectre telz excès ou aultre à luy préjudiciable, de le pugnir à sa discrétion ou le faire pugnir selon les édictz et ordonnances du Roy. Disant oultre que led. sieur ne ignore pas, s'il luy plaist, que led. sieur de Wacongne ne luy ait esté, comme il luy est et sera, son fidélissime vassal et trèshumble perpétuel serviteur en tout ; le supliant néantmoinz de luy voulloir faire raison de ce que les voicturiers et charretiers quy vont ordinairement en ceste présente année prandre, eslever et transporter les bois estans abatus et despoullez en ceste d. année en ses bois dud. Regnierescluse n'aient à plus passer et traverser par les taillis de ceste d. année des bois dud. sieur de Wacongne, et en ce faisant y faire nouveau chemin comme ilz ont commencé au grand préjudice, dommage et intérest dud[t] s[r] de Wacongne. Dont et desquelles choses susdictes, led. Courtrect aud. nom et led. s[r] de Wacongne ont requis acte, à eux octroié ces présentes pour leur servir et valloir ce que de raison. Faict à Monstrœul, ce samedy huictiesme jour de juillet 1581, sur les six heures du soir, en l'hostel dud. Benault, l'un desd. notaires.

Et ont signé.

Le Charpentier. Courtrect.
Bellin. Benault.

Ces contestations devaient bientôt prendre fin. Jehan Le Charpentier, de guerre las, vendit à François de Soyecourt son domaine de Wacongne et se délivra ainsi d'un voisin incommode et trop puissant. C'est ce que nous apprend la Déclaration des biens de M. de Soyecourt en date du 16 janvier 1591 [1] :

1. Publiée par A. Ledieu, op. cit., p. 34. — Jehan Le Charpentier avait complètement rebâti sa maison de Wacongne. Par un marché qu'il passa le 9 juillet 1580 avec Nicolas Huart, M[e] charpentier à Bernay, en la paroisse de Foresmontier, on voit que celui-ci promet « de mectre en estat suffizant le principal corps de logis de lad. terre et seig[rie] de Wacongne, contenant trois chambres et ung fourny entretenans ensamble, et livrer

« Plus ay réuni à la table et domaine de Renélécluze la seignourie de Wacongnes, vendue par Jehan Carpentier, sieur de Colines [1]. »

C'est la première fois que je trouve Jehan Le Charpentier qualifié sieur de Collines. Nous verrons plus loin cette dénomination seigneuriale passer à son fils.

V

Pendant les premières années de son séjour à Montreuil, Jehan Le Charpentier habitait « en la Grand Rue quy maisne du lieu que l'on appelle le Dernestal, à l'église S[t]-Firmin », dans une maison qui avait appartenu « à feu M[e] François d'Ostrel », son prédécesseur, et tenant « à la maison appellée les Corbeaulx [2]. »

tous et chacuns les matériaux quy conviendra à la réfection entière dud. corps de logis, soit de pierres, bricques, cailloux, chaux, sablon, cloux, lattes, couverture, bois pour le plancaige, posteaux, gisteaux, entrebendes, seulles, huis, fenestres, le tout bois de chesne et soyé à viarette, treilles à bosses, garnies de vitres, manteaux et chassis, et toutes aultres matières qu'il conviendra. » Je pourrais reproduire ce devis, qui est très-circonstancié, mais pour ne pas allonger cette note outre mesure, je me bornerai à dire que le « coulombier de lad[te] seig[rie] » fut rebâti en même temps, et le toit fait en chaume pour le corps de logis et en tuiles pour le pigeonnier seulement. Le prix convenu était de 250 livres ou 83 écus et demi; l'ouvrage devait être fini avant la Toussaint. (Minutes Benault.) — Il ne reste aucun vestige du manoir de Wacongne. Le château de Regniérécluse, au contraire, est encore une des plus belles constructions de l'art gothique en Picardie. Il appartient au comte d'Hinnisdal, héritier des Soyecourt.

1. Il semble, à lire ce texte, que Soyecourt n'a pas acheté directement la seigneurie de Wacongne à Jehan Le Charpenpentier, mais l'a retraite féodalement sur un tiers à qui celui-ci l'avait vendue.

2. Minutes des notaires, Allard, 21 mai 1571 et Courtrect, 21 aoust 1572.

S'y trouvant sans doute à l'étroit [1], il acquit, par actes des 12 et 19 septembre 1577, la maison de la Gayole, qui servait de refuge à l'abbaye de St-Josse et qui appartenait à ce monastère depuis l'an 1499 [2]. L'abbaye s'était vue forcée d'aliéner cette maison, avec beaucoup d'autres propriétés, pour s'acquitter des subventions et secours accordés au Roi par le Clergé de France. Le prix d'achat était de 219 livres

1. Cette maison ne semble pas lui avoir appartenu : « maison... *ou à présent demeure* noble homme J. Le Carpentier », etc.

2. On voit au Cartulaire de Montreuil (mss. de la collection de feu M. Henneguier) les lettres de Mahieu de La Varenne, abbé de St-Josse, par lesquelles, du consentement des maire et eschevins de Montreuil, il leur abandonne la maison achetée en 1315 par l'abbaye (par contrat dont la teneur est insérée au même Cartulaire), ladite maison joignant « d'un costé à l'hostel « où est por enseigne l'image de St-Jodce, appartenant à « Mre Humbert, prebtre curé de Wailly, et à Jehan Le Roux « brasseur, d'autre costé à la maison et tenement.... et derrière à « la rue des Blattiers et pardevant au flégard » Au lieu et place de cette maison, l'abbé et les moines subrogent la maison, hostel et ténement de la Gaiolle, qu'ils ont naguère achetée de Jacques de Sainct Audegonde, sgr d'Argouves, « assise en la ville de « Monstreul, en la paroisse de St-Wulphy, ainsy qu'elle se « compose et estend, joignant d'un costé sur la rue de St-Josse, « d'autre costé à l'*autel* Pierre de Gouy et au tenement de « l'hostel des Croisettes de St-Jehan de Jérusalem, parderrière « sur la rue du Pan, que plusieurs nomment des Valloires, « pardevant sur une rue qui meine de la rue St-Josse à l'Église « St-Wulphy ; pour de la dite maison joyr et possesser héritable- « ment, aux charges et sous les conditions des lettres de l'achat, « passées et recogneues pardevant les maire et eschevins de « ladite ville de Monstreul. » Données sous le sceau dudit abbé le Xe jour de jung, de l'an mil quatre cens quatre vingt et dix nœuf. (Analyse avec extraits textuels communiquée par M. le Baron de Calonne, fo 62 vo du Cartulaire.)

Les bouts et listes sont bien reconnaissables dans l'adjudication du 14 ventôse an XI : « Une maison, batimens, cour, basse-cour et jardin, circonstances et dépendances, située à Montreuil-sur-Mer ; d'une liste vers midi faisant face à la Rue de la Licorne, d'autre liste vers Nord aux citoyens Esprit Choulet, Adam, Jacques Fossé, Gérard et autres, d'un bout vers orient à la Rue

5 sols, à charge de tenir ladite maison en cotterie de l'abbaye de St-Josse [1].

L'année suivante, c'est-à-dire en 1578, ledit sieur Le Charpentier augmenta ladite maison par l'acquisition qu'il fit d'une autre petite maison contiguë, moyennant 50 livres [2].

C'est cette année-là même que le sire de Wacongne fit rebâtir cette demeure, qui était sans doute en très-mauvais état. Il en fit une « maison assez spacieuse et confortable pour l'époque, et qui existe encore aujourd'hui avec son vaste jardin. Elle fait le coin des rues des Carmes et de la Licorne, et présente un aspect assez archaïque, avec son pignon suraigu, ses mar-

des Valloires, d'autre bout vers occident faisant face à la Rue des Carmes. » La rue des Carmes, c'est « la rue qui meine de la rue St-Josse à l'Église St-Wulphy » ; la rue St-Josse est la rue de la Licorne.

1. Cartulaire de St-Josse, n° 128. J'ai donné quelques notes sur la maison de la Gayole, dans ma notice sur l'*Evêque Claude-André Dormy et les Réfugiés Boulonnais à Montreuil pendant la Ligue*, Bull. Soc. Acad. de Boulogne, p. 5 et sq. M. E. Charpentier a publié aussi (dans le *Cabinet historique de Picardie*, t. XIV, p. 221 et sq., *le Registre de la Manse conventuelle de l'Abbaye de St-Josse sur Mer*) quelques renseignements intéressants sur cette demeure. Enfin M. Aug. Braquehay avait traité le sujet avec plus de détails dans sa notice sur *les Refuges à Montreuil*, qui (espérons-le), verra bientôt le jour. L'histoire de cette maison formerait un chapitre curieux de celle du monastère de St-Josse. — Ajoutons que M. Charpentier possède l'affiche imprimée d'une mise en vente de cette maison (14 ventôse an XI). Il faut noter aussi qu'il exsistait en outre à Montreuil une autre maison de la Gayolle ou Geôle, qu'il ne faut pas confondre avec celle-ci. Par acte du 19 janvier 1592, Jehan du Biez, chevalier, s^r de Boucourt, vend à Claude de Bécourt, escuier, sieur de Lenclos, gouverneur du Monthulin, une maison « nommée anciennement la Geolle, séant en la rue de la Caigne, paroisse Sainct Walloy, audict seig^r de Boucourt escheue par le trespas de ses prédécesseurs. » (Minutes Le Porcq.)

2 E. Charpentier, loc. cit., p. 222.

ches de pierre, son unique rez-de-chaussée sans étage, et ses hautes mansardes rompant la monotonie du toit de tuiles [1]. » Sur la façade se dessine encore, en quatre ancres de fer, la date 1578. La gravure ou la photographie devrait reproduire ce curieux logis, l'une des très-rares maisons historiques de Montreuil, qui a abrité sous son vieux toit le célèbre évêque ligueur de Boulogne, Claude-André Dormy [2]; le grand abbé de St-Josse, Étienne Moreau [3], et son étrange successeur Charles de Watteville [4], puis les seigneurs de Maintenay, de la famille Raoult [5].

J'ai retrouvé l'un des marchés passés, le 27 février 1578, par Jehan Le Charpentier pour la construction du logis de la Gayole. Comme il s'agit d'une demeure qui a joué son rôle dans le passé de Montreuil, et qui subsiste au milieu de nous comme un témoin de ce passé, je crois devoir publier ici cette pièce inédite :

1. Notice précitée sur l'évêque Dormy.

2. *Ibid.*

3. Ce grand et pieux abbé fut « le restaurateur de l'abbaye de St-Josse, qu'il administra pendant 50 ans (1620-1670) ; la figure originale et bienfaisante de ce digne prélat, grand légiste, grand chasseur et grand bâtisseur, mériterait d'être tirée de l'oubli et remise en lumière : « *venerabilis vir et omni laude dignus... cujus laus et memoria in benedictione est, et nomen vivet in generatione et generationem in isto Sancti Judoci supra mare cœnobio.* » (D. R. Wyart, *hist. ms. de l'abbaye de St-Josse*, p. 162. — *Ibid*)

4. Singulier personnage s'il en fut ! Colonel au service d'Espagne, puis prêtre et chartreux, assassin de son prieur, ensuite pacha turc, puis rentré en Franche-Comté et réconcilié avec l'Église, il négocia la reddition de Gray et de Besançon à Louis XIV et obtint en récompense l'abbaye de St-Josse, avec plusieurs autres bénéfices qu'il grugea et pilla tout le reste de sa vie. On a dit de lui qu'il portait dans ses armes trois ailes... pour mieux voler ! Il mourut en 1703.

5. Charpentier, op. cit., et Bon A. de Calonne, *les Seigneurs de Maintenay*, p. 45.

« Furent présentz et comparantz en personnes Guillaume Hellebert et Xpistofle Le Moisne, carreliers, dem[tz], sçavoir icelluy Hellebert en ceste ville de Monstrœul, et led[t] Le Moisne au village d'Escuir, lesquelz l'un pour l'aultre et chacun d'eulx et pour le tout, sans division, renonchans au bénéfice d'icelluy et ordre de discussion, ont promis et seront tenuz fournir et livrer à noble homme Jehan Le Charpentier, s[r] de Wacongne, conseiller du Roy nostre sire et son lieutenant civil et criminel aud. Monstrœul ce acceptant : touttes et chacunes les grosses pierres, coings doubles et simples, carreaux, pendantz et mollon qu'il sera besoing avoir pour la construction et édification que led[t] s[r] de Wacongne prétend faire de la maison et tenement de La Gayolle aud. Monstrœul, lesquelles iceulx comparantz seront tenuz de prendre et tirer dans une carrière laquelle ilz perceront dans le puich de lad[te] maison de La Gaïolle [1], sans aucunement endommager led. puich ny empescher que l'eaue d'icelluy ne vienne comme elle faict de présent. Et ce pour le pris et somme de 10 deniers le pied de grosse pierre en longueur de 3 piedz, 2 piedz de large et ung pied de hault ; les demies pierres portantz 2 piedz de long, pied et demy de large et ung pied de hault pour cinq deniers le pied ; les coings doubles portantz ung pied de teste, 2 piedz de flesque et 8 à 9 poulces de hault, à 10 deniers la pièce, et le simple coing à l'esquivalent ; les carreaux portant ung pied en queue ou parement ; faisans en trois tas 2 piedz à 18 solz le cent, 80 pièces pour le cent à raison qu'il n'y fault riens doubler ; les pendans à 18 solz les 200, aussy 80 pour cent ; et la thoise de mollon à 20 solz. Lesquelles sommes icelluy s[r] de Wacongne a promis et sera tenu paier ausd[tz] Hellebert et Le Moisne par chacun sabmedy pour la quantité de chacune denrée que ilz auront tiré et rendu hors led. puich deubement et léallement acoustrée et acommodée. Sy seront encores tenuz

1. Beaucoup de maisons montreuilloises ont été ainsi bâties avec des matériaux pris sur place. Le sous-sol de la ville est donc miné et contre-miné en tous sens et à une grande profondeur, et si jamais on démantèle les remparts (*quod Deus avertat!*, des affaissements considérables se produiront.

lesd[tz] carliers de nectoier deubement led. puich et le mectre à plaine eaue aprez touttes lesd. pierres tirées, et faire les desblaiz pour lad[te] carrière; et avecq ce trouver les cordaiges, hourdages et aultres choses nécessaires pour la livrison des choses susd[tes], lesquelles ilz seront tenuz livrer et rendre de jour en jour sans discontinuation jusques à l'entier furnissement du nombre qu'il fauldra à l'édification de lad[te] maison et tenement de le Gaïolle, à paine de tous despens, domages et intérestz, et à commencer dès ce jourdhuy. Et pour le nectoiage duquel puich èt aultrez fraictz desd[tz] carliers, icelluy s[r] de Wacongne leur a paié et dellivré comptant deux escutz deux tiers, dont ilz se sont tenuz contens, et sy leur a advancé 40 s. tz. lesquelz il déduira sur les premières ouvrages. Et ad ce tenir etc. Faict, passé et recongnut aud. Monstrœul le 27[e] jour de febvrier mil V[c] soixante dix huict, pardevant les notaires royaux aud. Monstrœul soubz signez.

LE CHARPENTIER. Marque dud. HELLEBERT.
Marque dud. LE MOISNE.
DUCAY. ALLAIN [1].

VI

Jehan Le Charpentier mourut le 19 février 1584 [2]. La ville de Montreuil présenta trois sujets pour le remplacer : M[e] Jehan Pellet, M[e] Foursy de La Planche, avocat en la Sénéchaussée du Boulonnais, et M[e] Pierre Roussel, procureur du Roi à Montreuil [3]. Le 21 mars 1584, une sentence du Baillage est donnée par « Nicolas Pellet, licencié ès lois, advocat au siège du Baillage d'Amiens estably à Monstrœul, exerceant ledict siège pour la mort de

1. Min. Allain.
2. C'est à tort que E. de Rosny (op. cit , p. 347) le donne comme vivant encore en 1587.
3. Extrait des comptes municipaux de Montreuil, mss. Le Ver. Communication de M. Georges de Lhomel.

feu Jehan Le Charpentier, s[r] de Wacongne, conseiller du Roy nostre sire et son lieut. civil et criminel aud. Baillage, que pour l'absence du conseiller aud. siège [1]. » Le 24 juillet 1584, est cité dans un acte d'échange entre le Chapitre de S[t]-Firmin et le seigneur d'Argoules : « Anthoine Le Charpentier, escuier, filz unicque, principal héritier et légataire dudict feu M[e] Jehan Charpentier [2]. »

Damoiselle Catherine de Sarcus, restée veuve [3], se remaria, comme faisaient toutes les veuves de ce temps-là : en 1591, elle était femme de Bry Disque, écuyer, chef de l'une des plus grandes familles du Boulonnais [4]. C'était une belle alliance pour une veuve déjà mûre ; il est à croire que les beaux yeux de la cassette de Madame de Wacongne fascinèrent quelque peu le seigneur d'Isque, sans doute gueux comme tous les nobles Boulonnais d'alors, ruinés par les guerres continuelles.

Catherine de Sarcus avait donné à son mari au moins trois enfants [5] :

1. Arch. de la seigneurie de Maintenay, chez M. J. Moitier. — Le 23 nov. 1584, Jehan Pellet, sieur de La Beausse (frère dudit Nicolas), est nommé lieutenant général en place de Jehan Le Charpentier. (Arch. Nat. — N. de X., *Notes généalogiques*, p. 135.)

2. Arch. du Pas-de-Calais, fonds S[t]-Firmin de Montreuil. — Une minute de Benault, du 17 nov. 1584, mentionne aussi « deffunct noble homme J. Le Charpentier. »

3. Elle est citée comme veuve en 1584. (Fonds S[t]-Firmin et N. de X.)

4. D'Isque porte : d'or à la croix anchrée de gueules. (Voir la généalogie d'Isque imprimée par M. Arth. de Rosny dans le *Recueil hist. du Boulonnais*, t. II, p. 350.)

5. Il faut peut-être ajouter ici dam[lle] Marie Carpentier, femme de noble homme Gilles de Bournel, qui baillent à rente la cense des Petites-Granges à Escuir, le 9 février 1568. (Min. Le Porcq.) — Bournel porte : d'argent à l'écu de gueules accompagné de 8 perroquets de sinople en orle.

1° Antoine, qui suit.

2° Charles Le Charpentier, fils ainé. Il mourut avant son père. Ce dernier lui avait donné en avancement d'hoirie la Vicomté de Montreuil, dont il fournit le relief le 9 novembre 1579 [1]. On sait aussi qu'il possédait deux fiefs à Faveilles [2] et la seigneurie de Campsart [3]. Antoine son frère hérita du tout.

3° Marguerite Le Charpentier, mariée par contrat du 5 février 1581 (en présence de ses père et mère, et de son frère Antoine s[r] de Campsart), avec Jehan Lamiré, escuier, sieur de la Tuillotte, homme d'armes des ordonnances du Roy sous la charge du seigneur d'O ; elle apportait en mariage 2,000 écus, plus 75 écus de rente sur tous les biens de ses parents [4]. Restée veuve, elle se remaria à Jean de Briet [5], écuyer, sieur de Doncquerel, veuf de Jacqueline du Fresne. Elle était morte avant 1612, laissant au moins une fille, Françoise de Briet, mariée par contrat du

1. A. Ledieu, *Seigneurs et Fieffés du comté de Ponthieu*, Bull. Soc. Émul. d'Abbeville, 1898, p. 340. On a vu plus haut que l'acte du 13 mars 1580, relatif à la Vicomté, est passé par lui.

2. Ibid , p. 314. « Fiefs nobles à Faveilles, appelés Faveilles et Bristel. Charles Carpentier laissa ces deux fiefs à son frère et héritier qui suit — Antoine Carpentier fournit le relief le 8 février 1584. » Ces fiefs passèrent ensuite, je ne sais comment, à la famille de Cannesson.

3. Marquis de Belleval, *les Fiefs du Ponthieu*, p. 76. « En *1560* (date erronée), Charles Le Charpentier, écuyer, était seigneur de Campsart. Il eut pour héritier son frère, Antoine Le Charpentier, en *1580*. »

4. Min. d'Allain et Bellin. — Lamiré porte : d'argent à la bande de sable accompagnée de 6 billettes du même, 3 en chef et 3 en pointe, posées en orle. Devise : *Virtutis regula myrrhæ*. La famille Lamiré est très-ancienne et très-bien posée en Ponthieu.

5. Briet de Rainvillers, famille encore existante en Ponthieu, porte : d'argent au sautoir de sable accompagné de 8 perroquets de sinople. Devise : *Malo mori quam fœdari*.

20 mars 1612 à Pierre du Bos, écuyer, sieur de La Houplière [1].

VII

Jehan Le Charpentier était de robe; son fils Antoine fut d'épée. C'était un des meilleurs officiers de la Ligue en Ponthieu. On le trouve souvent qualifié sieur de Wacongne, bien que cette seigneurie eût été, comme on l'a vu plus haut, vendue par son père à François de Soyecourt. Il était en outre seigneur de Campsart en Vimeu et de Collines-Beaumont sur l'Authie. Il habitait, comme son père, notre ville de Montreuil, où l'étendard de la Sainte Union ne cessa de flotter durant les guerres civiles. Le 20 juillet 1587, il vendit la maison de la Gayole, avec une autre y attenant, moyennant 1,500 livres, à Messire Claude-André Dormy, évêque de Boulogne, chassé de son siège épiscopal par les Royalistes et les Huguenots, maitres de cette ville. Il se réservait la faculté de réméré pendant six ans; et, au cas où ladite maison ne serait retirée dans ce délai, Antoine Le Charpentier et sa femme devaient recevoir encore de l'Évêque la somme de cent livres [2]. C'est ainsi que la vieille maison de la Gayole servit de refuge à l'intrépide prélat, et fut dès lors le centre des machinations ourdies pour arracher Boulogne aux mains de Du Bernet et de ses lieutenants.

Antoine Le Charpentier avait épousé Gabrielle de

1. Min. de Jacques Bourdon, notaire à Waben. — Généalogie du Bos, mss. de Baizieux.
2. Cartulaire de S[t]-Josse, n° 128 — Voir R. R., *l'Evêque Dormy à Montreuil*, p. 5.

Senlis [1], fille de Jean, écuyer, sieur de Longueville et Hobengues, et de Gabrielle d'Averhoult. C'était encore une belle alliance; les Senlis, seigneurs du village de ce nom, étaient de vieille noblesse artésienne; restés attachés au service de France lorsque l'Artois passa sous la domination bourguignonne, ils s'étaient fixés en Boulonnais, au manoir d'Hobengues, paroisse de Wimille. Gabrielle avait un frère unique, Jean de Senlis [2], jeune officier de grand avenir, promis aux destins les plus tragiques. Antoine Le Charpentier périt comme son beau-frère au milieu des guerres de la Ligue. La relation anonyme du siège de Boulogne [3] nous raconte en grands détails leur fin sanglante. Je vais reproduire la plus grande partie de ce récit, mais il est bon de se mettre en garde contre les appréciations de l'auteur, panégyriste de Du Bernet et adversaire forcené de la Sainte Union, aussi dur pour les Ligueurs qu'il est indulgent aux Huguenots :

Donc, en 1589, le seigneur de Rambures, général de l'armée de la Ligue en Boulonnais, était tenu en échec par Roger du Bernet, gouverneur de Boulogne pour le parti du Roi :

« Se ressouvenant de cette vieille maxime de Tacite, que dans les guerres civiles l'argent est plus

1. Senlis porte : fascé d'or et de sable, à 6 quintefeuilles de même en chef.

2. M. E. de Rosny (*Rech. généal.*, p. 769 et ailleurs) l'appelle Jacques.

3. *Journal Historique du Siège de Boulogne par la Ligue. Extrait du manuscrit anonyme d'un auteur du temps.* — On attribue cette relation à Sulpice Charlemagne, mais l'original est perdu. Il n'en reste qu'une version en français rajeuni, fort retouchée, faite au siècle dernier par Dubuisson, et dont on a deux copies modernes à la Bibliothèque de Boulogne (Mss. 174 A et 174 B).

puissant que les armes, et que les portes des villes ne s'ouvrent qu'avec des clefs d'or, il [1] se porta tout entier dans le projet qu'avait formé Antoine Le Carpentier, sieur de Wacogne, l'un des capitaines de son armée, si toutefois on peut appeler de ce nom une multitude plus composée de gens sans discipline que de soldats aguerris. Or voici quel était ce projet.

« Jean de Senlis, seigneur d'Hobenghes, en la paroisse de Wimille, et de Longueville, jeune homme de grande espérance qui avait été formé sous les yeux de Du Bernet durant le siège précédent [2], et qui s'était depuis jeté dans le château de Longvilliers, où il avait fait des merveilles par de fréquentes courses sur les Ligueurs des environs, avait plusieurs parents qui portaient actuellement les armes en faveur de la Ligue. Comme il était très considéré du s[r] du Bernet, qui lui avait donné sa confiance avec une compagnie de gens de pied, ces parents, dès le tems et depuis le premier siège, lui avaient fait différentes propositions pour l'engager à leur livrer ou à poignarder son bienfaiteur ; et il avait jusques-là résisté assez heureusement à toutes leurs tentatives. Mais cet Antoine Le Carpentier, l'un de ceux-là, et qui avait épousé sa sœur, s'entremit si bien dans cette affaire, peu après la prise du château de Longvilliers [3], qu'il l'amena enfin dans un traité avec le s[r] de Rambures. Les conditions furent qu'on lui donnerait le gouvernement de Boulogne avec une bonne somme de deniers pour acquitter ses dettes, qui n'étaient pas petites, et qu'on lui ferait épouser la dame du Ronsois [4], qui avait de son côté dix mille écus de rente ;

1. Rambures.

2. Boulogne avait été vainement assiégé par l'armée de la Ligue de mai à juillet 1588.

3. Longvilliers fut pris par les Ligueurs en février 1589.

4. Diane de Sourhouette du Halde, héritière de Longvilliers, veuve sans enfants de Robert de Halluyn, seigneur du Ronsoy, tué en 1587 à la bataille de Coutras. Elle épousa peu après, en janvier 1593, François de Belleval, dont il sera question un peu plus loin, et en troisièmes noces Jacques de La Moschaussée, sieur de La Coste et de Pompadour. Reste à savoir de quel droit les Ligueurs disposaient ainsi de la main d'une héritière de famille aussi foncièrement royaliste.

au moyen de quoi il promit d'assassiner le gouverneur et de faciliter la prise de la place. En attendant qu'il pût prendre de justes mesures pour sortir de son engagement, le sieur de Senlis devait sortir de la ville quand il lui plairait, et se rendre librement en son château d'Hobenghes, qui serait exempt, ainsi que tous ses autres biens, de toute exécution militaire. Et pour mieux cacher le complot, il devait même aller à la petite guerre de tems en tems selon sa coutume. Afin donc de l'entretenir dans ces dispositions, et de lui faire goûter les prémices de la récompense, son beau-frère sortit de Montreuil, où était sa résidence, trois jours après le traité, vint le trouver à Hobenghes, et lui fit présenter une somme de 300 écus par le curé de Wimille[1], qui lui dit que c'était en compensation du meilleur de ses chevaux, qu'on lui avait pris à Longvilliers, et qu'on n'osait lui rendre de crainte que la conjuration ne fût découverte. On n'ignorait pas cependant que le s[r] du Bernet l'avait déjà dédommagé de cette perte, par le présent de deux autres fort beaux chevaux de fort grand prix.

1. Ce curé était un des plus exaltés Ligueurs du Boulonnais. « Il paroit », dit Abot de Bazinghem dans ses notes sur le *Journal du Siège*, « au portrait que fait de ce curé l'auteur du mss., qu'on auroit eu peine à trouver un plus zélé suppost de la Ligue, car outre qu'il l'appelle *jésuite*, nom que l'on donnoit alors à tous ceux qui étoient en exécration depuis l'assassinat de Henri III, il l'accuse d'avoir négocié cette noire trahison et d'avoir voulu porter plusieurs de ses paroissiens au meurtre du s[r] du Bernet comme d'un moyen infaillible de gagner le paradis. » (Communication de M. Arthur de Rosny.) — Quel était le nom de ce curé ? Aucun auteur ne le donne. Je trouve bien dans mes notes un Pierre Gruel curé de Wimille avant 1580, mais au fort de la Ligue dans notre province ce Pierre Gruel n'était plus curé de Wimille ; il était alors archidiacre, et signe une requête au Roi avec les bourgeois de Boulogne (basse ville). Il avait eu pour successeur G. du Sommerard, qui fut à son décès, vers 1586, remplacé par Jehan des Essars, de la famille, je crois, du gouverneur de Montreuil. Ce nom ne convient-il pas admirablement à un curé mêlé aux négociations de la Ligue relatives à Boulogne, au siège de cette ville, qui allait à Montreuil conférer à ce sujet avec le gouverneur des Essars de Maigneulx, et, l'épée d'une main, le livre de l'autre, s'avançait pour entrer avec les Ligueurs dans Boulogne, qu'il croyait déjà livrée par Senlis ? (Note de M. Jules Le Cat.)

Feignant donc d'aller à la petite guerre, il avait demandé au Gouverneur la liberté de courir les environs du bourg de Samer, et étant sorti pendant la nuit, ainsi qu'il se pratiquait assez souvent, accompagné de 8 ou 9 chevaux, il avait poussé jusqu'à un pont de bois nommé la Planche d'Etienfort, où il laissa sa troupe comme pour conférer avec deux espions qui l'attendaient à quelques pas, mais en effet pour s'aboucher avec son beau-frère et le nommé Franchières, dont l'obscurité de la nuit cacha la connaissance à ses cavaliers. Ce Franchières, autrefois créature affidée du Duc de Guise, qui l'avait fait son lieutenant au gouvernement de la ville et duché de ce nom, et qui était alors l'un des favoris du sieur de Rambures, avait employé toute l'éloquence dont il était naturellement doué pour lui confirmer la promesse qu'on lui avait faite et l'affermir de plus en plus dans son dessein, en lui représentant qu'il allait éterniser son nom dans les races futures par une si mémorable entreprise qui réussirait au bien de la patrie, au repos du peuple et à son avancement particulier, et que si l'on pouvait enlever le gouverneur lorsqu'il irait de nuit par la ville, on tirerait pour le moins 50 mille écus de ceux de Paris et d'Amiens pour l'y faire voir comme un monstre épouvantable amené des pays étrangers [1]. Ensuite, ayant rejoint sa petite troupe et s'étant transporté à Hennocq et à La Rocque, il en avait fait prisonnier le fermier, qu'il avait conduit à Boulogne, où, le samedi 25 mars, jour de l'Annonciation, il avait reçu une lettre par le laquais de son [beau-] frère, dans laquelle il l'exhortait de mettre son dessein en exécution dans la semaine sainte. Ce qu'il différa pourtant jusqu'à la dernière fête de Pâques..... [2].

« Cependant les fêtes de Pâques approchaient, tems où devait se représenter la dernière scène ; mais Dieu, qui ne voulait pas qu'un si grand malheur arrivât sur une ville où, par l'intercession de sa chaste Mère, il avait opéré tant de miracles en faveur de ses habi-

1. Cette bourde énorme, que l'auteur de la relation avale sans broncher, suffit à me mettre en défiance contre tout son récit.

2. Suit le récit d'une tentative faite sur Boulogne le 28 mars, et dont Wacongne et Senlis ne paraissent pas s'être mêlés.

tans [1], permit que la demoiselle Gabrielle d'Avrou, mère de ce jeune homme, s'ouvrit d'une partie de cette trame à un gentilhomme de ses amis, que l'auteur ne nomme pas. Celui-ci en ayant donné avis au s^r^ du Bernet, qui l'honorait depuis longtems d'un estime singulier (*sic*), ils convinrent, après plusieurs réflexions, qu'afin de pénétrer plus particulièrement dans les replis de la conspiration, il se rendrait auprès du s^r^ de Rambures pour lui présenter ses services sous prétexte de quelque mécontentement reçu, et qu'il s'offrirait de tuer le gouverneur, pourvu qu'on voulût lui donner une récompense proportionnée à l'entreprise. Voilà pourquoi Senlis ne put tenir sa parole comme il l'avait promis, pour les fêtes de Pâques, parce que le s^r^ de Rambures, qui avait accepté avec joie les offres du gentilhomme, qu'il s'était engagé par serment de combler de biens, d'honneurs et d'emplois, (tant il importait d'avoir la peau de l'ours), lui avait mandé de ne rien précipiter, mais de différer de quelques jours en attendant l'arrivée d'un second qui serait porteur d'un signe de confiance, et avec le secours duquel il pourrait plus facilement frapper le grand coup que l'on attendait de son bras.

« Ainsi dès que ce gentilhomme fut parfaitement instruit des moyens de la tragédie et du nom du principal acteur, qu'on lui avait caché d'abord avec soin, il se rendit en la ville le jeudi six avril, muni d'un sauf-conduit du s^r^ de Rambures, et du signal nécessaire au s^r^ de Senlis pour pouvoir communiquer ensemble. Il trouva à son arrivée le s^r^ du Bernet à table chez ce traître qui avait voulu lui donner à dîner et à tous les officiers de sa garde. Lorsqu'il eût vu ses lettres de créance, il le tira à l'écart et lui proposa de consommer l'entreprise dès le jour même, en faisant boire beaucoup ses convives, dont ensuite ils auraient bon marché. Mais ce gentilhomme lui ayant représenté qu'il ne croyait pas la chose si facile, parce qu'ils avaient affaire à un homme sobre qu'il ne serait pas aisé de pousser dans l'excès du vin, dont il n'usait qu'avec une grande modération, surtout

1. Il est bizarre de faire intervenir ici Notre-Dame de Boulogne en faveur des Huguenots !

dans la situation présente, et que ce serait le faire entrer en quelques soupçons si l'on s'efforçait de lui faire passer les bornes de cette modération ordinaire, il lui insinua adroitement qu'il fallait attendre une occasion plus favorable.

« La chose ainsi remise à un autre tems, le gentilhomme fut trouver après le diner le s^r du Bernet dans le château pour lui apprendre tout ce qu'il avait fait et le péril qu'il venait de courir, l'exhortant de prendre ses mesures contre cet ennemi domestique, et l'assurant qu'il s'emploierait tout entier à faire échouer ses funestes résolutions, qui, suivant les ordres du s^r de Rambures, ne pourraient sortir leur effet sans sa participation et sans son avis,

« Ainsi Jean de Senlis, se déterminant quelques jours après à mettre le comble à son ingratitude, choisit enfin le mercredi douze de ce mois. Mais n'ayant pu encore se satisfaire ce jour-là, à cause d'une nouvelle disposition qu'il avait remarquée dans la garde du château, il feignit le lendemain matin d'aller à la chasse, pour dissiper par une conduite libre et tranquille en apparence tous les soupçons qu'il craignait que l'on n'eût pris de sa fidélité. Il rencontra sa mère près la Croix de Wimille, qui lui apportait une somme de huit cents écus que le curé de ce bourg avait reçue du parti, et dont elle retint cent. Croira-t-on que cette femme toute dévouée à la Ligue ait elle-même contribué de tout son pouvoir au succès de cette trahison, et qu'étouffant dans son sein tous les tendres sentiments de la nature, elle ait creusé de ses propres mains le tombeau d'un fils unique ? La vérité est cependant que, voyant ce fils agité de mille pensées diverses, déchiré de mille remords, et dans cette sorte de crise ordinaire aux méchants qui ne sont point encore entièrement faits aux grands crimes, elle mit tout en usage pour le rassurer, en lui représentant les différents avantages qui lui en reviendraient, l'état misérable dans lequel tout le pays était réduit par l'entêtement de ce gouverneur, qu'il était expédient de sacrifier au repos public. le danger qu'il y avait que la trahison ne fût enfin découverte par ceux mêmes avec lesquels il en avait traité, s'il venait à leur manquer de parole après s'être engagé si avant ; et que, lui peignant avec un torrent de

larmes (perfides appas d'un sexe trompeur) la vengeance terrible qu'en tirerait le s[r] du Bernet, elle le menaça de ne plus le reconnaître pour son fils, s'il se laissait vaincre à des scrupules. De sorte que, poussé dans le précipice par cette mère dénaturée, ce jeune homme ne pensa plus qu'à commettre, dès ce soir-là, le crime détestable dont l'idée seule ne lui laissait aucun repos.

« Or voici quel était son plan : Comme il avait un libre accès auprès du gouverneur, à la table duquel il mangeait tous les jours, ainsi que ceux dont il espérait se servir, et qu'il pouvait entrer dans le château lorsqu'il lui plaisait, il devait, après souper et la clôture des portes de la ville, retourner au château avec ce gouverneur, qu'il engagerait à jouer, tandis que ses complices emmèneraient les autres officiers dans un bal qui se donnait en ville ; que les laissant là et venant le rejoindre, il piquerait de paroles peu respectueuses le s[r] du Bernet touchant le jeu, et que, pour peu qu'il répliquât, ils se jetteraient tous sur lui, le tueraient à moindre bruit qu'il se pourrait, enfermeraient sa femme [1] et son fils, de crainte qu'elle ne mît le feu aux poudres comme elle l'avait dit plusieurs fois ; feraient main basse sur la compagnie Suisse et massacreraient le chef de cette compagnie, nommé le capitaine Jean [2], pour tirer de lui les clefs des munitions dont il était gardien. Maitres du château, on en devait fermer les portes, lever les ponts sur la ville, et baisser celui qui était au bout du jardin [3], pour recevoir les ennemis, à qui l'on ferait connaître le succès de l'entreprise par le manteau d'écarlate du s[r] de Senlis et la mantille orangée de son laquais, qui seraient exposés sur le sommet, où l'on devait encore brûler un linge pour signifier la mort ou la prison du s[r] du Bernet. A la vue de ces signaux, quelques officiers postés en vedette dans les

1. Claude de Lignières, femme d'un grand courage. Elle avait déclaré que si l'on assassinait son mari, elle mettrait le feu aux poudres, afin d'ensevelir avec elle sous les ruines du château les auteurs de l'attentat. (Journal du siège, note FF.)

2. *Jeanne*, selon la copie 174 B.

3. C'est-à-dire baisser le pont-levis d'une poterne donnant sur la campagne.

environs, devaient courir jusqu'à la maison du sieur du Val au village de La Chapelle, où cinq compagnies d'infanterie devaient se tenir prêtes à partir, afin de venir prendre possession de ce château et ensuite de la ville qui ne résisterait guère.

« Mais le capitaine de Belleval, à qui il avait fait confidence de son projet, l'ayant rapporté sur le champ au s^r^ du Bernet, celui-ci ne perdit point de tems à arranger ses affaires pour éloigner de sa personne le malheur dont on le menaçait. Si bien que le s^r^ de Senlis, ayant remarqué avant le souper qu'il donnait quelque ordre secret aux capitaines de sa garde dans un endroit à l'écart, entra en quelque défiance et se retira chez lui après la clôture des portes, où il l'avait accompagné. Là, ayant appris par son valet qu'il avait envoyé au château, que le capitaine Jean et ses Suisses étaient armés de corselets, il en fut si troublé de frayeur, qu'il ne sut plus quel parti prendre, ou de rester chez lui, ou de descendre le rempart avec une corde.

« Enfin le s^r^ du Bernet feignant d'attendre après lui pour souper, l'envoya prier de venir, et sur son refus prétexté de différentes raisons, il se le fit amener par le capitaine Busca [1] avec un nommé Jean Dubois son confident, et plusieurs autres complices que l'on mit aux fers. Ensuite ayant mandé sur les dix heures les officiers de la justice, on employa toute la nuit à faire leur procès.

« Cependant le gouverneur ayant pris conseil sur les réponses des prisonniers, tous les avis se réunirent à profiter de l'occasion pour attraper les ennemis, sous couleur de leur livrer la place, en suivant le dessein du s^r^ de Senlis. Après avoir délibéré sur les moyens, il fut convenu que pour s'assurer du côté de la ville basse, on y enverrait deux sergents avec quatre officiers à la tête d'une demie compagnie, qui,

1. Barthélémy de Montlezun, écuyer, seig^r^ de Busca, capitaine d'une compagnie de gens de pied du régiment de Picardie, tenant garnison à Boulogne pour le service du Roy. Il commanda un instant le château de Longvilliers, dont François de Belleval le chassa en 1593. La pierre tombale de Madeleine de Martine, femme de Barthélémy de Montlezun, morte en 1596, se voit encore en l'église de Wierre-Effroy et est fort curieuse.

avec les bourgeois, en défendraient les portes à tout hazard ; que le capitaine de Belleval, avec vingt chevaux, se tiendrait prêt à sortir au premier signal par la Porte Gayole ; que l'on poserait une embuscade de 50 hommes aux ordres du sieur de La Serre[1] dans le jardin du château, pour passer au fil de l'épée les ennemis lorsqu'il en serait entré bon nombre par le pont de la porte qu'on appelait porte du secours, et qui répondait de ce jardin sur les champs ; lequel devait être baissé et fermé seulement, ainsi que la herse qui était au-dessous de la voûte, au cas que la foule fût trop grande ; qu'afin d'obvier à tout événement fâcheux on lèverait au contraire l'autre pont sur la voûte de la porte qui conduit de la cour à ce jardin, de crainte de se voir forcé par le nombre si l'embuscade ne réussissait pas : auquel cas ce pont devait être défendu par un bon corps de réserve placé dans cette cour du château, sur le sommet duquel le capitaine Lamoureux[2] engagerait une espèce de combat ; qu'ensuite ce capitaine et le sieur Jean conduiraient au lieu le plus exhaussé le sieur de Senlis, qui, après avoir montré le manteau, la mantille et la serviette allumée comme il en était tombé d'accord avec les ennemis, leur crierait qu'il était maître du château, qu'ils vinssent en assurance, et qu'il était besoin de le secourir, parce qu'ayant perdu ses gens, il allait être forcé par ceux de la ville, qui le tenaient assiégé. Enfin pour donner à cette ruse de guerre plus d'apparence de la vérité, trois pièces de canon, rangées sur la terrasse qui était entre la ville et le château, devaient tirer sans cesse contre la porte, tandis qu'on donnerait l'alarme par toute la ville.

« Ainsi, le vendredi sur les sept heures du matin, Franchières, de Wacogne, et de Saint-Blimont-Pontoille, trois capitaines ennemis détachés pour reconnaître le terrain, n'eurent pas plus tôt vu le combat, les signaux, le pont baissé, la herse levée, et entendu le sieur de Senlis avec l'alarme et le bruit du canon, qu'ils coururent à toutes brides précipiter la marche de leurs compagnons déjà avancés jusqu'à Saint-

1. Capitaine royaliste qui se rendit célèbre en Boulonnais par ses exploits durant les guerres civiles.

2. Autre chef, compagnon d'armes de La Serre.

Martin au nombre de cinq à six cents hommes d'infanterie et d'un plus grand nombre de cavalerie. Ils descendirent donc la montagne à la hâte, ayant à leur tête le curé de Wimille, qui, comme un nouveau Moïse conduisant le peuple Hébreu à travers le désert, entonnait le *Te Deum*, en signe de réjouissance, non d'une victoire insigne remportée par la puissance du Dieu des armées, mais d'une trahison détestable inspirée par le prince de l'enfer.

« Au pied de la colline, les plus distingués d'entre les chefs, armés de toutes pièces, rendirent leurs chevaux à leurs valets et s'approchèrent du jardin où ils entrèrent. Il arriva par hazard[1] que le s^r de Wacogne, ne prenant pas bien le chemin de la seconde porte à cause des détours qu'il y avait, découvrit le piège du capitaine La Serre, et voulut rebrousser chemin ; mais le gouverneur qui était à la visière d'une guérite caché au haut du château, l'ayant remarqué, donna dans ce moment le signal pour lever le pont et faire couler la herse afin de leur boucher la retraite. Tellement qu'ils furent tous passés au fil de l'épée ; pendant que le sieur de Belleval, qui après une décharge de toute l'artillerie du rempart et du château, s'était élancé de la Porte Gayole avec sa cavalerie, tombait sur le reste qui se sauva pêle-mêle avec les gens de cheval[2]. De sorte que cette honteuse entreprise coûta aux ennemis plus de 150 hommes, sans autant de blessés, 24 officiers de marque tués, entre lesquels étaient Franchières, de Wacogne, de Saint-Blimont-Pontoille, dont l'ayeul avait eu tant de part dans la prise de cette même ville par les Anglais, et un capitaine nommé le sieur Willancourt prisonnier, sans que ceux de la ville aient fait d'autres pertes que celle de Saint-Bertrand, sergent de la compagnie de Du Bernet, et 4 officiers blessés légèrement.

1. *Par malheur* selon la copie 174 B. Ce mot rend mieux la pensée du chroniqueur, qui serait désolé que les Ligueurs eussent esquivé ce guet-apens.

2. La copie 174 B, qui est rédigée différemment pour tout ce passage, dit ici : « Ainsi finit cette entreprise à la honte des conjurés, dont la cavalerie ne fit d'autre mouvement que pour se sauver pêle-mêle, dans laquelle toute l'artillerie tant du château que du rempart fit encore un dégât de près de cent hommes. »

« Enfin le samedi 22 de ce mois, Jean de Senlis, qui s'était prêté à tout ce qu'on avait exigé de lui dans l'espérance de fléchir la bonté du gouverneur et d'obtenir sa grâce, ayant été définitivement atteint et convaincu de sa perfidie, porta sa tête sur un échafaud, et Jean du Bos, le plus criminel de ses complices, fut pendu, pour apprendre aux méchants par un exemple frappant que s'il est vrai, suivant la pensée de Cicéron, que la clémence et la douceur sont nécessaires dans la personne de celui qui commande, il n'est pas moins certain qu'il faut en user de telle sorte que la sévérité et le châtiment se trouvent quelquefois ensemble, sans quoi un Etat ne pourrait subsister.

« Tel fut donc pour les Ligueurs le malheureux profit de cette nouvelle tentative, dont la fin vit leur honte et leur faiblesse. Et pour donner une marque éclatante du regret que leur causait le supplice de Jean de Senlis, ils lui firent chanter dès le lendemain par le curé de Wimille un service solennel où le sieur de Rambures assista avec ses officiers. Ensuite ils se retirèrent dans leurs forts, détestant comme jours fataux *(sic)* ceux où cette ville, par une protection toute particulière de Dieu et la vigilance du gouverneur, avait été délivrée de leurs pièges, je veux dire le 14 mars 1587, où la pratique de Vétus fut découverte et prévenue ; le 14 juillet 1588, où ils furent contraints d'en lever le siège, et le 14 avril de cette année (1589), où l'effet d'une nouvelle conspiration retomba tout entier sur ses auteurs. Jours à jamais recommandables pour les Boulonnais, et pour eux plus dignes de remarque que ces jours fortunés où les Romains ambitieux remportaient des victoires complètes sur toutes les nations de la terre, mais aussi non moins dignes de leurs actions de grâces que ceux où les Juifs consternés se virent délivrés de la mort par l'infâme supplice du perfide Aman, et les habitants de Béthulie par la fin tragique du superbe Holopherne. »

VIII

Le dénoûment de cette lugubre tragédie laissait veuve Gabrielle de Senlis. Bien entendu elle se rema-

ria ; son choix tomba sur Jacques Bellin [1], prévôt de bandes françaises au régiment de Navarre, d'une famille de verriers montreuillois. Elle hérita de son frère la seigneurie de Longueville, dont elle paya le relief en 1603 ; mais non celle d'Hobengues. On dit que cette terre fut confisquée sur la succession du *traître*, et donnée par le Roi à Patras de Campaigno, sénéchal du Boulonnais. Il est certain que ce dernier et ses descendants furent seigneurs d'Hobengues à partir de 1605 [2].

D'Antoine Le Charpentier, Gabrielle de Senlis avait eu une fille, Catherine, mariée en 1606 à Jacques de Courteville, écuyer, sieur de Hodicq [3], et un fils, François, écuyer, sieur de Collines-Beaumont, qui, sous la tutelle de sa mère, releva la Vicomté de Montreuil le 13 février 1590 [4]. Je ne m'explique pas comment cette Vicomté revint ensuite à sa mère Gabrielle de Senlis, et de celle-ci à Anne Bellin, qui paraît être sa petite-fille (du second lit), et qui l'apporta en mariage à Jean Postel, écuyer, sieur du Haut-Broutel [5].

En 1613, François habitait sa terre de Collines, au

1. S'il faut en croire le manuscrit sur les fiefs du Ponthieu, publié par M. A. Ledieu. — Elle paraît n'être pas encore remariée à la date du 18 mars 1606 ; un acte de ce jour la signale comme veuve « de deffunct Anthoine Le Charpentier, s^r de Colines. » (Min. des not.)

2. Notes mss. sur Wimille, de M. E. de Rosny. Ms. appartenant au marquis de Longvilliers.

3. E. de Rosny, *Rech. généal.*, p. 347. — D'or à la croix anchrée de gueules.

4. Ledieu, *Seigneurs et Fieffés du Ponthieu*, loc. cit.

5. *Ibid.* — Jean Postel vendit la Vicomté le 13 mars 1659 à Jean Le Noir, écuyer, sieur de Dignopré, avocat et mayeur de Montreuil (*ibid.*), dont les descendants se sont qualifiés vicomtes de Montreuil jusqu'à leur récente extinction. La branche aînée s'est éteinte dans les mâles en 1820, et la branche cadette en 1853.

comté de Ponthieu [1]. Il épousa dame Claude de Joigny [2], de la célèbre maison de Blondel-Joigny en Boulonnais ; tous deux étaient morts avant 1645 [3], laissant deux fils : Antoine et François. L'aîné porta le titre de seigneur de Collines, et le cadet celui de sieur de Beaumont [4].

Le 28 mars 1645, les deux frères se partagèrent la succession de leurs parents, de l'avis et sur le conseil de François Wllart, écuyer, sieur de Romont, leur oncle maternel (mari de Marguerite de Joigny, sœur de Claude). Cet acte semble indiquer que la position de fortune des Le Charpentier, jadis si prospère, était alors bien amoindrie. Le sieur de Colines promet de payer à son puîné 200 livres de rente annuelle ; il le décharge de seize livres de rente foncière à payer aux héritiers Dumont, et lui abandonne la moitié de cent mesures à Acheux, proche Beauquesne. Moyennant quoi le sieur de Beaumont renonce à son quint naturel sur les terres de Collines et Beaumont, aux héritages provenant de leur mère, et à tous ses droits en la succession de Jacques de Joigny, sieur d'Estrée, leur oncle [5].

1. Min. des not.
2. Blondel-Joigny porte : de gueules à l'aigle éployée à une tête d'argent.
3. Un acte de date incertaine donne Claude de Joigny comme tutrice de son fils Antoine, ce qui prouve qu'elle aurait survécu à son mari. Ce dernier était mort avant 1629, car dès cette année Antoine est dit sieur de Collines. (Min. Allard.) De même le 8 août 1630. (*Ibid.*)
4. Notons que la famille Le Charpentier n'a jamais possédé à Collines-Beaumont qu'une seigneurie secondaire. Le domaine principal, ou seigneurie du clocher, appartenait à la famille Cornu de Belloy.
5. Min des not. — Jacques de Joigny, tué en 1630 à la guerre près de Carignan, a dans l'église d'Estrée une fort curieuse

Quatre jours avant cet accord, par contrat du 22 mars 1645, François Le Charpentier s'était marié ; bien qu'honorable, à tout prendre, son alliance était loin d'égaler celles de ses pères. Il épousait Jacqueline Dumont, fille de défunt Claude Dumont, fermier de la maison et cense de La Retz, paroisse de Quend, et mayeur du Marquenterre, et de damoiselle Marie Le Cointe, encore vivante. Le contractant n'était assisté que de deux de ses « alliés et bons amis » : Claude de Courteville, écuyer, sieur de Lastic, gendarme des gardes du corps du Roi ; et François de Polhaie, écuyer, sieur d'Offoy. La future était accompagnée de sa mère et d'une nombreuse parenté : François Dumont, vivant de son bien à Argoules, son oncle paternel ; Laurent Dunet (alias Dannel ?), vivant de son bien audit lieu, veuf de Jeanne Dumont, sa tante ; Jean Hibon, fermier de la maison de Buire en Halloy, mari d'Anne Le Cointe, sa tante maternelle ; François Parraut, sergent royal, cousin du côté paternel. — François Le Charpentier apportait en mariage le quint de la terre de Collines, la moitié des cent mesures à Acheu, allencontre de l'autre moitié appartenant à Antoine Le Charpentier, écuyer, sieur de Collines, son frère ; plus 2,000 livres provenant de la vente faite aux sieurs de La Vergne et de Romont, leurs oncles, d'une maison en Normandie, à eux échue par le décès de Jacques de Joigny leur oncle maternel. Jacqueline Dumont apportait ce qui lui était échu de

épitaphe avec sonnet dans le goût amphigourique du temps. Par es soins de M. le Marquis de Longvilliers, descendant de la famille de Blondel-Joigny, et de M. Vasseur, curé d'Estréelles, cette intéressante dalle, qui gisait à la pluie dans un coin du cimetière, a été récemment remise à la place qu'elle n'aurait jamais dû quitter. Espérons qu'elle n'en bougera plus !!!

la succession de Laurent Dumont son frère, consistant en un noble fief à Collines, acquis de la dame de Thiembronne ; plus une maison et cense audit lieu et 45 journaux de terre [1].

François Le Charpentier assistait le 3 novembre 1646 au contrat de mariage de Jeanne Dumont, sœur puînée de sa femme, avec Pierre Buteux, maitre de la poste aux chevaux de Nampont [2]. Mais il était mort avant le 27 novembre 1654, car à cette date fut passé l'acte de tutelle et curatelle de ses enfants mineurs. Antoine, Jean-François et Catherine Le Charpentier, Par cet acte, Jacqueline Dumont est nommée tutrice, et Antoine Le Charpentier, écuyer, sieur de Collines, oncle des enfants, est choisi pour curateur [3].

1. Min. des notaires.

2. Min. des notaires. — P. Buteux était en 1653 maitre de la poste de Bernay. Il fut sans doute père ou grand-père de l'abbé Buteux, généalogiste distingué, au sujet duquel Devérité a écrit : « J'indique aux historiographes de Picardie pour ce qui concerne le Ponthieu, les manuscrits d'un feu abbé Buteux, seul monument véridique où l'on pourra remonter à la source de la noblesse du pays. S'ils n'ont pas, comme je le crois, le courage d'en faire usage, je les nomme d'avance de bas adulateurs peu sincères, et renvoye toutes ces prétendues généalogies aux mensonges imprimés pour flatter l'orgueil. » *(Supplém. à l'Essay sur l'histoire de Picardie*, 1774, p. 2 et 3.) Je ne sais ce que sont devenus les manuscrits de cet auteur. — Buteux porte : d'or à 3 fasces de gueules, à trois tourteaux de sable en chef.

3. Minutes Allard. — Les parents assistant à ce conseil de famille sont : Antoine de Courteville, écuyer, sieur de Hodicq, cousin germain paternel au défunt ; Jean de Courteville, écuyer, sieur de Beauval, id. ; Marie Le Cointe, veuve de h. h. Cl. Dumont, ancien mayeur du Marquenterre, mère-grande aux mineurs du côté maternel ; F[ois] Dumont, lieutenant de la seigneurie d'Argoules, grand-oncle maternel ; Laurent Dannel, veuf de Jeanne Dumont, grande tante ; Pierre Butteux, maitre de la poste à Bernay, Jeanne Dumont, sa femme, leur tante ; Pasquier Boitel, Françoise Dumont, sa femme, aussi leur tante ; et F[ois] Pécart, cousin.

Jacqueline Dumont ne se remaria pas. Le 29 mai 1654, elle testa en faveur de Jean-François Le Charpentier, son second fils, de Catherine Le Charpentier, sa fille, et du posthume dont elle était enceinte; elle déshéritait son fils aîné [1], ce qui s'explique par le fait que ce dernier, en vertu du droit d'aînesse, avait recueilli les quatre cinquièmes de la succession paternelle ; la mère de famille voulait rétablir l'égalité entre ses enfants [2]. La veuve du sieur de Beaumont vécut encore assez longtemps après, car le 20 octobre 1666 elle constituait rente au profit d'Eloy Lamirant, prévôt de l'Echevinage de Montreuil [3].

Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur les trois enfants de François Le Charpentier et de Jacqueline Dumont; sont-ils morts en bas-âge? Ont-ils quitté le pays ? Je ne sais pas davantage ce qu'est devenu leur oncle Antoine, seigneur de Collines [4]. A

1. Minutes Allard.

2. On reconnaît là que Jacqueline Dumont appartenait à une famille bourgeoise. Une dame noble de cette époque, accoutumée à l'application stricte du droit d'aînesse dans son entourage, n'eût pas songé sans doute à en atténuer les effets.

3. Minutes Duquesnel. — Eloy Lamirand, écuyer en la grande écurie du Roi, seigneur de Genville (fief à Bernay), et mayeur de Montreuil, avait épousé Françoise Dumont, qui était peut-être la sœur de Jacqueline (mariée en premières noces à Pasquier Boitel). C'est à la munificence d'Eloy Lamirand et de sa femme qu'on doit l'érection de l'église actuelle de Bernay, où leur souvenir est rappelé par une curieuse inscription surmontée des armes jusqu'ici inédites des Lamirand : de... au chevron de... accompagné en pointe d'un cerf ailé et contourné de... ; au chef de...

4. M. E. de Rosny (*Recherches généal.*, p. 396) écrit qu'un fief à Colines, qui appartenait à Messire Émery de Boullainvillers en 1575, passa depuis à François Le Charpentier, écuyer, s[r] de Colines, père de Marguerite, alliée à François Cornu, chevalier, s[r] de Beaucamp et de Colines en 1680. — Le même auteur (op. cit., p. 412) et le *Nobiliaire du Ponthieu*, du M[is] de Belleval (2[e] éd , col.

partir de l'an 1666, la famille Le Charpentier disparaît sans laisser de trace. Elle était sans doute éteinte[1].
J'ai voulu montrer, par cette brève étude, qu'il n'est nulle vieille maison, si modeste fût-elle, dont les annales compulsées avec patience ne renferment quelques détails curieux pour l'histoire de notre contrée.

327) nomment François Cornu, chevalier, seigneur de Belloy, Collines, Hamicourt, Tronchoy et Beaumont, chevau-léger de la garde du Roi, marié à Marguerite Le Charpentier de Colines, par contrat du 23 juillet 1673. Je rappelle que la principale seigneurie de Collines appartenait antérieurement déjà aux Cornu de Belloy.

1. Je ne sais s'il faut rattacher à cette famille François Le Carpentier, sieur de La Motte, et dame Jeanne de La Planche sa femme; Antoine Le Carpentier et Hélène de La Planche sa femme, qui comparaissent dans un acte du 31 juillet 1660 relatif à la succession de Barthélémy de La Planche, sieur de Gasserville, et dame Marguerite Gaffé, décédés en la ville de Dieppe, père et mère desdites Jeanne et Hélène. (Minutes Duquesnel.) On trouve aux registres de catholicité de La Calloterie, le 13 déc. 1659, le mariage d'Antoine Carpentier, sieur de La Motte, avec Hélène de La Planche, et le 4 juin 1660 la naissance d'Antoine leur fils. En 1660 François Carpentier, sieur de La Motte, était « lieutenant d'une compagnie dans Monstrœuil. » On lit encore dans les mêmes registres la singulière mention suivante : « Le 15me d'aoust 1653 fut baptizé François de Garmier, filz de François de Garmier, sieur de La Motte, et damoiselle Jenne de La Planche sa femme. Le parin François Clipet, la marinne Helaine de La Planche. » Et en marge : « Le nom du sr de La Motte est Carpentier, celuy de Garmier ayant esté assurément donnée par erreur de la sage femme. » — En 1670, François Carpentier, sr de La Motte, et sa femme demeuraient en la ville d'Eu. (Min. Le Roy.)

BIBLIOGRAPHIE

Par M. Ém. Delignières.

Notice sur Bachimont, hameau de l'Artois, par L. Ledieu, Membre de la Société des Antiquaires de Picardie. Amiens, Piteux, 1899, in-8°.

Depuis un certain temps et par un sentiment très louable qui prend sa source dans l'amour du pays, tous ceux qui savent s'intéresser au passé s'attachent à reconstituer l'histoire des localités qui les ont vu naître ou auxquelles se rapportent des souvenirs et des intérêts de famille.

C'est ce dernier point de vue qui a dû amener M. Léon Ledieu, notre honorable correspondant à Amiens, à écrire une monographie très substantielle sur un hameau de l'Artois peu connu et dont les annales, recherchées par l'auteur à toutes les sources avec une parfaite conscience et une réelle érudition, méritaient d'être tirées de l'oubli.

L'historien de Bachimont, suivant en cela les traditions de son respectable père qui a créé un prix à la Société des Antiquaires de Picardie et qui a écrit un important ouvrage sur l'étymologie de nombreuses localités de Picardie, s'est attaché à réunir, à classer et à présenter d'une façon méthodique des notes très complètes sur la localité dont il s'est occupé.

Il a passé pour cela par les bibliothèques publiques à Paris et en province et ses impressions de travailleur dans ces dépôts publics et sur les compagnons

d'étude qu'on y rencontre sont pleines de vérité.

Bachimont, situé entre l'Authie et la Canche, se rattachait au XIIe siècle à la Picardie et particulièrement au Ponthieu dont il faisait partie, en confinant à l'Artois dans le baillage d'Hesdin. Une carte du pays relevée par M. Pinsart, le très dévoué membre des Antiquaires, indique bien sa position topographique; elle permet de suivre facilement l'auteur dans les développements qu'il donne sur les différentes situations politiques et ecclésiastiques depuis les premiers siècles jusqu'à la Révolution. La contrée où se trouve Bachimont était, au commencement du XIIe siècle, sous la haute justice du comte d'Artois; en 1477 elle passa à la maison d'Autriche par suite du mariage de Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, avec Maximilien d'Autriche. Les évènements politiques la firent ensuite appartenir à l'Espagne en 1556, à l'avènement de Philippe II, pour ne revenir définitivement à la France qu'en 1640, après avoir été ainsi entraînée, comme le dit justement l'auteur, à « une gravitation désordonnée. »

Les aperçus historiques d'un ordre élevé abondent dans ces premières et importantes parties de l'ouvrage; ils amènent tout naturellement la suite des développements qui se rapportent d'une manière spéciale au domaine de Bachimont. La mouvance et la seigneurie, les divers droits, obligations et privilèges des seigneurs, l'étendue du domaine et de la seigneurie d'après des aveux, les lieux dits, d'interprétation parfois curieuse et souvent hypothétique, et enfin quelques aperçus étymologiques font l'objet d'un chapitre très développé. A la suite vient le relevé des familles seigneuriales qui se sont succédé dans

le pays jusqu'en 1817, les familles d'Amiens, de Lamiré, de Caboche, du Puget, de Montmignon, de Changey ; en 1824, ce qui restait du domaine qui avait été démembré à la mort de Madame de Montmignon fut acquis par M. Ledieu, grand-père de l'auteur, et il est resté depuis dans leur famille.

Dans l'un des premiers chapitres, celui consacré aux situations ecclésiastiques, l'auteur nous fait connaître, comme particularité, qu'il existe sur le territoire de Bachimont un certain nombre de grandes excavations appelées généralement fosses druidiques ; elles présentaient l'aspect, très curieux, d'un amphithéâtre de forme ovale ou circulaire dont six dans le bois sont très bien conservées ; elles laissent supposer que Bachimont avait pu être un centre religieux important dans les temps druidiques qui se prolongèrent encore plusieurs siècles après l'ère chrétienne. M. Ledieu parle à ce sujet d'une pierre druidique (ou supposée telle) qui se trouve encore, à quelques kilomètres de là, entre Béalcourt et Heuzecourt, lieudit *le Valibout* ; cette pierre, énorme, est en nature de poudingue siliceux. Nous ajouterons que d'autres pierres, manifestement de même provenance, mais de nature différente (sorte de marbre), se trouvent également dans un bois entre Candas et Beauval, un peu plus loin ; elles attestent encore l'habitation de ces contrées avec des pratiques religieuses barbares à une époque très reculée.

Nous ne saurions suivre l'auteur dans tout le cours et les développements de sa longue monographie qui n'a pas moins de 240 pages, avec trois cartes et une vue du château. Il nous suffira de dire, au risque de blesser sa modestie, et bien qu'il s'en défende dans sa

préface, qu'il a bien approfondi son sujet et que, grâce à lui, le hameau de Bachimont et ses environs ont maintenant leur histoire bien complète et que bien d'autres localités pourraient lui envier.

Jacques Grévin (1538-1570), *Etude biographique et littéraire*, par Lucien Pinvert, docteur ès lettres, avec 7 gravures dont un portrait. Paris, Fontemoing, 1899, 1 vol. grand in-8°, de 413 pages.

M. Pinvert, avocat à la Cour d'appel de Paris, nous a adressé, sur la recommandation de son confrère de Paris, M. Dabot, notre excellent et sympathique collègue correspondant, un ouvrage important et de haute allure littéraire qu'il vient de publier sur *Jacques Grévin*, un enfant du Beauvoisis, trop peu connu, médecin et poète, ami de Ronsard.

Il ne fallait rien moins qu'un lettré et un érudit comme l'est M. Pinvert pour aborder et mener à bien la biographie de cet homme marquant du XVIe siècle qui fut, nous dit-il, « médecin, polémiste, humaniste aussi, poète surtout et poète d'une incontestable valeur, enfin l'un des premiers auteurs dramatiques fondateur du théâtre régulier en France. »

L'ouvrage qui nous est offert nous intéresse non seulement au point de vue littéraire mais aussi dans notre amour-propre de Picards, et c'est sans doute à ce titre que nous sommes redevables d'un hommage dont nous sommes très touchés et nous tenons à en remercier l'auteur.

Cette période de la Renaissance est véritablement

merveilleuse sous quelque côté qu'on l'envisage ; elle marque une poussée irrésistible dans toutes les manifestations de l'esprit humain sous les formes les plus élevées et les plus brillantes. C'est celle où les beaux-arts sortent des limites étroites où les avait enserrées le moyen-âge pour prendre une expansion et un essor jusque-là inconnus ; c'est celle où notre langue se forme de plus en plus pour arriver au XVIIe siècle à un plein épanouissement qui restera la gloire littéraire de la France.

C'est à cette époque de frondaison, pourrions-nous dire, et avant son arrivée à l'efflorescence, qu'est venu Jacques Grévin, dont l'esprit supérieur, d'une haute souplesse, sut s'élever aussi bien dans les études médicales que dans les inspirations poétiques.

Nous ne saurions suivre l'auteur dans tous les détails de cet ouvrage qui nous font connaître Grévin sous ses divers aspects, et où il analyse sa vie toute de travail et de lutte, d'une activité dévorante. Nous voyons en lui le protestant militant aller en Angleterre à 22 ans, revenir peu de temps après en France pour y passer son doctorat en médecine, participer aux pamphlets calvinistes contre Ronsard, engager une querelle mémorable avec Charpentier puis une polémique avec le médecin Louis de Launay, aller en 1567 à Anvers où il se met en relations avec le célèbre imprimeur Plantin qui l'avait en haute estime et l'appelait *Eruditissimus Grevinus*. On sait que l'imprimerie Plantin était déjà considérable à cette époque et que cet établissement est resté l'un des musées les plus intéressants en son genre qui existe. Grévin alla enfin en Italie, à la Cour de Turin où il mourut à 32 ans, le 5 novembre 1570, deux

ans avant les massacres de la Saint-Barthélemy.

Dans les chapitres suivants, M. Lucien Pinvert étudie Grévin comme médecin et il analyse ses travaux dans cette branche de la science, en rappelant notamment l'influence qu'il eut sur la querelle dite *de l'antimoine* ; ses traductions en français et en latin de plusieurs ouvrages de toxicologie et de démonologie ; puis vient l'appréciation de Grévin au point de vue littéraire et dramatique dans sa tragédie de *César* et dans d'autres pièces. Ses poésies enfin, restées jusque-là très peu connues, sont l'objet d'un chapitre spécial où l'auteur le considère tour à tour dans ses pièces aux allures différentes, car le poète-médecin a cultivé tons les genres. Grévin eut de nombreux amis dont M. Pinvert a retrouvé les noms dans les odes et dans les sonnets qu'il leur a dédiés.

Tel est cet ouvrage que nous analysons trop brièvement ; il est parsemé de nombreuses citations puisées dans les œuvres littéraires de cet homme réellement prodigieux, originaire de notre Picardie, qui joua un rôle réellement important dans sa trop courte existence, et s'est trouvé mêlé aux luttes religieuses, scientifiques et littéraires de son époque ; il méritait à tous ces titres d'être tiré de l'oubli. M. Pinvert lui a consacré par son ouvrage un véritable monument qui sera consulté avec fruit par tous ceux qui voudront étudier l'état des esprits à cette époque, surtout au point de vue littéraire auquel l'auteur s'est plus particulièrement attaché.

Paul de Chabaleyret. **Le Poème du rêve.** Paris, Vanier, 1 vol. in-18, 1898.

Ce sont souvenirs de jeunesse, envolées d'idéal, rêves passés, exprimés avec une grande fraîcheur de sentiment et d'expression. Ces qualités se remarquent particulièrement dans des pièces où les images gracieuses et délicates abondent comme dans *Sérénade d'avril*, *la Visite ancienne*. L'amour, avec ses fantaisies, ses regrets, ses ivresses, ses mille et un caprices, est célébré de toutes les manières dans ces vers mignons, parfois vaporeux, toujours élégants. M. de Chabaleyret a l'imagination facile, et sa plume le sert docilement dans l'expression de ses rêves. Tout dans la nature l'inspire, les effluves de mai comme les mélancolies de l'automne et les parfums des feuilles mortes. Les impressions d'Orient l'ont également charmé, et enfin, même quand il aborde des sujets plus graves comme *les Fatalités*, on retrouve encore la même facilité d'imagination et le choix heureux dans l'expression des idées ; l'auteur pense à la vie future et à la justice éternelle.

Nous savons gré à notre nouveau collègue correspondant de nous avoir fait hommage de ce joli recueil de poésies. La Société d'Émulation comptait déjà en M. Ernest Prarond un poète au talent maintes fois consacré : M. Léon Duflos et M. de Chabaleyret viennent heureusement se joindre à eux, comme l'avaient déjà fait d'autres correspondants MM. les abbés Blandin et Mille et M. Henri Potez pour former un faisceau qui grossira, nous l'espérons, de manière à ramener au sein de la Société cet élément purement littéraire qui y a brillé autrefois.

TABLE DES NOMS

A

B

38

C

D

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

T

V

W

TABLE DES MATIÈRES

1897

1898